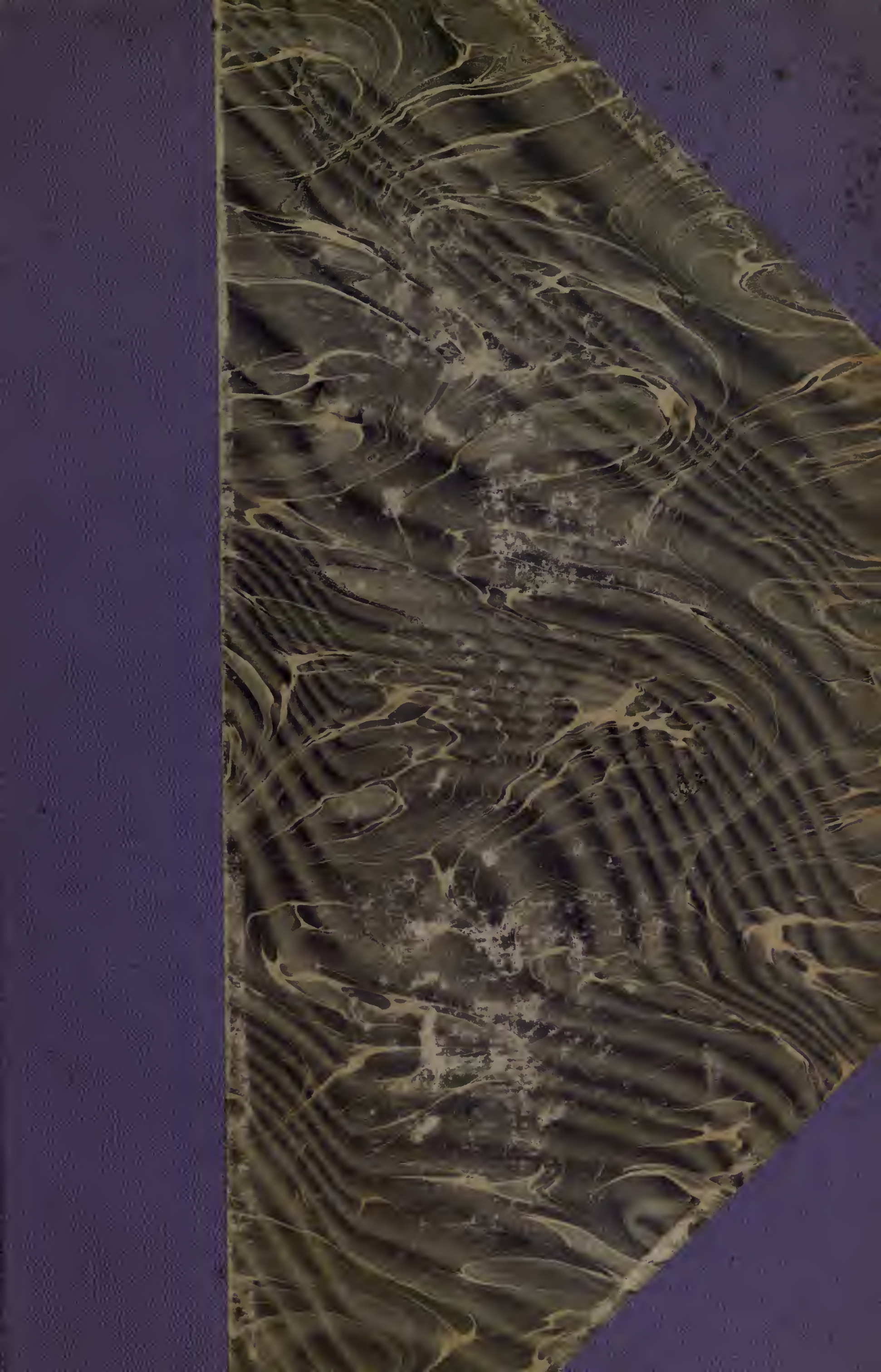








MONTALEMBERT

LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

DU MÊME AUTEUR :

BERRYER : SA VIE ET SES ŒUVRES. In-8° avec portrait et autographe, 8e édition. (*Lib. Bloud et Barral.*)

MONTALEMBERT, d'après son Journal et sa correspondance.
Tome Ier. — *Sa Jeunesse* (1810-1836). 4e mille. In-8° écu avec portrait. **5** fr.
Tome III. — *L'Église et le second Empire.* . . . . . . *En préparation.*



Héliog. Dujardin — Ch. Poussielgue, Editeur

LE COMTE DE MONTALEMBERT

(d'après le buste de Chapu)

R. P. LECANUET

PRÊTRE DE L'ORATOIRE

MONTALEMBERT

D'APRÈS SON JOURNAL ET SA CORRESPONDANCE

TOME II

LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

(1835-1850)

TROISIÈME MILLE

PARIS

LIBRAIRIE CH. POUSSIELGUE

RUE CASSETTE, 15

1899

AVANT-PROPOS

C'est un grand honneur pour Montalembert d'avoir, au milieu de ce siècle, tellement mêlé son histoire à celle de l'Église qu'on ne puisse les séparer. La vie du fils se confond avec celle de la mère; ils poursuivent le même but, livrent les mêmes combats, traversent les mêmes angoisses et enfin remportent le même triomphe.

*En pleine jeunesse, à vingt-six ans, tout meurtri encore par la chute de l'*Avenir, *Montalembert conçoit le noble dessein d'affranchir l'Église du joug universitaire, de lui faire rendre ce droit d'enseigner, essentiel à sa mission divine, dont la Révolution l'a injustement dépouillée. Mais que d'obstacles se dressent contre cette entreprise! A la Chambre des pairs, Montalembert est isolé; personne ne pense comme lui; aucun organe ne représente ses idées; les catholiques sont divisés et les évêques défiants redoutent la lutte. — Pendant six ans, de 1836 à 1842, l'O'Connell français mûrit son projet, prend de l'ascendant à la Chambre, relève le journal l'*Univers, *cherche à gagner des partisans, s'emploie à faire nommer des évêques indépendants et courageux. Il ne prétend pas d'abord emporter d'assaut la liberté d'enseignement; il voudrait l'obtenir de bon gré, au nom de*

la Charte, par une transaction honorable. Mais le Gouvernement, qui lui doit pourtant l'appui des catholiques, repousse ses réclamations; deux fois, en 1841 et en 1844, M. Villemain trompe ses espérances. — Alors, c'est la guerre, la guerre sans repos ni trêve jusqu'au succès final. A la tribune, Montalembert tient tête pendant trois mois aux plus célèbres orateurs. Tandis qu'au dehors s'agitent contre l'Église les passions voltairiennes, il appelle les catholiques à la croisade, les organise, couvre la France de Comités, agite l'opinion par la parole, la presse, le pétitionnement, et, aux élections de 1846, envoie à la Chambre cent quarante partisans de la liberté. — La République de 1848 dépouille Montalembert de la pairie, mais l'appelle dans ses assemblées; il y combat plus ardemment que jamais et finit, en 1850, secondé par M. de Falloux et l'abbé Dupanloup, par obtenir cette liberté d'enseignement qui demeure la plus précieuse conquête de l'Église de France au XIXe siècle.

La conquête de cette liberté forme donc l'unité de ce livre. Pour l'écrire, des documents importants et nouveaux ont été mis à notre disposition : le Journal intime, *où l'orateur notait régulièrement ses impressions, sa volumineuse correspondance et les papiers du Comité catholique dirigé par Montalembert de 1844 à 1850. Résumer tous ces écrits, les coordonner et les relier entre eux, les offrir ensuite au public dans un récit qu'il pût lire sans trop de fatigue, telle était notre tâche. Le plus souvent, nous avons laissé parler Montalembert et les personnages que nous mettions en scène. La vie et la sincérité de l'histoire nous ont semblé devoir y gagner. Dans un drame comme celui que nous exposons, l'auteur intéresse d'autant plus qu'il s'efface lui-même derrière les héros qu'il veut faire revivre.*

Nous permettra-t-on d'exprimer au sujet de ce livre un double désir.

Il a été écrit d'abord pour faire connaître Montalembert. — Un homme qui n'est point catholique, mais digne de l'être par ses sentiments nobles et généreux, nous disait récemment : « Comment, après tout ce que Montalembert a fait pour l'Église, les catholiques ne lui rendent-ils pas meilleure justice? Ils l'ont vivement attaqué pendant sa vie; aujourd'hui beaucoup le méconnaissent encore. Parmi ces centaines de collèges libres qui lui doivent l'existence, pas un ne porte son nom... Vos rivaux, les universitaires agissent autrement : ils donnent à leurs principaux lycées le nom des hommes dont ils veulent honorer la mémoire... Servir les catholiques est une tâche ingrate; pour s'y dévouer tout entier, comme l'a fait Montalembert, il faut une abnégation vraiment surnaturelle.... »

Nous répondîmes qu'en consacrant sa vie à la plus belle des causes, Montalembert avait ambitionné un autre bien que la gloire humaine, même la plus légitime. Dieu, dont il a « cherché avant tout la justice », l'a couronné depuis longtemps; si son nom n'est pas au fronton de nos collèges, il est au livre de vie. Quant à la justice de ses frères, un jour, mieux connu, il l'obtiendra par surcroît. La plupart des hommes ne jugent que d'après les derniers événements. C'est le mot de Salluste : « Plerique homines postrema meminere. » *Les catholiques ont trop regardé Montalembert à travers les dissentiments fâcheux qui ont affligé l'Église à la fin de l'Empire. Ce livre leur rappellera ce qu'il fut en réalité et ce qu'il a fait pour eux. Lorsqu'ils auront pénétré cette nature ardente, chevaleresque, enflammée de foi et d'honneur, nous les défions de ne point l'aimer.*

Cependant nous souhaitons plus encore que ce volume fasse

aimer l'Église de Jésus-Christ, qu'il réveille les endormis, fortifie les timides, excite surtout les jeunes gens à s'armer pour défendre leur foi. La situation n'est-elle pas aujourd'hui ce qu'elle était en 1840? « Nous avons eu contre nous, disait Montalembert, tout ce qu'il y a de puissant, d'influent, de populaire dans ce pays : la grande majorité des deux Chambres, les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des journaux, les tribunaux et les Académies, le Conseil d'État et le Collège de France, les intrigues de la diplomatie à Rome et l'orgueil de la fausse science à Paris, les hommes d'État, les penseurs, les rhéteurs, les sophistes et les légistes. Nos plus zélés protecteurs, parmi les grands personnages politiques, ont eu tout juste le courage de nous faire l'aumône de leur silence... Et cependant nous n'avons pas été vaincus... »

Non seulement nos pères ne furent pas vaincus, mais ils triomphèrent. Et pourquoi? Parce qu'ils s'unirent. La politique les divisait aussi profondément que nous; ils la laissèrent de côté et se solidarisèrent pour conquérir la liberté de leur foi. Cette union les rendit redoutables; ils devinrent d'abord un embarras sérieux. Puis, sans s'épuiser en de vaines querelles, ils agirent de toute manière, sans relâche, sans découragement, avec les armes que la Constitution mettait entre leurs mains... Et ce fut pour eux la victoire. Qu'eussent-ils obtenu en dehors de cette étroite union et de cette action énergique? Ce que nous avons récolté nous-mêmes depuis que nous sommes divisés; des moqueries, des menaces, des outrages et des persécutions. Cette vérité, banale à force d'évidence, ressort avant tout de notre livre. Notre ardent désir est qu'elle soit entendue. S'UNIR POUR AGIR : *Que ce soit aujourd'hui notre devise, si nous voulons maintenir l'œuvre de nos pères et sauver la société. Dieu ne fera pas de*

miracles pour les insouciants et les timides qui ne savent pas se défendre eux-mêmes.

Domjean (Manche), en la fête de saint Bernard,
20 août 1898.

MONTALEMBERT

LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

1835-1850

CHAPITRE PREMIER

LES DÉBUTS POLITIQUES A LA CHAMBRE DES PAIRS.
LA QUESTION BELGE. — 1835-1840.

Au cours de ce voyage d'Italie que nous avons raconté dans un autre volume, Montalembert lit chaque soir à sa jeune femme quelques pages de la *Divine Comédie*. Ce n'est plus, comme en 1832, avec Lamennais, *l'Enfer* et ses effrayants tableaux qui l'attirent, mais les chants pleins de suavité, dans lesquels le poète « régénéré, comme les plantes nouvelles, toutes renouvelées en leur nouveau feuillage »,

Riffato si come piante novelle,
Rinovellate di novella fronde,

s'élance, en compagnie de Béatrix, vers les étoiles du *Paradis*. Parfois il semble à Montalembert qu'il s'agit de lui-même, que, sorti d'un mauvais rêve, il va désormais, sous l'influence de l'amour chrétien, commencer une vie nouvelle. « Dites-moi, demande le poète aux premières âmes qu'il rencontre

dans les régions célestes, vous qui êtes heureuses dans cette sphère, désirez-vous un lieu plus élevé pour mieux voir Dieu, pour l'aimer davantage et en être mieux aimées? » A cette question les jeunes époux eussent fait volontiers la sublime réponse que Dante place sur les lèvres des élus : « Frère, une vertu de charité calme notre volonté. Cette vertu ne nous fait vouloir que ce que nous avons et ne nous donne la soif d'aucun autre bien... En la volonté de Dieu est notre paix ; elle est cette mer où viennent se perdre tous nos désirs. » (1)

Cependant, comme toutes les belles choses de ce monde, le voyage d'Italie s'achève. Au mois de mars 1837, Montalembert rentre à Paris et la réalité le saisit. C'est alors que commence vraiment sa vie publique et parlementaire. La mort de son père (22 juin 1831) l'avait, on se le rappelle, investi de la pairie par droit d'hérédité. Il fut le dernier, avec M. Daru, à bénéficier de ce privilège. Quelques semaines plus tard, en effet, le jour même où l'orateur prononçait sa défense dans le procès de l'École libre, M. Béranger donnait lecture à la Chambre des députés du rapport sur le projet de loi qui devait abolir l'hérédité de la pairie. Toutefois à l'exception de son discours sur la presse dont nous parlons plus loin, Montalembert ne prit une part active aux délibérations de la Chambre haute qu'après son mariage.

Avant de le suivre sur le terrain de ses premières luttes, il convient de rechercher quelles étaient ses opinions politiques et quels sentiments l'animaient à l'égard du gouvernement de Juillet et des anciens partis.

I

A l'époque où nous sommes parvenus, deux courants politiques entraînaient en des sens divers le clergé et les catholiques français. Les uns, fidèles au régime déchu en 1830, regardaient Louis-Philippe comme un usurpateur et appelaient de tous leurs vœux le retour d'Henri V. « Il ne peut

(1) Dante, *Le Paradis*, chant IIIe.

y avoir d'orthodoxie religieuse sans orthodoxie politique.... Le Roi, Jésus-Christ, l'Église catholique : Dieu est en ces trois mots. » Ces paroles de M. de Genoude résument assez bien leur programme. A leur tête, marchaient la plupart des évêques nommés sous la Restauration et en particulier Mgr de Quélen, archevêque de Paris. Ce dernier, depuis l'émeute de Saint-Germain l'Auxerrois et la démolition de son palais, avait pris envers les Tuileries une attitude boudeuse qu'il garda jusqu'à sa mort. Au risque de blesser la mémoire de ce prélat si vénérable par sa piété, on doit reconnaître qu'il poussait un peu loin l'esprit de parti. Montalembert s'indignait à bon droit de l'entendre, du haut de la chaire de Notre-Dame, faire ce singulier rapprochement : « Non seulement Jésus-Christ était Fils de Dieu, mais encore il était de très bonne maison du côté de sa mère et il y a d'excellentes raisons de voir en lui l'*héritier légitime* du trône de Judée. » (1)

Sa passion politique l'entraînait même jusqu'à l'injustice. L'abbé Axinger avait fondé l'œuvre de Saint-Boniface pour l'instruction et l'éducation des trente mille Allemands répandus dans Paris. Il eut le malheur d'implorer des secours du château et celui plus grand encore d'en obtenir de la protestante duchesse d'Orléans. Il commit le crime *énorme* de mettre dans les journaux que cette même princesse avait donné trois ou quatre cents francs pour l'instruction de ses compatriotes catholiques. Et aussitôt l'archevêque de Paris lui interdit la prédication et la confession, c'est-à-dire détruisit son œuvre. « Je vous jure, affirme Montalembert, qu'il n'y a pas eu l'ombre d'un autre motif. » (2)

L'entourage de l'archevêque semblait encore plus exalté. On sait que Mgr de Quélen avait appelé Lacordaire à Notre-Dame; on sait moins que l'acharnement des conseillers du prélat l'obligea d'en descendre. Ceux-ci relevaient malignement les moindres écarts échappés à l'improvisation de l'orateur; ils racontaient qu'il « n'osait pas même nommer Jésus-Christ en chaire », ils le traitaient de tribun, de

(1) *Chronique religieuse de mon temps;* papiers inédits.
(2) Lettre à M. Guerrier de Dumast, 15 avril 1838.

« révolutionnaire relaps »; ils l'accusaient d'hérésie et le dénonçaient à Rome. L'un d'eux, M. Cottret, vicaire général, menaçait de publier deux volumes contre ses erreurs doctrinales; un autre, l'abbé Dupanloup (pourquoi ne pas le nommer?) le signalait, du haut de la chaire de Saint-Thomas-d'Aquin, comme un homme « sur le bord de l'abîme et prêt à se perdre, malgré le terrible exemple qu'il avait eu sous les yeux. » (1) Enfin, tout récemment, Mgr de Quélen n'avait-il pas empêché l'abbé Lacordaire de publier son admirable *Lettre sur le Saint-Siège,* parce que l'auteur y parlait avec éloge des dispositions du pape pour la famille d'Orléans? C'était au moins une des principales raisons. Voilà où l'esprit de parti pousse parfois les meilleures âmes.

L'autre fraction des catholiques, la plus jeune et la plus intelligente, avait pour chefs Lacordaire, Ozanam et surtout Montalembert : je me trompe, elle recevait sa direction du Souverain Pontife lui-même. A Rome, Grégoire XVI avait donné le mot d'ordre à Montalembert : « Je déplore extrêmement l'intervention de l'archevêque dans la politique... L'Église est amie de tous les gouvernements, quelle qu'en soit la forme, pourvu qu'ils n'oppriment pas sa liberté... » Le cardinal Lambruschini, secrétaire d'État, parlait de Mgr de Quélen « avec la plus douloureuse exaspération », et disait du parti légitimiste : « Il a l'air de servir l'Église et il la sacrifie indignement à ses intérêts. » (2) Rien de plus suggestif, mais aussi rien de plus passionné que les lettres échangées à cette époque sur ces brûlantes questions entre Montalembert et ses amis légitimistes : « Que penser, s'écrie-t-il, de l'outrecuidance de ces princes et de ces courtisans qui, replacés par la Providence à la tête de la première nation du monde, au lieu de tenir compte des besoins, des opinions, des préjugés même de ces trente millions de Français, s'avisent de vouloir leur imposer des lois et des habitudes diamétralement opposées à leur volonté? Que penser d'un souverain qui, pour maintenir au pouvoir ses favoris,

(1) Montalembert à Lacordaire, 12 avril 1837.
(2) Lacordaire à Montalembert, 8 avril 1837.

s'en va bouleverser d'un trait de plume les institutions sous lesquelles la France vivait heureuse depuis quinze ans, et qui lui assuraient à lui-même une royauté éclatante, quoique sagement limitée?... Pour moi, j'avoue que je ne connais pas dans l'histoire un exemple d'orgueil aussi insensé... et j'applaudis au châtiment que Dieu leur a infligé par les mains de la France... » (1)

— Alors, demandaient ses amis, vous approuvez tout ce qui s'est fait en 1830? — « Si j'avais eu voix au chapitre, j'aurais peut-être désiré le maintien de la couronne sur le front d'Henri V, mais je me soumets avant tout au principe de la souveraineté nationale... J'admire la modération du parti victorieux... L'histoire n'offre rien de plus grand à mes yeux que ce roi vaincu par ses sujets et reconduit lentement au milieu de ses gardes jusqu'aux frontières de son royaume..., pendant que les vainqueurs se donnent un nouveau roi et une nouvelle Constitution, sans avoir recours à aucune mesure extra-légale et sans avoir versé aucune goutte de sang sur un échafaud politique... »

— Mais le droit, insistait-on, qu'en faites-vous? n'est-il pas malheureux qu'il ait été violé?

— « Un mouvement populaire est toujours une chose infiniment redoutable et fâcheuse, répondait Montalembert... Toutefois l'insurrection victorieuse est un des faits les plus habituels et les plus providentiels de l'histoire en général et notamment de l'histoire moderne, si bien que les monarchies actuelles et universellement reconnues d'Angleterre, de Hollande, de Portugal et de Suède n'ont point d'autre origine... Que la France ait le droit de vouloir ou de ne pas vouloir des Bourbons, c'est une chose qu'il est inutile de traiter; ce qui est sûr, c'est qu'elle n'en veut pas, ni comme personnes ni comme idées; ce qui est sûr encore, c'est qu'on n'a jamais vu un peuple subir un gouvernement dont il ne voulait pas, si ce n'est par la conquête... » (2)

Lorsque Montalembert parlait ainsi il était trop près des

(1) Montalembert à l'abbé Tron, juillet 1837.
(2) Papiers inédits.

événements pour les juger sans passion. Lui-même a reconnu plus tard combien il a été malheureux pour la France d'avoir violé en 1830 l'hérédité monarchique : « La Révolution de Juillet, a-t-il écrit, a porté atteinte au droit et à la vraie liberté. » (1) Que de révolutions déplorables eussent été évitées, en effet, si le principe salutaire de l'inamissibilité du pouvoir royal avait pu être respecté!

Mais Montalembert ne se plaçait pas seulement au point de vue politique quand il rompait ainsi avec le parti légitimiste. L'intérêt de l'Église surtout le préoccupait : « Une fois assis sur ce rocher inébranlable, au milieu de la mer orageuse des idées et des discussions du temps actuel, je sais tout ce que je dois et tout ce que je puis faire... Je puis promener un regard calme et assuré sur tout ce qui ne touche qu'à mes devoirs et à ma position de citoyen. » Il n'admettait point que l'on confondît la cause de Dieu et celle de Charles X; il déplorait, au point de vue catholique, l'alliance qui existait depuis deux siècles entre la royauté et l'Église, « alliance où celle-ci était exploitée au profit de celle-là, où le trône était placé sur l'autel, où, par une impiété et un aveuglement sans exemple, on en était venu à croire que la religion avait besoin des Bourbons pour subsister en France, que la perpétuité de l'Église était liée à la perpétuité de la dynastie, comme si c'était aux petits-fils de Louis XIV et non plus seulement aux successeurs de saint Pierre que Notre-Seigneur avait dit : « Vous ne périrez jamais! » (2)

Montalembert entreprit donc résolument de « scinder le catholicisme et le légitimisme. » (3) En toutes rencontres, il proclama que personne n'avait brisé plus nettement que lui avec les regrets et les espérances du parti royaliste. Naturellement, les journaux de ce parti relevèrent avec aigreur ses déclarations, reprochant à l'orateur de trahir la cause de ses pères. Ils le harcelaient sans cesse, n'épargnant rien pour le mettre hors des gonds. Certes, son désintéressement, ses nobles intentions demeurent au-dessus de tout soupçon. Mais

(1) Montalembert, *Œuvres*, t. V, p. 107.
(2) Lettre inédite à l'abbé Tron, juillet 1837.
(3) Lettre à M. Guerrier de Dumast, 8 juin 1837.

accomplit-il d'une main assez légère et assez douce cette rupture avec la vieille royauté traditionnelle? N'agit-il point parfois violemment, en soldat qui monte à l'assaut et veut emporter la place de vive force, d'un seul coup? « Ah! que vous avez raison, écrivait-il à un ami, de mettre le doigt sur la plaie, qui est celle de presque tous les hommes et la mienne en particulier, savoir : l'exagération des jugements en bien et en mal! Je ne le sais que trop, étant arrivé à cet âge où l'on se sent déjà si vieux par les mécomptes du passé et encore si jeune par le peu de fruit qu'on en a tiré. » (1) En signalant les abus qu'avait entraînés une solidarité trop étroite de l'Église et de la monarchie, Montalembert n'oubliait-il point les avantages et les gloires de cette alliance? Était-il sûr qu'une fois détaché de sa longue fidélité envers les Bourbons, le clergé ne la remplacerait pas par des dépendances aussi dangereuses et moins honorables? Enfin, à la veille de s'engager dans sa glorieuse campagne pour la liberté religieuse, convenait-il de rebuter, de décourager la partie la plus généreuse et la plus fidèle de son armée? Du reste, les légitimistes, sans lui tenir rigueur de son attitude, combattirent vaillamment sous les ordres de Montalembert, et un jour vint où lui-même, instruit par une douloureuse expérience, pria ses anciens adversaires d'excuser les pensées ou les expressions qui avaient pu les affliger (2).

II

Quels étaient les sentiments de Montalembert pour la dynastie de Juillet et son gouvernement? Ne pouvait-on pas craindre qu'avec sa nature ardente, il se rejetât d'autant plus vivement vers la dynastie nouvelle qu'il se séparait plus nettement de l'ancienne? Montalembert vit l'écueil et, comme le lui disait son beau-père, le comte de Mérode, il était trop bon marin pour y briser sa barque. Si Louis-Philippe

(1) A M. Guerrier de Dumast, 15 décembre 1841.
(2) *OEuvres*. Préface des discours, p. XVII.

et ses fils se fussent montrés animés d'un zèle vraiment chrétien, réglé du reste par la prudence et une appréciation intelligente de l'époque, un catholique eût pu s'attacher ouvertement à leur cause; mais il n'en était pas ainsi. Les lois de l'Église semblaient non avenues aux Tuileries : on y témoignait plus de ménagements pour les préjugés voltairiens et bourgeois que pour les légitimes susceptibilités des catholiques. « Cette dynastie, disait très bien M. de Mérode, fait de l'ordre matériel sans despotisme; elle résiste à la tyrannie *libérâtre* et la répudie. C'est beaucoup sans doute. Mais l'ordre moral fondé sur l'Église, elle ne semble s'en occuper que comme d'un moyen d'ordre matériel... C'est donc comme un pis-aller que les catholiques peuvent s'y rallier, et parce qu'elle n'opprime pas. » (1)

Aussi Montalembert disait-il : « Si j'avais la possibilité de fabriquer un roi à ma guise, je ne le jetterais certes pas dans le moule de Louis-Philippe. » Toutefois, lorsqu'il comparait ce roi aux autres souverains de l'Europe, il le trouvait infiniment supérieur à eux tous, et par le talent de gouverner, et par la clémence avec laquelle il avait accordé l'amnistie à ses plus implacables ennemis. De son côté, Louis-Philippe accueillit d'abord l'orateur catholique avec une certaine froideur. « Je lui fais l'effet d'un capucin avec lequel il rougirait d'être surpris, avouait Montalembert. Si j'étais légitimiste, il me ferait peut-être la cour, dans tous les cas je ne l'embarrasserais point; mais un catholique, ami de la Révolution de Juillet et de la dignité du pays à l'extérieur, et qui dit tout ce qui lui passe par la tête, quelquefois avec un peu de succès, il n'y comprend rien et me donne à tous les diables ! »

Quoi qu'il en soit, voici la ligne de conduite adoptée par Montalembert envers le gouvernement : reconnaître loyalement le nouveau pouvoir, mais sans se livrer à lui, en gardant toute sa dignité, toute sa liberté d'allures; lui apporter dans les affaires du pays un concours désintéressé, mais en se réservant de l'avertir et, au besoin, de le combattre, s'il agissait contre la justice, la liberté et la religion. Jusqu'en

(1) A M. Guerrier de Dumast, 26 septembre 1838.

1848, en effet, son opposition à la politique religieuse des différents ministres ne connut pas de trève.

« C'est aux catholiques, écrivait-il, qu'il appartient de dire la vérité, sans passion et sans intérêt, au gouvernement. Eux seuls sont assez haut placés pour remplir dignement cette mission. Qu'ils lui disent, par exemple, qu'au milieu de ses succès et de sa force, il lui manque un sentiment plus intime et plus hautement avoué de la valeur du pouvoir spirituel. Il lui manque, en effet, le courage de reconnaître le vaste domaine de ce pouvoir, l'immortalité de cet empire, et la force que lui, pouvoir temporel, pourrait en retirer. Il lui manque ce respect délicat et sincère pour la religion, qui, s'il l'avait, l'empêcherait de froisser par des torts irréfléchis des consciences susceptibles et en proie à des suggestions hostiles...

« ... Nous demanderons à cette jeune monarchie, pour elle-même, plus d'élévation et de générosité dans l'ensemble de sa politique, élévation qui dérivera naturellement de la foi à un ordre plus élevé que celui des intérêts purement terrestres. Quand elle aura planté son drapeau au sein d'une croyance vraiment sociale, elle trouvera les armes qui lui sont indispensables pour combattre l'invasion chaque jour plus menaçante de cet individualisme qui rendra bientôt tout gouvernement impossible, et de ce matérialisme qui tend à transformer ce monde en machine à vapeur. Qu'on le sache bien, la religion seule peut coordonner, épurer, sanctifier ces intérêts matériels qui règnent aujourd'hui sur la société européenne, comme elle seule a pu dompter et civiliser les masses barbares qui ont constitué cette même société... »

Et Montalembert conclut et résume en deux mots ce qu'il désire : « *Nationaliser le clergé et catholiciser la nation* », problème complexe dont dépend le maintien et le progrès de notre société. « N'en doutons pas, dit-il, il sera résolu. » (1)

III

Bien que les membres de la Chambre des pairs n'eussent voix délibérative qu'à trente ans, rien ne les empêchait de prendre la parole avant cet âge. Personne jusqu'alors n'avait revendiqué ce privilège; mais la tribune attirait Montalembert, comme le champ de bataille attirait autrefois ses ancêtres. Ses premiers discours furent surtout politiques. Non

(1) *Des rapports de l'Église catholique et du gouvernement de Juillet*, article publié dans la *France contemporaine*, le 15 mai 1838.

point qu'il oubliât la question religieuse, elle dominait toutes ses pensées; mais pour l'aborder avec autorité, il se jugeait encore trop rapproché des années fiévreuses de l'*Avenir.* Il ne voulait pas d'ailleurs être l'homme d'une seule question. Est-ce que les intérêts de la liberté et l'honneur de la France ne lui étaient pas aussi sacrés qu'à personne? Ne fallait-il pas que le champion attitré du catholicisme se montrât préoccupé des questions économiques et dévoué à toutes les idées généreuses?

Ce fut dans la discussion des lois de septembre 1835 que Montalembert parla pour la première fois. Après l'attentat de Fieschi (1), le duc de Broglie, président du Conseil, avait présenté aux Chambres des mesures de répression. Aux termes de ces projets, toute attaque contre la personne du roi ou la Constitution de 1830 était punie de la détention et d'une amende de 10.000 à 50.000 francs. On déférait aux tribunaux la simple expression d'un vœu ou d'une espérance contraires à la Charte.

Il s'agissait donc de rendre impossible toute attaque contre le principe du gouvernement, et, comme l'avouaient les ministres, de « supprimer la presse carliste et la presse républicaine ». Pendant quatorze séances les plus grands orateurs de la Chambre des députés, le duc de Broglie, Thiers, Lamartine et Royer-Collard parlèrent pour ou contre. Le 8 septembre, la discussion reprit à la Chambre haute. Déjà le marquis de Dreux-Brézé avait attaqué la loi, quand Montalembert parut à la tribune.

Un mouvement de vif intérêt se produisit : on n'avait point oublié le procès de l'École libre. L'orateur tenait à la main son discours écrit et le récitait : c'était l'usage alors et Royer-Collard n'agissait pas autrement. Mais Montalembert lisait avec tant de naturel, de chaleur et de verve qu'on eût dit une improvisation. Le geste était sobre et contenu; la voix tour à tour pathétique, douce, véhémente et tranchante comme une

(1) Le 28 juillet, un Corse, nommé Fieschi, fit éclater une machine infernale contre Louis-Philippe et ses fils, pendant une revue de la garde nationale. Quarante et une victimes furent atteintes; dix-huit mortellement frappées, entre autres le maréchal Mortier.

épée. Ajoutez à cela le charme de la jeunesse, la fierté aristocratique répandue en toute sa personne, et vous comprendrez la bienveillante curiosité de l'assemblée.

Après avoir nié l'opportunité de la loi proposée, Montalembert en contesta la légitimité. Il fit ressortir avec ironie l'inconséquence de ces doctrinaires qui, parvenus au pouvoir grâce au droit de discussion, voulaient maintenant le supprimer.

« Ce principe (de liberté absolue), je l'avoue franchement, n'est pas le mien, dit-il; je n'ai pour lui aucune idolâtrie; j'en reconnais et j'en professe de plus anciens, de plus élevés et de plus saints; mais il est évidemment celui de la société dans laquelle nous sommes nés, il est évidemment celui qui, après une longue lutte, a triomphé et règne dans notre pays... Les auteurs de la loi semblent s'être dit : Nous sommes riches, mettons par conséquent que la propriété est une chose sainte; nous avons besoin de dominer ou de neutraliser les consciences scrupuleuses : mettons que le serment quelconque, n'importe à qui, est une chose inviolable; nous voulons surtout rester ce que nous sommes : mettons que le gouvernement qui nous a fait cette position est une chose immortelle; à défaut d'autres preuves, démontrons, prouvons cette sainteté, cette inviolabilité, cette immortalité par des peines. Quant au reste, quant à la religion, à la morale universelle, à toutes les grandes vérités qui font la base de l'esprit humain, tout cela se défendra comme cela pourra... L'outrage contre ces principes éternels n'est puni au maximum que d'un an de prison et de 500 francs d'amende; l'attaque contre des principes purement politiques et nés d'hier sera punie de vingt ans de détention et de 50.000 francs d'amende... Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble que l'histoire d'aucun pays n'offre l'exemple d'une pareille injure à la raison et à la conscience de l'humanité... »

Et Montalembert invitait le Gouvernement à chercher, pour soutenir l'autorité royale menacée, autre chose que des amendes et des peines. Il mettait hardiment le doigt sur la plaie :

« ... Croyez-le, Messieurs, pour sauver ce qui est digne d'être sauvé de ce grand naufrage auquel nous assistons, il faut autre chose que du pouvoir et des lois. Pour vaincre les égarements de la pensée, il faut un autre droit, une autre force que celle qu'on nous présente, il faut une autorité venue d'en haut, et non pas des passions et des intérêts avec lesquels nous ne sommes que trop familiarisés. L'intelligence rebelle n'a jamais été vaincue que par une intelligence supérieure : malade, elle n'a jamais été guérie que par le remède suprême de fortes et pures croyances... Quelle belle mission pour le pouvoir de préparer les voies à cette ère nou-

velle, à cette paisible et bienfaisante réaction vers la vérité, au lieu de la troubler et de l'arrêter par d'inopportunes violences!... » (1)

Certains panégyristes du gouvernement de Juillet n'ont voulu voir dans ce discours qu'un reflet des idées de l'*Avenir* et l'illusion d'un libéralisme sans expérience. Je ne sais quel ministre alla plus loin et traita l'orateur de « fougueux révolutionnaire ». Il nous est impossible de nous associer à ces critiques. D'après ses déclarations mêmes, Montalembert n'admettait pas la liberté absolue de discussion. N'avait-il pas raison par contre de signaler l'inconséquence des libéraux doctrinaires et de montrer dans le retour aux principes religieux un remède plus efficace que les lois de septembre? La presse du temps lui rendit meilleure justice. « Il y a quelque chose de solennel et de touchant, disait le *Courrier Français*, dans ce premier engagement d'un jeune homme qui, invoquant la mémoire de son père, et les grands mais trop rares exemples que nous avons reçus, promet de rester fidèle à la cause du progrès, de l'humanité, de l'intelligence. Nous avons entendu, ailleurs, faire des promesses semblables qui ont été bientôt trahies; mais il y avait cette fois un accent de probité et de conviction qui ne saurait tromper. » (2)

La question sociale, sans avoir l'importance qu'elle a de nos jours, préoccupait déjà les meilleurs esprits. C'était l'époque des constructions de chemins de fer. La grande industrie se substituait lentement à l'industrie domestique. Pendant que la bourgeoisie s'enrichissait en des spéculations de toute sorte, le peuple, excité par les progrès de l'instruction et la diffusion de la presse, commençait à lever la tête. Un mot vibrant et nouveau, le *socialisme,* venait de retentir et d'éveiller dans l'âme populaire mille rêves fiévreux. Pour les réaliser, les théoriciens Pierre Leroux, Fourrier, Cabet, L. Blanc, Proudhon, se donnaient carrière. Que faire en présence de ce péril? Le socialisme étant avant tout la contradiction des idées chrétiennes, le remède ne pouvait être qu'un retour aux idées chrétiennes. Mais il fallait aussi s'inquiéter de soulager la

(1) Montalembert, *Discours sur la liberté de la Presse,* t. I.
(2) *Courrier Français,* 9 septembre 1837.

misère réelle et profonde des classes ouvrières. En 1840, Montalembert eut l'occasion de montrer l'intérêt qu'il portait à ces graves problèmes. On discutait à la Chambre des pairs un projet de loi ministériel sur une question toujours actuelle, le travail des enfants dans les manufactures. Il s'agissait de savoir s'il fallait laisser au ministère le soin de réglementer ce travail, ou si la loi devait établir à ce sujet des conditions précises et obligatoires. M. Rossi soutint l'incompétence du pouvoir législatif; Montalembert combattit cette thèse.

« Il faut, dit-il, apporter un remède le plus promptement possible aux abus révoltants qu'on a signalés. N'est-il pas évident qu'en renvoyant ce remède uniquement à la bonne volonté, au libre arbitre d'un ministère quelconque, c'est en retarder indéfiniment l'application...? N'est-ce pas une dérision de confier le sort de nos pauvres enfants à cette instabilité perpétuelle? L'obligation pour le législateur d'intervenir directement dans les questions sociales et morales me paraît plus démontrée que jamais. »

Et Montalembert dénonça les progrès croissants de la « barbarie industrielle » et l'intensité des maux qu'il s'agissait de guérir :

« Si un tyran, un conquérant étranger s'était emparé de la France et s'il nous eût tenu ce langage : Dès qu'ils seront en état de se tenir sur leurs jambes, des milliers de vos enfants vous seront enlevés, seront introduits dans des établissements où leur organisation physique sera dégradée, affaiblie d'année en année, où, au lieu de connaître les jouissances, la gaieté, la liberté de leur âge, ils seront initiés à tout ce qu'il y a de plus déplorable dans la dépravation humaine, où ils seront moralement abrutis d'abord, puis intellectuellement hébétés, pour être ensuite physiquement énervés, comme les conscrits dont on vous parlait tout à l'heure, où vos jeunes filles perdront leur innocence avant même d'être nubiles; si un tyran, dis-je, en agissait ainsi avec la France, il n'y aurait pas assez de haines et d'injures à déverser sur sa tête.

« Eh bien! le joug de l'industrie est celui-là, messieurs. Ce n'est pas sa volonté, je le sais bien, mais voilà ses résultats. Je n'accuse personne; je ne prétends pas désigner telle ou telle industrie comme spécialement coupable. Je reconnais la force des choses, l'impitoyable empire de la concurrence. Mais cet état existe, cet état pèse sur les générations de la France; et comme l'a dit un vénérable prélat, autrefois votre collègue, le cardinal de Croï : « Sur l'extrême faiblesse pèse l'extrême oppression. » Je dis que cet état de choses est révoltant pour la moralité de notre pays et que, s'il faut blâmer quelqu'un, ce sont ceux qui appellent cela du progrès et de la liberté, et les autres qui, absorbés dans de misérables

questions personnelles, n'ont pas d'entrailles pour les véritables besoins sociaux de la patrie. » (1)

Ces paroles de Montalembert prouvent suffisamment, ce nous semble, son dévouement profond à la classe ouvrière. « Ayant étudié à fond cette matière, écrit-il, je puis dire que mon discours a eu tous les honneurs de la discussion. Jamais je n'ai été aussi bien accueilli par la Chambre. » (2) Aussi lui donna-t-elle raison par 91 voix contre 35.

S'il réclamait le secours de l'autorité contre les excès de l'individualisme, il ne cessait en retour de combattre le despotisme administratif. En 1838, à propos d'une loi sur le régime des aliénés, le Gouvernement proposait d'intervenir dans les traités conclus entre les départements et les établissements privés. Montalembert en profita pour attaquer la centralisation; il soutint avec esprit qu'un ministre de l'Intérieur avait assez de grandes affaires à traiter pour n'avoir pas besoin d'absorber tout, et « jusqu'au triste domaine des gens qui ont perdu l'esprit. » (3) Deux ans plus tard, le ministre voulant imposer des économes nommés par lui à tous les hospices dirigés par des Congrégations religieuses, Montalembert défendit vigoureusement l'indépendance de la charité et flétrit de nouveau « ce funeste esprit de centralisation qui, après avoir tué en France la vie intellectuelle et politique des provinces, finira par y tuer aussi la vie charitable. » (4) Pour être complet et montrer jusqu'où s'étendaient sa compétence et son activité, il nous faut mentionner les discours qu'il prononça en 1838 et en 1839 sur la police du roulage et la propriété littéraire (5).

IV

Mais, plus que les affaires intérieures, la politique étrangère le passionnait. Par sa naissance, son éducation, ses nombreux voyages et aussi par les relations et les sympathies qu'il s'était

(1) *Discours*, t. I, p. 145.
(2) Montalembert au comte F. de Mérode, 12 mars 1840.
(3) Discours du 7 février 1838.
(4) Discours du 6 avril 1840.
(5) Discours du 7 mars 1838 et du 29 mai 1839.

acquises en Europe, ne se trouvait-il pas mieux préparé que personne à traiter ces délicates questions? Aussi, dès que l'honneur de la France se trouvait en jeu, dès qu'un droit venait à être lésé ou qu'un attentat se préparait en Europe contre la liberté, la conscience ou la justice, voyait-on Montalembert apparaître à la tribune; non point qu'il cherchât à créer des embarras au gouvernement, à provoquer une politique violente et irréfléchie, mais il eût voulu que rien d'important ne se passât dans aucun pays du monde, sans trouver un écho à la Chambre des pairs; il eût souhaité que cette assemblée obtînt en Europe un tel ascendant moral que toutes les grandes causes de l'humanité fussent en quelque sorte déférées à son tribunal.

Durant les premières années de sa vie parlementaire, de 1836 à 1839, il intervint dans les affaires d'Espagne, de Grèce, de Pologne et de Belgique.

L'Espagne était alors en proie à la guerre civile; les carlistes et les partisans d'Isabelle s'y disputaient le pouvoir. Montalembert, sans réclamer une intervention armée, se prononça nettement pour la jeune souveraine qui représentait dans la Péninsule les idées libérales et constitutionnelles. Dans la séance du 3 janvier 1838, il soutint contre son ami le marquis de Dreux-Brézé, en termes peut-être trop absolus, que l'œuvre de Louis XIV avait eu pour l'Espagne aussi bien que pour la France des conséquences déplorables :

« La dynastie des Bourbons, s'écriait-il, a laissé tomber l'Espagne depuis 1715, à travers une série non interrompue de défaites et d'humiliations de tout genre, à travers une décadence toujours croissante, jusqu'à l'inexprimable dégradation du règne de Charles IV, jusqu'au règne des bourreaux sous Ferdinand VII... Quels secours l'Espagne a-t-elle jamais apportés à la France?... Dix ans après la paix d'Utrecht, ... n'y a-t-il pas eu guerre pour la conspiration de Cellamare? Le pacte de famille a-t-il empêché que la France n'ait conclu en 1763 la paix la plus humiliante, la plus honteuse qu'elle ait jamais eue à subir?... Enfin arrive la Révolution; que vit-on alors? La première puissance qui reconnaît la Convention et la République, ou, pour mieux dire, les assassins du Chef de la maison de Bourbon, n'est-ce pas l'Espagne où règne le plus proche parent du malheureux Louis XVI? » (1)

(1) Discours du 3 janvier 1838, t. I, p. 75 (2e édition).

Le 21 avril de cette même année, une discussion s'éleva à la Chambre des pairs sur l'état financier et politique de la Grèce et sur la conduite de la France à l'égard de ce royaume. Montalembert en profita pour donner une sévère leçon au Gouvernement. Il rappela tout ce que nous avions fait pour la Grèce et déplora de voir la prépondérance de la Russie se substituer peu à peu à la nôtre en Orient :

« On ne peut nier, dit-il, que la France jouait en Orient sous la Restauration un rôle plus imposant que celui qu'elle a joué depuis... Sous la Restauration, le pays était humilié par le souvenir des désastres qui avaient ramené la dynastie d'alors; mais le Gouvernement ne l'était pas; il était, au contraire, dans une bonne position à l'étranger par ses alliances et ses sympathies; et il faut avouer qu'il en a souvent profité et notamment dans la question d'Orient, où la bataille de Navarin et l'expédition de Morée lui ont fait le plus grand honneur. A la Révolution de Juillet, le pays lui-même s'est redressé; mais, par une fâcheuse contradiction, le Gouvernement nouveau a paru s'abaisser, se rapetisser à proportion de l'élévation, du juste orgueil du pays... La France n'entendait pas, je pense, que son Gouvernement la conduisît, de complaisance en complaisance, à cet état d'apathie et d'humilité par trop chrétienne où nous l'avons vue depuis. » (1)

Quant à la Pologne, ses malheurs, on le sait, avaient depuis longtemps conquis l'âme de Montalembert. Si l'enthousiasme des Français pour cet infortuné pays s'était refroidi avec les années, l'ardente sympathie de Montalembert demeurait la même. Il y revenait sans cesse, au risque de fatiguer l'opinion distraite et oublieuse. Plus la cause semblait désespérée, plus il s'y attachait avec passion. Aujourd'hui (2) il flétrissait à la tribune l'ukase de Nicolas Ier qui, en abolissant la Constitution polonaise, méconnaissait les stipulations du traité de Vienne. Par la même occasion, il dénonçait la guerre acharnée déclarée par l'autocrate de Russie à la religion et à la langue nationales, les sanctuaires profanés, les consciences violentées et les petits enfants arrachés par milliers des bras de leurs mères pour être transportés au centre de l'Empire. Un autre jour (3), c'était l'occupation de Cracovie par l'Autri-

(1) Discours sur l'emprunt grec, 21 avril 1838.
(2) Discours sur la Pologne, 6 janvier 1836.
(3) *Ibid.*, 4 janvier 1838, 5 mai 1838.

che qu'il signalait comme une méconnaissance des traités, demandant non point la guerre, mais une plainte énergique et formelle du Gouvernement, implorant du moins une simple mention dans l'adresse au roi, un simple « gage de sympathie pour tout le sang que la Pologne a versé pour nous ». Souvent la parole de Montalembert demeurait sans écho, — car rien ne fatigue comme les plaintes qui reviennent toujours; — il avait du moins soulagé sa conscience et prouvé la généreuse fidélité de son caractère.

V

Cependant, à l'époque dont nous parlons, la question belge dominait toutes les autres préoccupations de Montalembert. Plus que personne en France, il avait applaudi à l'heureux affranchissement de la Belgique en 1830; il admirait sa Constitution; il enviait ses lois libérales sur l'enseignement. Des liens étroits venaient encore de l'attacher à ce pays et l'entrée de l'orateur catholique dans l'illustre famille de Mérode donnait à ses sentiments pour la Belgique quelque chose de filial.

On le vit bien dans l'affaire du Luxembourg et du Limbourg. Si nous arrêtons un instant le lecteur sur cet épisode aujourd'hui très oublié, c'est que Montalembert y joua un rôle important. Le 15 octobre 1831, les représentants des cinq grandes puissances, réunis à Londres, avaient, par le traité dit des 24 articles, fixé le partage des territoires et des dettes entre la Belgique et la Hollande. Ce traité attribuait à la Belgique la partie septentrionale du Luxembourg, mais donnait à la Hollande le reste du grand-duché, ainsi que la moitié du Limbourg, dont les habitants avaient pris une part active à la révolution. Après des débats passionnés, les Belges, « ne voulant pas exposer l'Europe à une guerre générale », adhérèrent aux « conditions dures et onéreuses » qu'on leur imposait; mais le roi de Hollande, — par espoir d'une révolution ou d'une guerre, — refusa obstinément de signer le traité. Chaque pays demeura donc en possession des territoires qu'il oc-

cupait alors, et les Belges gardèrent le Luxembourg et le Limbourg.

Sept ans après ces événements, en 1838, le roi de Hollande, las d'attendre une occasion de revanche qui ne se présentait pas, déclara qu'il acceptait le traité des 24 articles et somma le gouvernement belge d'évacuer les deux provinces contestées.

On conçoit l'indignation des Belges à cette demande. Ils protestèrent qu'il leur était impossible d'abandonner des populations étroitement attachées à la Belgique, ayant souffert et combattu pour elle, partageant sa foi religieuse et politique et représentées depuis sept ans, comme les autres provinces du royaume, au Parlement de Bruxelles. Pour empêcher la patrie d'être démembrée, un grand mouvement s'organisa. Au premier rang se trouva le comte Félix de Mérode, qui ne cessait d'exciter son gendre à prendre en main devant l'opinion française la cause de la Belgique.

Celui-ci n'avait pas besoin d'être excité pour embrasser cette cause avec chaleur, et, en agissant ainsi, il n'obéissait point à des motifs de parenté ou d'affection :

« Je défends la Belgique, disait-il lui-même, comme j'ai défendu la Pologne, avec laquelle je n'avais pas le moindre lien, comme je défendrais tout peuple qui serait menacé dans sa nationalité, dans ses intérêts vitaux, comme je défendrais la Hollande elle-même, si l'on voulait lui arracher les populations qui lui tiennent par le fond des entrailles. Ce que je défends dans la Belgique, c'est la dignité des peuples, c'est le principe même des sociétés modernes, c'est la sociabilité toute entière qui aujourd'hui, au XIXe siècle, me paraît s'opposer impérieusement à ce qu'on dispose ainsi des populations et des âmes humaines sans les consulter. » (1)

Dans la séance du 6 juillet 1838, M. le marquis de Dreux-Brézé ayant demandé ce que comptait faire le Gouvernement, dans le cas où la Belgique refuserait d'accepter les 24 articles, Montalembert prit la parole à son tour. — « Le traité a-t-il aujourd'hui, en 1838, une force obligatoire? D'autre part, est-ce en lui-même un traité tellement juste, tellement bon, tellement honorable pour la France, qu'elle ait intérêt à le

(1) Discours sur la Question belge, I, p 122.

maintenir et à le renouveler? » — Longuement l'orateur examina ces deux questions et il y répondit négativement, par des raisons multiples qu'il serait trop long de rapporter ici.

« On a attendu sept ans, s'écria-t-il, qu'il plût au roi de Hollande d'accepter le traité... Permettez-moi de demander combien de temps vous attendrez le consentement des populations. Est-ce qu'une population de trois cent mille âmes ne vaut pas la peine qu'on la consulte, comme on a consulté des petits princes d'Allemagne? Quant à moi, je demande du haut de cette tribune, je demande aussi un délai pour qu'on puisse consulter le vœu des populations, le vœu de trois cent mille âmes qui sont vos frères, vos voisins, qui sont en un mot des hommes et qui ont le droit de n'être pas troqués et vendus comme un vil bétail. »

Et, devant les yeux de ses collègues, Montalembert fit passer comme une sanglante vision de l'avenir. Ce qui arrivait à la Belgique ne pourrait-il pas arriver à la France?

« Quel effet, s'écria-t-il, produiront dans les provinces de l'Est, dans les populations si patriotes de la Lorraine et de l'Alsace, cette armée rassemblée sur les frontières, le spectacle de voisins, de frères livrés aux baïonnettes prussiennes; et dans quel but? dans le but d'affaiblir d'autant les frontières de la France, de laisser à découvert la partie de la France, par laquelle les alliés ont pénétré dans le cœur de la Champagne en 1792! » (1)

M. Molé répondit qu'une Conférence internationale allait se réunir à Londres pour juger le différend. Elle se réunit en effet. Les représentants de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie déclarèrent que, si la Belgique ne cédait pas les provinces contestées, le traité des 24 articles tomberait tout entier et qu'il ne resterait rien du nouveau royaume. Sans même prendre la peine de se concerter avec nous, notre allié lord Palmerston fit cause commune avec les trois cours continentales. Ainsi la France et la Belgique restaient seules en face de toute l'Europe.

Dans cette situation critique, les Belges ne perdirent pas confiance. « Nous voulons qu'on enfonce la porte, écrivait à son gendre le comte de Mérode; nous ne l'ouvrirons pas bénévolement aux voleurs, et, si le voisin regarde le rapt tran-

(1) *Ibid.* p. 106.

quillement, nous n'aurons, après les efforts que nous pourrons faire, rien à nous reprocher. Voilà le système que je veux faire suivre invariablement en Belgique et je compte bien y parvenir, malgré la mollesse de certaines gens. » (1) Montalembert approuvait cette attitude énergique, se déclarant prêt à s'enrôler dans l'armée belge et à sacrifier sa vie pour la cause du droit (2). Répandu par milliers d'exemplaires, son discours avait produit en Belgique une profonde sensation. « Je n'ai pas besoin de vous dire, lui écrivait-on, que votre discours a été lu et relu, imprimé et réimprimé dans toutes les feuilles du pays et que vous avez en ce moment quatre millions de cœurs pour vous bénir et vous soutenir dans votre lutte. » De toutes parts lui parvenaient des adresses de reconnaissance et de félicitations. « Il est consolant, dit l'une d'elles, de voir dans ce siècle d'égoïsme, au sein de ces assemblées que dominent le plus souvent de mesquins intérêts, s'élever une voix généreuse plaidant la cause de la justice et de l'humanité. Jamais nous ne nous croirons abandonnés de la France, tant que vous y serez pour nous prêter l'appui de votre éloquence et réveiller en notre faveur de vives sympathies. »

Quand, au mois d'août 1838, Montalembert vint lui-même à Bruxelles, l'hôtel de Mérode fut envahi par la visite des comités de toute sorte : « Organisez-vous, leur disait-il, ne comptez sur aucun Gouvernement, n'ayez confiance qu'en votre bon droit appuyé par votre courage ! » (3) Sur la proposition d'un député, une souscription fut ouverte dans les journaux pour offrir à l'orateur français une médaille d'or; elle devait porter cette simple inscription : *A M. de Montalembert, la Belgique reconnaissante!* Sur quoi, un brave Hollandais lui écrivait : « Si cela dépendait de moi, je vous graverais cette inscription sur le dos avec un fer rouge ! » Et il le traitait de fanatique !

(1) Le comte de Mérode à Montalembert, décembre 1838.

(2) Grégoire XVI le louait hautement de son attitude. « Il a raison, disait-il au comte Werner de Mérode qui se trouvait alors à Rome ; les catholiques sont toujours sacrifiés et livrés aux protestants ; *si, sempre catholici a protestanti.* » Les cardinaux Pacca, Lambruschini, Polidori, etc., parlaient de même.

(3) *National*, 23 août 1838.

Quelques jours après, le 25 août, le roi Léopold venait de passer au camp de Beverloo une importante revue. Le soir, 160 officiers réunis à l'État-major, virent entrer le général Hurel, commandant en chef de l'armée; un étranger l'accompagnait : c'était Montalembert. A peine l'eût-on reconnu qu'un grand silence s'établit ; un officier de chasseurs sortit des rangs et porta un toast au défenseur de la Belgique. Ce toast fut accueilli avec un tel enthousiasme que celui qui en était l'objet ne put contenir son émotion ; un tonnerre d'applaudissements couvrit sa réponse. (1)

Le lendemain, Montalembert reçut la visite de tous les généraux de l'armée et eut une longue entrevue avec le roi Léopold. Bien que prudent et peu belliqueux par nature, le prince se laissait entraîner dans le mouvement impétueux qui emportait ses sujets. Montalembert le trouva disposé à aller jusqu'au bout. Ce fut alors qu'il lui proposa d'appeler à son service Skrzynecki, le généralissime de l'armée polonaise qui, avec quelques milliers de héros, avait longtemps tenu en échec les armées du czar : « Je ne connais point d'âme aussi chevaleresque, lui dit-il; il pourrait être le Léonidas de la Belgique. » (2)

Après quelques hésitations le roi accepta et le comte de Mérode écrivit à Montalembert : « Le roi désire avoir le général Skrzynecki et me charge de vous mander cette intention... Il a vraiment le projet de mettre immédiatement nos moyens de défense sur un pied très respectable, et de faire pour conserver nos provinces tous les efforts compatibles avec les ressources du pays... » (3)

(1) L'*Éclair* (journal belge), 27 août 1838.

(2) « Vous savez ce qu'il est et ce qu'il vaut, écrivait Montalembert au comte de Mérode... Décoré par Napoléon de la croix d'officier de la Légion d'Honneur et chef de bataillon des armées françaises, il était colonel lors de la Révolution de 1830. Lorsque la place de généralissime fut mise au concours pour être donnée à celui qui se distinguerait le plus dans les batailles de Grochow, Skrzynecki fut proclamé par le vœu unanime de l'armée. Chacun connaît ses victoires et ses malheurs pendant la campagne de 1831 ; chacun sait qu'à un courage sans bornes, à de grands talents militaires, il joint tous les sentiments et toutes les pratiques d'un guerrier catholique et qu'il savait porter au plus haut degré d'enthousiasme les populations chrétiennes enrégimentées pour défendre leur pays. »

(3) Le comte de Mérode à Montalembert, novembre 1838.

Skrzynecki prévenu depuis longtemps mettait son épée au service des Belges : « Je me voue par là, disait-il, à la défense d'une cause juste et d'une nationalité catholique. Depuis le commencement de ma carrière, je n'ai jamais eu d'autre but... Après cela, je remets entre les mains de Dieu le succès de toute cette affaire qui est la sienne et je te serre dans mes bras, mon cher et unique ami. » (1)

Mais le général était retenu à Prague sous la surveillance de l'Autriche ; comment le faire venir en Belgique? Quand il demanda ses passeports à Vienne, on ne daigna même pas lui répondre. Ce fut encore Montalembert qui, d'accord avec le prince Adam Czartoryski et le comte Ladislas Zamoyski, prépara l'évasion du général. Un émigré polonais, d'un dévouement et d'un courage à toute épreuve, le comte Bystrzanowski, se chargea de l'entreprise (2). Déguisé en domestique, ce dernier pénétra en Allemagne, parvint jusqu'à Skrzynecki et le délivra après des péripéties romanesques qu'il serait trop long de raconter.

Dans cette dangereuse équipée, Bystrzanowski jouait au moins sa liberté. Avant de partir, il avait chargé Montalembert de le justifier et de le défendre. On devine les angoisses de ce dernier pendant cette longue semaine de décembre 1838, et sa joie lorsqu'il reçut de Hambourg le billet suivant : « Votre affaire est terminée heureusement. Le payement complet vient d'être exécuté aujourd'hui en bonnes lettres de change sur Londres, à huit jours de date. Vous pouvez faire préparer l'encaissement pour le 30, à Bruxelles... »

« .....Mon cher ami et frère, me voici à Londres, écrivait Skrzynecki le 25 janvier 1839. Dieu m'a béni pendant toute cette entreprise : les anges m'ont protégé et ont frayé ma route... Je pars pour Bruxelles par le premier bateau à va-

(1) Skrzynecki à Montalembert, décembre 1838.

(2) « Je l'ai trouvé excellent, écrivait Montalembert, plein de cette énergie, de cette résolution et de ce sang-froid qui sont les plus sévères conditions humaines d'un succès dont Dieu reste cependant le maître définitif. Nous avons bien débattu les difficultés de l'opération : elles sont très grandes, mais loin d'être insurmontables : et certes personne ne pourrait mieux les surmonter que Bystrzanowski... »

Montalembert au comte de Mérode, 27 novembre 1838.

peur, prêt à défendre la Belgique comme si elle était ma patrie... » (1)

Hélas! la Belgique ne va pas se défendre elle-même. Le général polonais est accueilli froidement par le Gouvernement belge. On semble comme embarrassé de sa présence. Ce n'est qu'après plusieurs jours d'attente que le roi Léopold consent à le voir. Skrzynecki est nommé général de division en disponibilité et reçoit une pension modique.

Les causes de cet embarras ne sont que trop réelles. D'une part, à la nouvelle de l'évasion de Skrzynecki, les Cours de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin s'émeuvent et déclarent que « toute charge, confiée à un sujet russe impliqué dans la Révolution, sera considérée comme un acte hostile aux trois puissances qui ont partagé la Pologne. » (2) Pour comble, la Banque de Bruxelles suspend ses payements; beaucoup d'usines ferment, et ce petit pays naguère si riche et si tranquille paraît à la veille d'une faillite et d'une révolution.

Toutefois, le comte de Mérode et Montalembert ne perdent pas courage : « Je continue, écrit le premier, malgré nos embarras intérieurs industriels qui sont très fâcheux, à conserver la volonté ferme de ne céder qu'après avoir épuisé tous les moyens et donné de la tablature à ces gouvernements égoïstes qui comptent pour rien l'espèce humaine et ses vrais besoins moraux. » De son côté, Montalembert redouble d'efforts. Il ne se contente pas d'agir, il cherche à inspirer aux autres le zèle qui l'anime, à susciter dans tous les partis des défenseurs à la Belgique. « Tant que cette grande affaire sera dans le doute, écrit-il à M. de Dumast, il me sera impossible de m'occuper d'autre chose. Toutes les sympathies de mon âme sont là : il y va, en effet, des plus grands intérêts de la religion et de l'humanité. » (3)

Tout d'abord il s'efforce de gagner la presse française, et décide le *Siècle* et le *Temps* à s'engager à fond dans la campagne belge. Il va voir les ministres, M. Molé, M. Barthe et

(1) Skrzynecki à Montalembert, le 25 janvier 1839.
(2) Note de M. de Nesselrode aux puissances.
(3) Montalembert à M. G. de Dumast, 17 septembre 1838.

les autres : « Que voulez-vous que nous fassions? L'Angleterre nous abandonne. — Eh bien, sa défection ne fera que rendre le rôle de la France plus noble et plus généreux. — Ah! nous avons bien d'autres chats à fouetter : la Coalition nous menace à propos d'Ancône; avant tout il faut que nous vivions. » La Coalition, c'est la ligue parlementaire formée par M. Guizot, M. Thiers et la gauche contre le cabinet Molé. Puisque le ministère refuse d'agir, Montalembert se retourne vers l'opposition. Le duc de Broglie et M. Guizot reçoivent fort mal ses avances : « Je ne fais qu'un reproche au Cabinet, déclare le duc de Broglie, c'est de n'avoir pas tout terminé il y a un mois, en observant les traités. »

Rebuté de ce côté, Montalembert se rend chez M. Thiers; il le trouve entouré de ses principaux lieutenants, Sauzet, Pelet de la Lozère, Mignet, etc... Ils parlent justement de la Belgique et la conversation continue pendant deux heures. Au cours de la discussion, Thiers prend Montalembert à part, lui prêche longuement la nécessité de renverser le ministère, de faire triompher la maxime : le roi règne et ne gouverne pas; Montalembert de son côté plaide éloquemment la cause de la Belgique. « Il n'y a pas, affirme-t-il, de meilleur terrain pour combattre le cabinet. » A la fin M. Thiers se laisse convaincre et promet de faire l'impossible : « Mais il ne reste plus à la Belgique qu'un moyen de salut, affirme-t-il, c'est de se défendre à outrance. Alors il se produira en sa faveur un mouvement d'opinion qui n'existe pas encore. » Les jours suivants, on se revoit; Odilon-Barrot, se mettant de la partie, promet son concours; Thiers devient de plus en plus belge et belliqueux; il semble que l'esprit de Napoléon ait soufflé sur lui; il prend sa plume de Tolède, dresse des plans de campagne et les envoie au roi Léopold. « Il conseille l'abandon de la frontière hollandaise, de Bruxelles même, et la concentration de l'armée dans le Luxembourg, sous les ordres du roi. Il dit qu'en éparpillant les troupes en éventail sur la frontière du Nord, on se fera battre de tous les côtés; il déclare que la France ne veut ni ne peut consentir à ce que la frontière des 24 articles soit franchie... et que, si une agression se produit, Louis-Phi-

lippe sera forcé de *faire partir la garnison de Paris en fiacre* (c'est son expression), pour aller au secours de sa fille et de ses petits-enfants... » (1) Ravi de cet appui inespéré, Montalembert interpelle M. Molé dans la séance du 28 décembre 1838 ; sa parole est plus pressante que jamais ; il s'efforce toujours de prouver que le traité des 24 articles n'oblige plus les Belges.

« ... On croit pouvoir écraser la Belgique parce qu'elle est faible, s'écrie-t-il, parce qu'elle n'a que quatre millions d'habitants. C'est donc le droit du plus fort. Eh bien ! contre le droit du plus fort ennemi, je demande qu'il surgisse un droit du plus fort ami, le droit de la France !

« ... On ne dispose plus des peuples malgré eux, contre eux et sans eux. Ces choses-là ne doivent plus se faire aujourd'hui, en plein dix-neuvième siècle. Ces choses pouvaient se faire quand la France était vaincue, était humiliée, était par terre ; mais elles ne peuvent plus se faire quand la France est debout. Si elles se pouvaient, en vérité, ce ne serait pas la peine d'avoir fait deux révolutions : une en 89 contre les abus de l'ancien régime, une autre en 1830 contre l'infaillibilité monarchique, et tout cela pour laisser l'iniquité s'introniser à nos frontières ; ce ne serait pas la peine d'appartenir à une nation de trente millions d'hommes pour souffrir de pareilles choses... »

Et l'orateur supplie le Gouvernement « de ne plus reculer ». Comme on murmure :

« Oui, reculer, — s'écrie-t-il avec énergie. Depuis 1830 nous n'avons fait que reculer... Dans quelques jours que va-t-il se passer ? On en viendra aux mains dans le Luxembourg. On aura le spectacle d'une nation faible par le nombre, mais forte par son union et le dévouement de son monarque, luttant pour la justice et pour la liberté... Du haut des remparts de Thionville, de Longwy, de Metz, des oreilles françaises entendront le canon de cette lutte, et ce canon réveillera tous les cœurs qui aiment la justice et qui n'ont pas encore adopté cette lâche maxime : « Chacun chez soi, chacun pour soi ! » La France tout entière se dressera, au moins pour écouter ; et si cela dure, croyez-vous que vous pourrez la retenir, vous qui n'êtes pas sûrs de la majorité dans une Chambre ? Si vous le pouviez, il faudrait que la France ne fût plus la France ; il faudrait que la dernière goutte de sang de 89 fût épuisée dans ses veines, qu'elle fût noyée dans un océan d'intérêts matériels et plongée jusqu'au cœur dans la betterave et le bitume (*Rumeurs et réclamations*).

« Redoutez-vous ce mouvement ? eh bien, empêchez-le d'éclater, défen-

(1) Montalembert au comte F. de Mérode, 1838.

dez la Belgique avant qu'elle ne soit attaquée, défendez-la comme votre alliée; car le mot résume toute la question. Elle est notre alliée, non par l'ambition ou par l'intérêt d'un moment, mais par son origine même, par le droit de sa naissance... Aujourd'hui pour la première fois la Belgique est à ses amis; ses plaines nous sont ouvertes; et voilà pourquoi on lui en veut. C'est parce que la Belgique, tournée contre nous en 1815, s'est retournée contre l'Europe en 1830. Oh! si elle voulait, si elle pouvait être votre ennemie, croyez bien qu'on ne serait pas si âpre à la démanteler, à l'humilier; mais au lieu de l'affaiblir, on voudrait l'augmenter; on stipulerait peut-être pour elle un accroissement de territoire, comme pour la Hollande en 1815.

« Mais c'est parce qu'on sait qu'elle ne peut être que votre alliée qu'on lui en veut. C'est donc à vous qu'on en veut et non pas à elle; elle est victime de son alliance avec vous. C'est vous qu'on veut amoindrir en l'amoindrissant; c'est vous qu'on veut mutiler en la mutilant. (*Très bien! Très bien!*) Voulez-vous empêcher cela? Défendez-la, sauvez-la pendant qu'il en est temps encore; sauvez votre alliée, vous sauverez en même temps votre honneur et vous n'aurez pas la guerre. » (*Agitation*) (1)

Montalembert ne voulait donc pas la guerre; il était convaincu que l'Europe ne la voulait pas davantage; il ne pouvait croire qu'ayant laissé tomber en 1830 le royaume des Pays-Bas, les puissances continentales tirassent l'épée en 1839 pour donner à la Hollande deux pauvres provinces. L'attitude incertaine des pays rhénans paralysait la Prusse. L'Autriche, on l'affirmait à Montalembert, prenait d'avance son parti de céder à la Belgique : en apprenant l'arrivée de Skrzynecki à Bruxelles, sir Francis Lamb, père de lord Melbourne et ambassadeur d'Angleterre à Vienne, disait au maréchal Maison : « Il faudra donc reculer devant ces f... gueux de Belges! » L'intervention énergique de la France et, à son défaut, la résistance opiniâtre des Belges devaient donc assurer leur triomphe. « On ne leur demande, déclarait M. Thiers, que d'avoir un peu de courage, d'autant plus qu'il n'y a pas de danger. Ils peuvent jeter le gant à l'Europe, avec 99 chances sur cent que l'Europe ne le relèvera point. » — « Quand même il faudrait combattre, s'écriait Montalembert, n'avez-vous pas déclaré cent fois que la Belgique était prête à tous les sacrifices? Toute nationalité pour laquelle on n'est

(1) Discours sur la Question belge, I, p. 135.

pas disposé à donner son dernier enfant et son dernier écu n'est qu'une chimère et une comédie. Il y aura toujours des guerres dans le monde, grâce au ciel, ajoutait-il. La guerre est la première nécessité du monde actuel, comme l'a si bien démontré le comte de Maistre, pour empêcher l'humanité de pourrir sur le fumier de l'industrie et du matérialisme... Les peuples qui ne savent pas faire la guerre (et on ne la fait pas sans sacrifices quelconques), sont destinés à être les esclaves des peuples belliqueux... » (1)

Montalembert parlait en soldat vaillant mais téméraire. Ni la France, ni la Belgique ne voulurent tenter une aventure aussi grosse de périls. Après avoir fait tout son possible pour gagner du temps, M. Molé fut contraint de ratifier la décision de la Conférence de Londres. Le 23 janvier 1839, les cinq grandes puissances notifièrent à la Belgique leur résolution définitive. Le roi Léopold céda aux instances de Louis-Philippe, et, le 18 mars, la Chambre belge adopta après un débat orageux le traité proposé.

« Eh quoi! s'écriait Montalembert, pas une pauvre amorce de brûlée après tant de phrases, tant de parades, tant de dépenses stériles!.. Vous cédez misérablement à des embarras pécuniaires, vous le peuple le plus riche de l'Europe!... Désormais la Belgique ne sera donc plus qu'une espèce de fromage destiné à être coupé par tranches et partagé entre divers convives jusqu'à ce qu'il n'en reste plus rien! » Puis il se prenait à regretter « toutes ses belles phrases sur l'énergie indomptable des Belges et l'épée du roi Léopold », jurant « qu'on ne le reprendrait plus à faire évader qui que ce soit au profit d'un juste-milieu quelconque. » (2) Il avait doublement tort, car les efforts tentés pour la défense de la justice et du droit ne sont jamais perdus. Montalembert avait d'ailleurs trop de générosité pour tenir son serment et ne point se compromettre au service de la première cause juste et malheureuse qui se présenterait.

(1) Lettre au comte F. de Mérode, 1839.
(2) Lettre au comte de Sainte-Aulaire, ambassadeur de France à Vienne, 1840.

CHAPITRE II

AFFAIRES RELIGIEUSES. — LE RÉTABLISSEMENT DES ORDRES MONASTIQUES.

Montalembert n'entrait pas à la Chambre des pairs pour y défendre des intérêts purement politiques. Ses vues étaient plus élevées. Il se présentait avant tout en chrétien, en catholique, fermement résolu à revendiquer les libertés religieuses. Lorsqu'au lendemain de la Révolution de juillet, il avait vu « la croix arrachée du fronton des églises de Paris, traînée dans les rues, précipitée dans la Seine aux applaudissements d'une foule égarée », il avait juré de réparer ces outrages. « Cette croix profanée, s'écriait-il un jour, je la ramassai dans mon cœur et je jurai de la servir et de la défendre. » (1) Le moment était venu d'accomplir le serment de sa vingtième année.

Or, jusqu'en 1835, personne encore dans les Chambres françaises ne s'était posé comme catholique avant tout. Les écrivains en renom, les savants, les orateurs, s'ils avaient des croyances, semblaient plus préoccupés de les dissimuler que de les proclamer. Plus tard, dans l'Éloge du comte Beugnot, Montalembert a rappelé lui-même « l'impopularité formidable qu'il fallait braver au sein des classes éclairées et du monde politique, quand on voulait arborer ou défendre la foi catholique... Ce n'était pas seulement cette grossière impopularité des masses, ces dénonciations quotidiennes des journaux, ces insultes et ces calomnies vulgaires, qui sont la condition habituelle des hommes de cœur et de devoir dans la vie publi-

(1) Discours du 14 avril 1845.

que... Il fallait de plus entrer en lutte avec tous ceux qui se qualifiaient d'hommes modérés et pratiques, avec la plupart des conservateurs non moins qu'avec les révolutionnaires,... et ce qui était bien autrement dur, avec une élite d'hommes considérables qui avaient conquis une réputation enviée, en rendant d'incontestables services à la France, à l'ordre, à la liberté. Enfin, il fallait braver, jusque dans les rangs les plus élevés de la société française, un respect humain dont l'invincible intensité a presque complètement disparu dans les luttes et périls que nous avons traversés depuis lors. » (1) L'assemblée dans laquelle Montalembert venait siéger était composée en grande partie d'hommes du dix-huitième siècle, déjà sceptiques par leur éducation première, et que tant de révolutions passées sur leurs têtes depuis cinquante ans avaient achevé de refroidir. Grande fut leur surprise de voir se lever au milieu d'eux un croyant si enthousiaste. « L'apparition dans la cour du Luxembourg d'un chevalier portant l'armure du moyen âge et la croix sur sa poitrine ne leur eût pas paru plus étrange et moins raisonnable. » (2)

Aussi Montalembert se trouva-t-il d'abord absolument isolé. Les quatre ou cinq pairs qui formèrent dans la suite son état-major attendirent plusieurs années avant de se joindre à lui. Résolu à braver pour sa cause bien d'autres inconvénients, il ne s'effraya ni de cette impopularité ni de cet isolement. « S'il plaît à Dieu de grandir par la suite ma position, écrivait-il, j'en ferai usage pour son Église avant tout; mais, dans les circonstances actuelles, je ne puis que constater ma petitesse, ma faiblesse et ma solitude. » (3)

L'action religieuse de Montalembert pendant ces premières années est aussi variée que les besoins mêmes de l'Église. Son zèle se manifeste de mille manières : — à la tribune, où il défend les libertés catholiques; — à l'étranger, où il dénonce et flétrit les persécutions de la Prusse; — dans son ardeur à soutenir Dom Guéranger et Lacordaire, qui rétablissent en France les grands ordres religieux; — à l'*Univers,* qu'il sauve

(1) *Le Comte Beugnot et la liberté religieuse,* Œuvres polémiques, III, 578.
(2) Thureau-Dangin, *Monarchie de juillet*, II, p. 411.
(3) Lettre à M. Guerrier de Dumast.

de la ruine et auquel il s'efforce d'imprimer une sage direction ; — dans ses démarches auprès du Gouvernement, où il se fait le serviteur volontaire du clergé et détermine le choix d'excellents évêques.

I

Au début de sa vie publique, de 1836 à 1840, Montalembert n'eut pas de grandes batailles à livrer sur le terrain religieux. On était loin de 1830 ; les passions anti-chrétiennes semblaient endormies, les mensonges se taisaient, les calomnies devenaient plus rares. Un besoin inquiet de croyance se faisait sentir surtout dans la jeunesse. De son côté, le Gouvernement montrait envers le clergé plus de justice et de bienveillance. Deux ou trois fois pourtant la trêve fut à la veille d'être rompue. Par un reste de timidité en face des passions impies, les ministres changèrent d'attitude et blessèrent les catholiques (1).

Montalembert se contenta de protester contre les actes ministériels. Pour le moment que pouvait-il de plus? Il était trop faible encore et trop isolé pour prendre l'offensive et revendiquer les libertés nécessaires.

Le ministère de M. Molé, reconstitué le 15 avril 1837, avait signalé son avènement par le mariage du duc d'Orléans. A cette occasion, le roi accorda une amnistie à tous les condamnés politiques et l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, fermée depuis l'émeute de 1831, fut rendue au culte. Or, on se rappelle que l'archevêché situé au chevet de Notre-Dame avait été saccagé comme l'église Saint-Germain. On avait assigné une nouvelle habitation à l'archevêque et détruit les restes de l'ancien palais. Mgr de Quélen tenait beaucoup à ce que la demeure épiscopale fut réédifiée sur son ancien emplacement et offrait même de la reconstruire au moyen de souscriptions privées. Sans tenir compte de ce légitime désir, le gouverne-

(1) V. sur toute cette question Thureau-Dangin : *Monarchie de juillet*, t. II, *Les progrès de la paix religieuse.*

ment proposa aux Chambres de céder à la ville de Paris, pour y établir une promenade, les terrains que réclamait l'archevêque. Celui-ci, indigné de ce qu'il considérait comme la violation d'une propriété sacrée, protesta publiquement. Sa lettre fut déférée au Conseil d'État et une ordonnance royale, en date du 21 mars 1837, déclara qu'il y avait abus.

Lorsque le projet ministériel arriva à la Chambre haute (19 mai 1837), Montalembert se leva pour le combattre. Il ne connaissait point personnellement Mgr de Quélen et blâmait nettement son attitude politique; mais l'archevêque avait le bon droit pour lui. Après avoir rappelé en termes élogieux la réouverture de Saint-Germain l'Auxerrois, l'orateur s'étonna que le ministère, d'une part conférât un bienfait à l'Église et de l'autre lui contestât un de ses droits les plus précieux, le droit de propriété. Il montra ensuite avec beaucoup de vigueur que les lois révolutionnaires, sur lesquelles s'appuyait le Gouvernement, étaient abrogées depuis le Concordat; il prouva que l'Église, représentée par les fabriques, possédait des biens immeubles, dont elle jouissait au moins comme d'un usufruit inaliénable. Puis, sortant de la discussion du droit, Montalembert rappela le besoin pressant que la société avait de la religion :

Mais, dit-il, « il ne suffit pas de prononcer les mots de religion et de morale dans quelques occasions solennelles; il ne suffit même pas de quelques actes isolés, tout généreux qu'ils soient. Il faut un système courageux et sérieux. Il ne faut pas ménager et consacrer les haines injustes et les violences personnelles. Il ne faut pas disputer à l'Église le pauvre lambeau qui lui reste de la magnifique parure dont l'avait revêtue la pieuse générosité de nos pères... Il ne faut pas non plus s'habituer à regarder les évêques institués pour guider et rectifier la conscience des peuples, comme de dociles fonctionnaires, comme une sorte de préfets en soutane. Il ne faut pas en vouloir à l'Église de ce qu'elle prétend à un certain degré de liberté, car cette liberté modérée est la condition même de son existence. C'est par son indépendance qu'elle vit et survit à tout ce qui périt dans le monde. Si elle ne l'avait pas toujours revendiquée et toujours plus ou moins conservée, savez-vous, Messieurs, où il vous faudrait la chercher, à ces moments de retour et de réflexion où l'on s'aperçoit de sa nécessité? Il vous faudrait la chercher dans le tombeau des dynasties passées et des pouvoirs éteints qu'elle a tour à tour reconnus, et là

vous ne la trouveriez que morte et éteinte comme eux, au lieu de pouvoir lui demander la force secourable qu'elle est toujours prête à prodiguer à ceux qui ne l'oppriment point. » (1)

Le garde des Sceaux, M. Barthe, répondit en termes excellents; il se félicita de la réaction religieuse qui se faisait sentir partout, et affirma que la réouverture de Saint-Germain l'Auxerrois avait été une des grandes joies de sa vie publique. Ces déclarations atténuèrent en partie le côté défavorable de la loi.

Quelques mois plus tard, lorsqu'on découvrit le fronton du Panthéon, sur lequel figuraient dans un pêle-mêle étrange J.-J. Rousseau, Voltaire, Mirabeau, Malesherbes, Fénelon, etc., l'archevêque de Paris ordonna des prières expiatoires, et Montalembert écrivit à M. Barthe pour protester : « Je vous remercie de votre lettre, mon cher collègue, répondit le ministre. Votre caractère si élevé et si pur, votre préoccupation des questions qui intéressent l'ordre moral, me font attacher le plus grand prix aux observations que vous voulez bien me transmettre... Je suis d'avis qu'il ne fallait pas demander ou laisser faire cet ouvrage; mais, l'œuvre terminée, il n'était pas possible d'y mettre le marteau. Nous aurions produit, j'en suis sûr, une réaction qui aurait très peu profité à l'esprit religieux en général et surtout à la religion catholique... » (2).

Ainsi, laissé à lui-même, le Gouvernement favorisait plutôt le mouvement catholique. Sous ce rapport l'année 1838 fut particulièrement heureuse. C'était l'époque où M. Guizot publiait ses beaux articles, dans lesquels il appelle l'Église Romaine « la plus grande, la plus sainte école de respect

(1) « C'est un bon combat que nous avons livré là, écrivait Montalembert à M. Guerrier de Dumast; il est bon qu'on voie, comme disait un journal libéral le lendemain, que *les catholiques commencent à dresser la tête...* Assurément je n'ai point transigé avec la vérité, j'ai été assez hardi sur les droits de l'Église, j'ai parlé comme un vrai ultramontain que je suis. Eh bien! loin de m'en vouloir, on a été généralement très content de mon discours dans la Chambre et j'ai reçu des compliments de la part des gens de qui j'en attendais le moins, à commencer par M. Pasquier, M. Barthe, le duc de Bassano et le maréchal Soult! » 8 juin 1837.
Discours du 19 mai 1837 sur la propriété écclésiastique.
(2) Lettre de M. Barthe à Montalembert, 14 septembre 1837.

qu'ait jamais vue le monde. » Au mois de septembre, les évêques de la province d'Aix purent s'assembler en synode provincial dans la ville métropolitaine. Une pareille réunion n'avait pas eu lieu depuis cinquante ans, pas plus sous la Restauration que sous la République. « Il a fallu, remarque Montalembert, que la Révolution de Juillet vînt bon gré mal gré briser les liens du clergé, pour que ce fait fût possible. » Un mois plus tard, M. de Salvandy, ministre de l'Instruction publique, invitait les évêques à multiplier leurs visites dans les collèges de l'État et à lui communiquer leurs observations.

C'étaient là assurément d'heureux symptômes. Mais, que les journaux de la coalition, comme le *Siècle* ou le *Constitutionnel,* dénoncent « le réveil du parti-prêtre » et « le retour des influences sacerdotales », aussitôt les ministres s'intimident, leur bienveillance s'évanouit, ils se croient obligés de faire aux voltairiens quelques concessions. C'est ainsi qu'en novembre 1838 ils contraignent les Jésuites à fermer leur noviciat de Saint-Acheul. « Jamais, déclare avec énergie M. Barthe à Montalembert, je ne leur permettrai d'avoir en France des établissements. »

Les derniers jours de cette année 1838 furent troublés par la mort de M. de Montlosier. Ce gentilhomme d'un gallicanisme fougueux, ami des dogmes et ennemi des prêtres, s'était rendu célèbre à la Constituante par sa fameuse phrase sur la croix de bois des évêques, et sous la Restauration par sa violente campagne contre le parti-prêtre. Or, âgé de 84 ans et se sentant mourir, il demanda les secours de la religion. L'évêque de Clermont, Mgr Féron, exigea une rétractation signée de tout ce qu'il avait écrit contre l'Église. On n'obtint rien de l'obstiné vieillard, sinon qu'il voulait vivre et mourir dans la religion catholique. Pendant ces pénibles pourparlers, M. de Montlosier mourut sans sacrements et l'évêque défendit au clergé d'assister à ses funérailles.

Les ennemis de l'Église eurent beau jeu alors pour flétrir l'intolérance étroite et mesquine des prêtres ; il s'éleva une telle clameur que le Gouvernement dut intervenir. Bien qu'indigné du « pharisaïsme » de Mgr Féron, Montalembert

eut une entrevue avec M. Barthe pour détourner le coup qui allait frapper le prélat. Il trouva le ministre fort ennuyé de cette nouvelle affaire et décidé à déférer la conduite de l'évêque au Conseil d'État : « Laissez là cette vieillerie gallicane, lui dit Montalembert; le Conseil d'État n'a aucune compétence en la matière. Appelez-en plutôt au métropolitain ou au pape, si vous tenez à faire quelque chose. » Montalembert voyait là un moyen de populariser le Saint-Siège en France. Ses sages avis furent écartés et le Conseil d'État se rendit ridicule en proclamant que l'évêque de Clermont avait manqué à ses devoirs. « O Monseigneur le ministre des cultes, écrivit Cormenin, vénérable et saint pontife qui présidez à ce concile, et vous, conseillers d'État, ses dignes acolytes, ô maîtres de la science.., ô directeurs des âmes, ô flambeaux éclatants de la chrétienté, ô vengeurs de la foi, ô les derniers Pères de l'Église, je vous en supplie, je vous en conjure, daignez ne prononcer votre sentence contre moi que lorsque chacun de vous se sera mis en état de réciter couramment le *Pater noster;* ce sera du moins, de cette affaire, quelque chose qui restera. »

Quelques jours plus tard, on vit M. Cousin monter à la tribune de la Chambre des pairs et, à propos de l'affaire de Clermont, dénoncer de sa voix la plus tragique « la renaissance de la domination ecclésiastique. » M. Villemain crut devoir insister dans le même sens et le ministre promit de détourner ce redoutable péril. En quelques mots Montalembert leur répondit :

«... Personne n'a plus sincèrement et plus profondément regretté que moi la conduite de l'évêque dans cette circonstance. Mais, en même temps, je dois déclarer que cet acte purement spirituel échappe nécessairement à toute répression temporelle. La prière pour les morts comme pour les vivants est un acte libre et spirituel. Après tout, l'Église n'est pas l'administration des pompes funèbres (*Plusieurs voix :* Très bien! C'est cela!), et on ne peut pas lui commander des prières comme on commande des cercueils et des chevaux de deuil...

« Pour moi, je l'avoue, je croyais la Révolution de Juillet destinée à élargir toutes nos libertés, à augmenter la dose de liberté en France. Mais, d'après ces messieurs, l'Église serait exceptée... Eh bien!... s'il fallait puiser dans leur arsenal de vieilles restrictions, nous serions bien

vite plongés dans toutes les perturbations qui déchirent la Prusse. Le jour où la Révolution de Juillet portera atteinte à la liberté religieuse, ce jour-là elle aura perdu une de ses plus grandes vertus et de ses plus belles gloires. » (1)

II

De tristes événements se passaient, en effet, sur les bords du Rhin et portaient au comble l'indignation de Montalembert. Un grave conflit s'était élevé en Prusse au sujet des mariages mixtes entre catholiques et protestants. On sait que l'Église ne tolère ces unions que si la partie catholique ne court aucun risque pour sa foi et à condition que les enfants soient élevés dans les croyances romaines. En aucun cas d'ailleurs elle n'accorde à ces mariages la bénédiction religieuse.

Or c'est justement cette bénédiction que le gouvernement de Frédéric-Guillaume III veut obliger le clergé de donner contre sa conscience. Ni mensonges, ni promesses, ni menaces, rien ne peut vaincre la résistance des deux métropolitains de la Prusse, Mgr de Droste-Vischering, archevêque de Cologne et Mgr Martin de Dunin, archevêque de Gnesen et de Posen. Il faut en venir à la violence, il faut que la soldatesque envahisse leur palais, les saisisse eux-mêmes au milieu de la nuit et les jette en prison. Ces brutalités tournent le plus souvent contre ceux qui les commettent. En 1838, elles soulèvent l'indignation du monde catholique. Nul plus que Montalembert n'en est révolté. Dans des articles vibrants qui sont aussitôt traduits et répandus en Allemagne, il fait appel à l'opinion française, il raille et flétrit la conduite des persécuteurs. Le vieux Görres son ami qui, dans le même temps et pour la même cause, publie son *Athanasius,* n'est ni plus véhément ni plus sarcastique.

« Cette affaire, s'écrie Montalembert, qu'est-elle? Une guerre de prêtres, une dispute de sacristie. De quoi s'agit-il, si ce n'est d'une cérémonie cléricale, de ce qu'on appelle, entre gens éclairés, *une momerie du*

(1) Réponse à MM. Cousin et Villemain, séance du 27 décembre 1838.

culte, d'une assistance *active* du prêtre au lieu d'une assistance *passive,*... en un mot d'une bénédiction de plus ou de moins que l'on veut arracher, par ordonnance de police, à des lèvres sacerdotales, sur lesquelles la main du Pontife romain a posé le sceau d'une irrévocable défense? Et c'est pour cela, rien que pour cela, qu'on voit les grands politiques s'émouvoir, les alliances les mieux combinées se dissoudre, les populations gronder sourdement et la fausse paix du philosophisme vainqueur s'évanouir en fumée... N'y a-t-il pas là de quoi faire tressaillir la cendre de Voltaire au fond de son Panthéon,... puisque l'Église romaine toute criblée de ses traits s'impose encore à l'humanité régénérée avec son cortège de superstitions, son armée de fanatiques, avec les insatiables prétentions de sa hiérarchie, avec les momeries de son culte, avec les foudres du Vatican? puisqu'elle est encore là, toujours là, avec assez de vie pour, d'un bout de l'Europe à l'autre, remuer le cœur des peuples et gêner la volonté des rois?... » (1)

En même temps, il envoie dans leur prison aux vaillants confesseurs de la foi l'expression de son enthousiasme et de son admiration : « ... Vous occupez une place éminente et chère dans tous les cœurs vraiment catholiques, écrit-il à l'archevêque de Gnesen, mais j'ose dire qu'il n'y en a point où votre pensée soit plus souvent et plus tendrement présente que dans le mien. Ce ne sont pas seulement les catholiques Polonais que vous glorifiez et que vous soutenez par votre admirable sagesse, par votre héroïque courage; ce sont encore les catholiques Français, Belges, Irlandais, Espagnols, qui se sentent aussi fortifiés par votre exemple. Du sein de votre prison, comme d'un sanctuaire, vous êtes une leçon et une consolation pour toute l'Église. Le clergé et les fidèles de France qui ont passé, eux aussi, par toutes les épreuves de la persécution, vous entourent de leur affectueuse admiration : ils bénissent vos chaînes; ils placent votre nom à côté de tous ces illustres confesseurs qui d'âge en âge ont maintenu intact et pur le dépôt de la liberté et de la foi catholique. Pour moi qui ai consacré la meilleure partie de mon humble vie à la défense des droits de l'Église, permettez-moi de vous dire que, sans cesse, en pensant à vous, devant votre portrait, je sens se rallumer dans mon cœur la flamme du zèle et du dévouement. Quand vous offrez à l'Agneau vain-

(1) *Œuvres polémiques*, I, p. 262.

queur le sacrifice de vos précieuses prières, daignez de grâce accorder quelquefois un souvenir paternel à celui qui n'a pas de plus vive ambition que de servir aussi la cause qui triomphe par votre captivité.

« Je suis heureux de vous adresser ces lignes le jour de saint Anselme, de ce grand pontife, assis comme vous sur un siège battu par l'orage et qui a lutté, avec un courage que vous avez égalé, contre des épreuves peut-être moins dangereuses. Je ne puis mieux finir qu'en vous citant ces paroles d'un autre archevêque, de notre Fénelon, dans son Sermon pour le Sacre de l'Électeur de Cologne : « L'Église seule, malgré les tempêtes et les scandales, demeure immortelle; pour vaincre elle ne fait que souffrir et elle n'a pas d'autres armes que la croix... Le monde, en se soumettant à l'Église, n'a point acquis le droit de l'assujettir : les princes ne sont pas devenus ses maîtres. Elle continue à leur dire : Nous ne sommes point à craindre pour vous, mais nous ne vous craignons point... Rois de la terre, vous vous ligueriez en vain ! En vain vous renouvelerez les persécutions : en les renouvelant, vous ne ferez que fortifier l'Église et ramener pour elle la beauté de ses anciens jours... Nulle puissance humaine ne peut forcer le retranchement impénétrable de la liberté d'un cœur. » (1)

Enfin, lorsque dans le Consistoire du 10 octobre 1837, Grégoire XVI adresse à l'archevêque de Cologne le témoignage de sa sympathie, Montalembert fait ressortir en un magnifique langage la grandeur de ce spectacle.

« Pour nous, dit-il, quand même nous ne serions pas catholiques, mais simplement intéressés au maintien de la dignité spirituelle de l'homme contre les envahissements chaque jour plus menaçants du matérialisme, nous assisterions avec orgueil et bonheur à cette grande lutte. Nous nous dirions avec joie : il y a donc encore un asile inaccessible aux ordres de la force, c'est le sanctuaire de la prière catholique; il y a donc une distance qu'aucun chemin de fer ne peut franchir, celle qui sépare les pensées du ciel des dangers de la terre; il y a donc quelque chose qui échappe au joug de cet égoïsme universel et si effrontément avoué, c'est le cœur d'un véritable évêque. Et fermant la paupière sur tout ce qui nous entoure, nous saluerions avec amour l'image de ces deux grands

(1) Lettre inédite à Mgr Martin de Dunin, Paris, 21 avril 1840.

vieillards, l'un sur les bords du Rhin, l'autre sur les bords du Tibre; l'un, entraîné captif au milieu des baïonnettes et des canons à la mèche allumée, pour n'avoir pas voulu profaner une bénédiction; l'autre, élevant, du fond de son vieux palais, une voix qui ne commande peut-être pas à dix mille soldats, mais qui remue cent millions d'âmes; tous les deux seuls représentants, à cette heure, du triomphe imprescriptible de l'esprit sur la matière, du droit sur la force, de l'infini sur le fini. » (1)

Montalembert avait raison de voir dans cette persécution l'aurore d'une renaissance catholique en Allemagne. L'histoire a ratifié son jugement et l'affaire de Cologne a été comme le prologue du grand drame qui s'est terminé de nos jours par la déroute du Kulturkampf.

III

Pendant que Montalembert défend l'Église par sa parole et ses écrits, deux de ses amis, dom Guéranger et Lacordaire, rétablissent en France les grands Ordres religieux. Lui-même les seconde de tout son pouvoir.

La petite communauté de Solesmes, où nous avons vu Montalembert se réfugier en 1835, n'était pas encore approuvée par le Saint-Siège; elle ne le fut qu'en 1837. Vers cette époque, dom Guéranger se rend à Rome, reçoit la dignité abbatiale et sa « Congrégation de France » devient l'héritière des célèbres maisons de Cluny et de Saint-Maur. « Je regarde ce succès, écrit Lacordaire, comme un événement d'une immense conséquence pour l'avenir de l'Église et la bonne direction de notre vie. Je me suis lié tout à fait avec le père Abbé; il veut absolument que tout l'intervalle de mes missions apostoliques, dans la saison morte, se passe chez lui. Ainsi ferai-je vraiment, si Dieu le permet : j'y gagnerai beaucoup par mes entretiens avec lui, par la paix du lieu et le bon exemple. » (2)

Les deux nouveaux amis reviennent ensemble d'Italie et

(1) *Œuvres polémiques*, I, p. 271. Les deux archevêques allemands restèrent en prison jusqu'à l'avènement de Frédéric-Guillaume IV en 1840.

(2) Lacordaire à Montalembert, 25 juillet 1837.

s'arrêtent à Villersexel auprès de Montalembert. Ils passent là plusieurs jours d'intimité, échangeant leurs vues sur la situation, cherchant les moyens les plus rapides d'avancer le règne de Dieu : « Il faudrait, dit Lacordaire, fonder une grande association catholique qui embrasserait la France et la Belgique. On commencerait par constituer un comité dirigeant dont nous ferions partie ainsi que M. de Mérode. Puis on établirait quelques grands centres en province qui se ramifieraient vite ; on arriverait bientôt à avoir d'innombrables associés, et ce serait une force immense. Montalembert approuve, mais avant tout, dit-il, ayons un journal catholique puissant ; fortifions et développons de toutes nos forces l'*Univers religieux*. Quant à dom Guéranger, il encourage vivement ses amis et leur confie ses grands projets de réforme ecclésiastique.

Avant de les réaliser que de difficultés l'attendent ! A peine rentré à Solesmes, il doit lutter contre l'évêque du Mans (1), mécontent de voir le nouveau monastère exempt de sa juridiction. M. Guizot avait accordé aux religieux une subvention annuelle de 4.000 francs pour la *Gallia Christiana;* c'était plus de la moitié de leur pauvre revenu. M. de Salvandy les leur supprime et M. Barthe menace de les disperser, comme ennemis de la dignité épiscopale. D'autre part, Grégoire XVI, circonvenu par Mgr Bouvier et le Gouvernement, semble abandonner l'œuvre naissante.

Montalembert, lui, ne l'abandonne pas. Il supplie Lacordaire en ce moment à Rome de plaider la cause des Bénédictins. Lacordaire résiste un peu, car il ne s'entend déjà plus avec l'abbé de Solesmes. La froide logique du théologien a heurté dans je ne sais quelle discussion la nature ardente de l'orateur. « L'Abbé est un homme à théories raides, dit-il, qui pour un coup de canon d'il y a six cents ans perdrait un empire ! » Cependant Lacordaire fait les démarches que lui demande son ami. « J'ai encore eu le bonheur écrit-il, de rendre aux Bénédictins de Solesmes un service qui les préserve d'un grand échec. Un mémoire, présenté par moi au

(1) Mgr Bouvier.

Cardinal Sala (1), au sortir d'une entrevue que j'avais eue avec lui, a changé les dispositions contraires qui étaient sur le point d'éclater. Hier, le Général des Jésuites, qui venait de voir le Cardinal Sala, m'a dit par trois fois : « Vous êtes venu bien à point pour cette affaire-là. » De son côté, Montalembert fait à Solesmes de fréquentes visites, il encourage dom Guéranger, il le soutient de ses dons généreux et intervient en sa faveur auprès du ministre des Cultes.

IV

Est-il besoin de dire que Montalembert s'associe plus ardemment encore à l'œuvre de Lacordaire? Leur amitié est restée ce que nous l'avons vue, tendre et profonde : « Les nuages qui ont passé et repassé sur notre vie n'ont pas atteint le fond de nos cœurs par où nous sommes unis. Quoi que nous fassions, nous serons toujours nécessaires l'un à l'autre par nos souvenirs, notre but, une sympathie parfaite entre nos idées et des chances pareilles d'heur et de malheur. Il peut arriver des événements qui nous broieront pour un temps. Que nous restera-t-il que nous-mêmes sur la terre et Dieu dans le ciel? Nous ne pouvons jamais nous manquer l'un à l'autre, et, si je me consulte bien, je ne remarque en moi aucune altération à ton égard ni de confiance ni d'attachement. L'expression seule est peut-être moins vive, soit à cause de l'âge plus mûr, soit parce que les vicissitudes de la vie amènent un changement dans les formes. Notre amitié est plus virile, voilà tout, ce me semble. » (2)

Séparés l'un de l'autre par leurs différentes destinées et ne se voyant que rarement, ils continuent à échanger des lettres admirables. L'Église, la sainte Église de Jésus-Christ et les moyens d'étendre son action en France, voilà le sujet habituel de leurs entretiens. Que de sages conseils ils se prodiguent et que ne pouvons-nous les reproduire! Tantôt c'est contre

(1) Préfet de la Congrégation des Réguliers.
(2) Lacordaire à Montalembert, 25 juillet 1838.

le danger d'une activité excessive que Lacordaire met en garde son ami : « Tu as en toi le démon de l'éparpillement presque comme un homme vulgaire, lui dit-il; dès que tu vois une lueur, tu t'y jettes. Il n'y a rien de plus funeste en ce monde... C'est un grand art de savoir laisser quelque chose sur la route, de ne pas tout ramasser, mais de se condenser le plus possible... » Tantôt il le prévient contre la fausse gloire : « ... Mon ami, un nom célèbre ne doit pas être un nom banal. Tous les jours le nom d'un ministre ou d'un député est dans les feuilles publiques, tandis qu'il y a des noms profonds que leur gloire même défend d'une exposition si fréquente... La gloire est comme la beauté : elle s'illumine dans la pudeur. » (1)

C'est à Montalembert un des premiers que Lacordaire annonce son projet de rétablir en France l'ordre de saint Dominique. « Je crois que cet acte est le dénouement de ma vie, le résultat de ce que Dieu a fait antérieurement pour moi, le secret de ses grâces, de mes épreuves et de mes expériences. Je suis comme un homme qui a acquis du crédit et qui peut l'appliquer à quelque chose d'utile et de généreux. Sans le passé je ne pourrais rien; en ne continuant pas le passé, ce serait une vie dont l'effet ne serait pas proportionné aux grâces que Dieu m'a faites. Prie pour moi afin qu'il me donne la force dont j'ai besoin et qu'il aplanisse les difficultés... » (2) Et, comme tout d'abord, effrayé de ces difficultés et de la séparation qui va devenir plus profonde, Montalembert lui conseille d'attendre : « Non, mon ami, répond Lacordaire, la Providence a décidé... Bien que je sois jeune encore, — il avait 38 ans, — il ne faut jamais retarder l'accomplissement d'une pensée qu'on a suffisamment mûrie, surtout aujourd'hui que les choses marchent avec une telle rapidité... Dieu m'appelle à revêtir une nouvelle force et à assurer au moins les derrières du champ de bataille avant de m'y rejeter... »

« Adieu donc, mon cher ami, ajoute-t-il, je ne sais quand

(1) Lacordaire à Montalembert, Florence, 11 août 1838.
(2) 1er juillet 1838.

nous nous reverrons, car bien des choses sont incertaines dans l'avenir et ma carrière est tellement difficile que je ne puis rien prévoir, sinon ma bonne volonté de servir Dieu et son Église. Parmi les amis que je laisse en France, nul assurément n'est plus présent que toi à ma pensée... Tu vas rester presque seul à la tête de nos affaires... Il y aura beaucoup à souffrir, mais Dieu t'aidera... Il faut que le temps ait trompé bien des espérances, avant que notre pays se retourne uniquement vers Dieu; ce n'est pas en huit ans qu'on détrône des intelligences un préjugé vieilli. Sachons bien, mon ami, que nous ne verrons pas la victoire, que nous ne la ferons pas et que n'eussions-nous vu que l'aurore d'une ère nouvelle, c'est déjà beaucoup pour récompense... Pourvu que nous soyons humbles, sans esprit de parti, vraiment et uniquement à Dieu, prêts à périr ou à vivre, nous ne pouvons manquer, dans la chute ou le succès, des consolations du chrétien qui a fait tout ce qu'il pouvait et qui accepte tout ce que Dieu veut... Qu'il nous bénisse donc et nous donne la joie de nous revoir, ayant chacun de notre côté avancé son œuvre! » (1)

Nous ne suivrons point Lacordaire dans les débuts de sa vie religieuse et dans ses efforts pour restaurer en France l'Ordre de saint Dominique. Pendant que son ami se prépare à sa vie nouvelle dans la solitude de la Quercia, Montalembert le seconde « avec un zèle admirable. » Le mot est de Lacordaire lui-même. Il répand partout son *Mémoire sur le rétablissement des Frères Prêcheurs* et le tient au courant des jugements portés sur cet écrit : « Toutes les personnes que j'ai vues sans aucune exception, écrit-il, en font le plus grand éloge; tous disent qu'ils n'ont pas entendu la moindre critique; ils trouvent que tu as fait de très grands progrès, que ton éloquence est plus belle que jamais, que tu as beaucoup gagné en modération et en prudence... Cependant l'impression générale est que cela ne peut réussir. Chose étrange! Ces hommes trouvent excellent tout ce que tu dis et impossible tout ce que tu fais, dès que tu veux mettre en pratique les dires qu'ils ont admiré. » (2) En même

(1) Lacordaire à Montalembert, 25 juillet 1838 et passim.
(2) Montalembert à Lacordaire, 30 août 1839.

temps il provoque dans la presse des articles favorables à l'œuvre de son ami, il le prévient des cabales qui se trament contre ses projets, s'occupe de lui trouver des fonds et cherche de tous côtés et jusqu'en Angleterre des lieux propices à l'établissement de l'Ordre nouveau. « La part que tu prends à tout cela ne m'étonne pas, lui dit Lacordaire; c'est une affaire où est tout notre cœur, avec toute notre vie. Nous ne pouvons pas jouir médiocrement du succès l'un de l'autre. »

Parfois cependant des craintes traversaient l'esprit de Montalembert; à la vue des orages qui se préparaient, il sentait le besoin d'encourager son saint ami. « Que Dieu te bénisse, te soutienne et te conduise, lui écrivait-il le 30 avril 1839; qu'il t'inspire surtout la patience et la constance, deux vertus plus essentielles que jamais dans ta nouvelle vie. Que de luttes tu vas avoir à endurer, dès que tu quitteras le seuil de l'asile paisible où tu es maintenant réfugié... Tous les fondateurs d'Ordres ou de Congrégations ont eu à lutter contre des obstacles au moins aussi grands que ceux qui t'attendent... Ne sois pas pressé de revenir en France, où ni les hommes ni les choses ne sont encore mûrs : chaque jour passé à Rome, au cœur de l'Ordre, te grandira et te fortifiera... » (1) — « Mon cher et bien aimé ami, écrivait-il encore le 4 août 1839, aujourd'hui fête de saint Dominique, ma pensée qui, je puis le dire sans phrases, s'occupe habituellement de toi, doit naturellement prendre des ailes toutes fraîches pour aller te trouver... » Et il lui racontait un rêve effrayant qu'il avait eu à son sujet : « ... Je t'y voyais revenant avec tes compagnons, après avoir quitté l'Ordre de saint Dominique, cherchant un asile en France pour y fonder quelque chose. Tu paraissais hagard et désolé; je me suis réveillé sous le poids de l'impression la plus douloureuse. Je te communique ces jeux de l'imagination, uniquement pour te montrer combien je suis préoccupé de toi nuit et jour. Ce n'est pas impunément que l'on combat côte à côte pendant ces belles années de la jeunesse qui passent si vite : il vient un âge où l'on ne

(1) Montalembert à Lacordaire, 30 avril 1839.

crée plus d'affections et où l'on se rattache avec une nouvelle énergie à ses anciennes richesses. » (1)

Cette sollicitude touchante ne fait-elle point songer à l'ami idéal décrit par le poëte :

> Un songe, un rien, tout lui fait peur,
> Quand il s'agit de ce qu'il aime.

Montalembert avait raison de s'effrayer, car une coalition redoutable se formait contre Lacordaire. Celui-ci, certain d'obéir à l'ordre de Dieu, « n'ayant peur de rien sinon de l'erreur et de la lâcheté », triompha de toutes les difficultés. Il lui en vint de M[gr] de Quélen et des légitimistes : « L'archevêque m'a reçu de la manière la plus gracieuse, écrivait le Père, mais je sais qu'il a écrit à Rome contre moi et qu'il est horriblement tourmenté de la possibilité de mon succès. » D'autre part, poussé par les sectaires de la Chambre, le Gouvernement fit savoir à Rome qu'il s'opposerait à l'œuvre projetée. Vainement Montalembert se rendit chez le ministre, défendit Lacordaire et son projet, fit appel à la Charte et à la liberté : « Voyons, demandait le ministre à bout d'arguments, voulez-vous que nous en fassions un évêque? — Il est décidé à être dominicain, répondait Montalembert. » Et M. Barthe de s'écrier : « C'est impossible, les moines sont trop impopulaires! » Malgré ses efforts, Montalembert n'en put tirer autre chose.

Toutefois, Grégoire XVI allait autoriser la création d'un noviciat français à Rome, lorsqu'intervint M. de Metternich, avec des révélations effrayantes : « Lacordaire et Lamennais, c'est tout un, disait-il, mais le premier est plus habile. Il sait tourner les difficultés et jouer avec les idées; c'est un révolutionnaire dangereux qui veut arriver à la papauté pour bouleverser l'Europe de fond en comble. » — « On rattache à ce point de vue, mandait Lacordaire, toutes mes démarches, mes séjours à Rome, mon entrée dans l'Ordre de saint Dominique, mes opinions, mes livres, etc. Je ne fais aucune réflexion, mon cher ami; je te raconte simplement. Tu vois

(1) Lettre du 4 août 1839.

que l'humilité aurait peine à se tirer d'affaire, si l'extravagance de tout cela ne venait à son aide. » (1) Ajoutons que le cardinal Lambruschini, secrétaire d'État, se montrait fort opposé à Lacordaire et le traitait avec aigreur, « comme un homme désolé de ne pouvoir lui faire tout le mal qu'il voudrait. »

Ému de cette opposition acharnée, et malgré l'affection réelle qu'il avait pour Lacordaire, le pape ne permit point l'établissement du noviciat projeté. Lacordaire supporta cette épreuve avec une entière résignation. « Ils ont cru, quels qu'ils soient, mettre le camp en déroute, écrivait-il, et ils ont épuisé leurs armes en une fois, confondus de notre calme, de notre résignation et de notre confiance en Dieu. Jamais je n'ai supporté avec plus de tranquillité aucune blessure; Dieu m'a préparé par toute ma vie passée à souffrir l'injustice. Je plie et ne romps pas, comme le roseau de la fable... J'attends patiemment, sans voir personne, sans me défendre, laissant au temps le cours providentiel qui ramène les hommes à la sagesse. » (2)

« Mon bien aimé ami, répond Montalembert, j'ai été vraiment renversé en recevant et en lisant ta lettre du 11 mai qui m'a été renvoyée de Paris; mais je me suis immédiatement relevé en voyant avec quelle sincère humilité, avec quelle touchante résignation tu te soumets à cette épreuve si cruelle et si imprévue. J'ai retrouvé là tout ce que je pouvais désirer ou admirer en toi : je te vois digne de ta mission et de ton Ordre... Jamais je n'ai été convaincu de ton succès ultérieur comme je le suis maintenant, à la suite de cet échec et de la manière dont tu l'as subi... »

Et après avoir relevé son ami, en lui rappelant que les âmes les plus dévouées, les plus désintéressées et les plus saintes ont eu à lutter contre des épreuves semblables, Montalembert ajoute :

« ... Remercions Dieu ensemble de ce qu'il te fournit déjà le moyen d'essayer tes forces et de t'assimiler à tous ceux qui

(1) Lettre à Montalembert, 21 juillet 1841.
(2) Lettre du 11 mai 1841.

ont servi l'Église et la Chrétienté d'une façon si éclatante. Il n'y a rien de beau ici-bas comme d'avoir le cœur plus grand que la fortune... J'approuve de tout mon cœur ton projet de garder un silence complet sur cette affaire. Laissons dire et ne sourcillons pas. Les chants de triomphe des petites haines et des petites jalousies n'ont jamais nui à rien de ce que Dieu protège. « Avoir raison, dit Fénelon, et souffrir de « passer pour avoir tort, et laisser triompher celui qui a tout « le tort de son côté, c'est là vaincre le mal par le bien. » Paroles sublimes, qui ont mérité à leur auteur une gloire immortelle dans le ciel et sur la terre.

« Tu le sais, j'en suis sûr, mon cher ami, c'est dans de pareils moments qu'une vieille et sainte amitié comme la nôtre déploie toutes ses forces et revendique tous ses droits. Jamais je ne me suis senti plus attaché à ton âme, plus dévoué à ta destinée que depuis cette fâcheuse nouvelle. Je n'ai pas voulu différer d'un moment à t'exprimer une partie de ce que je sens... » (1)

Une première fois, en 1841, Lacordaire avait paru à Notre-Dame de Paris dans son costume monacal. Il l'avait fait malgré l'archevêque, malgré les ministres et le roi lui-même, persuadé, disait-il, que l'émeute de Saint-Germain l'Auxerrois allait se renouveler. Mais quand il s'agit de revenir en France définitivement, avec son costume, et d'y établir des maisons de son Ordre, ce fut bien autre chose. Il s'éleva une telle clameur dans le camp voltairien que le Gouvernement ne savait où donner de la tête. M. Isambert affirma solennellement à la tribune que les institutions modernes étaient en péril, parce qu'on allait rétablir « un Ordre *aussi remuant, aussi ambitieux* que celui des Jésuites, l'Ordre, en un mot, qui a organisé l'Inquisition. » Les dix députés de la Gironde vinrent déclarer au ministre qu'ils s'opposaient à l'établissement des Dominicains dans leur département. Sur quoi, M. Dessauret, directeur des Cultes, avoua à Montalembert qu'on était décidé à s'en tenir à la loi de 1791, à proscrire absolument les moines et à procéder contre Lacordaire, s'il

(1) Montalembert à Lacordaire, 27 mai 1841.

revenait en costume. « Aujourd'hui, écrivait Montalembert à son ami, malgré ton sermon (1), la France est encore la *France prétendue catholique,* comme disait Mme de Staël. Tout ce qui a quelque autorité ou quelque prétention à en avoir est encore profondément imbu de haine contre l'Église : cette haine s'est cachée ou s'est oubliée tant qu'on a pu croire l'Église étourdie par le coup de la Révolution de Juillet, mais en la voyant se dresser et s'étendre de nouveau, l'âme de Voltaire et de la Convention s'est réveillée et déploie aujourd'hui toutes ses fureurs... » (2)

Devant cette levée de boucliers Lacordaire céda. « Ce n'est ni le Gouvernement ni le peuple qui m'embarrassent le plus, mais le contre-coup à Rome. Ils sont là si faibles et le cardinal Lambruschini m'est tellement hostile que je crains de leur donner la moindre occasion de s'occuper de moi. « Il écrivit donc à M. Martin (du Nord), ministre des Cultes, qu'il consentait à revenir sans son costume, si le Gouvernement le jugeait nécessaire. Montalembert était chargé de remettre la lettre au ministre. Il sentit que Lacordaire allait trop loin et il l'arrêta : — « Je n'ai pas approuvé, lui écrivit-il, l'engagement que tu prends de faire ce que le Gouvernement jugera le plus convenable à l'égard de ton costume. S'il y a, à mon avis, quelque chose de pire que de s'avancer témérairement, c'est de reculer ensuite. Je ne sais pas encore avec certitude si tu t'es bien ou mal avancé en venant prêcher ici l'an dernier avec ton habit, mais ce que je crois savoir positivement, c'est que, l'ayant une fois fait, tu dois persévérer. Reparaître dans une chaire quelconque de France avec un autre habit que celui de saint Dominique, serait à mon avis pour toi une défaite réelle et très fâcheuse, à laquelle il ne faut se résigner qu'en cas de nécessité absolue... Je n'ai donc pas voulu laisser entre les mains du ministre un engagement écrit de cette sorte... »

Puis Montalembert se rendit chez M. Martin (du Nord), lui lut une partie de la lettre de Lacordaire et l'amena à recon-

(1) Il s'agit du sermon de Lacordaire sur la vocation de la nation française.
(2) Montalembert à Lacordaire, 11 juillet 1841.

naître « que le Gouvernement ne pouvait ni ne devait gêner le moins du monde les moines qui se contenteraient de vivre chez eux, astreints à une certaine règle, sans réclamer une existence légale, fussent-ils trappistes, bénédictins, jésuites ou dominicains. La question du costume porté à l'extérieur lui a offert plus d'embarras, c'est son expression. Je lui ai dit tout ce que je jugeais de plus propre à le frapper sur ce point, lui représentant le froc monacal comme un uniforme, porté avec gloire dans tous les coins du monde pendant plusieurs siècles par l'armée de l'Église, et que ses soldats d'aujourd'hui ne pouvaient être condamnés à cacher sans injustice et sans cruauté inutile. Il a paru sensible à cette manière d'envisager la question et a fini en disant : « Je ne veux pas non plus avoir l'air de céder à des « tracasseries. Je vais examiner à fond la question du cos- « tume au point de vue de légalité et de convenance et je « vous ferai savoir le *conseil* que j'aurai à donner à M. Lacor- « daire... Du reste, a-t-il ajouté en riant, je conçois qu'il y « tienne et que vous y teniez pour lui, car *cela lui va à mer- « veille...* » Il est clair, concluait Montalembert, que tu peux sans inconvénient continuer à porter ton costume, même en chaire, jusqu'à nouvel ordre. » (1)

Lacordaire reçut ces nouvelles avec joie. Il remercia Montalembert d'avoir aussi sagement réservé sa liberté et parut à Bordeaux dans son costume, se contentant les premières fois de mettre un rochet sur sa robe blanche. Non seulement on ne lui fit pas de procès et les gendarmes ne l'empêchèrent point de monter en chaire, mais il excita un enthousiasme indescriptible; il fallut construire des tribunes dans la cathédrale pour les auditeurs; le Père dîna en froc chez le préfet qui était protestant, et on lui offrit au lycée un banquet d'honneur présidé par le recteur. Une grande liberté était conquise et Lacordaire pouvait en toute justice écrire à son ami : « Tu as été notre ange gardien dans toute cette affaire et en particulier le mien. »

(1) Montalembert à Lacordaire, 21 septembre 1841.

CHAPITRE III

LES PREMIÈRES ANNÉES DE « L'UNIVERS ». — M. THIERS ET Mgr AFFRE.

I

Il convient de présenter au lecteur deux hommes dont les noms reviendront souvent dans notre récit : MM. Foisset et le baron Guerrier de Dumast. A vrai dire, ce dernier n'a point tenu dans la vie de Montalembert une place aussi importante que M. Foisset; je me reprocherais pourtant de n'en point parler, car leur mutuelle amitié ne se démentit jamais. *Semper fidelis!* M. de Dumast pouvait s'approprier la devise de sa chère Lorraine; il pouvait aussi se dire à la fin de ses lettres : *Votre vieux compagnon d'armes* (1). Ses relations avec Montalembert dataient de 1831, au temps où Dumast dirigeait à Nancy le *Courrier Lorrain,* satellite intelligent de l'*Avenir*.

Esprit très original, tour à tour ouvert à la poésie, à l'histoire, à la botanique, passionné pour les langues anciennes, l'arabe, l'hébreu et le sanscrit, Dumast mérita pour ses travaux philologiques d'être nommé correspondant de l'Institut. Égaré quelque temps de bonne foi dans la franc-maçonnerie, il devint catholique en 1825 et se trouva mêlé par ses relations avec Lacordaire, Montalembert et L. Veuillot à toutes les affaires religieuses du siècle. Son rôle fut celui

(1) Les lettres de Montalembert à M. de Dumast sont au nombre de 115 et présentent un réel intérêt. Nous remercions vivement M. le baron de Dumast, son fils, d'avoir bien voulu nous les communiquer.

d'un sage modérateur. A peine au temps du second Empire une ombre légère éclipsa-t-elle son libéralisme. On ne saurait imaginer un provincial plus décidé, j'entends qu'il détestait la centralisation administrative et professait un amour passionné de sa province. Son nom reste en honneur à Nancy dont il fut l'historien et qui lui doit le rétablissement de ses quatre Facultés. Que n'entreprit-il d'écrire l'histoire de la Lorraine elle-même? Il y songea longtemps; Montalembert l'y poussait de toutes ses forces. Nous ne résistons pas à citer un fragment de la correspondance qu'ils échangèrent à ce sujet.

« .... Quinze ans de moins sur ma tête, écrivait Dumast; des jambes que je n'ai plus; du crédit et des auxiliaires dont j'ai cessé de disposer... Et quelle œuvre majestueuse ce serait qu'une histoire de Lorraine, prise enfin de son vrai point de vue! écrite pour Dieu et pour la liberté! On ne sait pas quels trésors renferme une pareille mine. Ce n'est pas là une tâche de second ordre, mais de premier; non pas l'histoire d'une *province,* mais celle d'une nation. Nation petite... Qu'importe! Athènes aussi, Lacédémone aussi, Gênes aussi, Florence, Venise, la Suisse aussi, furent petites. Peut-être même la petitesse géographique est une des nécessités de l'héroïsme parfait.

« La Lorraine, à la fin connue, éclaircirait tout ce qu'il y a d'obscur dans les triples annales de la France, de l'Espagne et de l'Italie. De son histoire débrouillée sortiraient des torrents de lumière qui feraient rentrer dans la honte mille grands ennemis de l'Église, ou mille perfides qui l'ont trahie en faisant semblant de la servir. Valeur éblouissante; désintéressement sans égal; simplicité patriarcale charmante, au milieu de l'amour des beaux-arts; orthodoxie sans tache; fidélité, générosité, martyre, — et martyre non célébré; — voilà ce que veut dire le mot Lorraine... »

De même que Montalembert pressait Aurélien de Courson d'écrire l'*Histoire de Bretagne,* — Foisset, l'*Histoire de Bourgogne,* — il suppliait Dumast d'entreprendre sans retard l'*Histoire de Lorraine.*

« .... Voici ce que je vous *demande en frère,* ce que je voudrais pouvoir vous enjoindre, si j'étais comme on dit le chef

du parti catholique en France. Laissez-là tous vos autres travaux quelconques; et commencez dès demain l'histoire de Lorraine. Vous seul pouvez la faire et en la faisant, vous rendrez à l'histoire, à la vérité, à la cause catholique en France, le plus signalé service. Il faut absolument sortir des apologies générales du catholicisme, il faut descendre dans les faits, dans les spécialités; il faut surtout concentrer toutes nos forces sur le terrain de l'histoire *et nous y sommes invincibles*. Elle est tout entière à refaire : et il n'est pas une de ses reconstructions qui ne profite au catholicisme.... L'histoire de Lorraine sera le type d'un ordre spécial de reconstructions catholiques. La centralisation a été la grande arme des légistes et des sophistes contre l'Église. La résurrection de l'esprit provincial, au moins dans le passé, la réhabilitation des nationalités vaincues, la réaction systématique contre l'esprit d'absorption et d'uniformité monarchico-démocratique, voilà qu'elle doit être l'arme et l'œuvre des catholiques de notre temps.

« .... Eh bien! mon ami, il faut que ce soit vous qui l'entrepreniez. Entendez-vous bien, il faut. Ne me parlez pas de cette jeunesse, de ce crédit, de ces auxiliaires, de ces jambes, que vous regrettez, et que vous croyez à tort indispensables à un pareil travail. Un autre qui aura tout cela, n'aura ni votre cœur ni votre intelligence : et c'est par un cœur, par une intelligence tels que les vôtres, que la Lorraine peut seule être sauvée de l'oubli.

« .... Vous ne pourrez, me direz-vous, achever cette œuvre. Eh bien, qu'importe? Y a-t-il en ce monde une œuvre quelconque que nous soyons assurés d'achever? L'essentiel est de commencer, d'offrir à Dieu son dévouement, sa bonne volonté et de s'en remettre à lui pour le reste. Quand même vous ne réussiriez à écrire qu'un seul volume, quand même vous vous arrêteriez après cette grande dynastie des Ducs de Lorraine si utiles à l'Église, que je retrouve à chaque pas sous ma plume dans mes travaux sur le onzième et douzième siècles, vous auriez déjà rendu un service essentiel.... »

A côté du Lorrain incorrigible, plaçons le « Bourguignon impénitent ». C'est ainsi que Foisset se nommait quelquefois.

Lacordaire, son compatriote et ami d'enfance, avait souvent, au temps de l'*Avenir,* parlé à Montalembert d'un magistrat de son pays dont il recevait les plus sages conseils. En 1838, Foisset lui-même écrivit à l'orateur catholique pour lui demander d'intervenir dans l'affaire de M[gr] Rey que nous racontons plus loin. A son tour, Montalembert pria Foisset de lui faire visiter les ruines de Cîteaux qui se trouvaient dans son voisinage. Ce fut ainsi qu'ils entrèrent en relations.

En l'automne de l'année 1838, par un beau soir, Montalembert arriva dans une méchante voiture de louage au bourg de Bligny. C'était là, à quelques lieues de Beaune, que résidait M. Foisset. Il paraît qu'au premier abord, les deux futurs amis éprouvèrent quelque surprise. Le magistrat s'étonnait de trouver son visiteur si débordant de jeunesse et d'enthousiasme. Au lieu du vieux barbon de province, hérissé de textes de lois et d'érudition locale, qu'il redoutait de rencontrer, Montalembert voyait un homme de haute stature, au large front chargé de pensées, au sourire fin et bienveillant. Son étonnement redoubla lorsqu'il l'entendit parler. Littérature, histoire, politique, philosophie, religion, Foisset s'exprimait sur tout cela avec une rare compétence. Montalembert avait devant lui un homme supérieur. Je ne sais quels renseignements il emporta de Cîteaux; mais il se félicitait en quittant Bligny d'avoir gagné « une amitié précieuse et prédestinée ».

Malgré la différence de l'âge (1) et des situations, cette amitié alla toujours grandissant. N'avaient-ils pas l'un et l'autre sur les points essentiels des idées toutes semblables? Seulement, Montalembert les professait avec l'ardeur chevaleresque de sa nature, Foisset avec la dignité grave du magistrat. En retour de la confiance absolue qu'il accordait à son nouvel ami, Montalembert en recevait les plus précieux avis. Rien ne l'apaisait dans ses emportements parfois impétueux comme une lettre du bon Foisset. « J'ai le plus grand besoin de conseils comme les vôtres, lui écrivait-il, c'est-à-dire, émanant d'une source pure et désintéressée. Je vous les demande avec nstance et les recevrai toujours avec une tendre reconnais-

(1) Th. Foisset était né à Bligny le 5 mars 1800.

sance. Ils me sont d'autant plus nécessaires que le silence, la modération, l'habileté (dans le bon sens du mot) répugnent profondément à ma nature. L'injustice me révolte tellement que je ne sais comment résister au besoin de la combattre partout et toujours, selon la mesure de mes forces. Je sens bien que c'est du don Quichottisme et que cela me brouille avec tout le monde. Peut-être l'âge apportera-t-il un remède à cette dangereuse disposition. » (1)

Montalembert prit de bonne heure l'habitude de consulter son ami sur toutes ses entreprises; il lui soumit ses discours et ne publia rien sans son assentiment. Du fond de sa province, dont rien ne pouvait le faire sortir, Foisset seconda puissamment Montalembert. Il fut vraiment sa providence; personne ne montra un dévouement plus éclairé et plus constant à ses intérêts, une sollicitude plus vigilante pour sa gloire. La volumineuse correspondance qu'ils échangèrent et que nous citerons souvent est un des monuments les plus importants de l'histoire religieuse contemporaine. Si l'on songe que Foisset fut également l'ami de Lacordaire, qu'il demeura longtemps celui de Veuillot, s'efforçant toujours de modérer ces natures passionnées, on déplore qu'il ait échoué dans sa noble tâche; on se sent saisi d'une admiration respectueuse pour cet homme fait à la fois d'austérité et de douceur, qui fut vraiment le sage de l'armée catholique au dix-neuvième siècle.

II

Avant d'entreprendre la conquête des libertés religieuses, il fallait aux catholiques un organe quotidien, un journal qui répandît leurs idées, éclairât l'opinion en leur faveur et les défendît contre les attaques de la presse voltairienne. Il fallait que ce journal eût à la fois de l'intrépidité et de la prudence, de la vivacité dans la polémique en même temps que de la modération et du bon goût; il fallait que, pourvu d'une rédaction jeune et intelligente, il parvînt à se faire lire, bien plus, à

(1) Montalembert à Foisset, 15 avril 1841.

se faire aimer de ses lecteurs ; qu'enfin il se séparât nettement du parti légitimiste, tout en restant indépendant envers le gouvernement de Juillet.

Quelle ne serait pas, se disait Montalembert, la puissance d'un tel journal? Que n'oserait-on entreprendre avec lui? Que pouvait-on faire sans lui? Mais, c'était la perle rare, introuvable. Montalembert la chercha toute sa vie ; elle glissait entre ses doigts, lui échappant toujours quand il croyait la saisir.

Depuis l'*Avenir*, les catholiques manquaient d'un véritable journal. Au mois de novembre 1834, un prêtre auvergnat, l'abbé Migne, devenu célèbre par ses publications patristiques, avait fondé l'*Univers Religieux*, pour le céder deux ans après à M. Bailly de Surcy. On imaginerait difficilement un homme plus désintéressé, plus charitable, plus sincèrement dévoué à l'Église que M. Bailly; mais son âge assez avancé, ses idées flottantes, sa timidité le rendaient inférieur à sa tâche. En même temps que son journal, il dirigeait encore une imprimerie et un pensionnat. Il en résultait que tout était mal dirigé, que M. Bailly ne savait où donner de la tête et se ruinait. En 1838, l'*Univers* était aux abois, devait 26,000 francs immédiatement exigibles et perdait chaque mois plus de 3,000 francs.

Que faire? Fallait-il créer un nouveau journal, ou sauver l'*Univers?* M. Bailly jetait des cris de détresse, comme un homme qui se noie. Les amis et rédacteurs de la feuille expirante suppliaient Montalembert de voler à son secours. « L'*Univers* se meurt, l'*Univers* va mourir, écrivait M. Guerrier de Dumast; sa crise est formidable, le péril est imminent pour l'unique journal quotidien que possède la religion catholique... Sauf une intervention miraculeuse de Dieu, il n'y a que vous qui puissiez le sauver. Songez que les légitimistes le veulent acheter... » Et avec beaucoup de raison, M. de Dumast exposait les dangers d'une fondation nouvelle : « Ne valait-il pas mieux s'attacher à quelque chose d'existant, disposer d'un centre d'action déjà vivant et d'une clientèle toute formée qui n'avait plus besoin que de s'accroître? » (1)

(1) M. Guerrier de Dumast à Montalembert, 22 anvier 1838.

Montalembert n'hésita pas longtemps : il résolut de sauver l'*Univers* à tout prix. D'abord il fallait de l'argent; Montatalembert n'en avait pas de disponible; ses charges de famille étaient lourdes; il dut emprunter 25,000 francs pour couvrir la dette de l'*Univers;* (1) chaque mois il versait mille francs à la caisse du journal. A ceux qui lui prêchaient la prudence il répondait : « Le journalisme, c'est la guerre. On n'a pas encore découvert le moyen de gagner des batailles sans tuer des soldats, pas plus que de faire aller des journaux sans tuer des écus. Le tout est de savoir, comme dans toutes les guerres, si la cause vaut la peine qu'on se fasse tuer ou qu'on tue ses écus pour elle; et voilà justement où la perspicacité, le dévouement, le zèle des catholiques de tous les pays est si étrangement en défaut. Ils gémissent sur les écus tués, comme un homme gémirait sur un champ de bataille, en voyant les morts et les blessés, sans se demander *pourquoi,* sans songer au but de ces blessures et de ces morts, qui peut être une monarchie fondée, une patrie sauvée ou même la religion affranchie. Les perfectionnements de la science du calcul démontrent aujourd'hui à beaucoup de gens, qu'il vaut mieux, en tout état de cause, se laisser bâillonner et enchaîner que résister : *Cela rapporte plus.* Mais ce n'est pas ainsi qu'on a sauvé jusqu'à présent les sociétés ou les doctrines. Rien de grand ou de bon ne se fait ici-bas sans sacrifices et sans efforts. L'avenir démontrera si la noblesse et les riches catholiques ont bien spéculé, en bornant leurs fonctions sociales ici-bas au rôle de Cerbères, occupés à veiller sur le flux et reflux périodique des revenus que leurs pères leur ont légués, mais que ces pères avaient conquis pour la plupart par le dévouement, le courage et la générosité. »

Le bon exemple est contagieux. Le comte F. de Mérode vint à la rescousse de Montalembert et avança une forte somme, tandis que MM. Bailly et Taconet continuaient à faire de leur mieux. Grâce à ces sacrifices, l'*Univers* était à flot, du moins pour quelque temps. « J'ai dit cent fois, écrivait M. Bailly,

(1) « L'argent que j'ai donné à l'*Univers* n'était pas à moi; il a fallu que je l'empruntasse; il faut que j'en paie aujourd'hui les intérêts à 5 et 6 %... » A M. de Dumast, 20 janvier 1840.

je répéterai bien plus encore que ce journal vous doit la continuation de son existence et ses plus beaux jours. Je ne vous ai pas dit à cet égard le quart de ce que j'ai pu dire à d'autres. L'*Univers,* grâce à vous, touche au port. » (1)

Le présent était garanti ; il s'agissait de liquider le passé et d'assurer l'avenir ; il fallait trouver des actionnaires, des rédacteurs et des abonnés. Montalembert s'y employa avec zèle. Il prit en main la haute direction du journal et lui donna des articles autant qu'il le put. Aux rédacteurs ordinaires, MM. du Lac, Roux, Douhaire, de Bonald, de Dumast, il adjoignit M. Alexandre de Saint-Chéron, esprit actif et très ouvert, saint-simonien converti, traducteur de l'*Histoire de la Papauté* de Ranke et de l'*Histoire d'Innocent III* de Hurter. Ozanam écrivit d'excellents articles sur le protestantisme ; le Dr Wiseman à Londres, le P. Theiner à Rome, Zander en Allemagne, promirent à l'*Univers* de fréquentes correspondances. Il faut voir avec quel zèle Montalembert stimule parents et amis. Le comte F. de Mérode se trouvant à Rome, il le supplie de plaider de toutes ses forces la cause du journal : « Jamais vous n'aurez eu pareille occasion de faire entendre la vérité vraie à qui de droit. Votre voyage peut avoir des résultats immenses... Il faut parler sérieusement au Pape et surtout au cardinal Lambruschini et à Mgr Capaccini ; il faut user de tout le crédit que vous donnera à leurs yeux votre nom, votre position, vos services rendus à la cause catholique... Il faut leur faire comprendre : 1° tout le mal que font à la religion les journaux violents et haineux comme la *Gazette,* le *Journal des Villes et Campagnes,* etc., en empêchant la conciliation et l'union des honnêtes gens de tous les partis ; 2° les services rendus par l'*Univers*, en défendant la religion dans la ligne tracée par les encycliques, en s'opposant aux mesures injustes et oppressives du Gouvernement, sans injurier les personnes et sans attaquer la dynastie et la Constitution du pays ; 3° les services bien plus grands qu'il est appelé à rendre, en servant de centre et d'organe aux gens de bien, en faisant entrer forcément dans le domaine de la

(1) M. Bailly à Montalembert, décembre 1840

publicité et des questions importantes les intérêts catholiques aujourd'hui sacrifiés et laissés dans l'ombre par tous les partis. » (1)

Montalembert écrit dans le même sens à Lacordaire : « Il serait honteux, il serait désespérant que le seul journal catholique de l'Europe vînt à périr. Use donc de tous tes moyens, de toute ton influence pour nous appuyer... » Il s'adresse aussi à Cornudet, à Rio, demandant à ce dernier d'intervenir auprès des catholiques d'Angleterre et d'Irlande. Et, comme celui-ci regimbe, au nom de son légitimisme, il s'attire cette vive mercuriale :

« Comment! malheureux, non seulement tu n'as pas su ou tu n'as pas voulu procurer en Angleterre, dans ta famille ou ailleurs, le moindre petit subside pour l'*Univers*, mais tu ne prends jamais la plume pour lui donner le moindre signe de collaboration sur des sujets dont tu es seul au courant! Et puis tu viens, comme un méchant critique, déclamer contre *la nullité* et la mollesse de ce journal! Belle manière en vérité de travailler au bien, que de ne rien faire soi-même et de se moquer de tous ceux qui consacrent leur temps, leur argent, leur patience et la capacité dont Dieu les a dotés à soutenir une entreprise qui, *seule* en France, offre quelques chances d'utilité et de sécurité pour la cause de l'Église et de la vérité.

« Si l'*Univers* est dépourvu d'intérêt et de nerf, d'où cela vient-il, je voudrais bien savoir, si ce n'est de ce que tous les catholiques de France font comme toi, c'est-à-dire restent les bras croisés au lieu de combattre, et se placent commodément aux premières loges pour rire et siffler, comme s'il s'agissait d'une comédie où ils n'ont rien à perdre ou à gagner, au lieu de descendre eux-mêmes dans l'arène pour défendre, selon la mesure de leurs forces, leurs biens les plus précieux? Puis, dans cette belle et féconde attitude de spectateurs dédaigneux, ils s'abonnent à la *Mode* et à la *Quotidienne* pour se chatouiller agréablement la rate et toutes les mauvaises passions d'un parti vaincu, comme on demande un *petit verre*

(1) Montalembert au comte F. de Mérode, 6 septembre 1837.

pour se donner du ton. Ah! certes, c'est un dur et triste métier que de travailler pour le bien dans un pays comme la France et de tracer péniblement un sillon consciencieux et catholique entre des oisifs méprisants comme toi, des actionnaires qui refusent tout naïvement de payer leurs dettes parce que, disent-il, le journal n'est plus *une chose de parti,* et des abonnés qui écrivent *qu'on est vendu,* lorsqu'à une défense constante et infatigable des droits de l'Église, on mêle un peu de cette stricte impartialité et de cette modération de langage que commande impérieusement la charité chrétienne... »

Et après avoir exposé à son ami les sérieux progrès accomplis, Montalembert concluait : « Tu n'as qu'un moyen de te faire pardonner par Dieu tes jugements téméraires, c'est de prendre ta plume à l'instant et d'écrire *trois articles au moins,* signés A. F. Rio, un sur l'art, un second sur le catholicisme en Angleterre, et un troisième sur tout ce que tu voudras... » (1).

Grâce à cette vigoureuse impulsion, l'*Univers* vit bientôt grandir son influence et en quelques mois compta 400 abonnés nouveaux. Progrès importants, si l'on songe qu'avant l'intervention de Montalembert la clientèle abandonnait rapidement le journal; progrès insignifiants, eu égard aux sacrifices qu'il s'imposait. Il y avait beau temps que les fonds versés par lui étaient dépensés; cependant les 1500 abonnés du journal ne suffisaient pas à le faire vivre. Avant peu la situation allait redevenir plus critique que jamais. En se dévouant, Montalembert espérait susciter d'autres dévouements : « Pas un sou ne m'a été offert, écrivait-il, tout le monde me donne des conseils et personne ne me donne d'argent. » Les légitimistes fermaient leur bourse par esprit de parti. « Je vous donnerais 30.000 francs, disait d'autre part un jeune ami de Lacordaire, M. de Failly, si l'Univers était *démocrate chrétien.* » En vain Montalembert écrivait-il aux évêques des lettres pressantes, il n'en recevait pas « signe de vie ».

(1) Montalembert à Rio, Trelon, ce 2 août 1839; lettre communiquée par Mme Gurdon, née Rio.

Aussi commençait-il à se décourager; ses occupations, ses charges de famille ne lui permettaient pas de porter tout seul une si lourde charge. « Que faire en présence d'une masse aussi torpide, aussi ensevelie dans l'idolâtrie des passions et des intérêts humains que celle des catholiques français, écrivait-il à M. de Dumast?... Aucune considération ne m'arrêterait, ne m'empêcherait de faire de nouveaux sacrifices, si j'avais la conviction que ces sacrifices fussent utiles et légitimes, si j'avais un mot du pape, des évêques de France, des chefs naturels de la *guerre sainte,* pour me dire, comme à un soldat docile, que je fais mon devoir en m'exposant ainsi. Mais s'exposer pour ce qui peut n'être qu'une idée personnelle, une chimère, voilà ce qui me retient et me bouleverse l'âme. Je ne parle pas de mes enfants, car j'ai mal au cœur de toutes les sottises que j'ai entendu dire par des gens qui oublient que c'est justement le souci de l'avenir social et religieux de leurs enfants qui devrait leur inspirer les plus généreux sacrifices. Je répète sans cesse le mot charmant de M. de Talleyrand : « Ne me parlez pas de « ces pères de famille; ils sont capables de tout! » (1)

Néanmoins, Montalembert cédait encore aux instances de ses amis : « Pourriez-vous, lui écrivait Saint-Chéron, abandonner une œuvre à laquelle votre nom est attaché, qui n'a vécu que par vos généreux sacrifices et qui est la seule bannière catholique du monde dans la presse? » Non, il ne le pouvait pas; il s'épuisait à entretenir la vie de ce pauvre journal, toujours sur le point d'expirer et auquel personne n'eût osé prédire une longue carrière. Cependant, vers la fin de 1839, le même Saint-Chéron, écrivant à Montalembert, lui parla « d'un jeune et énergique écrivain » qui désirait entrer à l'*Univers.* « Sa collaboration nous serait très précieuse, ajoutait-il, mais il est très pauvre et nous le sommes encore plus que lui. Il sera entièrement à nous, le jour où nous pourrons payer un peu ses articles. » (2) On ne sait ce que répondit Montalembert; mais un mois plus tard,

(1) Montalembert à M. de Dumast, 20 janvier 1840.
(2) M. de Saint-Chéron à Montalembert, 27 décembre 1839.

le 24 janvier 1840, Saint-Chéron écrivait de nouveau : « La collaboration de M. Veuillot nous est acquise. » Les choses allaient bientôt changer de face. C'était pour Louis Veuillot que Montalembert avait sauvé l'*Univers*.

III

Pourquoi Montalembert veut-il un journal exclusivement catholique? Pour avoir une place forte sous la main au jour de la grande lutte qui va bientôt s'engager. C'est autour de l'*Univers*, comme d'une forteresse, que le jeune général rêve de voir se grouper, s'organiser l'armée des catholiques et, en première ligne, les prêtres et les évêques. Le clergé de France! Comme Montalembert le voudrait rempli de science et de sainteté! Ce fut le grand souci de sa vie de donner au clergé conscience de sa force incomparable, de l'affranchir de toutes les tyrannies, d'étendre son influence, de s'en faire aimer en le servant de toutes manières. Il le servit, en effet, avec un dévouement sans bornes, s'appelant lui-même gaiement le *commissionnaire* du clergé, parcourant les ministères, malgré la répugnance profonde qu'il y éprouvait, sollicitant des secours pour ses clients, leurs églises ou leurs œuvres, et, rentré chez lui, se privant des joies de la famille et d'un repos nécessaire pour recevoir et entendre ses nombreux protégés. « Mon portier, écrivait-il, est le seul homme du monde à qui je dois un peu de repos et de ne pas devenir fou tous les soirs. » (1)

Montalembert aura-t-il du moins ses nuits tranquilles après un tel surmenage? Voici sur son bureau une foule de lettres qui attendent une réponse. Les unes félicitent ou remercient; les autres signalent des injustices ou des abus; la plupart sollicitent des avis et plus souvent de l'argent. Montalembert va répondre à tout (2). Si les presbytères pouvaient

(1) Montalembert à M. Guerrier de Dumast, 6 avril 1839.

(2) Malgré sa bonne volonté, il devait être parfois difficile a Montalembert de satisfaire certains correspondants. L'un d'eux, d'ailleurs complètement

parler, ils diraient combien d'excellents prêtres ont été soutenus, consolés, excités au bien par ces lettres. Tel pauvre curé de campagne, tourmenté un jour par l'isolement et l'appât du monde, allait trahir ses engagements les plus sacrés : il eut l'idée de confier ses angoisses au grand orateur catholique et vit sa vocation raffermie par les conseils qu'il en reçut. Vingt ans plus tard, il remerciait Montalembert de cet insigne bienfait.

IV

Mais c'est l'épiscopat surtout qu'il faudrait atteindre. Pour avoir agi sans son concours et malgré lui, Lamennais s'était brisé. Il ne convenait point à Montalembert de renouveler cette triste expérience. Les évêques sont les chefs légitimes des catholiques. Rien d'utile pour la religion, rien de durable ne peut se faire en dehors d'eux.

Or, les évêques d'alors, sauf de rares exceptions, ne se montraient guère disposés à agir. Les principaux sièges de France étaient encore occupés par des légitimistes, de Quélen à Paris, de Pins à Lyon (1), Gallard à Reims, d'Astros à Toulouse, etc. — « J'ai deux maîtresses, disait parfois le bon Mgr de Chaffoy, évêque de Nîmes, j'ai deux maîtresses, l'Église gallicane et la famille des Bourbons; je compte bien les garder jusqu'au tombeau. » — « Patience! mon ami, » répondait Mgr de Quélen à l'abbé Combalot, qui lui proposait d'établir une maison de missionnaires, « il faut attendre! nous sommes à la veille de grands événements! Saint Liguori est apparu à un de ses religieux et lui a prédit que Paris serait brûlé avant le jour de sa Canonisation fixé au 26 mai! » (1839) — « Qu'est-ce qu'un parti, remarquait avec raison Lacordaire,

inconnu, le prie de lui prêter 45,000 *francs* pour tirer sa famille d'embarras, en y ajoutant la clause « *sans intérêts* ». Un autre lui laisse gracieusement le choix de ce qu'il voudra faire pour lui, ou le faire nommer chanoine titulaire de Saint-Denis, ou ériger sa succursale en cure de 2e classe, ou, en désespoir de cause, lui prêter 8.000 francs.

(1) Mgr de Pins resta administrateur de Lyon jusqu'à la mort du cardinal Fesch, en 1839.

qui attend le salut de la religion de la destruction de Paris, ville où il y a plus de bien qu'en aucune autre capitale de l'Europe? Quand on en est là, on est condamné au tribunal de sa propre conscience : c'est attendre les bras croisés que Dieu vous apporte à dîner. » (1) Fruits naturels du Concordat, choisis tout exprès pour leur attachement à l'ancien régime, animés d'ailleurs d'une piété sincère, ces évêques se contentaient d'administrer leurs diocèses, sans regarder au delà, sans se préoccuper des intérêts généraux de l'Église et de la France. Rien ne leur déplaisait comme ces jeunes gens exaltés et brouillons qui troublaient leur sénile tranquillité.

Que faire alors? Patienter, attendre la disparition plus ou moins prochaine de ces vénérables vieillards, user de toute son influence pour écarter les ambitieux, les serviles et « les *polissons* (2) qu'on voulait imposer au Saint-Siège, » prier Dieu de susciter dans son Église des hommes nouveaux, remplis de piété mais comprenant les besoins de leur temps, enfin aider énergiquement les bons prêtres à se faire jour : Montalembert avait horreur de toutes ces démarches; mais, le moyen d'agir autrement et d'empêcher que le choix des évêques soit livré en France aux intrigues des politiciens?

Il est impossible de ne pas signaler les efforts de Montalembert pour amener la démission de Mgr Rey, évêque de Dijon. Nous ne raconterons point la triste histoire de ce prélat que les documents les plus autorisés (3) représentent comme un homme d'un caractère bas et impérieux tout ensemble, « *superbissime imperans, vilissime serviens* », dit Foisset, comme un administrateur despotique et violent, accueillant les sujets les plus décriés des autres diocèses et leur conférant les premiers postes de son Église, s'entourant d'ecclésiastiques flétris sous tous les rapports, *mulctant* les bons prêtres et les interdisant brutalement, sans autre raison que son caprice et ses rancunes.

Le diocèse de Dijon supporta pendant huit ans cette intolérable administration. A la fin, les deux vicaires généraux

(1) Lacordaire à Montalembert, 1839.
(2) Le mot est de l'internonce, Mgr Garibaldi.
(3) De nombreuses lettres de M. Foisset donnent les plus tristes détails sur cette affaire.

démissionnaires et interdits, le chapitre, les curés des quatre chefs-lieux d'arrondissement, les doyens et les notabilités laïques du diocèse résolurent de s'adresser directement au roi, le suppliant de mettre un terme à cette situation.

Foisset demanda à Montalembert de se charger de cette délicate négociation; ce fut alors qu'ils échangèrent leurs premières lettres : « Vous seul, monsieur le comte, pouvez remplir cette mission de salut et de purification; vous seul pouvez dignement appuyer auprès du roi le vœu unanime d'un trop malheureux diocèse... » (1)

Montalembert accepta et eut une entrevue avec Louis-Philippe qui déjà connaissait l'affaire : « Je suis complètement d'accord avec ces messieurs, dit le roi. J'ai déjà vu M. Rey. Il m'avait promis d'accepter un canonicat à Saint-Denis : aujourd'hui il prétend n'avoir rien promis. Puisque ces messieurs croient que je puis exercer sur lui une influence personnelle, je vais le mander et faire une nouvelle tentative. Si je ne réussis pas, eh bien, *le pape servira,* il fera tout ce qu'il voudra, il déposera M. Rey, il nommera un administrateur, un coadjuteur, enfin tout ce qu'il voudra; je ne m'opposerai à rien. »

L'affaire traîna plusieurs mois. Mandé à Paris, Mgr Rey cherchait à gagner du temps; il se disait malade, invoquait la rigueur de l'hiver, parlait de se faire saigner, etc. Puis, comprenant que tout était inutile, il remit sa démission à l'abbé Morlot et quitta Dijon, la nuit, sous un déguisement. On lui donna comme successeur M. Rivet, curé de la cathédrale de Versailles; mais Montalembert avait eu grand peine à écarter des sujets beaucoup moins dignes. « Je fais tous mes efforts, lui écrivait M. Barthe, ministre des Cultes, pour que vos vœux deviennent autant que possible une salutaire réalité. Mon désir est d'honorer l'épiscopat français, en choisissant des sujets qui unissent aux vertus du prêtre et à la fermeté de l'administrateur l'éclat de la science et du talent. Quand je connaîtrai de tels prêtres, soyez sûr que je serai très fier de les proposer » (2)...

(1) Foisset à Montalembert, 3 novembre 1837.
(2) M. Barthe, ministre des Cultes à Montalembert, 27 septembre 1838.

Mais M. Barthe n'eut pas le temps de réaliser ses excellentes intentions. Le ministère Molé, dont il faisait partie, fut renversé, le 8 mars 1839, par la coalition des amis de M. Guizot et de M. Thiers. Lorsqu'après deux mois d'efforts le maréchal Soult constitua le cabinet du 12 mai, il confia à M. Teste la Justice et les Cultes.

Montalembert éprouvait quelque défiance à l'endroit du nouveau ministre : « J'ai eu, écrivait-il, une conversation très intéressante sur le choix des évêques avec le garde des Sceaux, M. Teste; il a paru comprendre et goûter tous mes arguments. Mais y a-t-il bonne foi de sa part? Y aura-t-il surtout persévérance? » Les faits ne justifièrent point cette défiance. Quand il s'agit de remplacer M[gr] de Pins, archevêque administrateur de Lyon, dont le siège était devenu vacant par la mort du cardinal Fesch, Montalembert proposa M[gr] Gousset, évêque de Périgueux; mais ce prélat refusa avec une modestie vraiment touchante: « Je ne reviens pas de la surprise que m'a causée la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, écrivait-il à Montalembert... La science ne suffit pas dans un prélat, il faut de la dignité et je n'en ai pas. Pour gouverner une Église comme celle de Lyon, il ne suffit pas non plus de vouloir le bien, il faut avoir les moyens de le faire; ces moyens, je ne les ai point. » Il suppliait donc Montalembert, « au nom de l'intérêt qu'il portait à l'Église et au pauvre évêque de Périgueux », d'empêcher cette nomination. (1) Grégoire XVI ordonna à M[gr] de Bonald, évêque du Puy, d'accepter le siège de Lyon. « C'est un événement heureux et important, écrivit Montalembert, parce que M. de Bonald est de tous les évêques de France celui qui comprend le mieux les besoins nouveaux de l'Église. » La promotion à Digne de M[gr] Sibour, ancien partisan de l'*Avenir*, était aussi un excellent choix.

V

Le 1[er] mars 1840, M. Thiers devenait pour quelques mois président du conseil avec MM. Vivien aux Cultes et Cousin à

(1) M[gr] Gousset à Montalembert, 1[er] juin 1839.

l'Instruction publique. Dans l'opposition, M. Thiers reprochait à M. Molé ses faiblesses cléricales et, trois mois auparavant, M. Cousin dénonçait avec une solennité tragique « la renaissance de la domination ecclésiastique. » A peine au pouvoir, ils parurent de petits saints. « Je suis papiste, Monsieur, déclarait Thiers à Montalembert; je ne le dis pas tout haut parce qu'on m'en voudrait trop, mais je le suis. Je déteste le gallicanisme que je regarde comme un acheminement au protestantisme... Les Jésuites peuvent compter sur ma protection : il y a longtemps que je l'ai déclaré à leur provincial, le Père Renaud. »

Vers le même temps, Montalembert assista chez M. Thiers à une conversation des plus curieuses. Il y avait là Cousin, Léon Faucher, fameux publiciste libéral, et M. Salvador, Juif haineux, auteur de plusieurs ouvrages contre le christianisme. Le Juif soutint qu'un nouveau développement religieux devenait nécessaire, attendu que les faits de l'histoire du christianisme étant démontrés faux, par lui Salvador, la morale et l'influence de cette religion s'en trouvaient fatalement altérées. — Cousin professa avec assez de courage, mais du ton le plus pédant, son attachement à l'antique religion. Il daignait admettre les définitions des Conciles, mais non point les décisions des papes, parce que ce grand penseur ne *pouvait souffrir le gouvernement personnel.* — Vint le tour de M. Faucher : il affirma avec arrogance que le christianisme ne suffisait plus aux lumières des sociétés modernes, que le dit christianisme avait bien pu donner l'idée de *cause*, mais qu'il était impuissant à fournir au monde l'idée de *substance,* sans quoi rien ne pouvait marcher. A ces étranges assertions, Thiers répondit avec un bon sens profond et un esprit charmant : « Quant à moi, je suis pour l'ancienne religion, pour le christianisme tout entier, rien de plus, rien de moins. Lorsque je vois tous ces beaux messieurs d'aujourd'hui qui m'apportent une nouvelle religion dans leur poche, avec leur mouchoir, et qui me l'offrent, je leur dis : Gardez, mes amis, votre nouvelle religion, et donnez-moi seulement un peu de foi à la vieille... Voilà ce qui me manque à moi! Je ne puis pas dire comme Cousin que je crois à tout ce que les

Conciles ont décidé; mais je désire de toute mon âme y croire sans réserve. Je suis persuadé que le monde ne peut pas subir une nouvelle religion. Je me suis beaucoup occupé de ces matières; ce que je vais dire va paraître bien orgueilleux, mais c'est ma conviction intime : Je défie l'esprit humain de produire une vérité ou une beauté qui ne soit pas déjà dans le christianisme! » M. Thiers disait tout cela avec un accent ému et sincère, tantôt arpentant le salon, tantôt s'arrêtant les bras croisés devant ses interlocuteurs. La plupart se récrièrent contre ses déclarations. Salvador dit qu'il y avait plusieurs manières d'entendre le christianisme : « Eh bien, s'écria Thiers, par christianisme j'entends le catéchisme des petits enfants... Voilà ce que je mets au-dessus de tout. J'admire profondément l'Église et Notre-Saint Père le Pape!... » Cependant Montalembert demeurait silencieux, éprouvant une vraie jouissance d'entendre Thiers parler de la sorte. L'entretien se prolongea quelque temps encore; le président du Conseil raconta sa récente entrevue avec Grégoire XVI. « Quand j'aperçus ce vieillard tout blanc, je me trouvai plus ému que je ne l'aurais été à la vue de tous les potentats, rois ou empereurs de la terre; je sentais qu'il était plus grand qu'eux : il n'y a qu'un homme au monde que j'aurais mieux aimé voir : c'est Napoléon. » (1)

On ne pouvait désirer de meilleures dispositions : Montalembert eut bientôt l'occasion de les mettre à l'épreuve. Mgr de Quélen, archevêque de Paris, et Mgr Gallard, archevêque de Reims, venaient de mourir, laissant en deuil le parti légitimiste. Quels seraient leurs successeurs? Pendant six mois ce fut la grande préoccupation des catholiques. Que de passions s'agitèrent, que de cabales se formèrent dans l'ombre! Aujourd'hui Mgr Gousset tenait la corde, mais le roi l'écartait pour sa mauvaise tournure; demain c'était Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux, que patronnaient MM. Cousin et Bautain. Bientôt la lutte se trouva circonscrite et il ne resta plus en présence que deux candidats, Mgr Mathieu, archevêque de Besançon, et Mgr Affre, vicaire capitulaire de Paris, coadjuteur

(1) Montalembert : *Chronique catholique de mon temps;* papiers inédits.

nommé de Strasbourg. On ne sait pourquoi les légitimistes soutenaient Mgr Mathieu, prélat modéré, rallié au régime de Juillet en attendant qu'il devînt sénateur de l'Empire. Ses partisans, les *Quélenistes*, comme on les appelait, avaient à leur tête plusieurs des curés de Paris, M. de Genoude, directeur de la *Gazette de France* et surtout l'abbé Dupanloup. — « Avez-vous quelques chances de réussir? demandait Royer-Collard à ce dernier. — Oui, répondit l'abbé, j'ai fait parvenir au roi les grandes raisons! — Les grandes raisons, Monsieur! reprit solennellement Royer-Collard, lorsqu'on s'adresse au roi Louis-Philippe, il ne faut pas même viser à hauteur d'homme! » En effet, les grandes raisons de l'abbé Dupanloup, développées dans un long rapport que M. Molé se chargea de remettre à Sa Majesté, ne portèrent pas.

Montalembert fut le chef des *Affreux :* c'est ainsi que les légitimistes nommaient ironiquement les partisans de Mgr Affre. A vrai dire, les idées gallicanes du prélat, sa nature froide et réservée, l'ouvrage qu'il avait publié jadis contre Lamennais, eussent plutôt éloigné Montalembert. Mais l'acharnement avec lequel les amis de Mgr de Quélen combattaient cette candidature, la bienveillance que Mgr Affre avait toujours témoignée à Lacordaire et à ses projets, décidèrent Montalembert à faire campagne en sa faveur. Et cette campagne fut ardente et poussée jusqu'au bout, en dépit du Nonce, des Jésuites, de l'abbé Dupanloup et des principaux curés de Paris. L'un d'eux, l'abbé Pététot, curé de Saint-Louis d'Antin, affirmait à M. Thiers qu'il y aurait schisme dans l'Église de Paris. — « Figurez-vous, dit un jour à Montalembert le président du Conseil, que l'internonce (1) sort d'ici; il est venu protester de toutes ses forces contre la nomination probable de Mgr Affre et m'a déclaré que ce choix alarmerait l'Église. Que faire? Je ne voudrais cependant pas blesser le pape. « On devine l'embarras de Montalembert » placé ainsi en contradiction, dit-il lui-même, avec l'organe du pouvoir que je respecte le plus au monde et que je désire le plus servir ». Cependant il prouva à M. Thiers que cette opposition de l'in-

(1) Mgr Garibaldi.

ternonce était le fait des légitimistes; il dévoila au président du Conseil les intrigues tramées contre Mgr Affre et parla si bien que M. Thiers lui dit en le quittant : « Tenez pour certain que l'abbé Affre sera nommé : mon suffrage lui est désormais acquis. » — « Tu as eu raison de parler ainsi, écrivit Lacordaire à son ami, il faut savoir servir Rome, même au hasard de déplaire; tu es pair de France; tu agis dans le ressort de ta sphère par des conseils; tu soutiens un homme à qui l'Église vient de mettre elle-même la mitre en tête : Tout cela est naturel et chrétien. » (1)

Restait à gagner le roi : Montalembert en indiqua le moyen. « J'engage beaucoup Mgr Affre, écrit-il, à se présenter au château comme administrateur du diocèse pour la fête du Roi. Ce sera la première fois depuis dix ans. M. de Quélen n'avait jamais voulu y consentir, malgré les invitations réitérées du Pape. Ce sera un acte public de réconciliation entre l'Église et l'État qui honorera encore le ministère du 1er mars. » Il en fut ainsi. Nous avons sous les yeux le brouillon du très habile discours prononcé par Mgr Affre et revu par Montalembert. L'effet prévu ne manqua pas : Louis-Philippe ravi se déclara *Africain.*

La nomination des évêques occupe les Conseils des 24 et 26 mai 1840. Outre la vacance de Paris, il faut, en effet, pourvoir aux sièges de Reims, de Valence et de plusieurs autres diocèses; mais le choix de Paris occupe par-dessus tout Montalembert. Le 24 mai aucune décision n'est prise. Le roi, MM. Thiers et de Rémusat soutiennent Mgr Affre avec chaleur. M. Cousin plaide vivement la cause de Mgr Donnet; il est à peine question de Mgr Mathieu. L'issue ne semble plus douteuse. — « A propos, dit M. Thiers à Montalembert, je ne puis cependant pas nommer votre archevêque sans le connaître. Il faudrait me l'amener. »

Cette entrevue décisive a lieu le mardi 26 mai. Montalembert accompagne Mgr Affre chez M. Thiers. A peine sont-ils installés dans le salon d'attente, qu'ils voient entrer l'abbé Dupanloup : « Je n'ai rien vu de si comique que sa surprise

(1) Lacordaire à Montalembert, 9 juin 1840.

et son embarras, écrit Montalembert; le nôtre n'était pas médiocre non plus. Je soutiens de mon mieux le poids de ce trio embarrassant jusqu'au moment où l'on m'appelle chez le ministre que venait de quitter M. Royer-Collard, un de nos grands et formidables antagonistes. » (1)

Dans le cabinet du président du Conseil, placé entre Mgr Affre et M. Thiers, Montalembert assiste à une conversation des plus curieuses, et, pour ainsi dire, au traité de paix entre l'Église et le gouvernement de Juillet. M. Thiers commence par déclarer que, si M. Affre est nommé archevêque de Paris, le Gouvernement attend de lui une autre conduite que celle de M. de Quélen..... La première loi pour nous, continue-t-il, est de respecter l'indépendance de l'Église ; mais nous ne voulons pas d'un évêque qui soit chef de parti politique. M. de Quélen a fait un mal immense; comme il n'était pas notre ouvrage, nous avons eu pour lui des ménagements que nous n'aurions pour nul autre... Et lui-même, je l'aurais réduit ; j'y étais décidé. Je me serais adressé sur-le-champ à Rome. On est toujours sûr de triompher à Rome, quand on a raison ; mais il faut avoir cent fois raison, lorsqu'on traite avec l'Église : c'est là ma maxime. Avec les autres puissances, quand on a tort, on peut s'en tirer à coups de canon, mais avec l'Église on ne peut agir qu'à coups de raison! »

Mgr Affre répond très noblement et très simplement aux questions et aux opinions de M. Thiers. Il dit que l'acharnement déployé contre lui par les légitimistes est le meilleur gage de sa fidélité future à la ligne politique tracée dans son discours du 1er mai : — « C'est excellent, interrompt M. Thiers, nous n'en demandons pas davantage. — Du reste, continue Mgr Affre, ceux qui me menacent aujourd'hui d'une opposition si violente, si je devenais archevêque de Paris, ne me tourmenteraient plus que par leurs obsessions. — Ah! que vous connaissez bien les hommes! remarque encore M. Thiers ; c'est bien là, en effet, ce qui arrive à une puissance qui triomphe après de longues contestations; j'en sais quelque chose. » Mgr Affre parle ensuite de ses écrits, de sa lutte contre Lamen-

(1) *Chronique catholique de mon temps.*

nais, de ses intentions pour l'avenir. A son tour, Montalembert démontre au premier ministre combien le schisme local dont on menace Mgr Affre est peu redoutable, puisque le chapitre et la plupart des curés inamovibles désirent sa promotion. Du reste, tout va se décider dans le Conseil convoqué pour midi, et il est déjà midi moins le quart. M. Thiers congédie ses deux interlocuteurs et va trouver le pauvre abbé Dupanloup. Il lui montre Mgr Affre qui s'éloigne et dit avec une mystérieuse malice : « Votre archevêque! » — « Évidemment, puisqu'il est ici, riposte l'abbé, car il ne peut venir solliciter. »

Quelques heures après, Montalembert traversait la place Saint-Thomas-d'Aquin lorsqu'on lui remit de la part de M. Vivien la liste des nouveaux évêques. « Avec Mgr Affre à Paris, dit-il, Mgr Gousset est nommé à Reims, M. Graveran à Quimper, M. Chatrousse (mon ancien hôte et ami de Vienne en 1831) à Valence... Ce sont là des choix excellents... J'entre aussitôt à l'église pour remercier Dieu et lui demander de bénir la part que j'ai prise à cette importante affaire... »

Les prévisions de Mgr Affre se vérifient aussitôt. Sa nomination est à peine connue que toute opposition disparaît. Les curés de Paris qui viennent de le combattre lui adressent les discours les plus flatteurs. M. de Genoude fait mille protestations de dévouement et d'obéissance. Si de grands événements n'étaient à la veille de s'accomplir, il demanderait à l'archevêque un logement dans son palais, pour être plus à même de le servir. L'abbé Dupanloup soutient qu'au fond il a toujours souhaité le succès de Monseigneur. L'archevêque, sans lui demander ce qu'il faisait la veille aux Affaires étrangères, lui laisse la direction du petit séminaire; en quoi il agit très sagement. Les Jésuites arrivent à leur tour avec le P. Boulanger leur supérieur; ils sont reçus avec une raideur qui dissimule mal l'hostilité : « Je ne sais pas ce que vous pensez de moi, leur dit Mgr Affre, car il est très difficile de savoir ce que pensent les Jésuites; mais si je ne le sais pas maintenant, je le saurai dans dix mois ou bien dans un an : et, si j'apprends que vous m'êtes hostiles, comme après tout vous n'êtes ici qu'en qualité

d'auxiliaires, je vous prierai de me dispenser de votre concours. » (1)

Peu de jours après, le 12 juin, Montalembert et Cousin, ministre de l'Instruction publique, se rendirent à l'archevêché. Cousin rêvait de restaurer l'antique Sorbonne; il voulait y réunir comme professeurs les membres les plus éminents du clergé français et venait demander l'approbation du nouvel archevêque. Quelle ne fut pas sa surprise et celle de Montalembert de trouver Mgr Affre opposé à ces belles propositions! Il repoussa obstinément les noms de MM. Bautain, Gerbet et de Salinis, acceptant à grand' peine MM. Cœur et Maret. — « Ces choix alarmeraient l'épiscopat, » répétait-il. — « Mais, Monseigneur, se permit de dire Montalembert, cette objection est justement celle qui a été si souvent élevée contre vous et l'on ne s'y est pas arrêté. — Voyons, monsieur le Ministre, demanda l'archevêque, dans le but d'embarrasser Cousin, accepteriez-vous le Père de Ravignan? » Cousin, un peu surpris, répondit qu'il l'accepterait ainsi que Lacordaire, si M. Bautain était agréé : « Je ne recherche, dit-il, que le talent et le succès. » Mais Mgr Affre demeura inflexible et Cousin fut contraint de renoncer à son projet.

Montalembert s'attrista tout d'abord de cet échec; malgré la délicatesse et la discrétion parfaite de ses procédés, il lui semblait que l'archevêque le traitait maintenant avec froideur. Me serais-je trompé? se demandait-il, n'ai-je pas eu tort de soutenir sa cause avec tant de chaleur? Sans nul doute s'il croyait placer à la tête de l'Église de France un homme énergique, entreprenant, capable d'entraîner ses collègues dans l'épiscopat et sur lequel il pût lui-même s'appuyer pendant les luttes qu'il rêvait d'entreprendre, Montalembert se trompait. Mgr Affre n'était point fait pour exercer une action générale; il se borna à s'occuper de l'administration de son diocèse. Son mérite, comme le remarquait Lacordaire, fut de n'avoir point d'antipathie contre la société moderne, de comprendre qu'une époque de transition n'est jamais complètement logique, d'avoir un désir sincère de paix et de réconciliation.

(1) *Chronique catholique*, 31 mai 1840.

Quant au dessein de relever la Faculté théologique de Paris, Lacordaire, — et nous sommes de son avis, — l'improuva nettement. « Je regarde les Facultés de théologie comme un des moyens les plus puissants dont l'État peut et veut se servir pour bâillonner l'enseignement ecclésiastique en France, et ce serait assurément une chose curieuse que de voir la doctrine catholique enseignée au nom de l'Université. Si le gallicanisme pouvait se relever en France, avec toutes ses passions et ses fatales conséquences, ce ne pourrait être que par là... Les bonnes intentions des personnes ne peuvent couvrir le vice des choses... M. Cousin m'accepte pour la Faculté de théologie : il accepterait aujourd'hui les professeurs de la Sapience romaine. C'est la fin qu'il faut voir... Pour moi, j'aimerais mieux être brûlé vif que de faire partie d'une Faculté de théologie, et de contribuer en quoi que ce soit à leur rétablissement... »

En même temps, Lacordaire donnait à son ami l'explication vraie de l'attitude de Mgr Affre à son égard : « ... Il est naturel qu'il t'ait battu froid. Tu lui as rendu un trop grand service pour qu'il ne soit pas embarrassé jusqu'à un certain point, surtout après les calomnies par lesquelles on a cherché à le perdre, en le représentant comme l'ami de tous ceux que l'on appelle charitablement des novateurs. Il ne faut pas attendre des hommes trop de reconnaissance... Aie soin de voir très rarement l'archevêque et de ne rien lui demander ; oublie-le même, pour peu qu'il le désire. Se retirer en soi et en Dieu est la plus grande force qui soit au monde, et je m'en sers depuis longtemps avec succès. Quand un homme met un quart de lieue entre lui et moi, j'en mets dix mille, et je n'y pense plus... » (1)

Montalembert avait également contribué à la nomination à Reims de Mgr Gousset : « Voilà vraiment un évêque modèle, écrivait-il, et dont le seul voisinage de Paris sera un bienfait immense. Sage et prudent dans l'occasion, il est plein d'énergie et d'intelligence sur toutes les questions... Figure-toi qu'il a dit en toutes lettres au roi, qui lui parlait des quatre

(1) Lacordaire à Montalembert, 10 août 1840.

articles : « Mais, Sire, Votre Majesté ne sait-elle donc pas « qu'il n'y a que des ultramontains qui puissent approuver « sa présence dans ce palais? En vertu des quatre articles, « votre prédécesseur ne pouvait pas mal faire et vous ne de- « vriez pas être à sa place. » Voilà comme un archevêque de Reims parle au successeur de Louis XIV, aux Tuileries, dix ans seulement après Juillet. » (1)

Au commencement du ministère Guizot, Montalembert essaya vainement de faire nommer ses amis MM. Gerbet et de Salinis aux sièges d'Angers et de Troyes; en revanche, il empêcha la promotion à Cambrai de Mgr Olivier, évêque d'Évreux, prélat ambitieux et courtisan, qui disait aux habitants de je ne sais quel bourg venus au-devant de lui : « Mes amis, ce n'est pas *Vive monseigneur!* qu'il faut crier; c'est *Vive le roi!* » La lutte fut chaude à cette occasion entre Montalembert et le nouveau ministre des Cultes, M. Martin (du Nord). — « Mais, il a bien fait, monsieur le comte, soutenait le ministre : les évêques sont des fonctionnaires publics; ils sont salariés par l'État; ils tiennent à la fois leur autorité du roi et du pape et doivent avant tout se montrer dociles au Gouvernement... Que pourraient-ils prêcher de mieux que le dévouement à Sa Majesté?... » Montalembert ne se possédait plus. — « Il me semble, s'écria-t-il, entendre M. de Peyronnet s'adressant aux évêques de Charles X et leur prêcher ce dévouement qui a porté de si beaux fruits, pour la royauté des Bourbons et pour l'épiscopat!... » Et il protesta avec une telle énergie qu'il réduisit le ministre « au silence de la défaite sur son dévouement et son salaire ». — « Vois, écrivait-il à Lacordaire, comme le mal est enraciné dans cette terre de France! Après tous nos efforts, après que l'*Avenir* a si victorieusement pulvérisé toutes ces niaiseries, voilà que le chef de la justice, le ministre spécialement chargé des intérêts de la religion, et un des hommes les plus honnêtes de ce pays et de ce régime, vient vous les débiter de nouveau avec l'assurance la plus entière. » (2)

Enfin, nous signalerons comme particulièrement dues à

(1) Montalembert à Lacordaire, 22 juillet 1840.
(2) Montalembert à Lacordaire, 21 septembre 1841

l'influence de Montalembert, les nominations de Mgr Roess à Strasbourg et de Mgr Doney à Montauban. Ce dernier prélat, originaire de la Franche-Comté, était depuis longtemps le correspondant et l'ami de Montalembert. « L'événement qui vient d'avoir lieu est votre ouvrage, lui écrivait-il au moment de sa promotion; vous en porterez pour une large part la responsabilité devant Dieu. » Il terminait sa lettre par un souhait renouvelé bien souvent depuis lors par les vrais chrétiens, et qui malheureusement ne semble pas à la veille d'être réalisé : « De grâce écoutez-moi, monsieur le comte; l'Église de France ne peut tenir longtemps à ce genre d'élection, et c'est là un thème sur lequel il me tarde de pouvoir vous entretenir de vive voix. Il est urgent de s'en occuper, et vous êtes homme à mettre la main à l'œuvre. Votre dévouement à l'Église est à toute épreuve. J'y compte pour cela comme pour tout le reste, et j'espère que vous voudrez bien mettre le feu à la mine quand nous l'aurons creusée. » (1)

(1) Mgr Doney à Montalembert, 26 novembre 1842.

CHAPITRE IV

LE CHATEAU DE VILLERSEXEL. — M. GLADSTONE. LA RENAISSANCE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE.

Après avoir suivi Montalembert sur les différents théâtres politiques et religieux de sa dévorante activité, allons nous reposer avec lui de toutes ces luttes, pénétrons à son foyer, soulevons quelques instants le voile de sa vie privée : nous y trouverons à la fois beaucoup d'intérêt et d'édification.

Nous sommes au mois d'août 1837; les Chambres ont terminé leur session; Louis-Philippe est déjà au château d'Eu, où il mène la vie la plus exemplaire du monde, assistant à la messe le dimanche et recevant fréquemment à sa table les ecclésiastiques des environs. C'est au moins ce qu'affirme le bon Cornudet, qui vient de passer huit jours à Eu avec son ministre. Montalembert, fatigué de tous ses travaux, s'empresse aussi de quitter Paris. Il n'a pas encore trouvé son *home* et cette question le préoccupe beaucoup. En attendant, il séjourne à Trelon, chez le comte Félix de Mérode, ou à Villersexel, chez le marquis de Grammont, grand-père de Mme de Montalembert (1). Trelon, son antique manoir, sa forêt pleine de légendes, son église surtout, rappellent à Montalembert les plus doux souvenirs de sa vie; cependant Villersexel l'attire davantage encore, et c'est là que nous allons l'accompagner.

(1) M. le comte Félix de Mérode avait épousé en 1813 Mlle Rosalie de Grammont. Lorsqu'elle mourut, en 1823, il ne chercha point dans une autre famille une seconde mère pour ses enfants, et épousa Mlle Philippine de Grammont. sœur de sa première femme.

I

Villersexel est en Franche-Comté, à quelques lieues de Lure. Le château des Grammont (1) se dresse au-dessus de la petite bourgade; son parc descend en pente douce jusqu'à l'Ognon et baigne le pied de ses arbres dans cette gracieuse rivière. A mesure qu'on se rapproche du château, ses proportions saisissent; on le dirait construit pour une cour princière; il n'abrite en réalité qu'une famille patriarcale. Le style est du meilleur Louis XIII; les toits très élevés, la régularité des lignes, les salles à deux étages de fenêtres, l'entrée avec son bel escalier à deux branches, orné d'une magnifique rampe en fer forgé, tout respire l'antiquité et la grandeur.

Cette impression ne change point lorsqu'on a franchi le seuil de Villersexel. On remarque tout d'abord l'austère simplicité de l'ameublement. Rien qui charme ou éblouisse les yeux; aucun luxe, aucune recherche; beaucoup de planchers sont bruts; les chambres sont glaciales; l'empereur Alexandre y a gelé en 1815 : « Il faudra dire au marquis de Grammont, s'écriait-il en partant, que nulle part en Russie je n'ai eu aussi froid que chez lui. » Les fenêtres ont à peine des rideaux de calicot blanc. Il en est de même à Trelon, chez le comte de Mérode : « C'est vrai qu'il n'y a pas chez moi un grand étalage de *ridaille,* dit celui-ci, mais je n'en suis pas moins ce que je suis. » Tout cela n'a-t-il pas comme un pénétrant parfum du moyen âge? Ces grands seigneurs d'autrefois ne sacrifient rien à la vanité et à la mollesse; ils se servent des biens que Dieu leur a donnés, sans y attacher leur cœur. Vivant au milieu du peuple, ils n'excitent point son envie; ils sont estimés et aimés des petites gens. « Dans ce magnifique château, dit Montalembert, tout est pour les pauvres qui en remplissent sans cesse les abords. A deux pas est un bel hôpital bâti et doté par les Grammont; un peu plus loin un grand couvent, où quatre-vingts jeunes filles du pays

(1) Il a été brûlé par les Prussiens en 1870.

sont élevées en partie par les aumônes et les bons soins de la famille. »

Si le luxe est exclu de Villersexel, en revanche le bonheur semble s'y être installé, pendant ces calmes années que nous étudions : « Voilà plus de quatre mois que je suis à Villersexel, écrit Montalembert, et jamais, dans aucun séjour, ma vie ne s'est écoulée avec plus de rapidité et d'agrément... On ne saurait s'imaginer une réunion plus délicieuse que celle qui a lieu ici. Nous sommes en général quinze à table, tous pleins d'affection les uns pour les autres, pleins de gaicté et de laisser-aller, pleins de sympathie enfin sur les points de foi religieuse et politique, ne raisonnant, ne discutant que juste ce qu'il faut pour nourrir une conversation qui soit intéressante et animée sans être jamais aigre. » (1)

Dans cette nombreuse famille, que le marquis de Grammont préside avec une noblesse et une grâce parfaites, se détachent quelques figures d'une puissante originalité. Le lecteur nous pardonnera de les esquisser rapidement. Entre toutes, Mme de Grammont attire l'attention. Non pas par son extérieur : elle est petite, un peu raide; les traits sont énergiques et austères. Elle est sourde aussi et deviendra bientôt tout à fait aveugle. Mais quelle âme profondément chrétienne! Depuis le jour où, jeune encore, elle a vu sa grand'mère la maréchale de Noailles, sa mère la duchesse d'Ayen et sa sœur la vicomtesse de Noailles, monter ensemble sur l'échafaud la pensée du ciel n'a plus quitté son âme.

Sa vie s'est partagée entre ses enfants, ses petits-enfants et les pauvres. Aux premiers, elle a donné une éducation vigoureuse, une foi robuste, une horreur instinctive de la mollesse : « Quoi! mon enfant! vous buvez entre vos repas! disait-elle à une de ses petites-filles qui, par une chaude journée d'été, demandait un peu d'eau. Vous ne serez jamais qu'un *être manqué,* un *pygmée,* si vous prenez ces habitudes! — Mais, grand'maman, j'ai si soif et il fait si chaud! — Pensez, mon petit cœur, au fiel de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et vous aurez le courage d'attendre le dîner! » Aussi quels ré-

(1) Montalembert à Rio, 26 octobre 1837.

sultats n'a-t-elle point obtenus? Un jour qu'elle voyait une de ses filles, âgée de dix-sept ans, sur le point de mourir dans d'atroces souffrances : « O mon enfant, lui dit-elle, quelle calamité de vous voir souffrir ainsi ! — Ma mère, répondit l'enfant, ne m'avez-vous pas appris que calamité et bénédiction sont synonymes pour un chrétien. » C'est ainsi qu'elle a formé son petit-fils, Xavier de Mérode, le futur ministre de Pie IX, lui inspirant le dégoût du monde, l'esprit de prière, la charité faite *aux dépens de ses aises et de sa peine,* lui montrant Jésus-Christ caché sous les haillons du pauvre, l'emmenant dans ses visites aux malades, le familiarisant avec les plaies les plus hideuses, « qui doivent être sacrées, disait-elle, parce qu'elles rappellent celles de Notre-Seigneur ». — « Ici, écrivait Montalembert, j'ai vu de mes yeux des merveilles de charité, pareilles à celles que j'ai racontées dans la *Vie de sainte Élisabeth.* J'ai vu Mme de Grammont mettre de l'eau dans le pot-au-feu de la maison, afin que le bouillon fût plus abondant et qu'on en eût pour les pauvres malades. Je l'ai vue conduire dans sa voiture des malades scrofuleux, dégoûtants, à vingt lieues d'ici, aux eaux ou chez des médecins qui peuvent les traiter. »

Bientôt les années s'appesantirent sur sa tête vénérable; elle devint entièrement sourde aux bruits de ce monde et ses yeux ne virent plus la lumière du soleil : « Grand'mère, lui criait une de ses petites-filles, je m'impatienterais bien à votre place, de ne rien voir et de ne rien entendre. — Mon petit cœur, répondit la sainte aïeule, je m'en garderais bien, car je verrai la lumière éternelle ! » Elle parlait sans cesse de la grande fête de l'éternité et de ceux qui l'attendaient là-haut. « Si l'on venait vous dire, grand'mère, que l'échafaud est dressé sur la place de Villersexel et qu'il vous attend, que feriez-vous ? » Après avoir réfléchi, elle répondit simplement : « Mon cœur (son expression accoutumée), je vous avoue que le genre de mort me semble un détail; l'essentiel est d'être bien préparé. » Quand Notre-Seigneur lui eut rendu sa suprême visite, comme la mort tardait à venir, Mme de Grammont demanda son tricot pour les pauvres : c'était le seul travail manuel possible à son infirmité. « Mais madame la

marquise vient d'être administrée, elle va mourir, répondit la femme de chambre, dans sa sincérité abrupte. — Ma chère, ce n'est pas une raison pour perdre son temps! » Ainsi mourut-elle, à quatre-vingt-treize ans, consacrant aux pauvres de Jésus-Christ la dernière pensée et le suprême effort de sa vie.

Le lecteur connaît déjà le comte Félix de Mérode, la noblesse de son attitude politique et les services éminents qu'il rendit à son pays. L'homme privé n'est pas moins digne d'attention que l'homme public. Le cadre qui lui convient est bien ce Villersexel, mélange à la fois de grandeur et de simplicité. Aussi bien, y réside-t-il plus volontiers qu'à Trelon ou qu'à Bruxelles. L'aspect de l'homme est plein de gravité. Il marche un peu courbé, comme sous le poids de profondes pensées. A quoi pense-t-il? Toutes ses pensées, nous dit Montalembert, n'ont jamais eu qu'un but : le bien de l'Église et de la Belgique. Dès qu'il s'agit de ces grands intérêts, le comte se redresse; une flamme jaillit de son regard, ses lèvres s'animent; il s'exprime avec chaleur; on sent un homme éloquent et convaincu, mais on sent plus encore l'homme droit et loyal, ayant horreur de l'injustice et du mensonge. Ce qui frappe le plus en lui, c'est son désintéressement absolu, l'absence de toute personnalité; jamais il ne parle de lui-même, ni de ses services passés ou présents, et il ne permet point aux autres d'en parler devant lui. Cela, dit un témoin, est « très reposant à sentir et très beau à admirer ».

Malgré la froideur de son abord, *F'lix de M'rode,* comme l'appellent les Belges, est adoré du peuple. Sa popularité tient à son désintéressement et aussi à sa grande simplicité d'allures. Sans perdre jamais le souci de sa dignité, il ne tient nul compte de l'étiquette. « Vous autres, vous aimez la *gloriole,* dit-il parfois; moi, j'aime la simplicité et je ne m'occupe pas de ce qu'on pense de moi. » C'est ainsi qu'on le voit un jour, dans je ne sais quelle rue escarpée de Bruxelles, s'atteler à la charrette d'un vieux maraîcher qui semble sur le point de défaillir. C'est ainsi encore qu'il voyage comme le peuple, à petites journées, dans les voitures publiques. Chrétien convaincu, pour rien au monde

il ne manquerait à l'abstinence prescrite par l'Église. Ces jours-là, il emporte ordinairement « sa paire d'œufs durs et son petit sac de riz ». Et il les mange devant tout le monde, sans respect humain. — « Je ne vois pas pourquoi, dit-il, on ne se contenterait pas, en passant, de ce qui suffit à tant de gens par nécessité tous les jours de leur vie. »

A côté des graves figures que nous venons d'esquisser, comment ne pas faire remarquer celle, très originale aussi, de Xavier de Mérode? Le fils du comte Félix est alors âgé de dix-huit ans. Il vient de terminer ses études à Juilly, et rien n'est plus amusant que de l'entendre raconter les espiègleries restées légendaires de sa vie de collège. Par son humeur charmante, son esprit enjoué, sa brusque franchise, Xavier fait les délices de Villersexel. Montalembert le goûte plus que personne; il rit de bon cœur aux saillies spirituelles de son jeune beau-frère; il admire sa foi ardente et sa sollicitude pour les pauvres gens de Villersexel. De son côté, Xavier de Mérode regarde Montalembert comme un oracle et lui témoigne la plus grande confiance. C'est lui qu'il consulte tout d'abord sur sa vocation : un religieux de ses amis l'engage à se marier de bonne heure, lui présentant le mariage comme un frein nécessaire aux passions naissantes. Que doit-il faire?

A cette ouverture, Montalembert se récrie vivement : « Vous êtes trop jeune, lui dit-il, trop inexpérimenté encore pour fonder une maison. Est-ce qu'on ne saurait dompter ses sens, qu'en leur accordant toutes leurs satisfactions? A votre âge, un Mérode doit être un soldat et non pas un mari. Allez dépenser sous les armes cette activité qui vous emporte, et apprenez à vivre avec vos semblables, sous un joug un peu plus difficile à porter que celui d'un maître d'étude. Vous verrez le mal, mais vous l'éviterez, parce qu'il vous fera horreur. L'impiété voudra vous détourner de vos devoirs, mais vous résisterez aux mauvais exemples, et les bons que vous donnerez porteront leurs fruits. Après avoir servi cinq ou six ans, votre caractère aura acquis une certaine fermeté, vous verrez clair dans votre destinée, vous saurez où bâtir, et, quoi que vous fassiez, vous justifierez

votre devise : *Plus d'honneur que d'honneurs.* » Le nonce de Bruxelles, Mgr Joachim Pecci, qui doit devenir plus tard Léon XIII, pense comme Montalembert, et Xavier de Mérode entre, en 1839, à l'École militaire de Bruxelles (1).

C'est dans cette atmosphère de paix et d'affection que s'écoulent, de 1837 à 1840, les vacances de Montalembert. Il en jouit grandement. Toutes ses lettres datées de Villersexel respirent le bonheur le plus pur. Quel sentiment de repos il éprouve ! Quelles délicieuses causeries sous les ombrages du parc ou sur les bords gracieux de l'Ognon ! Mais surtout quelles bonnes heures d'étude passées avec saint Bernard et ses moines ! Il écrit, le 23 octobre 1838, à son vieil ami Cornudet : « J'ai pu me mettre avec quelque assiduité à mon *Saint Bernard,* qui m'accable par l'immensité du travail, mais m'intéresse au plus haut point. Je ne saurais prévoir, même approximativement, l'époque où cela sera terminé. Je n'interromps cette étude que pour continuer la douce habitude que j'ai prise, dès les premiers temps de mon mariage, de lire avec ma bien-aimée Anna les princes des poètes. L'année dernière, nous avons lu le Dante en entier. Cette année, nous lisons le Tasse et Milton. Je n'ai pas besoin de te dire le bonheur que je trouve dans cette occupation à deux... » (2)

C'est aussi à Villersexel que Montalembert reçoit comme des anges de Dieu ses premiers enfants, Élisabeth et Catherine qui lui restent, Rosalie et Marguerite qui s'envolent au bout de quelques jours. Chaque naissance est accueillie avec une reconnaissance touchante. A peine sent-on percer, au milieu de ses effusions paternelles, le regret de n'avoir pas un fils qui puisse, après lui, combattre pour l'Église. Montalembert s'en console chrétiennement : « Dans l'état actuel des choses, écrit-il à Cornudet, à quoi servent les garçons, si ce n'est à donner à leurs parents les plus cruelles inquiétudes sur le salut de leurs âmes ? » (3)

(1) Mgr Besson, *Vie de Mgr X. de Mérode,* p. 36.
(2) Montalembert à Cornudet, 23 octobre 1838.
(3) Montalembert à Cornudet, Villersexel, 22 décembre 1839.

II

Cependant le bonheur n'enchaîne point Montalembert à Villersexel ; son goût pour les voyages ne l'a point quitté. En 1837, avec M. de Mérode et ses deux fils, il parcourt la Suisse, visite avec le plus vif intérêt les grandes abbayes qui subsistent encore en ce pays et étudie le degré de liberté religieuse qui reste dans cette République. L'année suivante, il explore la Franche-Comté et la Bourgogne.

Le voyage se fait de la bonne manière, en voiture, à petites journées. Il y a bien de ci de là quelques légers contretemps, mais la gaieté répare tout. Chemin faisant, Montalembert surprend les curés dans leurs presbytères; il les excite au zèle et à l'action; il suit saint Bernard à la trace de ses pieuses fondations; il enregistre de nouveaux actes de vandalisme pour la campagne qu'il compte bientôt reprendre; il cherche enfin, parmi tant de châteaux et d'antiques abbayes, à découvrir ce *home* tant rêvé, un *home* qui soit bien à lui, où il puisse se reposer dans le travail et voir grandir ses enfants.

En 1841, Montalembert fait un pèlerinage en Bretagne, qu'il regarde comme une Terre-Sainte française. Rio vient le rejoindre à Nantes; ils prennent la diligence et s'engagent dans le Morbihan. Pour la centième fois, Rio raconte à son ami cette croisade d'écoliers à laquelle il a pris part pendant les Cent-Jours (1), et qui lui a valu, à dix-sept ans, la croix de la Légion d'honneur. On arrête dans le bourg de Muzillac pour changer de chevaux. « En entendant ce nom, écrit M. Rio, Montalembert me demanda si ce n'était pas près de là que notre capitaine et notre barde avaient été tués, l'un en chargeant l'ennemi, l'autre en entonnant un de ses chants favoris. Sur ma réponse affirmative, il fit différer le départ et nous nous acheminâmes vers le cimetière, où il me fut facile de reconnaître le tertre que sa

(1) Voy. *Montalembert :* « Sa jeunesse », p. 40.

forme arrondie distinguait encore de toutes les autres sépultures. Plus de vingt ans s'étaient écoulés depuis ma dernière visite à ce champ funèbre. J'étais ému, mais mon compagnon l'était encore davantage. Nous nous agenouillâmes l'un près de l'autre, et, après que nous eûmes prié et pleuré ensemble, il me dit avec un accent ému que nulle parole ne pourrait rendre : « Ceci manquait encore à notre amitié. » C'est le seul hommage qui ait été rendu à la mémoire de ces héroïques enfants... » (1)

L'île d'Arz, dans le Morbihan, patrie de M. Rio, est une région gracieuse ou sauvage suivant le temps, mais toujours pleine de caractère et de mélancolie. De là, on rayonne facilement dans toute la contrée. Josselin et le vieux château des Rohan, la lande de Mi-Voie, où se livra le célèbre combat des Trente, Vannes, Quiberon, Locmariaquer, Carnac, Sainte-Anne d'Auray, sont visités par Montalembert avec des impressions diverses, mais profondes. Après quoi, M. de Carné le reçoit en son manoir du Marall'ach et lui fait les honneurs du Finistère. Ils explorent la région désolée de la pointe du Raz, s'embarquent sur la belle rivière de l'Odet et viennent se reposer au Pérennou qui, par sa merveilleuse végétation, semble un coin de l'Orient perdu en Basse-Bretagne.

Que de désirs s'éveillent dans l'âme de Montalembert, et comme il voudrait se créer un asile au sein de cet admirable pays! « Mais, écrit-il, trois mois de courses ne m'ont pas fait trouver ce que je désirais... J'ai manqué de l'épaisseur d'un cheveu des choses qui me convenaient parfaitement... En revanche, j'ai eu la consolation de voir à fond un pays que je n'avais fait qu'entrevoir, cette Bretagne belle de tout point et qui offre encore au cœur et à l'imagination catholiques une délicieuse nourriture. Je ne me figurais pas qu'il y restât encore tant de foi, tant d'indépendance à l'endroit de l'esprit français, tant de beautés en tout genre. Malheureusement, tout cela s'affaiblit et tend à disparaître graduellement devant un envahissement des idées et des hommes de Paris; mais il en reste assez pour peupler la vie d'un homme qui,

(1) Rio, *Épilogue à l'Art chrétien*, II, 386.

comme moi, n'attend rien de l'avenir. Ce qui consommera la ruine morale et intellectuelle de ce noble foyer du vieil esprit catholique, c'est la médiocrité désespérante des *petites gens* (1) qu'on lui donne pour évêques. Le clergé est excellent, infiniment moins légitimiste qu'on ne pense, mais sans direction, sans ensemble, sans aucun des secours qui doubleraient sa force ailleurs. Il est peu instruit, car il n'a littéralement pas le temps de lire, tant les confessionnaux sont assiégés par la foule... » (2)

III

Bien avant le voyage que nous venons de raconter, au mois de juin 1839, Montalembert avait été appelé en Angleterre par une grave maladie de sa mère. Il arriva juste à temps pour recevoir son dernier soupir. On sait que, depuis neuf ans, ils vivaient séparés l'un de l'autre, n'ayant ni les mêmes goûts ni les mêmes idées. La peine de Montalembert n'en fut pas moins profonde. Obligé de séjourner quelque temps à Londres, il y vivait très retiré. En vain son ami, M. Rio, fort répandu alors dans la haute société anglaise, lui offrait-il avec insistance de le présenter à Macaulay, Carlyle, Hallam, lord Brougham, Bulwer et autres personnages éminents; Montalembert refusait. Il ne fit que deux exceptions, la première pour le poète Samuel Rogers, l'auteur des *Plaisirs de la Mémoire* et de l'*Italie,* l'autre en faveur d'un jeune membre du Parlement, prédestiné à l'un des plus grands rôles politiques de notre temps : j'ai nommé M. William Gladstone.

Samuel Rogers, fort célèbre en son temps et qui réunissait encore dans son salon toutes les notabilités de Londres, était un vieillard plus que septuagénaire. Son dos courbé par les années, son visage pâle, sa tête presque entièrement

(1) Le mot est de Mgr de Lesquen, évêque de Rennes : « On nous fait, disait-il à Montalembert, un épiscopat de *petites gens,* qui faiblira à l'heure du danger. »

(2) Montalembert à M. Guerrier de Dumast. Villersexel, le 6 octobre 1841.

chauve annonçaient la décadence. Cependant, lorsqu'il était question d'art, de poésie ou de religion, l'âme du vieux barde se retrouvait toute vibrante et des paroles inspirées tombaient de ses lèvres. M[me] de Montalembert accompagna son mari chez Samuel Rogers. La vue de ces jeunes époux catholiques, si parfaitement heureux par l'identité de leurs croyances, remua le poète jusqu'au fond de son âme. A peine furent-ils sortis que son visage jusque-là si épanoui changea brusquement d'expression. Le vieillard se promenait de long en large sans mot dire, et Rio, demeuré seul avec lui, n'osait rompre cet incompréhensible silence. Enfin Rogers le rompit lui-même : « Si j'avais le pouvoir de me mettre à la place de quelqu'un, dit-il à Rio, je voudrais me mettre à celle de Montalembert, non pour avoir sa jeunesse et sa jolie femme, mais cette foi imperturbable et sans nuages qui est le plus précieux de tous les biens. » Quelques jours auparavant, il avait dit, sous l'impression du vide douloureux qui torturait son âme : « Si Shakespeare est mort catholique, il est mort avec de meilleures espérances que s'il avait été protestant... J'ai toujours regretté de n'être pas né catholique : je me serais senti plus rassuré aux approches de la mort, tandis qu'à présent je ne sais trop ce que je dois craindre ou espérer. » (1)

L'entrevue avec W. Gladstone offrait un intérêt plus grand encore. Les deux hommes qui se rencontraient ainsi étaient du même âge ; leur carrière parlementaire venait à peine de commencer. Dieu leur avait départi une égale éloquence. Bien des questions confessionnelles divisaient leurs esprits ; mais, chose plus importante, tous les deux, grands et sincères chrétiens, appartenaient par la droiture de leur conscience à l'âme de l'Église. Les problèmes religieux préoccupaient avant tout M. Gladstone, et l'on se demandait même s'il n'allait pas leur sacrifier son avenir politique. Rio le voyait beaucoup alors ; le jeune membre des Communes appréciait l'élévation de ses idées et la chaleur avec laquelle il les exprimait : « Il était éloquent même en parlant anglais », nous écrivait M. Gladstone. Les deux amis déjeunaient cha-

(I) Rio. *Épilogue*, 11, p. 349.

que jour ensemble. Rio a décrit avec émotion ce foyer chrétien présidé par le vénérable père de l'orateur qui venait en une année de dépenser plus de 500.000 francs pour construire des églises et des hôpitaux, et la déférence touchante, je dirais presque l'humilité du fils, quand il abordait son père pour le consulter sur quelque discussion parlementaire. « J'avais promis de déjeuner chez lui aussi souvent que cela me serait possible, écrit Rio, et j'avais fidèlement tenu ma promesse : « Votre exactitude me touche, me dit un jour « W. Gladstone ; mais il y a quelque chose qui me toucherait « encore davantage et qui donnerait à notre amitié le sceau « d'une amitié vraiment chrétienne ; ce serait que vous vins- « siez une demi-heure plus tôt, pour prendre part avec nous « à la prière de famille, prière très inoffensive, je vous as- « sure, et dans laquelle vous n'entendrez pas articuler un « seul mot qui puisse blesser vos sentiments catholiques. » (1)

Montalembert reçut donc de M. Gladstone l'accueil le plus cordial. « Il fit sur moi, nous écrit le *great old man,* une profonde impression... Nous nous rencontrions à une époque de léthargie religieuse, dont l'un des caractères avait été de développer jusqu'à l'extravagance notre vice national d'exclusivisme en fait de religion (*our national vice of insularity in respect to religion*). Nous paraissions à peine nous douter qu'il existait des chrétiens dans le monde en dehors de nous-mêmes. Personne ne pouvait mieux que ces deux esprits distingués (Montalembert et Rio) contribuer à nous tirer de cette apathie, parce qu'en même temps qu'ils nous éclairaient sur les autres pays, ils témoignaient d'une largeur d'esprit remarquable, et savaient apprécier à leur juste valeur les qualités du génie anglais et de nos institutions. » (2)

On discuta longuement la grave question de l'autorité dans l'Église, et, comme on fut loin de l'épuiser la première fois, on résolut de se revoir et de s'écrire. Dans les lettres que nous avons sous les yeux, Gladstone fait part à Montalembert de son mariage et des sentiments religieux qui l'animaient

(1) Rio, *Épilogue*, II, p. 371.
(2) M. W. Gladstone au P. Lecanuet, 17 novembre 1896.

en recevant « cette sorte de sacrement, dit-il avec saint Augustin, *quoddam sacramentum,* qui, sous une cérémonie extérieure, cache des grâces toutes spéciales ». Il remercie son ami de lui avoir offert l'*Histoire de sainte Élisabeth.* « Je l'ai lue, écrit-il, avec une joie chaleureuse et presque sans mélange. Cela m'a rappelé le *Paradis* de Dante, que l'opinion courante m'avait présenté comme une rapsodie d'une fluidité insaisissable, et qu'une expérience personnelle m'a fait trouver, — avec une joie augmentée et accrue encore par ma surprise, — comme étant l'essence même de la vérité chrétienne. Votre admirable livre m'a donné une nouvelle idée de l'esprit du treizième siècle, et m'a laissé la triste conviction que de tels résultats ne peuvent guère être obtenus de nos jours, où il est plus que jamais difficile de devenir de petits enfants pour entrer dans le royaume des cieux. »

Nous ne dirons rien de leurs discussions en matière religieuse. « Toute controverse de ce genre, remarque avec raison Gladstone, entre des personnes qui aiment le Rédempteur et qui s'abandonnent à sa volonté, est pénible au delà de toute expression, et seule la pensée que cette controverse est un des moyens institués pour se rendre maître de la vérité, et qu'un temps viendra où la pénible nécessité qui nous incombe à cette heure cessera de peser sur nous, cette pensée seule parvient à nous la rendre supportable. » D'ailleurs, ces grands chrétiens cherchent avant tout à s'unir, par-dessus les opinions controversées, dans l'amour de Jésus-Christ et dans un égal souci de leurs éternelles destinées : « Je chéris du plus profond de mon cœur, écrit encore Gladstone, la douce conviction que nombre de principes qui, dans leur forme, semblent réciproquement hostiles et placent ceux qui les professent dans la situation d'adversaires, ne sont nullement opposés dans leur fond et quand on les considère au point de vue philosophique. Je pense, par exemple, que vous déciderez en faveur de l'Église romaine, non en raison de votre propre argumentation et de vos préférences imaginatives, mais parce qu'il vous semble que c'est elle qui a transmis jusqu'à votre cœur le plan de salut donné par Dieu à l'humanité. De même, c'est, j'en ai la ferme

confiance, pour la même raison et sous l'influence du même désir, — celui de revenir à l'esprit de l'Église catholique qui est le pilier et le fondement de la vraie foi, — qu'avec la grâce de Dieu, je lutte et lutterai toujours, en public comme en particulier, pour le maintien de cette partie de l'Église dans laquelle j'ai reçu la parole de vie, et qui me paraît posséder, malgré ses imperfections, tous les signes qui distinguent l'Église de Dieu. » (1)

IV

Telles furent les premières relations des deux illustres orateurs. Depuis lors, Montalembert ne publia rien sans l'adresser à M. Gladstone, et celui-ci nous exprimait naguère le regret que le caractère absorbant de sa carrière politique l'ait privé du bonheur de cultiver, autant qu'il l'eût voulu, une aussi précieuse amitié. A cette époque, le grand mouvement d'Oxford ne s'était pas encore produit; mais on pouvait déjà le pressentir. Avec quelle joie et quelles espérances Montalembert l'accueillit, nous renonçons à le dire. Foisset s'était composé des litanies où figuraient les principaux saints d'Angleterre; il les envoya à Montalembert, et les deux amis associèrent leurs prières pour la conversion de ce pays.

Cependant, l'orateur ne pouvait souffrir que les Puséïstes revendiquassent le nom de catholique. Cela lui paraissait une usurpation insoutenable. Attaché par le fond de ses entrailles à ce nom sacré, il n'eût pas éprouvé une indignation plus profonde, si quelque aventurier eût, par hasard, dérobé son propre nom. Dans une lettre publique adressée, quelques années plus tard, à un membre de la Société de Camden dont il faisait partie, Montalembert s'éleva avec une éloquence vengeresse contre cette prétention. Il rappela l'origine du schisme, le tyran débauché et cruel que fut

(1) M. Gladstone à Montalembert, août 1839. Traduction de M. Jean Guichard des Ages

Henri VIII; il fit sortir de leurs tombeaux, pour protester avec lui, les saints évêques fondateurs du catholicisme anglais; il évoqua les martyrs de l'intolérance protestante, pendus et brûlés par milliers en haine de ce nom; il fit paraître, enfin, devant le jugement du monde entier, les sept millions de vrais catholiques, tant Anglais qu'Irlandais, actuellement vivants :

« Eh quoi! disaient-ils, par amour de l'unité et de l'obéissance, nous avons souffert, de la part de ces pseudo-catholiques, toute espèce de cruautés, et d'insultes. Nous sommes demeurés fermes au milieu de la persécution militaire, légale, civile et religieuse... Nous n'avons jamais mis en doute un seul article de la foi catholique, ni interrompu une seule pratique de cette même religion. Nous voici avec nos prêtres, nos moines, nos évêques, avec la flamme de l'unité catholique, nourrie de notre propre substance et de notre sang. Si ces hommes qui, après nous avoir dépouillé de tous nos biens temporels, veulent encore nous prendre notre nom, sont catholiques, *alors, nous ne le sommes pas*. Alors, nous sommes de pauvres fous, et non pas seulement nous, mais trente-cinq papes, tous les évêques catholiques et toutes les nations catholiques qui, jusqu'à ce jour, nous ont loués, nous ont aidés, nous ont aimés, ont prié pour nous et avec nous comme étant leurs frères. Si *ceux-là* sont catholiques, alors le catholicisme n'est qu'une ombre, un nom, un costume qu'on prend et qu'on rejette au caprice du monde...

« L'Église a depuis longtemps répondu à ce discours par la bouche du divin Époux : *Oves meæ vocem meam audiunt et ego* COGNOSCO EAS *et sequuntur me; et ego vitam æternam do eis... Et non rapiet eas quisquam de manu mea.* »

Montalembert, s'adressant ensuite aux Anglais prétendus catholiques : « Vous pouvez, leur disait-il, vous détourner pendant les trois siècles à venir, comme vous l'avez fait pendant les trois siècles passés, du torrent d'eau vive; mais vous créer un petit canal pour vous seuls, dans lequel la vérité vivante coulera séparée de ses enfants toujours dociles et toujours obéissants, vous ne le pouvez pas; ce pou-

voir vous est refusé, comme il l'a été aux Ariens, aux Nestoriens, aux Donatistes, ou à toute autre hérésie triomphante... Il ne s'agit ni d'architecture, ni de liturgie, il s'agit de la vérité. La question est celle-ci : Avez-vous la *vérité,* la vérité *une,* la même vérité que celle qui éclairait les hommes du moyen âge? »

Puis il leur citait Newman, non converti encore, mais éclairé déjà par la lumière de l'Esprit céleste : « Nous ne pouvons espérer la réunion des dissidents, avouait-il sincèrement, pendant que nous sommes nous-mêmes séparés du grand corps de la chrétienté. Nous ne pouvons espérer d'avoir l'unité de foi, si, de notre volonté privée, nous nous faisons une foi particulière dans notre petit coin de terre. Nous ne pouvons espérer le succès près des païens de saint Augustin ou de saint Boniface, à moins que, comme eux, nous ne partions avec la bénédiction apostolique. Rompez l'unité sur un seul point, et tout l'ensemble s'en ressentira. » « Ce point, continuait Montalembert, c'est l'infaillibilité de l'Église, ou plutôt du Pape... L'Église anglicane pourra revenir aux formes catholiques les plus exactes, elle ne sera jamais dans l'unité, aussi longtemps qu'elle reniera sa mère... Les transactions et les compromis sont bons en politique, mais on ne peut les admettre dans la religion, dans la vérité éternelle. Il n'y aura jamais de *via media* entre la vérité et l'erreur, entre l'autorité et la rébellion, pas plus qu'il n'y en a entre le ciel et l'enfer. Si Fisher avait raison, Cranmer avait tort... Quand l'Église de Rome affirme qu'il n'y a pas de salut hors de son sein, et qu'elle a la puissance de gouverner le monde chrétien, si elle n'a pas infailliblement raison, elle a infailliblement tort, et, loin d'être *une branche distinguée* de la vérité, elle repose sur l'imposture ou l'erreur, elle ne peut être une véritable Église dans l'un ou l'autre cas. D'un autre côté, si l'Église d'Angleterre n'est pas la seule Église véritable sur la terre, elle est alors rebelle et entachée d'apostasie.

« Il n'y a qu'*un seul moyen assuré* pour passer de l'erreur à la vérité; c'est celui que saint Remi indiqua au premier roi chrétien de France : « Courbe la tête, fier Sicambre;

« brûle ce que tu as adoré, adore ce que tu as brûlé. »

Il paraît que les anglicans trouvèrent ce langage rude et sévère. *Durus est hic sermo, et quis potest eum audire?* Il est pourtant la logique, la sagesse même; il procède d'une foi vive et profonde; il indique la condition indispensable de cette union dont on parle tant. Après avoir demandé pardon à son correspondant pour la véhémence de cette lettre, après avoir protesté du respect profond que lui inspire l'esprit et le caractère de celui auquel il s'adresse, Montalembert ajoute ces paroles que personne n'incriminera de libéralisme : « Ai-je blessé vos convictions? — Vraiment, je voudrais y être parvenu! La vérité est une arme destinée à blesser et à détruire tout ce qui n'est pas elle. *Non veni pacem mittere, sed gladium.* Convaincu, comme je le suis, que vous n'appartenez pas, comme vous dites que j'appartiens, à une branche distinguée de l'Église, mais que vous êtes dans l'erreur et que l'erreur volontaire est un péché mortel, j'ai parlé pour l'amour de votre âme immortelle. Si je l'ai fait avec rudesse, c'est la rudesse de l'amour. N'y a-t-il pas plus de charité à repousser durement, loin du précipice, un homme prêt d'y tomber, qu'à le saluer poliment quand il passe? » (1)

V

Avant de rentrer en France, Montalembert se laisse entraîner à visiter le nord-ouest de l'Angleterre; il y retrouve son bel enthousiasme d'Irlande, en 1830. Jamais, du reste, n'a été plus justifiée la parole tant de fois citée : « Un voyage est un état d'âme. » Or, Montalembert est dans un état d'âme profondément catholique : il considère tout de ce point de vue très élevé. C'est un chevalier du temps de Richard Cœur de Lion et de saint Bernard qui revient constater, après une longue absence, ce qu'est devenu son beau pays

(1) Cette importante lettre est adressée au R. O' Meale, membre de la société de Camden et écrite en anglais du meilleur aloi.

des âges de foi. Naturellement, ce sont les églises et les monastères qui l'attirent tout d'abord. « Depuis trois jours, écrit-il, j'ai vu deux cathédrales dont l'une, celle d'York, est la plus grande du monde après Saint-Pierre et Milan; puis, trois collégiales très belles, une foule innombrable d'églises et de chapelles gothiques, et enfin les ruines des trois plus belles abbayes de Cîteaux qu'il y ait en Angleterre, Kirkstall, Riévaulx et Fountains, toutes trois fondées et bâties du temps de saint Bernard et sous sa direction. »

Ce ne sont plus que des ruines, hélas! Mais quelles merveilleuses ruines! Et comme Montalembert respecte les Anglais pour le respect même qu'ils témoignent à ces imposants vestiges du passé : « On dirait, écrit-il, que les possesseurs actuels veulent expier, à force de soins pour ces vénérables débris, le crime commis par leurs ancêtres en les dépeuplant et en les arrachant à leurs pieux propriétaires. Ces ruines sont presque toutes entourées par des parcs magnifiques de trois à six lieues de tour, où des troupes de daims maintiennent l'herbe comme si elle avait été fauchée la veille, et où s'élèvent d'innombrables arbres de la plus grande beauté... Il y a encore auprès de Fountains des ifs sous lesquels les moines envoyés par saint Bernard ont demeuré pendant qu'on bâtissait leur monastère. L'un d'eux a 27 pieds de circonférence, et on croit qu'il a treize cents ans! » (1)

D'ailleurs, Montalembert ne voit pas seulement en Angleterre les ruines d'un beau passé; il voit ce passé lui-même toujours vivant, après six siècles de révolutions et de réformes. La vieille féodalité chrétienne du treizième siècle est là devant lui, avec ses institutions, ses mœurs patriarcales. Et il semble qu'un grand mouvement catholique soit à la veille de se produire, que le souffle de Dieu va ranimer ces ruines, que ces temples vont se couvrir d'or et resplendir comme autrefois.

Un jeune gentilhomme anglais, M. Ambroise Lisle Philipps, traducteur de *Sainte Élisabeth* et fort épris aussi

(1) Lettre à Mme de Montalembert, 23 juin 1839.

du moyen âge chrétien, accompagne Montalembert. Il le mène d'abord au manoir de Garendon, où réside son père, M. Philipps. Alors Montalembert se frappe vraiment le front pour se reconnaître. Ce magnifique château, « au milieu d'un parc immense, où l'on voit courir sur les pelouses *six cents daims* blancs et rouges », cette terre d'un seul tenant qui rapporte 425.000 livres de rente, et, depuis deux cents ans, se transmet intacte de père en fils, ces villages, ces fermes, ces chaumières qui respirent l'aisance et la propreté; ces tenanciers qui se déclarent heureux, qui le sont réellement, et, au milieu, ce vieux seigneur simple, avenant, généreux, qui distribue chaque semaine des secours en vivres et en argent aux quatre-vingts familles pauvres des environs, tout cela, n'est-ce pas le moyen âge, n'est-ce pas la féodalité idéale, je me trompe, réelle et véritable?

Il y manque pourtant une chose essentielle. Suivons maintenant Montalembert au château de la Grâce-Dieu, chez M. Ambroise Lisle Philipps. Le soir, pour le reposer des excursions de la journée, le jeune châtelain raconte à son hôte la touchante histoire de sa vie; comment, à quinze ans, étant en pension, il se convertit à la foi catholique à l'aide de quelques livres et d'instructions très rares et incomplètes, comment il se sauva du collège et demeura longtemps caché dans une pauvre chaumière, où un prêtre irlandais lui donna le baptême; car des lois, aujourd'hui abrogées, défendaient sévèrement les conversions. A vingt-cinq ans, il épousa la nièce de lord Clifford, chef d'une des premières maisons catholiques d'Angleterre; puis, avec la dot de sa femme et les 36.000 livres de rente que lui fit son père, il construisit son gracieux castel dans le meilleur style anglais du quinzième siècle. Au moment où M. Lisle Philipps s'établissait dans ce pays, on n'y trouvait pas un seul catholique; aujourd'hui, la belle église gothique qui s'élève à côté du château est trop petite pour les contenir. Les conversions se font par centaines. Montalembert assiste à l'abjuration et au baptême de six protestants. Cette cérémonie touchante, ces beaux chants romains délicieusement exécutés, ce jeune seigneur cvêtu d'une chappe

d'or et figurant à la procession avec ses domestiques, ces deux charmants enfants âgés de cinq et de quatre ans, qui, vêtus en enfants de chœur, précèdent leur père, et dont la précoce ferveur et les petites voix pures se mêlent à la sienne pour remercier Dieu de les avoir conduits à la vraie foi, tout cela remue Montalembert jusqu'au fond de l'âme et lui arrache des larmes de douce émotion.

Il n'est pas moins ému le soir de ce même jour, quand son ami le conduit aux vêpres des Trappistes, les religieux même de saint Bernard! Avec quelle joie il retrouve là ces pauvres moines français chassés de la Meilleraie au temps de l'*Avenir!* M. Philipps les a reçus chez lui, leur a donné 150 arpents de landes et de bois et leur construit un vaste monastère. S'il a fait tout cela, ayant à peine trente ans, avec 36.000 livres de revenu, que ne fera-t-il pas quand la volonté de Dieu l'aura investi de la fortune de ses pères? Que de projets n'a-t-il pas conçus, et il les réalisera. Appeler d'Italie les *Frères de la Charité* pour évangéliser les campagnes, établir à Garendon un grand monastère de Dominicains avec chapelle, construire une église et une école catholique dans chacun des huit villages qui dépendent de cette terre, etc. « Ces constructions, écrit Montalembert, se font ou se feront dans le meilleur style gothique, sous la direction d'un jeune architecte déjà célèbre, M. Pugin, converti à la foi et à l'art catholiques et qui ne dresse jamais le plan d'une église sans s'y être préparé par la communion. » (1)

Et il ne faut pas croire que les efforts et les succès de ce jeune Philipps soient isolés. Toutes les grandes familles catholiques de l'Angleterre font de même. Lord Shrewsbury bâtit en ce moment trois véritables cathédrales dans trois villes importantes de l'Ouest. Lord Stourton, lord Arundell et bien d'autres, suivent la merveilleuse impulsion donnée depuis dix ans au catholicisme anglais, tandis que O'Connell et les députés irlandais lui assurent une existence parlementaire et législative. De toutes parts surgissent de belles églises, des écoles et des collèges catholiques, car

(1) Lettre à Mme de Montalembert, 23 juin 1839.

la liberté d'enseignement la plus complète existe en Angleterre. Des religieux de toute couleur s'y établissent avec plus de facilité qu'en Belgique. Les missions, les prédications s'y font sans obstacle. A la vue des croix et des bannières catholiques, les populations curieuses accourent et écoutent avec étonnement d'abord et bientôt avec sympathie la parole des prêtres. Aussi huit nouveaux diocèses vont-ils être créés et les fidèles de la Grande-Bretagne qui comptaient à peine 100.000 âmes au commencement de ce siècle atteignent maintenant un million et demi.

Comment, à ces symptômes de résurrection féodale et catholique, l'âme de Montalembert n'exulterait-elle pas d'espérance! Comment ne se sentirait-il pas pénétré de respect pour cette vieille Angleterre, pour « ce pays de véritable et historique liberté..., où l'on peut tout faire pour la foi, pour l'art, pour la vérité, pour le peuple..., où tout parle du passé et encourage, par conséquent, à croire en l'avenir, au lieu de tout concentrer dans un présent égoïste et mesquin?...»

Il s'en revenait heureux de ce qu'il avait vu dans cette tournée catholique, lorsqu'en traversant les villes manufacturières de Leeds, Sheffield, Manchester et Birmingham, la triste réalité ressaisit son âme; la démocratie moderne lui apparut dans toute sa laideur. Quel sombre contraste! « Je revis, dit-il, avec une triple horreur ces villes affreuses, où s'installe et pullule d'une manière effrayante une population sans mœurs, sans foi, sans ressources, vassaux mille fois plus corvéables et plus taillables que ne l'ont jamais été ceux du moyen âge; où quelques industriels avides, uniquement occupés de trouver des *débouchés* pour leurs sots produits, exploitent, pour le moindre salaire possible, la vie et les forces d'une masse énorme d'hommes, de femmes et d'enfants, auxquels ils ne donnent en échange de leurs sueurs, ni consolations religieuses, ni sécurité pour la vieillesse ou la maladie, ni même l'air à respirer dans leurs dégoûtantes usines... » (1)

(1) Lettre à Mme de Montalembert, juin 1839.

Qu'arrivera-t-il, se demandait tristement Montalembert? « Le radicalisme démagogique trouvera dans ces populations une proie trop facile; il se prépare évidemment là des éléments terribles de désordre. L'aristocratie anglaise succombera-t-elle sous le fléau de l'industrialisme et de l'anarchie, après avoir donné au monde un exemple unique de grandeur et de gloire, ou bien saura-t-elle résister et faire triompher la Constitution britannique de ces dangers nouveaux?... »

Mais, tandis qu'il s'abandonnait aux plus tristes prévisions, Montalembert aperçut à l'horizon la flèche de la nouvelle cathédrale de Birmingham qui s'élançait gracieuse vers le ciel, « comme une belle médiatrice entre le passé historique de l'Angleterre et son industrie moderne »; et il se reprit à espérer.

CHAPITRE V

NOUVELLE CROISADE CONTRE LES VANDALES POUR L'ART CHRÉTIEN.

Vainement Montalembert eût-il cherché autour de lui, à son retour en France, cette survivance des siècles féodaux qu'il admirait chez nos voisins. De tous côtés la démocratie poursuivait son œuvre de nivellement, et le vandalisme continuait à détruire « les monuments plantés sur le sol de la patrie par la forte main de nos aïeux ».

Certes, Montalembert n'entendait point contester les progrès de son temps. Mais ces progrès ne pouvaient-ils s'accomplir qu'aux dépens de la beauté ? Devaient-ils fatalement introniser le règne du laid, du plat et du monotone ? Il imaginait qu'un de ses ancêtres du quinzième siècle, sortant du tombeau, apparaissait parmi nous. Quel ne serait point son étonnement, sa plainte amère, « en comparant la France telle qu'il l'avait laissée, à la France telle que nous l'avons faite, ce pays naguère tout parsemé de monuments innombrables et aussi merveilleux par leur beauté que par leur inépuisable variété, avec sa surface actuelle, de jour en jour plus uniforme et plus aplatie ; les villes annoncées de loin par leurs forêts de clochers, par des remparts et des portes si majestueuses, avec nos quartiers neufs qui s'élèvent, taillés sur les mêmes patrons, dans toutes les sous-préfectures du royaume ; les châteaux sur chaque montagne et les abbayes dans chaque vallée avec les masses informes de nos manufactures ; les églises, les chapelles dans chaque village, toujours remplies de sculptures et de tableaux d'une originalité complète, avec les hideux

produits de l'architecture officielle de nos jours; les flèches à jour avec les noirs tuyaux de nos usines, et, en dernier lieu, le noble et gracieux costume d'autrefois avec notre habit à queue de morue. » (1)

Que faire en un tel état de choses? Arrêter partout le bras des démolisseurs, garder à la France les trop rares vestiges de sa splendeur passée; après avoir empêché les destructions, encourager les restaurations, pénétrer les âmes contemporaines de la beauté de l'art chrétien et lui susciter des apôtres dans le clergé et dans la jeunesse.

Montalembert avait commencé cette campagne en 1833; il la poursuivit toute sa vie, mais jamais avec plus de zèle qu'en ces années fécondes dont nous racontons l'histoire et pendant ses séjours à Villersexel. Nous résumerons dans ce chapitre ses principaux écrits, ses discours et les résultats de son action sur cet objet spécial. On est trop tenté d'oublier la part prépondérante qu'il a prise à ce mouvement : c'est ce qui nous engage à insister.

I

Montalembert a réuni lui-même dans ses *Mélanges d'Art et de littérature* les travaux que lui inspirèrent son amour de l'art chrétien et sa haine du vandalisme. Ce volume n'est pas le moins attrayant de son œuvre et mérite qu'on s'y arrête. Trois études datent des années que nous étudions et sont peut-être les plus importantes du recueil.

La première : *De la peinture chrétienne en Italie,* parut au mois de juillet 1837 dans l'*Université catholique,* à l'occasion d'un livre de M. Rio (2). Ce n'est pas seulement un résumé de cet ouvrage que nous présente Montalembert,

(1) *De l'attitude actuelle du vandalisme en France.*

(2) Ce volume avait pour titre : *De la poésie chrétienne dans son principe, dans sa matière et dans ses formes.* Après vingt-quatre ans de voyages et de recherches, M. Rio a complètement transformé ce premier essai. Tous les amis de l'art et de l'histoire connaissent son ouvrage définitif : *De l'art chrétien.*

mais ses propres idées, ses préférences artistiques dont il nous offre le saisissant tableau. Depuis les artistes martyrs des Catacombes jusqu'aux maîtres de l'école de Venise au quinzième siècle, tous les peintres italiens de quelque mérite y sont successivement jugés. Dans cet article, Montalembert félicite M. Rio de sa science approfondie. « Son livre, dit-il, est un répertoire de découvertes en fait d'art. » Mais il témoigne lui-même, en louant son ami, des connaissances les plus étendues. Presque à chaque pas il signale des omissions ou des oublis : « Dans telle ville de l'Italie, dans telle chapelle, au fond de tel couvent, il y a un tableau ou une fresque admirable dont vous ne dites rien. » De même, à la fin de son étude, Montalembert dresse un tableau chronologique des écoles chrétiennes de peinture en Italie. Il y groupe par école tous les peintres depuis Giunta de Pise en 1230 jusqu'au Raphaël de la première manière; il énumère leurs principales œuvres, les villes, les musées ou les églises qui les possèdent. Rien de suggestif comme ce simple tableau; il accuse un travail considérable; on n'en connaissait point de pareil auparavant et, bien que l'école chrétienne d'Italie ait été beaucoup étudiée depuis, il ne semble pas avoir perdu de sa valeur.

Le temps nous manque pour reproduire les idées artistiques de Montalembert. Il se montre tendrement épris des *Primitifs*. On sent qu'il les a étudiés *con amore*. Sienne, la cité de la Vierge, l'attire plus que toute autre ville. Oh! les bonnes heures qu'il a passées là, errant de la place de la Seigneurie à l'incomparable cathédrale, admirant les fresques si pures, si éclatantes du Pinturicchio, comparant entre elles les douces madones de Guido, de Pietro et de Manno di Simone! Par contre, il reproche à Rio de n'avoir pas compris cette patrie de la sainteté et de la liberté; il le condamne à refaire ce chapitre de son livre. A Florence nous connaissons de longue date ses préférences : Giotto, le réformateur du treizième siècle, l'illustre Orcagna, le B. Fra Angelico de Fiesole, « le plus grand des peintres chrétiens comme il en fut le plus saint », Fra Bartholomeo, Gozzoli, Simon Memmi, en un mot tous les mystiques. Le nom de Fra An-

gelico marque pour Montalembert l'apogée de l'art chrétien. Aussi a-t-il consacré à ce maître une notice spéciale et pleine d'intérêt. La Renaissance du paganisme, encouragée par les Médicis, est à ses yeux le commencement de la décadence. Sans doute la peinture accomplit certains progrès; mais l'application des lois de la perspective, la meilleure combinaison de la lumière et des ombres, le charme et la fraîcheur des paysages ne sauraient compenser pour Montalembert la diminution proportionnelle du goût et des inspirations vraiment chrétiennes.

Dans l'école Ombrienne, il ne voit personne, sauf le Pérugin, Pinturicchio et Raphaël avant sa chute, « glorieuse trinité, dit-il, qui n'a jamais été et ne sera jamais surpassée ». Mais, après son admirable *Dispute du Saint-Sacrement,* il y eut chez Raphaël solution de continuité, abjuration d'une foi antique en matière d'art; il tomba dans le naturalisme. A cette époque, Montalembert ne comprend guère mieux Michel-Ange; il tient le Corrège pour un païen et regarde le Dominiquin et les Carraches comme des matérialistes. Qu'ils aient du génie c'est possible, mais lui ne s'occupe point des païens. A part Francesco Francia, l'école Bolonaise n'existe pas pour Montalembert. Il n'apprécie à Venise que le groupe des Bellini; le Titien même est condamné. « En un mot, la peinture chrétienne est la plus belle de toutes, mais elle répudie tout ce qui, soit dans l'expression, soit dans l'inspiration, tient de près ou de loin au matérialisme, ou en d'autres termes au culte exorbitant de la nature qui règne dans l'art depuis les Médicis. »

Quelques-uns de ces jugements paraîtront peut-être bien absolus. Pour les comprendre, plaçons-nous au point de vue de Montalembert. Il n'étudie que l'art chrétien, sans prétendre *catholiciser* l'art en général. L'art profane, il l'apprécie et l'admire, mais il veut *qu'il reste chez lui,* repoussant avec horreur son influence dans le domaine religieux. N'oublions pas non plus que Montalembart avait alors vingt-sept ans, qu'il ouvrait le feu d'une réaction vigoureuse contre l'antichristianisme. « Écrivant en état de guerre, dit très bien Foisset, il chargeait l'ennemi, et portait

dans son attaque la *furia francese.* » Mais comme en 1867 M. Rio n'était plus absolument ce qu'il avait été en 1837, de même les opinions esthétiques de Montalembert s'adoucirent avec l'âge, et les concessions faites en dernier lieu par l'auteur de l'*Art chrétien* en ce qui concerne Raphaël et Michel-Ange ne furent nullement désavouées par son compagnon d'armes (1).

La seconde bataille se livra quelques mois après par une nouvelle et magistrale étude : *De l'état actuel de l'art religieux en France.* C'est de la France, en effet, qu'il s'agit, c'est là que va s'engager la lutte. L'art chrétien n'a-t-il pas eu chez nous une merveilleuse efflorescence, dans ces cathédrales dont notre sol est couvert, dans ces poèmes plus originaux que les épopées les plus populaires de l'Allemagne, dans ces manuscrits ornés de miniatures plus gracieuses que les plus vantées du Vatican? Or, qu'est devenue cette inspiration? Ce n'est pas, certes, la matière qui lui manque. Il est de fait que les catholiques français se comptent par millions, qu'ils ont des églises vastes et nombreuses, pour lesquelles les artistes de nos jours, grands et petits, font tous les ans une foule de statues, de tableaux ou de bas-reliefs. Il semble au premier abord que ces divers objets d'art, étant à l'usage exclusif des catholiques, doivent porter quelques traces de leur religion. Malheureusement il n'en est rien.

Et Montalembert nous prend en quelque sorte par la main et nous conduit dans une cathédrale, dans la première église venue; il nous la fait visiter dans ses détails, puis, avec une verve incomparable, une éloquence indignée, nous montre que le paganisme a tout envahi, tout pénétré, tout souillé. Comment ne pas citer ces pages vibrantes de colère?

« ... Est-ce de cette cage suspendue entre deux piliers, ou de ce tonneau à demi creusé dans le mur, que l'on prêche la parole du Dieu vivant, dans la même langue que saint Bernard et Bossuet? Qu'est-ce que cette montagne de rocaille qui grimpe à l'extrémité, qui cache le chœur, s'il y en a un, qui élève sur des colonnes cannelées un fronton garni de

(1) Foisset, *le Comte de Montalembert*, p. 158.

je ne sais combien de gros enfants tout nus dans les postures les plus ridicules, et qui se répète en petit tout le long des bas côtés? Serait-ce par hasard l'autel où se célèbrent les plus augustes mystères?

« Mais approchons : examinons les sculptures, les tableaux surtout, que l'on y expose à la vénération des fidèles. Quoi! c'est le Fils de Dieu mourant sur la croix que cette étude d'anatomie, où vous pouvez compter tous les muscles, toutes les côtes, mais où vous ne trouvez pas la trace la plus légère d'une souffrance divine, et dont les bras tendus et dressés verticalement au-dessus de la tête, semblent, conformément au symbole janséniste, s'ouvrir à peine afin d'embrasser dans le sacrifice expiatoire le moins d'âmes possible. Quoi! Cet être tout matériel, tout humain, tout courbé sous le poids des basses conceptions du peintre et entouré de figures aussi ignobles que la sienne, ce serait là le Fils de Dieu avec les douze pêcheurs qui lui ont conquis le monde... Ces demoiselles prétentieuses, ces petites-maîtresses affectées, dont le front n'a jamais réfléchi que des vanités frivoles ou des passions impures, ce sont là nos vierges martyres, nos Catherine, nos Cécile, nos Agnès, nos Philomène... Ces Romains en toge, ces gladiateurs nus, ces modèles complaisants de raccourci, ces déclamateurs barbus, tous taillés sur le même patron et dont je ne puis deviner les noms qu'à l'aide du suisse ou du bedeau, ce sont là les saints, dont autrefois des attributs distincts et tout empreints d'une poésie sublime rendaient les noms chers et familiers même aux moindres enfants?

« Quoi! enfin, cette matrone païenne, cette Junon ressuscitée, cette Vénus habillée, cette image trop fidèle d'un impur modèle, ce serait là, pour comble de profanation, la très sainte Vierge, la mère du divin amour et de la céleste pureté, l'emblème adorable qui suffit à lui seul pour creuser un abîme infranchissable entre le christianisme et toutes les religions du monde, l'idéal qui évoque sans cesse l'artiste vraiment chrétien à une hauteur où nul autre ne saurait le suivre! Quoi! vraiment, c'est là Marie! Mais dites-moi, je vous en supplie, quels sont donc les profanes qui ont envahi tous nos sanctuaires, et qui, consommant le sacrilège sous la forme de la dérision et du ridicule, pour mieux flétrir la vieille religion de la France, ont intronisé la matière, le grotesque et l'impur sur les autels de l'Esprit-Saint, des martyrs et de la Sainte Vierge? » (1)

Montalembert recherche ensuite les causes du mal, réclame avec énergie une réaction chrétienne, exalte la nouvelle école allemande d'Overbeck, alors à peu près inconnue de ce côté-ci du Rhin et salue les quelques jeunes artistes encore obscurs qui palpitent du désir de « secouer le joug du matérialisme païen » ; il va jusqu'à prédire la prochaine apparition d'une école de peinture chrétienne, dans

(1) *Mélanges d'art*, p. 174.

cette France qui, depuis les enlumineurs de nos vieux missels, n'a pas produit, selon lui, un seul peintre religieux à l'exception de Lesueur.

Mais cette renaissance tant désirée rencontre de nombreux adversaires : ce sont les exploiteurs du faux gothique, les praticiens du vieux classicisme, les critiques d'art et une partie même du clergé. « Nous le disons avec une profonde douleur, augmentée de tout le respect, de tout le filial amour que nous portons à ce vénérable corps : le clergé est en général indifférent à la renaissance ou à l'existence de l'élément chrétien dans l'art, et cette indifférence ne saurait provenir que de son ignorance fâcheuse sur cette grave matière. » Ignorance bien naturelle, ajoute Montalembert; conséquence d'un fait encore bien autrement étonnant : « c'est qu'il n'y a pas peut-être, à l'heure qu'il est, cinq séminaires en France sur quatre-vingts, où l'on enseigne à la jeunesse ecclésiastique l'histoire de l'Église! »

Un appel véhément au clergé termine l'article : « ... Par la nature spéciale de ses études, par la connaissance qu'il a ou qu'il devrait avoir de la théologie du moyen âge, des auteurs ascétiques et mystiques, des vieux rituels, de toutes les anciennes liturgies si admirables, si fécondes et si oubliées, enfin et surtout par la pratique et la méditation de la vie spirituelle impliquée par tous les actes qui se célèbrent dans une Église, le clergé seul est en mesure de puiser à ces sources abondantes les lumières définitives qui manquent à l'œuvre commune... »

Après avoir ainsi exposé les vrais principes, dénoncé le mal et rappelé les catholiques aux traditions de l'art chrétien, Montalembert se retourne contre ces « Vandales » qu'il a déjà si vigoureusement combattus en 1833. » Il s'agit de savoir, dit-il, si la France arrêtera enfin le cours des dévastations qui s'effectuent chez elle depuis deux siècles et spécialement depuis cinquante ans, avec un acharnement dont aucune nation et aucune autre époque n'a donné l'exemple. » Le chevalier de l'art chrétien consacre à ce sujet un nouvel article qui paraît dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1838. Il constate d'abord l'heureux effet de sa première campagne :

un mouvement d'arrêt s'est produit sur tous les points. Le Gouvernement manifeste les plus louables intentions; le clergé a tressailli à la voix du jeune pair catholique et de nombreux témoignages d'adhésion lui sont parvenus.

Cependant que de chemin encore à parcourir! Voilà une association d'hommes considérables qui se forme en Normandie, sous le patronage de M. de Caumont, pour protéger les monuments de cette province, et le ministre de l'intérieur ne rougit pas de lui allouer une somme de 300 francs à titre d'encouragement! N'est-ce pas une dérision, un véritable délit contre l'art et l'histoire? D'autre part, les municipalités et les propriétaires continuent de démolir, sous prétexte d'aligner des routes et d'ouvrir des carrières. Montalembert poursuit ces Vandales sur tous les points de la France et jusqu'en Belgique, il les dénonce, les montre le marteau ou la pioche à la main et les flétrit avec une ironie vengeresse.

Le conseil général de la Haute-Saône a refusé une subvention de quelques centaines de francs pour sauver les ruines de Cherlieu, abbaye fondée par saint Bernard, et dont l'église, la plus vaste de ce pays, contient les tombeaux des comtes de Bourgogne. Il donne comme prétexte de cet abandon « le peu d'intérêt qu'offrent ces ruines d'une construction récente. » Montalembert prouve que l'abbaye date de 1131 et stigmatise comme il convient cette regrettable décision : « Assurément, dit-il, un conseil général n'est pas tenu de se connaître en architecture et en archéologie; mais il est tenu, ce semble, dans un pays qui se dit civilisé et éclairé, de ne point mépriser aveuglément cette gloire du passé, qui forme une partie si essentielle de la vie morale du pays; il est tenu de ne pas réserver exclusivement sa sollicitude pour l'amélioration des races chevalines et la rectification des pentes; enfin, lorsqu'il lui plaît de refuser cinq cents francs pour sauver ce qui reste de la plus grande église d'une grande province, il est tenu de ne pas donner pour considérants à son refus des motifs qui font sourire tous les antiquaires et tous les architectes dignes de ce nom. » (1)

(1) Lettre à M. le Directeur de la *Revue d'architecture*, octobre 1841.

Enfin, que ne dit pas Montalembert du mépris systématique des prêtres pour les anciens édifices et de leur goût pour le badigeonnage? « Faire l'histoire des ravages du badigeon, ce serait faire la statistique ecclésiastique de la France. » Aux nombreux attentats de ce genre parvenus à sa connaissance, il inflige l'affront de la publicité. Il n'épargne pas davantage « cette prétendue musique religieuse qui excite dans l'âme tout ce qu'on veut, excepté des sentiments religieux, » et emploie à cette profanation « le roi des instruments, l'*organe* intime et majestueux des harmonies chrétiennes. » En terminant, il demande qu'une loi ou une ordonnance royale donne à l'inspecteur général et à la commission des monuments historiques le droit d'intervenir immédiatement dans les décisions des municipalités et des conseils de fabrique. « C'est la seule chance de salut pour ce qui nous reste, dit-il; c'est le seul moyen d'appuyer les progrès trop lents et trop timides de l'opinion. » (1) La loi sur les monuments historiques va bientôt donner satisfaction à cette juste demande.

II

Montalembert, en effet, ne se contente pas d'écrire; il met au service de l'art chrétien son éloquente parole; en toute occasion, il plaide devant la Chambre des pairs la cause des anciens édifices. Le 12 mai 1840, il réclame pour le Gouvernement le droit de déposséder, moyennant une forte indemnité, les propriétaires individuels de certains monuments qui seraient menacés de ruine ou de dégradation; car, s'il déteste la centralisation en général, il l'admet et la désire pour ce cas spécial.

C'est en vertu du même principe qu'il proteste contre la laideur systématique de nos constructions officielles (1er juin 1840), et raille sans pitié les décorations allégoriques du Palais du Luxembourg (7 juin 1842).

(1) *Mélanges d'art*, p. 248.

«... De toutes les bêtises que l'homme ait jamais inventées, la plus bête, selon moi, c'est l'Allégorie! (*Vive hilarité.*) Et je n'en veux d'autre preuve que les affreuses peintures que vous voyez ici dans notre plafond! (*Nouvelle et plus vive hilarité.*)

« Ainsi, par exemple, voilà *la Modération et la Sagesse concourant à la rédaction des lois!* (*On rit.*) Je vous demande ce que cela veut dire, dans une assemblée de gens sérieux, que de mettre sur leurs têtes des hommes et des femmes vêtus à l'antique, qu'on décore de ces noms de *modération* et de *sagesse?*

« Est-ce une recommandation qu'on a voulu faire à la Chambre des pairs? Assurément elle est superflue.

« ... Dans la bibliothèque, la première allégorie qui a été placée, et j'espère que ses pareilles ne viendront jamais l'accompagner, c'est la *Philosophie découvrant la Nature;* je n'attaque pas ici le talent de l'artiste, mais je vous demande ce qu'ont de commun la philosophie et la nature avec la Chambre des pairs? »

Depuis longtemps le délabrement « déplorable et dangereux » de Notre-Dame de Paris préoccupait Montalembert. Nommé par l'archevêque membre de la fabrique métropolitaine, il s'intitulait plaisamment « premier marguillier de France et de Navarre » et se livrait à mille beaux projets : « Il y a là beaucoup de bien à faire, écrivait-il, pour l'architecture, la décoration, la musique et le chant sacré dans cette sublime église. Nous allons renouveler d'abord le chœur, exclure à jamais les violons et la musique moderne, rétablir le plain-chant dans son antique majesté : nous aurons douze enfants de chœur choisis entre les dix mille enfants des Frères, plus un chœur d'ouvriers chrétiens qui chanteront pour rien. » (1) Le Gouvernement ne se décida qu'en 1845 à demander des crédits pour la réparation et la consolidation de Notre-Dame. Une commission fut nommée à cet effet et chargea Montalembert de présenter son rapport. Dans la séance du 11 juillet, l'Assemblée vota à l'unanimité un crédit de 2.650.000 francs pour les travaux les plus urgents et l'érection d'une sacristie dans le style du quatorzième siècle. Les réflexions de Montalembert au sujet de cette dernière construction sont remarquables :

« En thèse générale, dit-il, la grandeur des admirables édifices du

(1) Montalembert au comte Félix de Mérode, 9 janvier 1840.

moyen âge, comme toute grandeur d'ici-bas, a besoin de points de comparaison qui la fasse apprécier et ressortir. L'isolement absolu leur est fatal. Il ne faut pas à coup sûr entasser les constructions voisines de manière à dérober des portions notables de l'ensemble à l'œil qui les contemple; il ne faut pas permettre, comme à Rouen et ailleurs, que les maisons viennent s'incruster entre les contreforts. Mais il ne faut pas non plus faire le vide autour de nos cathédrales, de manière à noyer dans ce vide les magnifiques dimensions qu'elles ont reçues de leurs auteurs. Elles n'ont point été faites pour le désert comme les pyramides d'Égypte, mais au contraire pour planer sur les habitations serrées et les rues étroites de nos anciennes villes, pour dominer et enlever les imaginations par leur vaste étendue et leur immense hauteur, symboles immobiles, mais éloquents de la vérité et de l'autorité de cette Église dont chaque cathédrale était l'image en pierre » (1).

Le discours de Montalembert sur le *vandalisme dans les travaux d'art*, prononcé le 27 juin 1847, est le plus important de tous; il déborde de verve et d'ironie; c'est la dernière bataille livrée aux Vandales, et cette bataille est une victoire. L'auteur lui-même en constate le succès « incontesté et considérable. » (2) S'il y fait l'éloge du Gouvernement, en revanche il n'épargne guère ses architectes.

Montalembert conduit d'abord ses auditeurs à Saint-Denis. Il leur décrit cette vénérable basilique et cette flèche élégante qui, pendant des siècles, servant comme de phare, signalait au voyageur l'approche de Paris. « Revoir le clocher de Saint-Denis, remarque le duc d'Aumale (3), c'était presque un proverbe, c'était le rêve du marin, du soldat, de l'exilé, de tous ceux que les chances du service ou les coups de la proscription tenaient loin de la patrie. » Eh bien, ni la flèche, ni la tour de Saint-Denis n'existent plus. « Et savez-vous, demande Montalembert, à quel prix on a obtenu ces résultats? Au prix de sept millions. » Et il leur raconte comment la foudre ayant atteint cette flèche en 1837, l'architecte a voulu l'abattre et la rebâtir. Sous le poids de cette flèche moderne beaucoup trop lourde, la vieille tour s'est lézardée; on vient de la démolir ainsi que la flèche nouvelle, et par suite

(1) *Mélanges d'art*, p. 281.
(2) Journal, 27 juin 1847.
(3) *Éloge de Montalembert à l'Académie*, 3 avril 1873.

on démolira toute la façade compromise par tant de travaux malfaisants.

L'orateur passe ensuite à Orléans et signale à l'indignation publique la démolition de l'Hôtel-Dieu, admirable monument d'architecture ogivale. Il plaide ardemment la cause des remparts d'Avignon menacés par les habitants de cette ville; et, comme le ministre de la guerre fait des gestes d'approbation, Montalembert lui montre les effroyables dévastations commises par les troupes dans le Palais des Papes; il lui signale la belle abbaye de Soissons et l'église des Jacobins de Toulouse transformées en casernes et mutilées de la manière la plus brutale :

« ... Cette église avait 200 pieds de long et 100 pieds de hauteur; elle était à deux nefs, particularité assez rare; enfin, elle avait un clocher qui passait pour le plus beau du Midi. Eh bien, le génie militaire s'en est emparé, et voici ce qu'il en a fait :

« Il a d'abord recouvert ces fresques d'un badigeon, parce que les fresques et les peintures l'intéressent fort peu, tandis que le badigeon lui plaît (*Hilarité*). Puis, il a détruit les voûtes des chapelles latérales; puis il a coupé en deux l'église par un plancher : en bas il a mis une écurie; du premier étage il a fait un magasin de lits militaires; voilà son art à lui. (*Mouvement.*) En outre il a détruit deux côtés du cloître, car il y avait un cloître admirable à côté de l'église, et il a transformé les deux autres côtés et la salle du chapitre en belles écuries garnies d'auges et de râteliers. Je ne sais trop ce qu'il a fait du réfectoire qui avait treize fenêtres en ogive avec de riches meneaux, mais je sais ce qu'il a fait d'une chapelle, la plus belle de toutes, la chapelle de Saint-Antoine qui était couverte de fresques admirables; il en a fait le dépôt des chevaux morveux. (*Nouveau mouvement.*)

« Voilà l'emploi qu'on trouve à faire, en 1846, d'un monument d'art qui, je le répète, en Italie attirerait tous les voyageurs, tous les artistes. Eh bien, réellement, je ne crois pas qu'il y ait un pays, excepté la France, où de si honteuses dévastations soient possibles. »

Si encore on se contentait de mal réparer ou de maltraiter les antiques monuments! Mais les nouvelles constructions civiles ou religieuses sont toutes, ou à peu près toutes, laides et dispendieuses. C'est ce qui indigne encore Montalembert. Tandis qu'en Allemagne et en Angleterre, on ne construit plus une seule église qui ne soit conforme aux modèles laissés par les siècles chrétiens, en France on

prodigue l'argent pour élever « deux ou trois temples de mauvais goût, où règne une magnificence de mauvais aloi, comme à Saint-Vincent de Paul, à Notre-Dame de Lorette et à la Madeleine. »

« Et ce n'est pas seulement sous le rapport de l'art que je réprouve ces églises : c'est encore parce que dans ces églises si somptueuses les pauvres ne trouvent pas leur place. (*Adhésion.*) Il semble en vérité qu'elles soient trop riches pour y laisser entrer les pauvres. Oui, je déteste les églises où le peuple ne peut pas pénétrer librement, jusqu'au pied même de l'autel, où il y a tant de marbrures et de dorures, tant de balustrades et d'enceintes réservées que les pauvres restent à la porte ou à l'entrée de l'église, comme autrefois les pénitents publics. (*Vive approbation.*) Donnez-nous donc des églises moins riches, mais plus vastes et plus nombreuses, et où règne cette noble simplicité qui est le premier apanage de notre art religieux et national et le premier besoin de notre situation actuelle. » (1)

III

Que produisent cependant tant de beaux écrits? Quel est le résultat de ces discours enflammés?

Des hommes tels que V. Hugo et Montalembert n'en appellent pas en vain à l'opinion publique. Un certain mouvement s'est donc produit dans le monde littéraire et religieux; le Gouvernement a pris la tête de cette réaction. Tout d'abord il a nommé un inspecteur général de nos monuments historiques; et il s'est trouvé que cet inspecteur était à la fois un critique éminent et un ami de l'art chrétien. M. Vitet, par son remarquable rapport sur les monuments du nord-ouest de la France, a achevé d'éclairer le public. Un premier comité historique a été institué en 1834 au ministère de l'Instruction publique, et, en 1837, les Chambres ont ouvert un crédit de 200.000 francs pour la guerre contre les Vandales.

Montalembert loue hautement les ministres de leur courageuse attitude : « Usant avec une salutaire énergie de leur puissance, dit-il, M. Guizot et ses successeurs à l'Inté-

(1) *Mélanges d'art*, p.315.

rieur et à l'Instruction publique ont étendu les bras immenses et inévitables de la centralisation, pour arrêter le marteau municipal et la brosse fabricienne, en même temps qu'ils ont créé et encouragé de vastes et importantes publications, destinées à tirer de la poussière et à révéler au pays les antiques trésors de son art national. »

De son côté, le 18 décembre 1837, M. de Salvandy étendant et complétant l'œuvre de M. Guizot, crée le *Comité historique des arts et des monuments* et en donne la direction à M. de Gasparin. Ce comité s'occupe avec ardeur de la reproduction de nos chefs-d'œuvre et dénonce à l'opinion les actes de vandalisme qui parviennent à sa connaissance. Dès le premier jour, le ministre fait entrer M. de Montalembert dans ce comité. «... J'ai regardé, lui écrit-il, l'institution du comité des arts et des monuments comme une des créations les plus utiles qui puissent marquer mon passage aux affaires, et je ne pouvais le créer, sans lui donner la décoration et l'appui de votre nom. Il eût été bien indigne de ma mission de me préoccuper de dissentiments politiques qui, si je ne me trompe, ne tiennent pas au fond des choses; car nous sommes, je crois, en général, d'accord sur les principes. Toute la différence entre vous et moi, Monsieur, est peut-être que votre âme généreuse a moins vécu que moi, moins perdu au contact des affaires et du monde cette jeunesse intime et cette confiante ferveur qui ne s'épuisent que trop vite. A ce compte, je ne puis, quand je me sens en dissidence avec vous, que vous envier toujours et souvent vous admirer... » (1)

Pendant son court passage aux affaires en 1840, nul ne montre plus de zèle que M. Thiers. Sa riche et puissante nature est ouverte aux questions d'art comme à toutes les autres. Il veut que Montalembert lui présente M. Rio : « Dites à votre ami que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour l'aider à populariser ses idées qui sont, à mes yeux, les seules justes et les seules vraies. » Pendant trois heures consécutives, il développe devant Montalembert et Rio ses

(1) M. de Salvandy à M. de Montalembert, 15 mars 1840.

idées artistiques. Il projette même de fonder une chaire d'esthétique au Louvre, afin que la France ne reste pas au-dessous de l'Allemagne sous ce rapport. Mais les événements ne lui en laissent pas le temps.

Malgré ses nombreux travaux politiques et littéraires, Montalembert se montre un des membres les plus assidus et les plus zélés du nouveau comité. Tout d'abord il fait admettre en principe que les églises nouvelles, quant au plan, à la disposition des parties, à l'ornementation et au style, doivent être des imitations des anciens monuments chrétiens. Le croira-t-on? cette idée, aujourd'hui banale, était alors une sorte de paradoxe. On l'applique sans doute plus ou moins heureusement; mais enfin personne ne la conteste. N'est-ce pas là une véritable victoire?

Cependant le comité devient bientôt une puissance officielle. Ses inspecteurs généraux, M. Mérimée après M. Vitet, sont de véritables commissaires du gouvernement; ils parcourent les provinces, opposent leur veto aux démolitions votées par les conseils généraux ou municipaux et placent les édifices menacés sous la protection de l'État.

Nous ne pouvons exposer ici les immenses services rendus à l'art national par le comité historique. Que d'importantes restaurations provoquées et poursuivies par ses soins! Que d'antiques monuments sauvés de la ruine! Nous avons parlé des grands travaux exécutés à Notre-Dame de Paris par M. Viollet-le-Duc et signalé le rapport de Montalembert sur ce sujet. Après de longues discussions il fit adopter le plan d'après lequel la nouvelle sacristie a été construite. Comment ne pas dire un mot de l'illustre abbatiale de Vézelay? Une lettre du curé a signalé à Montalembert le danger qui menace cette magnifique église. Il accourt, il arrive au moment où les ouvriers vont en commencer la démolition. Quelle n'est pas son émotion! Il s'indigne, il supplie qu'on suspende le meurtre, au moins quelques jours. Puis il écrit de tous côtés, insiste auprès de tous les pouvoirs et fait si bien que ce grand édifice, consacré par le nom de saint Bernard et le souvenir de la seconde croisade, est classé parmi les monuments historiques et plus tard confié pour

sa restauration à l'intelligente direction de M. Viollet-le-Duc.

Nous pourrions multiplier les exemples. Les invectives de Montalembert ont vivement ému la partie intelligente du clergé. L'orateur reçoit à ce sujet des lettres nombreuses et significatives que nous avons sous les yeux. Ce ne sont pas seulement des secours qu'on lui demande, des actes de vandalisme qu'on lui dénonce, mais des conseils que réclament des directeurs de grands séminaires sur l'enseignement de l'archéologie chrétienne, et des plans d'églises que l'on sollicite de tous les points de la France et du monde. Voici par exemple les curés de Saint-Nicolas de Nantes, MM. Thibaut et Fournier, ce dernier plus tard évêque de la même ville, qui prient Montalembert de diriger de loin la construction de leur belle église, lui soumettent leurs plans et lui demandent un architecte. Voici un vieil évêque d'Amérique, Mgr Flaget, l'évêque de Bardstown, qui, obligé de construire une cathédrale à Louisville, supplie Montalembert en termes touchants de venir au secours de son ignorance et de lui envoyer « le plan d'une église qui, dit-il, servira, j'en suis sûr, de modèle à cent autres, élevées plus tard dans ces immenses contrées. » Le bon évêque s'excuse, avec une malicieuse naïveté, de s'exprimer comme un républicain. « Comment voulez-vous que je parle autrement, après plus de quarante ans passés dans cette fameuse république? » Mais il parle aussi comme un vrai Français. « Le missionnaire, dit-il, qui a établi le catholicisme dans le Kentucky, est un prêtre français... Le premier évêque de ce diocèse, qui a l'honneur de vous écrire en ce moment, est Français; son coadjuteur et successeur est aussi Français. La nouvelle cathédrale bâtie sur les bords de l'Ohio, appelée *Belle-Rivière* par les Français, qui les premiers la découvrirent, doit être dédiée à saint Louis... » Il rappelle tout cela, afin d'exciter la sympathie de son noble compatriote et il ajoute, ce qui touche infiniment Montalembert, qu'il le nommera chaque jour au Saint Sacrifice, « ainsi que madame son épouse dans la collecte *pro amicis* ».

En même temps Montalembert ne cesse d'encourager les prêtres à étudier les antiquités, l'histoire et les monuments du pays qu'ils desservent. Beaucoup répondent à son appel et

lui envoient leurs travaux. Il soutient énergiquement M. Rio, son ami de cœur, trop enclin à défaillir dans sa tâche ou à s'en laisser distraire. Nombreuses sont les lettres qu'il lui adresse, pour entretenir en lui le feu sacré et l'exhorter à poursuivre une œuvre qu'il regarde comme un des plus utiles appuis de la sienne. Sans Montalembert, l'*Art chrétien,* l'ouvrage principal de M. Rio, n'eût jamais été achevé.

« Je vois avec bonheur, lui écrit-il le 25 novembre 1841, que tu songes sérieusement à reprendre ton ouvrage sur l'*Art chrétien.* Ah! mon ami, tu sais comme je te l'ai toujours conseillé : c'est évidemment là l'œuvre capitale, la véritable gloire de ta vie. Tu as ouvert le premier une mine destinée à donner chaque jour de plus riches produits, et puis tu t'en es allé dédaigneusement moissonner à droite et à gauche, pendant que d'autres puisaient à pleines mains dans un trésor qui t'appartenait et qui a été déjà bien *galvaudé,* faute d'un livre monumental et *définitif* comme celui de Winkelmann sur l'*Art antique.* Ce livre, tu devais et tu pouvais le faire ; tu le peux encore, si tu t'y prends tout de suite, et, j'ai la ferme foi que, si tu t'y consacrais sérieusement et consciencieusement, Dieu te rendrait la santé *ad hoc.* Essaie au moins, mais avec persévérance et résolution, *pour l'âme et l'honneur,* vieille et sublime devise d'une maison bretonne que j'ai trouvée dans cet Albert le Grand que tu n'as pas lu, malheureux, et moi je suis décidé à lui emprunter cette devise et à la prendre pour moi. »

Il revient à la charge en 1844, à la veille même des grandes luttes que nous raconterons bientôt. « Il faut que tu travailles, mon très cher ami, écrit-il. Voici un jour nouveau qui se lève pour les catholiques. Il faut que chacun de nous y comparaisse avec sa provision d'armes et de bagages ; il faut que toi notamment tu continues et achèves l'œuvre que tu as si glorieusement commencée, et qui a plus contribué que tu ne penses à l'affranchissement général du génie catholique, asservi depuis trois siècles sous le joug du paganisme, en politique, en littérature et dans les arts. Je ne veux pas que tu reviennes en France sans apporter avec toi le manuscrit de ton second volume prêt à imprimer. Si, comme on le dit, je suis

le général de l'armée catholique, tu dois m'obéir. Tes succès et ta réputation font désormais partie du trésor commun de cette armée. Elle est encore bien peu nombreuse, et c'est le cas de dire plus que jamais comme Nelson, et à propos d'une patrie bien plus vénérable que la sienne : *England expects every man to do his duty!* Tes idées font du chemin chaque jour : il ne faut rien négliger de ce qui peut les répandre et les fortifier davantage. »

Les luttes pour la liberté religieuse, les agitations de la vie publique, les grands succès oratoires de Montalembert n'affaiblirent point dans son âme la noble passion de l'art chrétien. Il la garda jusqu'à la mort, s'indignant toujours aux actes de vandalisme devenus, grâce à lui, de plus en plus rares, applaudissant aux savantes restaurations de ses amis Lassus et Viollet-le-Duc, aux publications artistiques de Vitet, Mérimée et Didron, aux fresques d'une inspiration si chrétienne d'Orsel et d'Hippolyte Flandrin, étudiant avec amour les nombreux travaux d'art des *Moines d'Occident*, constatant enfin le succès de ses vaillants efforts sur ce point spécial.

Un jour, raconte M. Rio, — c'était en 1853, sous l'Empire, — Montalembert se trouvait à Bruxelles. Tout à coup, une députation de la ville d'Anvers se présenta chez lui. « Il ne s'agissait de rien moins que de lui décerner l'honneur de prononcer le discours d'inauguration, à l'occasion de la grande réforme qui venait de s'opérer parmi les artistes de cette ville, et qui se résumait dans ce peu de mots : abandon de la vieille routine et conversion à la foi nouvelle. » (1)

Montalembert renvoya cet honneur à M. Rio comme y ayant autant de droits que lui-même. Mais la démarche des artistes belges le toucha profondément. Il n'était donc pas vaincu sur tous les points; l'art le récompensait mieux que la politique. Et son âme cherchait à se consoler dans cette pensée, comme un vieux soldat, tombé sur le champ de bataille, oublie ses défaites récentes, au souvenir de ses victoires passées.

(1) Rio, *Épilogue,* II, p. 446.

CHAPITRE VI

LE VOYAGE A CONSTANTINOPLE. — LA QUESTION D'ORIENT. 1840-1846.

Visiter l'Orient, parcourir, après Chateaubriand et Lamartine, la Grèce, la Syrie et l'Égypte; aller à Jérusalem, à Bethléem; chercher sur ce sol trois fois saint les traces des anciens croisés, que dis-je? les traces même du Christ; s'agenouiller, l'âme débordante de foi et d'amour, au tombeau de Jésus..., depuis longtemps Montalembert nourrissait ce beau rêve. En 1840, il jugea l'heure venue de le réaliser.

A vrai dire, le moment semblait mal choisi pour une telle entreprise, car tout l'Orient était en feu; la guerre se prolongeait entre la Turquie et Méhémet-Ali, pacha d'Égypte. Ce dernier venait de triompher à Nézib (24 juin 1839); ses troupes occupaient la Syrie et la Palestine. Quelle serait l'issue de ce grave conflit? L'Europe se le demandait avec anxiété. En France, l'opinion manifestait pour Méhémet-Ali un étrange intérêt. Dans le conquérant qui se disait notre protégé et notre élève, qui empruntait nos officiers et nos savants, elle croyait voir un nouveau Bonaparte et le restaurateur de notre influence en Orient. Tandis que lord Palmerston négociait secrètement à Londres avec la Russie, l'Autriche et la Prusse pour chasser le pacha de la Syrie, M. Thiers cherchait, tout en lui assurant ses conquêtes, à le réconcilier avec le Sultan.

Ce fut dans ces graves circonstances que Montalembert se

décida à partir pour Constantinople. Aux joies religieuses et artistiques qu'il se promettait, se joignit bientôt l'espérance d'être utile à son pays. Sans désirer la guerre, il approuvait l'attitude énergique de M. Thiers, succédant aux timidités et aux fluctuations de ses prédécesseurs. Avec l'opinion publique, il penchait plutôt vers Méhémet-Ali; du reste, ses idées étaient encore indécises; la question d'Orient allait être la principale affaire diplomatique du règne, et, pour la connaître, il voulait l'étudier sur place. Lamartine et M. Thiers pressaient son départ. Dans la note diplomatique qu'il lui remit en le quittant, le président du Conseil disait : « La situation est grave; je ne réponds de rien; faites valoir de toutes vos forces la nécessité d'un accord direct avec le pacha. »

M. et Mme de Montalembert partirent vers la mi-juillet. Ils traversèrent l'Allemagne, assez mal disposée pour la France, et gagnèrent Vienne, avec le dessein de s'embarquer sur le Danube. Une lettre de M. Thiers les attendait dans cette ville. Le président du Conseil révélait à Montalembert le traité secret que lord Palmerston venait de signer à Londres contre le pacha d'Égypte, avec la Russie, la Prusse et l'Autriche ; l'ambassadeur français avait été exclu des négociations. M. Thiers ajoutait ensuite ces graves paroles :

« ... La France, blessée et inquiète, arme à force. Qu'adviendra-t-il? Je l'ignore. Cela dépendra de ce que tenteront les quatre nouveaux alliés. La limite entre ce qu'on souffrira ou ne souffrira pas est difficile à fixer. On la fixera en consultant notre honneur et notre intérêt... Dans le cas d'une guerre, la France perdra sans doute quantité d'or et de sang, mais elle a d'immenses chances pour elle, car elle a l'épée et autre chose avec. Si elle ne souhaite pas la guerre, c'est qu'elle n'a plus autant la passion du jeu, c'est qu'elle a fait des progrès en raison et en moralité. Mais pour peu qu'on la blesse, pour peu qu'on affecte de la traiter comme nation à part, elle acceptera et se fera rendre justice et honneur par les moyens qui lui ont réussi il y a quarante ans. Ce qu'on vient de faire est un pas dans cette voie. Je comprends l'entraînement produit à Londres par la vanité de lord Palmers-

ton, et la crainte de ses collègues de voir une dissolution de cabinet; je comprends ce qui se fait à Pétersbourg, mais à Constantinople et à Vienne, rien n'est explicable, à Vienne surtout, où tant de lumières et d'esprit politique président depuis vingt-cinq ans aux affaires extérieures... »

Et M. Thiers suggère à Montalembert les arguments qu'il doit faire valoir au nom de la France, à Vienne et à Constantinople. Ce qui frappera surtout M. de Metternich, c'est la perte presque assurée de l'Italie au cas d'une conflagration générale.

« ... Peut-on croire, quoi qu'il advienne, quelque fort qu'on soit, que l'Italie tiendra à la commotion d'une guerre? Peut-on croire que Constantinople sera respecté au milieu de la licence de la guerre?... Je ne sais pas si, dans toute guerre européenne, l'Empire ottoman n'est pas exposé certainement à périr; mais je sais bien que dans une guerre européenne dont il sera l'objet, il périra infailliblement. Dites bien à Constantinople combien il est absurde de s'exposer à une conflagration par une obstination puérile et ridicule. On jouera le rôle de l'ancienne République de Venise; on servira un jour à payer les frais de la guerre aux parties belligérantes... On croit que la France supportera les dernières extrémités, plutôt que de rompre en visière à l'Europe. On s'abuse; dès que l'honneur sera en souffrance, on verra d'incroyables éclats qui blesseront et tueront tout ce qui sera autour.

« ... Je compte sur le bon effet de votre langage ferme et modéré. Je vous prie de le joindre à celui de nos agents; il fera d'autant plus d'effet, qu'il sera moins officiel en apparence, quoique convenu avec moi... » (1)

Montalembert s'empresse de répondre au ministre. Sa lettre est trop importante pour que nous ne la citions pas. S'il ne manifeste aucun enthousiasme pour Méhémet-Ali, en revanche il exprime ses préférences en faveur d'une politique ferme et nationale; il fonde un espoir excessif dans la sagesse du Parlement anglais, conçoit une défiance justifiée

(1) M. Thiers à Montalembert, 30 juillet 1840.

du gouvernement autrichien et une aversion profonde pour la Russie.

« ... Mes sympathies avec vous sur tout ce qui touche à l'honneur national vous sont assez connues. J'aurais certes mieux aimé qu'on fît la guerre pour la Pologne ou pour la Belgique que pour le pacha d'Égypte; mais enfin, nous sommes encore heureusement à temps pour reprendre notre rang en Europe, n'importe à quelle occasion.

« Ce qui frappe surtout dans cette grave occurrence, c'est le démenti donné par la conduite des quatre puissances à toute la politique voulue par le roi depuis 1830. Voilà donc où conduisent tant de concessions, tant de complaisances, tant de sacrifices faits au maintien de la paix pendant dix années! A la première occasion, on trame dans l'ombre une sorte de complot diplomatique contre nous. Nous retrouvons tous nos anciens ennemis et nous perdons notre seule amie! Quel démenti, je le répète, et quelle leçon! Il m'est impossible de ne pas croire que, si nous avions montré les dents dans l'affaire des vingt-quatre articles, lord Palmerston aurait reculé devant la pensée de nous faire cet affront.

« Encore aujourd'hui, il semble qu'on peut compter que l'Angleterre refusera de se laisser identifier avec cette médiocrité vaniteuse et surannée, et qu'elle y regardera à deux fois avant de se lancer dans une guerre ruineuse, pour le plaisir de maintenir lord Palmerston et de faire venir les Russes à Constantinople. C'est sur les dispositions du peuple et du Parlement anglais que nous devons surtout fonder l'espoir du maintien de la paix, car il me semble difficile de compter en aucune façon sur l'Autriche.

« Mes inclinations et mes instincts politiques m'ont toujours fait croire que l'alliance de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche, était la plus naturelle, la plus conforme à nos intérêts, à nos institutions et à la sécurité de l'Europe. Mais, comment faire entendre raison à cette obstination aveugle, qui ne veut voir partout que la Révolution, et pour qui la France n'est jamais autre chose qu'une bombe prête à éclater?... »

Et Montalembert critique vivement l'administration de

M. de Metternich. Il se demande ce qu'ont produit pendant vingt-cinq ans « cet esprit politique et ces lumières » dont parle M. Thiers. « Partout en Europe les choses que M. de Metternich a créées ou défendues ont été détruites ou violemment ébranlées. En Espagne, à Naples, en France, en Suisse, dans les Pays-Bas, en Turquie, en Pologne, en Allemagne même, depuis l'explosion des dissensions religieuses en Prusse, sa politique a reçu les démentis les plus éclatants; son œuvre sociale, si tant est qu'elle mérite ce nom, a été criblée d'atteintes... Enfin, comment ne pas trouver sa politique extérieure insensée, quand on le voit fermer les yeux volontairement aux dangers indicibles dont le menace la Russie, à cette exploitation universelle des sujets slaves de l'Autriche par cette même Russie, à l'envahissement déjà plus qu'à moitié consommé des débouchés du Danube; et tout cela, parce que la tribune et la presse française lui font peur... »

Montalembert donne ensuite à M. Thiers quelques renseignements sur l'état des esprits à Vienne; il se propose d'examiner, au cours de son voyage, « où en sont les établissements russes aux bouches du Danube et de recueillir quelques notions positives sur les dispositions de la Valachie, où l'on assure que les mœurs et les idées françaises gagnent chaque jour du terrain. » Il félicite enfin M. Thiers de sa courageuse attitude : « Pendant le voyage que je viens de faire en Allemagne, dit-il, j'ai eu plus d'une occasion de me convaincre de l'effet immense qu'avait produit votre retour à la présidence du Conseil. Un homme d'un esprit juste et solide comparait dernièrement cet effet à celui que fait sur les chevaux d'une écurie l'entrée d'un postillon qui ne les touche pas, mais dont ils connaissent le pas et le fouet. Vous pardonnerez la vulgarité de cette comparaison en faveur de sa justesse. » (1) Nous pensons que M. Thiers pardonna volontiers et fut ravi de l'éloge. Quant à Montalembert, en admirant le courage de M. Thiers, n'oubliait-il pas un peu ce que sa politique avait de téméraire et de dangereux? Il est vrai qu'en dépit des déclarations belliqueuses du ministre, il ne

(1) Montalembert à M. Thiers. Vienne, 7 août 1840.

croyait pas à la guerre. Il savait les tendances pacifiques du roi qui arrêterait tout au dernier moment. Les étrangers ne l'ignoraient pas davantage : « Malgré la baisse considérable qui a eu lieu à la Bourse de Vienne, écrit Montalembert, le Rothschild viennois et les gens de finance affirment que cette difficulté sera surmontée comme tant d'autres et que la France cédera. »

III

Avant de quitter Vienne, Montalembert voulut faire le célèbre pèlerinage de Mariazell, en Styrie. On touchait à l'Assomption de la sainte Vierge et les routes étaient noires de pèlerins. Il en venait de partout, de l'Autriche, de la Moravie et jusque de la Hongrie. Ils couvraient les montagnes, remplissaient les vallées. On les voyait s'avancer en longues processions, croix et bannières en tête, récitant le chapelet ou chantant des cantiques à deux chœurs alternés. « Nous en avons rencontré ou suivi au moins vingt-cinq mille, écrit Montalembert... L'année du jubilé, il y en a eu trois cent soixante-treize mille. Ces pèlerins font ainsi 50, 100 et jusqu'à 150 lieues. » Parmi eux, il remarqua avec étonnement « une foule de jeunes filles des classes moyennes, très bien mises, mais les pieds nus. » Elles portent à la main des bouquets de fleurs et sur leur tête d'immenses paquets de vivres. On juge de l'effet que produit sur Montalembert une telle rencontre, au milieu des admirables montagnes de la Styrie, dans un pays qui le dispute en beauté et en grandeur au Tyrol et aux plus belles parties de la Suisse.

Mais son émotion redouble et il ne peut retenir ses larmes en pénétrant dans la vaste église qui renferme l'image vénérée de Marie, « à la vue de toutes ces âmes pieuses, les unes baisant le seuil du temple qu'elles étaient venues trouver de si loin, les autres faisant à genoux le tour du sanctuaire, d'autres encore prosternées tout de leur long, les bras en croix, sur le pavé. Les voûtes de l'église retentissaient de leurs chants plaintifs et simples qui pénètrent jusqu'au fond du cœur avec une douceur infinie... Nous avons assisté à

l'entrée de plusieurs processions. La plus touchante a été celle d'une pauvre paroisse *wende,* c'est-à-dire d'une race slavonne, qui habite les parties de la Styrie et de la Carinthie qui avoisinent la Dalmatie. Personne ne pouvait les comprendre ni ne savait d'où ils venaient : ils chantaient en leur langue slavonne bien mieux que les Allemands. Dans leur empressement d'accourir aux pieds de Marie, ils n'avaient même pas pris le temps d'essuyer la poussière qui les couvrait, ni de déposer leurs lourds paquets... C'est ici qu'il faut venir pour étudier, comme disent les voyageurs éclairés, jusqu'à quel point la superstition et la crédulité peuvent égarer et dégrader l'espèce humaine; et moi je dirai que c'est ici qu'il faut venir pour étudier, rien que sur les figures de ces braves gens, l'expression vraiment divine que donnent la foi, l'humilité et l'amour à des visages humains... » (1)

Si la foi catholique se maintient encore dans le peuple autrichien, elle diminue par contre dans les classes supérieures ou moyennes. « La noblesse et la haute bourgeoisie, remarque Montalembert, ne sont plus catholiques que de nom... Le clergé lui-même, sauf quelques jeunes prêtres, est pitoyable... La vie politique et intellectuelle n'existe nulle part en Autriche. »

Comment ne pas suivre aussi Montalembert descendant le Danube jusqu'à son embouchure? Comment ne pas s'asseoir près de lui, dans sa cabine, à bord du *Zriny,* où il nous fait des descriptions charmantes? « Une jolie petite fenêtre ouverte laisse à la fois entrer le bruissement léger des flots du Danube, pareil à des chants d'oiseaux, et pénétrer les rayons de la lune jusque sur la table » où il écrit. Tantôt le navire longe des contrées désertes et presque désolées : « Imaginez-vous une masse énorme d'eau qui roule entre deux rives totalement désertes, excepté dans les rares endroits où touche le bateau à vapeur, et qui sont décorés du nom de villes. Ailleurs, rien que des marais et d'énormes forêts à perte de vue; presque pas de côtes; jamais de villages, jamais de maisons isolées, presque jamais un être vivant. Ce sont les

(1) Montalembert à Mlle Théoduline de Mérode. Mariazell, 14 août 1840.

inondations du Danube qui ont fait ainsi abandonner ses bords. Chose plus étonnante : on ne rencontre pas même de bateaux sur ce fleuve prodigieux. Nous n'en avons pas trouvé un seul qui descendît et seulement deux ou trois qui remontaient traînés par des régiments de trente ou quarante chevaux. Ces pauvres bêtes pataugent sur les bords marécageux, ayant le plus souvent de l'eau jusqu'aux épaules. Les conducteurs ne cessent pas de crier et de faire claquer leurs fouets depuis un relai jusqu'à l'autre. Jugez du tapage : mais c'est le seul qu'on entende sur le Danube, et cela à peine une fois par jour. Du reste, silence et solitude profonde, qui ont quelque chose d'inexprimablement grandiose. »

Le bateau s'arrête-t-il devant une ville importante, « on voit se précipiter une population nombreuse, offrant les contrastes les plus curieux : des paysans magyars et slovaques, avec un chapeau noir tellement monstrueux que la police est obligée d'en restreindre les bords à huit pouces de large; des élégants à lorgnon et à cravache, des officiers et des femmes habillées de la manière la plus recherchée, avec des breloques et des bijoux à n'en plus finir; puis des moines innombrables avec la ceinture de corde, des hussards et des heiduques brodés sur toutes les coutures, et portant des burnous blancs, enfin des équipages à quatre et à six chevaux qui viennent recevoir ou apporter des magnats et des magnates, tout cela au milieu des ballots énormes de marchandises qu'on débarque sur ces bords incultes, absolument comme on a dû le faire lors de la colonisation des États-Unis. »

Cependant les villes se succèdent rapidement : voici Semlin, voici la fameuse Belgrade, « avec ses mosquées et ses églises, ses montagnes et ses remparts. » Montalembert se rappelle les beaux vers de V. Hugo et les imprécations du Danube contre ces deux villes toujours en guerre l'une contre l'autre :

Certe on peut parler de la sorte,

. . . .

Lorsqu'on est Danube, et qu'on porte,
Comme l'Euxin et l'Hellespont,
De grands vaisseaux au triple pont;

Lorsqu'on ronge cent ponts de pierres,
Qu'on traverse les huit Bavières,
Qu'on reçoit soixante rivières
Et qu'on les dévore en fuyant;
Qu'on a comme une mer sa houle;
Quand sur le globe on se déroule
Comme un serpent, et quand on coule
De l'Occident à l'Orient.

Voici Semendria avec son enceinte de vingt-deux tours gothiques, bâtie en 1433 et parfaitement conservée; puis Ossova, la dernière ville de la monarchie autrichienne. Nous arrivons aux fameux défilés du Danube. C'est bien une des scènes les plus pittoresques et les plus extraordinaires qu'on puisse contempler : « Ce vaste Danube que nous avons vu sans cesse avec une demi-lieue de largeur, se resserre ici entre deux chaînes de montagnes, extrêmement escarpées, couronnées de rochers à pic, et qui ne laissent au fleuve qu'une largeur de 60 pieds environ. Cela dure pendant quinze à seize lieues : toujours même solitude que dans la plaine. Des troupes d'aigles voltigent au-dessus de nos têtes. A peine un village de cinq en cinq lieues... De temps à autre des lignes de mariniers serviens avec des fez et des ceintures rouges, qui traînent leurs bateaux à l'encontre du courant. Mais cette solitude a un tout autre caractère que dans la plaine, à cause des immenses forêts et des hautes montagnes qui règnent des deux côtés; elle est peuplée par les plus grands souvenirs de l'histoire : Trajan, Décébale, Attila, Othon le Grand, Jean Huniade, Mathias Corvin, Mahomet II, Bajazet, Soliman II, le prince Eugène, ont tous passé et combattu sur ces bords silencieux et déserts. A une distance prodigieuse de toute habitation actuelle, on voit sculptés dans le rocher deux anges ou victoires qui tiennent une table, où on lit en caractères énormes ces mots : *Imp. Cæs. D. Nervæ. Filius. Nerva. Trajanus. Germ. Pont. Maximus*... Le reste est effacé. J'espère que vous êtes heureux d'avoir un gendre qui vous copie des inscriptions latines sur le Danube. » (1)

(1) Ces descriptions sont extraites des lettres de Montalembert à M. le

Passons rapidement sur la rive valaque, « où l'on ne voit absolument qu'une plaine indéfinie de chardons. » La rive turque, « pays horriblement poudreux », n'est pas moins triste. Les chiens y fourmillent et y aboient d'une indigne manière. On voit les vaches qui reviennent par longues bandes des champs. Elles ont « une physionomie aussi douce et aussi avenante que les *folotes* comtoises et trelonaises ». Quel charmant homme que le pacha de Varna! « Nous voyant de sa fenêtre errer dans les rues, il envoie ses gens nous inviter à le venir voir, et il nous fait servir d'excellent café. »

Enfin le 31 août, à six heures du matin, les voyageurs entrent dans le Bosphore. Tout à coup « la mer Noire se resserre et serpente comme un grand fleuve entre la côte d'Asie et la côte d'Europe ». — « N'est-ce que cela? s'écrie Mme de Montalembert. C'est là ce qu'on appelle le plus bel endroit de la création, ce que l'on compare au golfe de Naples? » Mais patience! Bientôt Constantinople apparaît dans le lointain, tout illuminée des feux du soleil levant. Nous passons en face de Thérapia, où résident les ambassadeurs de France et d'Angleterre, et où nous reviendrons. Devant leurs palais, deux frégates stationnent, prêtes à porter aux flottes de la Méditerranée des messages de guerre ou de paix. A perte de vue, sur les deux rives et tout près de la mer, se dressent de somptueuses villas, des mosquées aux dômes dorés, des kiosques aux formes les plus élégantes. Les terrasses dominent la mer et les arbres dont elles sont plantées laissent pendre leurs branches sur les flots. En arrière, sur la colline, on aperçoit des forêts de chênes, de lauriers et de cyprès. Cependant le navire longe le bord de cette mer enchantée, glissant rapidement à travers une foule de vaisseaux à l'ancre et d'innombrables caïques. Sur ces gracieux canots, une population variée, grecque, turque et arménienne, aux costumes de mille couleurs, regagne Constantinople. Nos voyageurs y arrivent aussi et débarquent au faubourg de Péra, après une heure de navigation « inoubliable ».

comte F. de Mérode, son beau-père, qui n'avait pu l'accompagner dans ce voyage.

IV

Montalembert reçut au palais de Thérapia, chez M. de Pontois, ambassadeur de France, l'hospitalité la plus cordiale. Ce fut en sa compagnie qu'il visita Constantinople, ses mosquées, ses palais et ses environs. Que d'impressions charmantes et variées! On comprend que nous ne puissions les rapporter ici.

Le soir, les impressions étaient plus tristes. Assis sur la terrasse de l'ambassade, en face de la mer éclairée par les feux de mille embarcations, Montalembert et M. de Pontois s'entrenaient de la France. L'ambassadeur ne cachait point ses profondes angoisses :

« Soyez sûr, disait-il, que les puissances alliées exécuteront la Convention de Londres. Elles ont déjà commencé. C'est une résolution depuis longtemps arrêtée. Que va faire notre gouvernement? Il y a beaucoup de mouvements de bateaux à vapeur, beaucoup d'expéditions de courriers, mais je crains qu'il n'y ait pas de plan arrêté... On se nourrit d'illusions; on s'accroche à toutes les branches et elles se rompent successivement... Déjà les alliés envoient des troupes, préparent un débarquement en Syrie... Et notre flotte est à Nauplie, ou je ne sais où, sans communication régulière avec Constantinople, Alexandrie et la Syrie! Il est vrai qu'on va fortifier Paris que, Dieu merci, personne ne menace! Tout cela est-il de la politique, de la raison et du vrai patriotisme? Pardonnez-moi, mon cher comte, de vous ouvrir ainsi mon âme et de vous confier mes peines, qui sont bien grandes, je vous assure. Mais vous conviendrez que c'est une cruelle position et un triste rôle pour un ambassadeur de France que de voir son gouvernement tourné en ridicule et, qui pis est, le méritant. »

M. de Pontois déplorait l'engouement de ses compatriotes pour Méhémet-Ali, qu'il représentait comme un despote ambitieux et sanguinaire; il regrettait que nous eussions renoncé à notre alliance traditionnelle avec la Porte, et pré-

voyait les plus désastreuses conséquences de cet abandon, en ce qui regarde les chrétiens de Syrie et d'Asie Mineure. Ses rapports très tendus avec le gouvernement turc ne permirent pas au comte de Pontois de présenter son hôte au ministre des Affaires étrangères. Montalembert fit exprimer directement à Reschid-pacha son désir de le voir, et sa demande fut aussitôt accueillie.

Reschid-pacha était un homme de quarante-cinq ans environ, très partisan du progrès, des réformes et de la civilisation. L'école du vieux fanatisme turc n'avait pas d'adversaire plus décidé. Il reçut Montalembert avec une bienveillance empreinte de quelque tristesse. Tandis qu'ils conversaient, survint M. de Stürmer, internonce d'Autriche.

« ... J'ai cherché à faire comprendre à ces deux ministres, écrivait Montalembert à M. Thiers, combien était grave pour l'Europe la position où la conduite des quatre puissances plaçait la France, puisque dans notre pays, à la différence de l'Autriche et de la Turquie, l'opinion publique une fois saisie d'une question ne permettait pas aux hommes d'État et aux diplomates de résoudre à leur gré les difficultés qui pouvaient surgir. J'ai ajouté que c'était bien à tort qu'on cherchait à présenter Votre Excellence comme exclusivement responsable de l'attitude prise par la France dans l'affaire du pacha d'Égypte, tandis que cette attitude était le résultat naturel de la politique suivie, à peu de chose près, par tous les ministères; qu'en supposant même votre éloignement prochain du ministère, vous n'en resteriez pas moins, par votre position parlementaire et votre influence sur la presse libérale, l'organe naturel et puissant des revendications de la France. J'ai su depuis que M. de Stürmer avait été frappé de cette considération.

« J'ai exprimé ensuite le regret, — du reste bien sincère chez moi, — de voir les relations si anciennes et si utiles de la France avec la Porte ébranlées par une crise dont le résultat le plus probable serait d'ouvrir les portes de Constantinople aux Russes. Reschid-pacha ne m'a pas dissimulé les craintes que lui inspiraient les envahissements de la Russie : il m'a dit qu'il portait toujours dans son cœur l'alliance

anglo-française, qu'il en était le partisan le plus déclaré, mais qu'il ne pouvait pas sacrifier l'existence de l'Empire ottoman, qui se trouverait anéanti par la création d'un empire soi-disant arabe en Syrie. Votre discours à la Chambre des Pairs l'a *désespéré :* c'est son expression.

« Une discussion s'est engagée entre nous sur les conditions auxquelles la France voulait s'arrêter; il a soutenu que vous aviez exigé l'*hérédité* de la Syrie; j'ai cru pouvoir affirmer que la France se serait contentée de la possession *viagère* de cette province pour le pacha. Mais il n'a pas voulu reconnaître l'exactitude de mon affirmation, ajoutant que, d'ailleurs, le refus positif de la France de s'adjoindre aux autres puissances pour obliger le pacha à un *arrangement quelconque*, avait dû détruire l'espoir d'arriver à un résultat où la France pût intervenir amicalement... Le pacha a été d'accord avec moi pour blâmer et regretter l'omission blessante du nom de la France dans le passage du discours de la reine d'Angleterre relatif au traité. Il a dit ensuite que, si Méhémet-Ali avait été vraiment un civilisateur, un homme animé d'intentions libérales, comme on le prétendait en France, il aurait été heureux personnellement de s'entendre avec lui; mais que ce n'était qu'un tyran, l'oppresseur de la Syrie, etc. Vous savez sans doute mieux que personne que Reschid-pacha passe ici pour avoir été à la veille de s'entendre avec Méhémet-Ali... » (1)

Reschid-pacha offrit à Montalembert de le recevoir une fois encore avant son départ et de le présenter lui-même au Sultan. Montalembert accepta avec empressement ; au jour indiqué, il se rendit au palais en compagnie de son beau-frère, M. Werner de Mérode. Reschid-pacha les conduisit à travers de vastes salles, où circulaient une foule de pachas et d'officiers d'état-major, jusqu'aux appartements du Grand-Seigneur. Abdul-Medjid les attendait : c'était un jeune homme de dix-sept ans. « Il avait l'air très timide, très doux et se tenait sur le bord du canapé, comme s'il eût été embarrassé d'être assis, nous étant debout. » (2) Il portait

(1) Montalembert à M. Thiers. Thérapia, 7 septembre 1840.
(2) M. Werner de Mérode à son père, le comte Félix de Mérode. Constan-

des bottes et des pantalons blancs, un habit brun, un manteau de drap bleu attaché par une agrafe de diamants, et sur sa tête un petit bonnet de laine rouge, surmonté d'un gland de pierres précieuses.

Après une demi-heure d'entretien, pendant lequel le Sultan leur témoigna à plusieurs reprises sa sympathie pour la France, les visiteurs se retirèrent à reculons en faisant de profonds saluts. Ils visitèrent le palais impérial, tout en marbre blanc et en bois précieux, chef-d'œuvre d'élégance et de goût, une des dernières fantaisies de Mahmoud, qui lui a consacré plus de vingt millions et ne l'a jamais habité. Montalembert emporta un souvenir sympathique d'Abdul-Medjid, dans les yeux duquel il avait cru voir rayonner l'intelligence et la bonté. Il le plaignait d'être, à dix-sept ans, placé à la tête d'un empire si vaste à la fois et si chancelant.

Cependant les événements se précipitaient sur les côtes d'Asie. Le jour même où le Sultan recevait Montalembert, l'armée des alliés débarquait en Syrie et la flotte anglaise bombardait Beyrouth, sans que Méhémet-Ali cherchât à s'y opposer. Dans de telles conjonctures, il devenait difficile de visiter la Terre-Sainte et l'Égypte. « C'est avec beaucoup de peine, et après les plus cruelles incertitudes, écrivait Montalembert, que nous nous sommes décidés à renoncer à l'Égypte..., malgré le vif intérêt politique qu'il y aurait eu pour moi personnellement à voir le pacha d'Égypte dans les circonstances actuelles.... Nous nous dédommagerons de toutes ces privations par un beau voyage en Sicile, le seul pays catholique de l'Europe où la Révolution n'ait pas encore pénétré, où nous trouverons debout les anciens monastères, etc.. » (1)

tinople, 15 septembre 1840. Tous ces détails sont empruntés à cette lettre qui est à moitié de la main de Montalembert.

(1) Montalembert au comte F. de Mérode. Constantinople, 15 septembre 1840.

V

Ce dédommagement même que Montalembert se promettait ne lui fut pas accordé. Il était à Naples, attendant l'heure de s'embarquer pour Palerme, lorsqu'arriva la nouvelle de la convocation des Chambres pour le 28 octobre. Le moment était solennel : il s'agissait de savoir si nous allions tenir tête à l'Europe coalisée. Montalembert n'hésita pas à partir. « Sacrifier les environs de Naples, écrit-il, que je connais à peine et qu'il m'eût été si doux de revoir avec Anna, sacrifier la Sicile qui, depuis dix ans, attire mon attention et m'offrait des points si intéressants pour mes études monastiques et archéologiques, c'était sacrifier la plus belle partie du voyage, à mon gré... Mais j'ai cru qu'il fallait faire céder le plaisir au devoir, et même un plaisir, un bonheur très certain à un devoir incertain. Les circonstances si graves où se trouve la France m'ont semblé imposer à tout homme revêtu de fonctions publiques l'obligation d'être à son poste. Pour moi qui, seul des deux Chambres, ai visité cette année l'Orient, l'obligation peut paraître plus pressante encore. » (1)

Parti sans préventions, comme nous l'avons vu, et sans une connaissance exacte de l'état des choses, Montalembert revenait d'Orient, ennemi déclaré de l'alliance égyptienne, adversaire, par conséquent, de la guerre et de tout le fracas belliqueux qui remplissait alors les journaux. Or, entre tous les journaux, l'*Univers* était un des plus exaltés ; il prêchait avec passion la guerre contre l'hérétique Angleterre, guerre qui devait être, disait-il, un sujet de réjouissance et d'espoir pour tous les cœurs catholiques, croisade aussi sainte que celle des douzième et treizième siècles, etc. (2).

On supposait Montalembert directeur politique de l'*Uni-*

(1) Montalembert au comte de Mérode. Marseille, 24 octobre 1840.
(2) Montalembert signale spécialement les numéros du 29 septembre et du 4 octobre 1840.

vers, et les protestations lui arrivaient de toutes parts. Il crut devoir protester lui-même. Il releva d'abord le rapprochement qu'on établissait entre les croisades et la guerre projetée : « Je repousse de toute l'énergie de mon âme une pareille assimilation, écrivit-il à M. Bailly. Il n'y a pas un Français, du temps de saint Bernard ou de saint Louis, qui n'eût rejeté avec horreur la pensée d'une guerre faite pour soutenir un empire fondé, comme celui de Méhémet-Ali, sur l'oppression, le matérialisme et la dépopulation d'un pays. Il n'y a pas un chrétien de ce temps-là qui n'eût rougi d'avoir pour alliés les troupes du renégat Soliman, qui ont fait cuire dans de l'huile bouillante les prêtres et les moines du Liban... »

Encore sous le charme du voyage qu'il avait fait en Angleterre l'année précédente, Montalembert ne désavoue pas avec moins de vigueur l'assimilation entre « ce noble pays » et la Russie : « ... Quels qu'aient été les crimes anciens de la monarchie anglaise envers le catholicisme, et les torts qui ont trop souvent déshonoré sa politique étrangère; quelle que soit la coupable légèreté avec laquelle lord Palmerston ait renoncé récemment à l'alliance française, comment peut-on oublier que l'Angleterre la première a donné au monde le spectacle d'un gouvernement raisonnablement libre, que, depuis cent soixante ans, retournant aux principes immortels des siècles catholiques qui avaient dicté sa *Grande Charte,* elle a su, seule en Europe, concilier d'une manière durable la liberté et l'autorité, la royauté et les institutions populaires, ouvrant ainsi l'unique route où doivent marcher les peuples qui veulent échapper au double fléau du despotisme et de la démagogie? »

Et, après avoir rappelé l'émancipation récente des catholiques anglais, Montalembert ajoutait :

« L'Angleterre hérétique laisse aux huit millions de catholiques qu'elle renferme la précieuse liberté d'élever leurs enfants dans la foi de leurs pères, sans l'ombre d'une entrave, et la liberté non moins précieuse de fonder et de doter, sans l'ombre d'une restriction, des établissements religieux; et cela, tandis que, dans la France catholique, nous

sommes trente millions à qui ces droits imprescriptibles sont refusés par deux ou trois cent mille prétendus philosophes.

« L'Angleterre hérétique a dépensé 500 millions pour abolir cet esclavage des noirs (1), que la France catholique maintient dans ses colonies.

« Les flottes de l'Angleterre, que l'*Univers* représente comme occupées à semer dans le monde un *mercantilisme hérétique,* transportent chaque jour au Canada, aux Antilles, dans la Guyane, aux Grandes Indes et jusque dans l'Australie, des évêques catholiques reconnus et soldés par le gouvernement protestant, tandis que la France catholique n'a d'évêque dans aucune de ses colonies... » (2)

Tant d'éloquence ne toucha point M. Bailly et ses collaborateurs. Ils refusèrent de modifier leur ligne politique, et une rupture complète s'ensuivit entre l'*Univers* et Montalembert. Indigné de l'ingratitude de cette feuille qui lui devait tant, et dont les traités lui garantissaient la direction, Montalembert songea un instant à poursuivre devant les tribunaux la revendication de ses droits. Il ne s'arrêta point, heureusement, à cette pensée, et se contenta de suspendre les versements de fonds qu'il faisait régulièrement au journal.

Le jour même où Montalembert rentrait à Paris, M. Thiers quittait le pouvoir, et le roi appelait M. Guizot aux affaires étrangères (3). Après avoir pris sa part des premiers entraînements patriotiques, Louis-Philippe se ravisait à temps pour empêcher une terrible catastrophe : « J'ai la conscience, disait-il, que je tiens mon serment royal en me dévouant pour préserver la France d'une guerre qui, selon moi, serait *sans cause* et *sans but,* par conséquent sans justification aux yeux de Dieu et des hommes. » (4)

Montalembert approuva hautement la conduite du roi. Le

(1) Le Saint-Siège n'avait pas attendu l'exemple de l'Angleterre pour flétrir et condamner la traite des nègres. Voir à ce sujet l'encyclique de Léon XIII sur l'esclavage, dans laquelle il rappelle les actes de ses prédécesseurs.

(2) Montalembert au directeur de l'*Univers*. Malte, 16 octobre 1840.

(3) Le maréchal Soult eut la présidence du Conseil, mais le véritable chef du cabinet fut M. Guizot.

(4) *Mémoires* de M. Dupin, t. IV, p. 99.

17 novembre 1840, il prononça, dans la discussion de l'Adresse, un important discours sur la question d'Orient. Il ne lui en coûta pas d'avouer le changement qui s'était produit dans ses opinions :

« Je viens, dit-il, plaider la cause de la paix et d'une douloureuse résignation, après avoir si longtemps et si souvent défendu une politique qui pouvait conduire à la guerre... J'estime qu'il n'est pas permis de faire une guerre quand elle n'est pas juste..., et je crois qu'une guerre faite pour le pacha d'Égypte ou à son occcasion serait une guerre profondément injuste et dans laquelle nous n'aurions pour nous ni la conscience de notre droit ni la sympathie du monde... »

L'orateur exposa ensuite combien on s'était trompé sur le compte du pacha d'Égypte, sur sa personne morale et sur la valeur matérielle de sa puissance.

« Ah! j'aurais béni son usurpation s'il avait fait le bonheur des populations conquises par lui! Mais j'ai la conviction qu'il a fait peser sur elles une oppression plus dure, plus révoltante, plus inhumaine que toutes celles qui ont pesé jusqu'à présent sur ces malheureuses contrées... Il a prostitué les inventions du génie européen au génie de la barbarie... Il a poussé les levées d'hommes jusqu'à l'extinction de la population; il a accumulé les impôts jusqu'à aboutir, en droit et en fait, à la confiscation de la propriété... Mon cœur se soulève à l'idée qu'il puisse y avoir quelque chose de commun entre cette sanglante parodie de civilisation et la nôtre... »

Au dire de Montalembert, tous les ministères qui se sont succédé depuis la Restauration ont suivi en Orient une détestable politique. A quoi ont-ils abouti? A la présence des Russes à Constantinople en 1833, à la rupture de l'alliance anglaise et à l'abandon de notre amitié séculaire avec la Sublime-Porte. Que faire pour sortir d'embarras et réparer le mal commis? — Se désabuser sur le pacha d'Égypte, — « faire intervenir l'ancienne puissance morale, la protection de la France, pour introduire en Syrie un gouvernement semblable à celui qui régit déjà plusieurs parties de l'Empire ottoman, un gouvernement basé sur l'humanité et l'honneur européens, qui garantisse à cette vaste contrée la liberté religieuse et le maintien des droits de ses diverses populations »; — enfin attendre, l'arme au bras, que l'An-

gleterre reconnaisse la faute qu'elle a commise et revienne à notre alliance.

« En résumé, Messieurs, je crois à la force, à la grandeur, au courage invincible de mon pays..., mais je ne crois pas le moment assez opportun, ni le motif assez légitime pour faire la guerre à toute l'Europe... Je termine avec la douloureuse certitude d'avoir soulevé contre mes paroles tous les préjugés et tous les partis, mais avec la douce et fière conviction de n'avoir sacrifié à aucune coterie.» (*Marques réitérées d'approbation*) (1).

M. Thiers ne tint pas rigueur à Montalembert d'avoir ainsi, par conscience, brisé avec sa politique. « J'aime à être loué par un esprit aussi généreux et aussi élevé que le vôtre, lui écrivait-il quelque temps après; je souhaiterais d'avoir toujours près de moi un ami tel que vous. Je ne sais ce que me réserve la destinée, mais vous êtes l'un des jeunes membres de notre génération politique avec lesquels je voudrais marcher de compagnie... Revenez donc vite à Paris vous joindre à des amis qui vous honorent et vous chérissent. »

VI

La France rentra dans le concert européen, le 13 juillet 1841, par la Convention des Détroits, après de laborieuses négociations et la soumission complète de Méhémet-Ali. Montalembert regretta vivement que M. Guizot n'eût point obtenu, comme prix de son adhésion à la politique des puissances, quelque arrangement favorable aux chrétiens d'Orient.

« Pas un mot sur la Syrie, s'écria-t-il, sur le maintien de notre ancienne position dans ce pays; pas un mot pour les populations chrétiennes, non seulement de cette partie de l'Empire ottoman, mais pour celles de toutes les autres provinces de cet empire où ils sont opprimés et où ils tournent leurs regards et leurs cœurs vers nous. Ah! si nous étions rentrés dans le concert européen avec cette belle et noble mission de protéger les peuples chrétiens de l'Orient, c'eût été vraiment là une œuvre grande et réparatrice, dont le pouvoir et le pays pourraient à

(1) Discours du 17 novembre 1840.

l'envi se féliciter! Mais, au contraire, on n'en parle pas; on n'annonce rien qui puisse nous maintenir dans cet espoir... » (1)

Les conséquences de notre mauvaise politique se firent longtemps sentir, surtout en Syrie. On sait que deux races distinctes et ennemies, les Maronites et les Druses, habitent les montagnes du Liban. Les Maronites, chrétiens et catholiques, étaient depuis saint Louis sous la protection spéciale de la France; ils formaient une petite république patriarcale et militaire, féodale et élective, ayant un chef chrétien choisi dans la puissante famille des Chéabs. La conquête égyptienne avait bouleversé cette organisation. Après l'évacuation de la Syrie par Méhémet-Ali, la Porte refusa de revenir à l'ancien état de choses, et au chef chrétien substitua un pacha ottoman. Les récents événements nous avaient rendus suspects à la Turquie. D'autre part, les Anglais, appuyés sur les Druses, montagnards belliqueux et sauvages, contrecarraient de leur mieux notre influence. Vainement M. Guizot essayait-il d'intéresser les puissances européennes au sort des chrétiens d'Orient; il n'obtenait que des résultats illusoires.

En 1844, Mgr Mantoum, patriarche des Grecs catholiques de Syrie, vint en France; il fatigua de ses plaintes tous les hommes politiques, il supplia les ministres d'intervenir énergiquement : « Vous ne soupçonnez pas, répétait-il, les dangers que courent vos protégés du Liban! » On l'éconduisit; il partit, n'emportant que de vaines paroles : « Je vois bien, disait-il tristement à Montalembert, que la France a renoncé à sa mission traditionnelle; il en résultera de grands malheurs. »

En effet, au mois d'avril 1845, les Druses, protégés par les Anglais et encouragés par les Turcs, se jetèrent sur les Maronites et les massacrèrent. Montalembert intervint aussitôt. Renseigné par le consul de France à Beyrouth, M. Poujade, dont le dévouement en ces tristes circonstances avait été admirable, il interpella M. Guizot, le 15 juillet 1845, fit le récit des atrocités inouïes commises dans les villages des

(1) Discours du 11 janvier 1842.

Maronites, dénonça la complicité de la Turquie et celle plus odieuse encore des agents anglais :

« Je demande, s'écria-t-il, comment une puissance chrétienne a pu accorder ce monstrueux appui à des hordes tout à fait sauvages et qui font peser leurs fureurs sur d'autres chrétiens. On ne peut expliquer cette exécrable politique que par la jalousie qu'inspire à l'Angleterre l'autorité séculaire de la France dans les montagnes du Liban...

« Qu'allez-vous faire? poursuivait l'orateur. Autrefois, la population catholique de ces contrées se trouvait naturellement sous la protection de la première puissance catholique de l'Occident, de la France. Pourquoi, à cet état de choses, avez-vous substitué l'intervention des cinq puissances, dont trois sont hostiles aux catholiques et qui toutes cherchent à nous supplanter? Pourquoi ne pas suivre une politique plus indépendante et plus efficace? Par quelles garanties solides allez-vous prévenir le retour de ces atrocités? Quelles réparations demandez-vous pour les meurtres commis? Avez-vous fait sentir à l'Angleterre combien la conduite de son agent était incompatible avec l'alliance française, avec l'intérêt de la civilisation et du christianisme? »

M. Guizot répondit en flétrissant les massacres du Liban; il rappela ses efforts pour rendre à ce pays une administration chrétienne et les difficultés qu'il avait rencontrées; il promit d'agir sans retard et énergiquement.

Promesses si peu efficaces qu'on en pourrait suspecter la franchise! En réalité, notre consul à Beyrouth recevait comme principale instruction de ménager l'Angleterre! Abou-Naked, le bandit qui avait assassiné nos religieux, écorché des enfants, traîné des femmes chrétiennes à la queue de ses chevaux, fut acquitté et sortit triomphalement de Beyrouth. Sous prétexte de pacifier le Liban, l'envoyé de la Porte, Chékib-Effendi décida le désarmement. Et voici comme il procéda. Je laisse la parole à Montalembert lui-même :

« ... On a dit : tel village avait 150 hommes en état de porter les armes en 1840, il faut qu'il livre 150 fusils. Les habitants de ces villages répondaient : Nous ne sommes plus 150 hommes en état de porter les armes, nous sommes seulement 50 ou 60, c'est donc 50 ou 60 fusils seulement que nous devons livrer, et encore ne les avons-nous plus. — Peu importe, leur répondait-on, il faut les fournir; trouvez-les comme vous pourrez, sinon, vous serez bâtonnés, torturés, vous, vos prêtres, vos

femmes, vos vieillards; si vous n'avez pas de fusils, il faut en acheter pour nous en donner. »

Et les malheureux achetèrent des fusils aux Druses pour les donner aux Turcs; et ces armes furent rendues aux Druses qui aussitôt reprirent leurs massacres :

« ... Là, les femmes ont été soumises aux tortures les plus abominables, plongées dans l'eau, puis suffoquées par la fumée; là, les vieillards, les enfants même, ont été torturés, les prêtres flagellés et pendus la tête en bas, les évêques eux-mêmes bâtonnés et le Saint-Sacrement traîné dans la boue; il y a eu à Babda des moines qu'on a fait danser comme des derviches tourneurs à force de les flageller... »

Ces faits et d'autres plus navrants encore, Montalembert, dans la séance du 6 janvier 1846, les dénonça à la Chambre des pairs : « M. le ministre des Affaires étrangères, dit-il, a pris l'engagement de faire respecter, autant qu'il le pourrait, les droits de l'humanité et l'honneur de la France, si profondément intéressé au sort des populations du Liban. Je viens lui demander compte de ce qu'il a fait pour ces deux grands intérêts. »

Puis il prouva qu'il était impossible à la France de renoncer à ses traditions séculaires, au glorieux héritage de Tancrède, de Godefroy, de Louis VII et de saint Louis; il rappela que, pour échapper à la mort, les malheureux Maronites avaient arboré le drapeau tricolore et qu'en les torturant les bourreaux leur disaient : « Vous êtes les protégés de la France; eh bien, recevez ces coups de bâton en l'honneur de la France! »

« Quittez donc, concluait-il, ce système de condescendance exagérée, de confiance aveugle dans les bonnes dispositions du gouvernement ottoman, trop souvent inspiré par les fanatiques de la vieille Turquie. Il est temps d'imposer à la Porte, au nom de son propre honneur et de ses propres intérêts comme au nom de la dignité de la France, un changement radical en ce qui concerne la Syrie. On n'arrivera à ce but qu'en sortant de ce malheureux concert européen, si tristement fondé et, surtout, si tristement rétabli. Que le ministre de la marine ait le courage d'envoyer une escadre sur les côtes d'Asie... Le nom français est discrédité en Orient; les intérêts de la France sont compromis, sont perdus en Syrie... Si j'avais l'honneur et le malheur d'avoir une part quel-

conque dans le maniement et la responsabilité des affaires publique de ce pays, je ne pourrais pas dormir une nuit tranquille, avant d'avoir effacé cette tache et réparé cette ruine. » (1)

M. Guizot, après une brillante apologie de la diplomatie française et de la sienne en particulier, annonça qu'il était à la veille de s'entendre sur la question d'Orient avec M. de Metternich. Cela ne produisit naturellement aucun bon résultat. Chékib-Effendi continua ses tyrannies et soumit les chrétiens de Syrie à une administration entièrement turque. Les Maronites, qui supportaient les deux tiers des impôts, n'étaient représentés dans les conseils du gouvernement local que dans la proportion de deux onzièmes. Une troisième fois, le 29 juin 1846, Montalembert interpella M. Guizot : « S'il ne vient pas à bout, s'écriait-il en terminant, de défaire tout ce qui a été fait dans le Liban, la réprobation du pays et du monde chrétien pèsera de tout son poids sur lui et sur sa politique. » (2)

Le ministre impatienté s'enveloppa dans sa réserve diplomatique et refusa de répondre. Quant à Montalembert, s'il ne parvint pas à améliorer l'état des chrétientés du Liban, il délivra du moins son âme, il se couvrit d'honneur et laissa un noble exemple à ses successeurs catholiques dans le Parlement.

(1) *Discours*, t. II, p. 165.
(2) *Ibid.*, p. 207.

CHAPITRE VII

LE MONOPOLE DE L'ÉTAT EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT. — PREMIERS COMBATS POUR LA LIBERTÉ. — 1836-1842.

Nous abordons maintenant cette série de luttes ardentes, héroïques, parfois désespérées, qui commencent en 1841 et se terminent par la loi de 1850 et la conquête de la liberté d'enseignement. Cette conquête a été l'œuvre principale de Montalembert; elle a rempli les plus belles années de sa vie. S'il ne l'a point accomplie par ses seuls efforts, nul ne lui disputera l'honneur de l'avoir entreprise; il l'a dirigée, il l'a poursuivie pendant huit ans sans faiblir jamais; il a triomphé enfin et cette victoire est assurément la plus féconde que l'Église de France ait remportée en notre siècle.

Le récit de ces luttes glorieuses va remplir ce livre et en fera le principal intérêt. Aussi bien tout ce que nous avons dit jusqu'à présent en est le préambule. Depuis 1836, Montalembert se prépare ardemment à la bataille. S'il défend à la tribune les grands intérêts du pays, c'est par patriotisme sans doute, mais aussi pour donner à sa parole l'autorité nécessaire au champion de l'Église. Pourquoi sauve-t-il l'*Univers,* pourquoi s'occupe-t-il avec passion du choix des évêques, sinon pour avoir une armée solidement organisée au jour du combat?

Avant d'entreprendre l'histoire de cette longue campagne, il convient de bien connaître l'état de choses contre lequel s'éleva Montalembert. Quelle était en 1840 la situation de l'enseignement public en France?

I

L'ancienne monarchie, malgré ses tendances centralisatrices, avait respecté la liberté d'enseignement. « Deux sortes d'écoles existent aujourd'hui dans nos États, écrivait Louis XVI en 1783 : les unes gouvernées par les Universités,... soumises à leurs lois et à leurs statuts ; — les autres subsistant chacune par son propre établissement... Nous devons également à toutes notre protection royale et notre attention paternelle. » Telle fut sous ce rapport la constante et libérale doctrine de nos rois (1).

Tout en réclamant un enseignement national et séculier, la Constituante et la Législative respectent aussi le principe de liberté. La Convention elle-même n'ose point le sacrifier. En vain, du haut de cette tribune où retentissent tant d'arrêts de mort, Danton proclame-t-il que « les enfants appartiennent à la République avant d'appartenir à leurs parents », Robespierre seul approuve l'idée ; Daunou, Condorcet, Lakanal font maintenir la « liberté de l'éducation domestique, la liberté des établissements particuliers et des méthodes instructives. » (2) A côté des écoles gouvernementales primaires, centrales ou spéciales, dont les membres sont nommés par un jury de pères de famille, pourront s'établir librement des écoles particulières.

Sous le Consulat, Chaptal, chargé par Bonaparte de réorganiser l'instruction publique, ose écrire : « Il appartient aux droits d'un chacun d'ouvrir des écoles et d'y admettre les enfants de tous ceux qui n'auront pas pour l'instituteur public le degré de confiance nécessaire. De la liberté d'enseignement doit naître cette rivalité précieuse entre les instituteurs qui tourne toujours un profit de la morale et de l'ins-

(1) Voltaire, qu'on n'accusera pas de préjugés de dévotion, approuvait cette liberté ; il regretta la dispersion des Jésuites : « Ils élevaient la jeunesse en concurrence avec les Universités, écrivait-il, et l'émulation est une bonne chose. »

(2) Rapport de Daunou sur la loi de brumaire an IV.

truction... S'il en était autrement,... si le pouvoir était le maître absolu de l'instruction,... ce levier, le plus puissant de tous, deviendrait peut-être dans ses mains le premier mobile de la servitude; toute émulation serait éteinte, toute pensée libre serait un crime. »

En lisant le rapport de Chaptal, Bonaparte dut froncer le sourcil et hausser les épaules. A peine est-il le maître, il relève l'instruction publique, personne ne conteste ce grand résultat; mais il la relève en l'absorbant à son profit; il s'en attribue le monopole; lui seul aura le droit de la débiter comme le sel et le tabac. Les anciens rois et la Révolution même avaient considéré l'enseignement comme un devoir d'État; Napoléon voit avant tout l'intérêt de l'État, le sien, l'intérêt de son trône et de sa dynastie. Que lui importent l'autorité paternelle, la liberté de la famille, la liberté des citoyens, la liberté de l'Église? Que lui importe même l'instruction? L'essentiel, c'est le dressage des citoyens, c'est de façonner les âmes comme le souverain estime qu'elles doivent être, qu'elles pensent ce que l'État croit bon qu'elles pensent, qu'elles veuillent ce que l'État a besoin qu'elles veuillent (1).

L'Université impériale n'a point d'autre but. Cette vaste machine scolaire est destinée, selon les paroles mêmes de l'Empereur, à infuser aux jeunes générations « les saines maximes de la morale et de la politique ». Et d'où tirera-t-elle ses principes? De l'État lui-même (2). Quels sont-ils? « Les préceptes de la religion catholique, la fidélité à l'Empereur, à la monarchie impériale, dépositaire du bonheur des peuples et à la dynastie napoléonienne, conservatrice de l'unité de la France et de toutes les idées libérales proclamées par les Constitutions. » Parler de libéralisme sous un tel régime, n'est-ce pas une amère dérision? Quant aux « préceptes de la religion catholique », ne faut-il pas, dit Napoléon, « laisser

(1) Voir Liard, *L'enseignement supérieur en France*, t. II, p. 70. — Taine, t. VI, *le Régime moderne : L'école.*

(2) « Sur les affaires publiques qui sont mes affaires, en matière politique, sociale et morale, sur l'histoire, notamment sur l'histoire récente ou moderne, personne, dans la génération présente, ne pensera excepté moi, et, dans la génération prochaine, tout le monde pensera d'après moi. » Paroles citées par Taine, t. VI, p. 229.

une marotte à l'opinion publique? » On aura soin d'ailleurs que les jeunes gens « ne soient ni trop bigots ni trop incrédules. » En réalité, la religion ne sera qu'un pur cérémonial. Un enfant élevé dans un lycée du premier Empire a soixante-dix chances sur cent de perdre la foi. Cependant c'est à une congrégation que l'Empereur confie l'enseignement public; mais cette congrégation laïque, ces « Jésuites d'État », comme il les appelle, ne relèveront que de lui. L'École normale sera leur noviciat; ils feront des vœux d'obéissance de trois, six ou neuf ans; aux termes du décret du 17 mars 1808, « non seulement les maîtres d'étude, mais encore les proviseurs et censeurs des lycées, les principaux et régents des collèges seront astreints au célibat et à la vie commune. »

Que vont devenir, sous un pareil régime, les établissements libres qui pendant le Consulat se sont relevés en assez grand nombre? Napoléon les voit de fort mauvais œil. Il ne faut pas, répète-t-il avec Louis XIV, « qu'il y ait dans l'État des pelotons à part. » Si on ne les égorge pas sur le coup, on cherche du moins à les accaparer, on les réduit à l'état de tributaires, on les soumet à l'approbation expresse et à des taxes excessives. Et comme, malgré cela, les lycées chôment d'élèves, comme les parents n'ont pas confiance, ordre est donné au Grand-Maître, partout où il y aura un lycée, de faire fermer les institutions particulières jusqu'à ce que le lycée ait le nombre de pensionnaires qu'il peut recevoir (1); défense à celles de ces pensions qui subsisteront de recevoir des internes; l'Université s'en réserve le monopole. On fermera de même tous les petits séminaires qui ne seront point placés dans une ville pourvue d'un lycée ou collège. Les écoles ecclésiastiques autorisées seront gouvernées par l'Université; leurs élèves suivront les cours des lycées. Bref, « aucun établissement quelconque d'instruction ne peut être formé hors de l'Université et sans l'autorisation de son chef. » (2) La liberté est étran-

(1) Procès-verbaux des séances du conseil de l'Université impériale, séance du 12 mars 1811.
(2) Décret du 7 mars 1808.

glée à ce point que des gentilshommes voulant faire élever leurs fils chez eux, les voient enlevés par les gendarmes et conduits de force au lycée ou à la Flèche. (1)

Cette formidable machine ne pouvait fonctionner longtemps sans secousses; on n'impose pas ainsi une direction à tout un peuple en le violentant; la France n'était pas mûre à ce point pour la servitude. Comment d'ailleurs l'Université aussi divisée que le pays lui-même, composée d'éléments variés et disparates, n'ayant point de doctrines communes, aurait-elle pu donner à la France ce qu'elle n'avait point? Il semblait donc que l'œuvre scolaire de Napoléon dût disparaître avec lui.

Un des premiers actes de Louis XVIII fut, en effet, de répudier l'enseignement d'État : « Les formes et la direction de l'éducation des enfants seront rendues à l'autorité des pères et mères, tuteurs et familles. » (2) Royer-Collard voulait même rétablir les anciennes Universités. Mais, après les Cent-Jours, on se ravisa; on découvrit que l'Université était « un très bon instrument de règne ». Non seulement elle fut maintenue, mais elle conserva son monopole, son Grand-Maître, ses revenus, sa juridiction et ses grades.

Cependant, comme le nouveau régime était étroitement uni à l'Église et qu'il importait de prévenir les réclamations des évêques, on décida de livrer l'Université au clergé. Au sommet de la hiérarchie siégea Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis. « Plusieurs recteurs sont prêtres, écrit Benjamin Constant; tous les proviseurs, à très peu d'exceptions près, sont ecclésiastiques. On en compte beaucoup aussi parmi les censeurs... Il se trouve également des prêtres parmi les professeurs. Ce sont eux qui remplissent à peu près toutes les chaires de philosophie... Des séminaristes sont maîtres d'étude au collège de Nancy. » D'autre part, les évêques sont inspecteurs des lycées et collèges; il peuvent multiplier à leur gré les petits séminaires et en confier la direction aux Jésuites.

(1) Taine, VI, *le régime moderne : L'école*, p. 167 et 168.
(2) Arrêté du 8 avril 1814.

Quel fut le résultat de cette transformation cléricale? Une réaction violente contre l'Église. La France regimba contre ce régime imposé par le pouvoir; elle crut qu'on la voulait ramener à la théocratie; les libéraux jetèrent les hauts cris et firent « au parti prêtre », à la Congrégation et aux Jésuites une guerre acharnée. Les efforts que l'on tenta pour christianiser la jeunesse achevèrent de la rendre voltairienne et impie. Partout des révoltes éclataient : à Louis-le-Grand, on dut chasser d'un seul coup 116 élèves : « On se vit contraint à Paris même, écrit Lamennais, d'employer la force armée pour réduire cette jeunesse indisciplinée, et il y eut dans le monde un pays où les gendarmes devinrent les instituteurs nécessaires de l'enfance. » Qu'on veuille bien se rappeler quels dangers avait courus à Sainte-Barbe la foi de Montalembert. « Quand j'y suis entré, écrivait-il en 1844, au sortir de la maison paternelle et d'une éducation domestique, où la foi tenait une place incontestée et souveraine, je me trouvai au milieu de trente jeunes gens dont pas un ne croyait à la divinité de Jésus-Christ, ni par conséquent à la religion catholique : je ne dis pas à tel ou tel dogme spécial, je dis qu'il n'y en avait pas un, excepté moi, qui crût à la religion catholique dans son ensemble... Je n'oublierai jamais les propos affreux, les blasphèmes monstrueux qui circulaient sur les bancs à l'approche de la confession et de la communion pascale. Et je me tais encore sur tout ce qu'il y avait d'immonde quant aux mœurs dans le langage et les habitudes de la majorité de ces jeunes gens...

« Déjà, sans presque m'en apercevoir, mon âme s'ouvrait à l'atmosphère empoisonnée qui avait tout infecté autour de moi. Je détestais déjà les Jésuites, premier et infaillible symptôme de la haine contre l'Église. Je m'associais déjà, au moins en paroles, à la dépravation précoce dont j'étais entouré. Si j'étais entré plus tôt pour y rester plus longtemps, j'aurais à coup sûr suivi le torrent. Dès que je pus mesurer la profondeur du gouffre auquel j'avais échappé, une terreur profonde s'empara de mon cœur et ne fit place qu'à la résolution énergique de combattre tant que je vivrai un monopole qui dérobe sournoisement à l'Église sa liberté et aux

pères de famille catholiques la foi et l'innocence de leurs enfants. » (1)

« Dans un de ces horribles repaires du vice et de l'irréligion, dit de son côté Lamennais, on a vu trente élèves aller ensemble à la Table sainte, garder l'hostie consacrée et, par un sacrilège que les lois auraient autrefois puni, en cacheter les lettres qu'ils écrivaient à leurs parents. » Si violente fut la réaction provoquée par le parti libéral, que Mgr Frayssinous se retira. Son successeur, M. de Vatimesnil, se vit contraint de sacrifier à la haine voltairienne les huit écoles secondaires dirigées par les Jésuites. On défendit aux petits séminaires de recevoir des externes ; leurs élèves, réduits à 20.000 pour toute la France, furent astreints à porter la soutane.

II

Ces mesures vexatoires eurent du moins un bon résultat. On comprit que la liberté d'enseignement pouvait seule remédier à une telle situation. Depuis longtemps les meilleurs esprits l'affirmaient, aussi bien dans l'Église que parmi les libéraux. Lamennais l'avait soutenu dès 1816 en des écrits admirables de verve et d'éloquence. « On ne saurait se dissimuler que la jeunesse est en péril et avec elle l'avenir de la France, s'écriait Chateaubriand. D'un bout du royaume à l'autre les pères de famille réclament, et les apologistes de l'Université provisoire n'étoufferont pas la voix des pères de famille. » Bon nombre de libéraux exaltaient cette grande liberté. Benjamin Constant dans le *Mercure de France*, M. Dubois dans le *Globe* flétrissaient à l'envi le monopole ; au barreau, Dupin, Berryer et Odilon-Barrot parlaient dans le même sens. La *Société de la Morale chrétienne*, dirigée par le duc de Broglie et M. Guizot, mettait au concours un mémoire en faveur de la liberté d'enseignement. En pleine émeute de Juillet, Lafayette la promettait aux Parisiens. La réforme s'imposait tellement qu'elle fut inscrite dans la Charte nouvelle, on ne sait comment ni par qui, et jurée par le Roi. Et lorsque Mon-

(1) Montalembert à M. R..., professeur de rhétorique à Sainte-Barbe, 16 octobre 1844.

talembert et Lacordaire furent traduits devant la Chambre des pairs pour atteinte au monopole universitaire, M. le procureur général Persil fit cet aveu significatif : « Nous nous appuyons d'une législation expirante dont nous hâtons de tous nos vœux la prompte abrogation. La nécessité seule fait un devoir de l'invoquer encore. »

En réalité les libéraux réclamaient la liberté sous la Restauration parce qu'on les excluait du monopole. Mais voilà que tout à coup ils s'emparent du pouvoir, le monopole leur est livré tout entier. Que vont devenir leurs promesses de liberté? Ils en sont franchement embarrassés, ils regrettent bien de s'être tant avancés ; ils jugent eux aussi que l'Université est un excellent instrument de règne, puisqu'ils la dirigent. Partager le monopole avec l'Église, l'éternelle rivale, la grande vaincue de Juillet, ils n'y consentiront jamais. Que faire donc pour éluder tant d'engagements? gagner du temps, endormir les revendications, ajourner indéfiniment cette liberté inopportune et dangereuse. Tel fut, nous n'en doutons pas, le calcul de la plupart des libéraux.

Il semble pourtant qu'un d'entre eux fasse exception : c'est M. Guizot, l'esprit le plus élevé, le plus sincèrement libéral, le plus profondément religieux de ce régime. Ce protestant n'a point contre l'Église ni même contre les Jésuites les préventions étroites de ses collègues et, sans l'opposition acharnée des Chambres, il accorderait la liberté. Pour commencer, en 1833, il affranchit du monopole l'enseignement primaire. Sans être parfaite, sa loi réalise un vrai progrès. Mais c'est la liberté de l'instruction secondaire que l'on attend. Dans ce domaine rien de plus absolu que le pouvoir de l'Université. D'un côté ses lycées et collèges ont tous les droits ; de l'autre, végètent quelques maisons, appelées *de plein exercice* et tolérées en raison de leurs souvenirs, comme Juilly, Pontlevoy, etc. Puis les petits séminaires, dont les élèves limités à 20.000 par la loi, astreints au costume ecclésiastique, ne peuvent se présenter aux examens de l'État. Si, par extraordinaire, quelque institution obtient le droit de vivre, c'est à la condition qu'elle se tiendra sous la dépendance absolue de l'Université et qu'elle lui paiera tribut ; ses élèves ne seront admis

au baccalauréat qu'en justifiant avoir fait leur rhétorique et leur philosophie dans un collège de l'État.

« Une seule solution était bonne, a dit plus tard M. Guizot : renoncer complètement au principe de la souveraineté de l'État en matière d'instruction publique, et adopter franchement avec toutes ses conséquences celui de la libre concurrence entre l'État et ses rivaux laïques ou ecclésiastiques, particuliers ou corporations. » (1) Le projet de loi que le ministre présenta en 1836 s'inspira de ces idées. Le principe de liberté y fut loyalement posé. Plus d'autorisation préalable ni de certificat d'études; la concurrence était permise à tous les rivaux de l'Université, laïques ou prêtres, sans exclusion de personne, sans précautions trop gênantes. Quelques conditions de grades et de brevet étaient imposées aux chefs d'établissement, aucune aux professeurs. L'administration gardait seulement un droit d'inspection et une certaine autorité disciplinaire (2).

Au cours de la discussion, Saint-Marc-Girardin fit entendre en faveur de la liberté de nobles accents : « Je ne crains pas la concurrence, s'écria-t-il... L'avantage de la concurrence est pour l'Université... L'avenir que j'appelle avec plaisir est celui où nous verrons la religion réconciliée avec la liberté. Ce que je demande, c'est qu'on institue des écoles ecclésiastiques au nom de la liberté et du droit commun. » Malheureusement la Chambre admit un amendement de M. Vatout obligeant tout chef d'établissement à jurer qu'il n'appartenait point à une congrégation non autorisée. La loi perdit ainsi son caractère libéral; la chute du ministère Guizot empêcha d'ailleurs qu'elle fût portée devant la Chambre des pairs.

« Vous avez présenté en 1836, disait plus tard Montalembert à M. Guizot, une loi pleine de générosité, contre laquelle pas une voix ne s'est élevée au sein du clergé... Il fallait continuer dans cette voie et tout aurait été sauvé. » Il ne tint pas à Montalembert que l'affaire se terminât sans con-

(1) Guizot, *Mémoires*, t. III, 105.
(2) Thureau-Dangin, *Monarchie de Juillet*, III, p. 418.

flit; mais chaque nouveau ministre trompait ses espérances. M. de Salvandy (1837-1838) suivit l'exemple invariable de tous les Grands-Maîtres. Son unique préoccupation fut de fortifier le monopole et de donner à l'Université, ainsi qu'il le déclare lui-même, « tous les avantages d'une organisation puissante, pour qu'elle triomphe des difficultés que de nouvelles circonstances lui préparent ».

Avec M. Villemain (13 mai 1839 — 1er mars 1840), plus grande encore est la déception. Entre lui et l'orateur catholique une véritable sympathie s'est formée; Montalembert s'efforce de gagner le ministre à la cause de l'Église et de la liberté; il l'engage à s'illustrer à jamais en affranchissant l'instruction publique. Vain espoir. Bientôt Villemain trahit sa vraie pensée; du haut de la tribune, il nargue le clergé et ses espérances de spéculation industrielle. D'autre part, on signale de tous côtés des actes ministériels empreints d'hostilité contre l'Église. Alors Montalembert prend la plume, et la lettre véhémente qu'il adresse à Villemain est comme la menace d'une guerre prochaine :

« La confiance que vos anciennes bontés pour moi avaient pu naturellement m'inspirer a dû disparaître, comme votre Excellence peut le concevoir, à la suite des imputations injurieuses que deux fois, du haut de la tribune nationale, vous avez lancées contre les établissements que tous les catholiques regardent comme la seule sauvegarde de leur avenir religieux et moral. Pour moi qui estime plus que tout au monde la doctrine et les mœurs que l'on enseigne dans les grands et petits séminaires, contre lesquels vous vous êtes élevé avec plus de violence et d'injustice qu'aucun de vos prédécesseurs, je sens que nulle liaison humaine ne peut résister dans mon cœur à ces attaques si publiques et si menaçantes contre les plus précieuses institutions de ma foi et de mon pays. Dans toute autre bouche que la vôtre, elles n'auraient fait que m'indigner, comme elles ont indigné tout le clergé et les fidèles de France; venues de vous, elles ont ajouté à ce sentiment celui d'une profonde affliction et du plus douloureux mécompte.

« Placé dans cette pénible position envers Votre Excellence,

le silence eût été sans doute le meilleur parti à prendre : et je m'y serais arrêté, si des circonstances particulières n'étaient venues me faire croire qu'il pouvait y avoir pour moi un devoir à remplir en vous adressant de respectueux avertissements sur la marche que vous suivez, avant d'en être réduit à des hostilités publiques, bien peu redoutables pour vous, je le sens, et aussi éloignées de mes vœux actuels qu'elles pouvaient l'être de mon attente lorsque vous êtes arrivé au pouvoir... »

Montalembert expose ensuite au ministre les abus qu'on lui reproche et termine ainsi : «... Je me permets de vous le dire, monsieur le Ministre, ni ces actes ni ces paroles ne vous porteront bonheur. Le faux libéralisme ne vous saura aucun gré de cette persécution que vous ordonnez en son honneur : il est trop habitué à cette pâture; c'est pour lui un aliment banal qui a perdu tout son sel... Arrivant au pouvoir avec des antécédents et avec une renommée comme la vôtre, vous étiez à la fois digne et capable de renoncer aux traditions odieuses du despotisme impérial et de commencer une ère nouvelle de liberté pour l'Église, de généreux développements pour l'Université. Tout au contraire, si vous persévérez dans la voie où vous êtes si malheureusement entré, votre ministère occupera la place la plus sombre dans les annales de l'oppression dont nous sommes victimes. Vous aurez empêché beaucoup de bien et par conséquent favorisé beaucoup de mal : vous aurez élargi la brèche déjà si vaste qui sépare malheureusement le clergé et les hommes religieux du régime nouveau, d'une liberté dont les bienfaits se traduisent pour eux en servitudes odieuses : vous descendrez dans la retraite chargé des malédictions de toutes les familles catholiques, c'est-à-dire de tout ce qu'il y a de plus honnête et de plus pur dans le pays; — et, s'il m'est permis d'ajouter à de si graves malheurs quelque chose d'infiniment petit, — vous aurez perdu un ami qui eût été si heureux de pouvoir toujours ajouter à son attrait pour votre personne l'estime et la sympathie pour vos actes et vos opinions d'homme public. Vous m'avez parlé souvent, avec une émotion dont j'étais encore plus touché que flatté, des

jouissances que vous éprouviez en étudiant les grandes choses que la religion avait faites et inspirées dans le moyen âge; mais à quoi servent vos études et vos admirations, si vous n'usez aujourd'hui du pouvoir dont vous êtes investi que pour enchaîner et amoindrir cette même religion qui a civilisé la France et le monde? Lorsque vous paraîtrez un jour devant le redoutable tribunal de Dieu, ce n'est pas d'après les émotions solitaires de votre cabinet qu'il vous jugera, mais d'après vos actes, d'après les ruines faites par vos ordres et les âmes perdues par votre faute. » (1)

Villemain, un peu étourdi de cette vive attaque qui en laissait prévoir tant d'autres, demeura deux mois sans répondre. Il nia l'exactitude des faits qui lui étaient reprochés, affirmant qu'il cherchait d'abord le bien de son pays et respectait tout ce qui est respectable : «... Quoi! s'écria-t-il, moi, persécuteur de la religion, ou même ennemi du clergé, moi menacé par vous même devant le tribunal de Dieu! et tout cela, monsieur et cher collègue, pour des choses qui me sont étrangères; car je ne suppose pas que vous me fassiez un tort de désirer que l'instruction laïque ne soit pas détruite, et que les petits séminaires, destinés par la religion et par la loi à préparer le renouvellement du sacerdoce, ne deviennent pas de simples pensions... » (2)

— «... Vous démentez les faits que je vous ai reprochés, riposta Montalembert; quel démenti pourrez-vous donner à ce langage méprisant qu'au début de votre ministère vous avez lancé à deux reprises contre le clergé de France, où vous réduisiez à des spéculations industrielles ses nobles efforts pour sauver les âmes de la jeunesse?... Ah! je sais bien un démenti qui serait souverain et glorieux, qui vous brouillerait peut-être avec quelques esprits haineux et étroits, mais qui vous gagnerait des cœurs sans nombre, animés de la plus pure et de la plus précieuse reconnaissance : ce serait un système franchement libéral envers l'Église, qui rendrait à Dieu ce qui est à Dieu, en

(1) Montalembert à Villemain. Trelon, ce 3 août 1839. (Papiers inédits.)
(2) Villemain à Montalembert, 7 octobre 1839.

gardant pour César tout ce qui est de son droit, qui tiendrait la promesse échappée à l'une des meilleures inspirations de Juillet, et qui, d'un seul coup, placerait aux yeux de tous les hommes sincèrement chrétiens le gouvernement actuel infiniment au-dessus de la Restauration et de l'ancien régime, même sous le rapport religieux.

« Personne n'était mieux placé que vous, par vos antécédents, par vos lumières, par la généreuse indépendance de votre pensée et le charme persuasif de votre parole, pour rendre ce service au pays, cet hommage à la justice, pour lutter au nom de la vérité et du bon droit contre des haines ignorantes et des préjugés misérables. Aucun rôle ne pouvait être plus digne d'un homme éminent et d'un grand orateur... »

Et replaçant la question sur son vrai terrain, Montalembert ajoutait : « Qui a jamais parlé de détruire l'enseignement laïc? Pas un seul des défenseurs de la liberté d'enseignement. Que l'organisation actuelle de l'instruction publique ait toute la sympathie de ceux qui ne tiennent pas à ce que la moralité de leurs enfants soit fondée sur une foi révélée (et la grande majorité de la France *éclairée* en est là), rien de plus simple; que l'Université soit seule entretenue et encouragée par l'État, rien de plus naturel; que l'État se serve de notre argent, à nous catholiques, pour payer des professeurs comme MM. Lerminier, Letronne et autres, dont tous les efforts tendent à avilir ou à dépopulariser la religion, nous nous résignons sans peine... Mais qu'il nous refuse le droit de dérober nos enfants à un enseignement qui, depuis les degrés les plus élevés jusqu'aux plus infimes, nous est à bon droit suspect et plus que suspect, voilà ce qui est une oppression révoltante. Et quand cela se fait comme aujourd'hui au nom de la liberté et de la tolérance, c'est de plus un mensonge odieux. Que l'enseignement laïc soit maintenu, défendu, entretenu, encore une fois aucun catholique ne s'y oppose; mais que l'enseignement *catholique* (peu importe qu'il soit donné par des prêtres ou des laïcs), c'est-à-dire l'enseignement dirigé ou approuvé par l'Église,

ne soit pas confisqué, voilà ce que réclament la liberté et l'intérêt social, dans un pays où la loi fondamentale déclare que la majorité des habitants est catholique. Il faut à tout prix sortir d'un état de choses qui produit une confusion aussi ridicule que déplorable... » (1)

Cependant, le 1er mars 1840, M. Cousin remplaça M. Villemain à l'instruction publique. Cinq jours plus tard parut la 3e édition de son livre sur l'*Instruction publique en Allemagne*. On y lisait : « La Charte promet la liberté d'enseignement... Le monopole doit être détruit... Que la jeunesse française soit entièrement libre de suivre ses collèges, et que des établissements privés on puisse se présenter à l'examen du baccalauréat ès lettres sans autre certificat d'études que les connaissances dont on fait preuve. » De son côté, M. Thiers, président du Conseil, n'avait-il pas jadis attaqué le corps universaire, lui reprochant d'être « monopoleur et inique? » On pouvait donc, ce semble, compter sur le ministère du 1er mars. Bientôt Cousin eut préparé son projet; il le communiqua à Montalembert et à l'abbé Bautain. « Il abolissait : 1° l'obligation de faire suivre les cours des collèges aux élèves des autres institutions, 2° les certificats d'études exigés pour le baccalauréat, 3° la nécessité de l'autorisation préalable pour les maisons à établir. » (2) En revanche, il imposait aux futurs professeurs des examens trop compliqués et soumettait les petits séminaires à la taxe universitaire : « Voilà le vice de votre projet et ce qui le tuera, dit Montalembert; les évêques qui d'ailleurs, pour la plupart, ont une répugnance naturelle pour tout ce qui touche à la liberté, même à la liberté d'enseignement, les évêques, dis-je, combattront votre projet avec acharnement. — Je le prévois bien, répondit Cousin, tous ceux que j'ai consultés réclament vivement. » Mais, le 29 octobre 1840, M. Cousin quitta le pouvoir et l'astre de M. Villemain reparut à l'horizon.

(1) Montalembert à Villemain, 21 octobre 1839.
(2) *Chronique religieuse de mon temps*.

III

Montalembert ne perdait pas tout espoir. Comment n'eût-il pas espéré? Le nouveau ministre se montrait plus charmant que jamais; il comblait l'orateur catholique de prévenances et de promesses. Le clergé! mais il n'avait pas de serviteur plus zélé que M. Villemain. La liberté! il y songeait nuit et jour. Qu'on prît seulement patience! On verrait bientôt.

En attendant, et pour soutenir ces excellentes dispositions, Montalembert excite les évêques à prendre les devants, à formuler leurs désirs, afin qu'il en soit tenu compte dans le futur projet de loi. Il en écrit à Mgr Gousset, archevêque de Reims; il entre à ce sujet en rapports avec Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux, qui montre des dispositions fort intelligentes et conciliantes à la fois. « C'est un homme cordial, ouvert au moins en apparence, zélé, et qui ne paraît pas du tout, comme tant de ses collègues, avoir peur de la science chez le clergé... » Enfin, dans une longue conversation avec Mgr l'archevêque de Paris, « celui-ci sort de la réserve et de la froideur qu'il a paru observer envers moi depuis sa nomination. » (1) « Plusieurs prélats, lui dit Montalembert, m'ont témoigné au sujet de la liberté d'enseignement une sympathie dont je suis fier et heureux... Je désirerais connaître à ce sujet votre pensée tout entière, et que vous vouliez bien nous indiquer la limite des concessions qui pourraient être faites aux exigences de l'État et de l'Université. — Je suis très favorable à la liberté d'enseignement, répond Mgr Affre, *non pas d'une manière absolue*, mais je la regarde, dans l'état actuel de la société, comme fort avantageuse. » Et il promet à Montalembert de se prononcer formellement sur la question dans une lettre publique qu'il lui adressera.

De cette lettre, assurément fort explicite, nous ne signale-

(1) *Chronique religieuse de mon temps*. (Papiers inédits).

rons que deux points : d'abord la prudence théologique avec laquelle l'archevêque réserve déjà la fameuse thèse : « Je n'ai pas à examiner, dit-il, ce qui conviendrait dans d'autres temps et avec d'autres circonstances. Si mon opinion était jugée d'après son application à une autre société que celle au sein de laquelle nous vivons, elle ne le serait pas avec équité ; » puis le soin qu'apporte Mgr Affre, tout en faisant valoir les grands avantages de la liberté, à ne pas froisser « les hommes distingués que l'Université possède en si grand nombre. C'est avec sincérité que, dans une autre occasion, j'ai loué leurs talents, la bonté de leurs méthodes, l'exactitude de leur discipline et tout ce qui donne une si juste célébrité à leurs écoles ». (1) Quelques jours après, Mgr Donnet et Mgr de Marguerye, évêque de Saint-Flour, écrivirent à Montalembert dans le même sens.

Villemain s'aperçut-il qu'on voulait le circonvenir? Je ne sais, mais brusquement il déposa son projet de loi. Ce projet était aussi peu libéral que possible. On y contestait même le principe de la liberté promise par la Charte. « La liberté de l'enseignement, y lisait-on, a pu être admise en principe par la Charte, mais elle ne lui est pas essentielle, et le caractère même de la liberté politique s'est souvent marqué par l'influence exclusive et absolue de l'État sur l'éducation de la jeunesse. » Cependant on daignait accorder aux particuliers le droit d'ouvrir des maisons d'instruction moyennant : 1° des grades exorbitants pour l'époque, imposés au directeur et à tous les professeurs de ces maisons, 2° un certificat de moralité, 3° un brevet de capacité distinct des grades. Chose plus grave, les petits séminaires, jusque-là indépendants, étaient désormais astreints à ces conditions.

Cette dernière mesure mit le feu aux poudres. Comment! il n'y avait en France que les petits séminaires qui, condamnés d'ailleurs à d'humiliantes conditions d'existence, échappassent à la tyrannie du monopole, et, sous prétexte d'une loi de liberté, on allait les soumettre à l'État. Cette fois les évêques

(1) Mgr Affre à Montalembert, 25 février 1841.

ne se continrent plus. On vit ce qu'on n'avait pas vu en France depuis longtemps. De lui-même, sans y être poussé par qui que ce soit, l'épiscopat se leva pour protester. Le vieux Clausel de Montals, évêque de Chartres, sonna le premier la charge; Mgr de Bonald l'imita, réclamant « la liberté comme en Belgique » ; — « l'Église ne demande ni privilège ni monopole, s'écriait l'évêque d'Amiens : elle ne demande que le droit commun; mais le droit commun dans la liberté, et non le droit commun dans la servitude. » — Mgr Gousset et cinquante-deux autres prélats suivirent ce beau mouvement. Pendant trois mois toutes les feuilles religieuses furent remplies de leurs lettres, les unes amères et ironiques, d'autres vives et presque menaçantes, la plupart graves et tristes (1). Villemain n'en pouvait croire ses yeux de voir éclater une pareille tempête; M. Guizot n'approuvait point son projet de loi; la Chambre lui faisait mauvais accueil; il fut retiré avant même d'avoir été l'objet d'un rapport.

Après cette malheureuse tentative, n'était-il pas à craindre que, rentré sous sa tente, Villemain s'obstinât à n'en plus sortir? Montalembert, en même temps qu'il entretient l'ardeur des évêques et les empêche de se rendormir, prend à tâche de harceler le ministre de l'Instruction publique. A toute occasion, il monte à la tribune et réclame un nouveau projet de loi. — C'est d'abord le 11 janvier 1842, lors de la discussion de l'Adresse : il signale avec une noble audace la diminution générale du respect, les progrès croissants de l'immoralité publique, et s'étonne après cela que le Gouvernement s'acharne à repousser le seul remède possible, l'influence féconde et bienfaisante de l'Église dans l'éducation nationale. — Le 1er mars 1842, il revient à la charge, à propos de l'autorisation demandée par un prêtre de Toulouse, M. l'abbé Genson, d'ouvrir une école libre. — Le 6 juin, nouveau discours, dans lequel il précise le terrain des luttes futures. On l'a accusé d'attaquer l'existence même de l'Université; il n'attaque que son monopole; il ne croit

(1) Ces lettres ont été recueillies en une brochure sous ce titre : *Protestations de l'Épiscopat français contre le projet de loi sur l'instruction secondaire.*

pas qu'elle puisse représenter autre chose que l'indifférence en matière religieuse.

« Je ne lui en fais pas un crime, déclare-t-il, c'est le résultat de notre état social... Il y a en France un grand nombre d'hommes qui professent cette indifférence... L'éducation universitaire peut leur sembler parfaitement bonne et suffisante; mais elle ne suffit pas à d'autres... Il y a des parents, et en grand nombre, qui veulent veiller avant tout à l'éducation religieuse de leurs enfants et qui attachent un beaucoup plus grand prix à cette éducation morale qu'à l'instruction, quelque développée et quelque perfectionnée qu'elle soit, que l'Université leur distribue... »

Longtemps Montalembert a travaillé à amener une transaction entre les graves intérêts qui se combattent; cette transaction n'a pas eu lieu; le ministre actuel ne l'a point voulu. Par l'âpreté de ses procédés, il a rendu le monopole plus lourd et plus rigoureux que jamais. « Ce résultat est de nature à éclairer l'épiscopat, le clergé et les pères de famille sur la véritable position des choses. »

Ces paroles présagent la guerre; du fond de sa province M. Foisset fait écho à son vaillant ami : « Le salut, écrit-il, est dans l'action politique, non dans les doléances religieuses. Le moment est venu de se rappeler le mot de saint Paul : *Civis romanus sum!* De graves inquiétudes viennent malheureusement retarder ces généreuses résolutions.

CHAPITRE VIII

L'ILE DE MADÈRE. — « DU DEVOIR DES CATHOLIQUES DANS LA QUESTION DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT. »

(1842-1843)

I

Après bien des recherches, Montalembert venait de se fixer en Bourgogne. En 1841, la Bande Noire lui avait vendu le vieux castel de la Roche-en-Brény, situé dans un pays accidenté, sur la limite du Morvan, entre Saulieu et Semur, à 62 lieues de Paris. A peine l'habitait-il que Mme de Montalembert tomba sérieusement malade. La poitrine semblait atteinte; le mal résistait à tous les remèdes; les médecins inquiets déclaraient qu'il fallait passer l'hiver dans les pays chauds. Mais dans quel pays? A Nice, à Florence, à Alger? Plus loin encore; à Madère! Conçoit-on le sacrifice de Montalembert? Partir pour Madère, la veille même de la bataille, au moment où les grandes luttes qu'il prévoyait depuis si longtemps allaient s'engager. « J'ai toujours été frappé, écrivait-il, de l'inscription d'un calvaire que j'ai vu à Augsbourg : *Nil debuit, plus non potuit*. La première moitié de la phrase ne convient qu'à un Dieu, mais la seconde va bien à tout chrétien... » (1) « Je n'ai pas la moindre confiance dans l'efficacité de tout ce que prescrivent les médecins... Mais j'ai confiance dans l'efficacité du sacrifice, et je crois qu'il eût été difficile pour moi d'en faire un plus pénible. » (2)

(1) Montalembert à Foisset, 12 octobre 1842.
(2) Montalembert à Cornudet, 19 septembre 1842.

M. et Mme de Montalembert s'embarquent à Southampton le 15 octobre 1842. D'ordinaire, rien de gracieux comme l'arrivée à Madère. Cette fois, et par exception, l'île des fleurs, la perle de l'Océan, se fait maussade. Une tempête affreuse surprend les voyageurs en vue de Funchal. Leur vie est en danger; le bruit de leur naufrage parvient jusqu'en Europe. Pendant les premiers jours l'orage continue, la pluie tombe à torrents. Comment peindre le désenchantement de Montalembert? « Le moindre village d'Italie ou d'Espagne m'eût paru un paradis auprès du lieu de déportation qui m'est assigné, écrit-il à son vieil ami Cornudet. Car là et partout ailleurs, j'aurais eu au moins un peuple, un pays, des monuments, des souvenirs à étudier. Et à Madère rien... Il n'y a pas même une bibliothèque dans cette île qui n'est peuplée que de marchands de vin!... Tu peux juger de ma position avec 130 volumes maculés, imbibés, à moitié pourris (par la tempête)... Et pas un journal! Oui, mon très cher, pas l'ombre d'un journal dans toute cette sotte île, pour moi que tu as connu si avide de cette sorte de jouissance, depuis le temps où tu avais la bonté de ramasser chez l'épicier de la rue des Postes les numéros du *Courrier,* etc., que tu m'apportais au parloir de Sainte-Barbe... En voilà une rude, j'espère, pour apprendre aux gens à ne pas mettre leur confiance dans les journaux, pas plus que dans les princes. » (1)

Le 10 décembre. — « Nous ne découvrons ici aucun agrément social ni autre qui puisse modifier notre première impression sur ce triste séjour... De tous les Portugais ou Anglais que nous avons rencontrés, pas un n'offre le moindre intérêt sous quelque rapport que ce soit. Ils ne s'occupent de rien qui nous aille, ne savent rien, ne lisent rien qui puisse leur donner des points de contact avec nous. Jamais on ne trouve à échanger une idée avec eux, à jouir d'une émotion quelconque de l'esprit ou du cœur. Quel contraste avec mon existence à Paris!... » (2)

(1) Montalembert à Cornudet, 2 novembre 1842.
(2) Montalembert à Cornudet, 10 décembre 1842.

Le 17 décembre. — « Ce qu'il y a de plus affreux ici c'est l'état du clergé et l'absence totale de ressources spirituelles qui en résulte. Les prêtres n'ont aucune relation avec Rome; ils distribuent les livres de la Société Biblique... Tu vois ce que c'est qu'un exil pareil. Les forçats au bagne en France sont mieux pourvus... Il n'y a de bon que le peuple qui maintient encore une certaine dévotion extérieure chez les prêtres. » (1)

Mais bientôt Montalembert commença de regarder les choses à un point de vue plus élevé. Pour la première fois il sortait de cette vie fiévreuse de l'Occident; il se trouvait seul en face de Dieu et de lui-même, loin des agitations et des applaudissements du monde. C'était une véritable retraite spirituelle, non plus d'une semaine, mais de deux années, que la Providence lui imposait, avant les luttes qui allaient s'engager. Et cela lui serait profitable comme chrétien et comme politique, au point de vue moral et au point de vue intellectuel. La situation de l'Église et de la France lui apparaîtrait toute autre vue de loin, il en distinguerait mieux les lignes principales et saillantes; il parviendrait à ce calme intérieur qui lui faisait si souvent défaut; il deviendrait plus maître de lui-même et de ses précieuses ressources. D'autre part, n'était-il pas bien placé, en cette solitude quasi-monacale, pour continuer ses études? « J'ai repris mon travail sur saint Bernard avec suite et attrait, écrivait-il à Cornudet, et je sens bien que l'absence de livres est plus que compensée par l'uniformité et la régularité parfaite de la vie que je mène ici. » (2)

Séduits d'ailleurs par la beauté de Madère et son délicieux climat, les jeunes époux finirent par trouver leur exil supportable. Ils s'étaient installés à un quart de lieue de Funchal, dans une blanche villa située sur une hauteur escarpée, au milieu de fleurs de toute sorte. Des fenêtres et des terrasses, on apercevait d'un côté les montagnes, revêtues de vignes et de lauriers-roses, de l'autre l'Océan. Que les

(1) Montalembert à Cornudet, 17 décembre 1842.
(2) Montalembert à Cornudet, 5 février 1843.

heures passent vite le soir en regardant la mer, surtout lorsqu'on a près de soi ce qu'on aime le plus au monde! Pour la dixième fois on relit les grands poètes préférés, lecture souvent interrompue par les spirituelles saillies de Xavier de Mérode, dont la présence charme et console les exilés. Mais surtout on s'abandonne à de douces causeries, et de quoi parle-t-on sinon de la patrie absente? La grande affaire pour Montalembert, c'est de recevoir chaque quinzaine lettres et journaux de France, c'est de vivre sur son île charmante la vie religieuse et politique de Paris. Le fidèle Cornudet, dont l'amitié est demeurée aussi tendre qu'aux premiers jours, expédie à chaque courrier des caisses de gazettes et de revues.

« Non seulement je veux, écrit-il, mais je peux, cher et bien aimé ami, me charger de toutes les affaires que tu voudras me confier. J'en ai le temps, et je ne l'aurais pas que je le trouverais sur mon sommeil et sur mes douces joies de l'intérieur même... C'est là pour moi une satisfaction de cœur et une consolation à ton absence. » — « Nous admirons chaque jour, répond Montalembert, ta bonté et ton dévouement *au-dessous* de ton âge. Car il faut bien l'avouer, quand on a une fois trente ans, on ne vaut plus guère. C'est ce que je disais toujours à Rio, avant de les avoir moi-même. Mais toi, tu seras toujours jeune par le cœur. Comment te dire à quel point tu nous rends service, cher bon ami, par ta sollicitude pour nous autres, pauvres exilés? Sans toi que deviendrions-nous? Je crains seulement de t'avoir imposé une corvée trop lourde, non certes pour ton cœur et ta bonne volonté, mais pour ton temps doublement absorbé par ta carrière publique et ta vie domestique. » (1)

Faut-il parler des promenades, des excursions qu'à la belle saison, lorsque la santé de Mme de Montalembert s'est améliorée, on entreprend dans les montagnes de l'île? C'est plus

(1) Montalembert à Cornudet, 10 décembre 1842. M. Léon Cornudet, qui demeura jusqu'au dernier jour l'ami de cœur de Montalembert, sans qu'aucun nuage ait jamais obscurci leur mutuelle affection, avait épousé Mlle de Saint-Laurent et était maître des requêtes au Conseil d'État.

beau que le Tyrol, plus beau que la Suisse, à cause des splendeurs de ce ciel « où l'heure de midi ne passe jamais », à cause de cette végétation luxuriante, à cause surtout de ce majestueux Atlantique qu'on aperçoit de partout et qui communique à ces aimables paysages quelque chose de son mystère et de sa grandeur.

Nous renonçons à suivre Xavier de Mérode dans ses intrépides explorations : il escalade les montagnes, descend dans les vallées par de dangereux précipices, et pénètre chez les paysans auxquels il trouve moyen de parler de Dieu. Bientôt Madère ne lui suffit plus; il s'embarque pour les Canaries sur un petit bâtiment à voiles, mal équipé, où il mange la cuisine des matelots, non sans l'assaisonner de ses vives et agréables plaisanteries. « Arrivé à Ténériffe, rapporte son historien, il s'associe à une bande d'Anglais pour faire l'ascension du pic. A moitié chemin, ses compagnons, voyant le soleil près de se coucher, redoutent de passer la nuit au grand air et redescendent dans la ville. Il les laisse partir, et, malgré leurs observations, seul, sans guide, sans manteau, il continue l'ascension de la montagne. Arrivé au sommet, vers la nuit tombante, il est réduit à se blottir dans un tronc d'arbre où la rosée du soir très abondante dans cette contrée tombait moins directement sur lui. C'est là qu'il attend le jour, transi de froid, mourant de faim et tremblant de la fièvre. Il ne reconnaît son chemin qu'aux premiers rayons du soleil, et se met à descendre tout grelottant le sentier qu'il avait perdu la veille dans l'obscurité. » (1)

Cependant Montalembert se préoccupe d'améliorer la situation religieuse de Madère. L'évêque élu, M. Camacho, est un franc-maçon notoire et Rome refuse, à bon droit, de le reconnaître. Lui non plus ne veut reconnaître Rome et supprime à dessein le nom du pape du canon de la messe; ses mœurs sont aussi scandaleuses que son ignorance théologique est profonde. On devine ce que vaut un clergé soumis à un tel chef. Montalembert peut à grand peine trouver un confesseur convenable. « J'accorde d'avance la juridiction légitime

(1) *Vie de Mgr de Mérode,* par Mgr Besson, p. 45.

à celui que vous choisirez, lui écrit le nonce du pape, Mgr Capaccini, pour tout le temps que vous vous servirez de son ministère. » A force de bons procédés, de conseils donnés à propos et avec délicatesse, Montalembert parvient à ramener quelques prêtres à l'esprit de leur état. L'étonnement de ces malheureux ecclésiastiques est profond, lorsque Montalembert leur rend compte des résultats de la retraite prêchée à Notre-Dame par le P. de Ravignan. Deux mille hommes faisant leurs Pâques, en plein jour, dans l'église la plus en vue de Paris et des mains d'un Jésuite, ils n'en reviennent pas ! De son côté, Mme de Montalembert établit dans l'île l'archiconfrérie du Saint Cœur de Marie, qui ne tarde pas à porter des fruits excellents de piété et de régénération.

II

Au mois d'avril 1843, Montalembert fut rappelé en Europe par diverses affaires. Il traversa l'Andalousie et le Portugal, recueillant au cours de son voyage, en même temps que des impressions artistiques originales, les plus tristes renseignements sur l'état du catholicisme dans ces contrées : « Toutes les malheureuses concessions faites par le Saint-Siège aux *Majestés catholiques et très fidèles* sont devenues des armes, non seulement contre Rome, mais contre l'essence même de la foi et de l'Église (1). » Mgr Capaccini, internonce et délégat apostolique à Lisbonne, se montre profondément découragé.

« L'épiscopat est déplorable, dit-il à Montalembert. Comment en pourrait-il être autrement? Un siège devient-il vacant par la mort, l'exil ou l'emprisonnement du titulaire, les ministres s'empressent de nommer une de leurs créatures comme administrateur du diocèse et contraignent le chapitre à l'élire vicaire capitulaire. Présentement, la plupart des diocèses sont administrés par des intrus. Le Gouvernement soutient à toute force ces hommes qui lui sont dévoués et

(1) Montalembert à Foisset, 2 juillet 1843.

lui obéissent aveuglément. Vous concevez assez quel est l'embarras du Pape, placé dans la cruelle alternative ou de confirmer des sujets qui ne le méritent pas, ou d'exposer les peuples à la nullité des Sacrements qu'on leur administre. Propose-t-il quelque mesure de conciliation? on s'y oppose. Veut-il tenir ferme? on s'en moque. Comme le pouvoir s'est arrogé les nominations à toutes les charges ecclésiastiques, jusqu'à celle de sacristain, le grand principe des prêtres est qu'on ne doit jamais résister à la royauté. En général, tous regardent le pape, je ne dirai pas avec indifférence, mais avec haine et mépris; cependant le peuple ignorant laisse faire sans protester, tout en continuant à fréquenter les églises et à se confesser une fois l'an... Ah! Monsieur le comte, ajoutait le prélat dans son angoisse, Dieu me préserve de jamais revoir ces peuples habitués à considérer leurs rois comme des dieux. »

De Lisbonne, Montalembert gagna Paris, où il arriva dans le courant de mai. Ce qui l'attirait surtout, c'était la question de la liberté d'enseignement. En 1842 nous avons vu l'épiscopat tout entier défendre l'indépendance de ses petits séminaires. Cette imposante levée de boucliers avait fait reculer le Gouvernement. Mais Montalembert reprochait aux évêques de ne considérer que leurs écoles ecclésiastiques et d'en prendre leur parti sur l'éducation chrétienne des laïques. Jusqu'à quel point ces reproches agirent-ils sur les évêques, nous ne le savons. Quoi qu'il en soit, après l'affaire de 1842, un certain nombre d'entre eux restèrent en lice. Leur attention se porta bientôt sur l'éducation religieuse de l'Université et sur l'enseignement de la philosophie dans les lycées. Ils jugèrent avec raison que cette éducation était insuffisante et que la philosophie de M. Cousin aboutissait au panthéisme et à la négation du surnaturel. Sans doute, déclarait-elle, le christianisme est une fort belle religion, mais il ne peut satisfaire que le peuple, au lieu que la philosophie de M. Cousin deviendra la religion des esprits supérieurs.

Ce fut sur ce terrain que se livrèrent les premiers combats. Le vieil évêque de Chartres, Clausel de Montals, sonna

la charge avec un zèle qu'on ne saurait assez admirer. C'est une curieuse et sympathique figure que celle de ce prélat, aux dehors rudes et austères comme ses montagnes du Rouergue, mais au cœur tendre et paternel; plein de brusquerie et parfois de colère, mais gentilhomme parfait, du commerce le plus agréable, lettré qui comptait Fontanes et Chateaubriand parmi ses amis; légitimiste intraitable, gallican obstiné, mais qui aimait ardemment l'Église et, jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, combattit pour sa liberté. On nous le représente « forgeant d'abord ses armes dans le feu de la prière et les trempant dans ses larmes. » Avant de prendre la plume, il se met à genoux et prie Dieu d'humilier les ennemis de la sainte Église : « *Ut inimicos sanctæ Ecclesiæ humiliare digneris, te rogamus, audi nos.* » Puis il écrit de cette grande écriture informe, presque illisible, qui ressemble à des coups de hache; il frappe d'estoc et de taille et n'épargne personne : « Je n'aime point la guerre à coups d'épingles, répète-t-il; quand il faut la faire, je tâche que ce soit à coups de canon! » (1) Du mois de mars 1841 au mois de mai 1843, il n'adresse pas moins de seize lettres à MM. Cousin, Jouffroy, Damiron et autres chefs de l'école éclectique. A son exemple, Mgr Devie, évêque de Belley, détourne les fidèles d'envoyer leurs enfants dans « ces écoles de pestilence »; le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, menace publiquement de retirer les aumôniers des collèges de l'État; l'archevêque de Toulouse, les évêques de Châlons et de Perpignan parlent dans le même sens.

Naturellement, des prêtres belliqueux, des laïques ardents viennent à la rescousse des évêques. Chaque jour voit paraître quelque brochure nouvelle. C'est aujourd'hui l'*Essai sur le Panthéisme* de l'abbé Maret; ce sera demain le *Monopole Universitaire*, lourd pamphlet de cinq à six cents pages, signé par l'abbé des Garets, mais composé par le jésuite Deschamps; ce sera le *Simple coup d'œil* de l'abbé Védrine, le *Mémoire à consulter* de l'abbé Combalot, etc.

(1) Mgr Baunard, *Vie du cardinal Pie*, I, p. 87.

L'*Univers* est l'âme de ce mouvement. Il ne se fait pas seulement l'écho des évêques, il crie plus fort qu'eux. Depuis deux ans, M. Bailly a cédé le journal à M. Taconet, qui s'efface bientôt et finit par disparaître devant M. Louis Veuillot. En réalité celui-ci est déjà tout l'*Univers*. Il a trente ans à peine, trois ans de moins que Montalembert. Catholique jusqu'au fond de l'âme, écrivain de premier ordre, débordant d'énergie, de verve et d'esprit, ses coups sont souvent téméraires; on l'accuse de manquer de mesure et parfois de goût; sauf Lacordaire et Foisset, tout le monde le dénonce à Montalembert. Il paraît que M[gr] Affre est fort mécontent, que le nonce, M[gr] Fornari, exprime ses regrets et sa désapprobation. Quant à Veuillot, il regarde avec surprise tous ces gens qui « s'accrochent à ses vêtements pour le retenir. » La charité! la modération! il ne demande pas mieux que de respecter de si belles choses. Il les respecte même profondément. N'a-t-il pas écrit dans son programme ces belles paroles : « Sans outrager aucun linceul, nous laissons mourir ce qui meurt et ce qui veut mourir; sans fermer les yeux sur le mal, nous ne ravageons pas le champ par trop de hâte à détruire cette ivraie que le père de famille veut bien laisser croître jusqu'à la moisson. Notre rôle est le combat dans la patience et la charité. » Mais, le lendemain, il oublie tout cela, son tempérament l'emporte et, dans l'ardeur de la lutte, il lui échappe de ces traits qui meurtrissent l'adversaire et jettent du vinaigre dans les plaies (1).

Quelle est, en face de cette prise d'armes catholique, l'attitude des Universitaires? Cousin, le grand pontife de la philosophie, prend des airs d'innocence indignée et méconnue. Comment! lui, qui met un tel soin à ne jamais froisser la

(1) « Vos reproches sont justes, écrivait-il quelque temps plus tard à Montalembert, mais je suis obligé d'écrire si vite. Quant à la mansuétude que vous désireriez me voir pour les faiseurs de romans et pour les tourtereaux, j'aurai bien de la peine à en venir là. Assez de gens les vantent, et moi je suis encore trop enclin à aimer leurs sottises pour n'en pas dire de mal. Je m'adresse à moi-même une grande partie des coups de poing que j'ai l'air de leur donner. Voilà pourquoi je tape si fort!... »

conscience catholique, c'est ainsi qu'on le traite! Et il revise ses écrits, il multiplie les préfaces explicatives avec un zèle apparent que Sainte-Beuve traite de « charlatanisme » et Henri Heine d' « hypocrisie ». Mais ses disciples et les indépendants de l'Université agissent tout autrement et acceptent la guerre qu'on semble leur déclarer. MM. Génin, Libri, Quinet, Michelet entrent en lice contre le clergé; Thiers lui-même, lancé en pleine opposition, donne le mot d'ordre que doit suivre la presse libérale : « Il est temps de mettre la main de Voltaire sur ces gens-là! »

III

Montalembert contemplait cet état de choses avec une certaine satisfaction. La grande lutte allait donc s'engager et s'engager par les évêques : jamais il n'eût osé l'espérer. Avec le coup d'œil d'un général qui observe de loin le champ de bataille, il vit tout de suite ce qu'il y avait à faire — D'abord, changer le terrain du combat : ce n'était point l'Université elle-même et son enseignement qu'il fallait attaquer. Rien de plus dangereux que de déchaîner contre l'Église cette puissante corporation, si étroitement unie à l'État. Tous les efforts devaient tendre à ruiner le monopole, à obtenir la liberté d'enseignement. Que faire pour cela? Exciter les évêques à marcher en masse à la suite de leurs vaillants collègues et entraîner avec eux tous les vrais catholiques ; constituer à Paris un comité d'action énergique, sous le patronage de Mgr Affre : Lacordaire, Ravignan, Dupanloup, Veuillot en feraient partie. L'*Univers* en serait le centre. Tel fut le plan de Montalembert.

Pour commencer, il se rapprocha de l'*Univers*, avec lequel, depuis son retour d'Orient, il avait rompu toute relation. Veuillot le reçut les bras ouverts et le salua comme son chef incontesté. Pour la première fois se rencontraient ces deux hommes dont l'union eût été si précieuse. Le gentilhomme et le plébéien aimaient l'Église d'un égal amour ; ils

aimaient de même la liberté, — tout du moins portait à le croire, — et jusqu'en 1848 Veuillot ne fut pas moins libéral que Montalembert : « Vouloir imposer la religion aux consciences qui la repoussent, serait une folie aussi criminelle que de la persécuter... Rien de bon ne se peut faire, aucune plaie ne sera fermée, aucune sécurité ne sera bien établie que par l'accord de la religion et de la liberté. La religion a besoin de la liberté; la liberté a besoin de la religion et elles jettent entre elles les bases d'une loyale alliance. Voilà le grand fait de ce siècle. Nous disons que ce fait est heureux et il n'est pas un cœur droit où il ne produise des tressaillements d'espérance et d'amour. » (1) Ces lignes, que l'on dirait extraites du discours de Malines, sont de l'*Univers* et signées de Veuillot. C'était le temps où il se déclarait aussi le chaud partisan du régime parlementaire : « Ces institutions du gouvernement constitutionnel, dont nous sommes encore loin de recueillir tous les bienfaits, sont belles et bonnes et nous devons les aimer, les défendre, nous y attacher avec amour... Que ceux d'entre nous qui ne les ont pas toujours aimées reconnaissent et réparent leur injustice! Si les gens de bien peuvent désirer quelque chose, c'est le pouvoir de faire entendre la vérité. Nos institutions nous donnent ce pouvoir. Qu'importe qu'elles le donnent aussi à l'erreur! » (2)

Rien à cette heure ne séparait donc Montalembert et L. Veuillot. Pourquoi ne se seraient-ils pas alliés? En vain objectait-on à Montalembert « l'orgueil effréné de ces hommes qui repoussent tout conseil et se croient seuls investis de la science du bien », leur violence, leur mauvais goût, la nécessité de ménager la foule hésitante des catholiques : — « Sans doute, répondait Montalembert, l'*Univers* est bien difficile à diriger, je déplore ses excès; je n'approuve pas qu'il compare les blasphèmes de Michelet à des saucisses suspendues chez un charcutier... Mais trouvez-moi dans les circonstances actuelles un journal catholique qui

(1) *Univers*, 16 septembre 1846.
(2) *Univers*, 24 mai 1844.

ait sa valeur... Il a fait beaucoup de bien en forçant nos hypocrites oppresseurs à se démasquer.

« Quant à ces catholiques dont vous me parlez, savez-vous ce que j'en fais : je les donne aux cent mille diables! Ce sont nos pires ennemis, mille fois plus dangereux et plus odieux que les philosophes et les libérâtres : ceux-ci ne veulent que nous opprimer et nous bâillonner : ceux-là nous déshonorent. Ils vendraient une à une toutes nos libertés pour une poignée de main de M. Cousin ou de M. Saint-Marc-Girardin... Assez longtemps nous nous sommes laissés duper par leur poltronnerie et trahir par leur servilité ; assez longtemps nous avons livré dans un honteux silence à la dent de nos ennemis ce qu'il nous importait le plus de défendre et de glorifier dans notre passé. Il faut maintenant en finir et reprendre notre bien... Quoi qu'il arrive, ces gens-là ont fait leur temps; ces demeurants d'un autre âge rentreront dans le néant : comme disait M. de Chateaubriand des vieux royalistes, « les siècles en s'abordant les écrasent. »

« Si nous avons gagné quelque chose depuis la Révolution, réfléchissez, je vous en conjure, à qui nous le devons? Est-ce aux prudents, aux timides, aux hommes de transaction, à l'école dont la plus haute et la plus noble personnification est à coup sûr Mgr Frayssinous? Non, certes : c'est aux preux, aux fiers courages, aux mauvaises têtes, comme on disait de leur temps du comte de Maistre et de l'abbé de Lamennais. Voilà les hommes qui nous ont fait ce que nous sommes, si tant est que nous soyons quelque chose. Ce Veuillot m'a ravi. Voilà un homme selon mon cœur... » (1) Certes, M. Veuillot eût été lui aussi ravi de ce langage et eût signé des deux mains cette page enflammée.

Ces quelques jours passés à Paris, au mois de juin 1843, furent vraiment précieux pour Montalembert. Il vit à plu-

(1) Montalembert à Foisset, 11 novembre 1843. Il s'agit de la lettre éloquente adressée par L. Veuillot à M. Villemain sur la liberté d'enseignement. « Je suis ravi de ton rapprochement avec l'*Univers*, écrivait Lacordaire; ce sont des gens droits et courageux, et leurs excès de journalistes sont bien difficiles à éviter dans une polémique quotidienne. Nous en savons quelque chose. Au fait, sans ce journal, où serait le plus petit bruit fait en France pour défendre nos droits? » 21 juillet 1843.

sieurs reprises le P. de Ravignan et, en même temps qu'ils s'entretenaient des intérêts sacrés de l'Église, Dieu déposait dans leur cœur le germe d'une mutuelle et profonde affection. Depuis longtemps Montalembert connaissait l'abbé Dupanloup, actuellement supérieur au petit séminaire de Saint-Nicolas. Mais l'opposition du jeune prêtre à la campagne de l'*Avenir,* ses attaques contre Lacordaire, son légitimisme surtout l'avaient éloigné de Montalembert. Ce dernier rendit visite à l'abbé Dupanloup qui s'en montra fort touché. En politique ils n'avaient pas encore les mêmes idées, mais le temps effaça promptement les divergences qui les séparaient et ils tombèrent d'accord sur la conduite à tenir. Ensemble, ils se rendirent chez l'archevêque de Paris et le supplièrent de prendre, par une initiative courageuse, la direction de la campagne. Mgr Affre ne put s'y résoudre : « Va donc de l'avant, écrivit Lacordaire à son ami ; une brochure de toi publiée en temps opportun sera un *service véritable* et un encouragement aux saines idées. Plus il semble qu'il y a inertie en haut lieu ecclésiastique, plus les simples soldats doivent suppléer aux inconvénients de la prudence des chefs. Leur position n'est pas la nôtre ; ils ont bien plus à ménager que nous et, dans tous les cas, chacun doit faire son devoir sans considérer si tous le font. »

Et en contemplant cette phalange d'hommes jeunes, éloquents, intrépides, qui s'unissaient étroitement pour la guerre sainte, l'âme de Lacordaire débordait d'espérance : « J'aspire au moment de te revoir et de nous retrouver dans ce grand combat avec notre amitié toujours plus vieille et plus consolante, à mesure que passent les années. Si ce pauvre abbé de Lamennais avait su attendre, quel moment pour lui ! Hélas ! nous le lui avions tant dit ! Il serait plus grand que jamais. Mais Dieu a renversé le cèdre et élevé les arbustes par un secret jugement de son infinie sagesse. »

IV

A peine rentré à Madère, Montalembert prend la plume; en face de cet Océan, propice aux grandes pensées, il écrit cette importante brochure qui doit replacer les revendications catholiques sur leur vrai terrain et servir de programme aux luttes prochaines. Il l'intitule : *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement.* Comme épigraphe, elle porte ces mots de saint Anselme : « *Nihil magis diligit Deus in hoc mundo quam libertatem Ecclesiæ suæ.* » (1)

Tout d'abord l'auteur jette un regard sur l'état moral et religieux de la France. Il constate avec douleur « que jamais et nulle part on n'a vu une nation aussi officiellement irréligieuse. » A quoi attribuer ce phénomène unique dans l'histoire du monde? La principale cause se trouve dans l'éducation de la jeunesse, livrée au monopole de l'État. Comment les catholiques conséquents et simples, « ceux qui ont appris dans leur catéchisme d'où ils viennent, où ils vont, et ce que coûte une âme rachetée par le sang d'un Dieu », comment peuvent-ils tolérer un tel état de choses?

Puis Montalembert examine le remède et les moyens de l'appliquer. Le remède, ce n'est pas de détruire l'Université, ni même de chercher à la christianiser, c'est de supprimer son monopole : que l'État garde son Université si bon lui semble, mais qu'il nous laisse, ainsi que la Charte l'y oblige, la liberté d'en rester dehors, sans être frappé d'incapacité et d'ilotisme. C'est là notre volonté et notre droit.. « Si vous l'aviez voulu, évêques de France, et vous, pères de famille catholiques, il y a longtemps déjà que nous serions libres; et le jour où vous le voudrez sérieusement et énergiquement, nous le serons. »

Et le vaillant polémiste dissipe les sophismes et réfute l'une après l'autre les objections des adversaires : « Tout n'est pas si mauvais dans l'Université... L'attaquer, c'est at-

(1) Dieu n'aime rien tant en ce monde que la liberté de son Église.

taquer l'État lui-même, c'est se constituer l'ennemi de l'État... L'enseignement est une chose séculière dans laquelle l'Église ne doit pas intervenir... » Montalembert n'a point de peine à répondre à ces défenseurs du monopole, en leur montrant ce qui se fait en Angleterre, en Belgique, aux États-Unis et chez tous les peuples libres, et combien est odieuse par contre la tyrannie universitaire qui ne respecte pas même le domaine sacré de la conscience et la liberté des familles. Cette situation doit prendre fin. Que faire? C'est ici que Montalembert devient vraiment pratique, original, parlant un langage nouveau et entraînant.

« Les catholiques, dit-il, n'ont rien à espérer des Chambres ni de la couronne. Ils ont depuis trop longtemps l'habitude de compter sur tout, excepté sur eux-mêmes... Nombreux, riches, estimés par leurs plus violents adversaires, il ne leur manque qu'une seule chose, c'est le courage... Dans la vie publique, ils sont catholiques *après tout*, au lieu de l'être *avant tout*... Ils n'obtiendront jamais rien jusqu'à ce qu'ils se décident à agir virilement, jusqu'à ce qu'ils aient la conviction de leur force et qu'ils aient donné cette conviction à leurs adversaires, jusqu'à ce qu'ils soient devenus ce qu'on appelle en style parlementaire, un embarras sérieux. Alors seulement on comptera avec eux, on daignera prendre en considération leurs droits, leurs vœux et leurs plaintes. »

Qu'ils agissent donc ! Qu'ils agissent partout ! Et d'abord au sien des élections municipales, départementales et générales.

« Dans beaucoup de localités, les catholiques, s'ils voulaient se compter et se discipliner, constitueraient à eux seuls la majorité : dans presque toutes, ils formeraient cet appoint de votes, si recherché dans les luttes électorales, et qui déterminerait presque partout le triomphe du candidat dont les engagements au profit de la liberté d'enseignement seraient les plus significatifs. »

Qu'ils agissent par la presse!

« Que des pétitions nombreuses, diverses, successives, arrivent dès l'ouverture de la prochaine session et pendant toute sa durée aux Chambres; qu'elles réclament avec persévérance et fermeté la liberté tout entière, sans autre restriction que le droit répressif qui appartient à l'État... Se figure-t-on l'effet que produiraient les pétitions de vingt diocèses seulement, signées en premier lieu par l'évêque, puis par le clergé et les chefs de famille?

« Avec ces armes-là, s'écrie Montalembert en terminant, les catholiques belges ont créé une résistance légale au despotisme hollandais, et, après avoir renversé le trône des Nassau et fondé une Constitution qui ne consacre pas un seul privilège à leur profit, c'est encore avec ces

armes qu'ils maintiennent le droit commun contre les libérâtres qui voudraient les en exclure.

« Avec ces armes-là, l'Irlande catholique, guidée par ses généreux évêques, a reconquis ses droits, fait reculer la puissante Angleterre et s'honore d'avoir accompli ce que tant d'hommes d'État avaient si longtemps déclaré *impossible*, l'égalité politique des catholiques et des protestants dans l'immense empire britannique.

« Avec ces armes-là, les catholiques français peuvent briser au bout de quelques années d'efforts et pour jamais, le joug d'une législation abusive qui est un attentat aux droits de la conscience, de la famille et de la société.

« Si vous ne le brisez pas, catholiques, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes. Si vous vous laissez tromper par les paroles tantôt doucereuses, tantôt insolentes et hautaines des chefs de l'Université ; si vous vous endormez avec une béate confiance dans je ne sais quelles promesses cent fois démenties ; si chaque fois qu'il s'élève parmi vous des voix désintéressées et intrépides pour flétrir la tyrannie, vous criez au danger et à l'imprudence, alors vous pouvez y compter, cette tyrannie durera et se fortifiera en durant ; comptez-y aussi, vous serez punis de votre lâcheté et de votre mollesse dans votre postérité : le germe infect qui vous effraye se transmettra et se propagera de génération en génération, et les enfants de vos enfants seront exploités, comme l'ont été leurs pères, par des rhéteurs, des sophistes et des hypocrites. Dormez maintenant, si vous le pouvez, ilotes volontaires, en présence d'un tel avenir ; mais cessez de vous plaindre en dormant d'un mal dont le remède prompt et facile est entre vos mains et subissez en silence le sort que vous aurez voulu et que vous aurez mérité. »

V

Non seulement la brochure de Montalembert plaçait la question sur son vrai terrain, celui de la liberté d'enseignement, elle jetait les fondements d'une chose tout à fait inconnue en France depuis la Ligue, les fondements d'un parti catholique. Elle appelait tous les catholiques militants et convaincus de Paris et des départements à se grouper, à s'organiser, à agir d'accord pour la défense de leurs droits et la conquête de leurs libertés. On a beaucoup critiqué cette idée de Montalembert. La religion catholique, a-t-on dit, est la religion de la grande majorité des Français : pourquoi la réduire à l'état d'une minorité étroite, exclusive et batailleuse ? En la faisant descendre, pour ainsi dire, dans l'arène poudreuse des joutes politiques, ne l'expose-t-on

pas aux insultes et aux coups des combattants? Il y a du vrai dans ces objections et plusieurs autres faites à ce sujet. L'état de ligue ne saurait être normal et habituel dans un pays catholique comme la France. Mais cette organisation est nécessaire en certains cas, lorsque les droits de l'Église sont méconnus et violés, lorsque la masse des fidèles demeure inerte et indifférente devant les attentats commis contre la religion. Alors c'est un devoir pour les catholiques de s'organiser, de s'unir pour résister aux ennemis de leur foi. L'idée de Montalembert était donc excellente : nous verrons bientôt avec quelle énergie il la réalisa.

L'avant-garde du nouveau parti accueillit naturellement avec faveur, avec enthousiasme même, le manifeste de son chef. « J'ai reçu, j'ai lu, vous avez vaincu, écrivait le prudent Foisset; vous êtes clair, vous êtes court, vous allez au fait, vous êtes dans le vrai, vous êtes éloquent. Voilà bien ce qu'il faut dire et redire sans cesse aux catholiques... S'ils devenaient un parti comme en Belgique, ils seraient les maîtres de la situation... » (1)

L'abbé Dupanloup et Lacordaire pensaient comme Foisset; Ozanam seul félicitait l'auteur avec quelque réserve, en raison sans doute de sa propre situation universitaire. Taconet, directeur de l'*Univers*, se donnait à Montalembert, lui et son journal. L'*Univers* devait être l'*Avenir* de cette nouvelle campagne : « Il y a quantité de gens, écrivait L. Veuillot à Montalembert, qui sont heureux de crier à l'*Avenir* comme on crie à l'assassin et qui n'y manquent pas dès qu'ils y voient jour. Parce qu'un coq a chanté trop haut, ils demandent qu'il n'y ait plus que des chapons... Nous sommes dans une disposition à ne reculer que devant le péché. Votre brochure va faire parvenir cette vérité à des oreilles où notre pauvre porte-voix n'aurait jamais atteint... Elle n'est en vente que depuis deux jours, mais nous pouvons prévoir un grand succès. Elle a forcé la politique du *Journal des Débats,* il n'a pu la dédaigner comme les autres. Il trouve que vous écrivez passablement et qu'on peut vous lire sans

(1) Foisset à Montalembert, 8 octobre 1843.

dégoût. Voilà sa réfutation. Le public sera de son avis plus qu'il ne voudrait. Vous verrez par l'*Univers* ce que disent les autres. Je pense que vous nous avez taillé de la besogne pour un bon mois. Puisque vous voulez bien prier pour mes yeux, je vais les employer, et le cœur aussi, avec une vive joie et une vive reconnaissance, à votre service... Que Dieu vous garde la belle destinée qu'il vous a faite! Je ne vois pas deux hommes en France qui puissent rendre à l'Église les services que vous lui rendrez. » (1)

Quel accueil cependant faisaient l'Épiscopat, l'Université et le Gouvernement à la brochure de Montalembert?

Il s'était proposé avant tout d'obtenir l'adhésion des évêques; il les avait suppliés de sortir de la question de leurs petits séminaires, de réclamer d'une voix unanime la liberté pour tous et de prendre part à l'agitation légale qu'il voulait provoquer. La plupart hésitaient; Mgr Affre manifestait pour l'action publique une véritable répulsion; il adressa même à tous ses collègues une note confidentielle, les engageant « à ne publier aucune critique de l'Université par la voie des mandements ou même de la presse. On croit, ajoutait-il, que des lettres dans le sens de ces observations seraient le seul moyen à employer, du moins en ce moment, peut-être toujours. » Est-il besoin de dire que le Gouvernement approuvait fort ces conseils? Dans ses lettres aux évêques, le ministre des Cultes, M. Martin (du Nord) faisait appel à leur prudence, à leur modération, les engageait à se méfier de l'action tapageuse et irritante de certains laïques leur promettant qu'ils seraient contents du nouveau projet de loi sur l'enseignement. « L'Épiscopat n'existe pas, écrivait Foisset; il y a des évêques, mais isolés, mais intimidés, mais décousus, débordés, éperdus... Le roi leur parle des colères de M. Villemain, des rancunes de la Chambre, de ses efforts pour tempérer tout cela,... de la facilité de tout arran-

(1) L. Veuillot à Montalembert, 3 décembre 1843. M. Louis Veuillot venait lui aussi de publier une lettre à M. Villemain sur la liberté d'enseignement; lettre éloquente, incisive, que Montalembert trouvait admirable et dont la sienne, disait-il avec modestie, n'était qu'un écho.

ger, si les évêques étaient muets... On les prend un à un, on les cajole, on les effraye, on les annule... » (1)

Montalembert seul n'eût peut-être pas réussi à rallier les évêques et à triompher de leur inertie. La Providence lui envoya un précieux allié. Aux côtés du vieux Clausel de Montals, vint se placer un évêque tout aussi résolu, mais plus jeune, meilleur théologien, affranchi des préjugés gallicans et franchement rallié au régime de Juillet. Mgr Parisis, évêque de Langres (2), arrivait de Belgique. Au cours de ce voyage il s'était lié avec l'évêque de Liège, Mgr van Bommel (3). Ce prélat libéral, fort instruit et fort intelligent, décida son hôte à suivre de tout point la tactique conseillée par Montalembert. Depuis lors, les mandements, les lettres, les brochures de Mgr Parisis se succédèrent sans interruption presque chaque mois et contribuèrent à entraîner l'épiscopat.

Déjà le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, Mgr Gousset, archevêque de Reims, les évêques de Strasbourg, Montauban, Saint-Flour (4) et bien d'autres avaient écrit à Montalembert pour l'assurer de leurs sympathies. Vers la fin de 1843, l'évêque de Châlons, Mgr de Prilly, fut déféré comme d'abus au Conseil d'État, en raison d'une lettre dans laquelle il menaçait de retirer les aumôniers des collèges universitaires. Au mois de janvier suivant, Mgr Affre et les évêques de la province de Paris se décidèrent à adresser au roi une protestation secrète et collective contre l'arrêt qui frappait leur collègue. Cette lettre appuyait vivement les réclamations mêmes de Montalembert. « Il ne s'agit plus des petits séminaires, disait-elle; la question n'est plus là aujourd'hui. Elle y était encore il y a trois ans... Nous ne pen-

(1) Foisset à Montalembert, 6 janvier 1844.

(2) Mgr Pierre-Louis Parisis, né à Orléans le 12 août 1795, ci-devant curé de Gien (Loiret), nommé à l'évêché de Langres le 28 août 1834, sacré le 8 février 1835, transféré plus tard au siège d'Arras.

(3) Mgr van Bommel, en relations depuis plusieurs années avec Montalembert, avait publié en 1840 sous ce titre : *Exposé des vrais principes sur l'instruction publique*, un livre qui avait exercé une influence considérable en Belgique.

(4) Mgrs Roess, Doney et de Marguerye.

sions guère qu'à stipuler les intérêts de nos écoles cléricales. Maintenant nous demandons davantage, parce que l'expérience s'est accrue, parce que la lumière s'est faite. » Les évêques ne convoitent pas le monopole pour l'Église : « Ils ne veulent d'exclusion ni pour eux ni contre eux... » Ils réclament « la liberté d'enseignement, mais une liberté sincère, c'est-à-dire une libre concurrence, soumise à l'État, mais entièrement indépendante de l'autorité universitaire » (1).

Quelques jours après, à l'insu de l'archevêque, le mémoire secret paraissait dans l'*Univers* et le ministre des Cultes signifiait à Mgr Affre que les lois organiques interdisaient même le concert par écrit des évêques. On rit beaucoup de ce concert par écrit et de voir l'archevêque de Paris, ce pacifique, ce timide si désireux d'écarter les conflits, soulever malgré lui une grave difficulté. Pour comble, l'épiscopat vint se joindre au concert et cinquante-six évêques adressèrent à Mgr Affre des lettres publiques pour approuver sa conduite et s'associer à sa protestation. N'était-ce pas un vrai succès pour le jeune leader catholique? Ces bonnes nouvelles lui arrivaient peu à peu dans son île lointaine et le comblaient de joie.

En revanche, l'Université se cramponnait à son monopole « avec des anxiétés de pot-au-feu » (2), et les libéraux, oubliant qu'ils avaient fait la révolution de Juillet au nom de la liberté d'enseignement, la déniaient ouvertement aux catholiques. « La Charte, déclarait *le Journal des Débats*, a été faite non pour eux, ni par eux, mais contre eux. » Avec une mauvaise foi évidente, le même journal reprochait à Montalembert de passer au carlisme et « de vouloir ramener l'humanité jusqu'à cette époque de bonheur où les papes déposaient les rois, excommuniaient les peuples et donnaient la catholique Irlande en cadeau à un roi d'Angleterre. » Pour atteindre le clergé, toutes les armes étaient bonnes aux champions du monopole. On traduisait, par exemple, cette partie

(1) *Univers*, 6 mars 1844.

(2) L'expression est de Sainte-Beuve. Voir sur tout ce mouvement universitaire, l'*Histoire de la monarchie de Juillet*, par M. Thureau-Dangin, t. V, chap. VIII.

secrète de la théologie morale qui traite des 6ᵉ et 9ᵉ commandements et l'on partait de là pour flétrir « les honteux écarts de l'enseignement ecclésiastique » et « la boue de la casuistique. »

Ce moyen usé, on eut recours à un autre très ancien, mais qui réussit toujours : « Quand on n'a plus rien, disait un jour Benjamin Constant, eh bien! il reste les Jésuites : je les sonne comme un valet de chambre, ils arrivent toujours. » Au signal donné, toute la bande universitaire et libérale se mit à crier : Au Jésuite! Au Jésuite! MM. Génin et Libri, — ce dernier, qui accusait les Jésuites d'excuser le vol, fut condamné plus tard pour escroquerie, — MM. Génin et Libri les dénoncèrent dans leurs brochures, rééditant ces ridicules histoires qu'Henri Heine lui-même appelait « des contes pour de grands marmots, de vains épouvantails, une superstition moderne. » Vainement dans une brochure admirable, qui arracha des larmes à Montalembert, le P. de Ravignan entreprit-il de faire connaître le but, les constitutions et les doctrines de sa Compagnie; vainement se plaça-t-il pour la défendre sur le terrain de la liberté de conscience garantie par la Charte, l'hostilité allait en s'accentuant. Dans leurs cours du Collège de France, MM. Michelet et Quinet s'efforçaient, avec une animosité furieuse, de soulever la jeunesse des écoles : « Pour vous chasser, s'écriait Quinet, nous avons renversé une dynastie et, s'il le faut, nous renverserons encore six dynasties pour vous chasser! »

Quant au Gouvernement, il se montrait fort ennuyé de toute cette agitation. Placés d'une part entre les catholiques et les évêques, de l'autre entre l'Université et les libéraux voltairiens, les ministres ne savaient où donner de la tête. Pourquoi M. Guizot et ses collègues ne s'emparèrent-ils pas du problème qui divisait les esprits pour lui donner une solution vraiment libérale? En agissant de la sorte, ils auraient non seulement réalisé à l'intérieur une réforme aussi nécessaire que féconde, imprimé une direction élevée à leur politique, mais encore acquis à bon compte la reconnaissance des catholiques, et enlevé aux légitimistes la possibilité de se poser en champions de la liberté religieuse. Au contraire, l'attitude des ministres

ne fut ni courageuse ni franche; la peur de l'opposition leur inspira des compromis regrettables, des mesures vexatoires difficiles à justifier.

Dans cette question qui préoccupait les plus nobles esprits, le roi ne voyait qu'une « querelle de cuistres et de bedeaux ». Tantôt il s'exprimait en termes fort vifs contre ces brouillons qui troublaient sa tranquillité, tantôt il s'en moquait. A l'archevêque de Paris, qui essayait de l'intéresser à cette affaire, il demandait d'un air railleur : — « Voyons, monsieur l'archevêque, combien faut-il de cierges pour un mariage? Je soutiens que six cierges suffisent, ma femme prétend qu'on en doit mettre douze. » Ou bien encore : « Quelle différence y a-t-il entre *Dominus vobiscum* et *Pax tecum?* » Et comme Mgr Affre insistait : — « Je n'en veux point de votre liberté d'enseignement, s'écriait le roi feignant l'irritation. Je n'aime pas vos collèges ecclésiastiques. On y apprend trop aux enfants le verset du *Magnificat : Deposuit Potentes de sede!* » Et, après le départ du prélat, il disait en riant : « Je lui ai fait une peur de chien. » Quant à la brochure de Montalembert, il n'en pouvait parler sans dépit : « Eh bien! nous abandonnerons les chrétiens aux bêtes! » Puis il ajoutait au sujet du jeune pair : « Mais que veut-il? Où cela peut-il le mener? Il ne tiendrait qu'à lui d'être ambassadeur en Belgique, et il se rend impossible de gaîté de cœur! » — Brusquement, le 2 février 1844, M. Villemain présente à la Chambre des pairs un nouveau projet sur la liberté d'enseignement.

Quelle n'est pas l'émotion de Montalembert à cette nouvelle! Le comte F. de Mérode, Foisset, Cornudet, de Carné, l'abbé Desgenettes, l'abbé Dupanloup, etc., le supplient de revenir; tout le monde juge sa présence indispensable. Cependant mille obstacles s'opposent à son départ. Mme de Montalembert est plus souffrante. D'autre part, écrit-il, « je ne me fais pas illusion sur les futures discussions de la Chambre des pairs. Quand on est un contre trois, on peut mourir, comme dit le vieil Horace, mais un contre trois cents,

(1) *Vie de Mgr Affre,* par Mgr Cruice.

on n'est pas même écouté! » (1) Comme toujours cependant le dernier mot reste au devoir. Vie de famille, affections légitimes, travaux de l'esprit, Montalembert ne doit-il pas tout sacrifier quand l'Église l'appelle? Le dimanche, 3 mars 1844, il s'embarque seul pour la France à bord du *Prometheus*.

(1) Montalembert à Cornudet, février 1844.

CHAPITRE IX

L'INTERVENTION DES ÉVÊQUES. — FÉVRIER-AVRIL 1844.

Après un voyage heureux et rapide, Montalembert débarque à Plymouth, le 11 mars 1844; il s'arrête à Londres le temps d'embrasser O'Connell et de recevoir ses encouragements, puis il accourt à Paris. A son arrivée, les catholiques se réjouissent et redoublent de courage. « Maintenant, lui disent-ils, nous avons un chef. Chacun combattait de son côté sans tactique et sans discipline. Il fallait un homme pour grouper ces tirailleurs; il fallait que cet homme fut laïque et dans une situation assez élevée pour donner confiance aux évêques eux-mêmes. Vous êtes, monsieur le comte, cet homme providentiel... » Tous tiennent le même langage; pas une voix discordante ne se fait entendre dans le camp catholique.

I

Cependant la lutte est vivement engagée autour du nouveau projet de loi sur l'enseignement. Ce projet est, en effet, moins libéral encore que les précédents (1). Il place

(1) « Tout Français âgé de trente ans pourra former un établissement particulier d'instruction secondaire à la condition préalable de déposer devant le recteur de l'Académie où il se propose de s'établir les pièces suivantes : — 1° Un certificat constatant que l'impétrant est digne par ses mœurs et sa conduite de diriger un établissement d'instruction secondaire. Ce certificat sera délivré par un comité d'arrondissement composé du président du tribunal, du procureur du roi, du plus ancien curé du chef-lieu de l'arrondissement,

les établissements prétendus libres sous la juridiction non de l'État, mais de l'Université; il exige des chefs d'institution, non seulement les grades de bachelier ou de licencié, mais : 1° un brevet de capacité obtenu après un examen fort compliqué passé devant un jury spécial; 2° la déclaration écrite et signée qu'on n'appartient à aucune congrégation non autorisée, etc. Tous les professeurs et même les surveillants doivent être âgés de 25 ans (1) et au moins bacheliers. Enfin le certificat d'études est maintenu, c'est-à-dire que, pour se présenter au baccalauréat, tout élève devra faire sa rhétorique et sa philosophie dans un établissement d'État ou de plein exercice (2).

Vainement, pour éviter les réclamations épiscopales, a-t-on conservé aux petits séminaires leur situation antérieure; cette fois les conseils de Montalembert sont entendus, les évêques sentent que l'éducation chrétienne de la jeunesse française a pour l'Église un intérêt considérable, et, de tous les points du royaume, ils élèvent la voix pour protester contre le projet Villemain.

Le mouvement est universel, rapide, imposant et magnifique. Jamais en ce siècle l'épiscopat français n'a donné un plus bel exemple d'union et de sainte énergie (3). C'est le

etc. — 2° Le diplôme de grade et le brevet de capacité... ainsi que l'affirmation par écrit et signée de n'appartenir à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France. Ce brevet de capacité sera délivré par un jury composé du recteur d'Académie, de deux membres de la cour royale, du maire de la ville, d'un ecclésiastique désigné par l'évêque, etc. L'examen sera public et portera sur l'ensemble des connaissances que suppose dans chaque aspirant le diplôme dont il est pourvu, sur les principes généraux et les méthodes diverses d'enseignement et d'éducation. Pour être admis devant le jury, il faudra que le prétendant au titre de chef d'institution produise ses diplômes de bachelier ès lettres et ès sciences ou seulement le diplôme de licencié ès lettres. — 3° Le règlement intérieur et le programme d'étude de l'établissement projeté. — 4° Le plan du local choisi pour le dit établissement, etc...

(1) De 30 ans, d'après la commission.

(2) « Ne seront reconnus comme ayant le plein exercice... que les établissements dans lesquels les classes de rhétorique, de philosophie et de mathématiques seront professées par des maîtres au moins pourvus du diplôme de licencié ès lettres et par un maître pourvu du diplôme de bachelier ès sciences mathématiques. »

(3) « Quelle imposante manifestation ! écrit un prêtre à Montalembert. Nous

cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, et ses suffragants d'Autun, de Langres, de Saint-Claude, de Grenoble et de Dijon qui ouvrent le feu. S'adressant à la fois à la Chambre des pairs et au ministre des Cultes, ils demandent qu'on retire ce projet de loi « oppresseur pour les consciences, outrageant pour la religion et destructeur de la foi »; sans quoi, « les évêques, défenseurs nés des saines doctrines, seraient, bien à regret, obligés alors de réunir tous leurs efforts, et d'user de tous leurs moyens pour diminuer au moins l'empire de l'erreur; et si on les poussait ainsi aux dernières extrémités, qui pourrait les blâmer de refuser tout concours ecclésiastique à un système qui serait directement et universellement dirigé contre l'Église?... »

Les archevêques et évêques des provinces de Rouen, de Sens, de Reims, de Tours, de Bourges, d'Albi, de Bordeaux, d'Auch, de Toulouse, d'Aix, de Besançon, d'Avignon, de Cambrai, etc., écrivent dans le même sens. Leurs lettres varient de ton et de forme; tantôt sévères, tantôt suppliantes, mais toujours fermes, elles élèvent les mêmes revendications. Quelques-unes sont vraiment pathétiques, comme celle de ce vieil évêque de Limoges, Mgr de Mailher, qui, se sentant mourir, veut que son dernier cri soit en faveur de la liberté : « Le caractère sacré dont je suis revêtu, mon grand âge, mes cheveux blancs et ma santé affaiblie, qui me rendent présente la pensée de la mort et du jugement de Dieu, m'ont fait un devoir de parler avec vérité, avec modération et avec charité. Oui, c'est la main sur la conscience et en présence de l'éternité que je me résume en disant : l'éducation donnée dans la plupart des écoles de l'Université est très mauvaise; cette éducation, au lieu de corriger dans les générations nouvelles les vices de la nature humaine communs à toutes les époques et particuliers à la nôtre, les entretient et les développe; et, si cet état de choses est conservé, il ne peut manquer de produire, dans un avenir peu éloi-

avons vu se renouveler la merveille que l'on raconte de la Ville du Soleil dans l'antique et fabuleuse Égypte. La vérité que vous avez montrée dans sa splendeur a fait rendre des sons harmonieux à ceux que nous étions accoutumés à considérer comme des statues, etc. »

gné, des maux incalculables pour la religion et la société... »

Tous les évêques affirment également leur fidélité au roi et au gouvernement établi : « Que le roi, s'écrie le vénéré Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, que le roi daigne croire les évêques plutôt que ceux qui disent que, si l'éducation de la jeunesse tombait dans les mains du clergé, elle serait hostile... Le clergé ne serait jamais dans l'exercice de la liberté d'enseigner l'instrument d'un parti. Heureux d'un état de choses qui lui permettrait de faire le bien des âmes, unique objet de sa sainte ambition, il s'attacherait à sa mission avec un soin scrupuleux de ne pas la compromettre et avec une pensée constante de reconnaissance envers le prince qui lui aurait donné le moyen de la remplir. Il ne cesserait de demander des bénédictions pour le règne et pour le salut de ce prince, etc. » — Soustraire les établissements libres à l'autorité, non de l'État, mais de l'Université, diminuer les exigences de grades, supprimer le certificat d'études et la déclaration relative aux congrégations religieuses, là se bornent les demandes des évêques et ces demandes sont aussi modérées que raisonnables.

II

Excités par ce grand mouvement, les journaux voltairiens redoublent d'injures et d'insinuations perfides contre le clergé. Au Collège de France, MM. Quinet et Michelet deviennent plus violents et plus exaltés que jamais. Les ministres désorientés ne savent que résoudre. N'osant s'en prendre aux évêques, ils ont ordonné des poursuites contre les abbés Moutonnet de Nîmes et Combalot pour leurs brochures contre l'Université. Le premier est acquitté ; le second condamné à quinze jours de prison et à 4,000 francs d'amende. Alors les catholiques préparent un compte rendu de ce procès avec une préface de L. Veuillot. L'*Univers* annonce cette brochure ; elle est saisie le jour même de son apparition ; l'*Univers* et L. Veuillot sont traduits en cour d'assises.

Ces mesures paraissent insignifiantes aux libéraux de la Chambre; ils veulent provoquer des mesures sévères contre les évêques et décident d'interpeller le Gouvernement lors de la discussion des fonds secrets. On annonce pour le 19 mars un discours de Thiers contre le parti-prêtre. Montalembert se rend chez lui, le matin de ce jour : « Thiers me reçoit fort bien, raconte le *Journal intime;* il me parle de ma brochure, m'affirme qu'il *en est toujours à l'amour et à l'admiration du catholicisme,* mais pas encore à la foi; ce qui ne l'empêche pas de repousser, en théorie et en pratique, la liberté d'enseignement. Cependant il promet, s'il parle, de ne rien dire d'offensant contre le clergé et contre les actes récents de l'épiscopat. » (1)

Ensemble ils se rendent à la Chambre et Montalembert assiste d'une tribune à l'interpellation annoncée. Après un réquisitoire haineux de M. Isambert contre le clergé, après une réponse fort équivoque de M. Martin (du Nord,) ministre des Cultes, M. Dupin escalade la tribune. Qui ne connaît ce légiste gallican, cette sorte de paysan du Danube, doué d'autant d'esprit qu'il manquait absolument de caractère, débitant avec une verve grossière les lieux communs, si souvent réédités depuis, sur l'ingérence et les empiètements du clergé? M. Dupin rappelle les faits que nous avons racontés, il signale comme un grand péril, qui a troublé la France entière, les pétitions collectives de l'Épiscopat. Est-il possible, demande-t-il avec indignation, que de simples fonctionnaires aient osé se concerter de la sorte? Quel est le devoir des évêques? n'est-ce pas de « prêcher la soumission au gouvernement établi, l'obéissance aux lois, le respect pour les magistrats et, par conséquent, pour les actes de l'autorité? » Et il engage les ministres à agir, à traduire les évêques devant le Conseil d'État. Si cette mesure ne suffit pas, nous en trouverons d'autres. Ne sommes-nous pas législateurs? « Rappelons-nous, dit-il en terminant, que nous sommes sous un gouvernement constitutionnel, sous un gouvernement qui ne se confesse pas et que

(1) *Journal*, 19 mars 1844.

l'on ne subjugue pas dans sa vieillesse... Gouvernement, je vous y exhorte, soyez implacable! » (1)

On devine l'état d'âme de Montalembert pendant cette diatribe. Il frémit d'impatience. Que ne peut-il aussitôt monter à la tribune et flageller d'importance ce mécréant! On a suspendu la séance après le discours de Dupin; le succès du légiste est complet; tous les députés s'empressent de le féliciter et le bon M. de Carné qui entreprend de lui répondre commence en ces termes : « Les sentiments élevés de l'orateur éloquent, dont la voix a laissé une si profonde impression au sein de cette assemblée, je les approuve tous, Messieurs, je les confesse tous avec lui... » Montalembert se promet bien de parler autrement et de venger les évêques à la première occasion qui se présentera.

III

En attendant, le lendemain, 20 mars, il décide d'aller aux Tuileries; comment va l'accueillir « l'auguste interlocuteur qui n'écoute personne »? Il sait que Louis-Philippe a été fort mécontent de ce trait de sa brochure. Cependant, écrit-il, « jamais je n'ai été mieux reçu par le roi qui cause avec moi pendant une demi-heure de la manière la plus cordiale et la plus confidentielle, en me disant mille choses bizarres et absurdes.

— « Nous sommes dans une très mauvaise position, et « vous venez pour l'empirer... Moi, je suis le grand *placa-* « *teur!*... Tout le fruit de mes efforts est perdu!... Si les « évêques veulent retirer leurs aumôniers des collèges, « l'athéisme, le communisme, le fourriérisme y déborde- « ront...

— « Mais, Sire, tout cela y est déjà!

— ... « Vous n'avez pas vu comme moi les églises fer- « mées... Oui, l'athéisme va prendre le dessus... Il est vrai « qu'il faudra qu'il me passe sur le corps!... Moi qui ai

(1) *Moniteur* du 19 mars 1844.

« tant travaillé pour obtenir le baccalauréat des élèves des « petits séminaires, et maintenant on n'en tient plus aucun « compte... J'ai dit tout cela à M. Affre, mais *les évêques « parlent de leur mission, de leur devoir et ils ne m'écoutent « pas*... M. Villemain est très mauvais; M. de Salvandy et « M. de Broglie valaient mieux... Mes ministres sont mes « outils; il faut que je m'en serve comme je peux : je les « nomme, mais ce n'est pas moi qui les choisis... »

Puis, montrant à Montalembert MM. Havin, Delongrais et Guyot-Desfontaines qui s'entretiennent à part : « Voyez ces « trois députés : cela est acharné, cela veut manger du prê- « tre; vous ne savez pas tout ce qu'ils préparent. Dans huit « jours peut-être ils vont proposer aux cours royales la décla- « ration d'abus et la suppression du traitement du clergé... « L'exaspération est au comble... Avec ce mot de Jésuite, on « lancerait toute la nation contre vous... Je ne sais si N.-S. « m'a fait comme saint Pierre pêcheur d'hommes; cependant « j'en ai bien pêché quelques-uns, mais avec quelle peine, « quel labeur!... Ce Dupin, c'est un plaidoyer, rien qu'un « plaidoyer qu'il vient de faire. Mais, que voulez-vous? quand « on a porté le dais à Saint-Acheul, cela vous pèse sur le cœur; « il parle pour secouer ce fardeau... Ah! vous devriez cal- « mer, pacifier, adoucir tout cela... Votre ligue de bataille « n'aboutira qu'au mal, etc.

« Il ajoute mille autres détails extraordinaires au sujet de l'archevêque de Paris, de la loi de germinal an X, du chapitre de Saint-Denis, etc. Il finit en disant :

« J'ai encore mille choses à vous dire, mais voilà un « préfet qui vous mange des yeux! » Je trouve à peine le moyen de placer quelques observations sur les dispositions politiques de ceux qui dirigent la lutte, du cardinal de Bonald, de l'archevêque de Paris, sur les miennes. Il me fait force compliments sur mes bonnes intentions, sur ma bonne foi... « Retournez-vous bientôt à Madère?.. » Je m'en vais ébahi et plus persuadé que jamais qu'il faut lui faire peur pour être bien vu de lui... » (1)

(1) *Journal*, 20 mars 1844.

IV

Cependant Montalembert se propose de répondre à M. Dupin lors de la discussion sur les fonds secrets à la Chambre des pairs. Le bruit s'en répand et les catholiques anxieux entourent le jeune leader de toute leur sympathie. Le sage Foisset multiplie ses conseils : « Oui, dit-il, il faut du courage, du courage et encore du courage, mais il faut aussi de la tactique à la guerre, surtout quand on a contre soi de gros bataillons... Veuillot me fait l'effet d'un homme de cœur piqué par des guêpes et qui, au lieu de chasser ou de tuer celles qui le piquent, va droit au guêpier et plonge son bâton tout au travers, *throughout!* comme disait Laud, à qui la chose n'a pas trop réussi... Vous, contenez-vous, ne menacez pas,... ménagez les gens timides... » L'abbé Dupanloup insiste dans le même sens : « Nos adversaires s'attendent à de l'irritation et veulent en profiter. Vous aurez une grande force, si vous les étonnez par une gravité, une modération, des avertissements sérieux, des menaces contenues... »

Enfin le jour de bataille arrive : c'est le 16 avril : « *Accinge lumbos tuos,* écrit à Montalembert son confesseur, le saint abbé Desgenettes, *et loquere omnia quæ præcipio tibi... Ego quippe dedi te in civitatem munitam, et bellabunt adversum te et non prævalebunt, quia ego tecum sum, ait Dominus, ut liberem te.* » Les tribunes sont bondées : Dupin est là; bientôt il regrettera d'être venu. On le verra rouler ses gros yeux de paysan du Danube. « De temps à autre, dit le *National*, la colère lui monte au front, l'impatience se lit dans le jeu de ses muscles, et le jeune pair doit se féliciter que son ennemi soit tenu bouche close, car il sentirait certainement l'empreinte du soulier ferré. »

Le jeune pair se soucie fort peu du soulier de M. Dupin. Il prend la parole. Tout d'abord l'aplomb lui manque : depuis deux ans il n'a pas parlé en public. « Sans mes notes, j'étais coulé », dit-il; mais il se remet bientôt et entre

ex abrupto dans la question. Il rappelle comment se sont produites les réclamations des évêques et s'étonne qu'en un pays de liberté comme la France, « ce grand corps catholique de quatre-vingts évêques, de cinquante mille prêtres et de plusieurs millions de fidèles », soit « exclu de cette liberté de la plainte, qui est le droit commun et l'apanage de tous les Français.

« Il est temps cependant de s'entendre. Quand nous ne disions rien, on disait de nous : ils conspirent dans l'ombre; ils se livrent à des intrigues souterraines; sous la Restauration, on chantait : *Hommes noirs, sortez de dessous terre!* Et quand nous sommes sortis, quand nous avons dit ce que nous étions et ce que nous voulions, on s'écrie : Quelle audace! quelle insolence! Sous les monarchies absolues, quand les catholiques se taisent, on dit : ils sont les complices de l'absolutisme. Dans les pays de liberté, quand les catholiques cherchent à adopter les institutions et les allures du peuple et du siècle où ils vivent, on les injurie de plus belle. Regardez, dit-on, les catholiques; ils font des livres, ils font des brochures, ils écrivent des lettres.., des évêques ont même l'audace de s'écrire par la poste; ils font ce que M. le ministre des Cultes appelle un concert. Cela se passe dans un pays où existent toutes les libertés de l'Église gallicane, et ils ne sont pas châtiés!

« On a dit que les évêques étaient en dehors de tout le monde; que pour les fonctionnaires il y a des devoirs de position; que la coalition entre les fonctionnaires est défendue. Quel est le devoir des évêques, a-t-on demandé? C'est de prêcher la soumission au pouvoir établi, l'obéissance aux lois et le respect aux magistrats. Je cite textuellement.

« Eh bien, Messieurs, j'ose le dire, cette idée est complètement erronée (*Murmures*). Non, mille fois non, l'évêque n'est pas fonctionnaire; le prêtre n'est pas fonctionnaire. Elle est fausse, elle est erronée, l'opinion de ceux qui ne voient dans un évêque qu'une espèce de préfet en soutane, un commissaire de haute police morale; de ceux qui croient que les fonctions épiscopales se bornent à correspondre avec les bureaux des cultes, à être de bons administrateurs, à célébrer certaines fêtes avec certaines pompes... Tout cela n'est rien, presque rien dans la mission de l'évêque.

« Les évêques, aux yeux des catholiques (et ils sont faits après tout pour les catholiques; ils ne sont pas faits pour ceux qui, d'après une expression fameuse, *n'en usent pas*), les évêques sont commis par Dieu au gouvernement de l'Église; ils ont reçu mission d'en haut pour diriger nos consciences et, au besoin, pour les troubler; ils sont les ambassadeurs de Dieu auprès de nous. Le roi les désigne, il les choisit; mais ce n'est pas de lui qu'ils tiennent leur pouvoir (*Murmures*)... Ils tiennent cette autorité de Dieu, ou ils ne la tiennent de personne. C'est là leur croyance et la nôtre... Tout évêque qui, ayant cette croyance, n'agirait pas comme

ont agi récemment les évêques de France pour le salut des âmes, serait un prévaricateur... C'est la doctrine formelle de l'Église, c'est sa pratique constante de siècle en siècle...

« Il y a eu un évêque nommé Basile; ce n'était point un jésuite ni un ultramontain, car il vivait au IVe siècle. Ce Basile avait eu des contestations avec l'État de son temps, c'est à dire avec l'empereur Valens, sur une question qui n'importait certes pas plus au salut des âmes que ne lui importe l'éducation des générations futures dont il s'agit aujourd'hui. L'empereur le fit menacer par un de ses ministres, qui s'appelait Modeste, comme qui dirait le ministre des Cultes de ce temps-là. (*On rit.*) Ce ministre, voyant Basile lui répondre avec fermeté et publiquement, s'écria : « On ne m'a jamais parlé avec cette arrogance. » Basile lui répondit : « C'est que sans doute vous n'avez jamais rencontré un évêque. » Et il ajouta : « Nous sommes les gens du monde les plus humbles, non seulement envers l'Empereur, mais envers le dernier des hommes; mais, « quand il s'agit de Dieu, nous ne regardons que lui seul. »

« Que ce Modeste ait été étonné du langage que lui tenait un évêque, trois ou quatre cents ans après Jésus-Christ, cela était naturel; mais ce qui ne l'est pas, c'est cette surprise perpétuellement renouvelée de tous les Préfets du prétoire, de tous les Ministres, de tous les Procureurs généraux et autres politiques de ce genre, qui, depuis quinze siècles, se trouvent en présence des résistances épiscopales. Il faut répéter toujours la même chose : *Nunquam in episcopum incidisti.* Vous n'avez donc jamais rencontré d'évêque, c'est-à-dire, vous avez eu affaire à des intrigants, à des ambitieux, quelquefois à des honnêtes gens, mais jamais à des hommes qui croient tenir leur mission d'en haut, et qui ont une responsabilité envers Dieu. Et maintenant que vous les rencontrez, vous ne comprenez pas leur langage... »

Après avoir ainsi établi le droit des évêques, l'orateur montra que leurs plaintes sont toujours demeurées pleines de dignité et de modération. Sont-ce des factieux, demande t-il, ces prélats que vous avez choisis vous-mêmes? Est-ce un clergé d'ancien régime que le nôtre?

« Jamais il n'y a eu un clergé plus national et, dans le bon sens du mot, plus démocratique. L'immense majorité du clergé français sort du peuple des campagnes : comme autrefois les soldats de la République quittaient la charrue de leurs pères pour courir à la frontière et vaincre l'Europe liguée contre nous, ainsi le clergé français quitte aussi chaque jour la charrue de ses pères pour voler à la conquête des âmes et du ciel. »

Et Montalembert s'indigne qu'on invoque contre un tel clergé et sous un gouvernement libéral les édits périmés de

Louis XIV et de Louis XV; il met en pièces les quatre articles et la fameuse Déclaration du clergé.

« ... Vous avez en ce moment, dit-il, à pourvoir à quatre ou cinq évêchés. Eh bien! déclarez que vous n'y nommerez pas d'autres prêtres que ceux qui adhéreront publiquement aux quatre articles... Eh! vous savez bien que vous n'en trouverez pas, que vos sièges resteraient à jamais vacants. Alors pourquoi nous objecter sans cesse les quatre articles, les libertés gallicanes? Arrière à jamais ces prétendues libertés, (*Murmurés*) ces servitudes, qui ne sont jamais invoquées que contre nous et par nos ennemis!... »

L'orateur ne fait pas moins bonne justice des fameux articles organiques que l'Église n'a jamais reconnus et qui sont pour la plupart inexécutés et inexécutables. La déclaration d'abus, il la critique avec une telle verve, une telle ironie, que les nobles pairs ne peuvent contenir leur hilarité.

« ... On a déclaré que l'évêque de Châlons avait troublé les consciences... Conçoit-on quelque chose de plus absurde que la compétence de protestants, de juifs, de catholiques laïcs, qui seraient à coup sûr fort embarrassés, si on les invitait à réciter les commandements de Dieu et de l'Église et qui prononcent sur le refus de sacrements dont peut-être ils n'usent jamais?... Je le demande à tout homme de bon sens, y a-t-il une idée plus risible que celle d'une conscience assez délicate pour être troublée par les dires d'un évêque, et, en même temps, assez facile pour être rassurée par un rapport de M. le vicomte d'Haubersart et une ordonnance de M. Martin (du Nord)? (*On rit.*) Oui, je défie qu'on me trouve en France un seul homme qui se dise : hier, j'étais troublé, mon évêque avait dit des choses qui m'inquiétaient, mais aujourd'hui M. d'Haubersart et M. Martin ont parlé : me voilà tranquille... (*Nouvelle hilarité.*)

« On sent si bien, continue-t-il, l'impuissance de ces remèdes, qu'on vous pousse à faire des lois nouvelles, des lois implacables, pour réprimer notre audace. Eh bien, faites-les; nous ne les redoutons pas... On a essayé du schisme en 1791, de l'échafaud en 1793, des déportations en 1797, des prisons d'État en 1811, et rien n'a prévalu contre nous. Il s'agit, non d'une question de parti, mais d'une question de conscience... La conscience est hors de l'atteinte des légistes; et vous n'êtes pas de taille à vaincre dans une lutte qui n'a porté bonheur ni à Mirabeau, ni à Robespierre, ni à Napoléon. »

La péroraison est célèbre et il est impossible de ne point la citer :

« Permettez-moi de vous le dire, messieurs, il s'est levé parmi vous une génération d'hommes que vous ne connaissez pas. Qu'on les appelle néo-catholiques, sacristains, ultramontains, le nom n'y fait rien. La chose existe. Cette génération prendrait volontiers pour devise ce que disait au dernier siècle le manifeste des généreux Polonais qui résistèrent à Catherine II : « *Nous qui aimons la liberté plus que tout au monde et la religion plus que la liberté!* »

« Nous ne sommes ni conspirateurs ni complaisants; on ne nous trouve ni dans les émeutes ni dans les antichambres; nous sommes étrangers à toutes vos coalitions, à toutes vos récriminations, à toutes vos luttes de cabinet et de parti. Nés et élevés au sein de la liberté et des institutions constitutionnelles, nous y avons trempé notre âme pour toujours. On nous a dit : mais la liberté n'est pas pour vous, elle est contre vous; ce n'est pas vous qui l'avez faite. Il est vrai que la liberté n'est pas notre œuvre, mais elle est notre propriété. A ceux qui nous tiennent ce langage, nous répondrons : mais, vous, avez-vous fait le soleil? Cependant vous en jouissez. Avez-vous fait la France? Cependant vous êtes fiers d'y vivre.

« Eh bien, la liberté, c'est notre soleil. Il n'est donné à personne d'en éteindre la lumière. La Charte, c'est le sol sur lequel nous nous appuyons pour vous combattre quand il faudra; il n'est donné à personne d'arracher ce sol de dessous nos pieds. . . . .

. . . .

« Dans cette France, accoutumée à n'enfanter que des gens de cœur et d'esprit, nous seuls, nous seuls catholiques, nous consentirions à n'être que des imbéciles et des lâches? Nous nous reconnaîtrions à tel point abâtardis, dégénérés de nos pères, qu'il faille abdiquer notre raison entre les mains du rationalisme, livrer notre conscience à l'Université, notre liberté et notre dignité aux mains de ces légistes, dont la haine pour la liberté de l'Église n'est égalée que par leur ignorance profonde de ses droits et de ses dogmes?... Quoi! parce que nous sommes de ceux qu'on confesse, croit-on que nous nous relevions des pieds de nos prêtres tout disposés à tendre nos mains aux menottes d'une légalité anticonstitutionnelle? Quoi! parce que la foi domine dans nos cœurs, croit-on que l'honneur et le courage y aient péri?... Ah ! qu'on se détrompe. On vous a dit : soyez implacables. Eh bien, soyez-le, faites tout ce que vous voudrez et tout ce que vous pourrez. L'Église vous répond par la bouche de Tertullien et du doux Fénelon : NOUS NE SOMMES PAS A CRAINDRE POUR VOUS; MAIS NOUS NE VOUS CRAIGNONS PAS. Et moi j'ajoute, au nom des catholiques comme moi, des catholiques du dix-neuvième siècle : au milieu d'un peuple libre, nous ne voulons pas être des ilotes ; nous sommes les successeurs des martyrs, nous ne tremblons pas devant les successeurs de Julien l'Apostat. Nous sommes les fils des croisés, nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire! » (1)

(1) Discours sur la liberté de l'Église, I, 187.

Montalembert décrit dans son *Journal* « la fureur comique de la plupart des pairs » en sortant de cette mémorable séance. « Ils me regardent, dit-il, et m'écoutent comme un maniaque. Vaudreuil et la Villegontier sont les seuls qui me fassent compliment; Tascher gémit, Villemain, dont la réponse a été pitoyable, m'accueille avec assez de bonne grâce. »

En revanche, le succès est considérable dans le monde catholique. « Jamais, écrit L. Veuillot, le courageux orateur n'a mieux répondu à nos espérances et n'a montré un talent plus digne de la noblesse de son caractère et de la majesté de ses convictions... Ce qu'il a dit aura de l'écho dans les cœurs chrétiens, et l'on fera bien des lois contre nous avant d'épuiser la force que ce ferme langage versera dans nos cœurs. » (1) Tiré à 45.000 exemplaires, le discours se répand dans toute la France et porte à son comble l'ardeur des catholiques. Le 24 avril, trois cents jeunes gens, conduits par le peintre Cabet, le Dr Teyssier, M. M. de Falloux, Chavin de Malan et Saint-Chéron se réunissent sur la place Saint-Thomas-d'Aquin et viennent en masse féliciter et remercier l'orateur.

Mais, et cela touche davantage encore Montalembert, l'épiscopat est unanime dans sa reconnaissance : « Votre discours, écrit Mgr Sibour, est digne en tout d'un confesseur de la foi et réjouira l'Église tout entière. M. Villemain fait entendre que vous n'aurez pas le suffrage de l'épiscopat. Soyez assuré, monsieur le comte, qu'il n'est pas un évêque digne de ce nom qui n'ait déjà protesté dans son cœur contre l'insinuation du ministre rhéteur. » (2) — « Je remercie Dieu, insiste le cardinal de Bonald, de cette parole si noble, si chrétienne, si catholique qu'il a mise sur vos lèvres. Vous avez parlé non pas seulement en pair de France, mais en évêque... » (3) — Mgr Parisis déclare que ce discours est un monument. — L'évêque de Liège félicite « le jeune athlète qui, nouveau David, a terrassé le Goliath du camp

(1) *Univers*, 16 avril 1844.
(2) Digne, 21 avril 1844.
(3) La Bénissons-Dieu, 26 avril 1844.

de Satan. » (1) — « La France catholique, écrit le chapitre de Saint-Brieuc, a accueilli avec transport cette parole pure, indépendante et grave, qui s'est échappée de votre âme pleine de foi, dans la séance du 16 avril... Lorsque, dans sa miséricorde, le ciel suscite à la vérité des défenseurs qui comprennent comme vous leur mission, tous les amis des saines doctrines et des vraies libertés, tous les catholiques sincères éprouvent le besoin de bénir la Providence et de faire monter un concert d'actions de grâces vers le trône de Dieu. »

Et Lacordaire, transporté du succès de son ami, résume en quelques lignes sa situation nouvelle. « Il me semble que voici le point où Dieu t'attendait; ta position est désormais tracée, ton influence reconnue; tous ceux à qui j'entends parler de toi le font avec l'accent de la confiance et de la gratitude; il ne faut plus que persévérer et saisir sans effort les occasions qui se présenteront d'elles-mêmes d'être utile à la sainte cause de la vérité. Elles ne sauraient manquer d'être nombreuses. Nous avons reçu, toi et moi, la preuve que le temps est nécessaire à tout et qu'il suffit d'être prêt toujours, sans anticiper jamais sur l'heure marquée par la Providence. Quelle différence entre 1844 et 1834! Il a suffi de dix ans pour changer toute la scène. Encore n'est-ce qu'un commencement. Tu marqueras le point de l'histoire où l'Église aura retrouvé dans les assemblées publiques des orateurs dignes d'elle et vraiment dévoués à ses éternels intérêts; car rien n'est stérile; ton exemple sera suivi par d'autres; la glace est rompue. C'est une grande gloire. » (2)

(1) Liège, 29 avril 1844.
(2) Lacordaire à Montalembert. Grenoble, 15 mai 1844.

CHAPITRE X

LE SIÈGE DU MONOPOLE UNIVERSITAIRE. — AVRIL-MAI 1844.

Le discours de Montalembert sur les droits des évêques n'était qu'un combat d'avant-garde. La grande lutte commença quelques jours après. Dans la séance du 22 avril 1844, M. le chancelier Pasquier, président de la Chambre des pairs, annonça que la discussion sur la liberté d'enseignement allait s'ouvrir.

Cette discussion, si on l'envisage en elle-même plutôt qu'en ses résultats, peut compter parmi les plus importantes de la monarchie de Juillet. Elle l'est par l'intérêt supérieur du sujet : il s'agit de l'avenir intellectuel, moral et religieux de la jeunesse française. Elle l'est par l'ampleur exceptionnelle des débats qui, pendant vingt-six séances, du 22 avril au 24 mai, se déroulent avec une véritable majesté. Ce qui frappe le plus, lorsqu'on s'arrête à parcourir le *Moniteur,* c'est le ton de religieuse dignité qui anime la plupart de ces discours. « Jamais, écrit l'abbé Dupanloup, la grande et sainte Église catholique, l'épiscopat français, l'autorité pontificale, les Congrégations, les Jésuites eux-mêmes, n'ont été traités avec plus de gravité et de convenance. » Voilà le vrai, le grand régime parlementaire! Quelle différence, entre cette Chambre des pairs composée de l'élite intellectuelle du pays et les nombreuses assemblées démocratiques que nous avons subies depuis lors!

Dans ce champ clos de la liberté se rencontrent les plus illustres orateurs du temps. A vrai dire, les deux camps ne semblent pas d'égale force. Voici, d'une part, Guizot, le duc

de Broglie, Cousin, Villemain, Rossi, Portalis, Ch. Dupin, pour ne nommer que les principaux. On est peiné de voir de tels champions défendre une si mauvaise cause. D'autre part, voilà Montalembert avec quelques hommes de cœur et de talent, le président Séguier (1), MM. Beugnot, de Barthélemy, de Gabriac et de Brigode. Très inférieurs par le nombre, n'ayant point, sauf leur chef, le don d'une haute éloquence, ces vaillants chrétiens n'en luttent pas moins avec courage et persévérance, rendant coup pour coup et ne quittant jamais la brèche. Pour son compte, Montalembert prend quinze fois la parole et prononce trois grands discours. *N'espoir ne peur,* il ne pouvait trouver une devise qui convînt mieux à sa situation et à son caractère. L'attitude de cet homme, affrontant presque seul la phalange serrée de ses adversaires, allant de l'un à l'autre sans se décourager jamais, prompt à la réplique, rapide comme l'éclair contre toute assertion fausse, « toujours écouté mais toujours contredit, arrachant quelquefois des applaudissements mais jamais un vote à la majorité de ses collègues » (2), cette attitude, dis-je, est un des spectacles les plus saisissants et les plus beaux qu'il soit possible de contempler.

I

La lutte a lieu sur deux théâtres fort distincts, le terrain

(1) Qu'on nous pardonne de citer quelques mots de la déclaration du président Séguier : « ... J'ai eu le bonheur, Messieurs, d'être élevé dans la foi chrétienne et de la garder à travers toutes les révolutions. Après la république qui m'avait appelé sous le drapeau national, revenu sous le consulat au siège judiciaire, j'ai souhaité de revoir au-dessus de ma tête l'image de la divinité. J'ai donc bientôt demandé à Napoléon le signe sacré qui avait présidé pendant plusieurs siècles aux délibérations de mes prédécesseurs. Un ordre de l'empereur, daté de la grande armée, me fit restituer le Christ. Juges et justiciables se sont inclinés, et les arrêts souverains ont recouvré leur plus sûre garantie. Je dois, Messieurs, désirer que mes petits-fils suivent mon exemple; qu'ils croient et pratiquent comme leur auteur et je ne saurais abandonner sans effroi leur instruction et éducation au hasard des systèmes... » Ces nobles paroles se passent de commentaires et feront suffisamment apprécier celui qui les prononça.

(2) M. de Falloux, *le parti catholique.*

des idées et celui des faits. Dans les vingt-huit discours qui remplissent la discussion générale, on passe en revue les droits de l'État et des individus en matière d'enseignement, les avantages et les inconvénients de la liberté, les qualités et les lacunes de l'Université, les mérites et les défauts du projet de loi Villemain.

Quatre tendances diverses se manifestent au cours des débats. A l'une des extrémités de la lice, en avant même de M. Villemain, apparaît M. Cousin portant le drapeau universitaire; il le défend avec une ténacité infatigable, avec une éloquence passionnée : ce sont les grands jours de sa carrière parlementaire; mais il ne retrouve pas ses succès de la Sorbonne pendant la Restauration. Ses collègues ont l'enthousiasme moins facile que la jeunesse des écoles; ils demeurent froids et légèrement ironiques devant les périodes sonores du philosophe. Pour commencer,le 22 avril, M. Cousin occupe seul la tribune pendant trois heures et demie; et c'est au principe même de la liberté qu'il porte les premiers coups.

« Est-ce que le droit d'enseigner, demande-t-il, est un droit naturel comme la propriété, la liberté de conscience et autres libertés de ce genre, que la loi reconnaît, mais qu'elle ne fait pas? » Non, c'est « un simple pouvoir public que la loi seule peut conférer, qui doit être réglé et assujetti par elle, non pas seulement à la répression, à la surveillance, mais aussi et surtout à des conditions préalables d'existence... Ce droit qu'on invoque au nom de la liberté est un attentat contre elle. L'industrie nouvelle qu'on voudrait autoriser de l'apparence d'une industrie privée est en réalité une entreprise sur autrui, une usurpation du domaine public... Le droit du père de famille lui-même est sous ce rapport strictement limité au foyer domestique; il n'est pas absolu et il est incommunicable... A l'école où le père place son enfant, ce droit ne subsiste plus tout entier... » (1)

(1) Nul n'a répondu plus vigoureusement à ces sophismes que Lamennais dans ses brochures : *Du droit du Gouvernement dans l'éducation*, et *De l'éducation considérée dans ses rapports avec la liberté*. Dans la première, il prouve que l'éducation de l'enfant appartient au père de droit naturel, que c'est un devoir sacré, imprescriptible du père de pourvoir à l'éducation de son fils, de la manière qu'il juge la plus avantageuse à ce fils et à la famille : « Il a droit, dit-il, à tous les moyens d'éducation qu'offre la société dont il est membre, et nul n'est autorisé à lui en interdire aucun ou à le contraindre sur le choix : autrement on opprime le père, on opprime l'enfant, on opprime

Dans un tableau grandiose, l'habile sophiste essaie de prouver que ce principe de la souveraineté de l'État en matière d'enseignement a dominé toute notre histoire. « Il se montre, dit-il, dès que la société se forme, dès que l'idée majestueuse de l'État se lève et il l'accompagne dans toutes ses vicissitudes. » A l'aurore de notre siècle, ce grand principe a pris forme dans l'Université. « M. Cousin regarde l'Université comme le perfectionnement sublime de tout ce qu'on a pu jamais entreprendre, essayer ou rêver en fait d'éducation publique. » (1) Et ce qu'il y a de plus sublime dans l'Université, c'est assurément l'enseignement philosophique de M. Cousin, si respectueux de toutes les religions et de la religion catholique en particulier. M. Cousin a des larmes dans la voix quand il parle de cette grande institution si méconnue et si calomniée; il la présente en accusée, en suppliante. — « Qu'on l'améliore, puisqu'on le veut, dit-il,

la famille, et, en laissant les corps libres, on établit une servitude plus avilissante et plus funeste, une servitude morale qui s'étend des sciences jusqu'à la religion et aux mœurs mêmes...

« Si l'État se réserve le privilège exclusif de l'éducation, alors il faut dire que la religion, les mœurs, que la croyance même en Dieu est soumise à la volonté du Gouvernement... Je cherche pour cela des raisons, je ne trouve pas même des prétextes. A quel titre le Gouvernement serait-il maître absolu de l'éducation? Serait-ce comme législateur? Mais qui jamais imagina de régler par des lois ce qu'on doit croire et ce qu'on doit savoir? Serait-ce comme administrateur? Mais entendit-on jamais parler d'administrer les croyances et la morale, d'administrer l'étude du grec et du latin, d'administrer l'éloquence et même l'alphabet? Le ridicule saute aux yeux. Les croyances et la morale sont du domaine de la religion; le reste est du domaine individuel. Le droit du Gouvernement se borne à conseiller, à diriger, à offrir à tous, sans contrainte, les moyens d'instruction, à surveiller les établissements libres, à les supprimer même, s'ils sont dangereux pour l'État, pour les bonnes mœurs, ou s'ils servent à propager des doctrines funestes à la société. Tous les droits qu'il s'arroge de plus sont une usurpation de la puissance paternelle. »

Dans la seconde brochure, Lamennais soutient que le droit d'enseigner est un droit naturel comme le droit de penser et de savoir. « Si l'homme, dit-il, a le droit de savoir tout ce que ses facultés et sa position sociale lui permettent d'apprendre, il a le droit de jouir de tout ce qu'il sait, de ce qu'il a acquis par son travail. Or, jouir de ses connaissances, c'est les communiquer. Ainsi l'enseignement des connaissances humaines est par sa nature essentiellement libre, et les règles auxquelles il peut convenir de le soumettre ne sont équitables qu'autant qu'elles respectent cette liberté. »

(1) L. Veuillot, *Univers*, 23 avril 1844.

mais dans le sens même de son principe, celui de l'intervention tutélaire de l'État dans l'éducation de la jeunesse... L'Université, c'est l'État enseignant... l'Université a la confiance de la France, parce que la France sent bien que l'Université, c'est elle-même. » (1)

Ces appels pathétiques, ces solennelles lamentations ne produisent qu'un médiocre effet. La Chambre ne partage point l'enthousiasme universitaire de l'orateur. Dans la commission chargée d'examiner le projet, aucun professeur ne figure et M. Cousin s'en est plaint amèrement. Le duc de Broglie a été chargé du rapport. Ses idées, présentées dans un majestueux langage, respirent le libéralisme le plus élevé. Il répudie les sophismes de Cousin sur l'État enseignant et pose nettement le principe de liberté.

« L'État donne et doit donner l'enseignement, dit-il,... mais il ne doit ni tout attirer à lui, ni tout entreprendre; le droit d'enseigner n'est point en ses mains l'un de ces droits éminents, l'un de ces attributs du pouvoir suprême qui ne souffrent aucun partage. Tout au contraire, en matière d'enseignement, si l'État intervient, ce n'est point à titre de souverain, c'est à titre de protecteur et de guide; il n'intervient qu'à défaut des familles, hors d'état, pour la plupart, de donner aux enfants dans leur propre sein une éducation purement domestique; il n'intervient que pour suppléer à l'insuffisance des établissements particuliers, pour les remplacer, pour les susciter là où ils manquent, pour les seconder là où ils existent, pour y tenir élevé le niveau des études, pour leur prêter secours au besoin et leur servir de point d'appui.

« Il est bon que les établissements particuliers se fondent et se multiplient; leur existence, leur nombre, leurs efforts importent au progrès de l'instruction générale; l'émulation qui s'élève entre eux et les établissements publics (2), lorsqu'elle est vive et vraie, tourne à l'avantage de la science... Il est juste que les parents puissent trouver, en dehors des établissements de l'État, d'autres établissements où leur foi règne sans partage, où leurs croyances soient exclusivement admises, leur culte exclusivement pratiqué, où l'instruction religieuse, telle que leur conscience la réclame, domine et pénètre toutes les parties de l'enseignement. »

(1) *Moniteur*, 23 avril 1844.

(2) Pour apprécier combien cette affirmation est vraie, que l'on compare le chiffre des élèves de l'enseignement secondaire en 1789, c'est-à-dire au moment où allait disparaître la liberté, — en 1844, l'année même du débat que nous racontons, — et en 1896, après un demi-siècle de liberté relative.

En 1789, M. Villemain avoue 72.740 élèves, dans 562 collèges: mais des études

Tout cela est excellent et les catholiques ne réclament pas autre chose. Mais attendons la fin. « De quelle liberté, ou plutôt de quel degré de liberté parlons-nous ici? demande le noble duc; s'agit-il d'une liberté absolue, sans conditions ni limites, ou d'une liberté légale, soumise à des conditions prudentes, environnée de précautions tutélaires? C'est évidemment de cette dernière qu'il s'agit. » Voilà le biais trouvé, le moyen d'enchaîner cette liberté qu'on accordait si généreusement tout à l'heure. M. de Broglie estime que le projet Villemain accorde une liberté bien suffisante. Sauf de légères modifications (1), il l'admet tout entier; il maintient les exigences de grades pour les directeurs, professeurs et surveillants; il maintient le certificat d'études et l'exclusion formelle des congrégations religieuses.

Cette manière de résoudre la question était peut-être fort habile. La majorité de l'Assemblée s'y rallia avec empressement. Tous les discours prononcés par MM. de Saint-Priest, Rossi, Viennet, Passy, etc., se firent l'écho de M. de Broglie. En revanche, M. Cousin déclara hautement que l'Université était trahie, vendue, livrée à ses ennemis. Plus justement, les catholiques reprochèrent à l'éminent rapporteur d'avoir

récentes permettent d'élever beaucoup ces chiffres : le nombre des collèges dépassait 900.

En 1844.	Élèves fréquentant les collèges royaux : (43 départements sont dépourvus de ces collèges ou lycées.)	18.700
	Institutions municipales et particulières.	58.000
	Petits séminaires.	18.500
	Soit un total de.	95.200 élèves.
En 1896. (Rapport de M. Bouge.)	Lycées.	53.000
	Collèges communaux.	32.000
	Établissements religieux	79.718
	Soit un total de	164.718 élèves.

(1) Le projet Villemain exigeait de tout instituteur privé, entre autres conditions, un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le maire de la commune. La commission substitua au maire un conseil d'arrondissement composé de diverses personnalités. Telle fut la principale modification apportée au projet de loi.

manqué de courage, de logique, pour ne pas dire de franchise. Dans des lettres publiques; Mgr Parisis et l'abbé Dupanloup lui démontrèrent l'inconséquence absolue entre les principes qu'il avait posés et les conséquences qu'il avait adoptées.

M. Guizot représente une troisième nuance d'opinion : il accepte le rapport du duc de Broglie, mais par nécessité politique, parce qu'il considère qu'en l'état actuel des esprits on ne peut faire davantage; toutefois, on sent qu'il le regrette et serait volontiers plus généreux pour les catholiques. En 1836, il a proposé la liberté d'enseignement sans les restrictions du projet actuel; dans le conseil, il a combattu l'article contre les congrégations religieuses; on peut le conclure des promesses qu'il avait faites, quelques semaines auparavant, au P. de Ravignan : « Sous certaines conditions, tous seront admis. Vous ne devez pas être exclus, pourvu que vous vous conformiez à ce qui sera exigé. » Aussi, obligé d'intervenir dans le débat, laisse-t-il de côté la question elle-même pour planer dans des régions supérieures; il rend à la religion un des plus beaux hommages qu'elle ait recueillis à la tribune française :

« Le Gouvernement sait, dit-il, qu'en même temps qu'elle donne la règle intérieure, la religion satisfait, apaise, élève les âmes; qu'elle les satisfait et les apaise bien autrement que l'ambition humaine ne sait les satisfaire et les apaiser; qu'elle les élève en les laissant dans un état calme et modeste. La religion seule fait de telles choses. Et ce que j'en dis, ce n'est point pour le vain plaisir d'étaler devant vous les mérites de la religion; c'est pour montrer que le Gouvernement les connaît, qu'il les comprend, qu'il en est profondément convaincu, et qu'aujourd'hui, aussi bien qu'il y a quatre ou cinq ans, il sait ce que la religion apporte de force, d'appui, de bonheur et d'honneur à la société et à l'État, dans l'alliance qu'elle a contractée avec eux. »

M. Guizot reconnaît aussi qu'il y a des réformes à accomplir dans l'éducation laïque et que les préventions du clergé contre l'Université sont en partie fondées; mais cette loi sera déjà un progrès.

« Si d'autres lois sont nécessaires, d'autres lois seront présentées... Il s'agit pour la société nouvelle de s'accoutumer à la liberté et à l'influence

de la religion, et il faut que la religion s'accoutume aux mœurs, aux tendances, aux libertés et aux institutions de la société nouvelle... Dans un temps qu'à Dieu seul il appartient de savoir, la lutte cessera et la réconciliation sera sincère et profonde; mais n'espérez pas qu'elle soit l'œuvre d'un jour et qu'elle puisse être, dans aucun cas, le fruit de mesures violentes et précipitées. » (1)

Ce discours fit une sensation profonde dans l'assemblée et la séance fut interrompue; Montalembert se chargea de répondre à MM. Guizot, de Broglie et Cousin : devoir difficile et périlleux honneur. Le lendemain 26 avril, en se rendant au Luxembourg, l'orateur catholique entra à Saint-Sulpice et pria longtemps devant l'autel de la Sainte Vierge.

Après avoir rendu « un sincère hommage à la noblesse, à l'élévation et à la modération de langage de M. Guizot », Montalembert remit la question sur son vrai terrain :

« J'appelle avec lui, dit-il, le moment de ce qu'il a nommé la réconciliation entre l'Église et l'État. Je la désire vivement; tout le monde la désire. Mais, pour qu'elle soit durable et sincère, il faut qu'elle soit fondée sur la justice. La loi qu'on vous propose et que M. Guizot a couvert de son silence, rend cette réconciliation impossible et c'est pour cela que je viens la combattre.

« Je la combattrai, ajouta-t-il, — répondant avec beaucoup d'esprit au reproche puéril et maladroit que M. Villemain lui avait adressé, dans l'une des séances précédentes, de n'être encore qu'un jeune homme et de n'avoir aucune expérience, — je la combattrai peut-être avec trop d'ardeur, trop de chaleur, avec cette vivacité de jeune homme que M. le ministre de l'Instruction publique et d'autres me reprochent. La jeunesse est un défaut dont je ne tarderai pas à me guérir. (*On rit.*) Je m'en croyais même déjà guéri, quand l'honorable M. Villemain m'a appris le contraire, et que j'étais toujours un jeune homme à ses yeux. (*Nouvelle hilarité.*) Mais, à côté de cette jeunesse d'âge qui passe, il est une autre jeunesse dont je ne me défends pas : c'est la jeunesse de cœur et de courage qu'on puise dans la foi à des choses qui ne vieillissent jamais, parce qu'elles sont immortelles. Cette jeunesse de la foi qui fait mon bonheur et ma gloire, j'espère n'avoir jamais à m'en excuser devant vous. Quant à l'autre, celle de l'âge, puisqu'on me l'impute encore, je l'accepte; daignez au moins m'en accorder le bénéfice aujourd'hui. (*Marques d'assentiment.*)

« Les mauvaises lois, » a dit un homme dont l'honorable M. Guizot ne

(1) *Moniteur,* séance du 26 avril 1844.

contestera ni l'autorité, ni le génie, l'Anglais et le protestant Burke, « les mauvaises lois sont la pire des tyrannies, » et j'ajouterai que, parmi les lois mauvaises et tyranniques, les pires sont les lois hypocrites. Tyrannie et hypocrisie, tel est le double caractère de la loi qu'on vous demande de voter.

« On y cherche en vain la liberté promise et solennellement jurée par le roi et tous les membres des deux Chambres; on n'y trouve que la servitude. Au lieu de consacrer la liberté, elle la confisque. Elle sème dans les entrailles du pays les ferments de la discorde la plus dangereuse; elle se fait une arme de la science contre la conscience, et de l'autorité de l'État qui devrait toujours être tutélaire et paternelle, contre les droits et la foi de l'Église. Non seulement ce n'est pas une loi de liberté, elle n'est pas même une loi d'organisation, ce n'est qu'une loi de prévention, de restriction et de police. »

L'orateur, on le voit, ne biaise point; sans dissimuler sa pensée, il marche droit à l'ennemi, le démasque avec « l'audace de tout dire » qui lui est naturelle, et dénonce le projet de loi comme hostile aux deux grands intérêts qu'il devait s'efforcer de satisfaire : la liberté et la religion. Cousin et le duc de Broglie livrent la liberté et le droit des pères de famille à l'arbitraire de l'État; Montalembert repousse vigoureusement leurs assertions :

« Votre loi, dit-il, est d'un bout à l'autre la sanction de cette doctrine qui regarde la liberté comme une concession du pouvoir et non comme le droit naturel de la société... Pour ce genre d'esprits la servitude est le droit commun; la liberté n'est qu'une exception, un privilège qui doit être motivé, en quelque sorte excusé, aux yeux de la loi. Je soutiens que dans un pays libre, c'est le principe tout contraire qui doit être la base des lois; que c'est la restriction, l'intervention du pouvoir, qui doit être motivée et démontrée nécessaire.

« L'État peut avoir le droit d'offrir une éducation nationale, mais il n'a certes pas le droit de l'imposer. Le principe d'une éducation nationale est inséparable de celui d'une religion nationale... Or la Constitution actuelle de la France ne reconnaît pas de religion nationale... De deux choses l'une : ou l'Université est une corporation, et dans ce cas elle ne peut avoir de droit que sur elle-même et sur ceux qui se rangent volontairement sous ses lois... Si, au contraire, elle est l'État enseignant, alors, comme cet État n'a plus de religion, conformément à la Charte, il s'ensuit qu'elle ne peut enseigner avec autorité aucune religion. Où il y a une religion de l'État, il n'en résulte pas la nécessité du monopole de l'éducation nationale, témoin l'Angleterre. Mais là où il n'y a pas une religion de l'État, une foi nationale, le monopole est une odieuse inconséquence. »

Voilà qui semble irréfutable, et Montalembert peut dire avec Jules Simon : « Je défie qui que ce soit de répondre à ce raisonnement autre chose qu'un sophisme. » (1) M. Cousin a affirmé que l'État avait toujours maintenu sa souveraineté en matière d'enseignement. Quand même l'État eût usurpé ce pouvoir dans le passé, cela ne prouverait rien en faveur de son droit; mais il n'en est pas ainsi, et, l'histoire à la main, Montalembert prouve que « jamais, dans les États les plus absolus, depuis que le christianisme a transformé le monde, on n'avait rêvé jusqu'à nos jours cette intervention directe et exclusive de l'État dans l'éducation »; il démontre que toujours et partout, dans les pays protestants comme dans les pays catholiques, l'État n'a jamais refusé à l'Église le droit d'enseigner pour son compte et à son gré. A l'appui des leçons de notre histoire, il cite l'exemple des peuples libres, de la Belgique, des États-Unis et de l'Angleterre :

« La société en Angleterre manque-t-elle d'énergie, d'audace, d'unité, d'intelligence, de tout ce qui fait la gloire et le salut des nations, oui ou non? Eh bien, la liberté d'enseignement y existe à un point que nul na jamais réclamé en France, car la surveillance même de l'État y est inconnue... Il n'y a absolument rien en Angleterre de semblable au baccalauréat ès lettres, comme condition indispensable à l'entrée dans toutes les carrières. Tout le monde est parfaitement libre d'ouvrir des collèges et d'y enseigner, pour me servir des expressions de M. de Broglie, « ce qu'on veut, à qui on veut et comme on le veut, sans être tenu de se soumettre à une surveillance quelconque... » et nous pourrions tout aussi bien demander la liberté comme en Angleterre que la liberté comme en Belgique. »

Montalembert passe ensuite de la défensive à l'attaque; il dénonce les funestes résultats de l'enseignement public sous le rapport de la foi, et appuie son accusation du témoignage des protestants eux-mêmes. Nous ne le suivrons pas dans le développement saisissant qu'il donne à cette thèse. Le

(1) « L'État enseigne seul et il n'a pas de religion d'État. Ses professeurs ne peuvent donc ni enseigner ni attaquer aucune religion... Je défie qui que ce soit de répondre à ce raisonnement autre chose qu'un sophisme. » J. Simon, *Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1843.

remède, dit-il en terminant, c'est la liberté, non point seulement la liberté pour l'Église, mais la liberté pour tous. « Si on pouvait transporter au clergé un monopole comme celui de l'Université, je suis convaincu que ce serait le plus funeste cadeau qu'on pût lui faire et le plus sûr moyen d'anéantir ce qui reste de religion en France. »

Dans sa péroraison, l'orateur adjure le pouvoir de se défendre, de se sauver lui-même en assurant la liberté du bien contre le déchaînement des passions révolutionnaires :

« Vous avez plus peur du remède que du mal; vous avez peur de l'Église; la salutaire indépendance de la foi et de la pensée catholique répugne à votre orgueil philosophique. Or, il y a deux choses également démontrées par l'histoire de dix-huit siècles : la première, c'est que l'Église n'a jamais refusé son concours efficace, loyal et sincère, au pouvoir qui le réclamait ou qui le tolérait seulement, quelle que fût l'origine, la nature de ce pouvoir. La seconde, c'est que l'Église n'a jamais sacrifié à aucun pouvoir, quelle que fût son origine ou sa nature, cette indépendance souveraine de son enseignement et de son autorité qui constitue son caractère universel et sa fécondité éternelle. Vous voulez bien de son concours, mais vous ne voulez pas de son indépendance. Or, l'un sans l'autre ne se peut; et cela étant, au lieu d'opposer la liberté du bien à la liberté du mal, vous vous consolez de ne pouvoir réprimer le mal en enchaînant le bien.

« Et vous croyez vraiment que vous enchaînerez le bon et le mauvais génie de la France, que le conseil de l'Université saura toujours tenir entre le bien et le mal, entre la vérité et l'erreur, la balance d'une impartiale indifférence? Vain espoir! l'esprit d'impiété et de révolte, qui vous menaçait l'autre jour, en plein Collège de France, de chasser six dynasties, si on le contrariait, se liguera volontiers avec vous pour écarter l'Église; mais quand il verra sa victoire complète contre nous, il se retournera contre vous et vous verrez avec quel succès.

« En résumé, nous voulons la liberté, et vous nous donnez l'arbitraire; nous voulons arriver par la liberté à la religion, et vous nous conduisez par l'arbitraire au scepticisme. Votre loi est une loi de réaction contre les progrès religieux de la France, une loi de suspects contre le clergé, une loi infidèle à tout ce qu'il y a eu de généreux dans les instincts de 1789 et dans les promesses de 1830. Je la repousse de la triple énergie de ma conscience, de ma foi et de mon patriotisme. » (1)

(1) Œuvres; *Discours*, I, p. 280.

II

L'effet de ce discours est excellent. De nouveau, les évêques expriment au défenseur de l'Église leur sympathie et leur admiration. Après cette imposante discussion générale, la lutte s'engage sur les 42 articles du projet. Sous la conduite de son vaillant chef, le petit groupe catholique dispute le terrain pied à pied. Ainsi en est-il dans un siège, quand l'ennemi a franchi l'enceinte d'une ville : les habitants se retranchent dans leurs demeures et s'y défendent jusqu'à l'extrémité, non pas pour le succès final qu'ils n'espèrent plus, mais pour l'honneur.

Il est des points où la bataille est plus acharnée : les articles oppresseurs qui veulent enchaîner ou supprimer la liberté sont vigoureusement attaqués. Le premier combat se livre sur l'enseignement philosophique. La philosophie universitaire y reçoit de rudes coups; sous prétexte de donner satisfaction aux catholiques, on décide qu'elle sera restreinte et strictement surveillée. Vainement M. Cousin défend-il son œuvre avec une énergie toute paternelle; puisque la Chambre tient à donner une chiquenaude à cette pauvre innocente philosophie, M. Villemain, non sans en éprouver quelque peine, présente le nez de M. Cousin (1), et l'amendement passe à une grande majorité. Montalembert, lui, se désintéresse de l'affaire, estimant que cette prétendue concession ne saurait satisfaire les catholiques : il leur faut la liberté, c'est-à-dire un enseignement catholique de la philosophie, à côté des chaires ouvertes à tout vent de doctrine. L'orateur conseille même à ses amis de ne pas prendre part au vote.

Toute autre fut son attitude au sujet de l'article excluant les congrégations religieuses. Aux termes de cet article, on s'en souvient, tout professeur devait déclarer qu'il n'appartenait à aucune d'elles. Proclamer la liberté d'enseignement

(1) L. Veuillot.

et en exclure les Ordres religieux, était une inconséquence, une hypocrisie manifeste (1). Les évêques et le clergé séculier, accablés sous le faix de leur ministère pastoral, ne pouvaient suffire à lutter contre le monopole : les congrégations seules étaient capables d'entreprendre cette œuvre avec avantage. Cependant la Chambre se trouvait presque unanime à leur dénier ce droit : « Le moment serait-il bien choisi, demandait le duc de Broglie lui-même, pour permettre à des corporations dont le Gouvernement ne connaît, officiellement du moins, ni l'existence, ni le caractère, ni la règle, ni les statuts, ni les engagements, ni les desseins, pour permettre à ces congrégations de s'établir en France publiquement, d'y exercer le droit de cité, d'y former plusieurs États dans l'État, de s'associer à la lutte des partis, d'y revendiquer de droit divin l'éducation de la jeunesse?... Ce que la Restauration n'a pas toléré, le Gouvernement actuel le souffrirait-il? Le pourrait-il, sans manquer aux règles de la prudence la plus vulgaire?. . »

Parmi les congrégations une surtout était visée, menacée, détestée, bien que le législateur évitât de la nommer, la Société de Jésus. « Les Jésuites, s'écriait M. Ch. Dupin, voilà le mal intérieur qui vous travaille, le mal qui mine le Gouvernement, qui harcelle, qui dénigre, qui fatigue le ministère, qui l'attaque sous mille formes diverses. » A la tribune, Cousin racontait leur histoire et la dénaturait. En prononçant leur nom, sa voix affectait de trembler et il s'éloignait avec horreur du verre d'eau sucrée, comme s'il eût craint d'y trouver quelque poison; il allait même jusqu'à leur refuser toute aptitude pour l'enseignement : « On fait sourire ou frémir, déclarait-il, ceux qui ont quelque connaissance de ces matières, lorsqu'on parle du génie des Jésuites pour l'éducation. Ce génie n'a jamais consisté que dans l'art de s'insinuer par une bon-

(1) « L'Église a deux bras, écrivait Foisset : le clergé séculier et le clergé régulier. On lui coupe en France le bras gauche et on lie le bras droit, de manière à rendre la circulation du sang aussi amoindrie qu'il sera possible. L'Église est patiente, mais elle n'est pas privée de sentiment et elle le fera sentir. » A Montalembert, 24 mai 1844.

homie réelle ou affectée dans les esprits et dans les âmes, et de discerner assez bien les vocations, surtout dans leurs novices. » M. Villemain, plus hostile encore, voyait dans les Jésuites des êtres malfaisants qui l'obsédaient sans relâche. Guizot lui-même les sacrifiait, déclarant que, pour être libres, ils devaient demeurer impuissants.

A ce déchaînement d'injustice et de haine, un homme eut le courage de résister; seul contre tous, Montalembert se leva pour défendre les Jésuites et avec eux « la liberté de la conscience et de la vertu ». Ce fut dans la séance du 8 mai. Tout d'abord il rappela ce qu'avaient fait pour la civilisation les grands Ordres monastiques : « Ils ont donné l'enseignement, non pas en France seulement, mais partout, non pas d'aujourd'hui, mais toujours... Pendant huit siècles ils ont conservé au monde, eux seuls, l'instruction publique comme un dépôt sacré; pendant six autres siècles, ils l'ont exercée comme un droit bienfaisant et incontesté; et maintenant on veut qu'eux seuls en soient exclus! Telle est la justice et la reconnaissance des modernes! »

Puis il en vint à cette question brûlante des Jésuites. Lui aussi dans sa jeunesse avait mis sa foi de chrétien à couvert de son antipathie pour les Jésuites, comme cela arrive encore à bien des gens dans le monde.

« Mais, ajouta-t-il, quand je suis entré dans la pratique des choses, quand j'ai vu dans le monde et dans l'histoire, que, dans tous les pays depuis le Paraguay jusqu'en Sibérie, tous les persécuteurs de l'Église depuis le marquis de Pombal jusqu'à l'empereur de Russie, tous les degrés de l'erreur depuis l'athéisme jusqu'au jansénisme, étaient tous d'accord contre les Jésuites, conspiraient tous ensemble et partout leur ruine et leur proscription; quand j'ai reconnu, dans les luttes religieuses de nos jours, les mêmes symptômes sur une moindre échelle; oh! alors, me suis-je dit, il faut qu'il y ait quelque chose dans ces hommes-là de sacré et de mystérieux qui explique et motive cette merveilleuse union d'inimitiés si diverses. Il faut qu'il y ait dans cet instinct de la haine, toujours si clairvoyante, quelque chose qui indique que c'est par là qu'on arrive au cœur même de l'Église. Voilà pourquoi je suis devenu le partisan et l'admirateur des Jésuites, après avoir été leur adversaire. »

Sans contester la valeur de certains griefs reprochés peut-être avec raison aux Jésuites, Montalembert fit justice

des principales accusations lancées contre eux par M. Cousin. Aux dédains du philosophe pour l'enseignement de ces religieux, il opposa les éloges du chancelier Bacon, de Descartes, de Voltaire, de Chateaubriand et de Napoléon; il les montra jouissant d'une liberté illimitée en Amérique, en Belgique et en Angleterre :

« Eh quoi, s'écria-t-il, au moment où, dans toute l'Europe, on abolit ces vieilles lois, ces vieux usages qui violaient l'asile de la conscience pour y puiser des motifs de proscription et d'exclusion... vous voilà qui pourchassez le dévouement religieux jusque dans le cœur du prêtre! Vous renversez les murs de ce domicile inviolable et sacré qu'on appelle la conscience, pour en arracher une affirmation qui doit priver un citoyen du bienfait de votre loi! Vous exigez de lui ce que la loi n'exige de personne : qu'il se condamne de sa propre bouche! Et vous ne voyez pas que, par cette iniquité même, vous lui rendez le plus bel hommage, vous vous prosternez devant sa sincérité, vous le traitez comme Aristide, à qui on demandait sans crainte d'écrire sa propre sentence, tant on était sûr de la probité de celui qu'on voulait proscrire! » (*Mouvement d'adhésion.*)

Mais il s'éleva à une éloquence plus haute encore, quand il signala ce stigmate d'indignité s'appliquant à deux hommes qui étaient l'honneur de leur pays, au P. Lacordaire et au P. de Ravignan.

« Daignez remarquer, Messieurs, dit-il, ce qui se passe autour de vous. La chaire chrétienne a toujours été une des gloires de la France, même sous le point de vue intellectuel et littéraire. Eh bien! quel est le phénomène qu'elle vous présente aujourd'hui? Deux hommes, rivaux par l'éloquence, mais profondément unis par leur affection réciproque, par le but de leurs travaux, par l'analogie des révolutions de leur vie : l'un, dont la parole bondit comme un torrent impétueux, entraîne et terrasse par des élans imprévus et invincibles; l'autre qui, comme un fleuve majestueux, répand les flots de son éloquence, toujours harmonieuse et correcte; l'un qui domine et ébranle par l'enthousiasme, portant jusqu'au fond des cœurs les plus rebelles des éclairs de foi, d'humilité et d'amour; l'autre qui persuade et émeut autant par le charme que par l'autorité, et qui redresse les intelligences en purifiant les âmes; tous les deux, le dominicain et le jésuite, enchaînant successivement d'année en année, au pied de la plus haute des tribunes, des milliers d'auditeurs attentifs, charmés, surtout étonnés de s'y trouver; tous les deux rendant ainsi à la chaire française un éclat, une popularité et une gloire qu'elle

n'avait pas connues depuis les jours de Massillon. Eh bien! ces deux hommes, l'honneur de la France catholique, ces deux hommes dont je chercherais difficilement les rivaux et surtout les supérieurs à aucune autre tribune, soit politique, soit littéraire, ces deux hommes, vous les proscrivez, vous les déclarez incapables d'être maîtres d'étude, vous leur refusez le droit que vous livrez au dernier de vos bacheliers, et cela dans une loi qui s'appelle une loi de liberté! Vous les excluez de cet enseignement auquel se livrent impunément tels hommes que je ne veux pas nommer à côté d'eux et qui ont soulevé tant de scandales (1); vous les excluez, eux seuls : je me trompe, eux et les coupables flétris par la justice criminelle du pays, ou flétris au jugement de leurs concitoyens par leur immoralité notoire! Et pour quelle cause les excluez-vous? Leur capacité ne saurait être douteuse; d'ailleurs ils ne reculeraient eux devant aucune condition de capacité. Est-ce donc leur moralité qui inquiète? ont-ils commis quelque délit? sont-ce des conspirateurs, des ennemis du repos public? Non, leur vie est aussi irréprochable que leur éloquence est éclatante; ils ont passé partout en faisant le bien. Leur crime, le voici : c'est d'avoir senti qu'il fallait mettre leur talent, leur énergie, leur désintéressement même sous la sauvegarde d'un lien sacré; c'est d'avoir juré à Dieu de rester chastes, pauvres et obéissants; c'est d'avoir renoncé aux trois grandes tentations de l'humanité : la chair, l'or et l'indépendance de volonté; leur crime, c'est de s'être engagés par des obligations spéciales et inviolables, et jusqu'à la mort, au service de Dieu et du prochain. Voilà leur crime! Voilà pourquoi les législateurs d'un pays civilisé, qui se disent chrétiens et qui se révoltent quand on les qualifie d'incrédules, déclarent ces hommes dont je parle, eux et leurs pareils, incapables de veiller sur l'enfance.

« Je ne crains pas de le dire, on n'en ferait pas autant en Turquie. Non, si le P. Lacordaire ou le P. de Ravignan allaient ouvrir une école en Turquie, on ne la fermerait pas sous ce seul prétexte qu'ils se sont voués à Dieu par ces trois vœux qui, depuis quinze siècles, ont enfanté tant de merveilles.

« Et qui donc a dit aux auteurs de cette exclusion que ces hommes n'ont pas derrière eux d'autres hommes qui leur ressemblent? Ils appartiennent tous deux à des Ordres qui ont rempli le monde de leurs vertus, de leur génie et de leurs martyrs. Où a-t-on donc pris le droit de tarir le dévouement, l'énergie, le talent, à la source la plus pure et la plus féconde? Où donc a-t-on pris le droit de dire, au nom de la France : « J'ai assez de forces, assez de talents, assez de dévouements comme cela; je n'ai plus besoin de rien. On dit que ces hommes ont tout cela; mais peu importe, je ne veux pas même essayer. Ils sont Français aussi; peu m'importe encore; que le sein de la patrie leur demeure fermé! Ils réclament la liberté et l'égalité : que la liberté soit pour eux une chimère, l'égalité un mensonge; ou plutôt qu'ils soient libres comme les

(1) MM. Quinet et Michelet au Collège de France.

forçats libérés et égaux aux repris de justice (*Réclamations*). Oui, Messieurs, c'est bien cela : les forcats, les repris de justice et les moines : voilà les trois seules catégories que vous excluez. »

Jamais la devise de Montalembert ne s'était mieux réalisée; il avait parlé sans peur, mais sans espoir. L'exclusion des Ordres religieux fut adoptée, dit le *Moniteur,* « à la presque unanimité ». — « Je rougis vraiment d'être Français, lisons-nous dans le *Journal* du 9 mai... Je ne suis remonté que par la sérénité de ceux qui sont les premières victimes de cette infamie et surtout du bon P. de Ravignan, qui est venu deux fois chez moi aujourd'hui pour me consoler et m'éclairer. »
Le 11 mai.., « le soir..., chez Lamartine, où je suis très entouré et complimenté. Je vois que mon dernier discours a fait un excellent effet; M. de Salvandy me loue et prétend être de mon avis. Le général Changarnier, avec qui je fais connaissance, semble aussi sympathiser avec nous... Villemain me comble de cajoleries dont je ne suis pas la dupe... Il me semble qu'enfin j'ai presque touché à *la gloire,* mais combien de temps ce prestige éphémère durera-t-il? N'importe. Je l'offre à Dieu et à celle qui m'a fait connaître l'amour, que j'ai désiré bien plus encore que la gloire. » (1)

III

La lutte continua ainsi jusqu'à la fin de mai, sans que Montalembert abandonnât un instant le champ de bataille. Dans la séance du 10 mai, il intervint au sujet de la composition du jury de capacité, destiné à examiner les directeurs d'un établissement libre. Il demanda, pour que ce jury fût vraiment impartial, qu'on y fît entrer quelques pères de famille instruits, « membres de ces sociétés savantes, de ces académies de province, qui pullulent sur tous les points de la France. » Cette proposition fut rejetée. Deux jours plus tard, le 12 mai, il combattit énergiquement, comme « la plus oppressive peut-être du projet de loi, » la proposition

(1) *Journal,* mai 1844.

qui exigeait de tous les surveillants le grade de bachelier ès lettres.

« Ce qu'il faut au maître d'études, dit-il avec raison, ce n'est pas le diplôme de bachelier, c'est la science de l'éducation ; et la première condition de cette science, c'est la vertu pratique, la moralité intime, c'est une conduite pure, désintéressée, dévouée jusque dans les moindres détails de la vie quotidienne... Les maîtres d'études ont à remplir dans l'éducation morale et religieuse de la jeunesse un rôle au moins aussi important et plus permanent encore que celui de l'aumônier; chaque maître d'études est en quelque sorte le bras droit de l'aumônier quant aux élèves confiés à ses soins. Qu'on laisse donc, concluait-il, les chefs d'institution, libres de choisir leurs maîtres d'études, comme ils le jugeront convenable. »

On se rappelle que le projet de loi maintenait le certificat d'études, sauf pour les établissements de plein exercice, dont les professeurs de rhétorique et de philosophie devaient être licenciés ès lettres. Contre ces exigences, qui paraissaient alors draconiennes, Montalembert livra, le 14 mai, un nouveau combat très vif, très courageux, mais aussi inutile que les précédents. En vain signala-t-il encore l'exemple de l'Angleterre, où tout le monde peut professer ce qu'il veut, sans obligation de grades quelconques, où l'accès de l'enseignement supérieur, du barreau et de la médecine est tout à fait libre ; en vain protesta-t-il, comme tant d'autres aujourd'hui, contre cette détestable manie d'établir en France une sorte de mandarinat, d'enfermer nos enfants « dans un filet d'exigences vexatoires, d'examens arbitraires et incessants qui semblent empruntés à la Chine et de voir réaliser un jour parmi nous le roman chinois, où les amoureux font la cour à leurs maîtresses en passant des examens littéraires ; » on rit, rapporte le *Moniteur,* mais on vota quand même le projet du ministre.

Cependant on touchait au terme de ces longs débats : il ne restait plus qu'à régler le sort des petits séminaires. La commission, d'accord avec le Gouvernement, proposa d'admettre les élèves de ces maisons au baccalauréat, après deux ans d'études sous des maîtres licenciés. Les écoles ecclésiastiques n'en devaient pas moins rester exemptes de la surveil-

lance et des autres restrictions imposées aux établissements privés. Cette mesure était fort habile. On espérait d'une part désarmer les évêques, auxquels on promettait d'ailleurs des tableaux pour leurs églises, un banc au Luxembourg et des bourses pour leurs maisons religieuses. Déjà, au temps de saint Hilaire, les choses se passaient ainsi, écrivait Foisset à son ami : « *At nunc pugnamus contra persecutorem fallentem contra hostem blandientem..., qui non dorsa cædit sed ventrem palpat... Ecclesiæ tecta struit, ut fidem destruat...* » D'autre part, on tendait un piège aux adversaires du projet : en acceptant l'exemption, ils désertaient le principe de l'égalité devant la loi qu'ils avaient toujours soutenu; en repoussant le privilège, ils risquaient de déplaire à l'épiscopat. Ils résolurent donc de s'abstenir. Montalembert demanda la parole : un profond silence s'établit. On était curieux de savoir, dit Louis Veuillot, ce qu'allait dire « cette minorité si petite par le nombre, si grande par le caractère, par le talent, par les intérêts sacrés qu'elle défend. »

« Nous nous retirons de la lutte, déclara l'orateur. Nous vous laissons débattre entre vous des mesures qui ne peuvent qu'être fatales aux deux grands intérêts dont l'union double la force, la religion et la liberté... Si la liberté succombe dans la lutte, il vaut mieux succomber avec elle que de lui survivre. Nous ne voulons être libres qu'à la condition d'être libres avec tout le monde, nous confiant à la Providence pour l'heure où il lui plaira de nous affranchir tous. »

Mais, avant de rentrer dans le silence, Montalembert crut devoir au Gouvernement de son pays un suprême avis :

« Si, pour mieux étouffer la liberté promise par la Charte, on veut intervenir plus encore que par le passé dans le régime intérieur des petits séminaires, il faut bien savoir à quoi l'on s'expose.

« Le droit des évêques de préparer une portion de la jeunesse au sacerdoce est un droit sacré. Quoi qu'il arrive, les évêques n'y renonceront pas. Il n'y a pas de loi, pas de violence, pas de ruse, pas de faveur qui puisse les y réduire; ou autrement, il leur faudrait devenir infidèles à leurs traditions et à leurs propres lois, et c'est un spectacle que l'Église catholique n'a pas encore donné au monde.

« Vous voudrez peut-être l'y contraindre; vous essaierez de forcer la volonté des évêques; vous ferez beaucoup de mal à l'Église; mais vous en ferez beaucoup plus encore à l'État (*Mouvement*). Et, en outre, vous ne réussirez pas. Ce que vous ferez, le voici : vous exciterez contre vous, au sein de la portion la plus honnête et la plus tranquille du peuple français, une de ces résistances lentes à se former, mais bien plus lentes encore à disparaître, et qui deviendra peu à peu votre plus redoutable obstacle; une de ces résistances dont on ne vient pas à bout avec la force matérielle, mais qui survivent à toutes les violences comme à toutes les finesses de la politique. Oui, sachez-le, au fond de chaque presbytère, au pied de chaque autel, devant chaque foyer domestique, où se réuniront des catholiques, auprès de chaque berceau où veillera une mère chrétienne, vous armerez contre vous les sentiments les plus profonds et les plus énergiques que le cœur humain puisse nourrir. Et vous aurez fait tout cela uniquement par peur de la liberté, par complaisance pour des passions vieillies et pour les traditions des plus mauvais temps de notre histoire.

« Vous courez droit sur un écueil que nul n'a jamais abordé sans péril, et où se sont brisées des puissances bien autrement fortes et bien autrement habiles que n'importe quel pouvoir d'aujourd'hui : nous vous le signalons. Si nous ne le faisions pas, nous serions infidèle à notre devoir et à ce serment de bons et loyaux pairs de France que nous voulons inviolablement tenir. » (*Agitation.*)

Une phrase de Mgr Parisis peut résumer toutes les lettre épiscopales reçues par Montalembert à l'occasion de ce dis cours : «... Vous avez été, sinon notre organe, puisque votr modestie repousse ce titre, au moins notre éloquent et trè orthodoxe interprète... Vos pensées sont les nôtres... Nou sommes blessés profondément des mesures qui provoquer votre éloquente indignation, et nous voulons la liberté pou tous, précisément comme vous la demandez. » (1)

Le 24 mai, on vota sur l'ensemble du projet de loi; il fu adopté par quatre-vingt-cinq voix contre cinquante et un La minorité était plus forte qu'on n'eût osé l'espérer. « C'e une loi qui ne se fera pas », déclarait d'avance le duc d Broglie; et Louis Veuillot, qui allait entrer en prison po avoir défendu la liberté d'enseignement avec trop de vigueu écrivait : « Depuis un mois, M. de Montalembert, déjà haut placé dans l'estime des catholiques de France, a ir

(1) Mgr Parisis à Montalembert, 25 mai 1844.

mensément grandi parmi ses amis et parmi ses adversaires. Il a dû à la générosité de sa foi, plus encore qu'à la force de son talent, le bonheur de prononcer d'admirables paroles, des paroles qui ont remué plus de cœurs, réveillé plus de courages, déterminé plus de résolutions saintes et salutaires qu'on ne soupçonne et que nous-mêmes nous ne le savons, quoique à cet égard nous sachions beaucoup. » Puis, rendant un juste hommage aux nobles pairs associés à Montalembert pour défendre la liberté : « On peut les croire vaincus, ajoutait-il, ils ne le sont pas; ils ont creusé le sillon et déposé la semence ; ils s'éloignent du champ encore stérile, comme le laboureur qui s'en va quand son œuvre est accomplie, laissant à la Providence le soin de faire croître le germe arrosé de sueur. Ce que l'homme n'a pu faire, Dieu le fera; le germe croîtra, parce que Dieu ne veut pas que ses créatures meurent. Quand la moisson sera mûre, ceux qui seront appelés à en jouir n'oublieront pas, dans leur louange et dans leurs prières, les premiers artisans de cette moisson si laborieusement préparée et si longtemps attendue. » (1)

IV

La campagne qui venait d'avoir lieu était pour les catholiques un succès non point complet, mais réel. On le vit bien aux clameurs des universitaires. La loi votée par les pairs ne leur convenait guère plus qu'aux catholiques ; ils comptaient sur les députés pour prendre leur revanche. Sans tarder, le projet fut déposé à l'autre Chambre ; on nomma une commission pour l'examiner. M. Thiers se fit charger du rapport et le présenta dans la séance du 13 juillet 1844. Voyant là un excellent moyen d'embarrasser le ministère, il s'empressa de le saisir. Par opposition, il devint subitement plus universitaire que M. Villemain lui-même et défendit les droits de l'État comme un Jacobin.

(1) *Univers*, 22 mai 1844.

« Prenez garde, lui disait Louis-Philippe ; c'est encore quelque chose de très fort qu'un prêtre. — Sire, répondait M. Thiers, il y a quelque chose de plus fort qu'un prêtre, c'est un Jacobin. » Laissons passer quelques années et nous verrons M. Thiers implorer contre les Jacobins l'appui du clergé.

A l'entendre en ce moment, l'Église n'est rien que l'humble servante de l'État. M. Thiers daigne encore reconnaître quelques droits aux pères de famille sur leurs enfants ; mais ces droits, il les limite tant qu'il peut ; on sent qu'il voudrait les supprimer tout à fait. Il n'est pas père de famille : que lui importe? Son idéal, c'est l'État enseignant, l'État jetant la jeunesse dans un même moule, la frappant à son effigie, comme une monnaie, ne souffrant aucune diversité dans le régime d'éducation...

« Cette volonté forte de l'État d'amener tous les citoyens à un type commun s'est proportionnée au patriotisme de chaque pays. C'est dans les républiques anciennes, où la patrie était la plus adorée, la mieux servie, qu'elle montrait les exigences les plus grandes à l'égard des mœurs et de l'esprit des citoyens. Elle voulait qu'ils lui ressemblassent complètement, pour la mieux aimer, pour la mieux servir ; et nous qui, dans le siècle écoulé, avons présenté toutes les faces de la société humaine, nous qui, après avoir été Athéniens avec Voltaire, avons un moment voulu être Spartiates sous la Convention, soldats de César sous Napoléon, si nous avons songé un moment à imposer d'une manière absolue le joug de l'État sur l'éducation, c'est sous la Convention, au moment de la plus grande exaltation patriotique. »

Cependant M. Thiers daigne convenir que ce beau système est « peu conforme au génie des nations modernes » ; il veut bien permettre aux Français d'ouvrir quelques collèges à côté des collèges de l'État, mais à condition que ces collèges ne relèveront que de l'État et de l'Université « qui aura mission de les surveiller, contenir et ramener sans cesse à l'unité nationale. »

Déjà les conditions imposées par M. Villemain à l'ouverture d'un établissement libre étaient excessives, M. Thiers les aggrave encore. Ainsi le projet exigeait pour devenir chef de pension le grade de bachelier ès lettres, pour devenir chef d'institution celui de bachelier ès sciences, ou bien un seul grade plus

élevé, celui de licencié ès lettres : « Votre commission, dit-il, a pensé qu'il fallait ajouter un grade à tout cela : pour être chef de pension, on sera bachelier deux fois dans les lettres et dans les sciences; pour être chef d'institution, on sera licencié ès lettres d'abord et, en outre, bachelier ès sciences... Nous ne nous sommes pas bornés là... Nous avons songé à exiger une autre condition, c'est celle d'un stage, c'est-à-dire de plusieurs années de services continus dans un établissement de plein exercice, etc. » (1) Nous ne suivrons pas M. Thiers dans le développement de son travail; il suffit d'en avoir indiqué l'esprit. Tout en enlevant aux petits séminaires le droit de présenter leurs élèves au baccalauréat, le rapport proposait de rétablir les 12.000 bourses créées à leur profit sous Charles X. Les évêques refusèrent. Que l'État garde son argent, dirent-ils fièrement. L'Église ne demande pas d'argent, mais la liberté. Son honneur ne lui permet pas d'accepter le prix de la servitude qu'on veut lui imposer.

La Chambre avait accueilli par des applaudissements les paroles de M. Thiers ; les catholiques inquiets se préparaient à de nouveaux combats; Montalembert pressait l'abbé Dupanloup de répondre au rapport de M. Thiers : « Il importe absolument, lui écrivait-il, de ne pas permettre à cette œuvre de sophisme et de mensonge d'opprimer plus longtemps l'intelligence et la conscience du pays. » (2)

Tout à coup, *intonuit Cælum!* Le 30 décembre 1844, le bruit se répand dans Paris que le ministre de l'Instruction publique, M. Villemain, est devenu fou. Chose étrange! Sa folie consiste à croire que les Jésuites ont enlevé sa femme (déjà folle depuis trois ans) et le font passer pour son assassin. Les Jésuites l'obsèdent et le poursuivent; il en voit partout. Traversant un jour la place de la Concorde avec un ami, il s'arrête effrayé : — « Qu'est-ce? Qu'avez-vous donc? — Comment! Vous ne voyez pas! — Non. » — Montrant alors un tas de pavés : « Les Jésuites! Les Jésuites! Sauvons-nous! » Montalembert se montre vivement affecté de ce mal-

(1) *Moniteur*, 14 juillet 1844.
(2) Montalembert à l'abbé Dupanloup, 2 octobre 1844.

heur. « Quel trait de Providence ! » écrit-il dans son journal. « Il y a trois jours, je discutais avec Villemain dans les bureaux de la Chambre des pairs. Il m'avait frappé par sa tristesse... Le prince des hommes d'esprit puni dans cet esprit même dont il a tant abusé, et devenu la première victime de cette fantasmagorie jésuitique que ses alliés et lui-même avaient essayé d'organiser contre nous ! Si ce peuple n'était *frivolisé* (1) jusqu'aux moelles, quelle leçon égalerait celle-là ! » (2)

Sans retard et sans regret M. Guizot remplace M. Villemain par M. de Salvandy et, d'accord avec le roi, « laisse tomber à l'eau » le fameux projet. Ainsi s'achève cette année de batailles. Sur la dernière page du *Journal* de 1844, Montalembert écrit ces mots touchants : « Que Dieu bénisse mes pauvres efforts pour son Église et surtout qu'il prenne pitié de ma pauvre âme ! »

(1) Le mot *frivolisé* est de Saint-Simon.

(2) Les catholiques furent unanimes à voir le doigt de Dieu dans cet événement : — « J'ai toujours cru que Dieu se manifesterait, qu'il *tonnerait du haut des cieux,* » écrivait à Montalembert Mgr Clausel de Montals. « Ce qui vient d'arriver à ce pauvre M. Villemain n'est-il pas un commencement de cette intervention divine?..... » 5 janvier 1845.

« La Providence, écrivait de son côté Mgr Parisis, vient de frapper un de ces coups terribles et solennels que l'on compte de loin en loin dans la durée des siècles et qui ne permettent pas à ses serviteurs de douter de sa volonté suprême. L'histoire des Nabuchodonosors, des Antiochus, des Hérodes n'est pas plus miraculeuse que ce qui vient de se passer. Cette *plaie* qui n'est que la première laissera peut-être endurcis les Pharaons de nos jours, mais elle assure au peuple de Dieu la protection du ciel pour le présent et la délivrance pour l'avenir. » 4 janvier 1845.

CHAPITRE XI

L'ORGANISATION DU PARTI CATHOLIQUE. — LE COMITÉ POUR LA DÉFENSE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE. 1844-1845

I

Quelques jours avant son accès de folie, Villemain disait à Montalembert : « Nous avons mieux qu'O'Connell; mais vous n'avez pas l'Irlande derrière vous. » Parole profondément juste ! O'Connell n'est pas simplement un homme, il représente l'Irlande entière. Montalembert, au contraire, n'a pas avec lui la France ; il se sent isolé dans son pays, environné d'une nation hostile ou indifférente. A l'extrême gauche, les passions voltairiennes, excitées encore par les dernières luttes, en sont venues contre l'Église à l'état de rage et de rugissement. Au centre, dans ce qu'on appelle le pays légal, la haine est moins violente peut-être, mais tout aussi tenace. « Le pays légal, remarque Foisset, admet les idées religieuses, mais il n'aime pas les prêtres; il les accepte comme serviteurs subalternes, mais, dès qu'ils font acte de liberté ou d'égalité, il crie à l'insurrection et se réfugie derrière les barricades. » (1) Montalembert se retourne-t-il à droite, que de di-

(1) Foisset à Montalembert, 24 mai 1844. — Mgr de Marguerye, évêque de Saint-Flour, écrit de son côté à Montalembert : « Nous avons besoin de beaucoup de prudence. Les masses ne sont pas pour nous, même dans nos pays religieux, sur cette question de la liberté d'enseignement. Il y a une froideur glaciale parmi les pères de famille. On redoute nos empiètements; on ne lit pas de bons journaux; on est victime de mille préjugés. Il faut donc éclairer et ramener les esprits. En Irlande, toutes les populations font chorus avec les évêques. Et encore Rome recommande-t-elle la modération... » 28 janvier 1845.

visions, que de mollesse ne constate-t-il pas! Excités par la *Gazette* et la *Quotidienne,* la moitié des légitimistes lui montrent le poing, le critiquent, le dénoncent comme l'auteur responsable de la persécution religieuse.

Après leur généreux mouvement de l'année précédente, les évêques découragés, effrayés, séduits peut-être par les promesses des ministres, « lâchent pied à vue d'œil », et répètent avec Mgr Affre : « Il n'y a rien à faire! » ou avec un autre : « Renfermons-nous dans nos diocèses! » Cinq ou six seulement, parmi lesquels le cardinal de Bonald, Mgr Parisis et le vieil évêque de Chartres, demeurent fermes et prêts à la bataille. (1) Malgré d'incontestables progrès, la question de la liberté d'enseignement n'est pas comprise encore. La masse des catholiques continue à dormir : *ideo inter vos multi infirmi et imbecilles et dormiunt multi.* Si Montalembert voulait compter son armée, il ne trouverait autour de lui, suivant l'expression méprisante de ses adversaires, qu'une « poignée de fanatiques impuissants qui ne valent pas l'honneur d'être craints. »

Cette situation eût effrayé des âmes vulgaires : elle excite, au contraire, Montalembert et ses amis Dupanloup, Parisis, de Ravignan et Louis Veuillot. Pas un instant ils n'ont l'idée de s'arrêter, de renoncer à la lutte. Agir, combattre sans retard et sans relâche, agir pour Dieu et avec Dieu, combattre jusqu'à la victoire, telle est leur invincible volonté. Comme ces antiques chevaliers qui faisaient vœu de ne pas quitter leur armure jusqu'à ce qu'ils eussent délivré le tombeau du Christ, ils jurent de ne pas désarmer avant d'avoir conquis la liberté de leur foi. En attendant, ils s'encouragent entre eux par des lettres admirables.

— «... Nous obtiendrons la victoire quand nous aurons pris la peine de la gagner, écrit l'un deux, M. Guerrier de

(1) « La disposition où semblent être un très grand nombre d'évêques, qu'on croirait tombés dans une sorte de catalepsie, m'épouvante et me confond, écrit à Montalembert Mgr Clausel de Montals. Cependant ils sont vertueux; je crois que Dieu fera tomber le bandeau dont leurs yeux sont couverts, ou qu'il sauvera l'Église par d'autres moyens. » Chartres, 20 décembre 1844.

Dumast. La citadelle de la servitude croulera, mais quand nous serons devenus dignes de la liberté. L'avenir est à notre drapeau. Point d'impatience ni de paresse! Efforts réglés, perpétuels, sans secousse. Pas une journée sans quelque travail de notre part et surtout sans mortification et sans prière. Craignons Dieu, craignons-le beaucoup et il remplira nos désirs. *Voluntatem timentium se faciet Dominus!* »

— « Quant à moi, déclare l'évêque de Langres, il se peut que je n'entraîne aucun de mes collègues, mais je ne me décourage pas pour cela, ni ne veux changer de ligne de conduite. Ma conviction est telle que je croirais pécher en me taisant. Le monde dira ce qu'il voudra : ce n'est pas à lui que je rendrai mon compte : *Qui autem judicat me, Dominus est*... Combattons pour notre part sans compter sur nos efforts. Dieu a des moyens de réussir qui ne sont pas les nôtres. Laissons-lui le succès en temps opportun et comptons sur sa grâce : *dabit cum tentatione proventura.* » (1)

— «... Est-ce que nous ne parviendrons pas, avec l'aide de Dieu, à placer les catholiques sur le terrain du dévouement et de la liberté? demande de son côté le P. de Ravignan. Ils dorment!... Il nous manque la vie : une certaine apathie nous perd. Mais ne nous décourageons jamais; tâchons prudemment d'amener ceux qui hésitent à une action *constitutionnelle catholique*... Il nous faut surtout la prière et la confiance. Je m'unis tendrement à vous au saint autel : mon cœur a besoin de vous exprimer ses sentiments les plus profonds d'affection et de dévouement. » (2)

Montalembert est plus ardent encore; il aspire à la bataille par toutes les puissances de son âme et Foisset, qui s'efforce de le contenir, le compare plaisamment au fier coursier de l'Écriture : *Et cum audierit buccinam, dixit vah! et procul odoratur bellum et exhortationes ducum et ululatus exercitus!*

— « Je veux, écrit-il, dans toutes les circonstances de ma vie, pouvoir répondre comme mon oncle de Lafayette, quand

(1) Mgr Parisis à Montalembert, 24 décembre 1844.
(2) Le P. de Ravignan à Montalembert, 26 octobre 1844.

on lui demandait d'un ton moqueur ce qu'il avait fait sous l'Empire : *Je me suis tenu debout!*... Je ne me regarde pas comme un généralissime ou un roi de qui tout dépend : je suis un soldat, tout au plus un chef d'avant-garde. Nous avons une place à emporter, la liberté, où ceux qui sont entrés avant nous ne veulent pas nous laisser pénétrer. La brèche est faite, il faut l'escalader : on ne le peut qu'en marchant sur les cadavres les uns des autres... Je succomberai probablement dans la lutte et je servirai de marche-pied à mon successeur. De cette façon-là, nous arriverons à la crête du rempart. Ce *nous* ne veut pas dire *moi;* mais qu'importe!... Avant tout, ce qui manque aux catholiques, c'est le courage. Il faut leur en donner par tous les moyens possibles; c'est là mon métier et je le ferai jusqu'au bout... » (1)

Le moment est venu, ainsi qu'il l'annonçait dans sa brochure, d'organiser le parti catholique militant, de reprendre dans des conditions meilleures l'œuvre de l'*Avenir*. Un comité central dirigeant 80 comités diocésains, voilà le premier besoin, soit pour trouver des ressources matérielles, soit pour obtenir des manifestations en temps opportun. Mais une telle création, on va le voir, ne s'accomplit point sans de graves difficultés.

II

Tout d'abord il faut obtenir l'adhésion des évêques : « Rien ne peut réussir dans les affaires religieuses de France que par les évêques, ou du moins avec leur concours », écrit Montalembert au marquis de Regnon; et Lacordaire ajoute : « Rien ne serait plus déplorable qu'une répétition de ce qui s'est passé pour l'*Avenir*... Que ferez-vous en parlant, si les évêques se taisent? Que ferez-vous en pétitionnant, si les chefs naturels du pétitionnement ne s'en soucient pas? Quelques écrits, quelques protestations qui se perdront en l'air. Les évêques transigeront pendant que vous combattrez à petit

(1) Montalembert à Foisset, 7 juillet 1844.

feu et, le lendemain, tout le monde verra que vous êtes seuls et battus. » (1)

C'est à cette époque que, cédant aux conseils de ses amis, Montalembert publie son *Saint Anselme,* saisissant tableau de la vie monastique de ce grand évêque et de ses nobles résistances à la tyrannie religieuse de Guillaume le Roux. Sans avoir la prétention de faire la leçon à ses pères dans la foi, Montalembert ne craint pas de leur proposer en exemple « ce héros de Dieu », qui, après quatorze ans de luttes, de persécution, d'exil, de spoliations et de cruautés sans nombre, demeure ferme comme au premier jour : « J'aime mieux mourir, dit-il, ou, tant que je vivrai, croupir dans l'exil et la misère, que de voir violer l'honneur de l'Église de Dieu, à cause de moi ou à mon instar. » — « Vous a-t-on beaucoup félicité sur votre *Saint Anselme?* écrit Louis Veuillot. J'en ai été ravi, surtout de la seconde partie. Combien nous avons besoin qu'on nous fasse connaître ces grands hommes et prier ces grands saints! Ce qui me plaît dans votre manière, c'est qu'elle est toute historique et toute chrétienne. On s'instruit, on médite et l'on pleure. Le don d'étudier et de parler ainsi est le plus beau que Dieu vous ait fait. Soyez-en plus heureux que de vos succès politiques si purs et si chrétiens cependant. Vous ferez beaucoup de conversions avec votre *Saint Bernard,* j'en suis convaincu. Cette voie que vous avez ouverte par *Sainte Élisabeth* et que vous allez tant élargir sera une grande route de salut pour plusieurs. Les saints politiques sont envoyés dans ce but : les faire revivre, c'est retrouver en partie les résultats de leur première existence. La vie de saint Bernard sera la prédication d'une nouvelle croisade. Puissions-nous y combattre et y mourir! Ne souhaitons pas de vaincre autrement que n'ont vaincu nos devanciers. Nos triomphes sont sur la croix et dans la tombe.

« Adieu, conservez-moi votre amitié. Elle m'est chère plus que je ne puis le dire : c'est mon grand orgueil d'être un de vos soldats. » (2)

(1) Lacordaire à Montalembert, 30 septembre 1844.
(2) Louis Veuillot à Montalembert, août 1844.

A vrai dire, Montalembert prévoit bien que les évêques mettront peu d'empressement à accepter la direction effective du mouvement, à entrer dans les comités; il veut tenter pourtant de les y amener. Aux premières avances qu'il fait à Mgr Affre, celui-ci manifeste une grande indécision. Aujourd'hui il paraît accepter, demain il se dérobe et Montalembert s'indigne de ce qu'il appelle « une déplorable versatilité ».

En attendant que l'archevêque se décide, Montalembert part pour Lyon (1), où les catholiques lui font un accueil enthousiaste. Les choses ont bien changé depuis le jour où, jeune et obscur encore, il s'efforçait de susciter dans cette même ville des partisans à l'*Avenir*. Alors, ce fut à peine si Mgr de Pins daigna le recevoir; aujourd'hui le cardinal de Bonald le reçoit dans son palais, met à sa disposition la chambre de Pie VII et de Napoléon. Ce n'est plus dans une arrière-boutique et autour d'un comptoir, c'est dans la grande salle de l'archevêché que l'orateur, placé entre le cardinal et le P. de Ravignan, reçoit les hommages des catholiques de Lyon. Quand M. Audin lui adresse, au nom de tous, d'ardentes protestations de fidélité, quand Montalembert prend la parole à son tour, prêche l'action, l'action immédiate et intrépide, les acclamations qui couvrent sa voix lui apprennent qu'il est compris. Le soir, il dîne à l'archevêché, seul avec le P. de Ravignan et le cardinal. Tous trois sont d'accord sur la nécessité d'organiser un comité d'action composé de prélats et de membres des deux Chambres. « Mgr de Bonald entre tout à fait dans nos vues, écrit Montalembert, et consent même à céder la présidence à l'archevêque de Paris. » (2) — En souvenir de ce jour, les catholiques de Lyon offrent au champion des libertés religieuses une médaille d'honneur. On y voit d'un côté l'orateur avec ses armes; de l'autre un lion qui s'éveille et se lève pour défendre la croix (3). En exergue sont

(1) Le 6 juin 1844.
(2) *Journal*, 7 juin 1844.
(3) On regrette de ne pas lire aux pieds du lion défendant la croix cette vieille devise de la cité lyonnaise :

Suis le lyon qui ne mord point,
Sinon quand l'ennemi me poing.

gravés ces mots : *Les catholiques de Lyon au comte de Montalembert. — Nous sommes les Fils des Croisés et nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire!*

Quelques semaines plus tard, nous trouvons Montalembert à l'évêché de Nevers. Mgr Dufètre, à la tête de son clergé, le reçoit solennellement. Tous se lèvent à son entrée et le vénérable abbé Grault, doyen du chapitre, âgé de 84 ans et aveugle, lui adresse une harangue touchante. L'évêque adhère sans réserve au comité. A Orléans, à Bourges, à Meaux, les mêmes scènes se renouvellent. Montalembert est plein d'espérances qui vont bientôt se dissiper.

III

En effet, si quelques évêques sont décidés à marcher de l'avant, d'autres improuvent nettement tout projet d'action. Il faut lire dans le journal de Montalembert ses nombreuses démarches auprès de Mgr Affre pour lui faire partager ses vues. « J'essaie en vain, écrit-il le 27 juin, de le ramener à une idée plus vraie sur le rôle qu'il doit jouer, sur l'importance du comité, etc. Je lui reproche amèrement ses tergiversations et ce gallicanisme qu'il traîne après lui comme un boulet, à cause de ce méchant vieux livre sur Lamennais que tout le monde a oublié, excepté lui; mais je ne réussis point à le transformer. » (1) Le surlendemain, il revient à la charge avec dom Guéranger, puis avec le P. de Ravignan, l'abbé Dupanloup et Mgr Parisis. Vains efforts. L'archevêque demeure intraitable, déclare qu'il n'y a rien à faire, est « opposé même à un comité laïc, voulant toujours ajourner et s'inspirer des circonstances : — « Je suis de l'avis du roi, dit-il à Mon-
« talembert. Il m'a affirmé devoir tous ses succès à ce qu'il
« avait toujours su garder la défensive. — Beaux succès! mon-
« seigneur, riposte Montalembert. Est-ce que les affaires de
« l'Église, de la maison de Dieu, se traitent comme celles d'une
« maison de banque? » — « Prenez garde, lui dit un jour

(1) *Journal*, 27 juin 1844.

l'abbé Dupanloup, vicaire général. On vous tend un piège. On conseille à l'archevêque de vous laisser aller aussi loin que possible, puis de vous désavouer, afin de constater aux yeux du public et du Gouvernement qu'il y a un parti catholique extrême, que les évêques n'en sont pas et qu'il faut en conséquence leur faire des concessions. » Si le conseil lui fut vraiment donné, Mgr Affre était incapable de le suivre et nous ne rapportons ce propos que pour mieux montrer les obstacles surmontés par Montalembert.

L'archevêque de Rouen, Mgr Blancart de Bailleul, se montrait moins encourageant encore : « Les laïques, disait-il à Montalembert, n'ont pas mission pour s'occuper des affaires de l'Église. Toute cette agitation est dangereuse et ne saurait aboutir qu'à faire ressortir le petit nombre des défenseurs de la religion. » Mgr Mathieu, archevêque de Besançon, parlait de même; l'évêque d'Évreux, Mgr Olivier, affirmait que Montalembert n'était pas même catholique. Entre ces deux tendances opposées, la majorité de l'épiscopat flottait indécise, les uns tenant pour l'action, les autres pour l'inaction, tous décidés d'ailleurs à se tenir en dehors du mouvement et à ne point se compromettre.

Cependant les amis de Montalembert protestaient avec énergie contre les assertions des archevêques de Rouen et de Besançon. Le nonce, Mgr Fornari, rassurait l'orateur au nom du Souverain Pontife et s'exprimait en termes très sévères sur certains évêques qu'il appelait « les fléaux de l'Église ». En même temps, Mgr Parisis écrivait sa lettre célèbre sur la mission des laïques :

« ..... On vous dit, Monsieur le comte, que vous n'avez pas de mission : non, sans doute, vous n'avez pas mission pour siéger dans un concile, non plus que pour prendre une part directe au jugement doctrinal de l'Église dispersée... Mais, est-ce que saint Paul ne nous dit pas que, même parmi les fidèles, chacun reçoit les communications de l'Esprit-Saint pour l'utilité de tous?... Est-ce que tout chrétien n'a pas mission de combattre, pour sa part et selon ses moyens, les ennemis de Dieu? Est-ce que, selon la belle expression de Tertullien, dans les grands dangers publics, tout citoyen

n'est pas soldat? *In reos majestatis et publicos hostes, omnis homo miles est.* »

Non seulement l'intervention des laïques croyants est utile, continue l'évêque de Langres, elle est aujourd'hui nécessaire à l'Église de France. C'est dans les assemblées délibérantes, en effet, que se débitent toutes les calomnies, toutes les diatribes révolutionnaires contre le fantôme de la domination cléricale, que sont prises toutes les mesures vexatoires contre la liberté religieuse. Qui donc y défendra l'Église, si ce ne sont les laïques? «... Toutes les fois que, par son silence et son inaction, un laïque s'exposerait à faciliter les progrès du mal, ce n'est plus seulement pour lui un droit, c'est un devoir sacré de parler et d'agir : en se taisant alors, il deviendrait prévaricateur, il pourrait devenir complice, et quand il s'agit de la ruine de la religion dans un grand royaume, cette complicité est terrible, même devant les hommes et surtout devant Dieu.

« Persévérez donc, Monsieur le comte, dans la voie où vous êtes courageusement entré; restez-y fidèle à la pureté des principes pour lesquels déjà vous avez si brillamment combattu; associez-vous-y quelques hommes qui soient capables de vous comprendre et dignes de vous suivre. Soyez tous ensemble le centre et l'âme de l'action catholique dans toute la France. Sachez mettre d'accord l'obéissance aux lois humaines qui prohibent les associations avec l'accomplissement de la loi divine, qui nous ordonne d'être les enfants d'une même famille et les membres d'un même corps. Ne vous laissez ni intimider par les résistances, ni séduire par les demi-concessions, ni décourager par les revers : vos plus dures épreuves ne vous viendront peut-être pas de vos adversaires naturels; vous vous rappellerez alors ce que saint Paul eut à souffrir de ses compatriotes et de ses faux frères, *periculis ex genere... periculis in falsis fratribus.* Mais le jour de la justice viendra, même en ce monde, et alors la honte sera pour les aveugles et les lâches; la gloire et la récompense pour les hommes de cœur et de foi. » (1)

(1) Mgr Parisis à Montalembert, Langres, 20 août 1844, en la fête de saint Bernard.

— « Non, Monsieur le comte, écrivait de son côté Mgr Clausel de Montals, non, vous ne touchez point témérairement à l'arche comme Osa; vous y portez, au contraire, une main visiblement destinée par Dieu à la sauver du plus grand péril qu'elle ait jamais couru. Oui, vous avez mission pour défendre l'Église de Jésus-Christ. Il y a, je le sais, des gens d'Église à l'esprit étroit et au cœur enflé d'une ridicule vanité, qui semblent craindre le secours des laïques. Personne au monde ne déteste plus que moi cette morgue pédantesque... Votre vive foi est marquée à des caractères qui prouvent que vous devez vous élancer sur les énormes brèches faites, dans ces derniers temps, aux murs de la cité sainte, et en repousser les ennemis qui, tout nombreux et tout puissants qu'ils sont, pâlissent devant vous. Je suis vieux, je suis sincère et très peu flatteur; il me semble que vous devez m'en croire, malgré ma faiblesse et mon indignité corrigée par la grâce de mon caractère. »

Après cela, après d'autres lettres semblables des archevêques de Reims et de Lyon, la voie était libre; Montalembert pouvait aller de l'avant. Sans doute il n'y avait plus à compter que les évêques entrassent dans les comités; mais le plus grand nombre « seconderait par tous les moyens possibles ses efforts et ses opérations ». Du moins Mgr Gousset lui en donnait-il l'assurance. A peu près rassuré de ce côté, Montalembert se retourna vers les laïques : « Posons-nous donc en laïques, lui écrivait Foisset, et laissons les évêques le plus qu'il se pourra en dehors de nos comités d'action. D'une part, ils seraient gênants au milieu de nous... La dignité dont ils sont revêtus leur impose une circonspection, une réserve qui, à bien des égards, peut être fâcheuse. D'autre part, on est si peu fait en France à l'intervention civique du clergé, qu'elle nous nuirait plus qu'elle ne nous servirait dans l'opinion : scandale pour plusieurs des nôtres; folie et révolte pour nos adversaires : *Judæis quidem scandalum, Græcis vero stultitiam*. Nous deviendrons Irlandais, mais il faut du temps. » (1)

(1) Foisset à Montalembert, 23 juin 1844.

Or, du côté des laïques, Montalembert allait rencontrer les mêmes difficultés.

IV

Pour que le comité directeur qu'il s'agit de constituer ait toute l'autorité nécessaire, il devra comprendre les personnalités laïques les plus éminentes du monde religieux. Des trois prêtres auxquels on a pu songer, l'abbé Dupanloup s'abstient comme vicaire général, Lacordaire en raison de ses absences nombreuses, le P. de Ravignan comme Jésuite. Montalembert cherche donc autour de lui, dans les deux Chambres, quels pourront-être ses auxiliaires. Le premier auquel il s'adresse est M. de Carné, député catholique du Finistère. Malgré son zèle très réel, de graves raisons de famille l'empêchent d'accepter. — Montalembert va trouver le président Séguier : « Je partage vos sentiments, mon cher collègue, répond-il, mais l'intérêt de notre cause n'exige-t-il pas que je conserve ma position libre sur mon siège de premier président? » — Il rencontre M. de Champagny qui l'encourage avec effusion, mais déclare n'avoir rien de ce qu'il faut pour un rôle actif. — Le marquis L. de Vogüé lui paraît, ce qu'il était en réalité, « un homme plein de cœur, d'énergie, de générosité et d'intelligence »; mais « je suis si rarement à Paris qu'il est difficile de compter sur moi ».

Comprend-on l'irritation de Montalembert et qu'il soit tenté « d'envoyer au diable » ces catholiques tièdes et endormis? Pour calmer l'indignation du jeune leader, le bon Foisset multiplie ses supplications : « Il ne suffit pas de donner les gens au diable, répète-t-il, il faut encore en tirer parti, si on le peut. Nous ne sommes pas assez forts pour nous diviser. » Et Foisset lui-même, en réponse à ses sermons, reçoit, au sujet de sa tièdeur, quelques algarades qui se terminent par cette piquante déclaration : « Je ne demande pas mieux que d'être bridé, mais je me réserve la faculté de ruer. » (1)

(1) Montalembert à Foisset, 23 juillet 1844.

Montalembert n'a pas un instant de découragement. « Puisque les notabilités ne veulent pas agir, s'écrie-t-il, les obscurs dévouements se compromettront : *Exi cito in plateas et vicos, et pauperes ac debiles et cæcos et claudos introduc huc.* On va former un comité qui aura pour président votre serviteur, pour trésorier Amédée Thayer, pour secrétaire Riancey. Et de l'argent, s'il vous plaît, tant que vous pourrez, Messieurs et Mesdames, pour les besoins de l'Église. Si vous ne donnez rien, eh bien, nous resterons les mains dans nos poches en attendant mieux; mais ce n'est pas nous qui aurons manqué au devoir. » (1)

Cependant, de nouvelles démarches auprès d'autres personnages sont mieux accueillies, et le comité finit par s'organiser. Montalembert en est président; M. de Vatimesnil vice-président. L'adhésion de l'ancien ministre de l'Instruction publique, signataire des ordonnances de 1828 contre les Jésuites, produit le meilleur effet. MM. de Barthélemy, pair de France, Lenormant ancien professeur en Sorbonne, Clapier, député du Var, Louis Veuillot, etc., (2) deviennent membres actifs du Comité. MM. Amédée Thayer et H. de Riancey acceptent les fonctions de trésorier et de secrétaire. Sur la nature même du comité on discute encore. M. de Vatimesnil ne conçoit qu'un comité consultatif pour donner des avis aux évêques, quand ils en demanderont. M. Lenormant réclame un comité secret. En quelques paroles énergiques, Montalembert réfute leurs mauvaises raisons. Il veut un comité public pour l'action et il l'obtient.

« *Dieu et mon Droit* », telle sera la fière devise du comité. Il a pour but général la conquête des libertés catholiques, liberté des associations religieuses, des conciles provinciaux et surtout d'enseignement. Cette dernière est d'une nécessité immédiate. Il convient de la revendiquer avant

(1) Montalembert à Foisset, 7 juillet 1844.

(2) En 1847, le comité central comprenait : MM. de Montalembert, président; de Vatimesnil, vice-président; Ch. Lenormant, Am. Thayer, H. et Ch. de Riancey, Ern. Pinard, de Barthélemy, de Champagny, de Bonneuil, Laplante, Taconet, Louis Veuillot, Teyssier, Mandaroux-Vertamy, Wilson, Mauvais, Clapier, de Coux, du Rozier, de Quatrebarbes, de Falloux, de Mérode, Béchard et de Montigny.

toutes les autres, par tous les moyens possibles. Ainsi faisait O'Connell : toutes les sociétés qu'il a successivement formées avaient dans sa pensée un but général, la réhabilitation sociale et politique de l'Irlande; mais il leur a toujours assigné un but spécial plus direct et souvent même accidentel. Or, que faire pour conquérir la liberté d'enseignement? Éclairer l'opinion par la presse, par des brochures et des livres répandus à profusion, organiser dans toute la France un vaste pétitionnement, préparer activement les prochaines élections législatives, mais aussi, — car on ne pourrait rien sans cela, — susciter et recueillir de nombreuses souscriptions.

On le voit, si le but du comité est simple et précis, l'œuvre dont il va devenir le centre apparaît difficile et complexe.

V

Comme autrefois l'*Avenir* fut l'organe de l'*Agence générale* établie par Lamennais, il faut au comité un journal qui réflète ses idées, les répande à travers la France, soit entre les mains de son chef un instrument souple et docile. C'est pour cette mission qu'autrefois l'orateur catholique a sauvé l'*Univers;* mais ce journal répond mal à ses exigences peut-être excessives. Certes, Montalembert rend justice à L. Veuillot. Pauvre, ayant un emploi pour vivre lui et les siens, il a tout sacrifié sans calcul quand il s'est agi de défendre l'Église; doué d'une verve incomparable, il n'a pas son pareil dans la guerre de plume. Ne vient-il pas aussi de souffrir pour sa cause, de payer trois mille francs d'amende et de passer un mois en prison? « Ce n'est pas peu de chose, dit-il lui-même, qu'un mois de prison; ce n'est pas peu de chose qu'une amende, qui prend à l'écrivain plus que son humble et rude travail ne lui rapporte souvent en une année; ce n'est pas peu de chose surtout de penser qu'un honnête homme, un homme libre, peut être puni de la sorte pour un acte de sa liberté, pour quelques paroles qu'il n'a pas crues coupables, auxquelles il dénie toute in-

tention mauvaise et qui n'ont produit aucune perturbation. »

Montalembert apprécie tout cela; pendant cette épreuve, il a suivi L. Veuillot de sa sympathie; il l'a visité et encouragé dans sa prison de la Conciergerie; c'est avec une sorte de noble jalousie qu'il nous en décrit dans son *Journal* « les grilles, les voûtes sombres, les serrures et les cadenas à foison. » — « J'ai le pressentiment, ajoute-t-il, comme pour se consoler, qu'un jour je prendrai sa place. » Maintenant, voilà qu'à force de veilles et de travaux, Veuillot est devenu presque aveugle : « Je n'ai plus à ménager mes yeux, écrit-il à Montalembert (1) qui le presse de se reposer, ils n'existent plus; depuis vingt-deux jours je ne peux ni lire, ni écrire, ni dicter. C'est une seconde prison plus dure que la première et qu'il faudrait accepter avec plus de joie, ce que je ne fais pas malheureusement. Je voudrais bien que Madame de Montalembert qui a été si bonne pour moi me recommandât un peu à sainte Élisabeth et à tous les saints qui donnent de la patience. Vous-même, songez à moi au souvenir des affligés dans la prière du soir, car c'est une grande affliction qu'un tel mal et d'ignorer si l'on pourra guérir, lorsqu'on croit en avoir si grand besoin... » Nous ne savons ce que Montalembert répondit, mais sur la lettre qu'il venait de recevoir, il écrivit ces deux mots : *Infiniment précieuse.*

Cependant tout le monde se plaignait de Veuillot, de ses excès de langage, de ses violences et de cette ironie mordante qui exaspérait l'adversaire et en faisait un ennemi. Quand Mgr Affre voyait Montalembert, il ne pouvait lui parler d'autre chose : « Je le désavouerai publiquement, s'écriait-il; je le condamnerai! » Le nonce tenait un langage analogue et, sans parler des autres évêques, Mgr Parisis lui-même perdait patience et disait tristement : « Je ne sais plus comment faire pour diriger cet *Univers.* »

Montalembert reprochait surtout à Veuillot son indocilité. Il paraît que le jeune rédacteur n'insérait point ou se permettait de mutiler les articles communiqués par son chef de file.

(1) Cette lettre n'est pas de la main de Louis Veuillot; elle porte la date d'août 1844.

Or, on eût pu dire de l'orateur catholique ce que Marie de Lorraine écrivait autrefois de son aïeul Montalembert d'Essé, qui guerroyait en Écosse : « Le vieux routier est plein de bravoure, mais il a le caractère chatouilleux et très haut à la main : il n'en veut faire qu'à sa tête. » Le président du comité voulait être le maître ; Veuillot voulait l'être aussi à son journal et le diriger comme il le jugeait bon. On comprend qu'ils ne pussent s'entendre (1).

Un instant, Montalembert et ses amis songèrent à créer un autre journal, *le Défenseur*. Veuillot l'apprit et offrit sa démission : « Vous êtes notre chef, et, de même que je me suis cru le devoir de vous désobéir quelquefois, je vous reconnais le droit de m'écarter. Vous n'avez qu'à dire un mot, ma démission est entre vos mains.

« ... Après tout, que m'importe ce qu'on dira? Je ne suis rien, je ne veux rien être et ma conscience ne me reproche rien. La seule chose que je réclame dans l'intérêt de la cause, et non certes dans la mienne qui ne me touche nullement, c'est de vous faire connaître sincèrement et chrétiennement, monsieur le comte, les inconvénients graves qu'aurait pour un journal votre direction ou celle du comité dont je prévois la composition. »

Ce comité comprenait les catholiques les plus éminents, Montalembert, Lacordaire, Ravignan, Dupanloup et Lenormant; résolus à faire cesser les violences de l'*Univers*, ils exigèrent que Veuillot soumît d'avance tous ses articles, à un rédacteur censeur nommé par eux. Devant cette prétention excessive, Veuillot se cabra : « J'accepte, dit-il fièrement; mais, à la troisième correction, je quitte le journal. » Décidément « ce diable d'homme » n'était pas facile à brider. Après bien des tiraillements, tout sembla se calmer. M. de Coux fut nommé directeur de l'*Univers;* Veuillot resta sans contrôle rédacteur en chef et rendit d'ailleurs par ses articles les plus grands services au comité et à la cause catholique.

Il était temps que le conflit s'apaisât. « Les divisions

(1) M. Taconet était directeur nominal de l'*Univers*, mais L. Veuillot s'imposait à lui et à tous par son talent supérieur.

entre le comité et l'*Univers,* écrivait M. de Courson, font mauvais effet dans les provinces. Ceux qui commençaient à se dresser sur leur séant retombent sur l'orciller... Les soldats viendront quand les généraux ne leur donneront plus le spectacle, sinon de la discorde, du moins de l'hésitation et de l'incertitude. » (1)

(1) M. A. de Courson à Montalembert, 1844.

CHAPITRE XII

L'ACTION CATHOLIQUE EN PROVINCE ET LE PARTI LÉGITIMISTE. 1845.

I

Dès le premier jour, le comité général commence son œuvre. Avant tout il faut trouver, en chaque diocèse, plusieurs catholiques qui reproduisent en petit, dans leur région, ce qui vient d'être fait à Paris. Il les faut intelligents, actifs, influents, capables de marcher d'accord avec leurs évêques et, au besoin, de les entraîner. Personne mieux que Montalembert ne connaît la France catholique; il a d'avance choisi ses principaux lieutenants.

Aussi, lorsqu'il leur annonce la formation du comité et les convie à la croisade prochaine, presque tous répondent-ils à son appel. Nous avons sous les yeux ces volumineuses correspondances classées par départements. Que ne pouvons-nous décrire dans ses détails ce généreux mouvement qui pendant plusieurs années entraîna les catholiques à la défense de leurs libertés! Quel spectacle vaudrait pour nos contemporains celui de ces luttes glorieuses accomplies par leurs pères? Ce récit dépasserait malheureusement les bornes que nous nous sommes prescrites et nous ne pouvons donner ici qu'une vue générale de cette campagne. Il nous est même impossible de nommer tous ces vaillants champions de la cause religieuse (1). Si quelques-uns paraissent hésitants

(1) Citons seulement parmi les plus actifs : MM. Foisset dans la Côte-d'Or; L. de Cissey en Saône-et-Loire; le vicomte Chiflet dans le Doubs; G.

et surpris, la plupart manifestent un ardent enthousiasme : « Avec Dieu pour chef invisible, avec vous pour chef visible, que ne ferons-nous pas? » s'écrie l'un d'eux. — « La guerre va donc s'engager, dit un autre (1); elle sera longue; le succès nous y manquera longtemps : mais nous avons pour nous Dieu et la Charte; c'est encore la Charte de trop. J'écrivais à quelqu'un il y a huit jours : « Ne croyez pas que les nuages « de l'horizon vont se dissiper; ce n'est pas au calme que « nous allons, mais à l'orage. Seulement notre barque est « bonne et notre pilote est sûr. Quand tous les éléments seront « en désordre, levons la tête : notre rédemption sera proche. »

M. Laimé, le vaillant correspondant de Quimper, écrit : « Vous êtes l'espérance et la gloire des catholiques, soyez aussi leur guide. Une sorte d'unité dans leurs communs efforts pourrait en accroître les résultats. Les temps où les chrétiens n'avaient qu'un cœur et qu'une âme reviendront peut-être... Nous ne sommes encore qu'à l'aube d'une grande révolution religieuse et sociale... Un jour peut-être, il faudra, Dieu aidant, joindre la force du martyre au zèle de l'apôtre. Dans ces temps difficiles, une sorte de fraternité de plus en plus étroite entre ceux qu'unissent déjà la même foi et les mêmes espérances, pourrait merveilleusement servir à relever le courage des faibles et à soutenir la vertu des forts. »

D'autres se contentent d'accepter simplement et promettent de faire de leur mieux « dans l'étroite sphère où je me trouve, selon la faible mesure de mes forces, heureux de pouvoir suivre de loin vos nobles traces et de concourir

de Dumast, de Foblant, de Metz-Noblat, de Saint-Beaussant, de Ravinel, du Coëtlosquet, Mennessier, Stoffel en Lorraine; de Beaurepaire dans le Calvados; L. de Tesson et A. de Milly dans la Manche; Longhaye à Rouen; de Raineville à Amiens; de Brimont et de Mellet dans la Marne; de Bréda dans l'Oise; Geslin de Bourgogne, de la Tour, l'abbé Souchet dans les Côtes-du-Nord; A. de Kerdrel à Rennes; Laimé et A. de Courson dans le Finistère; de Cadoudal à Lorient; de Quatrebarbes en Anjou; de Baudus, de Fleury Guerry et de Curzon à Poitiers; Pellerin de la Vergne à Nantes; de Tinguy en Vendée; Ch. des Moulins en Dordogne; Thibault, d'Andelot et Imbert Goubeyre à Clermont-Ferrand; de Bonald à Montpellier; l'abbé d'Alzon à Nîmes; A. du Boys dans l'Isère; d'Orvins à Albi; Terrier, Didier-Petit, Chaurand, etc., à Lyon; de Laborde-Noguez dans les Basses-Pyrénées; Raybaud de Faval à Toulon, Jacquemont dans la Loire; etc.

(1) M. Guerrier de Dumast.

par mes fragiles moyens au triomphe de la cause de Dieu. »

Mais il faudrait tout citer. A cette heure, la popularité de Montalembert parmi les vrais catholiques rappelle celle d'O'Connell en Irlande. Son nom est sur toutes les lèvres; on le prononce avec fierté, avec espérance. On apprend par cœur ses discours. Recevoir un mot de lui redouble l'ardeur des combattants. « Votre lettre m'a été un cordial d'un merveilleux effet, dit un correspondant; elle m'a fortifié pour la bataille. » — « Que ne vous dois-je pas, écrit un autre, à vous qui des hauteurs où Dieu vous a placé pour combattre et diriger, au milieu des préoccupations de la lutte au dehors et de l'organisation au dedans, trouvez encore du temps pour songer à moi, le dernier de vos soldats, si toutefois je puis prendre ce titre? » Les Bretons des Côtes-du-Nord marchent au premier rang. A leur tête le vaillant abbé Souchet, de Saint-Brieuc, qui, pour son *Avertissement aux Catholiques,* est cité en police correctionnelle, puis condamné à la prison. « Courage, monsieur l'abbé, lui écrit Montalembert au moment où il va partir pour le tribunal... Vous paraîtrez sur ce banc sans honte et sans remords. Pour ma part, j'espère que vous y serez condamné et qu'après vous bien d'autres le seront encore. Car c'est à ce prix seulement que les catholiques sortiront de cette torpeur où ils sont sans cesse tentés de retomber. La liberté vaut beaucoup et se paie cher. Il faut que nous apprenions à nos dépens à l'aimer et à la pratiquer; alors seulement nous serons dignes de la conquérir et de la conserver... Marchez donc sans crainte au combat où vous ont convié d'imprudents adversaires; et portez-y la conviction d'avoir mérité la sympathie de tous les cœurs vraiment catholiques, de tous ceux qui aiment la liberté et l'Église et qui aspirent à servir la bonne cause, autrement que par des vœux stériles et un silence équivoque. » (1)

Les catholiques des Côtes-du-Nord ne se contentent pas d'envoyer leur adhésion à Montalembert; ils désignent un de leurs membres pour venir à Paris même prendre ses ordres. Avant de partir, le délégué des Bretons écrit à Monta-

(1) Montalembert à l'abbé Souchet, Paris 4 août 1844.

lembert : « Il aurait fallu voir tous les catholiques de ce pays, surtout notre digne évêque ainsi que son clergé, me parler de vous les larmes dans les yeux, me féliciter de venir à Paris où je pourrai vous voir. De ce petit coin de terre s'élèvent chaque jour pour vous des prières ferventes vers le trône de Celui qui sait bien trouver des défenseurs pour son peuple, quand l'heure de la délivrance a sonné. » Ces effusions que nous pourrions multiplier, cet enthousiasme des soldats pour leur chef n'étaient-ils pas un présage de victoire? Il y avait malheureusement quelques dissidents.

II

Le correspondant de province doit demeurer en relations régulières avec le président du comité central et l'informer des événements importants de sa région. Mais son principal devoir est de découvrir autour de lui les catholiques les plus capables de le seconder. Il leur écrit, essaie de les voir et de les grouper pour l'action commune.

Neuf fois sur dix c'est à des gentilshommes légitimistes, à des lecteurs de la *Gazette* ou de *la Quotidienne,* qu'il s'adresse ainsi. Montalembert, on s'en souvient, les avait jadis vivement combattus, leur reprochant de vouloir placer le trône sur l'autel, de confondre les intérêts sacrés de la religion avec ceux d'un parti politique. Les légitimistes s'étaient défendus; il y avait eu de part et d'autre beaucoup d'âpreté et d'injustice passionnée, comme il arrive d'ordinaire dans les querelles entre frères. Aussi, lorsque Montalembert propose à ses adversaires de la veille de s'unir sur la question religieuse, accueillent-ils ses demandes avec méfiance, parfois même avec hostilité. Dans le Midi, où les têtes sont plus ardentes, l'intransigeance est à son comble. A Nîmes, les légitimistes déclarent préférer un républicain incrédule et irréligieux à un catholique juste milieu : « Plutôt M. de Robespierre que M. de Montalembert! » déclare l'un de ces exaltés. Même attitude dans l'Hérault : « Les opinions poli-

tiques ont ici une extrême vivacité, écrit M. V. de Bonald, et, dans chaque parti, elles sont, par suite d'un antagonisme violent, poussées à leurs extrêmes limites... Les légitimistes aiment mieux voter pour le démocrate le plus impie que pour un catholique qui serait ministériel. » A Nantes, ils veulent qu'on mette sur le même rang les intérêts religieux et ceux de leur parti. « L'usurpation et l'adhésion à l'usurpation sont pour eux l'injustice, par conséquent incompatibles avec le service de Dieu. Ils sont donc effrayés de la voie politique vers laquelle on veut les incliner et craignent de s'engager dans une direction qui présente le moindre doute à cet égard... » (1) — « Ils oublient qu'il y a une légitimité plus sainte, plus précieuse que celle des gouvernements, la légitimité de Dieu, la légitimité de nos droits et de notre liberté de chrétiens. » (2)

Cependant, on doit cette justice au parti légitimiste, les dissidences dont nous venons de parler furent des exceptions. Presque partout, après quelques hésitations, les royalistes oublièrent leurs griefs et secondèrent vaillamment Montalembert. Sans leur concours, dans la plupart des départements, ses efforts eussent été inutiles. Du reste, dans ses revendications religieuses, le comité se plaçait au-dessus de toute querelle politique ou constitutionnelle. Le bruit ayant couru, en certaines régions, qu'il dissimulait sa vraie pensée, et se proposait de rallier les dissidents à la dynastie nouvelle, Montalembert répondit à M. L. de Tesson qui lui exprimait ces craintes :

«... Le comité a le but qu'il avoue et il n'en a point d'autre. Il veut rallier les catholiques absorbés par des intérêts matériels, dominés par des passions purement humaines, autour de l'Église et de la liberté religieuse; il veut les habituer à se servir des armes que leur accorde la Constitution sous laquelle nous vivons. Ceux d'entre ses membres qui ont prêté serment à cette Constitution et à la royauté qu'elle établit, sauront le tenir, tant qu'on tiendra envers eux le serment correspondant au leur. Quant aux autres, ils sont

(1) M. Pellerin de la Vergne à Montalembert, 1845.
(2) M. de Bréda, correspondant de l'Oise, à Montalembert, 1845.

libres de tout engagement et n'en restent pas moins parfaitement unis avec leurs confrères...

« En ce qui touche à la doctrine des faits accomplis, le comité l'accepte absolument comme le pape et les évêques, qui sont ses maîtres et ses juges en matière de doctrine. La moitié de ses membres sont des partisans sincères de la révolution de Juillet; l'autre moitié, un peu plus nombreuse, est dévouée aux principes légitimistes. Jamais l'harmonie n'a été même légèrement troublée entre eux. Jusqu'à présent nous avons été attaqués et même abandonnés par des correspondants qui nous trouvaient trop intimement liés avec les légitimistes; il est naturel que nous soyons en butte à des attaques du côté opposé. Cette simultanéité d'injustice nous rassure et nous fortifie dans le choix de la position que nous avons prise.

«... En un mot, le comité n'a ni l'intention ni la mission de travailler au maintien de ce gouvernement; mais il a tout aussi peu la mission et l'intention de le combattre et de le renverser. Si, par impossible, il nourrissait cette dernière tendance, il serait immédiatement désavoué et facilement répudié par l'épiscopat et le clergé. Quant aux résultats indirects de l'action catholique avant tout dans l'ordre politique, nous n'avons pas à nous en occuper. Voici seulement ce que nous pouvons remarquer. Si la lutte actuelle n'avait point éclaté, et sur un terrain purement religieux, tout porte à croire que, docile aux habitudes que le gallicanisme lui a imposées depuis trois siècles et conformément à l'exemple qu'il a donné sous l'Empire, la grande majorité du clergé de France aurait professé à l'égard du pouvoir actuel une soumission presque servile et une confiance sans bornes. « Tout allait bien, a dit le ministre des Cultes à la tribune, le 14 juin dernier, lorsque le parti catholique s'est formé ». Or, qu'est-ce que ce parti dans la pensée de ce ministre, si ce n'est la réunion des catholiques de tous les partis sous le drapeau de la liberté et leur action indépendante, en dehors de toute tendance politique? » (1)

(1) Montalembert à M. L. de Tesson, à Avranches, le 3 août 1845.

Rien de plus honorable pour les légitimistes que ce qui se passa à Rennes. Dès le jour où s'était posée la question de la liberté d'enseignement, ils avaient fondé un comité permanent pour la revendiquer; ils avaient parlé, agi et combattu, sans attendre l'impulsion de Montalembert, avant même la formation du comité directeur de Paris. Quand le parti catholique commença à s'organiser, M. Audren de Kerdrel écrivit à Montalembert, au nom du comité de Rennes : il exposa fièrement les luttes déjà livrées pour la liberté, les résultats importants obtenus et promit au nom de ses collègues de redoubler de zèle pour l'avenir : « ... Quelle que soit la distance qui nous sépare en politique, nous ne faiblirons pas à la croisade dont vous êtes, — on l'a dit ironiquement et nous le répétons d'une manière sérieuse, — dont vous êtes le Pierre l'Ermite ». Et saluant de l'épée l'éloquent et intrépide défenseur de leur foi religieuse, les légitimistes bretons reprirent modestement dans la ligue générale leur place de combat.

III

Lorsqu'un certain nombre d'hommes sont ainsi parvenus à se grouper sur le terrain de la liberté religieuse, laissant de côté la politique qui divise, ils conviennent d'agir sans retard et résolument. Tout d'abord ils discutent le règlement du comité, élaborent son programme, déterminent sa composition, les attributions de ses membres, la date de ses réunions, l'emploi des souscriptions et des dons. Bientôt l'œuvre se dessine et grandit; il s'agit de l'étendre, d'envelopper en quelque sorte tout le département. Dans ce but, le comité désigne pour chaque canton des correspondants, les invitant à se tenir en communication régulière avec lui. «... Chacun est prié également d'entrer en relations suivies avec les hommes les plus influents de son canton et de constituer avec eux un conseil de trois membres... Il appartiendra à ces petits comités de décider ce qui sera opportun de faire lors des élections cantonales... etc ».

Et ces règlements, que nous transcrivons sur les originaux mêmes envoyés à Montalembert, ne demeurèrent pas lettre morte ; on les appliqua d'abord dans certains départements plus catholiques (1), puis, par entraînement, dans d'autres régions moins bien disposées; en sorte qu'au bout de deux ans, la France se trouva comme hérissée de petites garnisons de vaillants chrétiens, préoccupés avant tout de conquérir les libertés religieuses. C'est cela, c'est cette infiltration de l'idée catholique dans l'opinion qui a préparé et rendu possible la loi du 15 mars 1850.

Lacordaire suivait avec un vif intérêt le mouvement de concentration catholique qu'il voyait s'accomplir. Prêchant le carême à Lyon en 1845, il assistait chez M. Terret aux réunions du comité de cette ville. Un soir, à l'instigation du cardinal de Bonald, il prit la parole : « Ce qui vous manque ici, s'écria-t-il, c'est un journal. Il est de votre honneur d'en créer un sans tarder. » Il se montra si entraînant, si persuasif, que cette fondation fut votée à l'unanimité. Ainsi prit naissance *la Gazette de Lyon.*

Il en fut de même partout. Chaque comité départemental voulut avoir son organe. Mais tous n'étaient pas aussi riches que les catholiques de Lyon. Que de difficultés se dressent devant la nouvelle feuille! D'abord, où trouver les premiers fonds nécessaires? Où trouver des rédacteurs et des abonnés? Dans la plupart des villes, un journal légitimiste s'est établi, sorte de rejeton de la *Gazette,* absorbant toute la clientèle religieuse. Il ne reste plus de place pour les catholiques avant tout. N'importe ! S'ils se sentent trop faibles pour avoir un organe spécial, ils s'insinuent au journal légitimiste, y prennent bientôt, à force de talent et de zèle, une autorité prépondérante et, peu à peu, arrivent à le transformer. Le plus souvent ils paient d'audace et créent de toutes pièces un journal. « Succès ou revers, écrit l'un d'eux à Mon-

(1) On comprend que nous ne puissions citer tous ces comités. Les départements où s'organisa le plus activement l'action catholique furent les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine, le Finistère, le Puy-de-Dôme, la Côte-d'Or, les Basses-Pyrénées, le Rhône, les Bouches-du-Rhône, la Seine-Inférieure, le Calvados, la Somme, etc., etc.

talembert, nous remercierons Celui pour qui nous combattons ». A Bayonne, un jeune homme de vingt ans, M. de Laborde-Noguès, déclare qu'il va publier une feuille catholique, l'*Impartial*. On le traite de fou; il persiste. D'abord le journal n'est qu'hebdomadaire, et cela semble déjà très risqué. Mais il réussit et paraît deux fois, trois fois par semaine, puis, je crois, tous les jours. On demande à Montalembert des rédacteurs en chef. Déjà il a envoyé à Lyon M. Teyssier; à Saint-Brieuc, pour le *Français de l'Ouest,* M. Meynet; ailleurs, M. Nisard et bien d'autres. Car le zèle est contagieux et se communique d'une ville à l'autre. Parmi ces vaillantes feuilles qui surgissent de toutes parts et dont plusieurs ont subsisté jusqu'à nos jours, il est juste de nommer l'*Espérance* de Nancy, dirigée par un homme de haute valeur, M. de Foblant (1); le *Spectateur* de Dijon, où M. Foisset envoie fréquemment des articles, l'*Union Franc-Comtoise,* la *Champagne Catholique,* l'*Union* de Rouen, l'*Impartial du Rhin* à Strasbourg, etc. (2).

IV

Les comités de province sont constitués pour revendiquer la liberté d'enseignement. Pendant l'année 1845, leurs efforts se portent d'une manière spéciale sur le pétitionnement.

Au-dessous des privilégiés de l'électorat payant 200 francs d'impôts, se trouve la masse immense du peuple exclu des droits politiques. D'après les calculs ingénieux de Timon, chaque électeur représente 175 personnes qui ne votent pas. Par quels moyens ces 175 personnes arriveront-elles à faire

(1) Au sujet de l'*Espérance* de Nancy, Montalembert écrivait à M. de Dumast : « C'est le meilleur journal catholique qui existe ou qui ait existé depuis qu'il y a une presse religieuse. Je ne saurais exprimer à quel point j'admire et apprécie la dignité, la tenue, la justesse d'esprit qui président à cette feuille ». 26 octobre 1846.

(2) Citons encore la *Revue de l'Armorique*, le *Journal de Reims*, l'*Union de l'Ouest*, l'*Écho de l'Aveyron*, la *Guienne* à Bordeaux, la *Gazette du Midi* à Marseille, l'*Écho du Midi* à Montpellier, le *Réveil du Midi* à Toulouse, la *Gazette de Metz*, etc.

valoir leurs droits et entendre leurs doléances? Elles n'ont pour cela qu'un seul moyen, la pétition. La pétition, c'est l'expression des pensées et des sentiments populaires, c'est le droit de ceux qui n'en ont pas d'autres, un droit sacré, universel, reconnu par la Constitution.

Les membres des comités s'en vont donc par toute la France, à travers les rues des villes et des bourgades; le clergé paroissial les seconde de son mieux et se charge des campagnes; ils pénètrent dans les maisons et présentent aux pères de famille leurs pétitions en faveur de la liberté.

«... Au nom de tous les pères de famille qui veulent que leurs enfants conservent leurs croyances religieuses; au nom de toutes les villes qui, en échange des sacrifices qu'elles s'imposent, veulent le droit de choisir les professeurs des établissements qu'elles ont fondés, nous venons réclamer une loi affranchie de mesures préventives, de recherches inquisitoriales et d'exigences oppressives, contraires à l'autorité paternelle, à la liberté des communes et à la liberté de conscience. Nous demandons que l'Université n'exerce son autorité que sur elle-même, qu'elle ne soit pas à la fois juge et partie; qu'on ne demande pas aux élèves dans quels lieux, sous quels maîtres ils ont étudié, mais ce qu'ils ont appris; qu'enfin une vie consacrée à Dieu ne soit pas un titre d'exclusion aux yeux des hommes. »

En Amérique, en Angleterre, en Allemagne, une telle pétition eût été comprise et signée sans retard. Mais en France que d'efforts à faire, que de discussions à soutenir, que d'éloquence à dépenser, pour exciter dans les âmes la conscience de leurs droits et de leurs devoirs! — Pourquoi toute cette agitation? demande-t-on. C'est bon pour les électeurs qui ont le privilège de voter. Mais nous, nous ne sommes rien et nous ne pouvons rien. — Comment! vous n'êtes rien! vous regardez-vous donc comme des esclaves muets ou des serfs soumis sans restriction aux ordres de leurs maîtres? N'êtes-vous pas des hommes libres et des citoyens d'un pays libre? N'êtes-vous pas des chrétiens obligés de défendre votre foi, des pères de famille obligés de nourrir vos enfants du pain de l'âme comme du pain du corps? — Mais nous nous compromettrons; nous aurons l'air de révolutionnaires et l'effet sera détestable. — Ne craignez

point. Qu'avez-vous donc à perdre? Vous n'exposez rien, étant privés de tout. Vous remplissez d'ailleurs un devoir sacré et Dieu vous le rendra. — Mais tout sera inutile; les Chambres ne tiendront aucun compte de nos demandes. — Qu'importe! mieux vaut cent fois agir avec l'incertitude du succès que de laisser le mal s'aggraver sans protester. Il n'est pas vrai d'ailleurs que ces pétitions doivent être inutiles. A force de réclamer et de nous plaindre, nous finirons bien par éclairer l'opinion et être entendus. »

La remarque était juste, et le Gouvernement, après avoir fait semblant de le dédaigner, ne tarda pas à s'inquiéter de ce mouvement. Nous avons entre les mains des circulaires, émanées des autorités départementales, qui traitent d'*actes factieux*, de *tentatives de désordre*, l'exercice de ce droit formellement reconnu par la Constitution. On excitait les maires à entraver le pétitionnement par tous les moyens possibles; les fonctionnaires étaient strictement surveillés, ce qui ne les empêchait pas toujours de suivre leur conscience. Un pauvre employé de Saint-Malo, M. Spichtig, après dix heures passées dans son bureau, trouvait encore le temps nécessaire pour recueillir autour de lui des adhésions. Dans le Jura, les gendarmes prenaient le nom des signataires et cherchaient à les intimider. Dans le Doubs, un maire osa saisir des feuilles de pétition, et M. le vicomte Chiflet dut lui intenter un procès. Tandis que la majorité de l'épiscopat bénissait ces généreux chrétiens, l'archevêque de Besançon, Mgr Mathieu, suppliait ses prêtres de ne point s'occuper des pétitions (1). Le clergé ne tenait d'ailleurs nul compte de cet avis. « Notre cause est la cause de Dieu, écrivait à Montalembert un ecclésiastique de Besançon : Nous sommes décidés à soutenir énergiquement nos principes. »

(1) « Je désire de tout mon cœur la liberté d'enseignement; mais, pour obtenir ce bien, il ne faut pas en hasarder un autre extrêmement précieux qui est la paix. Comme l'intervention directe et active pourrait y nuire singulièrement, l'avis que je donne paternellement est de ne pas entrer dans cette voie qui serait préjudiciable sans aucun résultat. — Césaire, archevêque de Besançon. »

En 1844, avant l'organisation des comités, on n'avait pu recueillir plus de 20,000 noms de pères de famille. En 1845, on en réunit plus de 80,000, dont 25,000 pour les Côtes-du-Nord. L'année suivante les chiffres doublèrent. Si l'on tient compte des difficultés que nous venons de rappeler, ce résultat était un succès qui en présageait d'autres plus complets. Déjà le pétitionnement avait fait sortir les catholiques de leur isolement; ils s'étaient rapprochés, comptaient davantage sur eux-mêmes et se préparaient activement aux élections prochaines. « Qu'est-ce donc que cette liberté d'enseignement dont on parle tant? » se demandait-on de tous côtés. En dépit des passions mauvaises, la vérité commençait à se faire jour et jetait dans l'opinion des germes qui plus tard devaient porter leurs fruits au centuple.

CHAPITRE XIII

« UNE SORTIE DES UNIVERSITAIRES. » — LA DÉFENSE DES JÉSUITES. 1845.

I

Pendant que les catholiques s'organisent, concentrent leurs forces pour conquérir la liberté d'enseignement, les Voltairiens ne négligent aucune occasion de les attaquer; et le gouvernement lui-même, par faiblesse plus que par malveillance, est souvent complice de ces attaques. Dans les séances des 13 et 14 janvier 1845, profitant de la discussion de l'adresse au roi, Montalembert dénonce les atteintes portées par l'administration à la liberté religieuse. Ce n'est pas pour son plaisir ni pour celui de ses pairs, déclare-t-il, qu'il vient encore traiter ce sujet fécond en douleurs, à savoir les injures de l'Église; mais, puisqu'on ne cesse pas de la blesser, il considère comme un devoir sacré de ne point cesser de la défendre.

« Avant d'être pairs, députés, électeurs ou citoyens, nous croyons, nous sentons que nous sommes chrétiens et pécheurs, et que nous avons besoin d'être guéris, consolés et pardonnés par d'autres que nous-mêmes, par des évêques et des prêtres divinement institués pour cela. Obligés donc par notre foi d'être docilement soumis, en tout ce qui touche la conscience et la foi à l'autorité de l'Église, nous avons un intérêt souverain et imprescriptible à ce que cette autorité se présente à nous dans toute la majesté de son indépendance divine. »

Or, l'Église n'est point libre; Montalembert le démontre péremptoirement; on voudrait la réduire dans la pratique à

n'être qu'une administration publique dirigée par le gouvernement : jamais elle n'acceptera cette situation.

« L'Église n'est pas dans l'État, pas plus que l'État n'est dans l'Église ; ce sont deux puissances collatérales, souveraines, indépendantes, chacune dans son domaine... L'Église est l'alliée de l'État, et non sa sujette; elle n'est la sujette de personne. Ceux qui affectent de craindre ses empiétements font preuve d'une étrange ignorance ou d'une extrême hypocrisie. Oui, s'écrie l'orateur, elle veut empiéter, toujours et sans cesse empiéter, par l'humilité sur l'orgueil, par la chasteté sur le désordre, par les humbles consolations de la foi sur la misère et l'abandon des pauvres, par la charité sur la dureté et l'égoïsme des riches. »

Montalembert donne à ces idées de magnifiques développements que nous ne pouvons rapporter ici et termine par ces paroles : « Contre tous ceux qui la calomnient, qui l'enchaînent ou qui la trahissent, l'Église a depuis dix-huit siècles une victoire et une vengeance assurées : sa vengeance est de prier pour eux et sa victoire est de leur survivre. » (1)

Ce discours et celui que Montalembert prononce le 5 mars suivant, sur la politique générale, lors de la discussion des fonds secrets, n'empêchent point la situation religieuse de s'aggraver. Un fait qui, à première vue, semble de peu d'importance redouble l'acharnement de la lutte. M. Dupin, procureur général, a publié une nouvelle édition de son *Manuel de droit public ecclésiastique*. C'est un amas indigeste de tous les textes de lois, décrets et règlements qui, depuis Pithou jusqu'à Napoléon Ier, ont servi aux légistes gallicans à entraver l'action de l'Église. L'auteur a l'audace de recommander son livre à la bienveillance du clergé ; il exprime le vœu qu'il sera bientôt dans tous les presbytères. La réponse ne se fait pas attendre. A défaut de Mgr Affre qui, pressé par Montalembert, n'a pas le courage d'écraser « d'un grand coup de crosse » l'œuvre du légiste, le cardinal de Bonald, par mandement du 4 février 1845, condamne le *Manuel* comme rempli « de propositions fausses, hérétiques, propres à ruiner les véritables libertés de l'Église, etc. » Au lieu de négliger ce mandement, les ministres le défèrent au Conseil

(1) *Œuvres*. Discours II, p. 1 à 37.

d'État et celui-ci, le 9 mars 1844, déclare qu'il y a abus.

« Quand je reste dans les limites du pouvoir spirituel, riposte fièrement l'archevêque, et qu'assis sur mon siège pontifical, je cite devant moi les doctrines opposées à la doctrine catholique pour les juger, je ne reconnais sur la terre d'autre autorité doctrinale qui puisse reviser mon jugement que le Pontife Romain et les Conciles. Le Conseil d'État ne m'a pas été donné pour juge dans ces matières par Jésus-Christ... Un appel comme d'abus ne peut pas même effleurer mon âme... J'ai pour moi la Religion, la logique et la Charte : je dois me consoler. Et quand, sur des points de doctrine catholique, le Conseil d'État a parlé, *la cause n'est pas finie*. »

Que va faire l'Épiscopat? Peut-il demeurer insensible à ce langage, digne des plus beaux temps de l'Église? Montalembert ne le pense pas; il juge l'occasion favorable de réveiller cette sainte solidarité qui doit animer les successeurs des apôtres. Mgr Parisis est d'accord avec lui : ils s'adressent, chacun de son côté, à un certain nombre d'évêques. Mgr Affre refuse d'intervenir, mais l'archevêque de Reims, Mgr Gousset, n'hésite pas et lance un mandement contre le *Manuel* (1). Le vaillant évêque de Chartres fait de même. « Jeudi soir, écrit-il, comme j'étais dans mon lit, en attendant le sommeil, votre précédente lettre me revint en mémoire; je fus frappé du conseil qu'elle contenait; je me dis à moi-même : M. de Montalembert a mille fois raison; ni la conscience ni l'honneur ne permettent en ce moment à un évêque français d'abandonner M. de Bonald, de le laisser seul sur la brèche. Là-dessus je résolus d'écrire à M. Martin (du Nord) dès le lendemain matin. Je m'endormis dans cette bonne pensée. Je l'exécutai fidèlement à mon réveil. J'écrivis ma lettre tout d'un trait, tant vous, Monsieur le comte, après Dieu, m'aviez inspiré d'ardeur... » (2)

De jour en jour le mouvement grandit : plus de soixante évêques adhèrent publiquement au mandement de Lyon.

(1) « Pour un homme qui a le chapeau de cardinal suspendu sur la tête, cela est beau. Ce qui est consolant pour votre serviteur, c'est que c'est moi qui l'ai déterminé à ce parti... Écrivez le fait de Reims à Dijon et faites-le adhérer aussi... » Montalembert à Foisset, 27 février 1845.

(2) Mgr Clausel de Montals à Montalembert, 27 février 1845.

Rome aussi élève la voix et la Congrégation de l'Index condamne le *Manuel*. « Le dit mandement est et demeure supprimé », avait dit le Conseil d'État. Pour répondre à cette déclaration, Montalembert fait imprimer ce mandement avec toutes les protestations épiscopales, et les comités le répandent par toute la France. Cependant le ministère « avec une prudence tardive mais méritoire », demeure coi. (1) Son arme s'est brisée entre ses mains. De 1845 à 1848, il n'eut plus recours aux appels comme d'abus.

On comprend l'irritation des Voltairiens et le désir qu'ils éprouvent de prendre leur revanche. « Il faut voir, s'écrie Dupin, si les prêtres seront nos maîtres! Les appels comme d'abus sont insignifiants : Eh bien! Faisons une loi contre les manifestations cléricales... Supprimons le traitement des évêques... Dispersons les Jésuites. »

II

« Nous avons bien lapidé le moyen âge pour s'en être pris aux Juifs de tout ce qui advenait de fâcheux dans la chrétienté, écrivait Foisset à Montalembert; ne trouvez-vous pas que les Jésuites sont en ce sens les Juifs du dix-neuvième siècle? » (2) Nos pères avaient quelques bonnes raisons de s'attaquer aux Juifs; les sectaires de notre siècle n'invoquent contre les Jésuites que de mauvais prétextes : à cela près, la remarque est juste. Pour flétrir les Jésuites, pour les perdre, et les chasser, mensonges, calomnies, tout réussit, tout est permis. Dans un misérable roman, le *Juif Errant*, Eugène Sue les montre cherchant à dominer le monde par les moyens les plus criminels, exploitant la luxure, fomentant le vol, organisant l'assassinat. Ces choses s'impriment dans le *Constitutionnel*, journal de MM. Thiers, Cousin et de Rémusat; elles se répandent partout, dans les salons, les ateliers et les cabarets. De son côté, le *Journal des Débats* les appelle « hypocrites patentés, marchands d'indulgences,

(1) Thureau-Dangin.
(2) Foisset à Montalembert, 14 janvier 1845.

pourvoyeurs d'absolutions, colporteurs de pieuses calomnies. » Un vulgaire escroc, Affnaer, domestique chez les Jésuites, dérobe à ses maîtres 200.000 francs et ceux-ci osent le faire poursuivre : « Voyez, répètent les libéraux, la fortune et l'audace de ces gens qui n'ont le droit ni de posséder ni même d'exister! » Heureusement que, pour se défendre, Affnaer va dévoiler les mystères et les crimes de la Société ; aussi pendant quelques semaines les Voltairiens sont dans la joie.

Toutefois, il convenait d'en finir avec « cette peste publique » ; le parti Universitaire résolut de porter l'affaire devant les Chambres. Les catholiques de Marseille, justement indignés des attaques que MM. Michelet et Quinet se permettaient au Collège de France contre leur foi, avaient adressé une protestation à la Chambre des pairs. Le 14 avril 1845, on discutait à ce sujet; tout en flétrissant comme il convenait le langage des deux professeurs incriminés, Montalembert s'opposait loyalement à toute mesure de répression : « Dans un pays libre, déclarait-il, il faut savoir supporter ce qui fait horreur, ce qui inspire de la répugnance... Je me reconnais le droit d'en éprouver pour toutes sortes de doctrines et de personnes, sans vouloir contester pour cela leur existence et leurs droits. Nos adversaires ne savent pas s'habituer à cette contrainte, à cette nécessité de la liberté. J'espère que nous, nous saurons le leur apprendre. »

C'est au nom de ce libéralisme élevé et généreux que les catholiques combattaient alors. Tous étaient d'accord pour se placer sur ce terrain : « ... Il a noblement exposé des principes dignes de son talent, de sa franchise et de la grande cause qu'il défend, écrivait Louis Veuillot à propos de Montalembert... Il sait souffrir la liberté, même lorsqu'elle le blesse, et ne réclame ni ne veut accepter autre chose, pour défendre la religion, que cette liberté qui la combat. En effet, après tout ce que l'État s'est permis contre l'Église, il ne lui resterait plus qu'à la protéger ! Ce n'est pas sa protection que nous lui demandons contre la liberté de l'erreur, c'est la liberté de la vérité. » (1)

(1) *Univers*, 14 avril 1845.

Dans sa réponse, M. Cousin répudia cette liberté dangereuse et se plaça sur un terrain tout différent. L. Veuillot nous décrit d'une façon bien amusante le début de ce discours : « M. Cousin a commencé d'un ton dolent ; il se meurt ; il n'est sorti que pour observer ce qui se passe ; il supplie ses collègues d'avoir pitié de lui et de permettre qu'il parle de sa place, car il va rendre l'âme : tout cela d'un air à fendre les rochers et avec une télégraphie qui fait sourire les pairs, les huissiers, les spectateurs. Le garçon qui porte l'eau sucrée va le dire à ses camarades ; les portes s'entrebaillent ; de tous côtés des têtes curieuses viennent contempler les évanouissements de M. Cousin. Ces petites grimaces achevées, notre moribond entre en matière, et, d'une voix de stentor, pendant près d'une heure, il se livre aux emportements du zèle universitaire le plus fougueux. Ce qu'il dit, c'est... qu'il faut chasser les Jésuites. » (1) — « Il est notoire en France qu'en présence de tant de lois anciennes et nouvelles qui se fortifient et se confirment les unes par les autres, il est, dis-je notoire qu'une fameuse congrégation...

M. le comte Beugnot. Ah ! nous y voilà !

M. Cousin. Oui, nous y voilà : avez-vous donc cru que j'hésiterais à dire hautement ma pensée ? Oui, une fameuse congrégation existe et marche, tête levée, en opposition aux lois... Je n'hésite pas à me déclarer l'adversaire de la corporation ; il en arrivera ce qu'il pourra. (*Rire général.*)... Tant que je ne verrai pas dans le *Moniteur* que M. le garde des Sceaux a enfin exécuté la loi à l'endroit de la Compagnie de Jésus, je suis certain que M. de Salvandy ne prendra aucune mesure sévère envers les professeurs inculpés. » (2)

Ce n'était là encore qu'une vague menace. Quelques jours après, l'affaire devint plus sérieuse. Dans un conciliabule secret, les chefs de la gauche, Thiers, Odilon-Barrot, Dupin, de Rémusat, Duvergier de Hauranne et quelques autres décidèrent de faire « une sortie » sur la situation légale des Jésuites en France. Cette tactique présentait à leurs yeux di-

(1) *Univers*, 15 avril 1845.
(2) *Moniteur*, 15 avril 1845, p. 976.

vers avantages : c'était une arme à deux tranchants qui atteindrait à la fois le parti prêtre et le gouvernement. Dans quel embarras n'allait point se trouver le cabinet Guizot! S'il prenait parti pour les Jésuites, sa majorité l'abandonnait; en les frappant, au contraire, il se jetait dans une série de violences et de persécutions inextricables. On discuta longtemps avant de décider qui prendrait la parole. A la fin, M. Thiers s'en chargea et l'interpellation fut fixée au 2 mai.

Nous ne referons point le tableau de ces tristes journées (1), reproduites à une époque plus récente. Les Jésuites, enfermés dans leurs couvents, sont en prières, pendant que se décide leur sort et que l'émeute menace de les chasser. M. Thiers demande que les lois de l'État à l'égard des Congrégations soient exécutées; il parle avec hypocrisie des passions déchaînées : les Jésuites sont *probablement* les provocateurs de ces troubles; l'orateur croit rendre un vrai service au gouvernement et « à l'auguste religion de son pays », en réclamant contre les factieux l'application des lois existantes. Vainement Berryer, M. de Carné et Lamartine lui-même démontrent-ils l'inanité de ces prétendues lois; M. Guizot n'ose pas répondre, comme le fit quelques jours plus tard (2) Sir Robert Peel aux Communes d'Angleterre : « J'aime mieux garder mon indépendance que conserver le pouvoir à des conditions serviles. » Impuissant à diriger sa majorité, il se met à ses ordres, déclare qu'il s'entendra, au sujet des Jésuites, avec l'autorité spirituelle et la Chambre tout entière, à une trentaine de voix près, vote l'expulsion de la Compagnie de Jésus.

III

Ainsi le terrain de la lutte est changé. Les ennemis, dit très bien Montalembert, « ont fait ce que l'on fait dans une

(1) Lire sur toute cette affaire l'intéressant chapitre de M. Thureau-Dangin : *Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. V : La liberté d'Enseignement.
(2) 21 mai 1845.

place assiégée; ils ont fait une diversion habile; ils ont fait une sortie vigoureuse; ils ont bien calculé leur affaire; ils se sont dit : Ah! vous venez nous attaquer au nom de la liberté et de la Charte; eh bien! nous allons faire un détour et nous tomberons sur votre flanc le plus vulnérable et le plus exposé, au nom des Jésuites. » Cela étant, les catholiques sont bien contraints de concentrer leurs efforts sur ce point spécial. A vrai dire, tous ne sont point satisfaits d'y être amenés; leurs sentiments diffèrent à l'endroit de la célèbre Compagnie. En 1836, Lacordaire, se louant de l'accueil que les Jésuites lui avaient fait à Rome, écrivait : « J'ai souvent admiré leur foi, leur zèle, leur bonne éducation, leur facilité à tout comprendre et à se mettre au niveau de tout, qui fut toujours un de leurs caractères, enfin un détachement vrai des passions politiques, prêt à reconnaître l'ordre partout où il est et mettant la religion avant tout autre intérêt. » (1) Mais bientôt ses idées se modifient; la sympathie fait place à la défiance. Il craint de compromettre son œuvre dominicaine par une alliance trop étroite avec un ordre si impopulaire. « Prends garde, répète-t-il à Montalembert; la question que Dieu a posée est celle-ci : est-il utile à l'Église de France et à l'Église universelle que les Jésuites aient en France une grande part de l'enseignement, au moyen de la liberté?... En mon âme et conscience, je comprends que la Providence y réponde négativement... Connaissant la France comme je la connais, il m'est impossible d'admettre qu'il soit possible aux Jésuites d'y avoir des collèges, avant une rénovation complète de l'esprit public en France (2)... Il faut avant tout qu'ils vivent, qu'ils prêchent, qu'ils confessent, qu'ils se fassent connaître et aimer ». (3) Foisset pense à peu près comme Lacordaire : « Je vous avouerai, mon cher ami, écrit-il, que j'ai personnellement peu de goût pour les Jésuites, à de hautes exceptions près; mais en ce moment ils me sont sacrés. »

Montalembert lui, — avec Dupanloup et Veuillot du reste, — professe pour la cause des Jésuites un dévouement absolu :

(1) Lacordaire à Montalembert, 15 avril 1836.
(2) L'avenir a suffisamment prouvé l'erreur de Lacordaire.
(3) Lacordaire à Montalembert, 30 septembre 1844.

non qu'il soit aveugle à leur sujet, nous le verrons plus loin; mais il est saisi, subjugué par leur piété véritable, l'admirable résignation qu'il remarque en eux, leur esprit profondément catholique. Il s'indigne de voir de tels hommes calomniés et persécutés; avec sa nature chevaleresque, il s'attache d'autant plus ardemment à les défendre qu'ils représentent à ses yeux les causes les plus sacrées, l'Église, la sainteté et le malheur. De jour en jour, il apprécie davantage le P. de Ravignan; il admire, il aime cette nature faite à la fois d'austérité et de tendresse; et le Père, nous le verrons par ses lettres, lui accorde en retour une affection exceptionnelle.

— « Si l'on vous chasse, lui dit Montalembert, je mets la Roche-en-Brenil à votre disposition. — C'est bien vous, répond le P. de Ravignan, votre foi, votre cœur si noble, si courageux, si dévoué. Mon bien-aimé comte, nous sommes tous pénétrés de reconnaissance pour votre admirable bonté. Croyez-le, du moins vous n'obligez pas des ingrats. Comme vous, nous espérons que cet orage passera. Nous avons d'ailleurs quinze jours pour respirer, à ce qu'il paraît. Nous nous préparons cependant et nous nous conformons, autant que possible, à vos excellents avis... Il n'y a pas plusieurs comtes de Montalembert : je n'en connais qu'un... Que vous dirai-je de votre offre si touchante d'hospitalité? Oh! oui, de cœur je vous préfère à tout autre. Je voudrais associer intimement ma vie à votre vie, sous un même toit, dans un même cœur. Cher et bien-aimé comte, notre malheur deviendrait presque une consolation... Soyez béni mille fois. Oui, nous vous aimons, nous vous chérissons, nous prions pour vous, pour tout ce qui vous est cher. Conservez-moi une affection qui m'est précieuse par dessus toutes sur cette terre. » (1)

Le lendemain du vote de la Chambre, les amis des Jésuites se réunissent. Un comité de jurisconsultes et d'hommes politiques se constitue pour aviser au parti à prendre en cas d'expulsion. M. de Vatimesnil préside ce comité. Montalembert

(1) Le P. de Ravignan à Montalembert, 20 avril 1845.

y brille par son ardeur, Berryer par la lucidité et la décision de ses conseils, Barthélemy et de Carné par leur sagesse et leur dévouement. Tous sont d'accord qu'il faut résister et ne céder qu'à la force. Une consultation fortement motivée établit le droit des Jésuites et la manière de le faire sauvegarder. Sans nul doute les scellés seront mis sur telle ou telle partie de la maison; le P. de Ravignan les brise; on le traduit en police correctionnelle; si on pouvait le jeter en prison, ce serait parfait. Devant le tribunal, Berryer le défend; son client est néanmoins condamné. En appel, M. Séguier préside : n'est-ce pas son droit de présider où il veut? M. de Vatimesnil plaide et Berryer réplique. Si un arrêt d'acquittement peut être rendu, quel triomphe! Tels sont les projets. Le Général de l'ordre approuve et bénit la résistance. — « Ne faites aucune concession, écrit aux Jésuites Mgr Parisis... Subissez tous les genres de persécution, plutôt que de sacrifier le principe de liberté qui est heureusement aujourd'hui le boulevard de l'Église... Plutôt cent ans de guerre que la paix à ce prix! » — Les Jésuites y sont bien décidés. Dans le programme de résistance qu'ils envoient à toutes leurs maisons, on lit ces énergiques paroles : « Français, jouissant des droits de la cité, nous invoquons l'appui protecteur des lois communes à tous et nous protestons, avec toute l'énergie de notre conscience, contre une violation inexplicable des droits religieux et des garanties constitutionnelles les plus avérées. Nous ne pouvons croire que des clameurs aveugles et un nom calomnié, sans coupables désignés, sans délit imputé, sans un fait articulé, suffisent dans un pays libre pour faire expulser et proscrire des religieux, des prêtres, des Français égaux devant la loi à tous les autres Français. »

Mais bientôt, contre ces généreux projets, des obstacles imprévus se lèvent : l'archevêque de Paris, on le sait, n'aime point la Compagnie de Jésus. C'est une des faiblesses de ce prélat si pieux d'ailleurs et destiné à une mort sublime. On prétend qu'il verrait les Jésuites partir sans aucun regret. Après le vote de la Chambre, un mot significatif a circulé dans Paris : « C'est le triomphe de l'Archevêque! » Il se déclare nettement opposé à toute résistance et affirme que, si les Jé-

suites ne se soumettent pas aux lois, il leur retirera le pouvoir de confesser.

Indigné de tous ces propos, Montalembert se décide à écrire à Mgr Affre : « En vous écrivant comme je vais le faire, lui dit-il, je crois remplir un devoir impérieux, mais je sens qu'il m'est profondément pénible. Je redoute que vous ne soyez tenté de m'accuser de témérité, de présomption et d'injustice, tandis que mon cœur n'est animé que d'une ardente sollicitude pour votre gloire et d'une sincère reconnaissance pour les marques de bonté que j'ai souvent reçues de V. G. » Avec une franchise entière, en homme qui ne sait point dissimuler sa pensée, il se fait l'écho des bruits qui circulent dans Paris :

«... S'il faut en croire des personnes qui se disent bien informées, V. G. aurait résolu de profiter des mesures violentes que le Gouvernement projette contre les Jésuites pour les réduire au rôle de prêtres administrateurs des paroisses de Paris. Elle se serait en outre chargée de négocier avec le reste de l'épiscopat dans l'intérêt du Gouvernement et de faire agréer aux évêques, comme prix de leur adhésion tacite à la proscription des Jésuites, la création d'un grand nombre de nouvelles succursales, l'autorisation d'un établissement de plein exercice dirigé par des prêtres dans chaque diocèse, la restauration d'un certain nombre de cathédrales et, en premier lieu, celle de Notre-Dame de Paris. En un mot, l'Église de France consentirait par son silence au sacrifice de l'innocence et de la vertu : ce silence lui serait payé à prix d'argent et l'archevêque de Paris serait l'intermédiaire de ce nouveau genre de pacte entre l'Église et l'État. »

Montalembert déclare qu'il ne croit pas à ces bruits, mais il s'étonne que, depuis le jour où les menaces, les calomnies, les plus grossières injures ont été lancées sur les Jésuites du haut de la tribune et par des voix officielles, aucune marque de sympathie, aucun signe de consolation, aucun encouragement quelconque ne leur ait été accordé par le premier pasteur du diocèse : « On saisit sans peine, ajoute-t-il, le contraste de cette conduite avec celle de tous les autres évêques qui ont des Jésuites dans leurs diocèses et qui ont eu le temps de

manifester jusqu'à présent leurs dispositions. On apprend que l'archevêque de Rouen, l'évêque de Metz, l'évêque de Nantes ont tous les trois déclaré que leurs palais épiscopaux deviendraient le domicile des Jésuites, à partir du moment où ces victimes de la liberté ecclésiastique seraient expulsées de leur demeure actuelle. Et cependant aucun de ces évêques n'a sanctionné au même point que vous, Monseigneur, par sa présence et son autorité, la prédication des Jésuites; aucun d'eux n'a présidé comme vous à une retraite de plusieurs milliers d'hommes prêchée par un Jésuite : aucun d'eux n'a célébré la plus grande fête de cette année 1845 en donnant solennellement la sainte communion de moitié avec un Jésuite; aucun d'eux enfin n'a eu dans le passé des sujets de plainte contre les Jésuites (1) et n'a pu par conséquent trouver, dans les lois de la délicatesse même mondaine, un motif tout puissant de les couvrir contre leurs ennemis actuels d'une protection patente et généreuse. »

L'attitude incertaine de Mgr Affre dans l'affaire Dupin avait vivement affligé Montalembert; il le fit sentir en terminant sa lettre. « Lorsque dernièrement cinquante évêques de France ont condamné le *Manuel* de M. Dupin, que le Souverain Pontife vient de frapper à son tour, vous êtes resté à part et silencieux. Vous en avez été récompensé par un éloge public que le condamné vous a décerné dans cette récente préface, où il jetait le défi et l'insulte à vos frères dans l'épiscopat et au Saint-Siège. Est-il à désirer pour vous, pour votre autorité, pour votre influence sur l'Église de France, qu'un éloge analogue vous soit décerné par M. Thiers, lorsqu'il abordera de nouveau la tribune pour y poursuivre, en s'avouant *révolutionnaire, impérialiste et voltairien,* ces Jésuites qui ont l'insigne honneur d'être partout et toujours les premières victimes de l'impiété? » (2)

Jusqu'à quel point les reproches de Montalembert étaient-ils fondés, il est difficile de l'apprécier. On peut les croire fort exagérés. Cependant le Nonce auquel Montalembert com-

(1) Allusion à l'opposition que les Jésuites avaient faite en 1840 au choix de Mgr Affre comme archevêque de Paris.

(2) Montalembert à Mgr Affre, 13 mai 1845.

muniqua cette lettre, la déclara « admirable ». Mgr Parisis allait plus loin; nous citons sa lettre parce qu'elle révèle un état d'esprit curieux à connaître : « La voie dans laquelle entre l'archevêque de Paris, écrit-il le 1er juin, est assurément mauvaise en elle-même et triste pour lui; mais je ne la trouve pas malheureuse pour nous. Plus l'égarement sera manifeste, moins il sera partagé. Je regarde comme un bien tout ce qui sépare de Paris, car cette capitale est religieusement la rivale de Rome en France. C'est la Rome des Gallicans et des hérétiques. C'est la Rome future de tous ceux qui rêvent une religion nationale; et il faut avouer que le haut clergé de ce diocèse se donne des airs de primatie qui favorisent singulièrement l'idée de faire de cette grande ville le centre suprême, indépendant, unique, de toutes les affaires religieuses parmi nous. De là je conclus que mettre toutes les provinces catholiques en défiance de ce patriarchat, leur faire prendre même une attitude de résistance à son égard, c'est servir la cause de la seule vraie *unité.* » (1) La question des Jésuites était bien mal choisie pour mettre en opposition Rome et Paris : Montalembert et Mgr Parisis allaient bientôt l'apprendre à leurs dépens.

IV

M. Guizot, très embarrassé et ne voulant à aucun prix employer la violence contre les Jésuites, avait imaginé d'obtenir de Grégoire XVI leur dissolution ou leur dispersion. L'idée parut singulièrement audacieuse; mais, pour la réaliser, Guizot trouva dans M. Rossi un négociateur incomparable. Étrange physionomie que celle de cet Italien « au pâle visage, au regard de lynx, au profil d'aigle » (2), à l'esprit souple et plein de ressources, à la volonté tenace et audacieuse, qui devait couronner par une mort héroïque au service de la plus belle des causes une vie livrée aux aven-

(1) Mgr Parisis à Montalembert, 1er juin 1845.
(2) Thureau-Dangin.

tures et aux intrigues. M. Rossi connaissait à fond la cour Romaine; il s'y sentait si bien dans son milieu qu'il ne le quitta plus dès qu'il l'eut trouvé et, après 1848, devint premier ministre de Pie IX. En attendant, il se mit à l'œuvre avec une prudence consommée. Ce n'était pas chose facile, a-t-il dit lui-même, d'arracher une pareille concession à « un vieillard de 82 ans, sorti d'un cloître, à la fois timide et irascible, défiant, voulant décider lui-même les affaires, surtout les affaires religieuses, et sur lequel les Jésuites ont exercé pendant quinze ans une influence que nul n'avait encore contrariée. » Mais M. Rossi comptait trouver des alliés même dans le Sacré Collège. Louis-Philippe ayant gardé le vieil usage royal d'écrire à ses cousins les cardinaux à l'occasion des principales solennités, ceux-ci en étaient pénétrés de gratitude, au point de voir dans le roi des Français « la colonne de l'édifice social, politique et religieux et de le croire fermement résolu à ramener les beaux temps de l'Église. » (1) Déjà l'abbé de Bonnechose, supérieur de Saint-Louis des Français, s'employait énergiquement à faire aboutir la mission Rossi, interdisait aux Jésuites la prédication dans son église, et, pour ce motif, se brouillait à jamais avec Montalembert. L'archevêque de Paris écrivait secrètement au Pape dans le même sens. Le roi aussi agissait, cherchant à effrayer le nonce par des scènes menaçantes et calculées d'avance : « Savez-vous ce qui arrivera, s'écriait-il, si vous continuez de laisser marcher et de marcher vous-même dans la voie où l'on est. Vous vous rappelez Saint-Germain-l'Auxerrois, l'archevêché saccagé, l'église fermée pendant plusieurs années. Vous reverrez cela pour plus d'un archevêché et plus d'une église... J'en serai désolé. Ce sera un grand mal et un grand embarras pour moi et pour mon gouvernement. Mais, ne vous y trompez pas, je ne sacrifierai pas ma couronne pour les Jésuites, etc. » (2) Cependant le nonce demeurait inflexible, quoiqu'en dise Guizot, et ne cessait de répéter à Montalembert : « Courage ! Il est impossible que Rome sacrifie les Jésuites ! »

(1) Lettre du duc de Valmy à Berryer, 8 avril 1845, citée par M. C. de Lacombe.
(2) Mémoires de Guizot, VII, p. 413.

Montalembert, inquiet des bruits qui circulent, décide d'interpeller le gouvernement ; ses amis le conjurent de s'abstenir. — « Il est six heures du matin, lui écrit l'abbé Dupanloup ; je viens de dire la sainte messe avec des oraisons spéciales pour vous. Il est certain que jamais vous n'avez eu plus besoin de la lumière de Dieu... L'alarme unanime des amis et des ennemis, des tièdes et des fervents, des courageux et des lâches, des *intéressés* eux-mêmes et des indifférents, me fait une grave impression... Mon avis est devenu formel sur l'inopportunité présente. » Montalembert s'obstine ; le 11 juin, après s'être entendu avec MM. Beugnot et Barthélemy, il monte à la tribune. Il conteste la valeur légale du vote émis par la Chambre des députés et raille le ministère de cet ultramontanisme étrange, qui lui fait franchir les monts pour consulter le Pape sur l'application d'une loi d'État.

Puis, passant en revue les griefs invoqués contre les Jésuites, il prouve que ces prétendus griefs s'appliquent à l'Église mieux qu'aux Jésuites eux-mêmes et qu'au fond c'est à l'Église qu'on en veut. De quoi les accuse-t-on en effet ? D'être militants, d'être un corps créé pour la bataille ? Mais l'Église, ne sait-on pas que sa mission est de lutter toujours ? — D'être soumis à un chef étranger ? mais c'est le cas de tous les catholiques. — D'avoir pour patrie le monde ? Mais c'est précisément le triomphe et la gloire de l'Église. — D'avoir été *probablement*, a dit M. Thiers, les provocateurs des troubles actuels ? Mais ce sont les évêques, c'est-à-dire l'Église, qui ont protesté contre l'enseignement philosophique de M. Cousin, contre le monopole universitaire et, plus récemment, contre le gallicanisme de M. Dupin :

« Dans ces prétendus écarts ecclésiastiques, vous n'avez pas pu mettre la main sur le plus petit Jésuite, afin de le traduire, pour la moindre contravention, devant la police correctionnelle... Pourquoi donc, dans cette grande cause, les Jésuites sont-ils les seuls accusés ? Ah ! C'est que leur nom est commode pour la haine, il dispense de la vérité et il remplace la justice. » Mais les évêques ne s'y tromperont pas. « En frappant ses fils les plus dévoués, ses soldats les plus fidèles, c'est l'Église même que vous attaquez... Sachez le, s'écrie l'orateur en terminant, le sacrifice du juste ne profite jamais en dernière analyse qu'à la justice. Cela s'est toujours vu depuis le temps de Pilate ; et c'est un exemple, une méditation

que je recommande aux nombreux successeurs de ce fameux homme d'État parmi nous. »

Cependant, c'est à Rome que se négocie dans le plus grand mystère, entre M. Rossi et la diplomatie Romaine, le sort des Jésuites. A Paris, le nonce lui-même ignore tout. Le 2 juillet, l'*Univers* annonce que la Congrégation Romaine chargée de l'affaire a repoussé la demande du gouvernement français et que « dès ce moment la mission de M. Rossi semble terminée. » Grande est la joie des catholiques à cette nouvelle, mais leur consternation ne l'est pas moins de trouver, quelques jours plus tard, la note suivante dans le *Moniteur :* « Le gouvernement du Roi a reçu des nouvelles de Rome. La négociation dont il avait chargé M. Rossi a atteint son but. La Congrégation des Jésuites cessera d'exister en France et va se disperser d'elle-même ; ses maisons seront fermées et ses noviciats dissous. »

V.

Le premier mouvement de Montalembert est de nier ; tant que la chose ne sera pas confirmée par Rome, il ne peut croire à une telle transaction. Il interroge le nonce qui n'a reçu aucune nouvelle. Enfin arrive une dépêche du Cardinal Lambruschini, déclarant que le Souverain Pontife a refusé de frapper les Jésuites, mais que leur général les sacrifie lui-même pour la paix de l'Église et de la France. Étrange explication, accueillie par les éclats de rire des politiciens et à laquelle Montalembert se rattache pourtant, parce qu'elle semble sauvegarder l'honneur du Saint-Siège. Mais comment le général de l'Ordre qui, trois semaines auparavant, encourageait la résistance a-t-il subitement changé? Que s'est-il donc passé à Rome ? Montalembert l'apprend bientôt de source sûre, par une lettre importante que lui adresse le P. Rozaven, assistant pour la France et l'un des esprits les plus éminents de la Société.

La lettre dont nous avons l'original sous les yeux débute

ainsi : « Membre de cette compagnie que vous avez, monsieur le comte, si souvent et si éloquemment défendue, je me sens pressé de vous écrire, non pour vous exprimer la reconnaissance qui est si vive dans mon cœur et dans celui de mes confrères, mais pour vous mettre, autant qu'il me sera possible, bien au fait de l'événement qui occupe en ce moment tous les esprits. » Le P. Rozaven raconte ensuite longuement l'arrivée à Rome de M. Rossi, l'accueil plein de réserve qu'il reçoit d'abord, ses démarches, ses intrigues, ses promesses et ses menaces.

« ... Il disait à qui voulait l'entendre que c'était le bien de la religion autant que celui de l'État qui demandait que la Compagnie de Jésus fût supprimée en France, qu'elle y était impopulaire à tel point que la France accepterait plutôt le grand Turc pour empereur qu'elle ne consentirait à l'établissement de la Compagnie, que si on tardait à l'en délivrer, il en résulterait des secousses, des mouvements populaires dont le contre-coup se ferait sentir à Rome, etc. « L'intervention paternelle du Saint-Siège, ajoutait-il, préviendrait ces inconvénients; les ordres religieux seraient sauvés; pour les Jésuites eux-mêmes, tout se passerait plus doucement, et les choses ne seraient pas portées à l'extrémité... » Tout cela n'aboutit point. « Le Saint-Père, voulant procéder en cette affaire si importante avec maturité, assembla la Congrégation des Cardinaux, dite des affaires ecclésiastiques extraordinaires. Il y exposa la demande du ministre français et réclama l'avis de la Congrégation. La chose fut discutée; d'une voix unanime, la Congrégation décida que le Saint-Siège ne pouvait accorder ce qu'on lui demandait et ne devait concourir en aucune manière à la suppression des Jésuites en France, ni par voie d'autorité, ni même par voie de conseil... »

Alors M. Rossi retira la note qu'il avait présentée et changea de ton. « Désespérant de persuader, il chercha à émouvoir. Il représenta les embarras du ministère qui, disait-il, n'était pas du tout ennemi des Jésuites et ne songerait pas à leur faire du mal, s'il n'y était forcé par la position où il se trouvait; qu'il était débordé, qu'il ne pouvait plus reculer, que du

reste il se contenterait de peu de chose, qu'il lui suffirait de se mettre en mesure de pouvoir déclarer à la rentrée des Chambres qu'il y avait quelque chose de fait, qu'il ne s'agissait que de diminuer quelques-unes des maisons les plus en vue, de transporter quelques sujets d'un lieu dans un autre lieu moins connu. Ces demandes, si éloignées de celles contenues dans la première note, furent écoutées du Cardinal (1), qui pensa que les choses ainsi entendues pourraient s'arranger. Il répondit qu'il pensait que le général des Jésuites consentirait à quelque arrangement, à quelque sacrifice, pour tirer le gouvernement d'embarras, qu'il donnerait volontiers cette preuve de son désir d'aider le ministère autant qu'il le pourrait, sans compromettre les intérêts essentiels de sa Compagnie. Là dessus il y eut des pourparlers entre le Cardinal et le ministre français sur ce qui pourrait se faire, mais qu'y eut-il de convenu, je ne saurais le dire positivement... » (2)

Ce que le P. Rozaven ne veut pas dire, une lettre du P. Rubillon, provincial des Jésuites, l'insinue clairement. Il en résulte qu'une pression a été exercée par le Cardinal Lambruschini sur le général des Jésuites pour l'engager à céder aux vœux du gouvernement français. Le P. Rubillon, parlant à Montalembert de certains évêques qui abandonnent la Compagnie, parce qu'elle n'a pas voulu se défendre, ajoute ces paroles significatives : « Ils ne savent pas l'entrevue du jeudi 12 juin, de 8 à 9 heures du soir, où une réponse était demandée séance tenante, réponse attendue avec anxiété au Quirinal. » (3)

Naturellement, M. Rossi raconte d'une façon bien différente l'issue de sa mission. Le comte Beugnot qui suivait cette affaire de très près et fut chargé par les Jésuites de négocier avec M. Guizot le mode de leur dispersion, écrit à Montalembert : « ... Si l'on ne m'a pas trompé (M. Guizot), le Saint-Père n'aurait opposé aucune sorte de résistance aux demandes de la France. Rossi aurait été assuré de son succès huit jours après son arrivée, et les affaires de la Suisse, qu'il menait de

(1) Lambruschini, secrétaire d'État, qui dirigea toute cette affaire.
(2) Le P. Rozaven à Montalembert. Rome, 28 juillet 1845.
(3) Le P. Rubillon à Montalembert. Paris, 10 septembre 1845.

front avec les nôtres, seraient la seule cause du retard apparent de la conclusion. Non, le Saint-Père n'a donné ni ordre, ni conseil, mais il a fait poursuivre et obséder le pauvre Général par un Cardinal qui dans cette triste mission n'a gardé aucune mesure. » (1)

Comment Montalembert apprécie-t-il ces événements? Avec l'indignation d'un vaillant soldat, à qui ses chefs feraient tomber les armes des mains au milieu de la bataille. La transaction qui vient d'avoir lieu lui paraît funeste; il en ressent une vive douleur et s'en exprime franchement, avec sa vigueur ordinaire : « Il faut être archi-catholique comme je le suis, écrit-il à Foisset, pour comprendre que l'on peut et que l'on doit même risquer de déplaire à Rome pour servir l'Église et Rome elle-même. L'ultramontanisme pratique a fait de tels progrès chez nous qu'un homme comme Beugnot ouvre des yeux grands comme des portes cochères, quand on lui laisse entrevoir la possibilité de désapprouver la marche suivie par Rome, tout en restant catholique...! » (2)

Quant à lui, il prétend avoir le droit de juger la politique suivie et de dire ce qu'il pense. « Je désire ardemment ne pas me tromper sur les obligations et sur les restrictions qui me sont imposées par ma qualité de laïc. Je crois et je proclame que les fidèles laïcs n'ont pas plus le droit de se mêler au gouvernement de l'Église qu'à l'interprétation de la foi. Ce droit est exclusivement réservé au pape et aux évêques... Mais, simple passager sur la barque de saint Pierre, devenu soldat pour la défendre contre les pirates qui ne cessent de l'assaillir, je tiens, *donec corrigar,* que j'ai le droit d'avoir une opinion sur les dangers dont cette barque est menacée, et, après un combat où j'ai été plus compromis que personne, le droit de souffrir et de donner une libre expression à ma souffrance. »

C'est au P. Rozaven qu'il parle ainsi, dans une des lettres les plus éloquentes qui soient jamais sorties de sa plume et

(1) Le comte Beugnot à Montalembert, 6 août 1845.
(2) Montalembert à Foisset, 28 juillet 1845

de son cœur. Il félicite d'abord les Jésuites de s'être immolés avec une si admirable obéissance aux désirs du Saint-Père : « Dans la cruelle épreuve qui vient de leur être imposée, ils ont tenu la seule conduite qui convînt à leur position et à leur mission dans l'Église. Oui, je n'hésite pas à le dire : quelque dur et quelque amer qu'il soit de subir un rôle équivoque et dont les véritables auteurs n'osent pas assumer la responsabilité, il fallait obéir, comme vous avez obéi, aux désirs même indirectement exprimés du Saint-Père. Un jour, n'en doutons pas, ce triste mystère s'éclaircira et vous sortirez de ce nuage avec une gloire intacte, avec un titre de plus à la protection de Dieu et à la vénération des hommes. »

Mais sur la conduite de la diplomatie romaine en cette affaire, tout autres sont les sentiments de Montalembert. Il s'indigne que le cardinal secrétaire d'État ait été surtout préoccupé, « non pas de rendre justice à des religieux indignement calomniés et persécutés, non pas de faire droit aux protestations des évêques qui s'étaient si hautement prononcés en faveur des Jésuites, non pas de relever le courage des catholiques français, engagés dans une lutte chaque jour plus menaçante, mais bien d'imaginer quelque expédient pour tirer le gouvernement français des difficultés où sa propre lâcheté l'avait placé, c'est-à-dire d'engager l'honneur du Saint-Siège pour dégager la parole de Martin (du Nord). Les amis et les défenseurs des Jésuites, qui, on le sait bien, ne sont autres en France que les amis et les défenseurs de l'Église, étaient préparés à tout excepté à cela. Des violences auraient eu lieu : elles eussent été très probablement impuissantes et seraient retombées sur la tête de leurs auteurs. M. Guizot lui-même en a fait l'aveu. Dans tous les cas, les Jésuites y sont depuis longtemps habitués. On se résigne facilement à être frappé par ses ennemis, mais être frappé au nom de son père, avec l'assentiment tacite et peut-être formel de ce père, voilà ce qui peut à bon droit troubler les consciences les plus sereines et démonter les plus fiers courages. Qui l'aurait cru? Dans ce grand procès qui se débat depuis trois ans sous le pseudonyme de la question des Jésuites, la première fois que Rome intervient publiquement

et officiellement, c'est pour donner raison (en apparence et aux yeux d'un public qui ne peut juger que d'après les apparences), pour donner raison à M. Thiers contre M. de Vatimesnil, à M. Dupin contre le cardinal de Bonald, à MM. Martin et Rossi contre l'archevêque de Toulouse, l'évêque de Langres et toutes les lumières de l'épiscopat. Dans cette cause où MM. Michelet et Sue ont parlé comme accusateurs et le P. de Ravignan comme défenseur et comme accusé, c'est celui-ci qui se trouve convaincu d'*imprudence* et condamné au silence. »

On a sans doute escompté les beaux résultats que cette politique produirait à l'étranger et en France même. Ces résultats n'ont pas tardé à paraître et quels sont-ils? « En Suisse, n'a-t-on pas vu les cantons radicaux proclamer, en pleine diète, que le succès obtenu par M. Rossi indiquait la voie à suivre pour se débarrasser des Jésuites et pour confondre la catholique Lucerne?... En Angleterre, n'a-t-on pas vu le bill proposé par M. Watson, pour abolir toutes les anciennes pénalités contre les ordres religieux en général et les Jésuites en particulier,... rejeté, à la suite d'une discussion où les adversaires du projet déclarèrent solennellement qu'il serait absurde de légaliser l'existence des Jésuites en Angleterre, alors que le pape venait de les disperser en France? En Belgique, ne sait-on pas que le parti libéral organise déjà une action énergique pour imposer au gouvernement l'expulsion des Jésuites par voie diplomatique?

« .. Que veut donc le Saint-Père? poursuit impitoyablement Montalembert. Désire-t-il que les gouvernements et leurs organes aient seuls la parole en matière religieuse? Veut-il que les catholiques indépendants cessent de se prévaloir des droits que leur accorde la constitution de leur pays, pour défendre dans les assemblées politiques et dans la presse les libertés de l'Église?... On serait tenté de croire que tel est, en effet, le désir de la Cour de Rome, puisque jamais, à ma connaissance du moins, les efforts des laïcs en faveur de l'Église n'y ont reçu d'encouragement et puisque, d'un autre côté, les négociations diplomatiques, par lesquelles les divers gouvernements essaient de neutraliser la résistance catholique qui les gêne,

obtiennent à Rome un succès si facile. S'il en est vraiment ainsi, que le Saint-Père daigne nous le dire d'une façon expresse et je réponds qu'à l'instant même l'action laïque cessera partout. A lui de commander, à nous d'obéir. Dégagés par sa parole souveraine de toute responsabilité devant Dieu et devant les hommes, nous nous empresserons de quitter une carrière semée d'épines, de mécomptes et d'obstacles et où la conscience seule a pu nous engager et nous retenir : pour ma part, ce sera avec bonheur que je déposerai mon fardeau et que je me renfermerai, d'une part dans l'action purement politique comme pair de France, et de l'autre, comme écrivain, dans l'étude de ce glorieux passé du catholicisme qui suffit pour nous consoler de tant d'humiliations présentes. Mais qu'au moins on ait la paternelle bonté de nous éclairer, de nous avertir, de nous prescrire la retraite. Déposer les armes, sans en avoir reçu l'ordre de notre chef, ce serait nous déshonorer : mais aussi rester dans la lice pour y être désavoués, pour y être livrés en cas de besoin à l'ennemi, c'est une destinée trop cruelle. Quant à moi, je me résigne très volontiers à combattre toute ma vie pour l'Église, sans recevoir jamais de la part du Saint-Siège le moindre témoignage d'approbation ou d'encouragement; mais je ne me résigne pas à voir les adversaires de l'Église me reprocher d'être plus catholique que le Pape, et des hommes tels que MM. Thiers, Dupin et Portalis se vanter d'être plus approuvés à Rome que mes amis et moi. »

Et après avoir affirmé qu'en parlant de la sorte, il ne fait que traduire fidèlement la douleur et l'amertume des meilleurs catholiques français, après avoir permis au P. Rozaven de communiquer sa lettre à qui il jugera convenable, Montalembert termine par cette fière déclaration : « Quoi qu'il en advienne, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, rien ne pourra ébranler mon inviolable attachement à l'Église. Et j'oserai en terminant m'appliquer ces paroles du comte de Maistre : « Quand bien même ma respectueuse voix pourrait s'élever jusqu'à ces hautes régions où les erreurs prolongées peuvent avoir de si funestes suites, elle ne saurait être prise pour celle de l'audace ou de l'imprudence.

Dieu donne à la franchise, à la fidélité, à la droiture, un accent qui ne peut être ni contrefait ni méconnu. » (1)

Lorsqu'il reçut cette lettre pour la communiquer au P. Rozaven, le provincial de Paris la trouva si belle qu'il la montrait à tout le monde : « Je l'ai montrée aux PP. Guidée et de Ravignan, écrivait-il; je n'ai même pu résister à la tentation de la communiquer à notre admirable nonce : il a tant besoin de consolation, et je savais, monsieur le comte, que votre lettre lui en serait une si douce! » (2) — « Votre lettre est terrassante de verve, de lumière et de sainte indignation, disait de son côté Mgr Parisis. Vous avez très bien fait de l'envoyer... Je désire et je tremble que le Cardinal Lambruschini la voie. Il est des hommes auxquels il vaut mieux ne montrer que la moitié de leurs torts... » (3) Le Cardinal Lambruschini vit cette lettre; il leva, dit-on, les yeux au ciel : « Qu'il est difficile de satisfaire tout le monde! » Puis il parla avec dépit de la *coda di Lamennais* qui lui créait tant d'ennuis et ajouta : « Le comte de Montalembert pourra bien se perdre et avant peu! » (4)

Tels furent les sentiments intimes de Montalembert. Il souffrait, mais, dans sa douleur, il n'éprouvait pas le moindre découragement et ne cessait d'exhorter ses amis à reprendre la lutte : « ... Il y a de l'humain dans la destinée du catholicisme ici-bas, nous ne le savons que trop, écrivait-il au comte Beugnot; mais il y a aussi du divin, du surnaturel, et c'est ce qu'il ne faut jamais oublier. Voilà pourquoi ce qui serait un échec irréparable en politique, en diplomatie, devient pour l'Eglise une occasion de victoire ou du moins de consolations imprévues. Elle a toujours puisé sa force dans sa faiblesse, dans ses défaites mêmes. *Cum infirmor, tunc potens sum*....

« ..... Je reconnais volontiers avec vous que la blessure faite aux idées que nous défendons est profonde... Est-ce que les

(1) Montalembert au P. Rozaven, 14 septembre 1845. Cette lettre est inédite, comme presque toutes celles que nous citons.
(2) Le P. Rubillon à Montalembert, 5 octobre 1845.
(3) Mgr Parisis à Montalembert, 19 septembre 1845.
(4) Ces détails sont extraits de diverses lettres reçues de Rome à cette époque. L'une de ces lettres est de l'abbé Hiron, chanoine de Paris.

idées ne sont pas faites pour être *blessées?* Est-ce qu'on peut combattre sans être blessé et souvent vaincu? Pour moi, je suis résigné d'avance à toutes les défaites, à toutes les blessures, à toutes les humiliations possibles. Si je ne l'étais pas, je ne me serais jamais engagé dans la lutte. Quand ces blessures et ces mécomptes viennent de Rome elle-même, de la seule puissance ici-bas que je respecte et que je sers, elle me sont naturellement plus amères et plus cruelles que d'ailleurs; mais elles ne doivent ni nous abattre, ni même nous étonner. Il y a bien longtemps que Saint Thomas de Cantorbéry, au siècle le plus splendide du catholicisme, écrivait : « Je ne sais comment il se fait qu'à Rome on préfère toujours Barabas au Christ! » Cela ne l'a pas empêché de persévérer jusqu'au martyre inclusivement, et d'être ensuite canonisé par cette Rome même qui avait commencé par le trahir. Nous n'aurons pas comme lui la grâce du martyre et nous n'aspirons pas aux honneurs de la canonisation; mais nous sommes comme lui engagés dans une lutte dont la persévérance est la première condition et que ces paroles de l'apôtre définissent exactement : *Foris pugnæ, intus timores!*..... Je vous jure que s'il m'arrivait jamais d'être non plus indirectement compromis, mais solennellement condamné par Rome, je m'y présenterais le lendemain avec aussi peu d'embarras que la veille, sûr d'y porter un cœur droit, des intentions désintéressées et un inébranlable amour de l'Église. Avec cela, je me sentirai toujours à cent mille pieds au-dessus de tous les intrigants et de tous les diplomates du monde. » (1)

Foris pugnæ, intus timores! Cette parole de l'apôtre, qui revient à chaque instant sur les lèvres de Montalembert, est bien, en effet, l'image exacte de sa vie. A ses amis les plus intimes, il laisse apercevoir les angoisses de son âme; en public et devant l'ennemi, on le voit l'épée à la main, plein de résolution et d'audace. Lorsque le 16 juillet 1845, M. de Boissy interpella M. Guizot à la Chambre des pairs sur les récents événements et que le ministre satisfait exalta le succès de sa politique, Montalembert que ses amis engageaient à garder

(1) Montalembert au comte Beugnot, 29 juillet 1845.

le silence, ne put se contenir et s'élança à la tribune : « J'ai tenu tête, écrit-il lui-même, avec toute l'énergie dont je suis capable, d'une part à M. Guizot et à ses chants de triomphe, de l'autre au découragement mortel que tant de catholiques ont ressenti ; j'ai imité autant que je l'ai pu cet enfant lacédémonien qui, sans faire paraître sa douleur, se laissait déchirer les entrailles par le renard qu'il tenait caché ».

« Il s'est passé un fait imprévu, je l'avoue, dit-il; ce qu'on regardait, ce qu'on définissait comme l'avant-garde de l'armée catholique, a dû tout à coup, par l'ordre de son chef, poser les armes et défiler sans mot dire, sous le feu de l'ennemi... Mais, cela fait, il reste encore devant vous l'armée tout entière, le corps de bataille, tous les catholiques sous la conduite de ces quatre-vingts évêques qui ont réclamé l'année dernière contre le projet de loi sur l'instruction secondaire, de ces soixante évêques qui ont condamné le *Manuel gallican*. Il reste encore tout cela... Obtiendrez-vous de Rome, par voie diplomatique, de déclarer que l'enseignement contre lequel nous nous élevons au nom de la Charte est irréprochable, qu'on a tort de le combattre...? Rien n'est impossible, je le sais.... Quand vous, que je croyais gallicans, vous aurez été chercher et obtenir cette décision à Rome, nous qui nous croyons ultramontains, nous n'aurons plus qu'à baisser la tête. Mais jusque-là, sachez-le, rien n'est fini; jusque là nous resterons debout; une main sur l'Évangile et l'autre sur la Charte, nous réclamerons tout ce que nous avons réclamé et nous ne diminuerons en aucune façon ni nos justes prétentions ni le courage que nous y avons apporté.

« ... On sait bien que je fais la guerre à mes dépens, sans espérer de récompense ni d'encouragements quelconques, en ne prenant conseil que de l'honneur de l'Église et du mien, et toujours prêt à sacrifier le mien au sien. Je la fais aussi en ne perdant jamais de vue les droits et les intérêts de la liberté, de cette liberté qui, malgré tous les mécomptes, toutes les palinodies, tous les échecs, me restera toujours chère et sacrée et dont je ne désespérerai jamais ».

VI.

Cependant les Jésuites avaient reçu du P. Roothan, leur Général, l'ordre de se disperser et de laisser passer la tourmente. « Nous devons tâcher de nous effacer un peu, disait-il, et expier ainsi la trop grande confiance que nous avons eue à la belle promesse de liberté qui se trouve dans la Charte et qui ne se trouve que là. » En réalité, les événements sem-

blèrent justifier les prudentes prévisions de Rome. Les maisons des Jésuites à Paris, Lyon et Avignon, les noviciats de Saint-Acheul et de Laval furent seuls atteints et diminués; une partie de leurs membres se dispersa de côté et d'autre; mais pas une de ces maisons ne fut fermée, pas un de ces religieux ne quitta la France; les déplacements forcés amenèrent même la création de nouvelles maisons, comme celle de la rue de Sèvres à Paris, devenue depuis l'une des résidences importantes de la Compagnie. Le gouvernement, laissé en paix par l'opposition, n'exigea pas davantage.

N'avions-nous pas raison, écrivait le cardinal Lambruschini? « Lorsqu'un orage s'est formé, il semble qu'on ne saurait assez louer une prudence qui consiste à ne pas attendre qu'il ait éclaté, et à faire des sacrifices spontanés, au lieu d'affronter des violences plus destructives. » — « Non, répondait Montalembert, le système des concessions a pu vous réussir une fois, parce que Guizot n'est pas un persécuteur, mais il est dangereux, humiliant, et il n'y a de fort que ce qui résiste. » Mgr Parisis faisait la même réponse à un jeune prélat, envoyé tout exprès à Langres pour lui expliquer comment Rome avait été *adroite* en toute cette affaire (1) : « La question n'est pas là, répondait l'évêque, et on a bien tort de l'y mettre, car les enfants de ténèbres seront toujours plus habiles que les enfants de lumière. Il faut en toutes choses examiner la fin, et ici le résultat immédiat et définitif, c'est le triomphe des raisons d'État sur la liberté de conscience, c'est-à-dire la consécration par la cour de Rome du principe qui, plus que jamais aujourd'hui, désole et menace partout l'Église. »

Craignant toutefois qu'à la longue ces discussions n'atteignissent, même indirectement, le Souverain Pontife, le pieux évêque ajoutait : « Nous devons, en activant notre zèle accroître aussi notre prudence. Pour moi je tremble sans cesse par la crainte de faire un faux pas, tout en me sentant toujours irrésistiblement poussé à marcher dans la même

(1) « Ce prélat est Mgr Luquet, évêque d'Hésebon. » Langres, 29 novembre 1845.

ligne. Ce matin, je faisais ma méditation sur ces paroles de saint Paul : « *Solliciti servare* UNITATEM *Spiritus in vinculo pacis.* » (Éph. IV). Nous ne sommes chargés des intérêts de l'Église que pour notre petite part d'action et dans une certaine mesure, tandis que nous sommes absolument et exclusivement, chacun pour nous, chargés d'opérer notre salut dans les sentiments de la charité pour tous. » (1) C'étaient bien là aussi les préoccupations de Montalembert : « Mon Dieu, écrivait-il dans son *Journal,* vous ne me demandez pas de sauver l'Église, mais de sauver mon âme. »

Les excellentes relations que ces épreuves ont créées entre Montalembert et les Jésuites continuent pendant les années suivantes. Ceux-ci se montrent pénétrés de reconnaissance pour leur généreux et intrépide défenseur : « En parcourant nos annales, écrit le P. Roothan, nous pouvons bien trouver quelques exemples d'un dévouement semblable, mais je n'en connais pas qui le surpasse. » Les PP. Rozaven, Rubillon, de Villefort, etc., ne cessent d'exprimer les mêmes sentiments. Quant au P. de Ravignan, ses lettres débordent de tendresse et de gratitude : « Mon bien aimé comte et tendre ami, quels sentiments ne vous sont pas dus! Vous êtes bien notre père, notre soutien, notre ami... (2); vous êtes le premier dans notre amour, dans notre confiance, dans notre reconnaissance... (3). Je vous aime et vous bénis comme le défenseur, l'ami le plus généreux et le plus dévoué, et tous, je vous assure, nous vous garderons à jamais la plus vive, la plus profonde gratitude. A aucune époque de nos annales, je l'affirme, nous n'avons rencontré dans nos persécutions et nos épreuves, de cœur plus attaché, au prix de bien des sacrifices, à une cause humainement défavorable. »

Au cours de la correspondance intime qui s'établit entre les deux amis et que nous aurons d'ailleurs l'occasion de citer souvent, Montalembert et Ravignan s'entretiennent de la Compagnie, de son avenir, de ses intérêts, de ses lacunes aussi, et c'est là que nous pouvons le mieux

(1) Mgr Parisis à Montalembert, 7 novembre 1845.
(2) Le P. de Ravignan à Montalembert, 20 juin 1845.
(3) 13 juillet 1845.

découvrir le véritable jugement de l'orateur catholique sur les Jésuites. Quelque temps après les événements que nous venons de raconter, au milieu des troubles qui suivirent en Italie les débuts libéraux du pontificat de Pie IX, le P. de Ravignan partit pour Rome, où devait se tenir une assemblée importante de son ordre. Montalembert profita de l'occasion pour donner à son ami quelques avis, « dictés par l'attachement le plus sincère » et destinés à être placés sous les yeux du P. Roothan. Il trouvait que la Société de Jésus n'était pas assez moderne, qu'elle se défiait trop de la liberté, surtout depuis ses dernières épreuves. Il s'étonnait, lui, l'ardent, le fougueux chevalier, que les Jésuites nombreux, intelligents, riches, étroitement unis, ne se défendissent pas ou se défendissent mal, avec les armes puissantes que les circonstances sociales mettaient entre leurs mains.

« Pourquoi et comment se fait-il que vous ne vous défendiez pas suffisamment vous-mêmes? Je crois que cela tient à deux causes que j'oserai signaler comme les dangers principaux de la société de Jésus dans son état actuel : ses opinions politiques et son système d'éducation. »

Et Montalembert reprochait à l'Ordre de tenir trop peu compte des événements accomplis en Europe, de ne pas se mêler assez au mouvement des idées, de « ne pas être complètement revenu de ses anciennes doctrines absolutistes et converti aux principes d'une sage liberté, de cette liberté qui peut servir, défendre et sauver le bien dans le siècle où nous sommes. » Comment expliquer, en effet, que les Jésuites, devant tout à la liberté, se montrent toujours et partout ennemis de la liberté? Ce n'est pas seulement son opinion personnelle que Montalembert exprime, mais celle de catholiques éminents comme Foisset et le comte F. de Mérode. « Laissez-moi vous le dire sans détour, mon vénérable ami, et avec une conviction aussi triste que profonde : si les Jésuites en sont encore là, si l'esprit qui les gouverne n'a pas été suffisamment éclairé par la chute de la Restauration et tout ce qui s'est passé depuis, s'ils s'obstinent à confondre avec les égarements révolutionnaires cette tendance invincible qui porte le monde moderne à substituer le principe et la pratique de la souve-

raineté nationale à la monarchie absolue, alors ils sont irrévocablement perdus. Quoi qu'ils fassent, ils ne parviendront pas à rompre le courant politique du XIXe siècle, et, s'ils s'obstinent dans cette voie, ils seront emportés par le torrent. L'Église seule, grâce aux promesses éternelles qu'elle a reçues, aurait pu résister, si elle avait jugé que tel était son devoir. Mais loin de là, nous la voyons maintenant, personnifiée dans son auguste chef, diriger elle-même en le tempérant, ce mouvement qui avait si longtemps paru lui être hostile et antipathique. A l'exception de la seule Autriche, tous les pays catholiques sont entrés dans cette voie, et, à coup sûr, tous y resteront, car, où sont les hommes et où sont les idées à l'aide desquels on pourrait tenter un mouvement en sens contraire, comme celui de 1814? Il n'y a dans le monde qu'une seule force, en dehors du principe de la liberté politique, et capable de lutter avec lui, c'est la Russie... Le système russe ou le système constitutionnel : il faut choisir. L'Autriche, qui semble faire une exception, et qui avait, en effet, en elle tous les éléments d'un troisième système, n'est plus, grâce à M. de Metternich, qu'une vieille ruine ensanglantée qui tombera demain en décomposition. Si la Compagnie de Jésus s'attache à cette ancre-là, son naufrage est assuré. »

La véhémence avec laquelle Montalembert formule le second reproche relatif à l'éducation, montre combien il était pénétré de sa justesse : « Je ne connais pas assez le système suivi dans vos collèges pour le juger *en soi*. Mais je juge l'arbre d'après ses fruits, et c'est en voyant ses fruits, ou plutôt l'absence totale de fruits tels que je les voudrais, que je me permets, tout en tremblant de ma témérité, de déclarer le système mauvais. Je m'explique :

« Voici trente ans que vos collèges sont établis dans divers pays de l'Europe; voici notamment trente ou vingt-cinq ans que vous élevez une portion considérable de la jeunesse française. Eh bien! *Vous ne nous avez pas encore donné un seul défenseur de l'Église.* Je cherche en vain autour de moi, parmi les combattants trop rares qui ont dévoué leur vie à la cause catholique, en France, en Belgique, en Angleterre,

partout enfin, ils ont tous été formés ailleurs que par vous, et la plupart du temps *contre vous!* Faut-il vous citer MM. de Riancey, de Champagny, de Mérode, de Courson, moi-même, lord Arundel, Siegvart-Muller, enfin tous les hommes sans exception qui sont aujourd'hui sur la brèche? Tous vous aiment comme moi je vous aime; tous vous défendent comme moi je vous défends, parce que vous êtes innocents et persécutés. Mais pas un n'a été formé et dressé *à la lutte* par vous. En revanche, parmi les vingt mille Français qui ont passé par vos mains, nous ne trouvons pas même des auxiliaires, pas même des recrues de dernière classe. Nous ne voyons que des êtres mous, torpides, sans énergie, sans dévouement, sans courage, sans générosité, aussi avares de leur temps et de leurs peines que de leurs écus, et pour qui la vie tout entière semble consister à avoir des enfants, des terres et des rentes et à s'exposer le moins possible. Voyez ce qui se passe en ce moment pour la Suisse; on y commence une lutte héroïque, trois fois sainte, dont les Jésuites sont le prétexte et l'enjeu, et pas un ancien élève des Jésuites, *pas un seul,* n'a assez de cœur pour aller offrir son épée ou sa bourse aux défenseurs de Fribourg et de Lucerne.

« Vous me direz que ce sont au moins de *bons chrétiens;* c'est possible; je ne le nie pas, quoique je n'en sache trop rien. Je connais aussi et je vénère les textes : « *Unum porro est necessarium... Hæc omnia adjicientur vobis.* » Mais je me demande si c'est réellement être *bon chrétien* de nos jours, que de s'enfermer dans sa coquille, de ne rien risquer pour la défense du bien, d'aller à l'église sans s'informer des conditions auxquelles l'église reste ouverte aux fidèles, sans s'inquiéter des dangers qui peuvent la faire fermer demain? Si c'est bien chercher avant toutes choses le royaume de Dieu, que de négliger tous les moyens de maintenir ce royaume sur la terre, et au milieu de la société, quelle qu'elle soit, où Dieu nous fait naître? Si enfin il n'importe pas avant tout de former aujourd'hui, non seulement des chrétiens, mais des *citoyens chrétiens.* Car, si nous n'avons pas bientôt des citoyens de cette sorte, l'Église en viendra rapidement à l'état où elle est au Tonkin, ou dans les autres pays de mis-

sions. Ce ne peut être là l'intention de ceux qui élèvent la jeunesse catholique de nos jours, mais ce sera là, on peut y compter, le résultat de l'éducation qu'ils lui donnent. »

Et Montalembert supplie le P. de Ravignan d'excuser l'âpre franchise de son langage : « Il faut que je sois pénétré d'une confiance bien aveugle dans votre tendre indulgence à mon égard, pour que je vous envoie ce brouillon informe. Quelque soit l'effet qu'il produise sur vous, n'y voyez, je vous en supplie, que le cri d'un cœur qui vous est profondément dévoué et qui donnerait volontiers tout son sang pour votre cause. Adieu, pardonnez-moi, et surtout priez pour moi, qui ai tant besoin d'être aidé et protégé devant Dieu. »

Il serait injuste, après avoir avoir cité les critiques adressées aux Jésuites, de ne pas reproduire leur réponse. Cette réponse vint de deux côtés à la fois, du P. de Ravignan et d'un des membres les plus éminents de la Société. « Notre Institut ne connaît pas plus les professions de foi politique que l'Évangile et l'Église ne les connaissent et ne les enseignent, déclare le P. de Ravignan, quant au premier chef d'accusation... Nous sommes uniquement apôtres de J.-C. pour tous les lieux, pour toutes les nations, en présence de toutes les formes de gouvernement. Partout nous cherchons à former de vrais chrétiens, qui seront nécessairement alors de bons citoyens. Certes, nous n'aimons pas plus que vous le despotisme et la tyrannie. Nous préférons sans aucun doute la liberté. Nous félicitions ici dernièrement nos Pères d'Amérique et nous leur enviions tous la facilité entière que trouve leur ministère. Mais encore une fois, pour aucun pays de la terre, nous n'avons la mission de professer des principes politiques, de prendre part, comme acteurs ou promoteurs, au mouvement de rénovation qui peut s'opérer dans les institutions des peuples.

« Ce n'est pas la vraie liberté que nous craignons : nous craignons bien uniquement l'absolutisme antireligieux et tyrannique de ceux qui, au nom de la liberté, attaquent, détruisent ou persécutent les institutions catholiques : et vous les connaissez. Ce que nous pourrions dire et faire d'ailleurs en ce genre ne servirait à rien. Notre nom dit tout : il est haï ; rien

ne le réhabilitera... si ce n'est peut-être un jour, avec la grâce de Dieu, l'appui des O'Connell et des Montalembert. Mais ces hommes sont rares.

«... En tout pays, comme catholiques et comme religieux, nous devons nous borner à réclamer notre place au soleil et la vraie liberté de l'Église. Puis nous chercherons toujours, dans l'ordre de nos ministères, à faire le plus grand bien à ceux qui nous haïssent. Nous croyons demeurer ainsi fidèles à l'esprit de notre vocation. »

Le second reproche, relatif à l'éducation, a été souvent renouvelé depuis. Que de fois ne l'avons nous pas entendu formuler! Il ne s'applique pas plus aux Jésuites qu'aux autres éducateurs catholiques, et n'atteint chacun que dans les limites de son influence. Les progrès accomplis depuis 1850, les quelques notabilités qu'on pourra citer, les héros de Castelfidardo et de Patay, tout cela est beaucoup en soi, mais bien peu, si l'on songe à ce qui reste à faire. N'est-il pas désolant, qu'après trois quarts de siècle, on n'ait pu porter au mal un remède efficace et que la réponse du Père X... à Montalembert soit toujours aussi actuelle?

«... C'est une plainte générale que notre siècle ne produit que des médiocrités dans tous les genres, et plus encore, des nullités complètes. Plusieurs causes expliquent ce phénomène :

« D'abord, les classes hautes et aisées ne fournissent la plupart aux collèges que des enfants faibles, amollis, incapables de toute application sérieuse; suite nécessaire d'une première éducation donnée par des parents souvent corrompus, sans principes religieux, hostiles même à toute religion. Ou, s'il y a de la religion, elle n'est pas assez forte, assez éclairée, pour exclure une excessive tendresse qui énerve les âmes.

« Ajoutez à cela une préoccupation aussi insensée que continue de la part des parents pour la santé de leurs fils, préoccupation qui est l'objet principal de toutes les visites, de toutes les lettres, et qui ne redoute rien tant que l'application aux études.

« Puis l'incurable manie pour les arts d'agrément, préférablement à toute étude sérieuse et solide, ce qui achève d'a-

mollir les cœurs et ôte toute vigueur à l'âme... ; l'excessive multiplicité des objets de l'enseignement moderne, qui empêche de rien approfondir, rend l'esprit volage, inconstant, distrait, et par là même étourdi.. ; voilà donc le terrain que la Compagnie est appelée à défricher. Tous ses efforts se portent à combattre ces obstacles, mais il faudra peut-être un siècle pour préparer des générations susceptibles d'une éducation mâle et vraiment religieuse... »

. . . .

Pendant la campagne que nous venons de raconter, Lacordaire était demeuré sous sa tente. Il ne partageait pas, nous le savons, les sentiments et les idées de Montalembert sur les Jésuites. C'est avec une sorte d'effroi qu'il avait vu la lutte catholique s'engager sur ce terrain. Presque seul, parmi les chefs du mouvement religieux, il s'était félicité de la décision romaine. « En cédant quelque chose, disait-il, on consacrait ce qui n'était pas touché, on apaisait les esprits, on donnait au Gouvernement la force de se séparer de nos ennemis, on lui ôtait les chances terribles d'une persécution, on rentrait dans la voie de conciliation suivie depuis 1830... Nous sommes battus en apparence, victorieux en réalité. »

Les années, loin d'atténuer sa défiance pour les Jésuites, ne faisaient que l'accroître et il essayait de l'inspirer à son ami. Montalembert ne pouvait souffrir qu'on identifiât la cause du légitimisme et celle de la religion, Lacordaire voulait à tout prix séparer les intérêts de l'Église et de la Société de Jésus. Il jugeait sévèrement l'attitude des Jésuites à Rome :

«... Je n'ai jamais souhaité que tu fusses leur ennemi, pas plus que je ne le suis moi-même, mais seulement que tu fusses indépendant à leur égard, et que tu ne traitasses pas les affaires de l'Église à leur point de vue particulier, que je crois faux, étroit, malchanceux. Malgré les dénégations persévérantes de l'*Univers,* ils sont à Rome à la tête du parti stationnaire. Je l'ai vu de mes yeux, entendu de mes oreilles et, à moins que je ne sois idiot avec une foule de chrétiens et d'hommes d'esprit qui le voyaient et l'entendaient comme moi, c'est un fait absurde à nier...

«... Je ne suis pas leur ennemi, mais je juge leur cause, par suite de trente années de fautes, distincte de la cause universelle. Il ne faut pas les sacrifier, les fouler aux pieds; mais, est-ce les sacrifier que de ne pas s'identifier avec eux? Je ne vais pas plus loin... « *Je donnerais mon sang pour vous sauver* », disait dernièrement le P. Ventura à leur Général, et, en me consultant bien, j'éprouve que, si à ce prix de ma vie, je pouvais leur ôter la pierre d'achoppement qui est en eux, je le ferais avec joie. C'est une bien grande erreur de croire que la jalousie est le principe d'où sort tant de répulsion contre eux. Je ne crois pas, depuis que je suis au monde, avoir été jaloux de personne, et il n'y a rien que j'envie moins que l'histoire et l'état de ces pauvres Pères, non parce qu'ils sont persécutés, mais parce que leur génie et leur cœur n'égalent point leur martyre...

«... Mon cher et bien cher ami,... en te disant ces choses, je te les dis par l'inspiration du plus pur dévouement pour ta personne, pour ta gloire, pour le bien commun de la chrétienté, dont tu es un des appuis... Nous ne ramènerons point l'Europe sur le compte de l'illustre et infortunée Compagnie. Ses malheurs même, si grands, si dignes de compassion, n'y servent pas... En t'identifiant avec eux, tu n'y perdras rien personnellement, parce que ta marche n'est pas la leur; on te séparera d'eux malgré toi; tes actes et les leurs vous mettront dans l'opinion des peuples à un intervalle infini. Tu n'y perdras donc rien, je le sais, mais tu embarrasseras pour une foule d'esprits le chemin du retour à nous, à Dieu, à Jésus-Christ, à la liberté chrétienne... »

Volontiers Lacordaire se vantait de connaître mieux les vrais intérêts de Montalembert qu'il ne le faisait lui-même. Se trompait-il cette fois, ou voyait-il juste? La suite de cette histoire nous le dira.

CHAPITRE XIV

ROME ET LE PARTI CATHOLIQUE. — LA LUTTE ÉLECTORALE EN 1846.

I

Les catholiques généreux qui se sentent appelés à l'honneur de combattre pour l'Église doivent avoir fait d'abord d'amples provisions de patience et d'énergie. Ils ne se doutent pas des graves épreuves qui les attendent, et dont les deux principales sont les divisions et l'apathie de leurs frères. Pendant huit années, de 1843 à 1850, Montalembert lutta contre ces deux monstres qui ont fini par le dévorer. Après chaque combat, tout était à recommencer; l'armée si laborieusement réunie n'aspirait qu'à se débander. On n'imagine pas quelle peine Montalembert s'est donnée pour la retenir jusqu'au bout.

Lorsque, vers la fin de 1845, il revint des montagnes de Savoie, où il avait passé quelques semaines, de toutes parts les difficultés se levèrent. Aux avant-postes de l'armée catholique, combattaient ceux qu'Ozanam appelait « les enfants perdus de l'*Univers* ». Depuis deux ans que M. de Coux avait remplacé M. Taconet à la tête du journal, les choses n'allaient guère mieux; tout le monde continuait à se plaindre. Chaque jour parvenaient à Montalembert des lettres dénonçant les intempérances et les lacunes de la feuille catholique. « Comment se fait-il, demandait le cardinal Altieri, que Montalembert dirige si mal l'*Univers?* » Hélas! il ne le dirigeait en aucune façon.

Tous ses efforts pour le discipliner étaient demeurés vains. On se souvient que les rédacteurs avaient repoussé d'indignation le comité qu'il leur proposait. Aussi s'exprimait-il sévèrement sur leur compte, lorsqu'on le rendait responsable des fautes qu'ils commettaient.

« Les mérites et les services de l'*Univers* sont grands, écrivait-il : personne, je le crois sincèrement, ne les apprécie mieux que moi. Personne ne sympathise plus profondément que moi avec le talent de Louis Veuillot, malgré ses taches ; mais cette admiration ne saurait me faire oublier le désordre radical de la situation, et le bien qui a été volontairement sacrifié à un pitoyable amour-propre.

« ... J'estime que *le plus grand malheur* de la cause catholique en France consiste en ce que le principal organe de cette cause dans la presse (à la différence de ce qui se passe dans les autres partis) échappe complètement au contrôle et à l'autorité des hommes les plus considérables et les plus compétents de l'opinion catholique. Je trouve là une cause permanente de faiblesse, de désordre, de désunion, et de plus une contradiction flagrante avec ce qui devrait être, avec ce que l'on croit généralement exister. Tout le monde se figure que l'*Univers* suit la direction des hommes qui, à la tribune, dans la chaire ou dans la polémique, parlent le plus haut au nom des intérêts catholiques, tandis qu'en fait ces hommes, sans cesse compromis aux yeux du public par le langage de l'*Univers,* ne sont ni écoutés ni consultés, et que les questions les plus graves et les plus délicates sont, ou complètement passées sous silence ou tranchées arbitrairement, par des écrivains pour la plupart sans autorité, sans expérience et surtout sans responsabilité... » (1)

Si Montalembert déplorait cette situation, on conçoit que les rédacteurs de l'*Univers* en souffrissent aussi : « Comment, disaient-ils, nous combattons sans trêve, sans relâche, et nous ne recueillons pour prix de nos peines que d'amers désaveux. Assaillis de tous côtés, obligés de parer de droite et de gauche, comment veut-on que nous mesurions nos coups, que

(1) Montalembert à l'abbé Hiron, chanoine de Paris, le 26 octobre 1846.

nous demandions conseil avant de frapper? Notre dignité nous défend de nous laisser enchaîner de la sorte. » — « Mon cœur n'est plus là, Monsieur le comte, écrivait Louis Veuillot; j'y ai trop souffert... Je suis fatigué de m'entendre accuser de ce que je fais, de ce que je ne fais pas, de ce que font les autres, et de perdre ainsi le meilleur fruit de mes peines... Je suis las de ces combats, où il est si difficile de mériter l'approbation de Dieu et si impossible de ne pas s'attirer l'animadversion des hommes; comme j'y ai perdu en cinq ans mes yeux, ma santé, mon repos, la plupart de mes amis et, selon toute apparence, mon chétif avenir, je crois pouvoir me retourner sur mon lit et désirer le silence. » (1)

Dans ces tiraillements regrettables, qui laissent deviner les divisions ultérieures, de quel côté se trouvaient la justice et le bon droit? Il nous paraît que de part et d'autre on manqua de souplesse, on se montra susceptible à l'excès. Était-il donc si déshonorant pour l'*Univers* d'accepter, dans une juste mesure, la haute direction d'hommes éminents tels que Lacordaire, Ravignan, Dupanloup, Montalembert et Lenormant? Ne pouvait-on y amener ses rédacteurs, à force de ménagements, d'égards et de bons procédés (2)? L'union des âmes en face de l'ennemi ne valait-elle pas qu'on se fît mutuellement quelque sacrifice? C'est ce que pensait Lacordaire, assez éloigné du

(1) L. Veuillot à Montalembert, 24 juin 1846.

(2) Mgr Parisis le tenta vainement: « ... Je leur ai envoyé un jour, écrivait-il à Montalembert, le 18 mai 1846, tout un mémoire de ma propre main sur la marche de leur affaire; ils n'ont pas cru devoir en tenir compte. Peut-être ne le peuvent-ils pas; car, une fois dans une ornière semblable, on en sort rarement; mais pourquoi ne pas créer un journal avec votre comité? J'intitulerais cette feuille du nom même de votre œuvre : *Le Comité Catholique, journal de la religion et de la liberté*... L'archevêque de Reims désirerait beaucoup aussi un *Journal du clergé*... Il est clair que l'*Univers* ne peut plus être notre tribune avouée et qu'à son défaut nous en manquons... » Un peu plus tard, Mgr Parisis poussa très vivement Montalembert à adopter pour son organe le journal l'*Alliance*, fondé par plusieurs catholiques généreux et qui vécut très peu de temps.

De son côté, l'abbé de Solesmes, écrivait: « Je suis désolé de ce qui se passe, car ma conviction est toujours qu'il faut conserver l'*Univers*, et que toute autre création est une illusion. J'aime et j'estime Veuillot de tout mon cœur; mais il leur a manqué un conseil, auquel ils aient voulu déférer. Dieu nous donne la paix! » D. Guéranger à Montalembert, 14 mai 1847.

champ de bataille pour mieux se rendre compte des faits et les juger sans passion :

« ... Certainement l'*Univers* a quelquefois des articles détestables... Je souffre autant que personne de ce ton hautain qui verse l'injure et le mépris, changeant à tout propos les questions de choses en personnalités. Cependant, outre qu'il y a déjà une modification assez notable dans leur style, sauf les cas d'exception, je ne puis méconnaître dans l'*Univers* la seule feuille véritablement dévouée depuis quatorze ans à toutes les idées que nous défendons. Cette certitude absolue de ne trouver jamais des gens vendus par argent ou vendus par ambition, est un inestimable bienfait.

« Que l'*Univers* n'ait pas voulu déposer dans tes mains la pleine autorité, hélas! mon Dieu, cela se conçoit assez. Nul n'abdique volontairement, et j'ai toujours cru que nous n'arriverions pas à le gouverner absolument... Maintenant que gagnerait-on à maltraiter l'*Univers?*... Les choses s'aigriront sans profit pour quoi que ce soit. Il vaudrait mieux, ce me semble, gagner de l'autorité par la condescendance, s'acquérir le droit de donner des avis... Un autre inconvénient que je vois à ce procédé, c'est de détacher de toi des hommes plus ou moins importants, de devenir pour eux l'objet d'une défiance et d'un mécontentement qui t'ôteraient de ton ascendant moral. La flexibilité est aussi nécessaire que l'énergie au gouvernement d'un parti... » (1)

Ces conseils, nous ne saurions trop le redire, étaient la sagesse même; la division des catholiques constituait un péril autrement redoutable que tous les monopoles du monde. Par bonheur, comme on avait alors le même but, les mêmes aspirations libérales, le même profond amour de l'Église, on refoula au dedans de soi ces dissentiments. Ils n'éclatèrent aux yeux de tous qu'en 1850, au moment où la victoire était d'ailleurs assurée. En 1846, on pouvait déplorer des actes d'indiscipline; il y avait désaccord sur certains points; mais on était loin de la rébellion, encore plus de la guerre civile; les querelles de détail laissaient place dans les cœurs

(1) Lacordaire à Montalembert, 28 décembre 1846.

pour une sympathie pleine d'admiration, si nous en jugeons par cette lettre de L. Veuillot à Montalembert : « ... Combien je vous sais gré de tant d'activité, de tant de courage, et de tout ce noble éclat que vous jetez jusque sur le dernier d'entre nous! Certes, vous avez raison de dire que vous êtes personnellement désintéressé dans la question de l'*Univers;* tant qu'il y aura une voix catholique en France, ou seulement une voix honorable et sincère, vous saurez bien la forcer à répéter vos idées et à chanter vos louanges. Je sais trop qu'il est possible de vous mécontenter; je sais mieux encore qu'il est impossible de ne pas vous aimer et de ne pas s'enorgueillir de vous. » (1)

A l'arrière-garde de l'armée catholique, c'étaient d'autres ennuis. Là se manifestait, à la suite de l'affaire des Jésuites, un certain découragement, le désir de temporiser et de suspendre les hostilités. Le comte Beugnot, pair de France, qui depuis deux ans secondait avec tant de courage les efforts de Montalembert, écrivit, dans le *Correspondant* du 10 novembre 1845, un article intitulé : *De la liberté d'enseignement à la prochaine session.* Il y soutenait que, dans les débats à venir, les catholiques devaient s'abstenir, imiter la prudente réserve de l'épiscopat, « laisser à leurs vénérables chefs le soin de choisir le lieu et l'instant du combat aussi bien que les armes (2) ... D'ici longtemps encore, disait-il, si le parti religieux voulait donner l'impulsion au lieu de la recevoir, ou seulement agir sous son unique inspiration, il verrait se dissiper les biens qu'il a déjà conquis et se couvrir de nuages l'avenir glorieux qui s'ouvre devant lui. » Montalembert protesta contre cette reculade de son ami. Il ne s'agit pas, dit-il, de rester les bras croisés et d'attendre les évêques, mais de

(1) L. Veuillot à Montalembert, 4 juillet 1846.

(2) « ... Cette finale m'a percé jusqu'au cœur, écrivait le bouillant Clausel de Montals. Se servir de l'exemple des évêques pour fermer la bouche aux fidèles catholiques! proposer pour modèle la lâcheté des pasteurs à la partie du troupeau qui a encore de l'âme, et un généreux désir d'échapper à l'ennemi! J'aurais vu là l'effet d'une astuce diabolique, si je n'avais mieux aimé croire que c'était une vue raffinée de politique, imaginée par M. Guizot et acceptée par son *familier,* innocemment et sans réflexion. » — L'évêque de Chartres à Montalembert, 3 décembre 1845.

marcher en avant et d'enlever la position. Et, sur son désir, M. Lenormant, directeur du *Correspondant*, écrivit, le 10 décembre 1845 : *Quelques mots de réserve*. La défense de l'Église, observait-il, réclame une action incessante et une parole qui ne s'arrête jamais. « Ce serait oublier des faits qui se sont passés hier que de représenter les évêques comme des chefs de file, marchant à la tête de la résistance catholique dans les Chambres et dans les journaux... Ne nous suffit-il pas que toutes les mains consacrées s'élèvent chaque jour vers Dieu pour lui demander *la liberté de l'Église*, pendant que nous la défendons comme pères de famille et comme citoyens? En faut-il plus pour assurer notre courage dans le présent comme dans l'avenir? » (1)

II

Montalembert avait raison de ne pas attendre pour agir le signal du Pape et les exemples de l'épiscopat en général. Les nouvelles de Rome n'étaient guère encourageantes. M. Rossi y redoublait d'intrigues contre le parti catholique; il l'accusait de compromettre la paix religieuse et cherchait à le faire désavouer. Quelques prélats français et l'abbé de Bonnechose, supérieur de Saint-Louis, appuyaient de leur mieux M. Rossi. « Des lettres de Rome très sûres, écrivait L. Veuillot à Montalembert, nous avertissent que Mgr l'archevêque de Besançon fait rage contre le laïcisme et en particulier contre vous. » Déjà l'*Univers* avait été saisi plusieurs fois à Rome, et on parlait de lui interdire l'entrée des États pontificaux (2). De concert avec les abbés de Bonnechose,

(1) » C'est aux laïques à frayer le chemin, écrivait Mgr Parisis, puis aux prêtres à marcher avec eux, et quand cette double force sera bien compacte, les évêques se prononceront et Rome ensuite. Voilà ma conviction profonde, et c'est pour cela que j'encourage, à mes risques et périls, tous les laïques dévoués à l'Église, et surtout leur noble et très illustre chef, dont j'aime à me dire l'admirateur le plus affectueux et le plus intimement attaché en N.-S. » A Montalembert, 29 mars 1846.

(2) « Que l'*Univers* se tienne bien sur ses gardes, écrivait à Montalembert

Lacroix et quelques autres, M. Rossi élaborait et soumettait au cardinal Lambruschini un projet de loi sur l'enseignement. « Rien n'est plus dangereux, écrivait-on à Montalembert, parce qu'il est arrangé de manière à lier les évêques, tout en obtenant l'approbation du Pape (1). Je crois que ce sera là le dernier tour de M. Rossi, mais ce sera le plus perfide. »

L'auteur de cette lettre, l'abbé d'A...., dont on n'a jamais suspecté l'ultramontanisme, ajoutait ces paroles significatives :

« Ne serait-il pas important de bien établir que les catholiques, dans cette question, se posent non seulement comme catholiques, mais comme citoyens, et qu'à ce titre le Saint-Siège n'a rien à voir dans les droits qu'ils réclament?

« Enfin, il faut nécessairement faire nos affaires, puisque ceux qui devraient les faire pour nous les défont. Le cardinal (de Bonald) est ici dans une tristesse profonde. Le Pape n'a pas voulu lire son mandement (sur la liberté de l'Église) pour n'avoir pas à se prononcer. Du reste, il ne se décourage pas; il a écrit au cardinal Lambruschini qu'il s'apercevait tousles jours qu'à Rome la peur et les piastres étaient toutes-puissantes.

« Mais je m'arrête... On a le cœur trop gros quand on réfléchit à ces choses. Je vais, je vous le promets, redoubler d'efforts pour faire réussir nos affaires. Il faut être comme Abraham, et croire *contra spem in spem.* » (2)

Montalembert, inquiet de tous ces bruits, n'avait pas attendu la lettre de l'abbé d'A.... pour faire parvenir au Saint-Père l'expression respectueuse de ses craintes. Dès le 2 mars 1846, il écrivait au nonce, Mgr Fornari, une lettre importante, des-

son beau-frère, le comte Werner de Mérode, car on a bien envie de l'interdire dans l'État Romain. » W. de Mérode à Montalembert, Rome, 20 janvier 1846.

(1) Mgr Parisis écrivait de son côté à Montalembert : « A Rome.., on veut que nous demandions la liberté pour les catholiques et non pour les autres, non pas au nom de la Charte, mais en vertu des paroles divines, *Ite, docete*, etc. On trouve très bien que le Gouvernement exige des diplômes, et l'on espère obtenir de lui des examinateurs impartiaux et des programmes en dehors de toutes les questions religieuses... » 8 janvier 1846.

(2) L'abbé d'A... à Montalembert, Lyon, 26 avril 1846.

tinée à être placée sous les yeux du cardinal Lambruschini. La nouvelle que l'*Univers* avait été saisi et pouvait être supprimé dans les États du Pape, produisait sur tous les catholiques l'impression la plus douloureuse.

« ... Personne ne reconnaît plus volontiers que moi, écrivait Montalembert, les défauts nombreux de l'*Univers;* mais il serait à jamais déplorable que ces défauts fissent perdre de vue ses services. Or, ces services sont immenses. Si l'*Univers* n'avait point existé, on peut hardiment affirmer que la résistance catholique aux empiétements de l'État et au monopole de l'Université eût été anéantie dès ses premières tentatives; si l'*Univers* n'avait point existé, les réclamations si généreuses et si unanimes de l'Épiscopat n'auraient eu aucune publicité, et, si elles n'avaient point été publiques, le Gouvernement aurait continué à s'en moquer, comme il s'en est toujours moqué jusqu'à l'explosion de 1842 et 1844. En un mot, si l'*Univers* n'avait point existé, au lieu de toucher au moment où nous pouvons prévoir avec quelque probabilité l'émancipation de l'Église et de l'enseignement religieux, nous serions maintenant livrés pieds et poings liés à M. Cousin et à M. Thiers. »

La lettre affirmait ensuite que la condamnation d'un écrit de M. de Montalembert ou de l'évêque de Langres serait infiniment moins préjudiciable que la mesure projetée, attendu « que l'interdiction de l'*Univers* serait aussitôt présentée par le Gouvernement français, et comprise par l'unanimité des catholiques de France, comme *l'improbation formelle de l'ensemble du mouvement catholique dans notre pays*. Le lendemain d'une pareille mesure, ce mouvement serait anéanti. » (1)

Rome déplorait d'une part la publicité donnée par la presse à certains actes du Saint-Siège et de l'Épiscopat; elle trouvait en outre fâcheuse et embarrassante pour elle l'action poli-

(1) M. de Coux, directeur de l'*Univers*, écrivait à Montalembert, le 26 avril 1846 : « ... Je vous remercie des démarches que vous avez faites auprès de la cour de Rome, et je me réjouis du succès que vous avez obtenu. La cause du catholicisme se confondait ici avec celle du journal, et vous n'avez entendu servir que la première. Aussi, est-ce comme catholique que je vous témoigne ma vive gratitude de vos généreux efforts... »

tique des catholiques français, en opposition avec celle de leur Gouvernement; Montalembert abordait franchement ces deux objections : il montrait que la publicité était devenue une habitude inséparable de nos mœurs politiques et, en quelque sorte, un besoin impérieux de notre existence nationale. « Une publicité incomplète et restreinte ne sert qu'à l'erreur et au mensonge. La vérité n'a plus aujourd'hui de refuge que dans une publicité complète et sincère. Les hommes d'État les plus distingués ont été depuis longtemps obligés de courber la tête sous le joug de cette nécessité... »

Quant à l'action catholique, ne tenait-elle pas à l'essence même du régime politique établi en France et dans la plupart des pays Européens? « Les catholiques, comme tous les autres citoyens, sont investis du *droit* et du *pouvoir* d'intervenir dans l'action politique de l'État... Doivent-ils seuls rester en dehors de ce mouvement universel, et s'abstenir de traiter à la tribune et dans la presse, les questions qui intéressent le plus leur conscience, leur dignité et leur bonheur?... C'est là une extrémité à laquelle nous n'avons pas su nous résigner. Malgré notre inexpérience et notre faiblesse, nous avons ramassé aux pieds de nos adversaires les armes de la publicité, de la presse et de la tribune qu'ils avaient forgées contre nous, et nous les avons retournées contre eux avec un tel succès qu'ils s'en vont maintenant demander à Rome de les briser entre nos mains. Oui, après nous avoir toujours dénoncés aux préjugés et aux passions de la foule comme *ultramontains* (c'est le titre qui est décerné dans toute l'Europe aux défenseurs de l'Église), ces sophistes, ces légistes, ces intrigants que nous avons toujours rencontrés au premier rang de nos ennemis, s'en vont au delà des monts demander à Rome de nous imposer silence et revendiquer pour eux-mêmes la mission exclusive de représenter et de protéger les intérêts catholiques...

« Cela étant, poursuivait Montalembert avec une filiale audace, Rome voudra-t-elle briser nos armes entre nos mains? Si elle le veut, elle le peut; elle est toute-puissante parmi nous, et pardonnez-moi la hardiesse de l'expression, toute-puis-

sante pour le bien comme pour le mal... Jamais, je ne crains point de l'affirmer, les catholiques de tous les royaumes occidentaux de l'Europe n'ont été plus cordialement soumis, plus intimement unis au Saint-Siège. » Qu'on y prenne garde cependant! « ... Cette défiance injurieuse mais universelle qui régnait (contre Rome) dans tous les royaumes avant la Révolution française.., cette défiance peut renaître, si les peuples, aujourd'hui maîtres de leurs destinées et interprètes de leurs propres volontés, s'aperçoivent qu'ils ne sont pas compris à Rome, qu'on n'y écoute que les diplomates, et que les Rossi et les Boutenieff (1) y ont plus de crédit que les Évêques et les Martyrs. Il suffit d'avoir entrevu les catholiques fervents de l'Irlande et de la Pologne, pour s'apercevoir que certaines complaisances, manifestées par le gouvernement pontifical vis-à-vis des gouvernements d'Angleterre et de Russie, ont malheureusement déposé le germe de cette défiance dans leurs cœurs. L'Allemagne retentit encore de ce mot de l'immortel Clément-Auguste de Cologne, auquel le Souverain Pontife rendait, il y a quelques mois, un si solennel hommage : « *L'in-* « *tervention de la diplomatie dans les affaires de l'Église me* « *fait horreur*. » Ici encore je m'arrête, et je me réserve seulement le droit de demander à Dieu avec ferveur que l'espoir de conserver la protection de plus en plus inefficace des princes ne fasse pas perdre de nouveau à l'Église le cœur des peuples, et qu'elle ne soit jamais exposée à sacrifier la substance du présent pour l'ombre d'un passé à jamais détruit. »

En terminant, Montalembert répudiait « absolument la pensée d'avoir voulu, ou émettre un jugement quelconque sur des matières de dogme et de discipline, ou intervenir en quoi que ce soit dans cette conduite de l'Église qui n'appartient qu'à elle seule. » Il priait M[gr] Fornari « de vouloir bien accueillir les réflexions d'un homme qui ne le cède à personne en amour et en obéissance au Saint-Siège; qui, entré dans la vie publique au sortir de l'adolescence, n'a

(1) M. de Boutenieff, chargé d'affaires du Czar Nicolas I[er] auprès du Saint-Siège

cessé depuis seize ans d'y défendre les droits de la sainte Église Romaine; qui n'a pas professé son inviolable attachement pour elle sous le cachet d'une dépêche confidentielle ou dans le secret d'une conversation de Cabinet, mais qui l'a proclamé à la tribune, en face des passions et des préjugés amoncelés depuis trois siècles contre Rome par l'esprit parlementaire et janséniste; qui a sacrifié à la défense de cette cause toutes les chances et toutes les tentations de l'ambition politique, et que ni la disgrâce, ni la prospérité, ni les mécomptes, ni les injustices, ni aucune force humaine ne réussiront jamais à détacher du centre de l'unité et de la vérité. » (1)

On n'imagine pas l'impatience que ce langage causait à Rome. Comment contester la valeur, l'élévation des idées de Montalembert? Il fallait bien, malgré tout, les admirer et les admettre. Les savantes combinaisons de M. Rossi en avortèrent. Mais, écrivait-on, plus les idées de M. de Montalembert domineront, plus sa personne sera importune. Elle sera sacrifiée avec la plus grande facilité, surtout si ce sacrifice peut être utile! Pense-t-on, disaient certains diplomates, que Rome va se mettre à la remorque des *zelanti* français? M. de Montalembert est un fils excellent, plein de zèle, de talent, de simplicité, mais c'est un fils qui veut mener son père et cela ne se peut pas; il veut faire le *padrone* dans l'Église... Qu'il parle à la Chambre des pairs, mais ne se mêle pas des relations du Saint-Siège avec Louis-Philippe et surtout avec la Russie. L'éloignement même où nous sommes garantit l'impartialité et la sagesse de notre direction, etc.

C'est dans ce sens que le cardinal Lambruschini répondit à la lettre de Montalembert. Au sujet de l'*Univers,* le secrétaire d'État déclarait n'avoir jamais pensé à l'interdire, attendu « qu'il ne suffisait pas qu'un journal fût un obstacle plutôt qu'un secours à la marche des affaires pour être condamné; *piuttosto un impedimento che un ajuto al*

(1) Montalembert à Mgr Fornari, archevêque de Nicée, nonce apostolique. Paris, le 2 mars 1846. (*Papiers inédits.*)

buon andamento degli affari. » Il ajoutait que le Saint-Siège n'avait pas à juger ni à diriger les membres des Chambres françaises dans l'exercice de leur magistrature. « Mais, laissant cela à leur conscience (nous traduisons littéralement ce langage diplomatique), il peut à bon droit vouloir qu'eux aussi n'assument pas de juger et de diriger l'Église dans les choses où elle seule, et selon les divers degrés de sa hiérarchie, a mission d'examiner quelle est pour elle la plus sage et la plus juste manière de se conduire. Ce que les députés catholiques s'efforcent de faire dans l'ordre civil pour la défense de la religion, peut être amplement justifié par leurs intentions, et même par le succès; mais s'ils cherchaient à conduire l'Église par la même voie qu'ils croient devoir préférer dans l'ordre civil, et désapprouvaient publiquement ceux qui refuseraient de les suivre, cela voudrait dire que l'Église subirait une influence de la part de ceux qui n'ont pas mission pour l'exercer. » (1)

Chose curieuse, et qui montre combien les catholiques étaient inquiets des intrigues de Rossi, malgré le mécontentement qui perçait dans la lettre du cardinal, ils s'en réjouirent comme d'une victoire, y croyant trouver l'assurance qu'on n'irait pas plus loin dans les concessions. Ce fut le sentiment de Mgr Parisis, de l'abbé Dupanloup et du nonce lui-même. Montalembert cependant protesta une dernière fois contre l'intention qu'on lui prêtait de vouloir diriger l'Église :

«... Vous qui connaissez, Monseigneur, le fond de notre cœur, écrivit-il à Mgr Fornari, vous daignerez rendre, j'espère, témoignage à notre sincérité comme à notre humilité

(1) « ... Ma lasciando questo alla loro coscienza, può giustamente volere che anch'essi non si assumano di giudicare e dirigere la Chiesa, in quelle cose in cui essa sola, e secundo i varii gradi della sua girarchia, ha la missione di esaminare qual sia per lei la piu savia e la piu giusta maniera di condursi. Cio che i magistrasti cattolici procurino di operare nell'ordine civile per la difesa della religione, può essere amplamente giustificato dalle loro intenzioni, forse dal successo, ma se essi cercassero di condurne la Chiesa per la stessa via che credono di dover preferire nell'ordine civile, e publicamente dissapprovassero chi non li seguisse, cio vorebbe dire che la Chiesa subirebbe una influenza per parte de chi non ha missione di essercitarla. » Roma, 26 marzo 1846.

Non certes, nous ne prétendons pas être les conseillers de l'Église ; nous ne sommes et ne voulons être que ses soldats. Si quelquefois, au milieu de la confusion du combat et menacés par des dangers imprévus, nous dirigeons vers le Saint-Siège une voix toujours respectueuse, alors même qu'elle est émue et plaintive, ce n'est pas comme *conseillers,* c'est comme *avocats* dans notre cause; c'est pour faire connaître au Père commun des fidèles, non pas la voie qu'il doit suivre, mais les faits que d'autres ont intérêt à lui cacher et sur lesquels il est appelé à se prononcer. Un avocat ne donne pas de conseils au juge devant lequel il plaide; et la chaleur qu'il peut mettre à assurer le triomphe de ce qu'il croit être la vérité, ne saurait nuire en rien à la profonde soumission avec laquelle il est tenu d'incliner son jugement devant celui du Tribunal qui seul a autorité pour juger et commander... » (1)

Que répondre à cela? C'est le langage de la raison et de la foi : « Il est bien sûr, écrivait à ce sujet Mgr Parisis, que pour prononcer, non sur des dogmes absolus, mais sur des faits éventuels, le Saint-Siège, malgré son infaillibilité doctrinale, a besoin d'être instruit sur ce qui se passe et que ceux-là sont plus propres à lui donner des notions exactes qui voient de plus près la marche des événements. Or, ce sont surtout les laïques éminents qui peuvent de nos jours juger et les hommes et les choses. Vous êtes donc plus que des *avocats,* Messieurs, vous êtes des *témoins.* » (2)

Un ami de Montalembert lui écrivit qu'il compromettait sa cause par cet audacieux langage. « Croyez bien, répondit-il, que mes lettres là-bas n'ont fait de mal qu'à moi-même et pas du tout à la cause. Or, il y a longtemps que j'ai pour système de *me compromettre.* SUI PRODIGUS : voilà ce que je veux que la postérité catholique dise de moi. » (3) A vrai dire, il n'était guère compromis; une malice de Grégoire XVI fut sa seule punition. Recevant M. Werner de Mérode en audience particulière, le pape lui dit : « Votre beau-frère

(1) Montalembert à Mgr Fornari, 29 avril 1846.
(2) Mgr Parisis à Montalembert, 6 mai 1846.
(3) Montalembert à M. Guerrier de Dumast, 25 juillet 1846.

de Montalembert est un grand orateur, plein de feu; sa plume est excellente; il parle vraiment bien... mais il parle trop. *È cognato di Montalembert un gran oratore; una buona penna; multo fuoco; parla bene, ma devrebbe parlare meno.* »

III

Cependant la Chambre des députés allait être dissoute, et de nouvelles élections étaient attendues au cours de l'année 1846. Dès le mois de juillet 1845, Montalembert, par l'organe du comité central, conviait les catholiques à concentrer leurs efforts de ce côté. « C'est sur ce terrain spécial, disait-il, qu'il importe de reporter la lutte et de la resserrer. C'est au sujet de la liberté d'enseignement qu'il convient d'interpeller les candidats aux prochaines élections. Il faut que tous les engagements de parti, toutes les sympathies fondées sur des sentiments politiques, toutes les préventions et toutes les répugnances s'effacent et s'anéantissent devant cet intérêt sacré comme la conscience et immense comme l'éternité. »

Qu'on le remarque, le chef du parti catholique n'a pas même la pensée de demander aux légitimistes ses alliés de renoncer à leurs préférences politiques; il les supplie seulement de laisser pour un temps ces idées à l'arrière-plan de leurs préoccupations et d'envisager avant tout l'intérêt supérieur de l'Église et des âmes. « Nous ne demandons à personne d'abandonner son drapeau et ses opinions; mais nous conjurons tous ceux qui aiment la religion et la liberté, de mettre ces deux intérêts suprêmes, si gravement compromis parmi nous, au-dessus de tout autre intérêt, de toute autre passion... Une fois ces biens inappréciables mis à l'abri, chacun reprendra la place où ses goûts, ses antécédents, ses engagements le rappelleront. » (1)

(1) Circulaire du comité électoral, 25 juillet 1845.

Dociles à la voix de leur chef, les comités de province achevèrent de s'organiser pour la lutte prochaine. Tout d'abord, en voyant le petit nombre des catholiques militants, partisans du ministère et meneurs de l'opposition haussaient les épaules avec un froid dédain. M. Martin (du Nord) lui-même, le plus timide des ministres, se permettait d'en plaisanter. Dans les premières semaines de décembre 1845, on les vit tout à coup s'amadouer, se confondre en protestations et en promesses. Que signifiait ce changement d'attitude?

La correspondance des préfets révélait dans bon nombre de départements une situation nouvelle et curieuse. Il y a un an, disaient-ils, nous regardions le succès du ministère comme certain; mais voici qu'un élément imprévu dérange nos prévisions. Un parti nouveau, le parti catholique, est en train de se constituer; peu nombreux encore, il paraît résolu, inébranlable; il affecte une complète indépendance politique, se déclarant prêt à porter ses suffrages sur quiconque lui accordera le plus de garanties pour la liberté d'enseignement. Si le ministère ne tente pas de satisfaire les catholiques, nous ne répondons de rien.

Ce fut alors que se produisit la volte-face curieuse du cabinet. Tout d'abord M. de Salvandy, malgré l'opposition des professeurs du Collège de France, suspendit le cours de M. Quinet. Puis, une ordonnance du 7 décembre 1845 supprima l'ancien conseil de l'Université, centre de toutes les résistances contre la liberté d'enseignement. L'intention de plaire aux catholiques était manifeste; elle apparut mieux encore au cours des débats qui s'élevèrent à cette occasion dans les deux Chambres. M. Guizot s'avança jusqu'au camp retranché des catholiques; pour les mieux séduire, il s'appropria leurs idées, proclama le « droit primitif et inviolable des familles » en matière d'instruction publique et celui de l'Église elle-même.

M. Thiers et ses amis se rapprochaient aussi de Montalembert. La proximité des élections et l'attitude énergique des comités convertissait tout le monde. Quelques mois auparavant, M. Thiers affirmait que les élections se fe-

raient au cri de : « à bas les Jésuites! » Aujourd'hui, ses amis eussent volontiers crié pour se faire réélire : vive la liberté d'enseignement! — « Sur cette question, disait M. Thiers lui-même, les déclarations anciennes n'engagent personne et la liberté de l'opposition demeure entière. » — « Les partisans de la liberté religieuse, écrivait de son côté Léon Faucher, ont bien fait de résister aux attaques acharnées de leurs adversaires... Les répugnances qu'ils soulevaient naguère se sont, en grande partie, calmées. Demain l'opinion publique plus éclairée, se prononcera en faveur de la liberté religieuse et de la liberté d'enseignement. » (1)

IV

Ces heureux symptômes encouragent Montalembert, redoublent son ardeur. La dissolution de la Chambre avait été annoncée le 11 février; les élections étaient fixées au 1er août. Pendant ce temps, le chef du parti catholique ne quitte pas le centre de l'action; il multiplie les séances du comité et prend en main tout le mouvement. Ses collègues le secondent de leur mieux, entre tous M. H. de Riancey; après Montalembert, nul ne montre une activité plus intelligente, un dévouement plus soutenu; son nom mérite d'être conservé avec reconnaissance par tous les amis de la liberté religieuse.

Diriger les comités de province; — adresser un appel vibrant aux timides, aux endormis; — se porter par une action personnelle, incessante, infatigable, sur tous les points où son concours et ses conseils sont réclamés, telle est, du mois de mars au mois d'août 1846, l'œuvre de Montalembert.

Les circulaires du Comité central envoyées chaque semaine aux correspondants des provinces donnent le mot d'ordre pour la bataille future; elles sont courtes, vives et pratiques; elles tranchent les difficultés, répondent aux

(1) *Courrier français*, 22 juillet 1846.

objections, désignent par exemple le candidat qu'il faut préférer, précisent quels engagements doivent être exigés, sous quelle forme, etc. Nous ne faisons qu'indiquer ces circulaires. L'important manifeste que Montalembert décide d'adresser aux catholiques de France sur leurs devoirs dans les élections, va nous faire mieux connaître ses idées et apprécier sa tactique.

C'est à la fin de juin que lui vient la pensée de cette brochure. Les catholiques n'ont pas une conscience suffisante de leur force; il veut la leur donner; conseils, reproches, exhortations, prières débordent de son âme comme un torrent de feu. Jamais il ne s'est montré plus véhément, plus incisif, plus lui-même. Quand il a fini, la plume lui tombe des mains : « ... Je n'en puis plus, s'écrie-t-il. J'ai été obligé de faire ce travail au galop et au milieu de l'avalanche des discussions auxquelles j'ai pris part à la Chambre des pairs... Quatre discours en dix jours, précédés d'études laborieuses, et deux cents pages de brochure. C'est un métier affreux! » (1)

Le texte de saint Jérôme qui sert d'épigraphe au manifeste en indique le caractère : *Quod bellum servavit, pax ficta non auferat!* Qu'une paix menteuse ne nous enlève point ce que la guerre a conquis. Où en sommes-nous? se demande d'abord Montalembert. Et, après avoir rappelé la triste situation des catholiques en 1843, il évoque les luttes récentes et constate les progrès accomplis :

« Nous avons eu contre nous tout ce qu'il y a de puissant, d'influent, de populaire dans ce pays; la grande majorité des deux Chambres, les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des journaux, les tribunaux et les Académies, le Conseil d'État et le Collège de France, les intrigues de la diplomatie à Rome et l'orgueil de la fausse science à Paris; les hommes d'État, les *penseurs,* les rhéteurs, les sophistes et les légistes. Nos plus zélés protecteurs parmi les grands personnages politiques ont eu tout juste le courage de nous faire l'aumône de leur silence.

« Et cependant nous n'avons pas été vaincus!

« Et le premier ministre, le chef responsable du Gouvernement, revient sur ses pas pour nous tendre les mains. Et les plus ardents de nos enne-

(1) Montalembert à Foisset, 5 juillet 1846.

mis se taisent prudemment et sollicitent nos voix. Ils sont même prêts à nous démontrer qu'au fond ils ne nous ont jamais voulu de mal, et que nous les avons mal compris par notre propre faute. »

A quoi attribuer ce résultat? Aux nobles efforts de l'épiscopat, du clergé, et des laïques catholiques avant tout. Que reste-t-il à faire? La liberté d'enseignement est à naître, le monopole universitaire encore debout; ses cachots sont aussi pleins, ses cadenas aussi solides, ses chaînes aussi pesantes... Sur qui compter? Sur le parti libéral? Non. Le monde sait désormais que les libéraux ou *libérâtres* sont ceux qui veulent le moins la liberté. Pas davantage il ne faut compter sur les conservateurs, ni sur la nombreuse catégorie « des fils de Pilate ».

« La souveraineté ne réside plus dans la royauté seule, mais dans la nation toute entière; c'est la nation qui est *César :* chaque citoyen est une portion de ce César, et on doit à ses droits le même respect qu'à ceux de César. En un mot, César c'est l'État, et l'État c'est nous...

« Or, il en résulte pour nous, non seulement un droit, mais un devoir, un devoir strict et de premier ordre... Dieu a déposé entre nos mains une portion de l'autorité, de la souveraineté de ce grand pays chrétien... Cette autorité, nous en sommes responsables devant nos enfants, devant notre conscience et devant Dieu.

« Comment avons-nous fait notre devoir? Volontiers les catholiques blâment le pouvoir et critiquent le Gouvernement. Mais pour avoir le droit de blâmer et de critiquer, il faut être soi-même à l'abri de tout reproche. Vous accusez les dépositaires du pouvoir d'asservir la liberté religieuse, et vous avez mille fois raison. Mais vous, qu'avez-vous fait pour l'affranchir? Qu'avez-vous fait pour le Dieu de vos peres? Qu'avez-vous fait pour cette Église qu'il a prise pour épouse, qu'il vous a donnée pour mère? Qu'avez-vous fait de ce zèle, de ce dévouement, de ce courage, dont il a déposé les germes heureux dans votre cœur, et dont il estime l'offrande plus haut que tous les holocaustes d'ici-bas?

« Trois ou quatre d'entre vous ont combattu pour tous; vous les avez regardés faire, comme si ce n'était pas de vous qu'il s'agissait; et vous avez recommencé à blâmer, à censurer, à critiquer, en ayant soin de vous dérober, je ne dis pas seulement à tout danger, mais à toute peine, à toute gêne, à tout sacrifice.

« De quel droit par exemple feriez-vous un reproche à M. Guizot de ne pas faire pour vous ce que vous ne savez pas faire pour vous-mêmes? Il n'est pas catholique comme vous et ne croit pas à l'Église, à ses droits, à ses immortelles destinées, comme vous. Au fond, il ne s'est jamais en-

gagé à rien qu'à étudier et à respecter les faits... Soyez seulement un fait, au lieu d'être une ombre, un bruit ou une ruine. »

Montalembert énumère ensuite les faux prétextes d'abstention, d'inaction et de mollesse invoqués par les catholiques; il en fait justice et les flétrit avec énergie :

« Ah! s'il fallait, dit-il, à ces Français trop nombreux qui tiennent une si piteuse conduite; à ce restant de vieille noblesse qui met sa gloire à rivaliser de luxe avec nos parvenus de banque sans y réussir; à cette jeunesse étiolée, qui n'a de viril que la barbe; à tous ces tristes catholiques, à tous ces indignes Français qui voient trahir sans honte la religion et la patrie; s'il leur fallait un drapeau pour le métier qu'ils font; à coup sûr, il faudrait leur donner comme enseigne ce *sudarium* dont parle l'Évangile, cet ignoble fourreau dans lequel le serviteur inutile et paresseux ne sut qu'enfouir les trésors que son maître lui avait confiés pour les faire valoir. *De ore tuo te judico, serve nequam... Et inutilem servum ejicite in tenebras exteriores; illic erit fletus et stridor dentium.* »

Mais c'est fini. Le moment est venu de combattre; les catholiques ont entre les mains une arme puissante, le vote : qu'ils en usent. Et après un chaleureux appel aux électeurs, Montalembert leur rappelle les instructions données par les circulaires du comité. Aujourd'hui, en minorité presque partout, ils ont moins à porter leurs propres candidats qu'à choisir entre les autres. Dans un grand nombre de collèges, le ministère et l'opposition sont à peu près de force égale; quelques voix peuvent décider d'une élection; en face de divisions politiques ardentes, quelques hommes étroitement unis peuvent exercer une influence considérable. Que pour s'affirmer et se compter, ils portent donc, au premier tour de scrutin, leurs suffrages sur un catholique notoire, éligible ou non, et qu'ils attendent avec confiance le second tour. On peut être sûr que, dans l'intervalle, des propositions seront faites; la règle alors sera de donner ses voix *au plus offrant et dernier enchérisseur* en fait de liberté, préférant mille fois un protestant libéral, comme M. de Gasparin, à un de ces catholiques qui sortent de la messe pour voter avec MM. Thiers et Dupin l'expulsion des Jésuites. Encore faudra-t-il ne point se contenter de promesses vagues et équivoques, mais exi-

ger, autant que possible, des mandats précis, écrits et signés.

Sera-ce tout? non certes. Montalembert n'espère pas cette fois la victoire complète, mais il en aperçoit l'aurore. Les hommes qui se dévouent à une nouvelle idée sont d'abord en minorité. Mais, si l'idée est juste et bonne, s'ils sont intelligents, unis et actifs, la majorité leur appartient bientôt sûrement.

« Ainsi donc, dit-il en terminant, nous ne nous découragerons jamais. *Jamais arrière!* C'est encore là un beau cri de guerre des temps chevaleresques qui doit être le nôtre. Jamais de retraite : jamais de repos; mais aussi jamais d'impatience; jamais de ces lâches tristesses qui trahissent le mauvais soldat...

« Nous le disons sans détour à nos adversaires d'abord, puis à ceux qui se font les complices de nos adversaires par amour du repos. Non, vous ne l'aurez pas ce repos; non, vous ne dormirez pas tranquilles entre une Église asservie et un enseignement hypocritement démoralisateur ; non, vous ne nous empêcherez plus de vous réveiller par nos plaintes et par nos assauts. Les dents du dragon sont semées; il en sortira des guerriers! Une race nouvelle, intrépide, infatigable, aguerrie, s'est levée du milieu du mépris, des injures, des dédains ; elle ne disparaîtra plus. Nous sommes assez d'*Ultramontains*, de *Jésuites*, de *Néo-catholiques* dans le monde pour vous promettre de troubler à jamais votre repos, jusqu'au jour où vous nous aurez rendu notre droit. Jusqu'à ce jour il y aura des intervalles, des haltes, de ces trêves qui suivent les défaites, qui précèdent les revanches; il n'y aura pas de paix définitive et solide. Nous avons mordu au fruit de la discussion, de la publicité, de l'action; nous avons goûté son âpre et substantielle saveur; nous n'en démordrons pas. Croire qu'on pourra nous confiner désormais dans ces béates satisfactions de sacristie, dans ces vertus d'antichambre que pratiquaient nos pères et que nous prêche la bureaucratie qui nous exploite, c'est méconnaître à la fois et notre temps, et notre pays, et notre cœur.

« Et que craindrions-nous donc dans cette lutte? Devant qui reculerions-nous? Quoi! nous avons vaincu le respect humain et nous ne vaincrions pas les chétives inimitiés, les mesquins dangers au devant desquels notre résistance nous conduit? Quoi! Nous avons appris à lutter contre nos mauvais penchants, contre notre corruption naturelle, contre nos passions les plus fougueuses; quelquefois, hélas! trop rarement, nous en avons triomphé; et nous ne saurions pas lutter contre cette méprisable bande de préjugés vieillis, de mensonges usés, de passions d'emprunt, de chicanes et de sophismes ligués contre nous! Ce serait nous rendre bien peu de justice à nous-mêmes; car enfin, et ici c'est à vous tous, hommes de mon âge et de ma génération, qui combattez avec moi,

que je m'adresse; à vous, échappés comme moi des filets de l'Université et des duperies de la fausse philosophie et du faux libéralisme : se trouve-t-il donc quelqu'un parmi vous qui soit entré dans cette lutte par caprice ou par passe-temps, et qui ait ainsi rompu avec toutes les puissances et toutes les popularités du jour, faute d'un meilleur emploi de son temps et de son esprit? Pas un. Vous le savez tous, c'est le devoir, c'est la foi seule qui nous anime et nous soutient; c'est là le seul arsenal où nous puissions nous armer, et qu'on ne nous enlèvera jamais; car il n'est pas donné à nos ennemis d'y pénétrer, sans y devenir à l'instant nos amis et nos auxiliaires.

« Et voilà pourquoi les défaites, les épreuves, les mécomptes, les humiliations que l'avenir nous réserve avant de nous donner la victoire ne nous effraient pas. Il y a longtemps que Leibnitz a dit des Jésuites : *Ils sont comme cet Antée de la fable qui se relève plus fort*. Eh bien, nous que vous appelez Jésuites de robe courte, nous ferons comme eux : l'épreuve, l'humiliation, la mortification seront notre terre nourricière; chaque fois qu'on nous abattra, on nous la fera toucher de nouveau, et nous y puiserons de nouveau la vie, la force et le courage. » (1)

Comment décrire l'effet de cette ardente parole? En quelques jours l'écrit de Montalembert se répand par milliers sur tous les points de la France, réveillant des chrétiens endormis, opérant des rapprochements heureux, suscitant des efforts inespérés. La presse gouvernementale l'accueille avec faveur; la *Revue nouvelle,* organe des jeunes conservateurs, couvre de fleurs l'écrivain catholique; la *Revue des Deux-Mondes* elle-même, jadis le porte-voix de M. Cousin et des universitaires, se fait douce et caressante. Elle trouve bon « que l'Église songe à étendre son autorité et ses enseignements », mais elle la conjure « de ne pas prendre une attitude belliqueuse..., au milieu d'une société paisible et bienveillante, et en face d'un Gouvernement *empressé à lui complaire!* »

Parmi les nombreuses lettres d'adhésion que reçoit alors Montalembert, nous ne citerons que celle du P. de Ravignan. Elle résume bien l'impression générale des catholiques; elle est aussi un nouveau et touchant témoignage de l'amitié, chaque jour plus étroite, qui unissait les deux orateurs : « Je vous ai lu, écrivait-il, jamais votre talent

(1) *Du devoir des catholiques dans les élections.* Œuvres polémiques. t. I.

ne fut mieux inspiré. Jamais vous n'avez trouvé dans votre foi et dans votre courage des paroles plus puissantes, plus vraies, plus belles, plus admirables. Je tressaillais, j'étais ému jusqu'aux larmes. Seul à ma table de travail, après avoir quitté le lieu de ma prière, il me semblait la continuer en vous lisant et je rendais grâce au Seigneur bon et tout-puissant d'avoir suscité une si grande âme pour la défense de la liberté de son Église.

« Courage, ô mon ami, courage ; ne vous lassez pas et que la torpeur des hommes ne vous abatte jamais. Dieu vous donne pour mission de savoir les réveiller et les conduire au combat religieux de ce temps : *c'est la croisade de la liberté catholique,* et la Providence y a marqué votre place. Vous excuserez cette effusion naïve de mes sentiments. Au moins vous saurez bien toujours qu'il y a des cœurs qui vous chérissent, vous vénèrent, vous admirent devant Dieu et devant les hommes : non pour vous décerner une vaine louange que vous savez si bien dédaigner, mais pour rendre hommage à l'Auteur de tout don parfait, qui veut être glorifié en vous. » (1)

V

En même temps qu'il dirige et entraîne l'ensemble de l'armée catholique, Montalembert suit avec anxiété les combats engagés sur les divers points de la France. Dès que sa présence et sa parole sont jugées nécessaires, il intervient directement. A Metz, les catholiques ne savent sur qui porter leurs voix au premier tour de scrutin; il supplie le comte du Coëtlosquet de prêter son nom et son influence : « Quelque faible que soit le nombre de vos électeurs, que peut-il y avoir d'humiliant pour un homme de cœur et pour un bon chrétien à ce qu'une vingtaine ou même une douzaine d'honnêtes gens, bons chrétiens comme lui,

(1) Le P. de Ravignan à Montalembert, Vals, près le Puy, 22 juillet 1846.

déclarent tout haut par leur vote qu'ils n'ont confiance qu'en lui?... » (1)

Que ne fait pas encore Montalembert pour décider M. Lenormant à se porter à Saint-Brieuc, M. de Cormenin à Joigny et à Marseille, M. de Vatimesnil aux Andelys? « Je vous conjure avec toute l'énergie dont je suis capable, écrit-il à ce dernier, de vouloir bien réfléchir devant Dieu, s'il vous est loisible de renier une pareille mission, de rejeter un pareil fardeau, lorsque la gloire de Dieu, la liberté de l'Église, la dignité et la prospérité de la France sont tellement intéressées à ce que vous l'acceptiez... » — Il lui représente les graves débats qui seront soulevés par la prochaine législature, « débats d'où dépendront en grande partie les destinées futures de notre église et de notre pays »; il lui décrit le rôle important qu'il y remplira, lui, « l'ancien ministre de 1828, le jurisconsulte le plus éminent de notre temps, en présence de ces légistes retors et menteurs » qu'il peut seul « combattre et vaincre sur leur propre terrain, avec leurs propres armes »; mais surtout il invoque ses sentiments chrétiens :

« Croyez bien, je vous en prie, que je ne cherche pas à faire ici appel à votre orgueil, aux instincts d'une ambition même légitime, à cet amour de la gloire qui peut trouver place dans les cœurs les plus purs. Non, je ne veux vous présenter exclusivement que le point de vue chrétien, je ne veux invoquer auprès de vous que l'esprit de dévouement et de sacrifice qui doit animer tout chrétien. Ce que je vous demande, au nom de la cause catholique, c'est un SACRIFICE, peut-être le plus pénible de tous pour vous, mais qui n'en sera que plus méritoire aux yeux de Dieu, et qui vous vaudra la récompense céleste que Dieu a promise à tout sacrifice accepté pour l'amour de lui... » (2)

S'il apprend que sur un point les catholiques faiblissent,

(1) Montalembert au comte du Coëtlosquet, 27 octobre 1845, lettre communiquée par le R. P. Edm. du Coëtlosquet. abbé des Bénédictins de Saint-Maur de Glanfeuil.

(2) Montalembert à M. de Vatimesnil, 18 mai 1846.

se laissent circonvenir par les promesses fallacieuses du ministère, Montalembert les rappelle au sentiment de la dignité chrétienne et les fait rougir de leur faiblesse : « C'est avec douleur et surprise, écrit-il, que les catholiques libéraux comme moi, spécialement le comité que je préside, ont appris que dans la Côte-d'Or, comme dans plusieurs autres départements de France, quelques catholiques et quelques membres du clergé se laissent tromper par les manèges du pouvoir, au point de prendre certaines allocations de fonds, certains envois de tableaux faits aux églises, comme des démonstrations d'un zèle sincère et efficace en faveur de la Religion...

« ... Les catholiques laïcs, ceux qui confient le soin de leurs âmes, de leurs consciences, à la direction du clergé, ont le plus grand intérêt à empêcher le triomphe d'un pareil système; car, s'il tend à compromettre l'État et à déshonorer l'Église, il tend bien plus encore à asservir les citoyens, et à se faire de leur conscience religieuse une arme contre leur indépendance politique. C'est le plus grand danger que puisse courir un bon chrétien et un bon Français. » (1) Ces justes réflexions de Montalembert n'ont rien perdu de leur actualité ; par là, nos lecteurs jugeront mieux du zèle avec lequel il conduisit les catholiques à la lutte électorale. C'est un spectacle unique, qui depuis lors ne s'est malheureusement pas reproduit.

VI

Ces efforts du moins, ne sont pas stériles. D'avance, dans les circulaires, dans les proclamations des candidats, le succès se laisse prévoir. La liberté d'enseignement, dont il n'était pas même question aux élections de 1842, occupe aujourd'hui une place importante. A peine une douzaine d'irréconciliables osent-ils se prononcer ouvertement contre elle.

(1) Montalembert à M. Ligeret, a Semur, juillet 1846.

Beaucoup la promettent pleine et entière, sans restrictions légales, ni mesures préventives. Nécessité d'une constitution libre pour les établissements particuliers, abolition du monopole, rejet de l'inspection universitaire, telles sont les conditions imposées par les catholiques. A vrai dire, plusieurs candidats refusent : « C'est notre déshonneur que vous exigez là, disent-ils; nous préférons votre estime à vos votes ». D'autres se dérobent d'abord, demeurent muets dans leurs proclamations, ou cherchent à donner le change aux électeurs par de belles promesses. Mais, dans les réunions préparatoires, ils retrouvent les catholiques aussi intraitables et plus nombreux, réitérant leurs questions, provoquant des explications catégoriques. On ne leur échappe qu'à force de franchise et de bonne foi. C'est la première fois qu'ils jouent dans les élections un rôle actif; ils peuvent constater que l'arène électorale n'est pas si redoutable qu'ils se le figuraient. « Quand nous n'aurions retiré de la dernière lutte que cet enseignement, remarque M. H. de Riancey, ce serait déjà une victoire. » (1)

Cette ferme attitude se maintient jusqu'au jour des élections et dans les scrutins qui suivent. Dès le 1er août, bon nombre de partisans de la liberté sont élus. Là où aucun des candidats ne leur donne satisfaction, les catholiques groupent leurs voix sur un des leurs et attendent le ballottage. Alors, presque toujours, un des concurrents se décide à solliciter leurs suffrages et à s'approprier leurs justes revennications. « Les négociations conclues au dernier moment ont été vivement et habilement menées, dit la *Patrie* du 7 août... Beaucoup d'aspirants à la députation sont passés sous les Fourches Caudines du comité, tortueux défilé qui les menait droit à la Chambre. Partout où les Catholiques, maîtres du scrutin, ont pu départager les voix, ils ont imposé au candidat qui s'est retourné vers eux les engagements les plus précis, et Dieu sait les étranges conversions qu'ils ont opérées avec cet appât de la députation. »

Montalembert, nous l'avons dit, n'espérait point gagner la

(1) M. H. de Riancey, *Compte-rendu des élections de 1846.*

majorité : le succès dépassa ses espérances. Plus de cent quarante députés furent élus avec le mandat de revendiquer la liberté d'enseignement. Si l'on songe qu'à la Chambre précédente les partisans de cette réforme étaient une dizaine au plus, si l'on réfléchit que l'action des catholiques avait été restreinte à deux cents collèges électoraux, on comprendra mieux l'importance d'un pareil résultat. Ils eurent sans doute à déplorer de sérieux échecs, ceux entre autres de MM. de Vatimesnil, Lenormant, de Cormenin, de Larcy, de Fontette ; mais leurs adversaires en éprouvèrent de semblables et MM. Cuvillier-Fleury, Quinet, Michel Chevalier, etc., restèrent sur le champ de bataille. En revanche, les nominations de MM. de Falloux, de Quatrebarbes, de Mérode, de la Plane, etc., accentuèrent le triomphe et les espérances du parti catholique.

Dans la salle des conférences, le lendemain de la réunion des Chambres, les députés s'abordaient entre eux : « Eh bien! y avez-vous passé? Avez-vous échappé aux mains des prêtres? — Mais non ; et vous? — Ni moi non plus. Impossible. Il fallait bien s'y résigner. — Croiriez-vous, mon cher, que les curés et les évêques travaillaient *ouvertement! Ouvertement!* — Mais nos opinions de l'an passé? — Ah bah ! Il faut faire de nécessité vertu, etc. »

Tout d'abord, pour se venger et sous prétexte qu'il avait accepté des catholiques un mandat impératif, la Chambre invalida M. Drault, député de Poitiers. Mais les électeurs le renvoyèrent avec une majorité plus forte et il fallut bien s'incliner devant le fait accompli. La plupart des députés restaient fidèles à leurs engagements ; quelques-uns, au contraire, s'efforçaient de les éluder.

« Je parlais dernièrement à Cousin des promesses faites par Vavin, écrivait M. Beugnot à Montalembert. Je lui disais que ce député avait accepté le formulaire : *liberté d'enseignement, sans aucune mesure préventive, sous l'unique surveillance de l'État.* — Oui, reprit le philosophe, mais la surveillance de l'État *exercée par l'Université.* » — Comme je me récriais contre ce néo-jésuitisme : — « Vavin est venu chez moi, à Bellevue, ajouta le philosophe, et son engagement a été écrit de

ma main. Que voulez-vous de mieux? — Je crains que nous ne comptions beaucoup de Vavins... » (1)

Montalembert engageait ses amis à rester modestes et à redoubler d'efforts. Le succès est incontestable, disait-il, mais l'action catholique n'a été presque rien de ce qu'elle peut être, de ce qu'elle doit être, de ce qu'elle sera. Nous sommes bien loin encore de la liberté. Il importe d'abord d'organiser à la Chambre une minorité catholique sérieuse :

« Il s'agit de transformer cette *majorité* dérisoire, composée de dupes et de complices du pouvoir bureaucratique, en une minorité sérieuse, active, énergique, incorruptible, ayant la conscience de ses droits et de sa force;

« Minorité qui non seulement émancipera l'Église, la conscience, la famille, mais qui encore offrira à la France le seul camp, où la liberté politique pourra se retrancher contre le flot toujours montant de la corruption électorale et du despotisme centralisateur.

« Les minorités seules font les grands mouvements sociaux. Les majorités, *servum pecus*, confirment et suivent, après avoir longtemps regimbé.

« Voilà le rôle que l'avenir réserve et impose au parti catholique en France. Il le remplira, j'en ai aujourd'hui la certitude; il le remplira après mille échecs, mille mécomptes, mille dégoûts, mille trahisons; mais il le remplira... » (2)

En attendant, il convient de donner une extension plus grande au mouvement catholique dans les départements. Le Comité central, excité par son vaillant chef, renforcé d'excellentes recrues, comme MM. de Falloux et de Mérode, y travaille énergiquement. » Formons partout des comités, répète sans cesse Montalembert; soutenons la presse, créons des organes nouveaux, multiplions les livres et les brochures. On n'a pas d'élections tous les jours; tous les jours on peut colporter des pétitions et recueillir des signatures. C'est en frappant sans cesse de nos réclamations les intelligences endormies de ce temps, que nous finirons par nous faire écouter. Si, après

(1) M. Beugnot à Montalembert, 18 septembre 1846.
(2) Montalembert à Foisset, 28 août 1846.

quelques années de polémique, les catholiques ont amené la question de la liberté d'enseignement à dominer les autres, à forcer les préoccupations universelles, à peser dans la balance des intérêts publics du pays, il dépend d'eux d'en faire de même pour la liberté religieuse et pour la liberté d'association. Ils ont commencé et ils ne cesseront pas de lutter qu'ils n'aient obtenu le triomphe de ces grands principes et leur complète réalisation.

CHAPITRE XV

L'ABBÉ DUPANLOUP. — LE PROJET DE LOI SALVANDY.

1846-1847.

I

Pendant les six dernières années du gouvernement de Juillet, — nos lecteurs ont pu s'en convaincre, — Montalembert personnifie en quelque sorte tout le mouvement catholique. Il a rencontré sans doute de précieux auxiliaires. Le cardinal de Bonald, Mgr Parisis, Mgr Clausel de Montals sont ses garants auprès de l'épiscopat; les PP. Lacordaire et de Ravignan dans la chaire, MM. de Vatimesnil et de Riancey au Comité, Barthélemy, Beugnot, de Carné, Clappier dans les Chambres, Louis Veuillot à l'*Univers,* Lenormant et Foisset au *Correspondant,* secondent de leur mieux Montalembert. Mais tous le reconnaissent pour chef; tous lui disent comme M. Lenormant : « Je vous défère en toutes choses, parce que vous êtes notre chef. Vous devez cet avantage à votre caractère, à votre talent et à votre position, trois conditions qu'il faut réunir pour être le chef de qui que ce soit. »

Vers la fin de 1846, un prêtre éminent, l'abbé Dupanloup, vient se placer aux premiers rangs de l'armée catholique et ne tarde pas à prendre un grand ascendant. Jusque-là, malgré le concours apporté à Montalembert dans la formation du Comité catholique, malgré ses *Lettres à M. le duc de Broglie* et sa récente brochure sur la *Pacification religieuse*, l'abbé Dupanloup était demeuré au second plan; la direction

du petit séminaire de Paris l'absorbait tout entier. Lorsque l'administration à petites vues de Mgr Affre lui eut enlevé cette charge qu'il remplissait si bien, l'abbé devint libre de se consacrer aux luttes catholiques. Agé de 44 ans, il se trouvait alors en possession de toutes ses facultés. Dieu lui avait donné à la fois le tempérament du soldat et du diplomate; il semblait né pour livrer des batailles, aussi bien que pour conclure des traités. D'une activité dévorante, presque fiévreuse, toujours pressé, toujours en poste, il ne se reposait que dans les monastères où il s'enfermait pour prier. Séduites par sa piété vive et sincère, par sa haute intelligence, par son affabilité naturelle, les âmes s'ouvraient d'elles-mêmes à son influence. Nul, d'ailleurs, ne savait comme lui « harponner les cœurs ». L'expression est de son historien, Mgr Lagrange. Quand il ne pouvait s'y introduire par la douceur, il les emportait d'assaut et en faisait ce qu'il voulait. « Notre tyran, notre cher tyran », comme l'appelait le P. de Ravignan, avait le caractère impérieux; il aimait beaucoup ses amis, mais il les aimait dociles; s'il commençait par conseiller, il était rare qu'il ne finît point par dominer.

Il ne domina pas Montalembert, mais il exerça sur lui une réelle influence, et l'abbé Dupanloup de son côté subit bientôt l'ascendant de son ami. Avant ces luttes religieuses, ils n'avaient l'un pour l'autre aucune sympathie; aujourd'hui encore, leurs idées différaient sur bien des points. L'abbé Dupanloup n'était guère libéral; l'*Avenir*, on s'en souvient, n'avait pas connu d'adversaire plus décidé. Peu à peu, Montalembert l'amena sur le terrain de la liberté, lui prouvant qu'il était le seul favorable à la défense de l'Église. Le prêtre, à son tour, s'efforçait de modérer l'impétuosité du jeune orateur, ce je ne sais quoi de *vehementius*, que Grégoire XVI reprochait à son caractère. Il lui montrait en MM. Guizot, Molé et Cousin des hommes avec lesquels il faudrait tôt ou tard transiger, et dont il convenait par conséquent de se rapprocher. « Je vous assure, disait-il, qu'il n'y a pas entre eux et nous la distance que vous pensez. Nous obtiendrons plus par des ménagements et par des égards que par ces luttes publiques... Plus je vais, plus je suis convaincu

qu'il faut une force invincible au fond, mais une charité invincible aussi dans la forme. — Ah! quelles illusions vous vous faites sur ces *libérâtres!* ripostait Montalembert. Décidément vous connaissez trop de gens du grand monde, c'est-à-dire de gens de petit cœur. Cela vous énerve et vous distrait à l'excès... Pour moi, je pense que si nous parvenons à faire quelque chose, ce doit être *avant tout* une œuvre *contraire* à la politique telle qu'elle est pratiquée par MM. Molé, Guizot et *tutti quanti.* »

— « Pas de reproches aux catholiques, disait encore l'abbé Dupanloup. Au contraire, des espérances, des encouragements, des consolations fortes. Vous voyez que je suis toujours dans le même système. Rien de triste et d'abattu... Dieu vous a donné un grand cœur, un grand amour pour son Église. Cela ne suffit pas. Il faut que ce grand cœur et ce grand amour sachent souffrir sans le dire et paraissent presque toujours joyeux et pleins d'espérance. Et ce sera avec vérité, car Dieu est avec nous. — Je suis pessimiste pour le détail, et optimiste pour l'ensemble, répondait Montalembert. Les blessures, les calices, les avortements seront de plus en plus nombreux, mais l'Église sera plus justifiée dans le dix-neuvième siècle qu'elle ne l'a jamais été. Voilà ma conviction. »

Parfois aussi Montalembert regimbait contre les conseils de modération et d'habileté qu'on lui prodiguait. « Vous voudriez transformer ma nature âpre et belliqueuse pour me rendre semblable à vous... C'est un peu comme si je voulais vous imposer mes allures et mes façons de parler et d'agir; je n'y ai jamais songé; j'ai toujours cru que cela vous affaiblirait... Il en est de même pour moi... Je désorienterais tout le monde, si je subissais la transformation que vous arriverez peut-être à effectuer en moi. J'ai la vanité de croire que nous gagnons et que nous gagnerons toujours l'un et l'autre à combiner notre action, mais non pas à l'assimiler. Laissez-moi donc à l'état de sanglier, avec mon coup de boutoir et le reste. »

Alors, sentant qu'il est allé trop loin, l'abbé Dupanloup recule habilement : « Vos réflexions sur vous et sur moi sont très justes; j'y mettrai un tempérament, voilà tout. Conser-

vons chacun notre nature, c'est essentiel; mais corrigeons nos défauts, si nous en avons, et notre nature n'en sera que plus forte. Nous causerons de cela un jour, si vous voulez. Vous transformer serait un crime. »

Cependant l'affection de l'abbé Dupanloup pour son « jeune général » devient chaque jour plus vive : « Vous m'êtes devenu cher, lui dit-il, comme *pupillam oculi*. Je finirai par vous aimer comme j'aimais mes amis quand j'avais quinze ans, et un jour passé sans vous voir me sera pénible… » A son tour, Montalembert se repose avec joie de toutes ses luttes, de toutes ses déceptions, dans le cœur de son ami : « Vous avez des tristesses, me dites-vous; je vous en offre autant. Mettons-les en commun. C'est un moyen assuré de les alléger. » Bientôt ces deux grandes âmes s'attachent étroitement l'une à l'autre et deviennent inséparables. Le 1er janvier 1846, Montalembert écrit à son ami :

« Je vous souhaite une bonne année, avec autant d'orages et d'épreuves que pendant l'année qui vient de s'écouler, parce que ces épreuves sont nécessaires pour notre sanctification, et inséparables de la défense de cette Église, dont nous avons le bonheur d'être, vous le ministre et moi le soldat. Et puis je vous demande mes étrennes : à savoir la promesse que vous me direz toujours la vérité, et la vérité tout entière ; que vous ne m'épargnerez ni les critiques, ni les avertissements, ni les reproches. Vous verrez que je ne vous en aimerai que davantage. Je ne vous demande pas de me livrer à mes ennemis, de vous moquer de moi avec eux; mais je vous autorise formellement à vous moquer de moi avec moi-même. Si vous saviez comme j'ai goûté l'autre jour les observations que vous m'avez faites, vous ne me les refuseriez jamais. »

La réponse de l'abbé Dupanloup ne se fait pas attendre :

« 2 janvier 1846. — Mon bon ami, merci de votre bonne lettre. J'y ai trouvé la foi et les pensées d'un chrétien bien ferme, et le cœur d'un ami véritable. J'en ai été touché et j'en ai béni Dieu. Les âmes comme la vôtre sont rares, et on éprouve une grande douceur à les rencontrer en ce monde. Hier soir, en disant mon bréviaire de saint Barnabé, et ce matin ma messe, je me suis senti en dévotion de prier pour vous.

Je ne lisais pas une seule parole des Saintes Écritures qui ne me fît quelque impression par rapport à vous...

« Je priai particulièrement afin que le bon Dieu vous aidât à bien partager votre temps si précieux entre tant de devoirs si divers et si importants; que votre âme n'en souffrît pas; qu'il y eût toujours un fond de vie intérieure, de prière, de recours à la grâce, qui fût le principe et la force de la vie extérieure; mais la parole qui me toucha le plus en pensant à vous fut celle-ci : *Examen apum erat in ore leonis, et de forti egressa est dulcedo...* Adieu donc, mon bon ami, je vous donne ce nom avec bonheur. Il me paraît bien que c'est le bon Dieu qui nous a ainsi rapprochés et unis. Qu'il nous bénisse tous deux pour les combats du temps, et un jour dans le repos de l'éternité. »

II

Le 20 août 1846, quelques semaines après les élections législatives, Montalembert voyageait en Savoie. N'ayant point trouvé l'abbé Dupanloup à Hautecombe, il vint l'attendre à Chambéry, dans la cathédrale. Longtemps les deux frères d'armes s'entretinrent, le long des rues de la vieille cité, sur les graves événements qui venaient de s'accomplir. Après un pontificat peu glorieux de quinze années, Grégoire XVI était mort, et le cardinal Mastaï, évêque d'Imola, l'avait remplacé sous le nom du Pie IX. Ses premiers actes, tout ce qu'on racontait de ses dispositions, annonçaient un pape libéral, comprenant les besoins de son temps et résolu à les satisfaire. « N'est-il pas à craindre seulement, disait Montalembert, qu'il n'aille trop vite et ne soit entraîné trop loin par les libérâtres? »

Cependant le gouvernement français travaillait à circonvenir le nouveau pontife. Montalembert raconta à M. Dupanloup ses récentes entrevues avec Louis-Philippe et avec le nonce. « Sachez, monsieur, lui avait dit le Roi, que je suis un pape civil »; et il se déclarait sûr d'obtenir de Pie IX « l'entière extinction des Jésuites en France et l'interdiction ab-

solue de prendre des novices. » — « Il est bien urgent, déclarait de son côté Mgr Fornari, que vous alliez à Rome sans retard, pour éclairer le pape sur la véritable situation religieuse et empêcher M. Rossi de le tromper.

L'abbé Dupanloup accepta cette délicate mission. Il fut convenu qu'il se rendrait à Rome, au mois de septembre, comme « ambassadeur de Montalembert » et des catholiques. Mais il demanda à son ami de rédiger, sur la position du gouvernement français vis-à-vis de l'Église et du Saint-Siège, un mémoire qu'il présenterait lui-même au pape. Nous avons sous les yeux ce document inédit jusqu'à ce jour et nous croyons devoir le résumer ici. Montalembert demande avant tout au Saint-Siège de ne pas se laisser tromper par la diplomatie francaise, de ne pas entraver, par complaisance, le mouvement d'émancipation religieuse commencé depuis plusieurs années. Le style est grave et contenu, comme il convient à un écrit de ce genre; les idées se succèdent, s'enchaînent, se déduisent, de manière à former une conviction inébranlable.

Tout d'abord, le chef du parti catholique rappelle la différence radicale qui existe, dans la nature et l'origine du pouvoir, entre les monarchies absolues et les gouvernements représentatifs modernes. Sous l'ancien régime, la volonté royale était le principe et la raison du gouvernement tout entier; il suffisait donc que l'Église parvînt à se rendre le prince favorable. Dans les États représentatifs, au contraire, la volonté royale est nulle, lorsque d'une part elle ne concorde pas avec le texte et l'esprit des lois fondamentales et de l'autre avec l'opinion publique. C'est dans cette opinion de la majorité des citoyens qu'aujourd'hui l'autorité réside en dernier ressort. Ce fait incontestable a toutes les chances possibles de durée. Il en résulte : 1° que l'Église ne peut trouver qu'un appui précaire et insuffisant dans les rois et leurs ministres; 2° qu'elle a un besoin impérieux d'agir sur le cœur et l'esprit des peuples devenus maîtres de leurs destinées. Or, ce n'est point par la diplomatie secrète, mais par la presse et la discussion publique au sein des assemblées, qu'on agit sur les peuples modernes.

Cependant le gouvernement français actuel, représentatif, issu du peuple, n'étant rien que par le peuple, affiche la prétention de succéder aux prérogatives de l'ancienne royauté très chétienne, fille aînée de l'Église. Cela est insoutenable pour une foule de motifs. — D'abord le gouvernement de la France est aux mains d'hommes qui ne sont pas catholiques, ou le sont seulement de nom. Par son système d'intervention dans les choses spirituelles, il se montre incapable de comprendre les intérêts religieux, hostile à la liberté comme à la dignité de l'Église. — La dotation faite au clergé ne peut justifier ses prétentions, car, votée par les Chambres et fournie par les contribuables, elle fait partie de la dette publique ; elle ne dépend en rien du Gouvernement, qui n'en est que le régisseur; et cette régie même est loin d'être irréprochable. — Enfin, le Gouvernement ne peut davantage s'appuyer, pour demander des concessions au Saint-Siège, sur l'opinion publique; en représentant la France comme un pays violemment excité contre l'Église et uniquement contenu par le pouvoir, la diplomatie commet un mensonge. Et Montalembert rappelle ce qui vient de se passer aux élections, les avances de M. Guizot au parti catholique, l'intervention de ce parti dans la lutte électorale et son imposant succès.

Si, par impossible, le Saint-Siège devenait en France l'auxiliaire de la politique ministérielle, qu'arriverait-il? Pour répondre à cette question, Montalembert trace le tableau des progrès religieux accomplis depuis 1843, époque où la lutte s'est organisée et sous l'influence même de cette lutte. « Partout on a vu les églises se remplir de plus en plus, le nombre des conversions parmi les jeunes gens s'augmenter, et grossir d'année en année la foule qui se presse autour de la chaire de Notre-Dame, où prêchent ces Jésuites et ces Dominicains que le gouvernement cherche à faire passer pour si impopulaires. L'auteur de cette note a parcouru, depuis le commencement de la lutte, plusieurs provinces de France; il est en correspondance avec toutes; partout il s'est enquis avec soin auprès des curés de campagne, pour savoir si les discussions publiques que l'on affecte de déplorer, avaient produit

quelque effet fâcheux sur la foi ou la conduite de leurs ouailles, et partout, au contraire, il a appris que ces curés s'apercevaient d'un accroissement lent, graduel, mais réel, dans le nombre des confessions et des communions, accroissement qui est le véritable, l'unique *criterium* du progrès religieux. D'un autre côté, l'autorité morale et sociale des évêques a grandi au delà de ce que l'on peut imaginer, aux yeux des hommes les plus indifférents, par suite de l'éclat, du retentissement et du succès de leurs protestations. Enfin, dans le monde politique, la position des catholiques a toujours été victorieuse : toutes les discussions ont tourné à leur avantage, non pas certes quant aux votes, — puisqu'ils ne sont encore qu'une faible minorité —, mais quant à l'influence, quant à cette force morale qui, dans les gouvernements constitutionnels, décuple les ressources des minorités. Des hommes éminents, tels que M. de Vatimesnil, l'un des auteurs des ordonnances de 1828, M. de Cormenin, M. Lenormant, naguère étrangers ou hostiles, sont venus grossir leurs rangs. »

Un seul événement a jeté un instant le désordre dans les rangs catholiques, ce sont les concessions arrachées au général des Jésuites. Tout le monde a compris, et le Gouvernement mieux que personne, que le parti catholique ne pouvait plus être vaincu qu'à Rome, mais qu'il pouvait y être attaqué et battu, sans pouvoir se défendre. Aussi tous les efforts de sa diplomatie sont dirigés vers ce but. Si cette diplomatie triomphe, qu'en résultera-t-il?

« ...Les catholiques poseront unanimement les armes. Leurs orateurs se tairont dans les Chambres ; la presse catholique sera annulée ; l'épiscopat rentrera dans le silence qui a rendu possibles tant d'empiétements funestes... » Les légitimistes qui sont en majorité d'excellents catholiques, et prennent chaque jour une part plus grande à la lutte purement religieuse, « tous ces hommes si hautement recommandables seraient à la fois désespérés et indignés, s'ils voyaient renaître entre le Saint-Siège et la dynastie d'Orléans cette alliance intime, cette solidarité d'intérêts et de vues, qu'ils ont pu admettre naguère entre le Saint-Siège et la branche aînée des Bourbons, mais dont ils ont pu apprécier aussi les suites

funestes. Trop bons catholiques pour lutter ouvertement contre le Saint-Siège, ils accepteraient comme un nouveau malheur cette alliance; mais aussitôt ils abandonneraient la défense des intérêts religieux et se replongeraient dans les agitations de la politique, au grand détriment de leurs âmes et de la paix publique. » Il en serait ainsi de la jeunesse des classes moyennes qui fournit chaque jour de si précieuses conquêtes à l'Église. Elevée presque exclusivement dans les idées libérales, au premier rang desquelles se place l'indépendance réciproque de l'Église et de l'État, elle professe la plus vive répugnance pour un système qui tendrait, même indirectement, à faire regarder le prêtre comme un fonctionnaire public, comme l'agent ou même l'auxiliaire de l'État. Tous ces jeunes gens deviendraient les adversaires et les contempteurs de cette Église qu'ils auraient pu si efficacement servir. — Que Rome veille donc, conclut Montalembert, et ne se laisse point surprendre. Puis il résume tout ce qu'il vient de dire dans cette parole de M[gr] Sibour, évêque de Digne : « L'État ne peut plus être aujourd'hui que *le protecteur de la liberté de l'Église*. Voilà la seule protection que nous demandions pour elle, la seule que l'État puisse constitutionnellement et raisonnablement lui accorder. » (1)

Lorsque, dans les premières semaines de septembre, l'abbé Dupanloup traversa l'Italie, l'avènement de Pie IX portait à son comble l'enthousiasme populaire. A Rome, les ovations succédaient aux ovations. La foule ne cessait d'acclamer le Pontife envoyé de Dieu qui entreprenait « de concilier les progrès de la civilisation du siècle avec les principes éternels de la religion catholique; alliance admirable, disait le cardinal Altieri, qui d'un côté assure à l'Église une plus grande indépendance et prépare de nouveaux triomphes à la foi, de l'autre apporte aux peuples la force et le salut. »

Reçu par Pie IX trois jours après son arrivée, l'abbé Dupanloup fut subjugué par la personne du Pape, par sa dignité,

(1) Mémoire inédit sur la position du Gouvernement français vis-à-vis de l'Église et du Saint-Siège. — 12 septembre 1846.

empreinte d'une paternelle bienveillance : « Tout ce que vous avez entendu dire est au-dessous de ce qui est, mandait-il à Montalembert. » — « *Il est né souverain,* écrivait M. le Prince de Joinville au Roi son père, après avoir vu le Pape. Cela est vrai ; c'est l'impression qu'on reçoit tout d'abord. Le Prince Borghèse exprimait devant moi la même pensée : « C'est un Roi et « on croirait qu'il l'a toujours été. »

Mais l'abbé Dupanloup fut plus ravi encore quand il entendit le Pape approuver et bénir la conduite des catholiques français. « La conversation s'engagea bientôt sur nos affaires religieuses de France, raconte-t-il. Il est impossible de se faire illusion sur sa manière d'en juger. Nul mieux que lui ne sait les comprendre et n'en sait parler à la fois avec plus de force, d'esprit et de sagesse : « *Il faut,* me dit-il d'abord, « *continuer à réclamer la liberté d'enseignement avec courage,* « *avec fermeté.* » Ces paroles furent prononcées par le Pape avec un accent très remarquable. Puis il ajouta en souriant : « *Et avec charité.* » Et de cette dernière recommandation il me donna cette raison si haute et si profondément chrétienne : « *Car,* ajouta-t-il, *quand nous combattons, nous autres, nous* « *devons toujours combattre avec la confiance en Dieu dans* « *notre cœur. Or, la confiance en Dieu inspire toujours la* « *charité.* »

C'est dans le même sens et avec la même netteté que Pie IX avait dit au cardinal de Bonald : « Je ne comprends pas qu'on s'étonne que vous réclamiez la liberté d'enseignement, puisqu'elle est dans votre constitution et une promesse de votre Charte... Il faut bien que vous ayez la liberté, que l'Église ait la liberté, puisque ses adversaires l'ont. Il faut combattre à armes égales. »

« Qu'on y prenne garde, continuait M. Dupanloup; ces paroles, à peu près textuelles, sont de la plus haute gravité dans la bouche d'un pape; ces idées ne sont pas les idées de tout le monde en Italie. Elles prouvent un esprit d'une grande élévation naturelle, d'une grande portée, d'une vue nette, étendue, décisive. Le pape d'ailleurs se met au courant de tout, lit tout, juge tout et cela depuis longtemps...

« La conséquence finale de toutes ces observations, mon

cher ami, c'est que nous savons désormais ce que nous avons à faire. Il est évident qu'à Rome on approuve nos réclamations en faveur de la liberté d'enseignement. On admire le courage de nos évêques; on applaudit aux défenseurs de la liberté de l'Église. On blâme seulement, mais sévèrement, je dois l'avouer, les défauts de forme et de modération en toute espèce d'écrits. »

Dans les deux audiences que l'abbé Dupanloup obtint du Souverain Pontife, il fut longuement question de Montalembert : « Il me parla de vous avec la plus grande estime. « *Monsieur de Montalembert,* me dit-il, *son nom seul est un* « *éloge.* » Puis, craignant que cette phrase si française ne le fût pas assez, il ajouta : « *Je veux dire qu'il suffit de le nommer* « *pour le louer.* » Il me parla ensuite de vos écrits, de vos discours, de votre dévouement à l'Église : « *Depuis deux ans,* « me dit-il, *je lis ses discours avec un très grand plaisir.* » Puis il exprima de nouveau en italien la très grande satisfaction qu'il y trouvait. Il paraît même qu'il avait lu une préface faite par vous à la tête d'un ouvrage intitulé : *Malheurs de l'Église catholique en Russie.* Je l'avouerai à ma honte : c'est par lui seulement que j'ai connu cet enfant perdu de votre plume infatigable... »

A la dernière audience, Pie IX dit à l'abbé Dupanloup au sujet de sa brochure sur la *Pacification religieuse :* « Je désire que tous les prêtres entrent dans vos sentiments et que tous ceux qui défendent la liberté le fassent comme vous l'avez fait, suivent la même voie que vous, la voie de la fermeté et de la conciliation. » Puis, revenant à Montalembert, « il hésita un moment, ne trouvant pas dans la langue française ce qu'il voulait dire : « *È un vero campione!* » s'écria-t-il. Je traduisis ses paroles : « Oui, très saint Père, c'est un « vrai champion. » Il ajouta alors, en accompagnant sa parole d'un geste très vif et très noble : « *Oui, c'est le champion de* « *la bonne cause!* » Je lui demandai alors la permission de vous redire ces paroles : « Oh! bien volontiers! » me dit-il; puis, entrant dans quelques détails sur vos ouvrages, il ajouta : « *On lit toujours avec plaisir tout ce qu'il dit, tout ce qu'il* « *écrit, parce qu'il y a toujours de l'âme,* » puis, ne trouvant

pas le mot français, « *de la phantasia,* » continua-t-il, « *de* « *l'imagination, de la chaleur.* » Enfin, il termina cet éloge par un mot singulièrement français et expressif, qu'il prononça du reste avec une satisfaction marquée : « *Il a toujours du* « *nerf.* » Ce fut à cette occasion que, me parlant des affaires de Russie et d'un écrit récemment publié par vous, il me dit avec un accent plein de douleur : « *Il se passe là des* « *choses qui doivent faire pleurer tous les gens de bien.* » Ce mot me rappela celui du cardinal Pacca : « *Statum ploran-* « *dum, non describendum.* » Il dit encore, avant de prendre congé de l'abbé : « Je voudrais offrir quelque chose à Mon- « sieur de Montalembert, mais je n'ai rien d'assez beau pour « lui... Eh bien, je lui écrirai, cela vaudra mieux. » (1)

A ces nouvelles, l'âme de Montalembert fut pénétrée de reconnaissance : « Je me fie à vous, écrivait-il à M. Dupanloup, pour exprimer au Saint-Père, mieux que je ne pourrais le faire moi-même, les sentiments qui m'animent. Je veux aussi qu'il vous en revienne une bonne part à vous-même, mon cher et bon ami, qui avez été en cette occasion l'heureux et bienveillant intermédiaire d'une des plus grandes joies que Dieu pût m'accorder dans son inépuisable miséricorde. »

Il fallut qu'à son retour d'Italie l'abbé Dupanloup s'arrêtât à la Roche-en-Brenil : « Cela est indispensable ; je vous en conjure, faites-nous cette grâce. Songez quel bonheur ce sera de causer de tout cela avec vous. » Et Montalembert, entraînant son ami à travers les bois, ne se lassait pas de l'interroger, de lui faire redire, ce qu'il savait déjà, que le Pape l'aimait, qu'il avait « une véritable passion » pour lui. En recevant ces premiers encouragements de son chef su-

(1) L'abbé Dupanloup à Montalembert, Rome 16 octobre 1846. Voici quelques phrases du bref adressé par le Pape à Montalembert. « ... Hoc tuum officium eo libentius excepimus, quod ex tua singulari in hanc Petri cathedram observantia ac veneratione profectum esse cognoscimus. Dum autem pro summo tuo erga nos studio tibi gratias agimus, atque tui animi sensus catholico viro plane dignos commendamus, a clementissimo miserationum Domino humiliter poscimus, ut cælesti sua ope tibi semper propitius adesse velit, quo omnia tua opera in charitate fiant... Pius P. P. IX. » — 1er novembre 1846.

prême, Montalembert était vivement ému; comme ces généreux soldats qu'un seul regard de leur chef électrise jusqu'à l'héroïsme, il jurait de redoubler d'efforts et de combattre jusqu'à la victoire définitive.

III

Hélas! que cette victoire est éloignée et difficile! Quand Montalembert rentre à Paris, au commencement de janvier 1847, il trouve encore son armée divisée; deux tendances contraires se dessinent dans le comité. L'abbé Dupanloup, MM. Beugnot, Lenormant et quelques autres, inclinent vers une transaction, sont d'avis qu'on se rapproche des adversaires et qu'on s'entende avec eux; cela leur semble le plus simple du monde. L'abbé Dupanloup n'est-il pas au mieux avec MM. Molé et de Salvandy? D'autre part, MM. Beugnot, Lenormant, de Carné, connaissent intimement M. Guizot et se portent garants de ses bonnes intentions.

Dans sa brochure *De l'état actuel de la question*, M. Dupanloup soutient cette opinion. « Au fond, dit-il, nous sommes d'accord sur les principes généraux et sur les points les plus importants de la discussion; le bon sens public et la bonne foi ont singulièrement rapproché les esprits. Les choses en sont venues au point qu'il suffit peut-être aujourd'hui de s'expliquer et de s'entendre pour mettre de côté les points sur lesquels la discussion est inutile... *Je ne m'occuperai point ici des opinions extrêmes;* je n'aime à invoquer dans la polémique que la pensée sérieuse des hommes graves qui comptent dans leur parti, et dont la voix est une autorité, parce que leur modération est une force et leur parole une lumière. »

Cette brochure soulève une tempête. Qui donc professe *ces opinions extrêmes* dont l'abbé Dupanloup parle avec dédain? L. Veuillot se croit visé et relève le gant. Entre Dupanloup et lui la sympathie ne fut jamais vive; aujourd'hui, à peine cache-t-il son animosité. Dans son récent voyage, il paraît que

l'abbé Dupanloup n'a guère ménagé l'*Univers*, il en a dit du mal à tous les cardinaux, colportant méchamment certaines lettres trop vives de Montalembert pour le brouiller tout à fait avec Veuillot. Celui-ci réprouve d'ailleurs comme dangereuse toute espèce de transaction. Aussi refuse-t-il d'annoncer dans l'*Univers* la brochure que le Comité vient d'éditer à ses frais. — « Que M. Dupanloup paie l'annonce! déclare-t-il. — Mais, vous compromettez le Comité. — Tant pis pour le Comité. — Mais ce serait vous montrer généreux. — Nous l'avons été, et on a multiplié les insolences; il faut qu'on nous craigne. » (1) Puis il se ravise. Eh bien, puisqu'on le veut, il dira sa pensée sur cette fameuse brochure et précisera, lui aussi, l'état de la question : « L'auteur s'est laissé aveugler par sa propre droiture, dit-il ironiquement; il a trop cédé à ce penchant si noble qui le porte à penser et à dire du bien de tout le monde et plus particulièrement de ses adversaires, au milieu desquels l'aménité de son caractère lui a fait tant d'amis... — Saurons-nous soutenir le combat? demande-t-il en terminant. Serons-nous assez dévoués, assez prompts à tous les sacrifices, assez oublieux de tous les sentiments du monde, assez indifférents à toutes les flatteries et à tous les outrages, pour mériter que Dieu ne laisse pas succomber dans nos mains la grande cause qu'il nous a confiée? Braverons-nous toutes les fatigues qu'il nous demande, supporterons-nous tous les dégoûts qu'il voudra nous envoyer, échapperons-nous à tant de pièges habiles que tant de mains diverses tendront sous nos pas? Voilà l'*état de la question*. » (2)

Pour comble, l'évêque de Langres se croit également atteint par la phrase sur les « *opinions extrêmes* ». Au fond, Mgr Parisis n'aime point l'abbé Dupanloup, le juge *encombrant* et médiocre théologien. « Quand tous les prêtres écriraient de la sorte, dit-il, on ne bâtirait toujours que sur le sable. » (3) Il ne veut point pourtant « jeter la division et le trouble dans l'armée sainte, » et se borne à exprimer son

(1) L. Veuillot, *Lettres*, T. IV, p. 95, à M. du Lac.
(2) *Univers*, 14 mars 1847.
(3) Mgr Parisis à Montalembert, 9 novembre 1846.

mécontentement à Montalembert. « Je m'explique peu, lui écrit-il, comment le Comité, institué pour provoquer et soutenir la lutte, recommande et propose un ouvrage qui aura pour effet de l'amortir... Je m'afflige, en pensant qu'il règne dans les sphères les plus élevées de la cause catholique, des influences capables de triompher d'un si grand caractère et d'une volonté si forte. » (1)

Cette querelle au sujet d'une transaction avec l'Université devait, quatre ans plus tard, amener la dissolution du parti catholique; elle n'eut pas cette fois de conséquences. Montalembert prévoyait bien qu'après toutes ses luttes une transaction deviendrait nécessaire. Mais l'heure ne lui semblait pas venue de la tenter. Il écrivait à l'abbé Dupanloup lui-même : « D'avance je vous déclare que je serai contre toute espèce de transaction... Celui qui propose est toujours bien plus exposé que celui qui examine, critique et juge... Je vous conjure à genoux de ne pas vous laisser séduire par les bonnes dispositions de Salvandy. »

Il n'en fut pas moins très affligé des attaques de L. Veuillot dans l'*Univers*. Pour la première fois, les catholiques se divisaient devant l'ennemi et cela lui semblait déplorable. En répondant à l'évêque de Langres, il prit soin de déterminer la situation de l'abbé Dupanloup dans le parti catholique, et de le justifier des imputations dont il était l'objet. Après avoir rappelé la grande et ancienne influence de ce prêtre éminent sur une partie notable de l'épiscopat et du clergé, Montalembert ajoutait : « Depuis le commencement de la session de 1845, j'ai l'habitude de consulter M. Dupanloup sur tout ce que j'ai dit et écrit pour défendre l'Église, pour fortifier l'action catholique; et jamais, au grand jamais, je n'ai eu à subir de sa part une influence qu pût en quoi que ce soit diminuer mon zèle, troubler mes idées ou refroidir mon courage. J'avais de grandes préventions contre lui, quand je suis d'abord entré en relations avec lui; mais ces préventions se sont graduellement et complètement évanouies, à mesure que je découvrais en lui un homme

(1) Mgr Parisis à Montalembert, 15 mars 1847.

exclusivement dominé par l'amour de l'Église, animé par une piété tendre et active, et de plus, chose infiniment rare de nos jours, toujours prêt à changer d'avis sur les choses et les personnes, lorsqu'on lui présente des arguments propres à éclairer sa conscience.

« Il est vrai, nous différons encore dans nos appréciations relatives à quelques points importants : je ne partage pas ses illusions sur la plupart des hommes d'État de notre époque; j'ai plus de foi que lui dans la valeur du principe de liberté, tandis que lui, fidèle aux antécédents du clergé de France, et même à ceux de l'Église tout entière depuis plusieurs siècles, s'attache davantage au principe d'autorité. Mais si, pour agir ensemble et marcher vers un but commun, il fallait exiger une conformité absolue de vues et d'impressions sur tous les sujets quelconques, on n'agirait point et l'on ne marcherait jamais..... Pour moi, je tendrai toujours la main à ceux qui, sans être aussi avancés que moi, marchent avec bonne foi et avec désintéressement dans la même voie, et veulent au fond ce que je veux, la liberté et la dignité de l'Église. »

Montalembert reproche à l'abbé Dupanloup d'admettre l'intervention tutélaire de l'État dans l'éducation. « En principe, dit-il, je repousse cette intervention et, en fait, je soutiens qu'elle ne peut pas être tutélaire. Mais en fait aussi, je suis bien obligé de reconnaître que la grande majorité des catholiques, l'immense majorité de l'Épiscopat surtout, reculent avec terreur devant l'idée d'exclure l'État de toute intervention dans l'éducation. Et je ne saurais reconnaître, dans une erreur si générale, un motif d'exclusion contre un écrivain si recommandable et si considéré. » — Quant au passage sur les *opinions extrêmes,* Montalembert déclare qu'il ne s'applique pas plus à Mgr Parisis qu'à lui-même. « Je n'admets pas que mes opinions soient *extrêmes*. Je pense qu'elles sont comme les vôtres, Monseigneur, justes et praticables. Permettez-moi d'ajouter ici que vous ne rendez pas suffisamment justice aux sentiments que vous inspirez à M. Dupanloup. Nous parlons sans cesse de vous, et jamais je n'ai vu chez lui à votre égard autre chose qu'une affectueuse admiration pour votre talent, un

profond respect pour votre caractère et une grande confiance dans vos lumières. » (1)

Mgr Parisis répondit par un éloge de l'abbé Dupanloup : « Je reconnais que je me suis trompé, dit-il, et je vais lui en écrire à lui-même... Je crains plus que tout le reste la division dans nos rangs ; je briserai ma plume plutôt que d'y contribuer en quelque chose. » (2)

Cet incident rendit plus étroite encore l'amitié de Montalembert et de l'abbé Dupanloup. Quelque temps après, le jour de Pâques 1847, au sortir de la communion générale des hommes à Notre-Dame, Montalembert écrivait à son ami : « Sachez bien que, quoi qu'on dise, je me sens de plus en plus heureux et fort de mon rapprochement avec vous et de l'union intime qui, j'en ai l'espoir et la conviction, continuera à régner entre nous. Offrons cette union à Dieu en ce grand jour où nous avons pu passer en revue l'armée catholique. Elle est belle cette armée, et l'on se sent bien récompensé, et au delà, de tout ce qu'on a pu faire pour Dieu et pour l'Église, en présence de tant de fidèles si vaillamment enrégimentés contre le péché et le respect humain. » (3)

IV

M. de Salvandy, ministre de l'Instruction publique, grand-maître de l'Université de France, mit d'accord les catholiques en présentant son projet si longtemps attendu, sur la liberté d'enseignement. L'excellent homme, un peu prétentieux et solennel à la vérité, mais au fond animé des meilleures intentions (M. Thiers l'appelait un paon plein d'honneur), avait péniblement élaboré ce projet. Il était un peu comme le roi Louis-Philippe qui, parlant un jour à Mgr Parisis, s'emportait contre les universitaires, les traitant de « vauriens et de misérables », (4) et, quelques semaines après, leur

(1) Montalembert à Mgr Parisis, 17 mars 1847.
(2) Mgr Paris sà Montalembert, 20 mars 1847.
(3) Montalembert à l'abbé Dupanloup, Pâques, 1847.
(4) *Journal*, 6 juin 1846.

disait : « Soyez tranquilles ! Si, par impossible, les deux Chambres votaient la liberté d'enseignement, je saurais bien leur refuser ma sanction. On a assez abusé de ce que j'ai dû signer en 1830 et le temps des folies est passé. » (1) — « Que voulez-vous ! » disait de son côté M. de Salvandy, avec les grands gestes qui lui étaient habituels; ma loi ne sera pas ce que j'aurais voulu. Il est impossible de satisfaire à la fois M. de Montalembert et M. Dupin ; pour être utile aux vrais principes, je dois ménager les mauvais ! » (2)

M. de Salvandy va chercher, en effet, à satisfaire tout le monde. Aux catholiques il offrira de belles paroles, d'admirables professions de foi; aux universitaires un projet de loi moins libéral que les précédents. Qu'on lise son *Exposé des motifs :* à travers des divagations vagues et pompeuses, il annonce que le temps est venu de combler les vœux des consciences chrétiennes; il rend un hommage élevé aux institutions du passé. Personne n'a critiqué avec plus de force l'Université impériale, « instituée en dehors de toute notion de liberté politique et civile..., en contradiction avec l'esprit même de notre gouvernement... Un tel régime n'avait été essayé nulle part. Jamais on n'avait vu cette main-mise universelle de la puissance publique sur les générations nouvelles, sur les méthodes, les exercices, les études. » Ainsi parle M. de Salvandy ; il proclame, comme M. Guizot, le droit sacré des familles. « L'État, dit-il, n'a de droits que ceux qu'il emprunte à cette origine »; il reconnaît également le droit de l'Église et du clergé français à s'occuper d'éducation. Que dis-je? il leur en fait une sorte de devoir : « Le clergé français prouve qu'il a l'esprit de sa mission, qu'il est sincère, toutes les fois qu'il se montre préoccupé des questions relatives à l'enseignement. » En terminant, le ministre expose les grands avantages de la libre concurrence pour l'État, l'Université, les établissements libres et la société tout entière.

Tant de belles déclarations vont se terminer sans doute par

(1) Le comte Beugnot à Montalembert, octobre 1846.
(2) M. de Dampierre à Montalembert, fin de 1846.

la liberté, ou du moins par une transaction acceptable? Détrompez-vous. Le projet de loi dément tous ces principes. S'il ne réclame plus des directeurs d'établissements libres le certificat de moralité, s'il supprime le jury, l'examen et le certificat de capacité imaginés par M. Villemain, il exige en revanche des grades nombreux. Chaque maison de plein exercice doit compter trois ou quatre licenciés ès-lettres ou ès-sciences; tous les maîtres et surveillants des collèges libres sont astreints au baccalauréat. Une telle mesure ne paraîtrait pas excessive aujourd'hui; mais, en 1847, le nombre des bacheliers employés par l'Université ne dépassait pas 6.000 ; bien des professeurs de l'État n'avaient pas ce grade, et on eût vainement cherché en France les 10.000 bacheliers que M. de Salvandy réclamait des maisons libres déjà existantes. Pour la licence, l'injustice était plus grande encore. Sur le nombre de licenciés exigés par les règlements universitaires dans les collèges royaux, il manquait en 1847, 312 licenciés ès-lettres et plus de 100 licenciés ès-sciences. Les conditions de M. de Salvandy équivalaient donc à une interdiction. (1) Mais son projet ne demandait pas seulement des grades exorbitants, il maintenait le certificat d'études, interdisait l'enseignement aux Congrégations religieuses et livrait à l'Université les établissements prétendus libres : la fondation de ces maisons, leur surveillance, leur inspection, la capacité des professeurs, la répression des délits, la collation des grades, le choix des livres, tout en un mot était abandonné au bon plaisir de la grande corporation.

On comprend l'irritation des catholiques. Voilà donc à quoi aboutissent toutes les promesses de M. Guizot. On parlait de conciliation, et l'on n'offre pas même un progrès. « Jamais peut-être l'attente publique n'a été plus complètement trompée, écrit Montalembert aux Comités de province... Cette loi

(1) « Nous arriverons à avoir partout des professeurs qui soient licenciés, avouait M. Cousin, il faut l'espérer. Mais ce n'est pas moi qui me chargerai de convertir cette espérance en un fait réel avant une vingtaine d'années. Le sentiment de l'équité l'emporte sur tout. Il m'est impossible d'exiger plus des instituteurs privés que nous n'exigeons, ou que du moins nous n'obtenons des nôtres; et voici quarante ans que l'Université existe. »

ne peut ni ne doit satisfaire aucune opinion, pas plus les hommes politiques que les hommes religieux, pas plus les partisans du monopole que les amis de la liberté... Il faut que, par tous les moyens et de tous les côtés à la fois, les écrivains, les citoyens, les pères de famille catholiques, témoignent la résolution calme mais indomptable où ils sont de ne pas se résigner au sort qu'on leur offre. » (1)

Chacun se rejette donc avec ardeur dans la mêlée. L'abbé Dupanloup désabusé lance contre le projet de loi une brochure étincelante de verve (2), et dont Louis Veuillot fait l'éloge. « M. de Salvandy aurait pu nous diviser, il nous rassemble, écrit-il : c'est le premier service qu'il nous rend... » Au Comité, réuni plusieurs fois par semaine, Montalembert donne pour mot d'ordre : « Agitation ! Agitation ! » Par les soins de M. de Bonneuil, le pétitionnement reprend dans toute la France ; en quelques mois, on obtient 125.000 signatures, et Montalembert somme les ministres de faire respecter par ses agents l'exercice de ce droit sacré (3).

V

Comment peindre toutefois sa tristesse profonde pendant les mois de juin et juillet 1847? Il pense aux évêques de France, à leur magnifique mouvement de 1844, quand ils se levèrent tous ensemble pour réclamer la liberté. Hélas, depuis que M. de Salvandy a proposé son projet, pas une voix épiscopale ne s'est fait entendre. Vainement Montalembert, d'accord avec Mgr Parisis et l'abbé Dupanloup, les supplie d'intervenir. L'un répond qu'il attend l'impulsion de son métropolitain, l'autre qu'il ne veut pas compromettre ses œuvres diocésaines. — « Nous sommes ici entourés de préventions, écrit Mgr Gignoux, évêque de Beauvais. Beaucoup de personnes, estimables d'ailleurs, se défient à l'excès, craignent la domination cléricale, quand nous ne demandons que la facilité de faire

(1) Circulaire du Comité électoral, 4 mars 1847.
(2) *Du nouveau projet de loi sur la liberté d'enseignement, 1847.*
(3) Discours sur le droit de pétition, séance du 29 mai 1847.

librement un peu de bien à côté du mal qui déborde... Si je ne me suis pas mis plus souvent en évidence, c'est que j'ai craint de faire, dans un pays tel que celui-ci, plus de mal que de bien. » — Que les prêtres et les laïques agissent pour nous, déclare Mgr Gousset, archevêque de Reims : « Souvent les évêques, les papes mêmes, n'agissent que lorsque le clergé inférieur et les simples fidèles manifestent leurs sentiments, ou qu'ils comprennent, qu'ils sentent les besoins de l'Église... J'ai adressé, il y a quelques jours, ajoute-t-il, une lettre à M. le ministre des Cultes contre le projet de loi Salvandy. Je vous en envoie une copie, en vous priant de ne pas la faire imprimer. » — « Comment ne voit-il pas, s'écrie Montalembert, que sa remontrance n'aura absolument aucune valeur, tant qu'elle ne sera pas rendue publique? De nos jours, le silence c'est le néant. »

Certains évêques font parvenir au roi des protestations secrètes. « Écrire au roi! où cela les mènera-t-il? remarque encore Montalembert. Rien n'est plus inconstitutionnel, car le roi est impuissant avant le vote des Chambres. Ils se croient donc toujours sous l'ancien régime. C'est à la presse, c'est aux Chambres qu'il faut s'adresser, comme les Pères apologistes des premiers siècles s'adressaient au Sénat païen de Rome. Il sera temps d'écrire au roi quand la loi sera votée, pour empêcher qu'il ne la sanctionne. »

Cependant la Chambre des députés, saisie du projet Salvandy, a nommé une commission pour l'examiner. Cette commission, est-il besoin de le dire, se déclare contre la liberté. M. Liadières, tout à la fois conseiller d'État, officier de la maison du roi, député des Basses-Pyrénées et candidat à l'Académie française, présente un rapport prétentieux, revendiquant les droits supérieurs de l'État, narguant les catholiques, louant le silence de l'épiscopat et aggravant sur plusieurs points le projet ministériel.

Cette fois du moins, les évêques, pris directement à partie, vont intervenir? ils se taisent plus que jamais. Le moment n'est pas opportun, affirme Mgr Rivet : « Le silence de l'Épiscopat est celui de l'attente... Nous avons appris la stratégie, et nous ne dépensons plus en vaines

escarmouches une ardeur et des forces qu'il convient de réserver pour des batailles... » — « Comment! riposte Montalembert, le moment n'est pas opportun! Mais il faut fermer obstinément les yeux pour ne pas voir l'opportunité du mouvement qu'on réclame et l'importance de la bataille qui va s'engager. Ne s'agit-il pas de l'honneur de l'Église et de l'avenir de la société française? Ne voyez-vous pas qu'il tarde à nos adversaires de tordre le cou à cette promesse de liberté d'enseignement qui s'est glissée, ils ne savent comment, dans la Charte?... Ah! s'écrie-t-il avec amertume, M. Martin (du Nord), l'ancien ministre, n'a fouetté les évêques qu'avec des fouets; son successeur, M. Hébert, les fouettera avec des scorpions et ils n'auront que ce qu'ils méritent! »

La vérité, et Mgr Rivet l'avoue lui-même à Foisset, c'est que l'épiscopat est entamé « par la politique d'intimidation et d'amadouement qui se pratique en haut lieu. » — « Il y a des évêques influents qui blâment hautement nos résistances à la loi Salvandy, écrit à Montalembert Mgr Parisis... Mon voisin de Besançon (Mgr Mathieu) affirme qu'il n'y a pas vingt évêques disposés aujourd'hui à faire des réclamations. Il se plaint de ce que l'on s'oppose à l'adoption des projets proposés, les déclarant tous, même celui de M. Thiers, préférables au *statu quo*, et prétendant que ces lois nous conduiraient à la liberté... Ce système endormant va bien aux catholiques, et l'endormeur séduisant dont je parle les propage avec grande activité. »

Eh bien, déclare Montalembert, que les évêques capitulent s'ils le veulent, nous du moins, nous ne reculerons jamais. « On veut en finir à tout prix, écrit-il à l'abbé Dupanloup. La Chambre et le ministère que ces discussions fatiguent, voteront à la session prochaine une loi telle quelle, pour en être débarrassés, et l'épiscopat courbera la tête sous le joug sans rien dire... Cependant il faudra persévérer. Vous en serez d'avis comme moi, vous qui avez si noblement pris part à cette lutte » et qui y avez tant grandi. » — « Quant à persévérer, je suis inébranlable », répond l'abbé Dupanloup. — « Oui, déclare de son côté l'évêque de Langres, on nous imposera cette énorme iniquité, mais nous protesterons, nous continuerons nos ré-

clamations, nous combattrons, en attendant mieux, avec les armes inégales qu'on nous aura laissées. Et, si nous sommes humbles, nous espérerons toujours, et tout sera possible à la persévérance de notre foi. *Omnia possibilia sunt credenti.* »

Pour commencer, puisque les évêques ne veulent point répondre à M. Liadières, Montalembert se chargera de le faire. — « A la rescousse, chevalier! » lui écrit de Beaune son ami Foisset. « Il est impossible de laisser passer ainsi ce rapport Liadières... Pourfendez-moi ce faquin d'aide de camp... En vérité l'ignorance de ce tranche-montagnes ne peut être égalée que par la vulgarité béate des honorables qui l'ont choisi pour organe et qui ont approuvé son rapport. » (1)

Montalembert prend donc la plume, et jamais cette plume n'a été davantage une épée. Il ne peut s'empêcher d'en frapper d'abord un bon coup sur le dos des catholiques, dont il trace ce portrait saisissant de ressemblance :

« Dormir bien, dormir mollement, dormir longtemps, et, après s'être un moment réveillés, se rendormir le plus vite possible, telle a été jusqu'à présent leur politique... Quand une voix par trop éloquente, ou un fait par trop significatif a soulevé autour du catholique français assez de bruit pour troubler sa peine, il entr'ouvre un moment sa paupière et promène un regard terne et étonné sur le combat qui se livre, à armes inégales, au-dessus de sa tête : il saisit au vol le nom de Religion, et se dit aussitôt que son curé ne lui a rien dit au prône; le nom de Liberté, et il sait que cet aliment n'est pas à son usage; le nom de la Charte, et il se souvient qu'elle a déclaré que la majorité des Français se compose de ses pareils, et que, quand on est de la majorité, on est toujours le plus fort. Là-dessus, il se retourne sur le flanc, se cache la tête sous n'importe quel voile grossier, pour fuir la lumière importune, s'impatiente en bâillant contre le bruit qui l'a dérangé, et se rendort en étendant ses membres affaissés, jusqu'à ce qu'ils aient atteint la position nécessaire pour que les endormeurs puissent ajouter une entrave de plus à toutes celles qui doivent l'empêcher de se redresser, s'il lui prenait fantaisie de se réveiller jamais ».

En attendant que les catholiques se réveillent, le vigoureux polémiste attaque le rapport de M. Liadières. Il en relève avec une verve indignée les principaux sophismes; il dévoile la faiblesse de ces lieux communs, écrase de son dédain cet

(1) Foisset à Montalembert, août 1847.

amas incohérent d'erreurs et de préjugés. Tantôt, s'adressant au rapporteur lui-même, il fustige de main de maître sa suffisance ridicule, « sa profonde et naïve ignorance »; tantôt aussi, se retournant vers les catholiques : Vous ne sentez donc pas, leur demande-t-il, « le soufflet du bouffon » sur votre joue? M. Liadières avait invoqué Bossuet en faveur de sa thèse :

« Quelle tache, s'écrie Montalembert, pour la grande renommée de Bossuet, que d'être ainsi sans cesse invoquée contre la liberté et contre la dignité de l'Église!

« Est-il possible d'expier plus durement cette erreur néfaste qui l'arma un jour contre l'Église romaine, qui fit de cet homme si haut et si pur le complice des Harlay et des Cosnac, et qui pour toujours a donné prise sur ce géant aux pygmées de l'incrédulité? Quelle leçon féconde et terrible pour ceux à qui Dieu confie le redoutable honneur de gouverner et de représenter son Église! Qu'ils apprennent de quel prix on paie quelques instants de complaisance! Ni l'éclat du génie, ni la pureté des plus touchantes vertus, ni une vie tout entière couronnée de gloire et consacrée sans relâche au service de Dieu, ne les préserveront de l'outrage d'être traînés à la barre de la postérité, pour y paraître en témoignage contre leurs successeurs, contre le droit, contre la vérité, contre la vertu, contre l'Église, et pour servir ainsi d'instruments aux passions, aux erreurs ou à l'hypocrisie, qu'ils eussent voulu anéantir au prix de tout leur sang... »

Citons encore un passage qui fera juger du reste. M. Liadières, confondant à dessein les partisans de la liberté avec les hommes de la Restauration, les avait appelés des *vaincus*.

« Vous l'entendez, pères de famille, qui vous croyiez égaux devant la loi à tous les autres Français! Vous l'entendez, vous aussi, prêtres d'une religion que la loi fondamentale déclare libre en droit, et en fait celle de la majorité des Français! Vous tous qui avez cru en la Charte et qui l'avez invoquée, vous vous figuriez bonnement qu'elle vous donnait des droits et des armes! Détrompez-vous : selon cet étrange législateur, elle n'est que le gage de votre défaite. Vous êtes des *vaincus*, retenez bien le mot, c'est-à-dire ce qu'étaient les ilotes à Sparte, ce que sont les parias pour les bramines et les Irlandais pour les Anglais. Vous n'avez d'autres droits que ceux que la victoire a bien voulu vous concéder...

« Mais, en vérité, dans quelle bataille cet aide de camp nous a-t-il donc rencontrés pour parler si à son aise de notre défaite? Dans quelle lutte a-t-il triomphé de nous? Où a-t-il pris la mesure de notre faiblesse? Et quels sont donc les exploits qui lui donnent le droit de se couronner ainsi de lauriers à nos dépens?

« Faut-il donc dire à ce victorieux que, parmi tous les soldats actuels de la liberté d'enseignement, laïques ou ecclésiastiques, il n'en est pas un seul qui ait pris part au gouvernement de la Restauration, pas un qui ait la moindre solidarité avec ses fautes ou même avec ses gloires, pas même avec la prise d'Alger, dont il nous parle en termes si belliqueux?

« Mais, encore une fois, à quoi bon raisonner quand on est *vaincu?*

« Voici cependant ce que nous dirons : qu'il soit permis à M. Liadières de prendre place à la fois dans le cortège du Roi et dans l'assemblée des représentants de la nation; qu'il continue à rendre, avec les autres docteurs du Conseil d'État, ces risibles sentences en droit canon devant lesquelles personne ne s'incline; que lui et ses amis aient le monopole de toutes les places rétribuées avec l'argent des contribuables (c'est-à-dire avec le nôtre), depuis le portefeuille ministériel jusqu'au dernier bureau de tabac, nous nous y résignons volontiers. Mais nous exclure même de la place publique, de la vie civique et de l'égalité sociale; nous déclarer ainsi suspects, incapables et invalides, afin de nous parquer à part, dans je ne sais quelle bergerie, comme des créatures inoffensives à tondre et à exploiter; traiter ainsi de nous, chez nous et sans nous, cela n'est ni dans son droit ni dans son pouvoir. Aussi ne dirons-nous plus : Malheur aux vaincus ! mais : Malheur au Gouvernement qui permet à ses agents de l'entraîner, par suite d'odieuses passions et de préjugés surannés, dans cette voie d'exclusion et de proscription! Malheur au pays qui se laisse ainsi diviser en catégories! Malheur surtout aux lois qu'un pareil esprit a dictées! Leur destinée sera aussi éphémère que leur origine aura été impure; elles méconnaissent en même temps la première notion de la justice et la première condition de la durée. » (1).

On le voit, ce fut « une véritable charge de cavalerie » selon l'expression de Foisset, que Montalembert exécuta contre M. Liadières. Quand l'orateur eut passé comme un ouragan impétueux sur ce pauvre rapport, rien n'en demeura. L'œuvre du légiste était criblée, mise en pièces, anéantie.

VI.

Quant au projet de M. de Salvandy, Dieu lui-même en fit justice : il fut emporté comme une feuille morte dans la tourmente révolutionnaire qui balaya la monarchie, les Chambres et M. de Salvandy! Que de beaux projets pourtant n'avait-il pas conçus! Enseignement supérieur, secon-

(1) *Du rapport de M. Liadières sur le projet de loi contre la liberté d'enseignement; Œuvres*, t. IV, 445.

daire, primaire, il voulait tout réformer, tout réglementer. Sur sa demande, la Chambre des pairs élaborait deux lois, concernant l'exercice, les conditions, l'étude, l'enseignement de la médecine et du droit. — « Ce n'est, disait plaisamment Montalembert, que le premier volume d'un grand ouvrage en plusieurs volumes. Nous en avons deux ici...; il y en a deux autres à l'autre Chambre : le projet sur l'instruction primaire et le projet sur l'instruction secondaire; il y en a peut-être d'autres en réserve : M. le ministre de l'Instruction publique est connu pour sa fécondité... » — Montalembert avait horreur de cette tendance des gouvernements à mettre la main sur tout ce qui constitue la vie sociale et intellectuelle du pays; c'est en se plaçant à ce point de vue, qu'il combattit les projets ministériels dans ses trois remarquables discours du 5 juin 1847 sur l'*Enseignement de la médecine,* du 18 juin sur *l'Inamovibilité des professeurs de faculté*, et du 30 juin sur les *Médecins cantonaux.*

« La vie telle qu'on nous la fait aujourd'hui, disait-il avec raison, la vie politique, la vie sociale et la vie civile, rappelle le cours de certains grands fleuves sous le régime féodal, le Rhin par exemple, où l'on ne pouvait faire un pas sans rencontrer ici un péage, là une digue, ailleurs un château-fort, partout enfin une extorsion, un obstacle ou une interdiction. Eh bien! dans la carrière actuelle des citoyens, il en est de même. A chaque pas, on nous arrête pour nous faire payer un impôt ou exhiber un brevet : si nous voulons enseigner, il faut une autorisation; si nous voulons imprimer, il nous fant un brevet; si nous avons une source d'eau minérale dans notre jardin, nous ne pouvons pas en faire boire à nos amis sans une permission de la police; enfin, par ce nouveau projet, qui est une aggravation considérable du système actuel, ce sera désormais un délit punissable des peines les plus graves que de guérir ou de panser ses semblables sans l'autorisation du Gouvernement. » (1)

Avec la même verve éloquente, Montalembert intervint dans la discussion relative au Chapitre royal de Saint-Denis. Le gouvernement voulait réorganiser ce chapitre d'évêques et mettre à sa tête un grand primicier, indépendant de l'archevêque de Paris. M. Guizot avait obtenu de Rome une bulle favorable à ses projets; mais Mgr Affre combattait de toutes ses forces une

(1) *Discours sur l'Enseignement de la médecine*, séance du 5 juin 1847.

mesure qui portait atteinte à sa juridiction diocésaine. Les évêques, peu favorables en général au régime de l'exemption, n'étaient pas d'accord sur l'affaire. Après avoir pris l'avis de dom Guéranger, du cardinal de Bonald, des évêques de Reims, Langres et Montauban, Montalembert soutint le projet ministériel. Dans la démarche du Gouvernement, s'adressant à Rome pour en obtenir une exemption, démarche contraire à toutes les traditions gallicanes, il plut à l'orateur de signaler ce qu'il appela l'ultramontanisme des ministres et l'enterrement du gallicanisme.

« Cette loi, dit-il, d'après l'organe du gallicanisme ecclésiastique en France, est l'acte d'ultramontanisme le plus outré qui ait été fait depuis longtemps en France.

« C'est bien comme cela que je l'entends, et c'est pour cela que je la défends.

« Le gallicanisme, à vrai dire pour moi, n'est plus qu'une momie (*Mouvement*). Cela ne l'empêche pas d'avoir encore des adorateurs; car comme vous le savez, les Égyptiens embaumaient les animaux qui leur servaient de dieux, et puis les adoraient encore, après les avoir embaumés (*Nouvelle hilarité*). Ces adorateurs, en petit nombre, ne sont pas très dangereux, mais ils sont quelquefois incommodes et hargneux; et il est bon qu'ils soient éclairés ou humiliés; je crois qu'ils le sont ou qu'ils doivent l'être profondément dans la circonstance actuelle.

« Il y a parmi nous un homme éminent par son talent, sa science, qui marche à la tête de la magistrature, à la tête des procureurs généraux du royaume, et qui a consacré ce que j'appellerai l'arôme de son talent et de sa science à embaumer cette momie dont je parlais tout à l'heure (*Hilarité générale*).

« Eh bien! cette loi lui inflige une terrible humiliation (1)... Après l'embaumement, du reste, viendra l'enterrement du défunt.

« Vous allez vous charger de ce soin; vous lui ferez un linceul avec l'exposé des motifs de l'honorable M. Dumon, et le rapport de M. le comte Portalis, et puis vous l'enterrerez (*on rit*); et ce sera fort bien fait, suivant moi : ce sera surtout un acte d'éclatante et providentielle justice. Pourquoi? Parce que la doctrine du gallicanisme s'étant faite depuis longtemps la servante de l'État, il est juste, il est naturel, qu'elle soit souffletée et

(1) En effet, M. Dupin, avait dit dans son *Manuel du droit ecclésiastique :* « Le Pape n'a le pouvoir d'exempter qui que ce soit de la juridiction de l'Évêque; il faut, au contraire, reconnaître comme un fait, qui est en même temps un principe, savoir, qu'aucune exemption n'a pu être admise, en effet, qu'avec le consentement des rois et des Évêques. »

congédiée comme une servante (*murmures*), où, si vous aimez mieux, sacrifiée et immolée par son maître. » (1)

Il paraît que ce discours, applaudi de toute la France catholique, eut moins de succès (cela devait être) auprès de M. Dupin qui assistait à la séance, et de certains hommes politiques, toujours fidèles dans leur for intérieur aux traditions gallicanes. — « Monsieur de Montalembert, dit à ce propos M. Molé, est arrivé à un âge et à une position où il n'est plus permis de faire des fautes. » — « Je n'admets pas cette manière de voir, écrivit Montalembert dans son *Journal;* elle serait excellente si j'avais pour ambition de devenir ce qu'on appelle un homme pratique, un homme possible, dans le genre de M. Molé. Mais telle n'est ni mon ambition ni ma destinée. Je ne dois et ne veux être qu'un *pionnier,* un précurseur. Je dois et je veux continuer à combattre, à ouvrir la brèche, à y monter, au risque presque certain d'y périr. Ne pas faire de fautes, cela revient dans la vie politique à ne RIEN FAIRE, et c'est bien là à quoi aboutissent M. Molé et ses pareils. » (2) Montalembert est tout entier dans ces nobles paroles.

Cependant la session parlementaire, commencée après les élections triomphantes de 1846, s'achevait tristement. La majorité s'était trouvée, dès le premier jour, complètement impuissante; elle n'avait tenu aucune de ses promesses. En faisant, à propos du budget de 1848, ce qu'il appela l'oraison funèbre de la session, Montalembert rechercha les causes de cette stérilité. Il ne croyait pas à la corruption gouvernementale, dont on parlait tant alors, et qui consiste à vendre des places et des privilèges.

« Mais, dit-il, il en est une autre, beaucoup plus dangereuse pour la sécurité politique de notre pays, c'est la corruption électorale, ou ce qu'on a nommé l'abus des influences... En France, tout le monde ou à peu près, veut des places. Toutes les places, toutes les carrières chez nous, à la différence de ce qui se passe dans beaucoup d'autres pays, dépendent exclusivement du Gouvernement... Presque toutes ces places se don-

(1) *Organisation du chapitre royal de Saint-Denis,* séance du 19 mai 1847.
(2) *Journal,* 13 juin 1847.

nent en vue des élections, pour récompenser des services rendus dans les élections ou pour atténuer et affaiblir des oppositions... Aussi, dans la majorité des collèges électoraux, il est de principe que le meilleur député est celui qui obtient le plus de places. Ce qu'on veut, ce n'est pas un représentant, c'est un solliciteur attitré. »

Et l'orateur se demande si le gouvernement de la France va devenir un gigantesque marché, « une espèce de chasse effroyable, où les neuf ministres seront constamment pourchassés par quatre cents députés, avec une certaine quantité de pairs de France, si l'on veut, pour faire nombre, et où ces quatre cents députés seront à leur tour poursuivis par cent mille électeurs infatigables et âpres à la curée, qui ne leur laisseront pas un instant de repos et de liberté. »

Hélas! oui; le gouvernement de la France, le gouvernement parlementaire, dont Montalembert se faisait une idée si élevée, est devenu « cette espèce de chasse effroyable » qu'il osait à peine imaginer; et le remède, dont on ne se préoccupe pas, le remède est plus que jamais celui qu'il indiquait en 1847 :

« Qu'y a-t-il de plus infirme dans ce pays?... C'est l'état des âmes; c'est elles qui ont besoin qu'on leur prêche le dévouement, le désintéressement, la pureté. C'est l'éducation morale de ce pays qui est, sinon à refaire, du moins à modifier et à épurer profondément. Et comment vous y prendrez-vous? C'est une banalité de le dire : Vous ne pouvez vous y prendre sérieusement que par cette forte discipline des âmes et des consciences qui se trouve dans la religion. Et comment fortifierez-vous son action? Est-ce par un privilège quelconque? Non. C'est par la liberté que nous garantissent et que nous promettent la Charte, le bon sens et la raison, par la liberté du dévouement, du désintéressement et de la charité?

« Qu'avez-vous fait pour assurer cette liberté? Rien. Vous n'avez rien fait, depuis que vous êtes au pouvoir, ni pour l'augmenter, ni même pour la garantir, comme vous le deviez. Au contraire, vous avez réhabilité, renforcé toutes les anciennes entraves; vous avez maintenu de toutes vos forces cette grande machine de guerre, qui a été créée par Napoléon contre l'Église... L'honorable M. Guizot s'est résigné à passer au pouvoir, sans y laisser une seule trace de son dévouement à la liberté religieuse.. Lui, porté sur les ailes de ce grand principe à la hauteur qu'il occupe... il n'a rien fait, depuis sept ans qu'il est là, pour effacer de nos codes toute cette législation surannée, qui persécute et qui condamne ce principe. » (1)

(1) « Chose étrange, disait justement Lamartine, que depuis 50 ans nous ayons donné la liberté à tout le monde, excepté à Dieu! »

Loin de contester les paroles de Montalembert, M. Guizot les approuva : « Je pense comme lui, s'écria-t-il, que pour toutes les maladies morales de la société, la liberté et la foi religieuses sont le premier des remèdes. » S'il n'a pas accordé une liberté plus grande à l'Église, c'est qu'il a dû tenir compte de préventions qui disparaîtront un jour. « Prenez patience, conclua-t-il ; ayez plus de confiance dans nos institutions, dans le Gouvernement et dans le temps. » — Hélas! le temps n'appartenait plus à M. Guizot. Dieu, qui depuis dix-neuf ans attendait qu'on fît justice à son Église, avait compté les jours de ce pouvoir pusillanime. «... Quelle pitié que l'esprit de ce Gouvernement! écrivait Lacordaire à son ami. Il est impossible d'être sur une plus misérable pente... Sans doute, la bourgeoisie a besoin de grandes leçons et Dieu les lui prépare. Que nous sommes heureux d'être purs de tout ceci, et de travailler en Dieu et pour Dieu à l'avenir! L'humiliation de ces gens-ci prend des proportions fantastiques... Si ce n'est pas encore la lie, que sera-t-elle donc, grand Dieu! »

Cependant les catholiques continuent de combattre et d'espérer. Pour eux, c'est la lutte dans les ténèbres. Pareils à ces matelots hollandais qui naviguent pendant l'hiver sur la mer du Nord, — gros temps, nuit noire, la barre au cap, un chien sur le pont pour avertir, — quand arriveront-ils? ils n'en savent rien. Ils subiront sans doute bien des retards. Mais ils avancent; en dépit des coups de vents et des avaries, ils finiront par atteindre le port.

CHAPITRE XVI

LA DÉFENSE DES PEUPLES OPPRIMÉS. — LE SUNDERBUND.

1846-1848.

I

Nous sommes à la fin de 1847. Cette année a été mauvaise, pleine de déceptions, de catastrophes, de crimes publics et privés. Aussi l'hiver s'écoule-t-il sans fêtes et sans réunions; partout les passions révolutionnaires s'agitent; je ne sais quel fantôme menaçant plane sur le pays, entretenant dans les âmes de sombres pressentiments.

Cependant Montalembert touche à l'apogée de son éloquence; sa parole jette un dernier éclat sur ce règne qui va finir. Ce n'est plus l'orateur obscur qui débutait, en 1835, si impuissant dans son isolement. « L'aiglon s'est fait aigle », dira bientôt la *Presse*. Le leader catholique, d'abord embarrassant, est devenu redoutable, et il faut compter avec lui. Aujourd'hui tout le monde l'estime, le recherche, l'enveloppe de sympathie; l'opposition le regarde comme un de ses meilleurs tenants; le ministère qu'il a tant combattu, lui fait mille avances : « Votre opposition a été bien nette, bien vive, lui dit M. Guizot, mais c'est une opposition qui a le sentiment de l'honneur, et pour ses adversaires et pour elle-même. » (1) — « Que M. de Montalembert n'est-il ambitieux, déclare un autre ministre, il lui serait si facile de devenir ambassadeur! » — Le vieux chan-

(1) *Discours* du 2 août 1847.

celier Pasquier, qui l'aime comme son fils, lui mande le 3 octobre : — « Je serais si heureux de vous être agréable, mon cher collègue ! Voulez-vous la croix de la Légion d'honneur? J'ai connaissance de ce qui se prépare en ce moment et je suis sûr que votre nom, s'il est prononcé, sera très agréé. » Mais Montalembert, jaloux de maintenir jusqu'au bout sa fière indépendance, répond :

« ... En 1840, le Roi, sur la proposition de M. Thiers, voulut bien me nommer chevalier de la Légion d'honneur. Je crus devoir refuser cette distinction, que je trouvais déjà trop prodiguée, bien qu'elle le fût beaucoup moins qu'aujourd'hui. Depuis lors, de nouveaux motifs, sur lesquels il est inutile d'insister, m'engagent à maintenir ma résolution de ne jamais accepter une décoration qui ... ne peut plus me faire ni honneur ni plaisir.

« Ce qui me fait l'un et l'autre, c'est d'être encore une fois l'objet de votre affectueuse sollicitude, monsieur le Chancelier, de cette indulgente bonté sur laquelle vous m'avez habitué à compter. Veuillez croire que, si un motif quelconque avait pu ébranler ma conviction et ma résolution, c'eût été le désir de vous être agréable et la pensée que la petite faveur dont il s'agit me viendrait aujourd'hui par votre intermédiaire. Mais comme je suis sûr que mon refus ne me fera perdre ni votre estime ni votre bienveillance, je n'hésite pas à y persévérer. » (1)

Avant que l'émeute ne pénètre dans le vieux palais du Luxembourg et ne renverse cette tribune illustrée par tant d'orateurs, suivons-y Montalembert; assistons à un de ses triomphes. Déjà la foule remplit les galeries et attend fiévreusement l'heure des débats. Car c'est une fête d'entendre Montalembert. — « Thiers, Guizot sont éloquents, mais combien plus Montalembert! » disait à M. Ollé-Laprune son maître, Désiré Nisard; « Thiers est toujours un peu journaliste, Guizot toujours un peu professeur; Montalembert, mon cher enfant, c'est un monsieur qui parle, un monsieur éloquent. » Et il ajoutait : « Thiers pour tous les jours,

(1) Montalembert au chancelier Pasquier, 7 octobre 1847.

Guizot pour les dimanches, mais pour les quatre grandes fêtes de l'année, Montalembert! » (1)

Cependant, depuis trois semaines, l'orateur se prépare à la bataille. Dieu sait à quel prodigieux labeur il s'est livré, que de brochures et de rapports il a lus, pour éclairer et fortifier son opinion ! Il n'a pas négligé non plus la thèse de ses adversaires : toutes leurs objections sont prévues et réfutées d'avance. Après avoir accumulé ainsi quantité de faits, d'idées, de renseignements, comme un vendangeur charge ses corbeilles de grappes sans nombre, il ne se croit pas assez riche encore ; il consulte ses amis, Foisset surtout qui, avec un infatigable dévouement, presque à chaque discours, lui suggère des arguments nouveaux. L'ample moisson ainsi recueillie est soumise à de longues réflexions. Montalembert divise et subdivise son sujet, classe et enchaîne ses preuves, place celle-ci au premier plan, rejette celle-là, tient telle autre en réserve, prend la plume enfin et « laisse couler à flots le vin généreux de son éloquence ». (2)

Jusqu'en 1848, la plupart des discours de Montalembert sont entièrement écrits ; mais bientôt l'orateur se contente de tracer d'une main rapide le mouvement général et la marche des idées. A l'Assemblée Constituante, devenu tout à fait maître de sa parole, il improvisera sur de simples notes, sans que sa phrase perde rien de sa correction ni de son harmonieux éclat. « Il était si bien armé par la nature et par l'étude, remarque le duc d'Aumale, qu'il était impossible à ses auditeurs ou à ses lecteurs de saisir le joint, la soudure, entre le jet spontané et les phrases moulées d'avance. » (3) Aujourd'hui, à cinquante ans de distance, ses discours n'ont point vieilli ; on les relit encore avec le même charme ; il semble qu'ils doivent participer à l'immortalité des grandes causes qui les inspirèrent.

La prière est la préparation immédiate de Montalembert. D'habitude, quand il doit prendre la parole, il commu-

(1) *La France chrétienne dans l'histoire*, p. 527.
(2) M. Aug. Cochin, *Discours à la Société générale d'éducation.*
(3) *Discours de réception à l'Académie française*, p. 28.

nie le matin. En se rendant au Luxembourg, il ne manque jamais d'entrer à Saint-Sulpice et de prier devant l'autel de la Sainte Vierge.

Alors, « *sans espoir et sans peur,* » Montalembert se dirige vers la tribune. Il s'y présente simplement, avec l'aisance du parfait gentilhomme. De taille moyenne, il porte la tête haute et fière. L'éclat de la jeunesse rayonne encore sur son large front, encadré par de longs cheveux qui retombent autour de son cou. Songez qu'il a trente-sept ans, l'âge où d'ordinaire les orateurs commencent à peine à se révéler. Ses yeux reflètent surtout la franchise et la droiture (1). Sur ses lèvres légèrement frémissantes on voit errer un sourire un peu hautain, qui ressemble presque à du défi. Il appuie négligemment les mains sur le velours de la tribune, parcourt du regard l'auditoire et commence.

La voix, d'abord peu étendue, s'élève graduellement, claire, nette, vibrante, avec moins de puissance que d'accent, moins de force que de pénétration, avec aussi je ne sais quelle note étrangère, montante, « qui ne messied pas, dit Sainte-Beuve, qui fait tomber certaines paroles de plus haut et les fait porter plus loin. » Quant au geste, les contemporains n'en sont point frappés; ils se contentent de dire qu'il est sobre et contenu.

Dirai-je ce qui caractérise cette éloquence? « Il y a deux sortes d'éloquence, remarque Cicéron, l'une qui instruit, qui persuade par une discussion habile et serrée, l'autre qui enflamme par la passion et s'impose par la puissance. » L'éloquence de Montalembert est surtout militante : « Je ne suis qu'un soldat, dit-il, qui monte à la tribune comme à la brèche, pour planter un principe ou une vérité en présence de l'ennemi. » Les discussions tranquilles, modérées, purement didactiques, lui conviennent peu; c'est la guerre qu'il lui faut. Guerre d'attaque ou de

(1) En 1848, Sainte-Beuve déclarait au P. Dechamps (plus tard cardinal) que, de tous les orateurs politiques contemporains, celui qu'il mettait au premier rang était Montalembert : « *Quand il lance sur l'adversaire son trait vainqueur,* disait Sainte-Beuve, *il ferme les yeux pour rester modeste par quelque endroit.* » (Souvenirs inédits du R. P. Largent, de l'Oratoire.)

défense, qu'importe, pourvu que la cause soit belle et qu'il bataille! Il combat sur tous les terrains et poursuit les Vandales jusque dans le paisible domaine de l'art chrétien.

Aussi bien, Dieu l'a merveilleusement armé pour la lutte. On l'a dit avec raison, il y a dans sa parole de la *furia francese* (1). Le danger l'attire; aucune vérité ne l'épouvante. Pendant que les vieillards de la Chambre haute s'étonnent des hardiesses de son langage, il ajoute à leur étonnement par des hardiesses plus grandes encore (2). Maintes fois les plus puissants orateurs et la Chambre entière se lèvent contre lui; mais Dieu et la vérité lui restent; pour les défendre, il affronterait toute une armée. Je défie bien qu'on l'écoute avec indifférence. Son ton est varié à l'infini. Tour à tour il argumente, expose, raconte ou plaisante. Sa phrase, toujours élégante, tantôt courte, rapide, acérée, frappe comme un coup d'épée, mais le plus souvent se déroule en périodes nobles et majestueuses. Il a la véhémence, l'indignation, la colère, le dédain; il a surtout l'ironie, arme terrible, qu'il lance à ses adversaires avec un art consommé. D'ailleurs, il reste maître de sa passion et blesse rarement les personnes; on ne le voit pas se départir de la politesse la plus parfaite; mais il estime avoir le droit de combattre les idées fausses, de renverser les préjugés, sans ménagements et sans souci des nuances. (3) Tant pis pour qui se scandalise : « J'aime mieux, déclare-t-il, le scandale que le mensonge. »

A la Chambre des pairs, les discussions sont graves et respectueuses, comme il sied à une compagnie de gens dont l'âge a refroidi les ardeurs. Montalembert y est peu interrompu; l'occasion lui manque de faire valoir ses qualités de riposte et d'à propos. Dans les assemblées républicaines, plus vivantes, plus orageuses, stimulé d'un côté par les applaudissements de la droite, de l'autre par les cris de la montagne, son génie belliqueux trouvera un terrain plus propice. Qu'on veuille bien se rappeler le portrait tracé par Timon :

(1) Mme Swetchine.
(2) Nettement.
(3) « M. de Montalembert commence selon son habitude : « soit dit afin de « vous déplaire! » (Guizot.)

« Derrière lui, le président agite sa sonnette. A ses côtés, l'huissier crie : silence, Messieurs ! Devant lui, ses adversaires des centres, de droite ou de gauche frappent sur leurs pupitres avec les couteaux de buis, trépignent sous les tables, causent, sifflent, grognent, murmurent, s'exclament et l'interrompent. On crayonne à bout portant sa silhouette, dont on lui laisse entrevoir le profil. On contrefait son organe... On répète en ricanant ses mots, dont on détourne le sens. On l'interpelle pour le démonter au milieu d'un syllogisme... On se raidit contre ses démonstrations et son éloquence,... prédéterminé qu'on est à ne se laisser par lui toucher ni convaincre. On le menace du poing. On lui riposte par des injures, s'il dit une bonne vérité... » (1)

Lui, cependant, ne se déconcerte pas. Les bras croisés, l'air dédaigneux, le sourire aux lèvres, il attend la fin de l'orage. Les interruptions, dit-il, lui font « *grand honneur et grand plaisir* ». Il lui arrive même de les provoquer. Un jour, dans je ne sais quelle discussion, il perd tout-à-coup la mémoire. Que faire? Une inspiration subite lui vient : il lance à la Montagne une apostrophe et, pendant la tempête, « pendant que les dogues aboyent et lui montrent les crocs », il se met tranquillement à consulter ses notes et retrouve le fil de ses idées. (2)

II

Montalembert, nous l'avons vu, consacre son éloquence à défendre l'Église. Revendiquer sans relâche la liberté religieuse, fut l'œuvre principale de sa vie. Mais cette œuvre, si grande qu'elle soit, ne l'absorbait pas tout entier. Il réserva toujours à la France une bonne partie de son cœur et de son temps. Le sang écossais qui coulait dans ses veines lui avait transmis, a-t-on dit, une qualité malheureusement trop peu française, l'amour ardent de la

(1) Timon : *Le Livre des orateurs*, I, 4.
(2) Ulbach : *Indépendance Belge ;* 8 juillet 1868.

liberté pour soi et pour les autres. Cela est vrai; mais, de qui tenait-il, sinon de ses ancêtres français, cette générosité chevaleresque, qui n'a rien d'anglais assurément, et qui le porta toute sa vie vers les causes vaincues et malheureuses? Bien qu'il souffrît de ne pas trouver chez ses compatriotes cet esprit d'initiative et d'indépendance qui distingue nos voisins, nul ne fut plus Français que lui ni plus fier de l'être.

« ... Seule, parmi les grandes puissances, s'écriait-il un jour avec un accent profond, la France a cet avantage immense de ne pas compter sous ses lois un seul homme qui ne soit pas fier d'être Français, ou dont le rêve le plus ambitieux soit d'être autre chose que Français. (*Nouvelle et vive approbation.*)

« Depuis la Flandre française jusqu'au pays basque, et je parle à dessein, vous le voyez, de pays qui ne sont pas d'origine française; depuis la Flandre jusqu'au pays basque, depuis la Bretagne jusqu'à Strasbourg, il n'y a pas un valet de ferme qui ne désire rester Français et qui ne s'enorgueillisse de l'être.

« Nous n'avons pas d'Irlande, nous, chargée de nous faire expier trois siècles de confiscations et de spoliations; nous n'avons pas de Gallicie ni de Pologne, qu'il faille de temps en temps tremper dans le sang pour assouplir ses membres enchaînés; nous n'avons rien de tout cela. Nous sommes 36 millions d'hommes qui aimons avec passion la domination de la France, qui voulons tous être ce que nous sommes!...

« Pendant que d'autres envahissaient l'empire ottoman dans un but égoïste et avide, nous, nous affranchissions la Grèce! Pendant que d'autres égorgeaient la nationalité polonaise, après l'avoir foulée aux pieds, nous, nous détruisions la piraterie en Afrique et nous fondions le christianisme et la civilisation de l'autre côté de la Méditerranée (*Très bien !*). Pendant que d'autres s'évertuaient à étouffer partout les germes de la liberté et de la civilisation, et refusaient à leurs peuples les institutions auxquelles ils avaient droit, nous, nous aidions un peuple voisin et allié, nous aidions la Belgique à reconquérir sa nationalité et son indépendance, et nous rentrions dans nos limites, sans demander un pouce de terrain pour notre indemnité, pour notre récompense.. » (1)

Cette patrie, Montalembert la voulait glorieuse au dehors et libre au dedans; il n'abandonna jamais à personne le soin de défendre son honneur et ses intérêts. Comment n'eût-il pas été, au moins en principe, favorable à l'alliance anglaise?

(1) *Discours* du 21 janvier 1847.

Mais, en même temps qu'il suspectait la sincérité de lord Palmerston, il reprochait à M. Guizot de rendre cette alliance impopulaire, de ne pas garder une attitude assez fière et de céder à toutes les exigences britanniques. Nul ne réprouva plus énergiquement le désaveu infligé à l'amiral du Petit-Thouars dans les affaires de Tahiti et l'indemnité accordée par la France au missionnaire Pritchard. Quand Robert Peel dénonça aux Communes d'Angleterre la « grossière insulte accompagnée d'une grossière indignité.., commise contre le consul anglais », Montalembert releva vivement à la Chambre des pairs « la façon grossière dont on traitait les officiers de notre marine et les agents de la France. » (1)

A l'intérieur, il se tint toujours en dehors des intrigues politiques; mais, partisan de réformes progressives, il dénonçait sans relâche l'inertie admininistrative du cabinet Guizot, le blâmant d'être avant tout préoccupé de se maintenir :

« Vous avez duré, cela est vrai, lui disait-il, mais quel parti avez-vous tiré de votre durée?... Le ministère n'a-t-il pas transigé avec toutes les difficultés? Ne s'est-il pas prêté à tous les expédients?... Quelle impulsion vers le bien a-t-il donnée? Quelles réformes a-t-il opérées? Je ne parle pas de réformes politiques ou morales; mais quelles réformes, même administratives, a-t-on introduites dans le pays?... » (2)

Lorsqu'en 1840 M. Thiers et son successeur M. Guizot, inquiets de l'attitude de l'Europe, réclamèrent un crédit de 140 millions pour fortifier Paris, Montalembert qui ne croyait pas à la guerre eut le tort de combattre cette sage proposition (3). En revanche, il appuya énergiquement en 1846 le projet de loi qui consacrait 93 millions à l'augmentation de notre flotte de guerre. A cette occasion, il prononça sur la nécessité d'augmenter notre marine marchande un discours si documenté, si clair, si saisissant, qu'il excita l'admiration

(1) *Discours sur les affaires de Tahiti*, 3 août 1844. — « A la bonne heure, mon cher collègue », lui dit au sujet de ce discours M. Viennet, « vous êtes superbe, quand vous ne parlez plus à l'ombre de la croix. — Je ne parle pas seulement à son ombre, Monsieur, répliqua Montalembert, mais je la porte elle-même gravée dans mon cœur. »

(2) *Discours* du 5 mars 1845.

(3) *Discours sur les fortifications de Paris*, 31 mars 1841.

générale (1). Il n'y eut pas jusqu'au vieil évêque de Chartres, Mgr Clausel de Montals, qui n'en éprouvât de l'enthousiasme :

« La lecture de votre discours d'avant-hier me fait perdre toute retenue, écrivait-il à Montalembert. Je ne puis résister à l'impression de ces idées si claires, si invincibles, si parfaitement enchaînées, exprimées si naturellement et d'une manière qui rend le sérieux aimable et les questions ardues compréhensibles et palpables. C'est l'éloquence des anciens, j'entends des plus habiles ; c'est la belle nature ; c'est, à mon gré, la perfection de l'art oratoire. »... Et l'ardent évêque ajoutait, au sujet de l'opposition que M. Thiers avait faite au projet de loi : « Tout prêtre que je suis, et par conséquent étranger, jusqu'à un certain point, aux événements purement politiques, je suis profondément humilié de notre abaissement devant l'Angleterre et je ne sais pas comment quelque député ne se leva pas de sa place pour aller souffleter M. Thiers, quand ce mauvais petit caméléon osa dire qu'il ne nous appartenait pas de nous mettre au premier rang des puissances maritimes. » (2)

D'autres causes excitent encore le zèle de Montalembert. Dans le brillant tableau qu'il a tracé de sa vie, M. Cochin le montre à la tribune comme sur le sommet d'une montagne élevée et sonore. De là, ce n'est pas seulement la France, mais la Chrétienté entière qu'il embrasse de ses regards, adoptant les causes justes et malheureuses, se faisant l'écho de toutes les plaintes et l'avocat de toutes les détresses. Nous l'avons vu, dès le début de sa carrière politique, prendre pour clients les pauvres enfants employés dans les manufactures; en 1846, il défend la liberté des ouvriers auxquels on veut imposer l'obligation du livret et du passe-port (3). Quelques mois plus tard, il intervient en faveur des Arabes maltraités par certains administrateurs français d'Algérie (4).

(1) *Discours sur les forces maritimes de la France*, 23 juin 1846. « Les Pairs paraissaient ébahis de ce que je pouvais parler affaires de la sorte. » Montalembert à Foisset, 24 juin 1846.

(2) Mgr Clausel de Montals à Montalembert. Chartres, 25 juin 1846.

(3) *Discours sur les livrets d'ouvriers et les passe-ports*, 10 et 12 février 1846.

(4) *Discours sur l'Algérie*, 30 juin 1846.

Deux fois enfin, en 1845 et 1847, il réclame avec énergie l'émancipation des esclaves dans les colonies françaises :

« Je m'étonne, dit-il, qu'à l'heure qu'il est, en l'an de grâce 1845, on en soit encore dans une Chambre française à discuter quand et comment le drapeau de la France cessera d'abriter, non pas des serfs taillables et corvéables comme autrefois, mais des esclaves, que d'autres hommes peuvent astreindre au travail, vendre et flageller à leur gré. » Puis, évitant jusqu'à l'ombre même de la déclamation, se maintenant dans les limites d'une stricte et sévère impartialité, l'orateur prouve à la Chambre que, d'une part l'exemple donné par l'Angleterre dans les Antilles, de l'autre l'intérêt et la sécurité même de nos colonies, exigent l'abolition de l'esclavage :

« La véritable humiliation de la France, dit-il en terminant, consisterait à ne pas oser, à ne pas pouvoir l'entreprendre. L'humiliation pour elle, ce serait l'attitude de l'Angleterre vis-à-vis d'elle, ce serait l'Angleterre se posant devant l'Europe, devant l'histoire, devant la postérité, et leur montrant d'un doigt méprisant la France en leur disant : « Voilà cette « nation libérale, révolutionnaire, qui avait la prétention d'affranchir le « monde, la voilà ! Non seulement je l'ai devancée dans l'émancipation « des noirs, mais elle n'a pas même osé me suivre, en évitant mes fautes « et en profitant de mes leçons ». C'est là, selon moi, ce qu'il y aurait de plus humiliant dans la position de la France. » (1)

L'effet de ce discours fut considérable ; il valut à l'orateur les félicitations de ses collègues et d'une grande partie de la presse : « C'est le meilleur discours de l'année, » écrivait, dans le *National*, Arm. Marrast. Et Granier de Cassagnac, qui soutenait la thèse opposée, avouait qu'il n'y avait rien à répondre aux arguments de Montalembert.

III

Entre toutes les causes auxquelles Montalembert consacra son éloquence, la Pologne lui tenait particulièrement à

(1) *Discours sur l'émancipation des esclaves*, 7 avril 1845.

cœur. Il l'avait défendue à l'aurore de sa carrière politique et dans la fièvre généreuse de la jeunesse; il la défendit dans l'âge mûr et dans les dernières années de sa vie. Elle incarnait pour lui ce qu'il y a de plus sacré au monde, une nationalité catholique persécutée pour la justice et pour la foi.

A cette époque, on le sait, il ne subsistait plus de l'ancienne Pologne que la République de Cracovie. Le Congrès de Vienne n'avait maintenu que ce lambeau de terre : c'était l'unique débris de la nation polonaise, le dernier asile de son indépendance, de sa langue, de ses traditions historiques; là se trouvaient le château de ses rois, les tombeaux de ses saints et de ses héros, de la reine Hedwige, de Sobieski, de Kosciusko, de Poniatowski, enfin tous les souvenirs les plus précieux et les plus chers. Mais les trois puissances spoliatrices, l'Autriche surtout, guettaient avec une ardente convoitise ce petit territoire, prêtes à se jeter sur lui au premier prétexte qui se présenterait.

Dans les premières semaines de 1846, le bruit se répandit en Europe qu'une insurrection venait d'éclater dans la République de Cracovie et dans la Gallicie autrichienne. Les seigneurs polonais, chefs de cette révolte, ayant cherché à entraîner leurs paysans, ceux-ci fatigués des exactions des nobles les avaient massacrés en masse. Ainsi parlaient les feuilles officieuses; elles ajoutaient que trois corps d'armée, Autrichiens, Russes et Prussiens, occupaient maintenant la République de Cracovie pour y maintenir l'ordre.

Montalembert demeura surpris de ces nouvelles. En relations fréquentes avec les chefs de l'émigration polonaise, avec le prince Adam Czartoryski et le comte Zamoyski, comment n'avait-il rien su de l'insurrection projetée? On apprit bientôt que la révolte était le fait d'une poignée de jeunes démocrates irréfléchis : ils avaient donné à l'Autriche le prétexte qu'elle cherchait depuis longtemps de décimer la noblesse polonaise et de prendre Cracovie.

Le 19 mars 1846, Montalembert interpella M. Guizot sur ces événements, prouva que l'insurrection n'avait pas été provoquée par la noblesse gallicienne, décrivit la situation difficile de cette noblesse et les efforts qu'elle avait faits pour

améliorer le sort de ses paysans; mais, d'un côté, l'Autriche s'était obstinément refusée à toute réforme; de l'autre, elle n'avait cessé d'exciter les paysans contre les propriétaires. Ayant ainsi affirmé le bon droit de la Pologne, Montalembert blâma M. Guizot de n'avoir pas fait une démarche en faveur des victimes, de n'avoir eu « que des paroles de dédain, de blâme pour la Pologne, des paroles d'approbation et d'acquiescement pour les oppresseurs... Il a dit, avec raison, que tromper le malheur, c'était un grand crime. Oui, c'est un grand crime, messieurs, de tromper le malheur. Mais savez-vous quelque chose de pire que de tromper le malheur? C'est de flatter le bonheur (*Très bien!*), c'est de flatter le succès, le succès inique, le succès impie, le succès sanglant. (*Nouvelles marques d'approbation.*) » (1).

Bientôt cependant les ombres se dissipent, le jour se fait sur cette funèbre tragédie et sur le rôle du gouvernement autrichien. De tous côtés parviennent à Montalembert des lettres accusatrices qui racontent des atrocités sans nom. Cette immense plainte qui s'élève vers lui, ces voix suppliantes des vieillards, des veuves et des orphelins troublent profondément l'orateur : comment remédier à de si grands maux? Il ne manquera pas du moins au devoir de dénoncer et de flétrir les bourreaux.

Dans la séance du 2 juillet 1846, il est de nouveau à la tribune et croit devoir justifier son intervention. La France ayant contribué à créer, au traité de Vienne, la République de Cracovie, n'a-t-elle pas le droit, le devoir même, de s'intéresser à cette République et au sort des Polonais? Puis il raconte l'égorgement des 1.450 propriétaires du cercle de Tarnow, les raffinements de cruauté employés par les meurtriers, les prisons remplies de parents des victimes; « dans ce seul cercle de Tarnow, il y a 800 orphelins dont les parents ont été égorgés, et, sur ces 800, il y en a 200 dont on ne sait pas les noms, qui sont si petits, si jeunes encore, qu'on ne peut savoir d'où ils viennent et quels étaient leurs parents immolés. »

(1) *Discours* du 19 mars 1816, *sur les massacres de Gallicie.*

Tout cela, continue-t-il, est en grande partie l'œuvre du gouvernement autrichien; il a lui-même soudoyé les assassins :

« On les a payés à tant par tête de noble égorgé et on n'a cessé de les payer que lorsque le nombre des victimes est devenu trop considérable et qu'il n'y a plus eu assez de fonds publics dans la caisse pour y faire face. Et non seulement on n'a pas puni les meurtriers, on les a récompensés, on les a félicités; l'empereur s'adressant à ses *fidèles Galliciens* leur a dit : « Vous vous êtes levés pour le maintien de l'ordre et des lois; vous avez combattu pour les lois... Vous avez anéanti les projets de nos ennemis. »

Cependant, poursuivait l'orateur, « il y a quelque chose de plus bas que ces bourreaux payés qui ont égorgé des innocents, ce sont les misérables apologistes de ces crimes, ce sont ces scribes impurs qui se sont trouvés en Europe, pas en France heureusement, mais en Allemagne, pour absoudre les bourreaux et flétrir les victimes, et qui, trempant leur plume vénale dans une encre sanglante, n'ont pas hésité à verser tout le fiel, tout le venin de la calomnie sur les cadavres de ces malheureuses victimes (*Mouvement*).

« Pardonnez-moi, Messieurs, l'émotion inaccoutumée que je ressens en vous dénonçant ce nouveau forfait; mais c'est que, j'ai honte de le dire, il y a eu de ces écrivains qui ont osé invoquer le nom, l'intérêt de la religion catholique, pour flétrir, pour calomnier, pour persécuter jusqu'après la mort les victimes de la politique autrichienne. C'est pour cela que vous me voyez, moi catholique, si ému et si indigné en vous les dénonçant. (*Très bien! Très bien! Vive approbation*). » (1)

Ce véhément réquisitoire produit sur la Chambre et en Europe une impression de stupeur qui, du reste, ne tarde pas à se dissiper. En vain M. Villemain unit-il sa voix à celle de Montalembert, pour flétrir ce qu'il appelle « un deux-septembre monarchique et une jacquerie officielle », M. Guizot déclare que les actes d'un gouvernement étranger ne le regardent pas.

Les mariages espagnols le préoccupent bien autrement que la Pologne. Pour réussir en cette affaire, il déploie toute son activité, tout son génie diplomatique. Il réussit, en effet, mais son succès le brouille avec l'Angleterre; à la faveur de ce désaccord, l'Autriche jette le masque et incorpore la République de Cracovie.

(1) *Discours* du 2 juillet 1846, *sur les événements de Cracovie.*

A cette nouvelle, l'émotion est très vive en France ; Louis-Philippe dans son discours du trône et les Chambres dans leurs adresses dénoncent la violation du traité de Vienne. Une dernière fois, le 21 janvier 1847, Montalembert prend la parole ; il adjure tous les partis de s'unir « pour proclamer que la force n'est pas le seul arbitre des choses humaines, qu'elle ne l'emporte pas sur le droit, et qu'il y a autre chose dans le monde. » Il recherche quelles seront pour la Pologne, pour l'Europe et pour la France les conséquences de cet attentat ; il s'élève jusqu'au sublime en parlant des destinées immortelles de la Pologne :

« Toutes les fois, dit-il, qu'on a essayé d'anéantir une nation, cette nation est devenue le châtiment de la puissance qui a essayé de l'anéantir. La nation opprimée est restée attachée comme une plaie vengeresse, toujours saignante, toujours poignante, aux flancs de la puissance opprimante....

« Savez-vous, messieurs, ce que rappelle la Pologne écrasée sous le poids de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche? Elle rappelle ce géant de la Fable qu'on avait cru anéantir en l'écrasant sous l'Etna. Loin de l'anéantir, chacune de ses agitations faisait trembler la terre et éclater les volcans. Comme l'a dit le poëte :

« Et fessum quoties mutat latus, intremere omnem
Murmure Trinacriam...

« Voilà le symbole parfait de la Pologne ; chaque mouvement de son cœur héroïque ébranle l'Europe. On a cru anéantir un peuple, on a créé un volcan (*approbation*). Essayez donc d'en éteindre les éruptions : autant vaudrait essayer d'éteindre le Vésuve...

« Il y a des insensés parmi nous qui disent que c'en est fait de la Pologne, qu'elle est condamnée, qu'elle est morte et qu'elle ne fait plus que se débattre. Messieurs, sachez bien que, quand la Pologne aura cessé d'exister, vous vous en apercevrez bien autrement qu'aujourd'hui. Quand la Pologne n'existera plus, c'est-à-dire quand ses vingt millions de Slaves auront été agrégés, non pas à l'Autriche, non pas à la Prusse, cela est impossible, mais à la Russie, ce qui peut bien arriver, vous verrez ce qui se passera en Europe ; l'indépendance de l'Occident tremblera sur sa base, et les destinées de la civilisation seront menacées comme elle ne l'ont jamais été depuis les jours d'Attila.

« Si la Pologne pouvait cesser d'exister et de résister, si la noblesse, qui conserve la tradition nationale, pouvait être anéantie, comme on y travaille, savez-vous ce qui en résulterait? C'est que la Russie, ayant vingt millions de Slaves de plus, dévoués à sa cause, vingt millions d'hommes

qui, pour se venger eux-mêmes, deviendraient les instruments dociles de ses entreprises, la Russie serait irrésistible, et ces millions de Polonais, transformés, enrégimentés dans ses armées, soudés, pour ainsi dire, aux destinées moscovites, viendraient, après avoir châtié, après avoir anéanti l'Allemagne, viendraient jusque sur le Rhin bouleverser l'Occident. (*Sensation.*) C'est alors que vous retrouveriez cette avant-garde qui, comme on l'a dit, s'est retournée en 1830 contre le corps de bataille; vous la retrouveriez prête à vous faire payer, pour le compte de la Russie, la rançon de l'abandon où vous l'avez laissée. »

Qui oserait affirmer qu'un jour la saisissante prophétie de Montalembert ne se réalisera pas? (1) Ne voyait-il pas juste aussi, lorsqu'il annonçait que l'absorption des petits états indépendants par les grandes puissances n'allait pas se restreindre à Cracovie? «... Cette nouvelle théorie s'appliquera à tous les petits États d'Allemagne, à la Bavière, à la Saxe, etc. »

Quant à la France, son honneur sera de n'avoir point connu d'avance l'attentat qui se préparait : « Lorsqu'il y a une infamie à faire en Europe, ce n'est pas la France qu'on vient chercher : on la fuit, ou on la froisse selon les circonstances; mais il y a une chose à laquelle on ne pense jamais, c'est de la prendre pour complice, et c'est là son honneur et sa gloire. » La France isolée ne peut que protester; sa protestation du moins ne sera pas stérile :

« La nation qui proteste ainsi en appelle à Dieu et à l'avenir; et en le

(1) Ne commence-t-elle pas déjà à se réaliser? Pendant le siècle qui s'achève, les czars se sont acharnés à russifier la Pologne, à extirper sa langue et sa religion nationales. Que de violences et de cruautés inutiles! Il semble aujourd'hui qu'une détente soit à la veille de se produire. Beaucoup d'âmes généreuses en Russie reconnaissent qu'il est temps d'en finir avec cette question polonaise, de guérir cette plaie saignante; mais on ne peut la guérir que par la douceur et la justice. L'avènement de Nicolas II a rempli d'espérance les cœurs polonais. Rien ne le prouve mieux que l'accueil chaleureux fait récemment au jeune souverain par la société de Varsovie. Que demandent donc les Polonais? Après tant d'héroïques efforts et de déceptions cruelles, bien peu conservent l'espoir de recouvrer l'indépendance politique de leur pays; mais ils veulent garder leur langue, leur religion et le sentiment de leur nationalité. Une brochure très remarquée du comte Leliwa, parue récemment à Cracovie sous ce titre *Russie et Pologne*, exprime l'espoir qu'une ère de justice, d'égalité civile, de liberté religieuse va s'ouvrir pour sa patrie, que les deux grands peuples Slaves, réconciliés désormais, unis politiquement et socialement, vont joindre leurs efforts pour « la lutte contre le germanisme », pour la prospérité commune et le progrès de la civilisation slave.

faisant, elle dépose dans le cœur des autres nations autre chose qu'un mot, elle y dépose un sentiment et une force, le sentiment du droit, la force du droit. Le droit lui-même après tout n'est qu'un mot, mais c'est un mot immortel; c'est une force que rien n'étouffe, qui vit dans le fond des cœurs, qui y brûle, qui y vit comme une flamme inextinguible, et c'est à cette flamme que Dieu allumera un jour l'incendie de sa justice et de sa vengeance. » (1)

En parlant ainsi, Montalembert ignorait que les protestations du roi et de ses ministres manquaient de sincérité. Toutes les belles phrases de M. Guizot n'avaient qu'un but : satisfaire l'opinion de Paris. Le président du conseil en donnait l'assurance à M. de Metternich, et, quelques jours avant le discours du trône, Louis-Philippe disait au ministre d'Autriche : « Votre chancelier doit bien sentir qu'on ne pouvait faire moins. Après tout, ce ne sont que des phrases qui ne font de mal à personne. Informez le prince que j'ai parlé aux orateurs de la Chambre qui pourraient être tentés de traiter des affaires de Cracovie; je m'engage à les styler. » (2) Ce sont là des péchés de prince que Dieu ne tarde pas à punir.

Cependant, Montalembert n'avait jamais obtenu pareil succès. Pairs et députés le portaient aux nues; Dupin lui-même le remerciait avec effusion; le chancelier Pasquier lui envoyait son portrait avec une lettre des plus flatteuses. (3) M. Viennet lui disait de son ton solennel : « Je vois qu'on peut être à la fois dévot et bon Français. » Mais combien étaient plus agréables à l'orateur les témoignages d'amour et de gratitude qu'il recevait des victimes elles-mêmes. Certaines lettres de Pologne le touchaient profondément, le payaient mille fois de ses fatigues.

«... Vous ne savez peut-être pas, disait l'une d'elles, qu'à l'heure où je vous adresse ces mots, des centaines d'hé-

(1) *Discours* du 21 janvier 1847, *sur l'indépendance de Cracovie.*

(2) Cité par Thureau-Dangin : *Monarchie de juillet*, t. VI, 276.

(3) « ... Si dans quelques années, disait cette lettre, la gravure que je lui envoie tombait encore sous ses yeux, je le prie de se rappeler qu'elle représente un des hommes qui a reconnu, dès sa première apparition, la portée de son talent, et préjugé la place qu'il ne pouvait manquer de lui assigner. » Le Chancelier Pasquier à Montalembert, 22 janvier 1847.

roïques jeunes gens risquent leur liberté et leur vie pour introduire en Pologne, à travers les frontières russes et autrichiennes, le journal prohibé qui renferme votre dernier discours. Ils l'ont caché aux yeux des espions, ils l'ont mis comme une sainte relique sur leur cœur; ils s'avancent par des sentiers détournés, à travers des forêts et des amas de neige, pouvant à chaque pas rencontrer un cosaque qui leur mettra sa lance sur la poitrine, ou être frappés de loin par la balle plus méthodique du *Graenz-Jaeger* allemand; et s'ils échappent à la mort, on les enverra en Sibérie ou dans une des succursales du Spielberg. Cependant, de l'autre côté de la frontière, il y a des vieillards, des femmes, des enfants qui attendent leur retour dans une anxiété inexprimable. Certes, il craignent pour le sort de ceux qu'ils aiment; mais ce n'est pas là toute leur pensée; ils s'inquiètent tout aussi passionnément de ce que la France a prononcé par votre bouche sur l'attentat de Cracovie. Et quand ils auront reçu ce journal, dont l'introduction aurait pu les priver à jamais d'un fils, d'un frère, d'un amant, ils frémiront d'enthousiasme et béniront votre nom. Vous les aurez consolés pour un temps : voilà votre récompense. » (1)

IV

Dans son discours sur l'indépendance de Cracovie, Montalembert annonçait clairement que la Pologne serait vengée et vengée en Italie. M. Foisset, en termes plus saisissants encore, faisait la même prophétie : « Je crois qu'il y aura un châtiment sur l'Autriche; je crois de plus que ce châtiment commencera en Italie. Elle sera punie par où elle a péché, punie par la réaction de la papauté personnifiée en Pie IX, de la pression que M. de Metternich a maintes fois exercée sur la papauté personnifiée en Grégoire XVI. L'Autriche en ce moment ne fait qu'ajourner la catastrophe; elle comprime

(1) Lettre d'un gentilhomme polonais à M. de Montalembert. Posen, avril 1847.

la Lombardie, elle est impuissante à la pacifier. Le terrain est miné : la mine éclatera quand il plaira à Dieu. »

Un grand mouvement, national et libéral tout à la fois, se produisait, en effet, de l'autre côté des Alpes. Les écrits éloquents et populaires de Gioberti, Balbo et d'Azeglio réveillaient dans les cœurs les idées d'indépendance. Montalembert suivait avec un vif intérêt les progrès de cette agitation. Depuis l'*Avenir,* il connaissait et aimait les vieux patriotes italiens; il avait jadis accueilli comme des martyrs Andryane et Maroncelli sortant des cachots de l'Autriche. Lorsque Gonfalonieri, réfugié à Paris et poursuivi jusque dans son exil par les rancunes de ses ennemis, se vit menacé d'une nouvelle expulsion par le gouvernement de Juillet, le jeune pair de France le défendit avec chaleur : « Je connais, écrivit-il au comte de Montalivet, la résignation pieuse, le calme généreux et chrétien de l'illustre captif. Je garantirais, s'il le fallait, au prix de ma propre vie, que son corps délabré par le poids des fers du Spielberg, que son âme consolée par un remède suprême, laissent à l'abri du moindre danger et la sécurité intérieure de la France et le maintien du despotisme autrichien en Italie... » (1) Et il adjurait le ministre de ne pas sacrifier l'honneur du pays et les droits de l'humanité aux exigences cruelles d'une police étrangère.

On connaît l'amitié qui unissait l'orateur catholique à Silvio Pellico. De temps à autre cette amitié s'épanchait en lettres charmantes. Celui qui avait tant souffert pour la liberté consolait Montalembert des mécomptes qu'il rencontrait en combattant pour elle : « Si vous saviez, lui disait-il, combien de ces gens m'ont aussi manifesté leur petite inimitié, tâchant de condamner mes livres et mes intentions! Le plaisir de la malveillance est bien triste; il faut plaindre ceux qui se sont fait une habitude de s'y livrer. Aimons bien la vérité, la bonté; soyons fils véritables de l'Église et que l'on dise de nous ce que l'on voudra... Je me réjouis de ce que le Ciel vous a accordé du bonheur. Une digne compagne et de

(1) Montalembert au comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur, 30 septembre 1837.

enfants sont de bien précieuses bénédictions. Dans quelques jours, ce sera la fête de sainte Élisabeth, la fête de l'enfant que Dieu vous a donnée. Ce jour ne passera pas sans que je pense à vous, sans que je prie pour mon ami et pour tout ce qu'il aime... Adieu, j'envie ceux qui vous aiment de plus près, mais je ne vous aime pas moins. » (1)

Ce fut Pellico qui présenta à Montalembert le comte César Balbo, « homme savant, écrivain distingué, et bon catholique... Il m'a témoigné le désir de vous connaître ; son esprit et son cœur sont faits pour apprécier ce qu'il y a d'élevé et de bon. » Le comte Balbo, qui devint en 1848 premier ministre de Piémont, admirait tellement Montalembert qu'il savait par cœur ses discours. Il adressa son fameux livre *Speranze d'Italia* à son orateur préféré, le conjurant de devenir en France le patron de l'indépendance italienne :

« ...Avec votre puissante voix, lui disait-il, du haut de votre puissante tribune, avec vos opinions monarchiques et surtout catholiques — (cette source de puissance, supérieure à toutes les puissances), — vous pouvez pour nous plus que ne peut un faible écrivain tel que moi. La parole écrite peut tous les jours moins, quoi qu'on en dise ; la parole parlée dans les grandes Assemblées lui a de nouveau ravi toute son autorité... Vous êtes un de ceux qui savez mettre une question à l'ordre du jour de la chrétienté, et qui, par la convenance de vos expressions, non moins que par la force de vos raisons, savez obtenir de vos adversaires, non pas seulement de l'estime pour vous, mais des concessions en faveur de ceux pour qui vous combattez... » (2) Tommaseo, qui joua un si grand rôle à Venise, et César Cantu, le célèbre historien milanais, entretenaient aussi d'excellentes relations avec Montalembert et lui écrivaient dans le même sens. Mais Gioberti, en raison de ses attaques contre les Jésuites, lui inspirait la plus entière antipathie.

Il n'avait pas besoin de toutes ces amitiés pour reconnaître le bon droit des Italiens. Qu'on le remarque, il ne s'agissait

(1) Silvio Pellico à Montalembert, 9 novembre 1837.
(2) Cesare Balbo à Montalembert, 1847.

pas alors de l'unité de l'Italie, mais de son affranchissement. C'est le droit imprescriptible d'une nation de s'appartenir à elle-même, disait-il. Je tiens pour légitime, non que l'Italie n'obéisse qu'à un seul maître, mais qu'elle secoue le joug de l'Autriche et soit gouvernée par des Italiens. Il est normal que chaque État se donne les institutions libérales qui lui conviennent.

Aussi bien, le Pape lui-même partageait les sympathies italiennes de Montalembert. Les premiers actes de Pie IX, l'amnistie, la revision de la législation civile et criminelle, l'organisation d'une garde civique, la création d'un Conseil d'État et d'une représentation communale pour la ville de Rome, avaient été accueillis par l'Autriche avec dépit et colère, par l'Italie avec enthousiasme, par la France et l'Europe avec admiration. Montalembert ne dissimulait pas sa joie : n'était-ce pas là, disait-il, la réalisation éclatante de ses rêves les plus audacieux? La rupture de Rome avec l'Autriche est le fait capital de notre temps.

Bientôt, il est vrai, des nuages apparaissent à l'horizon. Après les triomphes, viennent les difficultés et les mécomptes. Au milieu de cette multitude enthousiaste qui acclame le Pape, on a vite reconnu les meneurs révolutionnaires; ils excitent le peuple, formulent des demandes déshonorantes, réclament à grands cris la guerre contre l'Autriche et l'expulsion des Jésuites : *Fuori i Barbari! Morte ai Gesuiti!* D'ailleurs, Pie IX accorde toutes ces réformes, non par principe, mais par bonté d'âme et sans aucun plan de gouvernement. Que veut-il? Où arrêter les concessions? Il l'ignore lui-même. L'opinion le domine, la presse l'entraîne. S'il résiste à une prétention excessive de la foule, celle-ci murmure et devient insultante. En un mot, il est débordé. Ne l'appelle-t-on pas déjà le Louis XVI de la Papauté? Lui-même se rend compte de la situation : « Ils ont voulu faire de moi un Napoléon, dit-il, quand je n'étais qu'un pauvre curé de campagne! » Et il raconte à ses familiers l'histoire de l'enfant qui, ayant vu un magicien faire apparaître et disparaître le diable à son gré, voulut

l'imiter. Il parvint bien à évoquer le fantôme, mais ne réussit plus à le chasser. « Cet enfant, ajoute le Pontife, c'est moi. » (1)

Pour comble, les Autrichiens effrayés de cette agitation et sous prétexte de donner une leçon au Pape, lui prirent Ferrare. Ils ne pouvaient rien faire qui servît mieux les révolutionnaires. Dans toute l'Italie ce fut une explosion de haine contre l'Autriche, et Mazzini devint plus puissant à Rome que Pie IX lui-même.

Malgré tout, Montalembert conservait l'espoir; chez lui la sympathie dominait la crainte. Il pensait, comme son ami le comte Balbo, que Pie IX ne devait pas pour cela revenir en arrière et trahir la liberté. Les réformes accomplies ne s'imposaient-elles pas? Ne valait-il pas mieux que l'initiative vînt d'en haut que d'en bas? — « Il fallait que cette expérience fût faite, écrivait-il à son beau-frère X. de Mérode, et nul ne pouvait mieux s'en charger qu'un Pape jeune, noble et pur comme Pie IX... Je suis convaincu que d'ici à deux ans les mêmes gens qui crient *Vive Pie IX!* crieront *A bas le Pape!* mais je le suis également que le dévouement et le courage de Pie IX ne seront pas sans résultat... » — « S'il échoue, disait-il encore, cela ne prouvera qu'une chose, c'est que l'Italie est indigne de lui, incapable de posséder une liberté régulière, pure et généreuse comme celle qu'il veut lui donner. »

Que faire? lui demandaient ses amis Cantu et le comte Balbo? Comment conjurer l'immense danger dont nous menace le radicalisme? Venez à notre secours, lui écrivait le cardinal Cadolini, archevêque de Ferrare. A tous Montalembert répondait: Unissez-vous et agissez! — «... Je ne vois qu'un seul remède, c'est d'embrasser sans réserve la liberté politique et toutes les réformes que Pie IX apporte à son peuple et à l'Italie; c'est de se serrer avec amour et confiance autour de ce pontife prédestiné, de préparer ainsi les forces dont il aura tant besoin pour désavouer les perfides et les téméraires qui voudront porter la main sur l'arche sainte de

(1) Lire sur toute cette question M. Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, t. VII, *les Agitations en Europe*.

l'Église, sur ses libertés imprescriptibles, sur ses Ordres religieux, sur l'enseignement de ses enfants. Le jour où il lui faudra invoquer le secours de tous ses fidèles n'est pas très éloigné. Quand il arrivera, la force des catholiques sera décuplée, si d'ici là ils ont su, non seulement se résigner à la liberté et à la vie politique, mais encore se familiariser avec elle, en faire à leur tour une arme et un instrument contre les méchants. La presse, l'association, la publicité, la discussion, l'énergie et l'activité politique surtout, ces moyens si puissants d'influence et de lutte doivent tous être employés par les catholiques d'Italie, comme par leurs frères de France, d'Angleterre et de Belgique. Partout où les catholiques ont su sortir de la torpeur où les avait plongés leur imprudente confiance dans la protection des princes, ils ont obtenu des succès aussi imprévus qu'éclatants. Les commencements de cette nouvelle tactique ont toujours été pénibles, mais le résultat n'a jamais manqué. Le triomphe de l'Église au dix-neuvième siècle sera précisément de vaincre ses ennemis *par la liberté*, comme elle les a vaincus autrefois par l'épée de la féodalité et le sceptre des rois. C'est ce que ses adversaires et ses oppresseurs actuels peuvent à peine comprendre; c'est ce qui les exaspère et les confond, quand ils en entrevoient la possibilité; mais c'est ce que leur rage et leur ruse ne sauront pas empêcher, à moins qu'ils n'aient pour complice la faiblesse et la lâcheté des catholiques. L'Église vaincra par la liberté, mais elle ne vaincra pas sans combat. Le combat est ici-bas sa mission, sa force et sa gloire! *Si consistant adversum me castra, non timebit cor meum.* SI EXSURGAT ADVERSUS ME PRÆLIUM, IN HOC EGO SPERABO. » (1) Conseils éternellement vrais! Si le triomphe de l'Église en France et partout se fait attendre encore, c'est qu'ils ne sont pas suivis!

Convenait-il cependant de porter devant les Chambres la question brûlante de Pie IX et de l'Italie? N'était-il pas à craindre qu'on ne compromît le Pape en le voulant servir?

(1) Montalembert au cardinal Cadolini, archevêque de Ferrare, 22 novembre 1847.

Comment concilier la situation périlleuse du Souverain Pontife avec les exigences des libéraux italiens? Montalembert hésitait; l'abbé Dupanloup lui conseillait de s'abstenir; Foisset fit tomber ses scrupules : « Eh quoi! s'écriait-il avec indignation, Dieu nous aura donné un pape selon son cœur, un saint évêque, un prince libéral, une âme noble et courageuse; il rompt avec l'Autriche; il secoue le joug de la diplomatie; il se fait l'homme du présent et de l'avenir, et nous le laisserions seul, tout seul! Gizzi s'en est allé; Ferretti (1) se retire à son tour; Cadolini se désole sans agir; Ventura crie : Vive Gioberti! A bas les Jésuites! Et dans ce *Sauve qui peut* (2), un prince de l'Église aura tourné ses regards vers vous; il vous aura crié : *Salva nos, perimus!* Et vous ne trouverez pas une parole publique d'admiration pour ce pontife, un élan chevaleresque pour ce monarque, un conseil fraternel pour les hommes de bonne volonté de cette Rome que vous aimez... En vérité, je ne vous reconnais plus!... » (3)

Le 11 janvier 1848, comme la Chambre des pairs discutait l'Adresse au roi, Montalembert monta à la tribune. Il exprima son étonnement de ne trouver ni dans cette Adresse, ni dans le discours de la couronne, aucune mention spéciale de Pie IX et de l'Italie. Après un éloquent hommage à ce vaillant pontife, il reprocha, un peu sévèrement peut-être, à M. Guizot sa tiédeur envers le Pape. Comment négligeait-il en le soutenant de relever l'influence extérieure de la France si abaissée depuis dix-sept ans? Ne l'avait-on pas vu, dans l'affaire de Ferrare, témoigner plus de sympathie pour la politique insensée de M. de Metternich que pour la généreuse énergie de Pie IX? Ne s'était-il pas aliéné ainsi l'affection des Italiens qu'il aurait eu tant d'intérêt à protéger... Puis, s'adressant aux catholiques italiens, il leur donna publiquement les conseils que nous rapportions plus haut, les fit rougir de leur inaction et de leur

(1) Gizzi et Ferretti, premiers secrétaires d'État de Pie IX.
(2) Titre d'un article découragé de Lenormant dans le *Correspondant*.
(3) Foisset à Montalembert, 22 décembre 1847.

mollesse, les supplia de se séparer des radicaux et de se grouper autour du Saint-Père.

« Courage, s'écria-t-il en terminant, d'abord contre le joug de l'Autriche et contre le joug de l'étranger; mais aussi courage contre les dangers que vous courez à l'intérieur; courage contre ceux qui voudraient exploiter et déshonorer le mouvement italien, contre les excitations, les dénonciations de ces proscrits d'hier, qui veulent devenir les proscripteurs de demain; courage contre ceux qui affligent, qui déchirent le cœur de votre pontife et qui peut-être abrègeront ses jours; courage contre l'oppression, sous quelque masque qu'elle se montre, sous le shako de l'Autriche comme sous le bonnet rouge de la République; courage enfin pour achever votre œuvre et pour montrer au monde ce que c'est qu'une révolution pure, honnête, et pour tout dire, chrétienne. » (1)

Amené à la tribune au cours de cette discussion, M. Guizot exprima son admiration respectueuse pour Pie IX et proclama solennellement que « la papauté est aujourd'hui tout à la fois l'élément suprême du progrès et la suprême garantie de l'ordre dans les sociétés modernes. » De son côté, la Chambre des pairs insérait dans son Adresse au roi la phrase suivante : « Une ère nouvelle de civilisation et de liberté s'ouvre pour les États italiens. Nous secondons de toutes nos sympathies et de toutes nos espérances le Pontife magnanime qui l'inaugure avec autant de sagesse que de courage, et les souverains qui suivent comme lui cette voie de réformes pacifiques, où marchent de concert les gouvernements et les peuples. »

Montalembert pouvait-il souhaiter un meilleur succès?

V

Si menaçant que fût le radicalisme à Rome et en Italie, il l'était bien davantage en Suisse. Avec sa situation centrale, ses montagnes inaccessibles, ses gorges profondes et ses lacs sans nombre, la Suisse offre à qui la possède une citadelle inexpugnable. Depuis longtemps, les révolutionnaires de

(1) *Discours sur Pie IX et l'Italie*, 11 janvier 1848.

France, d'Italie, de Pologne s'y donnaient rendez-vous. Les radicaux suisses accueillaient avec joie ces collaborateurs. Ensemble ils s'emparèrent de certains cantons. Dominer le pays tout entier, y établir une République indivisible, fortement centralisée entre leurs mains, tel fut le plan qu'ils se proposèrent.

Mais deux obstacles surgirent devant eux : le fédéralisme et l'esprit religieux. C'est au régime fédératif que la Suisse devait son indépendance et l'inviolabilité de son territoire. En 1815, le Congrès de Vienne avait reconnu la souveraineté des 22 États; l'établissement d'une république unitaire constituait donc une violation formelle des traités. Les radicaux n'en poursuivirent pas moins leur but par tous les moyens, persécutant les catholiques, confisquant les biens des couvents d'Argovie, soulevant des émeutes contre les gouvernements réguliers des cantons pour s'en emparer.

Ce fut en 1845 que, sous le nom de *Sunderbund* (alliance séparée), sept cantons catholiques, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug, Fribourg et le Valais formèrent une ligue de garantie mutuelle, « s'engageant à se défendre aussitôt que l'un d'eux serait attaqué dans son territoire et dans ses droits de souveraineté ». Siegvart-Muller, un des organisateurs du Sunderbund, était l'ami de Montalembert.

L'inquiétude des catholiques n'était que trop justifiée. Le plan élaboré dans les clubs de subjuguer la Suisse par une série de coups de main se poursuivait sans relâche. Une première tentative de ce genre livra Lausanne et le pays de Vaud à la faction radicale; une seconde émeute ajouta Genève à ses conquêtes. Il ne lui fallait plus qu'un canton pour être maîtresse de la Diète : en mai 1847, elle l'emporta de trois voix dans celui de Saint-Gall.

Alors, au lieu de marcher la nuit comme des voleurs, les radicaux attaquèrent leurs adversaires en plein soleil, avec les forces de la Confédération. N'étaient-ils pas les plus forts? Que leur importait le pacte fédéral, les droits de la minorité, de la conscience, de la famille et les traditions séculaires de la Suisse? Ce sont choses dont les radicaux n'ont jamais eu souci. Ils décrétèrent l'illégalité du Sunderbund et l'expul-

sion immédiate des Jésuites. Les cantons catholiques maintinrent leur alliance, et la guerre fut inévitable.

C'était l'occasion ou jamais pour la diplomatie française et européenne d'imposer sa médiation. M. de Metternich le proposait instamment; la Prusse et la Russie y consentaient. Une note comminatoire des puissances signataires du traité de Vienne, déclarant qu'elles empêcheraient toute violence contre la souveraineté cantonale, eût suffi, sans intervention armée, pour paralyser l'audace des radicaux. Nul plus que M. Guizot n'était convaincu du bon droit du Sunderbund; il sentait que la révolution ne menaçait pas seulement la Suisse, mais les monarchies constitutionnelles et l'existence même de la société ; il entendait dans les banquets réformistes les radicaux français proclamer hautement leur solidarité avec leurs frères de Suisse et d'Italie. Cependant il ne fit rien par faiblesse politique et laissa Caïn égorger Abel. Que dirait l'opposition, s'il soutenait en Suisse les Jésuites, après avoir voulu les détruire en France? A aucun prix Louis-Philippe ne voulait d'intervention étrangère. Il ne lui convenait pas, disait-il, de jouer le rôle du voisin qui intervient pour protéger Martine contre le bâton de Sganarelle. Du reste, ne fallait-il pas avant tout prendre l'avis de nos bons amis les Anglais? Et jamais la France ne fut plus complètement bernée par l'Angleterre qu'en cette circonstance. Tandis que lord Palmerston amusait M. Guizot et le duc de Broglie par de déloyales et interminables négociations, les agents britanniques, heureux de voir la France et l'Europe menacées par la Révolution, pressaient les radicaux suisses d'en finir promptement.

Il faut lire le journal intime de Montalembert pour comprendre l'intérêt profond qu'il portait au Sunderbund. On se demande si la Pologne elle-même ou l'Irlande l'ont jamais passionné à ce point. L'écho des iniquités et des injustices humaines retentit en certaines âmes à des profondeurs que le vulgaire ne soupçonne point; et cela fait à la fois leur grandeur et leur génie. « Leur cœur saigne véritablement à certains spectacles, dit Sainte-Beuve, et leur âme parle par cette blessure. »

Aussi bien, il s'agit pour Montalembert de ce qui a fait le charme et le tourment de sa vie entière : la religion et la liberté; il s'agit de cette chère Compagnie de Jésus qu'il aime d'autant plus que tout le monde la déteste et la calomnie. « Jamais cause ne fut plus sainte et plus immaculée, s'écrie-t-il. La Suisse, c'est la Vendée de la liberté! » Pendant le mois de novembre 1847, nous trouvons Montalembert retiré dans son château de la Roche en Breny et livré à une anxiété extrême. Là-bas, dans les montagnes, la guerre sainte est engagée : « Que deviennent les catholiques? se demande-t-il... Ils sont un contre dix! Ah! Si je savais seulement manier une épée ou un fusil! » Puis, comme les chevaliers au moyen âge consultaient les sorts, il ouvre au hasard le missel et se console d'y trouver cet oracle : « *Gloriosus Deus in sanctis suis, mirabilis in potestate, faciens prodigia... Dextera manus tua confregit inimicos!* » Mais bientôt l'obsession le reprend. En vain essaie-t-il de se plonger dans l'étude : ses moines eux-mêmes l'abandonnent et il jette sa plume de dégoût. En vain cherche-t-il un soulagement dans de longues promenades : la solitude des bois ne parle plus à son cœur. Les joies même de la famille ne parviennent pas à l'arracher à ses angoisses : quand, au jour de sa fête, ses « trois petites filles viennent lui offrir un travail fait de leurs petites mains : Je ne jouis de rien, dit-il, tant mon âme est bouleversée par le violent désir d'aller rejoindre les catholiques suisses! »

— « Du calme! un peu de calme! lui répète le sage Foisset... Voyez! J'ai le cœur brisé. Peut-être, en ce moment, ma pauvre fille est-elle veuve. Peut-être mon fils d'adoption est-il frappé,... vous savez dans quels rangs!.. (1) Et ce n'est pour moi-même que la plus faible partie de mes alarmes. Mais Dieu me fait la grâce de rester debout. Oh! pourquoi ne priez-vous pas? Demandez à Dieu la grâce de la prière... L'Homme-Dieu a été ainsi; mais il s'est relevé : *Et factus in agonia prolixius orabat!*

(1) M. le docteur Dufresne, gendre de M. Foisset, habitant Genève, avait été contraint de servir en qualité de médecin dans l'armée fédérale.

« Vous n'avez rien à faire à Fribourg. Dans ces occasions, un homme qui ne peut ni se battre ni donner un conseil utile est un homme déplacé. Vous feriez hurler un cri d'accusation de plus contre le Sunderbund et les Jésuites. Vous les compromettriez ; car votre nom est en horreur à tous les badauds de la gauche... Votre place est à la tribune, où vous vengerez cet admirable Sunderbund, aux acclamations de la Pairie, je l'espère... » (1)

Mais Montalembert n'écoute rien; il veut se rapprocher de la frontière pour chercher des nouvelles et calmer au moins par le mouvement la fièvre d'action qui le dévore. Il part seul, par un temps sombre et pluvieux, et s'avance jusqu'à Besançon... Il est trop tard! Les plus déplorables nouvelles l'arrêtent : c'est d'abord Fribourg qui se rend sans combat!... Puis Lucerne qui capitule, après d'insignifiantes escarmouches. «... Je suis écrasé! écrit Montalembert... J'espérais encore et toujours, *contra spem!* Quelle défaite pour le bien, la justice, la liberté, l'Église, pour tout ce qui vaut la peine d'être aimé et servi ici-bas!... (2) — Par quel mystère faut-il donc, dans le temps où nous vivons, que les méchants seuls aient de l'énergie et de la persévérance?... Au reste, nous n'avons pas le droit de juger trop sévèrement nos malheureux frères de Suisse, parce que nous n'en ferions pas même autant qu'eux. Les catholiques français ne subiraient pas même le blocus, ne tiendraient pas même jusqu'à la bouche du canon!... » (3)

Cependant Montalembert ne s'arrête pas à de stériles gémissements : il agit et il fait agir. D'ailleurs la situation est critique. De tous les points de la Suisse arrivent chaque jour des lettres pressantes : les églises et les couvents sont dévastés, les vases saints profanés par une populace en délire, les prêtres exilés, des milliers de catholiques dépouillés de leurs biens. Sur l'initiative de son chef, le comité central ouvre une souscription pour les victimes de la persécution radicale, et fait distribuer plus de 200.000 francs

(1) Foisset à Montalembert, 12 novembre 1847.
(2) *Journal intime*, 28 novembre 1847.
(3) Montalembert à Xavier de Mérode, 7 décembre 1847.

dans les sept cantons catholiques, par les soins de Mgr Marilley, évêque de Fribourg, Eugène Veuillot, Siegwart-Muller, etc.

Mais aussi Montalembert parla. Le 14 janvier 1848, il demanda la parole sur les affaires de Suisse. Tous les sentiments de douleur, d'indignation, de colère, qui l'oppressaient depuis trois mois, débordèrent de son âme. Électrisée par cette vague terreur d'un péril prochain que tout le monde ressentait alors, son éloquence atteignit les plus hautes cimes. Son discours fut un cri d'alarme, comme en jetaient autrefois les Prophètes inspirés. Il avait entrevu le radicalisme qui s'avançait dans l'ombre pour s'emparer de la France, renverser la monarchie, étouffer la liberté. Il le démasqua, le marqua par avance d'un stigmate ineffaçable. Ce n'est pas de la Suisse, ni de la souveraineté cantonale, ni des Jésuites qu'il s'agit; « je ne viens pas, dit-il, parler pour des vaincus, mais à des vaincus, vaincu moi-même à des vaincus, c'est-à-dire aux représentants de l'ordre social, de l'ordre régulier, de l'ordre libéral, qui vient d'être vaincu en Suisse et qui est menacé dans toute l'Europe par une nouvelle invasion de barbares. »

Cela dit, il s'avance bravement vers le monstre radical et l'attaque dès les premiers mots. Il le montre choisissant la Suisse pour repaire, s'y installant, s'y disciplinant contre la liberté et les monarchies constitutionelles. Dans un tableau saisissant, il décrit ses attentats contre le fédéralisme et contre la religion. Chaque crime nouveau qu'il dévoile allume en son âme une noble colère, qui éclate en accents superbes :

« Ces fiers vainqueurs dont on nous a fait l'éloge, savez-vous ce qu'ils ont fait le lendemain de la victoire? Ils ont osé écrire, de leur plume sanglante, le nom de saint Vincent de Paul dans un décret d'expulsion, et d'expulsion contre ces sœurs de charité qui sont les filles de saint Vincent de Paul, et qui sont l'objet du culte, de l'admiration et du respect du monde entier. Et comment les a-t-on expulsées ? Comme des bêtes fauves, en leur donnant trois fois vingt-quatre heures pour évacuer le canton, sans pension, sans indemnité, sans pudeur; elles, ces saintes femmes, ces filles, non pas de saint Ignace de Loyola, mais de saint Vincent de Paul. (*Très bien! très bien! — Marques d'indignation.*)

« Mais on ne s'est pas arrêté là...

« Voyez-vous ces hommes armés qui montent par ce défilé des Alpes que beaucoup d'entre vous ont franchi? les voilà qui suivent le sentier escarpé que, pendant tant de siècles, des milliers de chrétiens, d'étrangers, de voyageurs, ont foulé avec respect et reconnaissance; ils vont là où la République française s'était arrêtée avec respect (*vive sensation*); là où le premier consul Bonaparte avait laissé avec sa gloire le souvenir de son intelligente tolérance (*vive approbation*); là où le corps de Desaix, de votre camarade Desaix, a trouvé un tombeau digne de lui!... Et que vont-ils faire, ces vainqueurs sans combat? Il faut le dire sans détour, car le mot est encore moins ignoble que la chose : ils y vont pour voler (*approbation marquée*), oui, pour voler le patrimoine des pauvres, des voyageurs, de ces moines de saint Bernard, que dix siècles ont entourés de leur vénération et de leur amour.

« Et, puisqu'on a eu le triste courage de venir à cette tribune se moquer des vaincus et ajouter à l'amertume de leur défaite l'amertume de la dérision, (*très bien! très bien!*) qu'on me permette de dire tout ce que je pense. Oui, la défaite a été honteuse. La vérité m'arrache ce témoignage au détriment même de mes amis. Mais savez-vous quelque chose de bien plus honteux que cette défaite? C'est la victoire! (*vives acclamations*) cette victoire, remportée, sans combat, par dix contre un, victoire qui se présentera à la postérité flanquée d'un côté par une sœur de charité expulsée et de l'autre par un moine du saint-Bernard, spolié, chassé et insulté par ces lâches vainqueurs (*Nouvelles acclamations approbatives*). »

« Vous reconnaissez l'éloquence, dit à ce sujet M. Nettement; elle anime, elle vivifie tout ce qu'elle touche; elle ne raconte point, elle montre; les lieux, les événements, les temps s'effacent. Le premier consul Bonaparte, Desaix, la République passent sur le mont Saint-Bernard; les vieux généraux qui siègent sur les bancs du Luxembourg retrouvent leur jeunesse pour gravir ses pentes escarpées, avec Desaix, « leur camarade Desaix... » (1) Ils sont là debout et frémissants; l'orateur les a conquis en réveillant tous ces souvenirs, et ils le saluent de leurs vives acclamations. »

Cependant Montalembert s'acharne sur le radicalisme; il l'a dénoncé en Suisse, il le poursuit en France, dans les fameux banquets de Dijon, de Chalon et d'Autun; il le démasque sous les traits de M. Ledru-Rollin ou sous le voile des belles phrases de M. de Lamartine; il le flétrit comme l'ennemi de toute religion, de toute propriété et de toute liberté. Quand

(1) Nettement : *Histoire de la littérature dans le gouvernement de Juillet*, I, p. 420.

l'orateur parle de la liberté menacée, quand il découvre à ses auditeurs les sombres perspectives de la domination radicale, sa voix s'attendrit, et se trouble :

« Savez-vous, dit-il, ce que le radicalisme menace le plus? Ce n'est pas au fond le pouvoir : le pouvoir est une nécessité de premier ordre pour toutes les sociétés; il peut changer de mains, mais tôt ou tard il se retrouve debout; il ne périt jamais tout entier. Ce n'est pas même la propriété : la propriété aussi peut changer de mains, mais je ne crois pas encore à son anéantissement ou à sa transformation. Mais, savez-vous ce qui peut périr chez tous les peuples? C'est la liberté! (*C'est vrai! — Approbation*). Ah! oui, elle périt et pendant de longs siècles elle disparaît. Et pour ma part, je ne redoute rien tant dans le triomphe du radicalisme que la perte de la liberté. (*Très bien! Très bien!*)

» Qu'on ne vienne pas dire, comme certains esprits généreux mais aveugles, que le radicalisme c'est l'exagération du libéralisme; non, c'en est l'antipode, l'extrême opposé; le radicalisme n'est que l'exagération du despotisme, rien autre chose, (*très bien! très bien!*) et jamais le despotisme n'affecta une forme plus odieuse. La liberté, c'est la tolérance raisonnée, volontaire; le radicalisme, c'est l'intolérance absolue qui ne s'arrête que devant l'impossible. La liberté n'impose à personne des sacrifices inutiles; le radicalisme ne supporte pas une pensée, une parole, une prière contraire à sa volonté. La liberté consacre les droits des minorités; le radicalisme les absorbe et les anéantit. En un mot, et pour tout résumer, la liberté c'est le respect de l'homme, tandis que le radicalisme c'est le mépris de l'homme poussé à sa plus haute puissance. (*Vive approbation.*) Non, jamais, jamais despote moscovite, jamais tyran de l'Orient n'a plus méprisé ses semblables que ne le méprisent ces clubistes radicaux qui bâillonnent leurs adversaires vaincus au nom de la liberté et de l'égalité. (*Très bien.*)

» Je me crois, du reste, plus que personne, le droit de proclamer cette distinction, car je défie qui que ce soit de plus aimer la liberté que moi. Et ici, il faut le dire, je ne veux accepter ni comme un reproche, ni comme un éloge, ce qu'a dit de moi l'autre jour M. le ministre des Affaires étrangères, que j'étais exclusivement dévoué à la liberté religieuse. Non! non, Messieurs, ce à quoi je suis dévoué, c'est à la liberté tout entière, (*très bien! très bien!*) à la liberté de tous et en tout. Je l'ai toujours défendue, je l'ai toujours proclamée. Moi qui ai tant écrit, tant parlé, beaucoup trop, je le reconnais, (*non! non!*) je défie qu'on trouve une parole sortie de ma plume ou tombée de mes lèvres, qui ne soit pas destinée à servir la liberté. La liberté! ah! je peux le dire sans phrases, elle a été l'idole de mon âme (*mouvement*); si j'ai quelque reproche à me faire, c'est de l'avoir trop aimée, aimée comme on aime quand on est jeune, c'est-à-dire sans mesure, sans frein. Mais je ne me le reproche pas, je ne le regrette pas; je veux continuer à la servir, à l'aimer toujours, à croire en elle toujours. (*Très bien!*) Et je crois ne l'avoir jamais plus aimée, jamais mieux servie

qu'en ce jour où je m'efforce d'arracher le masque à ses ennemis, qui se parent de ses couleurs, qui usurpent son drapeau pour la souiller, pour la déshonorer. » (*Marques unanimes et prolongées d'assentiment.*)

Mais le radicalisme n'a pas triomphé seul. L'Angleterre, fidèle à sa politique traditionnelle et subversive de fomenter, d'entretenir autant qu'elle le peut les discordes continentales, l'Angleterre, représentée par lord Palmerston, a soutenu les radicaux. Et l'orateur les unit dans une même réprobation.

« C'est lui, s'écrie-t-il, qui est le plus grand coupable ; c'est lui qui est le véritable exécuteur des cantons catholiques, de l'indépendance et de la liberté helvétiques ; c'est lui qui, par ses délais calculés, a rendu dérisoire, à force d'être tardive, l'œuvre de la médiation ; c'est lui qui a exigé une entente préalable sur les conditions et sur les détails, avant d'exiger la cessation des hostilités ; c'est lui qui, tout en faisant mine d'accepter enfin la note commune, faisait presser l'accélération de cette guerre parricide par son ministre à Berne ; c'est lui enfin qui, seul en Europe, après le mal consommé, et lorsqu'un sentiment d'horreur et d'indignation unanime s'est emparé de tous les hommes sages, de tous les honnêtes gens d'Europe, c'est lui qui s'est constitué l'avocat de la spoliation ; qui a déclaré en plein Parlement qu'il n'y avait rien à blâmer, rien à réclamer ; c'est lui enfin qui maintenant entoure de son patronage et de son approbation les bourreaux de la liberté et de la justice en Suisse. Oui, c'est lui !... (*mouvement*)

« ... Messieurs, j'ai besoin de le dire, nous avons, nous aussi, de tristes pages dans notre histoire... Nous avons même porté au bout de nos baïonnettes l'anarchie et la dévastation dans beaucoup de pays de l'Europe ; mais nous avons commencé par être nous-mêmes enivrés par ce délire que nous propagions au dehors. Ce que nous n'avons jamais fait, messieurs, c'est de garder pour nous les bienfaits de l'ordre, de la liberté, de la justice, de la hiérarchie sociale, et d'aller au dehors soudoyer, fomenter, patronner le désordre et la tyrannie. (*Bravos prolongés.*) Non, grâce au ciel, la France n'a point cet égoïsme, cet aveuglement à se reprocher. Mon cœur lui rend avec bonheur cet hommage, non pas dans un étroit et mesquin esprit de patriotisme exclusif que j'ai toujours réprouvé, mais pour obéir au sentiment moral, au sentiment de la justice outragée qui se fait enfin jour et qui m'arrache ce cri d'indignation trop longtemps comprimé. » (*Nouveaux applaudissements.*)

Après avoir signalé à la Chambre et au pays tout entier l'ennemi véritable de leur repos et de leurs libertés, Monta-

lembert, en descendant de la tribune, supplie tous les honnêtes gens de s'unir sans retard pour le combattre :

« Un mot à l'adresse de la France, et ce sera le dernier. La France, après ce qui vient de se passer en Suisse, se trouve dans la situation que voici : le drapeau que vous avez vaincu à Lyon en 1831 et en 1834, ce drapeau-là est aujourd'hui relevé de l'autre côté du Jura (*sensation*). A l'intérieur, vous avez, — ce que vous n'aviez ni en 1831 ni en 1834, — des sympathies avouées, publiques, croissantes, pour la Convention et pour la Montagne, l'apologie systématique de tous les crimes qui peuvent désoler ou déshonorer une nation. Je demande donc que les honnêtes gens ouvrent les yeux, qu'ils sachent à quoi s'en tenir sur les périls de la situation, qu'ils s'arment d'une triple résolution à l'encontre des ennemis qui nous menacent.

« Pour moi, ma conviction est que le plus grand des maux dans une société politique, c'est la peur. Dans cette époque infâme et sanglante qu'on veut à toute force réhabiliter, savez-vous quel a été le principe de toutes nos catastrophes? c'est la peur! Oui, la peur qu'avaient les honnêtes gens des scélérats, et même la peur que les petits scélérats avaient des grands. (*Très bien! très bien!*)

« N'ayons pas peur, Messieurs. Ne souffrons pas que les méchants aient seuls le monopole de l'énergie, de l'audace. Que les honnêtes gens aient aussi l'énergie du bien; que les bons citoyens aient aussi, quand il le faut, leur audace! Veillons surtout sur la liberté. Apprenons, par ce qui se passe au delà du Jura, combien il est dangereux de ne pas savoir la comprendre, la supporter, même chez ceux dont nous ne partageons pas les idées, les croyances, les affections. N'oublions pas que cette liberté vient d'être immolée en Suisse, qu'elle a été trahie par l'Angleterre, mais que la France a pour destinée d'en être à jamais le drapeau et la sauvegarde. » (*Acclamations prolongées.*)

Nous ne pensons pas que, dans nos assemblées parlementaires, depuis Mirabeau jusqu'à nos jours, un orateur ait obtenu pareil succès. « On a souvent dit de la parole qu'elle transporte, écrivait Sainte-Beuve. Jamais le mot ne fut plus applicable que dans ce cas. Il n'y eut jamais de discours plus transportant. » (1) Armand Marrast, directeur du *National* et partisan de ce radicalisme que venait d'exécuter Montalembert, ne put s'empêcher d'exprimer son admiration. « Quel dommage, dit-il à L. Veuillot, que la République n'ait pas un *enragé éloquent* comme celui-là! »

(1) Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, I. p. 87.

Et, rendant compte de la séance dans le *National,* il écrivit avec une ironie pleine de dépit : « ... Il était réservé à M. de Montalembert d'exciter parmi ses collègues une de ces violentes émotions contre lesquelles nous les croyions garantis. Il peut être fier de son succès, qui dépasse tout ce que son orgueil avait pu rêver. Personne n'avait encore remué à ce point les pupitres, les couteaux de bois et les poitrines de la pairie. Ce n'était pas de l'agitation, mais des transports. Ce n'était pas des spasmes, mais une sorte de fièvre chaude. Les cris, les bravos, les trépignements servaient de cortège aux effusions de son éloquence. Passionné lui-même jusqu'au délire, il a jeté sur tous les bancs des courants d'électricité qui les faisaient bondir. » (1) A peine M. Guizot put-il obtenir une minute de silence pour déclarer, au milieu des applaudissements, qu'il n'avait rien à répondre à Montalembert. La séance fut suspendue. Le Chancelier Pasquier quitta son bureau, se dirigea vers l'orateur et « l'embrassa en pleurant ». Le mot est de Montalembert lui-même dans son *Journal.* Et il ajoute ce détail significatif : « d'autres me baisent les mains ; l'enthousiasme est au comble. » (2). M. le duc de Nemours descendit de son fauteuil et gagna l'hémicycle, pour joindre ses félicitations à celles dont Montalembert semblait comme asphyxié. « Pendant plusieurs heures, écrit Doudan, la Chambre des pairs demeura comme folle d'admiration. » (3) On proposa l'impression du discours aux frais de l'Assemblée, et la motion eût été accueillie d'enthousiasme, si le règlement ne s'y fût formellement opposé.

Que dire de l'effet produit à Paris, en France et en Europe? Montalembert constate qu'il est considérable. « Le roi, la reine, la duchesse d'Orléans, le duc de Montpensier m'adressent leurs félicitations les plus expressives sur mon discours. Ces deux derniers témoignent le vif regret de n'y avoir pas assisté... Les transports des *Débats,* les rugissements du *National,* la profonde impression dont toute la presse porte la trace, constatent l'immense et incomparable succès que Dieu a accordé

(1) *National* du 15 janvier 1848.
(2) *Journal intime*, 14 janvier 1848.
(3) Doudan, *Mélanges et lettres*, II, 147.

hier à une parole que je voulais bien sincèrement et bien exclusivement consacrer à servir la cause de la vérité et du malheur. » (1) En même temps, des lettres innombrables parviennent à l'orateur, et il est bien curieux de trouver Victor Hugo parmi ceux qui applaudissent sans réserve à l'exécution du radicalisme. Le poète se console d'avoir manqué le discours de son ami, en recueillant l'écho des applaudissements qui l'ont accueilli « ... J'en suis heureux, dit-il, et triste en même temps de ne point vous avoir entendu. Je vous envoie mon bonheur et mon regret dans un serrement de main (2). »

Ce succès extraordinaire, comme le remarque M. Thureau-Dangin (3), ne tenait pas seulement à l'éloquence de Montalembert, mais à ce qu'il avait exprimé, en termes enflammés, l'angoisse qui à cette heure étreignait les âmes, à ce qu'il avait éclairé comme d'une lueur tragique l'abîme vers lequel la France se sentait entraînée. Il s'était trouvé ce jour-là l'organe de toute la France conservatrice. Mais, tandis que la masse des catholiques exaltait son génie et lui criait avec enthousiasme : Maintenant vous êtes le maître de la situation; vous dominez vos adversaires, et l'Église les domine avec vous. Pourrait-on désormais vous refuser la liberté d'enseignement? ses vieux amis, plus perpicaces, lui tenaient un tout autre langage :

« Vous voilà, mon cher brave, lui écrivait Guerrier de Dumast, arrivé à votre point culminant. On ne monte pas plus haut que cela, et telle est la mesure de la gloire sur la terre.

« Il est beau de s'être vu, pendant vingt-quatre heures, l'organe de tous les gens de bien, et d'avoir eu pour soi ce que Cicéron appelle le *consensus omnium bonorum;* dût-on par là, comme Cicéron, s'être désigné aux poignards pour le jour du triomphe du mal. En face de la hardiesse des agresseurs, on est épouvanté de la mollesse et de la désunion des conservateurs, surtout de leur manque de drapeau...

(1) *Journal*, 15 janvier 1848.
(2) Victor Hugo a Montalembert, 14 janvier 1848.
(3) Thureau-Dangin, *Monarchie de Juillet*, VII, 353.

S'ils ont peur de la révolution et des révolutionnaires, ils ont plus peur encore de Jésus et des Jésuites... Courage! Courage! C'est le mot, car il vous en faudra. Vous avez blessé au vif l'impiété : elle ne vous le pardonnera pas, et désormais il faut vous attendre à une grêle de dards empoisonnés. Votre succès la fâche d'autant plus qu'il a été plus grand. C'est une réussite que vous paierez cher. » (1)

— « Merci, mon ami, répondit Montalembert, merci de votre lettre si affectueuse, si sage, si *chrétienne*. Des cent quatre-vingt-trois lettres que j'ai reçues jusqu'à présent au sujet de mon dernier discours, il n'en est pas une, croyez-le bien, qui m'ait été plus au cœur que la vôtre. Ne craignez pas pour moi l'ivresse du succès. Je sens parfaitement que l'*on me surfait* en ce moment, et cela dans l'intérêt des instincts fort peu relevés du conservatisme matérialiste. Je consens du reste à être pour un jour l'idole des conservateurs, mais je ne veux pas être leur dupe... » (2)

Montalembert ne se faisait donc aucune illusion sur l'énergie des conservateurs. Ne connaissait-il pas de longue date leur inertie et leur mollesse? Il savait bien qu'ils se laisseraient étrangler sans résistance et que sa vigoureuse sortie contre le radicalisme ne lui serait point pardonnée. « Avec cette centralisation insensée, disait Foisset, on a étouffé toute virilité, toute vigueur; il n'y a plus de nations; il n'y a que des troupeaux de moutons. Le loup n'a pas même à prendre la peine de se faire berger; il parle en loup et tout tremble. » Et il ajoutait avec une perspicacité étonnante à cette date : « C'est pourtant dur de subir M. Ledru-Rollin comme président provisoire de la République, surtout quand on est aussi convaincu que moi de l'infiniment petit nombre des hommes de cette couleur en France... » (3)

Excédé par des émotions si diverses, Montalembert tomba malade. Il ne put se rendre, le 10 février, à l'oraison funèbre d'O'Connell prononcée par Lacordaire à Notre-Dame; il ne put assister à la mort d'Alexandrine de la Ferronnays, à qui le rat-

(1) Guerrier de Dumast à Montalembert, 18 janvier 1848.
(2) Montalembert à M. Guerrier de Dumast, 28 janvier 1848.
(3) Foisset à Montalembert, 1er janvier 1848.

tachaient tant de chers souvenirs. Il l'avait visitée quelques jours auparavant et nous a décrit lui-même cette touchante et suprême entrevue. «... Elle avait toute sa connaissance; elle me demanda de prier pour elle... Je retrouvais son doux sourire d'autrefois; elle écoutait avec satisfaction ce que je lui disais de son amour si rare et si fervent pour l'Église : «... Je me sens parfaitement bien, répétait-elle. Il ne me « manque rien. Est-il possible que ce soit déjà la mort, et « qu'il soit si facile de mourir? Où sont ces angoisses de la « mort que je redoutais tant? Ce n'est rien, rien du tout de « mourir ainsi!... Je vais voir le ciel!... Revoir Albert!... « Ce sera si beau!... » (1)

Et Montalembert se sentait plongé dans un océan de pensées mélancoliques. Lui aussi aspirait à s'en aller retrouver Albert et tant d'amis déjà disparus. « Je sens bien, écrivait-il, que je ne puis plus que décroître... Je voudrais mourir, si mon âme était prête à paraître devant Dieu! »

(1) *Journal*, 6 février 1848.

CHAPITRE XVII

LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER. — LE RALLIEMENT A LA RÉPUBLIQUE. L'ÉLECTION DU DOUBS. — FÉVRIER-AVRIL 1848.

I

Le 21 février 1848, Louis-Philippe recevait aux Tuileries. Quand Montalembert parut ce soir-là, tout pâle encore de sa récente maladie, le roi vint à sa rencontre, le félicita de nouveau de son triomphant discours et le fit asseoir près de lui. Jamais Louis-Philippe ne s'était montré plus calme et plus rassuré; renversé dans son fauteuil, il parlait avec un dédain intarissable des nombreuses révolutions qu'il avait traversées. — « Eh bien, ajouta-t-il, la voilà terminée comme les autres cette crise helvétique : les radicaux sont rentrés dans leur néant! — Oui, Sire, mais après avoir fait beaucoup de mal. » Et Montalembert saisit l'occasion de parler de son ami Siegwart-Muller, chassé de Suisse, dépouillé de ses biens et réduit à la misère : « On lui a confisqué jusqu'à ses habits! — Oh! cela ne m'étonne pas, remarqua le roi. Les révolutions déshabillent plus de gens qu'elles n'en habillent. » Et par une transition toute naturelle, il se mit à parler du temps où, chassé lui-même de son pays, réfugié en Suisse, il avait dû pour vivre se faire maître d'école : « J'ai bien observé alors le gouvernement des Cantons. Malgré leur organisation populaire, c'étaient de véritables aristocraties. Elles sont tombées avec l'ancien régime et ne reviendront plus. Les monarchies renversées se relèvent quelquefois, les aristocraties jamais. »

Puis, comme s'il eût été hanté ce soir-là par l'idée de répu-

blique, Louis-Philippe passa aux États-Unis, où il avait séjourné après la Révolution : « J'étais fort intimidé en abordant Washington, et ne savais trop comment engager la conversation. Enfin, je me hasardai à lui dire : « Général, je vois avec plaisir que vous vous portez bien. — Oui, jeune homme, répondit Washington, je me porte bien. Je me porte bien parce que je dors bien, et je dors bien parce que je n'ai jamais rien écrit qui ne puisse être imprimé. » (1)

Ces illusions, cette sécurité étrange, à la veille même de la révolution, expliquent bien la stupeur et l'accablement qui suivirent. Le lendemain, 22 février, aux premières lueurs de l'émeute, Louis-Philippe disait encore : « Bah! ce ne sera qu'un feu de paille! » Et quand le feu de paille fut devenu incendie, quand on se réveilla au milieu des flammes, rien n'était prévu; on perdit la tête. Les anciens ministres (et ce fut une faute irréparable) quittèrent le pouvoir (2); les nouveaux, qui avaient su l'ébranler, ne surent pas le ressaisir. Avec notre centralisation excessive, ne suffit-il pas pour dominer la France de mettre la main sur la grande machine administrative de Paris? Les révolutionnaires le firent d'autant plus aisément qu'à peine on essaya de les en empêcher. En vingt-quatre heures, tout fut fini : il n'y eût plus ni Chambres, ni monarchie. Les députés nommèrent à la criée un gouvernement provisoire. Et pendant que le vieux roi, terrassé dans sa sénile impuissance, fuyait vers l'Angleterre, sans emporter d'habits, comme Siegwart-Muller, la populace pillait les Tuileries, jetait par les fenêtres tableaux, papiers, meubles précieux, et brûlait tout.

Comment cela finirait-il? Était-ce une nouvelle Terreur qui commençait? Plus que personne, après sa philippique contre les radicaux, Montalembert était menacé. Déjà les paysans de la Roche en Brenil coupaient ses arbres, empoisonnaient ses étangs et se rassemblaient en armes autour du château. A chaque instant, des amis dévoués venaient le

(1) *Journal* du 21 février, et *Vie de Berryer*, t. II, p. 531, par M. Ch. de Lacombe.

(2) Louis-Philippe, à l'instigation de la reine Marie-Amélie et des princes, exigea leur démission.

supplier de partir pour Bruxelles. Avec un dévouement touchant, lord Arundel dépêchait un de ses serviteurs pour accompagner Montalembert en Angleterre. Mais celui-ci n'eut même pas la pensée de partir. Son sang-froid ne se démentit pas un instant. Le 23 et le 24, on le vit dans les rues, suivant avec angoisse les progrès de l'émeute. Quelques jours après, il passait devant le Luxembourg, tandis qu'aux applaudissements de la foule, on arrachait l'inscription : *Palais de la Chambre des Pairs*. « J'éprouvai, dit-il, un inexprimable serrement de cœur. » A ce moment, la salle des séances était remplie d'ouvriers. Un orateur d'apparence grêle, mais à la parole vibrante, occupait la tribune : c'était Louis Blanc qui présidait la Commission du travail.

« Vous vous le rappelez, s'écriait-il, du haut de la tribune où je parle, un tribun des aristocraties évoquait naguère contre l'idée républicaine les plus sinistres puissances du passé, et, à sa voix, les Pairs de France se levèrent dans un indicible transport; des législateurs à tête blanche déployèrent des passions qu'on croyait endormies et glacées. Ici même, la République de nos pères fut maudite; l'on osa défendre la République à nos enfants, et toutes les mains se levèrent pour jurer haine à l'avenir.

« Eh bien! le provocateur au bout de quelques jours avait disparu. Où est-il maintenant? tout le monde l'ignore : c'est vous qui siégez, élus du travail. Voilà comme l'avenir a répondu. » (1)

Le provocateur n'était pas loin; il descendait la rue de Tournon et entrait à Saint-Sulpice : « Je m'agenouille à cette chapelle de la Vierge, où j'allais toujours faire l'hommage de mes pauvres discours... J'y porte aujourd'hui ma douleur et ma ruine en offrande au Seigneur... Mes larmes coulent amères et abondantes... Puisse-t-il agréer cette trop juste et trop faible expiation de mes fautes : *intra tua vulnera absconde me!* Je puis du moins me rendre le témoignage d'avoir toujours consacré à la justice, à la vérité, à l'Église, à la liberté, tout ce qu'il plaît à Dieu de m'enlever... »

(1) Paroles de L. Blanc à l'inauguration de la Commission du travail.

Sa douleur était profonde : « Je me sens brisé, disait-il encore, par la chute qui m'a précipité du haut d'une position éminente, unique et souverainement indépendante, pour me faire tomber au niveau de la foule. Je ne puis encore me retrouver au milieu de cet ouragan où le droit, l'ordre légal, l'atmosphère constitutionnelle et régulière où j'ai vécu jusqu'à présent, où tout, en un mot, a disparu... Que la volonté de Dieu soit faite et qu'elle soit bénie!... » (1)

Qui s'étonnera de ces plaintes? Dès l'âge de vingt ans, la pairie avait donné à Montalembert ce qui convenait le mieux à ses goûts, à son talent, une tribune indépendante, qu'il n'avait sollicitée de personne et d'où il avait défendu ses chères causes. Aujourd'hui cette tribune était renversée ; il regardait ce malheur comme une déchéance; sa vie lui paraissait brisée. Il se trompait : Dieu auquel il sacrifiait tout, allait lui fournir, sur un autre champ de bataille, l'occasion de le servir encore. (2)

II

Au reste, Montalembert ne s'attarda point à gémir sur lui-même. Sa première pensée fut pour l'Église. Le soir du 24 février, il vint à l'*Univers*. Depuis plus d'une année, il ne voyait plus L. Veuillot. Le danger les réconcilia et ils s'entendirent sur la marche à suivre.

L'Église, il faut le reconnaître, traversa ces jours de trouble sans subir la moindre atteinte. On eut même pour elle de la

(1) *Journal* du 27 février 1848.

(2) C'est ce que lui écrivait avec raison M. P. Lorain : «... A moins que les temps ne deviennent trop mauvais, à ce point qu'un honnête homme doive se tenir à l'écart, il est impossible que votre jeunesse éloquente et renommée ne soit pas bientôt appelée à figurer avec éclat dans nos Assemblées publiques, quelque nom qu'elles portent et quelque forme qu'elles prennent. Vous y aurez alors plus de prise et une influence bien autrement efficace qu'il ne vous était donné de l'avoir sur une pairie mutilée, vieillie, inutile, telle que 1830 nous l'avait faite. Mon amitié ne se fait pas d'illusion. Si nous avons un avenir sérieux d'honneur et de civilisation républicaine, vous êtes assurément un de ceux par qui le bien peut et doit nous arriver. » 4 mars 1848.

confiance et des égards. Les ouvriers qui pillaient les Tuileries transportèrent respectueusement à Saint-Roch le crucifix et les vases sacrés. Dans leur salle d'hôpital, les blessés de Février réclamaient la messe. A Paris, les gardes nationaux venaient à l'archevêché faire consacrer leurs drapeaux; en province, les prêtres ne suffisaient pas à bénir les arbres de la liberté.

Quelle différence avec ce qui s'était passé en 1830! On se rappelle les églises saccagées, les prêtres outragés et contraints de se cacher. D'où provenait ce changement? De ce que, sous Louis-Philippe, l'Église resta indépendante du pouvoir. Durant les premières années, le Gouvernement fut trop hostile pour que le clergé s'y ralliât. Plus tard, à l'instigation de Grégoire XVI et de Montalembert, les catholiques acceptèrent loyalement la Constitution. Mais Montalembert les entraîna aux revendications religieuses, les maintenant par là même dans une attitude digne et réservée. Aussi, quand le régime de Juillet s'effondra, l'Église demeura debout, sans être atteinte par la chute du trône, comme elle l'avait été en 1830. Pie IX attribua cette popularité inespérée à Montalembert et l'en félicita publiquement. « Des événements considérables et imprévus ont changé la face de la France, lui écrivait-il le 26 mars. Nous remercions pieusement le Seigneur dans l'humilité de notre cœur, de ce que, dans ce grand changement, aucune injure n'ait été faite à la religion et à ses ministres. Il nous est doux de penser que cette modération est due en partie à votre éloquence et à celle des autres orateurs catholiques qui ont rendu votre nom cher à ce peuple généreux. »

Mais quelle attitude le clergé et les catholiques français allaient-ils prendre vis-à-vis de la République? Pie IX et les évêques la reconnurent dès le premier jour, sans aucune hésitation. Mgr Affre y mit un empressement qui surprit un peu de sa part; il se rendit à l'Hôtel de Ville pour assurer le Gouvernement de son concours dévoué. « La liberté et la religion, répondit M. Dupont de l'Eure, sont deux sœurs également intéressées à bien vivre ensemble. » Le clergé, qui se contente de peu de chose, fut ravi de cette réponse. « Le

drapeau de la République, s'écriait le cardinal de Bonald, sera toujours pour la religion un drapeau protecteur. » Du pauvre Louis-Philippe il n'était pas plus question que du dernier des Mérovingiens.

Cependant, au sujet du ralliement à la République, les catholiques se divisèrent : il y eut le parti de la confiance et le parti de la défiance. Les uns se rallièrent avec joie, avec enthousiasme même; les autres se contentèrent d'accepter, de subir le fait accompli. Lacordaire fut le chef des premiers; les seconds se rangèrent autour de Montalembert.

Depuis quelques mois, un malentendu regrettable divisait les deux amis. Lacordaire n'avait pas approuvé le discours sur le Sunderbund. Il reprochait à Montalembert d'abandonner la cause de la liberté, de sacrifier Pie IX aux Jésuites et de se laisser dominer par l'abbé Dupanloup. Les deux premiers points étaient faux, le troisième exagéré. Lacordaire et Dupanloup ne s'aimaient pas. Au lieu de les rapprocher, Montalembert achevait, malgré lui, de les désunir : ils se disputaient son âme. Cette antipathie datait de l'*Avenir;* elle ne guérit jamais entièrement.

Dès le 26 février, Lacordaire annonçait à Montalembert son dessein de se jeter dans le mouvement, « de faire une pointe en avant, » de fonder un journal catholique, l'*Ère Nouvelle*. Ozanam et l'abbé Maret l'avaient supplié et décidé. Tout en se déclarant, (chose étrange!) « plus monarchique que jamais, » il était plein de confiance dans l'issue du cataclysme qui venait de se produire. L'heure lui semblait venue de revivre les temps héroïques de l'*Avenir*, de réconcilier l'Église et la démocratie. — « La démocratie! disait Montalembert; je ne sache pas que ce nom ait jamais été prononcé dans l'*Avenir;* en tout cas, il ne l'a pas été par moi... Prends garde, mon ami, ajoutait-il, songe aux dangers, aux déceptions de tout genre qui t'attendent dans cette tumultueuse mêlée. — J'ai tout prévu, répondait le moine. En reprenant la vie politique et tout à fait active, je sais que je m'expose aux plus terribles vicissitudes... Mais c'est là qu'est le mérite. — Alors, nous allons nous diviser. Tu ne veux pas que nous combattions ensemble comme autrefois?

— A Dieu ne plaise que nous nous divisions!... Je repousse énergiquement l'idée d'une division; mais j'estime qu'il vaut mieux, pour la force commune, avoir deux organes qu'un seul... Les catholiques ne diviseront pas leur force : ils ne feront que l'étendre et la compléter... Quant à toi, mon ami, tu as été surpris par un concours inimaginable de circonstances. Il y avait cent mille à parier contre un que rien de ce que nous voyons n'arriverait. Je ne le dis pas par crainte de ta concurrence; mais, à ta place, je me réserverais pour le moment où moi-même, ton ami et ton compagnon, je ne pourrai plus rien... »

L'*Ère Nouvelle* parut le 15 avril, au « grand désespoir » du Nonce, Mgr Fornari, mais avec les bénédictions chaleureuses de Mgr Affre. Dès le premier jour, elle acclama, disons mieux, elle divinisa la République : « ... La monarchie de Juillet avait une belle mission à remplir; elle semblait appelée à initier peu à peu la France, par l'extension graduelle de toutes les libertés et de tous les droits, aux formes nouvelles que réclament ses besoins. Elle n'a pas voulu de cette mission et a mis toute sa sagesse dans une résistance aveugle aux vœux les plus légitimes. La transformation étant devenue impossible par les moyens pacifiques et légaux, elle s'est faite d'une manière inattendue, rapide, violente même, au milieu de la modération et de la sagesse du peuple... » (1) — « Nous croyons fermement à la justice de la révolution qui vient de s'accomplir. Nous la croyons non pas seulement permise, mais *voulue de Dieu;* nous croyons qu'elle est un des mouvements les plus honorables, les plus profonds, les plus doués de fécondité que le monde ait encore vus... » (2)

Aussi le nouveau journal faisait-il un devoir aux catholiques de se rallier sans retard et sans arrière-pensée à la République : « Nous acceptons la République comme un progrès qu'il faut défendre... Le devoir est à nos yeux dans une adhésion sincère et complète à la République, dans

(1) *Ère Nouvelle*, 19 avril 1848.
(2) *Ère Nouvelle*, 15 avril 1848 (n° 1).

l'adoption de la démocratie moderne. Pas de regrets inutiles; plus de retour vers un passé fini; plus d'espérances trompeuses qui créeraient à la société les plus graves périls... » (1)

L'*Ère Nouvelle* traitait d'aveugles ceux qui refusaient de voir dans le régime démocratique celui qui convient le mieux à l'Église et « le dernier terme de tous les progrès sociaux. » — « Nous saluons avec transport l'avènement définitif de la démocratie moderne et l'accomplissement de ses destinées. Cette démocratie est l'œuvre de Dieu, du temps et du génie de l'homme; elle porte le sceau de toutes les choses légitimes et saintes. Lorsque l'Homme-Dieu prononça ces paroles : Vous êtes tous frères; je ne suis point venu parmi vous pour être servi, mais pour servir; que celui qui commande soit le serviteur de tous, il jeta les bases d'une société nouvelle qui, par des développements incessants et des progrès continus, devait aboutir à la démocratie moderne... »

Les débuts de l'*Ère Nouvelle* furent heureux. Sa rédaction rappelait celle de l'*Avenir*. Lacordaire, en des pages éloquentes, se mit à réfuter les thèses généreuses qu'il avait soutenues jadis sur la séparation de l'Église et de l'État; Ozanam publia de remarquables articles contre le divorce; l'abbé Maret, le plus démocrate de cette pléiade, les abbés Gerbet et Cœur, MM. de Coux, Teyssier et Lorain s'y firent remarquer à des titres divers. En deux mois, le journal compta 3.200 abonnés, recrutés surtout dans le jeune clergé. Hélas! le désenchantement devait suivre de près ces généreuses illusions.

III

Si Lacordaire montra trop de confiance dans les événements nouveaux, la défiance de Montalembert ne fut-elle pas

(1) *Ère Nouvelle*, 19 avril 1848.

excessive? Il regrettait franchement la monarchie qui venait de disparaître. Sans doute il n'avait cessé de la combattre; il l'eût souhaitée moins bourgeoise, plus fière vis-à-vis de l'étranger, plus préoccupée des intérêts moraux et religieux. Mais, quel régime donna jamais à la France une paix plus profonde, une prospérité plus grande? Il eût fallu par une extension intelligente du vote donner satisfaction aux tendances démocratiques du pays; Montalembert ne le niait pas; il blâmait Guizot de ne l'avoir point compris; mais il savait gré à cette monarchie d'avoir au moins maintenu avec la pairie une hiérarchie sociale, « une espèce de patriciat politique, accessible à tous, issu des luttes parlementaires. » — « Aucune société, disait-il, n'a jamais existé et n'existera jamais sans créer ou conserver une aristocratie quelconque... L'histoire prouve que c'est le seul principe qui ait eu à la fois de la grandeur et de la solidité, témoins Rome, Venise, le Moyen Age tout entier et l'Angleterre moderne. » (1)

Quand Lacordaire disait à Montalembert : « Mais tu as approuvé la révolution de Juillet : pourquoi ne pas accepter celle-ci? — Je nie l'analogie, répondait-il. La révolution de Juillet a été une réponse à une provocation qui avait toute l'apparence d'un parjure; à ce titre, elle fut sympathique à l'immense majorité des Français et acceptée par eux. La révolution de Février, au contraire, a été imposée par une minorité audacieuse, sans provocation, sans excuse, et même sans prétexte. » (2) Comment voulait-on qu'il eût confiance en ce ramassis d'ambitieux de toute couleur qui avaient dérobé le pouvoir, confiance dans l'outrecuidance ridicule de Lamartine, dans le jacobinisme de Ledru-Rollin, dans le socialisme de L. Blanc, confiance quand le drapeau rouge se déployait dans les rues, quand l'émeute toujours grondante menaçait l'existence même de la société? Qu'on ne lui parle donc pas de confiance. Il subit, ne pouvant faire autrement, le fait accompli; il attend à l'œuvre le Gouvernement nouveau,

(1) Montalembert à M. de Carné, 1848.
(2) Montalembert à Lacordaire, 1848.

mais il ne croit pas que son œuvre soit bonne. « J'ai accepté la République, dit-il, sous la réserve implicite de la volonté nationale, à qui j'ai toujours reconnu le droit de prononcer sur la forme de gouvernement qui lui convenait le mieux, droit dont elle peut faire le plus triste abus, mais qui ne peut pas être nié pour cela. » (1)

Quant à la démocratie, Montalembert ne l'aime pas, nous le savons depuis longtemps. — La démocratie chrétienne est belle et désirable en elle-même, lui dit Foisset (2). — Sans doute, répond-il, mais où se trouve-t-elle? Pourquoi s'attacher à ce rêve? — Nous devons chercher à le réaliser. — Oui, travaillons à christianiser le peuple, et il apprendra en même temps à gouverner; mais, la chose n'est pas faite. — Vous confondez sans cesse la démocratie avec la démagogie. — C'est qu'elles se confondent elles-mêmes. Les avez-vous vues jamais séparées en France? La démocratie ne finit-elle pas toujours par tomber dans le radicalisme ou le socialisme qui sont les pires des tyrannies?.. La démocratie, telle que je la connais, est irritable, aveugle, jalouse, sottement égalitaire... Moi, je ne redoute pas l'égalité, mais je ne veux pas de l'égalité dans l'abaissement. — Mais la démocratie, insistait Foisset, est maîtresse partout; l'avenir est à elle. Vous l'avez dit vous-même : « C'est la seule force vitale de l'Europe moderne. » — Raison de plus pour ne pas s'abaisser devant elle... J'ai accepté la démocratie lorsqu'elle était mitigée et contenue par la royauté constitutionnelle. Aujourd'hui qu'elle a renversé cette digue si utile et qu'elle déborde partout, je ne l'accepte plus, je la subis, sans contester la loi sublime par laquelle Dieu se plaît à tirer le bien du mal, mais sans vouloir prendre le mal pour le bien.

« Je ne sais si le triomphe actuel de la démocratie sera durable, ou si ce torrent dévastateur n'ira pas bientôt se perdre dans les eaux stagnantes du despotisme. Mais quoi-

(1) Montalembert à Foisset, 1848.

(2) Ce dialogue est supposé, dans le but de rendre le récit plus vivant. Mais les réponses de Montalembert reflètent exactement ses sentiments et sont empruntées à ses lettres de cette époque, principalement à celles qu'il adressait à Foisset.

qu'il arrive, je ne veux partager ni la honte de sa défaite, ni celle de sa victoire.

« Je resterai seul, mais *debout*. Le char de la démocratie, du faux progrès, de la tyrannie menteuse et impie, est lancé. Ce n'est pas moi qui l'arrêterai. Mais j'aime cent fois mieux être écrasé sous ses roues que de monter derrière, pour servir de laquais, de héraut ou même de bedeau aux sophistes, aux rhéteurs ou aux sabreurs qui le conduisent...

«... On me rangera tant qu'on voudra parmi les *rétrogrades incurables*, comme vous dites. J'y serai à côté de Burke, du comte de Maistre et du petit nombre d'hommes de cœur et de sens que j'ai rencontrés dans ma vie... Une chose dont on ne m'accusera jamais, c'est d'avoir été un courtisan, d'avoir salué le soleil levant, d'avoir couru, comme tant d'autres le font en ce moment, d'un pôle de la servilité à l'autre. »

Montalembert s'indignait, en effet, dans sa nature généreuse, de la promptitude avec laquelle on oubliait la dynastie déchue pour se rallier à la République. La joie exubérante de certains légitimistes, au lendemain de la révolution, l'empressement du clergé à se prosterner devant les pouvoirs nouveaux, « ce besoin de sauter au cou des vainqueurs, fût-ce même au risque d'embrasser un ennemi, un fourbe et un insensé, » tout cela inspirait à Montalembert autant de tristesse que de dédain. Les troubles civils qui survinrent dans la suite ne firent qu'accentuer ces sentiments. Un jour, il ne put les contenir : voyant certaines feuilles nouvelles confondre à dessein le christianisme, la démocratie et la république, il protesta hautement :

« Je ne puis me défendre de sourire quand j'entends déclarer que *le Christianisme c'est la démocratie*. J'ai passé ma jeunesse à entendre dire que *le Christianisme était la monarchie* et qu'on ne pouvait être bon chrétien sans croire à la royauté légitime. J'ai lutté vingt ans, et non sans quelque succès, contre cette vieille erreur aujourd'hui dissipée. Je lutterais vingt ans encore, si Dieu me les donnait, contre cette nouvelle prétention; car je suis convaincu que ce sont deux aberrations du même ordre, deux formes de la même idolâtrie, la triste idolâtrie de la victoire, de la force et de la fortune.

«... Non, le christianisme n'est pas plus la démocratie qu'il n'est la

monarchie ou l'aristocratie... Il ne faut pas prendre les puissantes sympathies que le christianisme proclame et inspire en faveur des pauvres et des faibles pour une conformité de principes avec le gouvernement démocratique ; ce serait commettre absolument la même erreur que ceux qui ont déduit la doctrine de l'absolutisme monarchique du respect que l'Évangile impose pour l'autorité de César... Le christianisme se prête à toutes les formes du gouvernement humain, mais il ne s'identifie avec aucune. Le christianisme est fait pour survivre à tous les pouvoirs, tous plus ou moins fragiles, plus ou moins éphémères, quand même ils dureraient quatorze siècles, comme a duré la royauté française. Il est ici-bas, non pas pour *progresser,* pour se transformer, pour marcher avec le genre humain, comme le disent les courtisans de l'orgueilleuse humanité, mais pour montrer la voie, pour tendre la main à cette pauvre orgueilleuse, pour la guider, la relever dans cette marche où elle trébuche bien plus souvent qu'elle n'avance... »

Et il suppliait les catholiques de demeurer indépendants, réservés et dignes.

«... La dignité! sans laquelle il n'y a pas de liberté vraie, pas de force durable; la dignité! cette humble et sainte dignité de l'Église que, pour ma part, je me suis toujours appliqué à sauvegarder, non moins que sa liberté même, dans toutes nos luttes contre la politique et la philosophie de ces dernières années. Mais, qu'on le sache bien, pour se maintenir dans cette voie, la première condition est d'éviter un contact trop fréquent, une alliance trop intime avec les rêves et les emportements de nos contemporains. Notre cause est assez forte, assez belle, pour nous dispenser d'être les auxiliaires et les courtisans de personne. Ce n'est pas seulement à l'ombre des trônes antiques que la religion risque de ternir son éclat et sa pureté : l'air du carrefour et du club ne lui vaut pas mieux que l'atmosphère des Cours...

« Assistons donc en paix à ce grand spectacle des justices de Dieu, avec un tendre respect pour sa sainte volonté, avec une profonde sympathie pour tous les malheureux. Soyons compatissants envers les vaincus, quel que soit leur parti, car tous nous courons risque d'être vaincus un jour, si nous ne l'avons déjà été. Mais surtout, soyons indépendants vis-à-vis des vainqueurs, quel que soit leur drapeau, car les victoires de l'homme ne sont jamais assez pures pour être durables... » (1)

Telle fut l'attitude de Montalembert en 1848 ; il convenait

(1) *Ami de la Religion : Quelques conseils aux Catholiques,* Octobre 1848. Lacordaire qui, à cette époque, ne dirigeait plus l'*Ère Nouvelle,* ainsi que nous le verrons plus loin, se crut néanmoins visé par cette lettre et voulut protester publiquement. Montalembert l'assura qu'il n'avait pas songé à lui en écrivant son article.

de la mettre en lumière, parce qu'elle explique la conduite ultérieure de l'orateur, parce qu'aussi nos contemporains y peuvent puiser de salutaires leçons. Certains trouveront sans doute excessifs et passionnés ses jugements sur la démocratie moderne; personne du moins ne contestera la loyauté de son caractère, et la fière grandeur de cette déclaration qu'il ne démentit jamais : « Aucun parti n'a de droits sur moi : je porte avec orgueil le joug de la vérité. »

IV

Lacordaire et Montalembert se séparent donc et combattent sur des terrains différents. Mais, s'ils ne s'entendent plus sur les moyens, leur but demeure le même : faire triompher en France le catholicisme.

Le temps est trop précieux pour qu'on le perde en vaines querelles. « Il faut de toute nécessité, écrit Montalembert, secouer cette torpeur qui n'a déjà que trop duré. » A ses côtés, sans que rien les divise alors, marchent L. Veuillot et la rédaction de l'*Univers*. Une autre feuille va bientôt se mettre à son service : c'est l'*Ami de la Religion,* transformé par l'abbé Dupanloup, avec la collaboration de catholiques éminents, MM. de Champagny, de Falloux, de Vatimesnil, de Riancey, Beugnot, de Valroger, etc. Le Comité central pour la défense religieuse existe toujours. Montalembert en réunit les membres dès le 28 février et lance dans l'*Univers* un appel aux Comités de province :

«... Nul n'a le droit d'abdiquer, s'écrie-t-il. Les catholiques descendront donc dans l'arène, avec tous leurs concitoyens, pour y revendiquer toutes les libertés politiques et sociales, qui seront désormais le patrimoine imprescriptible de la France. Ils y descendront pour remplir un devoir sacré, un devoir national, un devoir chrétien. Ils y porteront une confiance illimitée dans les desseins impénétrables de Dieu, un ardent amour pour la patrie, un impérissable dévouement à sa gloire et à son bonheur. »

Les élections prochaines occupent surtout Montalembert et son Comité. Par un décret du 5 mars, le Gouvernement pro-

visoire a décidé la réunion d'une Constituante, supprimé le cens et institué le suffrage universel direct. Le vote doit avoir lieu le 23 avril, au chef-lieu de canton et par scrutin de liste. Quel rôle les catholiques vont-ils tenir dans ces élections? C'est la première fois que tous les Français sont électeurs et éligibles; et, comme des enfants auxquels on donne un nouveau jouet, ils témoignent un grand enthousiasme. Des milliers de candidatures surgissent, écrit M. de la Gorce, d'innombrables protestations sont affichées sur les murailles ou distribuées dans les rues. Tous se disent hommes du peuple, ouvriers, anciens ouvriers ou du moins fils et parents d'ouvriers. Il s'en trouve un nombre infini qui ont conspiré dans les *ventes*, fondu des balles en février ou remué les pavés des barricades. Beaucoup se réclament du Christ comme d'un ancêtre, et, dans leurs déclamations mystiques, mêlent l'éloge du libéral Pie IX à celui du magnanime Barbès, exaltent les martyrs de l'Église à l'égal des héros de la Révolution. Cependant, le Gouvernement provisoire essaie de pêcher en eau trouble et M. Ledru-Rollin, ministre de l'Intérieur, ordonne à ses commissaires de soutenir par tous les moyens les candidats révolutionnaires. Comment, dans cette confusion générale, se retrouver et se ressaisir?

Pour éclairer les catholiques, Montalembert et le Comité central se multiplient. Deux fois par semaine, ils publient une feuille spéciale, l'*Élection populaire*. Cette feuille est expédiée par ballots aux Comités de province qui la répandent à profusion. Rédigée par Montalembert, de Riancey et de Champagny, elle s'adresse aux hommes du peuple, ouvriers ou cultivateurs, en termes vifs, simples et pratiques. C'est une sorte de cathéchisme électoral, rappelant à chacun ses devoirs et ses droits, prévoyant les difficultés et y répondant d'avance. En même temps, Montalembert demande aux Comités départementaux : 1° de dresser la liste des hommes les plus honorables et les plus religieux de leur région, à quelque parti qu'ils appartiennent, légitimistes, orléanistes ou républicains; 2° de communiquer cette liste aux évêques; 3° d'offrir, à l'aide de cette liste, un terrain de transaction aux autres partis. « Il serait insensé, dit-il, de vouloir faire triompher

une liste exclusivement catholique; mais il le serait également de croire que les suffrages catholiques sont impuissants à modifier, à transformer, à améliorer la liste des autres partis. L'essentiel est d'abord de recueillir et de discipliner ces votes : on les dirigera ensuite sur les points importants... »

Montalembert écrit ensuite, confidentiellement, à tous les évêques de France. Il leur rappelle l'importance extrême des élections au point de vue catholique :

« ... Il s'agit de consacrer la liberté d'enseignement, ce droit sacré des pères de famille;

« Il s'agit de consacrer la liberté des séminaires ecclésiastiques et de l'enseignement théologique, ce droit exclusif des évêques;

« ... Il s'agit de consacrer la liberté des Conciles et des Synodes, en même temps que la souveraine indépendance des mandements et autres actes épiscopaux, nonobstant l'appel comme d'abus et autres usurpations analogues;

« Il s'agit surtout de conserver le traitement ou plutôt l'indemnité du Concordat en faveur du clergé, indemnité qui est la garantie de sa liberté et de son existence même dans la plus grande partie de la France.

« Toutes ces libertés fondamentales et inaliénables sont aujourd'hui et exclusivement dans les mains des électeurs catholiques, s'ils s'empressent de se rendre aux prochaines élections. Il suffit de disposer leurs suffrages en faveur de candidats de diverses nuances d'opinions politiques, dont les antécédents, les principes connus ou les déclarations formelles offrent des garanties suffisantes. »

Au contraire, ajoute Montalembert, si les catholiques ne font pas leur devoir, « de la future Assemblée constituante comme de celle de 1789, peuvent sortir l'esclavage et la persécution de l'Église, la constitution civile du clergé, l'envahissement et la profanation de nos basiliques sacrées, la proscription des évêques, des prêtres, des simples fidèles... »

Il les supplie donc d'intervenir sans retard : c'est pour eux un droit incontestable. Que doivent-ils faire? Non pas compromettre leur dignité pontificale, en se mêlant aux luttes

des partis, mais 1° « se concerter, sans peur et sans bruit..., d'une part avec les curés de canton, de l'autre avec les amis de la liberté religieuse dans leurs diocèses,... à l'effet de reconnaître et de désigner les hommes les plus dignes, au point de vue social et catholique, des suffrages des honnêtes gens..; 2° inviter les curés à soutenir ces listes... par l'emploi de conseils confidentiels et verbaux, énoncés dans les termes de la plus exacte modération en même temps que de la soumission la plus explicite à la Constitution de la République, en tant que cette forme de gouvernement serait adoptée par la volonté nationale. » (1)

Cette dernière phrase est remarquable. Montalembert laisse de côté ses préférences politiques. Il ne demande pas au clergé de combattre la République, mais de s'y soumettre au contraire, si les élections décident en sa faveur; les évêques doivent se placer au-dessus des luttes de parti, sur le terrain de la défense sociale et religieuse. Ces sages conseils sont entendus. « De l'Ariège au Pas-de-Calais, du Var au Finistère, dit-il lui-même, les lettres d'adhésion affluent. » Tous les évêques, même les plus retardataires, entrent dans le mouvement et disent, comme Mgr Affre : « Qui pourrait nous blâmer? Nous ne voterons pour aucun des partis qui jusqu'ici ont divisé nos Assemblées, mais pour un seul parti, dans lequel tous les autres doivent se confondre aujourd'hui : ce parti est celui de l'ordre et de la liberté... » (2) Grâce à cette activité intelligente et générale, les choses prennent vite une bonne tournure et, dès le commencement d'avril, les rapports de police signalent le réveil et les efforts énergiques du parti catholique. (3)

(1) Lettre de Montalembert aux évêques de France, 10 mars 1848.

(2) Mgr Affre à Montalembert, 12 mars 1848. — « De fait, avoue un écrivain fort hostile aux catholiques, les élections d'où sortit, le 23 avril 1848, l'Assemblée constituante, furent en bonne partie l'œuvre de l'Église. Les représentants que la France se donna ne lui furent pas tous désignés par elle, mais presque nulle part les candidats qu'elle combattait ouvertement ne furent élus... » Debidour, *l'Église et l'État en France*, p. 485.

(3) Sur tous les points de la France une foule de prêtres se présentaient aux élections, la plupart à titre de républicains démocrates. Convenait-il d'encourager ce mouvement? Certes, Montalembert approuvait l'initiative chez les prêtres; il eût voulu la France assez chrétienne pour faire au clergé une

V

Nous ne raconterons pas dans ses détails la campagne électorale de 1848. Il est pourtant un incident curieux que nous devons rapporter ici, bien qu'il se soit produit seulement au scrutin de ballotage. La révolution de Février avait consterné M. Thiers. Les mémoires du temps nous le représentent sortant des Tuileries, le 24 février au matin, si troublé qu'il demande par quelle porte sortir, quand cette porte est toute ouverte devant lui. Il conjure un député, M. Talabot, de l'aider à fuir, car, dit-il, « on veut me massacrer ». Et, pour regagner sa maison de la place Saint-Georges, il fait le grand tour par le bois de Boulogne. « M. Thiers me parut presque hors de son bon sens, raconte ce député, il gesticulait, il sanglotait, il prononçait des paroles incohérentes. » (1)

A quelque temps de là, ayant calmé ses esprits, Thiers demanda une entrevue à Montalembert et vint chez lui. Depuis quatre ans, les deux orateurs, divisés sur la question religieuse, se voyaient moins souvent. En entendant son interlocuteur, Montalembert n'en croyait pas ses oreilles : sa conversion

place importante dans ses Assemblées nationales; mais, en l'état actuel de la société, il estimait que le clergé ferait mieux de s'abstenir. Mgr Parisis pensait de même, sinon pour les évêques, puisqu'il se présenta, au moins pour les simples prêtres : « Il y a là, écrivait-il à Montalembert, un grand danger, aussi bien pour les prêtres élus que pour la religion elle-même. » Chose plus curieuse, c'était aussi l'avis de Lacordaire, bien qu'en ce moment il affrontât les tempêtes des clubs pour soutenir sa candidature de Paris : « Le clergé de France, disait l'*Ère nouvelle,* ne s'exposera jamais sans dommage au souffle des passions politiques. Si éloquent fût-il, si dévoué et courageux, il paraîtra moins grand à la tribune que dans l'humble chaire, où le curé de campagne apporte la gloire de son âge et la simplicité de sa vertu. Il regrettera dans les applaudissements du forum les âmes qui venaient obscurément lui demander la paix de la conscience et la joie de la vérité... La France qui croit aujourd'hui et la France qui croira demain, toutes deux demandent à ces prêtres une vie cachée, sobre et digne, une charité connue du pauvre et de Dieu, une grande douceur de jugement, une élévation de l'âme par dessus tous les événements de la terre, une vertu qui n'attende pas l'ostracisme, mais qui s'y condamne d'elle-même, par respect pour Celui qui s'est voilé au Sinaï et qui l'était au Thabor... » (Art. de Lacordaire, 22 avril 1848).

(1) *Souvenirs* d'A. de Tocqueville, p. 83.

était complète. Thiers regardait la religion, le catholicisme, comme le grand rempart social qu'à tout prix il fallait défendre. — « Et la liberté d'enseignement? — Je l'admets, répondait Thiers. Je suis changé. Je le suis, non par une révolution dans mes convictions, mais par une révolution dans l'état social. Quand l'Université représentait la bonne et sage bourgeoisie française, enseignait nos enfants suivant les méthodes de Rollin, donnait la préférence aux saines et vieilles études classiques sur les études physiques et toutes matérielles des prôneurs de l'enseignement professionnel, oh! alors, je lui voulais sacrifier la liberté d'enseignement. Aujourd'hui je n'en suis plus là, et pourquoi? parce que rien n'est où il était. L'Université, tombée aux mains des phalanstériens, prétend enseigner à nos enfants un peu de mathématiques, de physique, de sciences naturelles et beaucoup de démagogie. Voilà pourquoi je ne vois de salut (s'il y en a), je ne vois de salut que dans la liberté d'enseignement. » (1)

Comment Montalembert, qui eut toujours au fond une certaine faiblesse pour Thiers, n'eût-il pas accueilli avec joie un pécheur si bien disposé? Il l'encouragea donc et demanda au Comité de le soutenir. C'est à M. Thiers qu'il pensait en écrivant dans une de ses circulaires aux catholiques : « Ne calculons pas à la distance des opinions anciennes la distance qui nous sépare de tels ou tels candidats. Ceux qui ont pu naguère nous affliger ou nous effrayer par des paroles, peuvent demain sauver le pays et la liberté par des actes d'énergie et de dévouement. »

Malgré cela, au premier tour de scrutin, Thiers échoua partout, même à Marseille. Il se représenta, au commencement de mai, dans la Seine-Inférieure, où son élection fut à la merci des catholiques. « Tout dépend à Rouen du Comité religieux, écrivait Thiers à Montalembert, lequel Comité est conduit par M. Hellot, docteur médecin, homme influent et très actif... Si vous pouvez lui communiquer

(1) Pour rendre fidèlement la pensée de M. Thiers, nous nous sommes servis d'une lettre qu'il écrivait le 21 mai 1848 à M. Madier de Montjau, ancien conseiller à la Cour de cassation.

le désir que vous avez bien voulu m'exprimer à moi-même, l'effet sera considérable... » (1) Montalembert intervint aussitôt. «... Vous vous étonnerez peut-être, écrivit-il à M. Hellot, de voir les plus zélés et les plus inébranlables défenseurs de la liberté religieuse, venir recommander l'ancien adversaire de cette liberté aux suffrages des catholiques; et cependant tel est le but de la démarche que je viens tenter auprès de vous et de vos amis. Vous n'ignorez pas quelles rapides et surprenantes transformations sont amenées par les révolutions politiques dans les convictions et dans les idées des hommes de nos jours. Les miennes n'ont changé en rien, mais j'ai la certitude que celles de M. Thiers ont été modifiées dans un bon sens... Je sais qu'il est décidé à défendre *à outrance* le traitement du clergé... Quant à la liberté d'enseignement et à la liberté d'association, il ne les attaquera plus : il ne reconnaît plus l'Université Impériale dans l'institution que MM. Carnot et Jean Reynaud désorganisent à leur gré, et il ne redoute plus les Jésuites, depuis que les clubs jouissent d'une liberté sans limites. Telles sont du moins les assurances formelles qu'il m'a données. Elles suffisent pour m'inspirer un vif désir de le voir entrer à l'Assemblée, où une fusion des anciens partis peut seule amener le triomphe de l'ordre et de la liberté. » (2)

Il faudrait pouvoir citer les réponses curieuses faites à cette lettre. Lorsqu'ils la reçurent, les catholiques rouennais venaient justement d'écarter avec horreur la candidature de Thiers. Personne ne leur était plus antipathique. Ils se signaient en parlant de cet hypocrite ennemi de l'Église. « ... *Timeo Danaos et dona ferentes*, répondit M. Hellot (3). Croyez-vous que cet homme sans conviction aucune, sans bonne foi, sans moralité, dont toute la vie politique n'est qu'une interminable comédie, puisse jamais reconquérir une consistance quelconque? Si Dieu veut sauver la France, il la sauvera par la vérité, par les hommes de cœur comme vous; mais, chercher son appui dans le mensonge, demander à l'erreur de proclamer la vé-

(1) Thiers à Montalembert, 10 mai 1848.
(2) Montalembert à M. Hellot, 11 mai 1848.
(3) M. Hellot à Montalembert, 13 mai 1848.

rité, ne serait-ce pas une téméraire épreuve ?... » — « Vous ne savez pas, écrivait un autre catholique de Rouen, tout ce que mon cœur renferme d'affection pour vous, toute l'estime que m'a inspirée, depuis mon retour à la religion catholique, votre dévouement à notre foi. Être uni de pensée avec vous, suivre votre voie, c'est mon bonheur en ces temps de détresse... Eh bien! si le désespoir pouvait entrer dans une âme chrétienne, elle y serait entrée en lisant votre lettre... Je suis tenté de croire qu'elle n'est qu'un piège du démon... La foi, l'honneur et la probité ne peuvent s'allier avec le scepticisme et l'improbité la plus proclamée qu'il y eut. Jamais M. Thiers n'aura ma voix!... » (1)

Montalembert insista et Thiers fut élu. Il était sincère, nous le verrons bientôt, et contribua pour une large part à faire voter la liberté d'enseignement. En le soutenant, malgré les défiances excessives des catholiques, Montalembert gagnait un auxiliaire incomparable ; il se montrait aussi habile que généreux.

Pendant qu'il s'occupait des autres avec tant de zèle, Montalembert s'oubliait lui-même et négligeait sa propre élection. Dans seize départements, il fut question de sa candidature. Six ou sept la portèrent d'abord sérieusement. Un seul, le Doubs, eut l'honneur de la maintenir jusqu'au bout. Montalembert n'espérait ni ne désirait le succès : « Je ne me sens pas, écrivait-il, à la hauteur d'une situation où tout est imprévu pour moi et où rien jusqu'à présent ne parle à mes sympathies. Mais j'accepterai comme de raison par devoir. Si je ne suis pas nommé, je reprendrai mes études monastiques. » (2). Sans même quitter Paris, il se contenta d'envoyer aux électeurs une circulaire pleine de fierté :

«... Je ne sollicite ni ne désire l'honneur de siéger à l'Assemblée nationale, disait-il. Je ne serai pas plus le courtisan du lendemain que celui de la veille. J'ai vécu pendant dix-huit ans sous la monarchie en disant

(1) L'auteur de cette lettre, M. Longhaye, entra plus tard dans la Compagnie de Jésus. Nous le retrouverons en 1866 et 1867, pendant la cruelle maladie de Montalembert, célébrant la messe dans sa chambre avec un dévouement touchant.

(2) Montalembert à M. Guerrier de Dumast, le 20 mars 1848.

ce que je croyais être la vérité sur tout et à tous. Je compte faire de même sous la République. Si cette république, en améliorant le sort des travailleurs, garantit, comme celle des États-Unis, à la religion, à la propriété et à la famille, le bienfait suprême de la liberté, elle n'aura pas de partisan plus sincère, de fils plus dévoué que moi. Si, au contraire, elle suit la trace de sa devancière, si elle procède par voie d'exclusion, de suspicion, de persécution; si elle ne recule pas devant la confiscation et devant la violence, elle pourra bien m'avoir pour adversaire ou pour victime, mais elle ne m'aura jamais pour instrument ou pour complice. »

Ce noble langage, qui contrastait avec tant d'autres professions de foi bassement serviles, fit une sensation profonde. « Je vous ai bien reconnu, monsieur de Montalembert, vous êtes toujours le même homme, » lui dit M. Persil, qui l'avait poursuivi comme procureur général dans le procès de l'École libre. A Besançon, on prit parti pour ou contre avec un acharnement inouï. — C'est un Jésuite, déclaraient les uns. — C'est un légitimiste, affirmaient les autres. — Il a des idées trop tranchées, murmuraient les timides. Que vient faire ici cet aristocrate? Sa place est en Bretagne ou en Vendée.

Mais il paraît que les Francs-Comtois aiment la franchise et la droiture. « Qu'il soit ce qu'il voudra, répondaient les paysans, *c'est un crâne!* » L'*Union Franc-Comtoise* entreprit en sa faveur une campagne pleine d'ardeur et de talent. Le 23 avril, jour de Pâques, les paysans, conduits par leurs maires et leurs curés, s'en allèrent voter au chef-lieu de canton. Montalembert n'obtint que 22,000 voix sur 68,000; il fut néanmoins élu, à 31 voix de majorité. Tout annonçait une Assemblée modérée, dans laquelle les catholiques tiendraient une place honorable. En recevant la nouvelle de son élection, Montalembert s'agenouilla pour réciter cette belle prière qu'il aimait tant : *Domine, volo quidquid vis, volo quia vis, volo quomodo vis, volo quamdiu vis.* Seigneur, je veux ce que vous voulez, parce que vous le voulez, comme vous le voulez et autant que vous le voudrez.

CHAPITRE XVIII

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — LES JOURNÉES DE JUIN. — LE PRINCE LOUIS-NAPOLÉON. — MAI-DÉCEMBRE 1848.

I

L'Assemblée constituante se réunit le 4 mai, comme sa grande devancière de 1789. Pour recevoir ses neuf cents membres, il a fallu construire, dans la cour du Palais-Bourbon, une salle spéciale, formant un carré long d'une prodigieuse grandeur. A l'une des extrémités, s'élèvent le bureau du président et la tribune; le long des trois autres murs, s'étendent neuf rangées de bancs en gradins. Montalembert vient de bonne heure prendre sa place dans « cette grande baraque où l'on étouffe. » Il s'assied modestement à droite, auprès de M. Roux-Lavergne, et regarde entrer les députés. On sent qu'il a conscience de son indignité, et n'est là, comme le remarque le *Père Duchesne,* que par une erreur du peuple. Quel contraste entre cette Assemblée tumultueuse et la Chambre des pairs! Quelle confusion et quel désordre! Comme tout sent la révolution dans ce pêle-mêle! « La garde nationale, raconte L. Veuillot, errait partout et envahissait jusqu'à l'enceinte sacrée... Au pied de la tribune, cinquante officiers, presque tous armés. Au milieu de ces officiers, on voyait des matelots, des hommes en blouse; j'ai aperçu une cantinière. Les curieux, les représentants, les ministres, les *Provisoires* eux-mêmes, ornés de leurs flamboyantes écharpes, fumaient comme des locomotives. Le débraillé est général et indescriptible. On voit dans la foule

officielle des cravates à la colin, des chemises ouvertes, considérablement de mains sales... » (1)

Ces allures démocratiques, est-il besoin de le dire? déplaisent à Montalembert. Mais bientôt la salle se remplit, les députés prennent place et il est possible de juger l'ensemble. A l'extrême-gauche, les montagnards s'agitent, affectent des airs importants, échangent bruyamment des apostrophes injurieuses ou joviales. L. Blanc, Barbès et F. Pyat sont les plus en vue. Quels sont ces hommes nouveaux qui s'entassent à gauche et au centre et formeront la majorité? Des républicains, la plupart sans expérience et pleins d'illusions, modérés cependant et amis de l'ordre. On compte parmi eux des ouvriers, des laboureurs, mais aussi plus de grands propriétaires et de gentilshommes qu'en aucune des Assemblées précédentes. Les légitimistes, fort nombreux, occupent la droite. A leur tête, Berryer, de Falloux, de Kerdrel, de Larcy, de Vatimesnil, de Barthélemy, de Vogüé, etc. Jamais encore ne s'est rencontrée une minorité religieuse aussi compacte. Deux cent cinquante députés sont partisans déclarés de la liberté d'enseignement. Depuis 1846, le nombre a doublé. N'est-ce pas un heureux symptôme? Cependant MM. Dupin et Isambert, n'en croient pas leurs yeux d'apercevoir tant de prêtres dans l'Assemblée. Alors que la Restauration n'aurait pu faire élire un seul abbé, la République voit siéger parmi ses représentants une quinzaine d'ecclésiastiques. Il y a même un moine, Lacordaire, qui, au grand chagrin de Montalembert, va s'asseoir à l'extrême-gauche, non loin de Lamennais. Voici le grave et savant évêque de Langres, Mgr Parisis, en soutane violette, le saint évêque de Quimper, Mgr Graveran, en soutane noire et le spirituel évêque d'Orléans, Mgr Fayet, en petit collet, comme sous l'ancien régime (2). Parmi les autres ecclésiastiques, les abbés de Cazalès, député de Tarn-et-Garonne, Sibour de l'Ardèche, Fournier de Nantes, Danielo et Leblanc du Morbihan, sont les plus connus. D'où vient

(1) L. Veuillot, lettre du 4 mai 1848.

(2) Bientôt, désignant les trois prélats d'après le caractère de leur éloquence, les députés appelleront Mgr Parisis *Tædificat*, Mgr Graveran *Ædificat* et Mgr Fayet *Lætificat*; quant à Montalembert, l'évêque du dehors, il sera *Magnificat*.

cette popularité, cette considération inespérée dont jouit le clergé? Nous l'avons déjà dit, et Pie IX en a remercié Montalembert.

Cependant les membres du Gouvernement provisoire se présentent au milieu des acclamations et remettent leurs pouvoirs sur le bureau de la Chambre. Dix-sept fois la République est acclamée, nous dit Montalembert. Le peuple à son tour veut acclamer l'Assemblée; il demande à voir ses représentants. Les grandes portes du palais sont ouvertes et les députés apparaissent sous le péristyle. C'est un spectacle féérique, inoubliable. « Devant la grille, les têtes se pressaient comme les flots d'une mer qui moutonne. Terribles moutons! Le pont de la Concorde en était couvert et les dernières vagues battaient les colonnes lampadaires de la place... Fendant la masse populaire, un régiment de ligne avec ses baïonnettes étincelantes et ses pompons rouges s'avançait lentement, comme un courant de feu dans la lave. La scène avait pour cadre les imposantes colonnades du Garde-meuble et de la Madeleine, le palais du quai d'Orsay et les arbres verts chargés de fleurs du jardin des Tuileries. Le ciel était magnifique. Les fontaines de la place de la Concorde lançaient leurs gerbes d'argent. » (1). Ébloui, enivré, Lacordaire descendit l'escalier et se jeta dans cette mer humaine. La foule battait des mains, acclamait la robe blanche du moine. On lui fit faire en triomphe le tour du palais et on le ramena par la place de la rue de Bourgogne. Montalembert félicita son ami; ils sortirent ensemble de la Chambre et se rendirent à l'*Univers*. (2). Il me semble entendre Mon-

(1) L. Veuillot.

(2) Ce n'était pas pour lui-même, est-il besoin de le dire? que Lacordaire avait recherché cette manifestation, mais pour donner à son costume monacal la consécration populaire. Le soir même, Montalembert écrivait dans l'*Univers :* « A dater de ce jour, les lois oppressives que nous avons si longtemps combattues et que tous les despotismes ont tour à tour évoquées contre la conscience, contre la sainte liberté de la pénitence et du dévouement, ces lois sont abrogées par le fait. Elles sont tombées frappées à mort par le courage du moine et par les acclamations du peuple. La seconde république a réparé aujourd'hui l'une des plus odieuses iniquités de son aînée. » (*Univers* du 5 mai 1848.) Au fond pourtant, Montalembert s'inquiétait vivement de l'attitude de Lacordaire. Son *Journal intime* trahit la crainte excessive qu'il éprouvait à certaines heures de le voir finir comme Lamennais.

talembert répondre aux élans enthousiastes de Lacordaire par cette phrase qu'écrivait le même jour un autre catholique : « Dans combien de jours ce même peuple reviendra-t-il demander du pain, en poussant des cris de révolte et de mort? » (1)

Plus tôt même que, dans son pessimisme, Montalembert n'eût osé le prévoir, le 15 mai, dix jours après l'ouverture de l'Assemblée, le peuple revint. Ses meneurs ordinaires, Raspail, Blanqui, Barbès, Sobrier, lui persuadèrent qu'il était dupé, qu'il fallait dissoudre cette Chambre réactionnaire et lui arracher de force les réformes attendues. La commission exécutive qui remplaçait le Gouvernement provisoire venait à peine de se constituer (2) ; on discutait la question polonaise et Montalembert se disposait à prendre la parole (3), lorsque soudain « un rugissement » formidable, poussé par 20.000 voix, se fait entendre. Le mot est de Tocqueville : « Je n'eusse jamais pu imaginer, dit-il, que des voix humaines en s'unissant pussent produire un bruit aussi immense. » (4) Un instant après, les portes des tribunes s'ouvrent avec fracas, des individus à figures sinistres se précipitent, puis, poussés par de nouveaux arrivants, franchissent les balustrades, se laissent pendre le long des murs et dégringolent dans la salle d'une hauteur de cinq à six pieds. En quelques minutes, l'enceinte centrale est envahie et des hommes en blouses blanches qui semblent prêts à tout, cernent les bancs des députés. — « Eh bien, citoyen, que penses-tu du droit de visite? » demande à M. de Falloux un gavroche qui s'est presque installé sur ses genoux. — « On vous cherche, tâchez de disparaître, » murmure quelqu'un à l'oreille de Montalembert; « quatre députés sont désignés pour servir d'otages, Peupin, Sénard, Taschereau et vous. » (5) N'importe;

(1) L. Veuillot.

(2) Cette commission exécutive comprenait MM. Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine et Ledru-Rollin.

(3) Détail piquant, le premier sentiment de Montalembert, en voyant le peuple envahir l'enceinte législative, fut celui de la délivrance : « Me voilà toujours sauvé de la parole ! »

(4) Tocqueville, *Souvenirs*, p. 175.

(5) Peupin, ouvrier bijoutier, pour s'être opposé à la création du ministère

l'orateur ne bouge de son banc; il tremble, non pour lui, mais pour Mme de Montalembert, menacée à chaque instant d'être écrasée par la foule, dans la tribune où elle assiste à cette scène tragique. — « Soyez sans crainte, ajoute l'homme, je vous défendrai. » C'est un nommé Dufour, tailleur de son état et portant la médaille de Juillet : « J'appartiens, dit-il, au club Blanqui. Je vous ai vu communier hier à Saint-Thomas d'Aquin; je voulais vous avertir du danger, mais votre portier ne m'a pas laissé monter. » Puis, tirant un chapelet de sa poche : « Vous voyez qu'il y a encore du bon grain dans cette ivraie! »

Cette scène d'anarchie dure trois longues heures, pendant lesquelles l'Assemblée subit les plus graves périls. On montre le poing aux députés, on les outrage, on les menace de mort : « Vois-tu ce vautour, dit l'un, en désignant Lacordaire, j'ai bien envie de lui tordre le cou. » Tour à tour Blanqui, Raspail, Huber se succèdent à la tribune : « Citoyens, s'écrie Barbès, il faut que l'Assemblée vote immédiatement un impôt d'un milliard sur les riches, sinon les députés seront déclarés traîtres à la patrie! » — « Voilà le mot de la situation, remarque Montalembert; il fallait voir les trépignements, les applaudissements de cette foule qui dansait de joie dans le milieu de notre enceinte!... A chaque décret proclamé par les orateurs de l'émeute, on s'attendait à ce que, pour obéir aux excitations des meneurs, l'on nous fît voter par appel nominal et que les récalcitrants fussent égorgés sur place; néanmoins tout le monde est resté à son banc... » (1) Quand Ledru-Rollin essaie d'intervenir pour rappeler le peuple au respect de l'Assemblée : « Allons donc, lui crie-t-on, n'avez-vous pas fait la même chose en février? » Et Montalembert trouve la réponse implacable de logique.

du progrès, M. Taschereau pour ses articles de la *Revue rétrospective*, M. Senard, pour avoir réprimé l'émeute de Rouen, Montalembert, pour son discours contre le radicalisme, étaient particulièrement odieux à la démagogie. MM. Senard et Taschereau, avertis comme Montalembert, quittèrent la salle des séances.

(1) Lettres à l'abbé X. de Mérode et à M. Rio.

Enfin la dissolution de l'Assemblée est proclamée et les députés s'enfuient, chassés par la foule. M. de Melun raconte qu'ayant rencontré dans la rue et reconduit chez elle Mme de Montalembert (1), il essayait de la consoler, lorsque son mari entra tout bouleversé : « L'Assemblée est dissoute, dit-il ; il n'y a plus rien à faire ici. Nous n'avons plus qu'à nous rendre dans nos départements pour tâcher de résister à ce renversement de la société, à ce renouvellement des plus mauvais jours de la révolution. » A ce moment, continue M. de Melun, des cris étranges frappent nos oreilles : Vive l'Assemblée ! A bas les brigands ! Nous courons à la fenêtre. Un bataillon de la 7e légion marchait au pas de course, le fusil à la main, acclamant l'Assemblée et se dirigeant vers le Palais-Bourbon pour l'arracher à la canaille. Quelques instants après, aux acclamations de tous, Lamartine, entouré des membres du Gouvernement, partait de l'Assemblée délivrée pour l'Hôtel de Ville, où la révolte expira par la prise de ses chefs et de ses provocateurs. » (2)

Le lendemain, Lacordaire donna sa démission de député. Le spectacle de cette orgie populaire avait dissipé ses illusions. Pendant ces heures douloureuses, il n'avait eu qu'une seule pensée, qui se reproduisait à toute minute sous cette forme monotone et implacable : la République est perdue ! Quelques semaines plus tard, il quittera également l'*Ère Nouvelle,* impuissant à diriger ses collaborateurs, dont les idées démocratiques dépassaient les siennes. (3).

Montalembert, lui aussi, était profondément triste. De som-

(1) Lorsque Mme de Montalembert pria lord H......., son voisin dans la tribune diplomatique, de vouloir bien l'accompagner jusqu'à la porte, il s'y refusa, désirant « *goûter jusqu'au bout ce spectacle* », bien fait pour réjouir son cœur d'Anglais. Le baron de Wentland, ministre de Bavière, plus courtois, offrit le bras à Mme de Montalembert. Quand ils arrivèrent aux portes du Palais, gardées par les émeutiers, ceux-ci les laissèrent passer : « Passez, citoyenne, dit l'un d'eux. *Le Père-Duchesne* aimait les jolies femmes, la République les aime aussi. »

(2) *Mémoires* de M. de Melun, I, p. 258.

(3) « J'aurais voulu, écrivait-il, qu'on ne fît pas de la démocratie un perfectionnement absolu de l'ordre politique, — qu'on n'affirmât pas expressément qu'elle était l'avenir inévitable de la France et du monde, — et que, tout en l'appuyant comme *un essai* nécessaire, on laissât l'expérience prononcer sur son opportunité et sa nécessité finale. »

bres nuages traversaient son âme; il sentait s'obscurcir les idées directrices de sa vie. Était-ce donc là qu'en France le régime parlementaire devait fatalement aboutir? Faudrait-il répudier cette liberté qu'il avait tant aimée? « Toutes mes croyances politiques sont ébranlées, pour ne pas dire détruites. J'ai dévoué les vingt plus belles années de ma vie à une chimère, à une transaction entre l'Église et le principe moderne. Or, je commence à croire, non seulement que la transaction est *impossible,* mais que le principe moderne est bien exclusivement, comme le démontre Michelet dans son dernier volume sur la Révolution, l'œuvre de Voltaire et de Rousseau et l'*antipode* du christianisme. Cependant, mes idées ne sont pas encore arrêtées sur ce point. J'attends. L'exemple de Pie IX sera concluant. Nous verrons comment cela finira... » (1).

En attendant, il se désolait de faire partie de l'Assemblée, « d'être condamné à perdre son temps, user son courage et compromettre sa réputation au milieu de ce tourbillon sans issue... Priez pour moi, écrivait-il à un ami, je suis atteint de ce mal que les anciens moines appelaient *acedia,* c'est-à-dire, d'une tristesse énervante et qui chaque jour augmente. La retraite et l'étude, jointes à la prière, pourraient seules me guérir... Mais je sens que je dois obéir à la volonté d'En haut, remplir ce triste devoir jusqu'au bout, et accepter les fatigues, les crève-cœurs, les échecs qui m'attendent, en expiation de mes fautes passées et en compensation des grâces trop abondantes que Dieu m'a naguère prodiguées... » (2).

— « Oui, restez où Dieu vous a mis, répondait le sage ami auquel ces confidences étaient adressées, et ne vous y croyez pas inutile. Vous ne le seriez que si vous aviez la faiblesse de vous préoccuper de vous et de votre amoindrissement... Prenez votre parti de n'être plus rien, et vous serez encore quelque chose... Au milieu de ce tourbillon dont vous parlez, la présence des chrétiens chauds et éclairés n'est nullement

(1) Montalembert à l'abbé X. de Mérode, 28 mai 1848.
(2) Montalembert à M. Guerrier de Dumast, 7 juin 1848.

superflue. Ils sont là pour donner la main à tout ce qui peut faire naître une bonne espérance... Ils ne feront peut-être pas prévaloir leurs idées, mais ils trouveront à les émettre, et quelqu'un en profitera... Qu'importe de perdre des tonnerres de bravos, si l'on acquiert le pouvoir de convertir deux ou trois âmes... A servir Dieu, il y a toujours bonheur, même en ce monde. Levez donc la tête et ne gémissez point. Il n'y a que les sots qui vous supposent fini. Une grande tâche vous reste. Seulement elle changera de forme, et, si cette forme est plus humble, en cela même elle sera un progrès. Peut-être de la vie célèbre arriverez-vous jusqu'à la vie cachée; mais la vie cachée, image de celle de J.-C., est le partage des favoris du Seigneur... » (1).

II

Comme toutes les âmes ardentes, éprises d'un idéal supérieur, Montalembert était sujet à ces vives réactions; mais le lecteur sait qu'elles n'altéraient ni son courage ni son activité. Y eut-il jamais d'ailleurs plus sérieuses raisons de craindre qu'en ces tristes semaines de mai 1848? Chacun sentait qu'un formidable danger menaçait la France. Il ne s'agissait plus, comme en juillet 1830, d'une révolution politique, mais d'une guerre servile, d'une révolution sociale complète. Le prolétariat allait se jeter sur cette vieille société qu'il menaçait depuis si longtemps et chercher à l'étrangler. Son armée était prête. Le Gouvernement provisoire avait eu l'imprudence d'enrégimenter cent mille ouvriers, sous prétexte de travailler dans les ateliers nationaux. Lorsque le travail vint à manquer, on leur distribua de l'argent et des armes. Mais cela ne pouvait durer toujours. Les ouvriers étaient exaspérés par l'attente, dépravés par l'oisiveté, exaltés par les meneurs révolutionnaires et les journaux démagogiques, le *Robespierre*, la *Carmagnole*, la *République Rouge*, etc. (2). — « Que voulez-donc? demandait un ami

(1) M. Guerrier de Dumast à Montalembert, 12 juin et 24 octobre 1848.
(2) Si l'on veut avoir une idée exacte de l'activité que le socialisme dé-

de Montalembert à un ouvrier carrossier qu'il avait aidé à s'établir — Nous voulons jouir de tous les biens dont vous jouissez ; nous voulons qu'il n'y ait plus de gens mieux vêtus, mieux logés, mieux chauffés les uns que les autres... Tenez, voyez-vous ces femmes élégantes qui passent? Elles ont des châles magnifiques, des chapeaux, des chemises fines; nos femmes à nous n'en ont pas... Eh bien, cela nous insulte, cela est injuste, il faut que cela finisse!... »

Comment conjurer le mal? Que résoudre? Que faire? Les avocats, les beaux parleurs de la commission exécutive, entendent gronder l'orage; ils s'agitent, perdent la tête, forgent mille combinaisons et n'aboutissent à rien : « Vous aurez beau faire, leur crie Pierre Leroux, le peuple demande une civilisation nouvelle. Si vous ne voulez pas sortir de l'ancienne économie politique; si vous voulez anéantir toutes les promesses, non pas seulement de la dernière révolution, mais de tous les temps de la Révolution française; si vous ne voulez pas que le Christianisme lui-même fasse un pas nouveau; si vous ne voulez pas de l'association humaine, je dis que vous exposez la civilisation ancienne à mourir dans une agonie terrible... » Et il réclame la mise en culture des terrains vagues de la Bretagne, du Limousin et de la Sologne, les migrations en Corse et en Algérie, remèdes impuissants et dont les ouvriers ne veulent point. « On satisfait mal les affamés, dit très bien M. de la Gorce, en leur promettant le pain de la moisson qui va mûrir. »

A son tour, M. Duclerc, ministre des Finances, propose la reprise de possession immédiate par l'État des grandes lignes de chemins de fer concédées aux Compagnies. Le Gou-

ployait dans la presse, il suffit de parcourir la liste très incomplète que nous donnons des journaux publiés au lendemain de février : le *Peuple*, le *Peuple constituant, journal de Lamennais;* le *Populaire*, le *Réveil du Peuple*, la *Sentinelle du Peuple*, la *Voix du Peuple*, l'*Apôtre du Peuple*, l'*Écho du Peuple*, le *Tribun du Peuple*, l'*Ami du Peuple*, la *Cause du Peuple*, le *Bon sens du Peuple;* l'*Esprit du Peuple*, le *Triomphe du Peuple*, la *Souveraineté du Peuple*, le *Fanal républicain, éclaireur français du Peuple souverain;* la *Voix des Clubs, journal quotidien des assemblées populaires;* l'*Aimable faubourien, journal de la canaille;* les *Murs de Paris, journal de la rue;* le *Gamin de Paris;* la *Carmagnole, journal des enfants de Paris;* le *Journal des Pauvres*, etc.

vernement pourra de la sorte relever le crédit public, entreprendre de nouvelles lignes et écouler dans ces travaux une partie de l'armée démagogique. Montalembert, d'accord avec la majorité de l'Assemblée, trouve ce collectivisme inefficace et dangereux : « Dénoncez ce danger, lui disent à la fois Berryer, le P. de Ravignan et l'abbé de Cazalès; saisissez cette bonne occasion de remonter en selle. » Montalembert les écoute, et, le 22 juin, paraît pour la première fois à la tribune de la Constituante. Il combat le projet de loi comme une atteinte au droit de propriété, aux engagements contractés par l'État et à l'esprit d'association qui doit animer toute vraie démocratie :

« Prenez garde, s'écrie-t-il, vous vous engagez dans une voie funeste... Lorsque vous aurez accordé à l'État le monopole des chemins de fer, on viendra vous demander, comme on l'a déjà fait, celui des assurances immobilières; puis on viendra le lendemain vous demander le monopole des assurances mobilières et maritimes, puis celui des mines, puis celui des salines, puis des banques, puis des armements maritimes, puis des usines, puis des grandes filatures, (*non! non! — si! si!*) et vous ne pourrez rien répondre. La liberté du capital et la liberté du travail seront l'une et l'autre confisquées...

« ... Savez-vous ce que cela me représente? Cela me représente ces machines terribles, où l'on voit périr quelquefois dans vos usines de malheureux ouvriers, ces cylindres et ces engrenages, où s'engagent d'abord un peu de vêtement, puis un membre, puis le corps, puis le cœur, puis la tête. Il en sera ainsi de l'industrie française. Elle sortira expirante et broyée de votre mécanisme impitoyable. (*Très bien! très bien!*)

« ... Le Gouvernement, dans son exposé des motifs, présente comme un danger public, alarmant, dit-il, pour la sécurité publique, l'existence de ce qu'il appelle une armée d'employés des Compagnies de chemins de fer! Savez-vous ce que je vois en fait d'armées nouvelles? J'en vois deux que vous allez créer : l'armée des nouveaux employés de l'État dans les chemins de fer, et l'armée des nouveaux employés des assurances. Voilà les deux nouvelles armées que vous allez créer et qui m'inquiètent, non pas pour la sécurité publique, mais pour les libertés publiques et l'indépendance électorale, aussi sacrée et aussi exposée dans une démocratie que dans une monarchie. » (*Vive approbation.*)

Le succès de Montalembert fut complet, sauf parmi les socialistes, qui l'appelèrent le *Pontife du veau d'or* et le *Jérémie de la propriété*. Un homme qui le goûtait peu d'ordinaire, le trouvant insolent, téméraire et querelleur, M. de

Tocqueville, écrit : « Sa cause était bonne, mais son discours fut excellent; je ne crois pas l'avoir entendu parler si bien, soit avant, soit depuis; je pensais à la vérité comme lui cette fois, mais je crois que, même aux yeux de ses adversaires, il se surpassa. » (1)

Au reste, la Révolution interrompit les débats. « J'ai toujours l'esprit, remarquait Montalembert, d'aller me planter sur la brèche de la société, la veille du jour où on va lui donner assaut. » M. de Falloux, chargé du rapport sur les ateliers nationaux, s'était prononcé pour leur suppression; acte courageux qui ne provoqua point, comme on l'a dit, une lutte devenue inévitable. M. de Falloux proposait d'ailleurs tout un plan d'institutions de prévoyance et d'assistance qui ne fut pas accepté. Quand le Gouvernement voulut faire partir les ouvriers pour la province, ils prirent les armes, élevèrent des barricades, et la guerre sociale commença.

On sait avec quel acharnement elle se fit de part et d'autre, et l'on n'attend pas de nous le récit de ces sinistres journées. Montalembert s'empressa d'envoyer sa femme à Bruxelles et se rendit à l'Assemblée. Celle-ci, siégeant en permanence, venait de confier la dictature au général Cavaignac. Pendant trois jours et deux nuits, la plupart des représentants ne quittèrent pas le Palais-Bourbon. On les voyait se promener sous le péristyle, s'arrêtant parfois pour écouter au loin la fusillade. D'autres, groupés dans les couloirs, discutaient anxieusement les chances de la lutte et les nouvelles contradictoires qu'on apportait à chaque instant. Quelques-uns, épuisés de fatigue, s'étendaient sur les bancs pour y chercher un peu de repos. Dans la journée, beaucoup se rendirent sur le théâtre de l'action pour se renseigner et encourager les troupes. Montalembert fut de ce nombre et vint deux fois au feu. Le 24 juin, MM. de Grammont et Audren de Kerdrel l'accompagnaient. Paris semblait une ville morte. Boutiques, portes et fenêtres étaient fermées. Rien n'interrompait le silence lugubre, si ce n'est ce que Proudhon appelait « la sublime horreur de la canonnade ».

(1) Tocqueville, *Souvenirs*, p. 210.

Parvenus à l'Hotel de Ville, les trois représentants s'engagèrent dans ces ruelles tortueuses que nos troupes venaient d'enlever « et où coulaient littéralement des ruisseaux de sang. » (1) Ils assistèrent à l'assaut d'une barricade, rue Planche-Mibraye. « Je me suis trouvé pour la première fois de ma vie au feu, écrivait Montalembert, sans éprouver la moindre émotion. » (2) Le général Duvivier avec lequel les députés s'entretinrent un instant, les chargea d'un message pour Cavaignac. Quelques minutes après, ce vaillant officier tombait mortellement atteint.

Sur le pont Saint-Michel qu'ils traversaient pour revenir au Palais-Bourbon, Montalembert et ses amis furent assaillis par une vive fusillade ; et tandis qu'ils longeaient les quais de la rive gauche, leurs écharpes tricolores servaient de point de mire aux insurgés postés sur l'autre bord. Cela n'empêcha point Montalembert de se porter le lendemain dans un autre quartier populeux, en compagnie cette fois de MM. Buffet et Sainte-Beuve. (3) Ils s'avancèrent jusqu'aux anciens greniers d'abondance, où la lutte était encore très vive. Sentant leur cause perdue, les insurgés combattaient avec fureur, comme des démons. Les barricades étaient encombrées de cadavres, dont l'expression farouche saisit Montalembert : « Ce qui m'a encore effrayé, écrit-il, c'est l'attitude fière, indomptée, martiale et résolue des nombreux prisonniers que l'on a faits. Pas un n'avait l'air *moralement* vaincu, contrit ou humilié. Tous lançaient des regards de défi et de haine à la garde nationale, aux représentants du peuple et semblaient assurés d'avoir bientôt leur revanche... Là voilà cette *invasion des barbares* que l'on nous annonçait ! Nous n'y échapperons pas plus que l'Empire romain n'y a échappé. Ces barbares subiront peut-être plus d'une défaite, mais ils finiront à coup sûr par avoir raison d'une société énervée, démoralisée, athée, qui a tout concentré dans le matérialisme... En re-

(1) Montalembert, *Éloge de Lamoricière.*
(2) *Journal*, 24 Juin 1848.
(3) Ce dernier, qu'il ne faut pas confondre avec l'écrivain du même nom, était député de l'Oise.

vanche, comme au temps des barbares, l'Église sortira triomphante et *populaire* de cette nouvelle épreuve... » (1).

En effet, l'Église allait jouer dans ce drame un rôle glorieux. Montalembert revenait à l'Assemblée par la rue de l'Université, lorsqu'il rencontra l'archevêque qui se rendait au faubourg Saint-Antoine : « Je ne m'arrêtai pas pour lui parler, dit-il ; je me doutais bien peu qu'il marchait à la mort, et à la mort la plus sublime !... Son sacrifice est la plus belle page de l'histoire de l'Église au XIXe siècle !... Cet homme, si médiocre sous tant de rapports, le voilà monté tout à coup à l'une des plus nobles places qui puissent exister dans la mémoire des hommes !... Dieu lui-même a posé la couronne du martyre sur son front !... » (2).

Le sang de Mgr Affre fut le dernier versé, comme il en avait lui-même exprimé le désir. Il servit plus l'Église par sa mort que par sa vie entière. Quelques jours après, le 6 juillet, sur un autel élevé à l'entrée des Champs-Élysées, on célébra un service funèbre pour les victimes des journées de juin. L'évêque de Langres officia en présence de toute l'Assemblée. Une foule immense se pressait sur la place de la Concorde, prenant part à cette manifestation imposante. Cependant, rapporte Montalembert, les députés, avertis que l'émeute allait reprendre et que les insurgés se disposaient à tirer sur eux du haut des toits, n'osèrent accompagner le cortège funèbre.

III

Si la lutte a été sauvage, la repression ne l'est pas moins. On continue à se haïr avec acharnement. Dans les hôpitaux, les insurgés, à la vue de l'uniforme exécré, se traî-

(1) Montalembert à l'abbé X. de Mérode, 8 juin 1848.

(2) Dans une lettre du 28 juin, adressée à l'abbé Dupanloup, nous trouvons ce détail touchant : « Avant de mourir, Mgr Affre a chargé M. Delage, son secrétaire, d'une mission auprès de *nos amis* (les PP. Jésuites) en ces termes : « Allez dire à ces Pères que j'ai été dur et sévère pour eux : je le sens et j'en suis « fâché ; mais mon cœur leur est toujours au fond resté dévoué. »

nent hors de leur lit, pour mordre jusqu'au sang ceux à qui ils ne peuvent plus faire d'autres blessures. Onze mille cinquante-sept individus sont arrêtés ; on ne sait combien avaient été sommairement fusillés. L'Assemblée confirme Cavaignac dans sa dictature, maintient l'état de siège, rétablit contre la presse le cautionnement et les pénalités de 1822, enfin vote la transportation des détenus. Réagir ! on n'entend que ce mot. « La réaction va grand train, écrit Montalembert ; mais la *réaction vers quoi,* voilà ce qu'il faudrait se demander. » On se le demande, en effet, lorsque les esprits sont un peu calmés, mais alors on ne s'entend plus. Chacun apporte son remède et repousse celui du voisin. — Commençons par créer un gouvernement définitif, conseillent les sages. Donnons à la France la Constitution qu'elle attend et qu'elle nous a chargés d'élaborer. — La question financière presse davantage, déclarent les autres, établissons l'impôt sur le revenu et l'impôt progressif. Thiers et Berryer font heureusement échouer ces mesures. — Vous ne sentez pas que la question est toute sociale, insistent MM. Crémieux et Mathieu de la Drôme, proclamez le droit au travail ; et M. Thiers pulvérise encore « cette invention merveilleuse qui consiste à donner quarante sous par jour aux ouvriers inoccupés ». — Au moins, réclament les économistes chrétiens, parmi lesquels M. de Melun, occupez-vous d'améliorer la situation matérielle du peuple ; organisez l'assistance publique, faites des lois sur les logements insalubres, sur l'apprentissage, les enfants dans les manufactures, etc.

Le 30 juillet, Proudhon, député de Paris, monte à son tour à la tribune. C'est un petit homme blond et pâle, d'une quarantaine d'années ; son allure bourgeoise n'a rien d'effrayant ; mais ce qu'il propose met au comble l'énervement de l'Assemblée : « Diminuez d'un tiers les rentes, les loyers et les fermages, dit-il ; que l'État prenne la moitié de ce milliard et donne le reste » aux malheureux. Il expose avec une audace sans bornes, une logique impitoyable et même avec un véritable bonheur d'expression, la théorie de la destruction de la propriété, écrit Montalembert. Il démontre qu'elle résulte de tout ce qui s'est fait depuis cinquante ans, depuis vingt-huit ans, surtout

depuis la Révolution de février... L'Assemblée hurle, frémit, bondit de rage et de surprise, mais personne n'essaie de répondre, sauf Thiers qu'on ne veut pas entendre. Toutes les clameurs n'empêcheront pas, hélas! la propagation et la réalisation prochaine des prophéties de cet homme, en qui se personnifie la Némésis de la Révolution : — « ... La propriété emportera la République ou la République emportera la propriété... Les classes laborieuses n'ont fait que suivre l'exemple des classes bourgeoises... Le peuple vous dit : Je ne veux plus être pauvre et je ne le serai pas! » — Et comme l'Assemblée ricane : — « Je m'étonne que ce que je dis vous fasse rire, car ce que je dis vous tuera... Si vous ne faites pas avec nous ce que je demande, nous le ferons sans vous. — Expliquez cette parole! crie-t-on de toutes parts; qui menacez-vous? — Quand je dis *nous,* répond cyniquement Proudhon, vous comprenez que je m'identifie avec les prolétaires; quand je dis *vous,* je vous identifie avec les propriétaires. » — « Encore une fois, que peuvent répondre les libérâtres voltairiens de l'Assemblée à cette audacieuse agression? demande Montalembert. Ces spoliateurs de couvents, ces persécuteurs des Ordres religieux ont poursuivi à outrance la pauvreté volontaire, et voici que la pauvreté involontaire vient leur demander la bourse ou la vie! N'est-ce pas juste? Je refuse donc de m'associer au vote par lequel on prétend flétrir l'orateur socialiste. Quand on marche droit à un abîme, il faut savoir gré à celui qui avec sa torche nous en montre la profondeur. » (1)

A Montalembert maintenant de signaler le remède nécessaire, que personne ne veut voir. M. Carnot, l'ancien ministre de l'Instruction publique, a déposé avant sa retraite (2) un projet de loi sur l'enseignement primaire, dont le premier article supprime le catéchisme du programme officiel; l'orateur catholique est révolté de cet aveuglement. Quoi! en un pareil moment! Mais ces gens sont pires que les statues d'Égypte! « Quand un peuple, au lendemain d'une lutte comme celle

(1) *Journal* du 31 juillet 1848 et lettres diverses.

(2) Après les journées de juin, M. Carnot avait cédé le portefeuille de l'instruction publique à M. Vaulabelle.

du 23 au 27 juin, en est là, il n'y a plus rien à faire, si ce n'est son *devoir individuel*. Je tâcherai d'accomplir le mien jusqu'au bout. » (1) Dans le préambule de la Constitution que l'on discutait alors, l'Assemblée reconnaissait aux citoyens « le droit de s'associer, de pétitionner, de manifester leur pensée par la voie de la presse ou autrement; » Montalembert va demander qu'on ajoute à ces droits celui d'enseigner et saisir cette occasion d'exposer ses idées sur la question sociale.

Mais quand il l'annonce à ses amis catholiques, tous veulent l'empêcher de parler; Falloux le supplie de s'abstenir. « De la prudence! de la prudence! répéte-t-il, vous allez tout compromettre; songez aux hurlements, au tapage systématique qui a accueilli samedi l'amendement de M. Sibour sur le dimanche. Voilà le sort qui vous attend! — N'importe! répond Montalembert, ma conviction et ma résolution sont inébranlables. Au milieu de ce déluge de mensonges et de vaines paroles, je croirais manquer à mon devoir et au mandat que les catholiques m'ont confié, si je ne disais pas, une fois pour toutes, que l'unique chance de salut pour la société se trouve dans l'éducation religieuse du peuple. »

Deux fois, dans les séances des 18 et 20 septembre, Montalembert prend la parole; il découvre avec vigueur le mal qui dévore la société. Quel est ce mal? Certes, l'orateur ne conteste pas « l'état déplorable des populations manufacturières de la France », il reconnaît l'urgence de remédier aux misères matérielles et aux injustices sociales qui peuvent exister; mais, dit-il, quand vous aurez, par une répartition meilleure de la propriété ou par des mesures purement matérielles, purement financières, remédié aux maux que vous signalez, pensez-vous avoir fait quelque chose de grand et de durable pour la société? Non, le mal n'est pas seulement matériel, il est surtout moral : ce sont les âmes qui sont malades.

« Toutes les doctrines novatrices, toutes les théories modernes, aboutissent au désir immodéré de la jouissance, du bonheur, et à l'esprit de mépris et de révolte contre l'autorité sociale.

(1) Montalembert à Foisset, 28 juillet 1848.

« Oui, toutes les tendances anti-sociales qui nous menaçent, peuvent se résumer sous ces deux mots : jouir et mépriser. Jouir d'abord, et jouir non seulement de son bien, mais du bien d'autrui (*Rires*), ou du moins de ce qu'on a appelé jusqu'à présent le bien d'autrui (*Nouveaux rires*).

«... Et à côté de cet esprit de jouissance démesurée et matérielle, on propose et on enseigne le mépris de toute autorité et l'esprit de révolte contre toute autorité... On veut bien en France obéir à des lois que l'on trouve de son goût et à des magistrats qu'on sait être de son parti; mais obéir à la loi parce ce que c'est la loi, obéir au magistrat parce que c'est le magistrat, voilà une notion qui tend à s'éteindre de plus en plus dans le cœur des populations en France. »

Or, demande Montalembert, y a-t'il de par le monde un système, un enseignement, une force qui oppose une barrière à cette double tendance : *jouir et mépriser?* Oui, répond-il, il y a la doctrine chrétienne, qui se résume dans ces deux mots : *s'abstenir et respecter.*

« S'abstenir d'abord... Elle l'a enseigné de tout temps, au riche comme au pauvre; elle a dit au pauvre : tu ne déroberas pas le bien d'autrui, et non seulement tu ne le déroberas pas, mais tu ne le convoiteras pas; c'est-à-dire, tu n'écouteras pas ces enseignements perfides qui soufflent sans cesse dans ton âme le feu de la convoitise et de l'envie (*Bruit*). Résigne-toi à la pauvreté, et tu en seras récompensé et dédommagé éternellement.

« Voilà ce qu'elle a dit depuis mille ans aux pauvres, et les pauvres l'ont cru jusqu'au jour où l'on a arraché la foi de leur cœur, où est entrée aussitôt après l'horreur de l'état social.

« Mais immédiatement après, cette Église, qui n'a pas deux morales, qui n'a pas deux lois, qui n'a pas deux freins, l'un pour le riche, l'autre pour le pauvre, cette Église s'est retournée vers le riche, et après avoir dit au pauvre : abstiens-toi du bien d'autrui, elle a dit au riche : abstiens-toi de ton propre bien, c'est-à-dire, sache bien que tu es responsable de l'emploi de ton dernier sou, non pas vis-à-vis des lois ou de la société, mais vis-à-vis de Dieu; que tu lui rendras compte de l'emploi de la moindre parcelle de ta fortune, et que, si tu en as détourné quelque chose pour des jouissances superflues et coupables, tu en seras puni. Voici ce qu'elle a dit au riche, et le riche aussi l'a écoutée; il l'a écoutée pendant mille ans (*Interruptions*).

« Oui, elle a enseigné aux riches qu'il fallait se faire pardonner leur richesse par la charité; elle leur a dit : dépouillez-vous, songez à vos frères; dépouillez-vous de tout ce dont vous pouvez disposer en faveur de vos frères. Et ils l'ont fait, et ils ont, pendant mille ans, couvert l'Europe de fondations, d'aumôneries, d'hospices, d'œuvres de charité de toute nature, qui ont été pendant mille ans la caisse d'épargne inépuisable

du peuple, le patrimoine perpétuel des pauvres, la véritable liste civile des indigents, et qu'une législation fatale, selon moi, empêche seule de renaître. »

L'action de l'Église n'a pas été moins efficace pour imposer au peuple le respect de l'autorité. Et ce respect est plus nécessaire au gouvernement républicain qu'à tout autre, parce que l'autorité, sous ce gouvernement, est d'une nature plus variable, plus éphémère, plus humaine en quelque sorte. Eh bien, l'Église place les droits de ce nouveau pouvoir à côté de ceux de Dieu lui-même.

« Ce qu'elle faisait autrefois à Reims au milieu des pompes de la féodalité, elle le fait encore aujourd'hui, tous les jours, au bord des fleuves de l'Amérique et dans toutes les Républiques du monde, pour les pouvoirs nouveaux; elle les inaugure et les couronne par le sacre qu'elle célèbre au fond du cœur et de la conscience de tous les chrétiens qui lui obéissent. »

Rendez donc au peuple cette foi qu'il a perdue, conclut éloquemment Montalembert; rendez-la-lui, « en plaçant la liberté du bien à côté de cette liberté du mal qui est presque illimitée parmi nous; en permettant à l'ancienne doctrine, à la foi chrétienne, de reprendre son empire consolateur et puissant sur les âmes et les esprits égarés; en l'invitant à faire, pour l'avenir de ce grand pays, ce qu'elle a fait pour le passé... »

Ces idées si simples, si justes, si actuelles encore, ont été bien souvent exprimées depuis; c'était la première fois, croyons-nous, qu'elles retentissaient dans une Chambre française. Mais l'orateur, ayant signalé l'éducation universitaire comme une des causes du mal social, son discours fut littéralement haché par les interruptions et les murmures. Je ne sais si Proudhon avait été plus mal accueilli que ne le fut Montalembert. Le croira-t-on? Pas un catholique, ni évêque, ni prêtre, ni laïque, ne se leva pour le féliciter. « Et cependant, dit-il, j'ai la conviction d'avoir parlé avec plus de courage et de vérité qu'en aucune autre occasion de ma vie publique... La peur de la domination cléricale domine l'âme de ces bourgeois au même degré que la

peur de la République... On a peur du mal et horreur du remède. ... C'est ce que Bossuet a si justement nommé le *sens égaré.* » (1)

Après une intervention habile et conciliante de M. de Falloux, sollicitée par Montalembert lui-même, l'Assemblée adopta l'article suivant : « *L'enseignement est libre. La liberté d'enseignement s'exerce selon les conditions de capacité et de moralité déterminées par les lois et sous la surveillance de l'État. Cette surveillance s'étend à tous les établissements d'éducation et d'enseignement, sans aucune exception.* » Cet article avait une importance dont bien peu s'aperçurent alors. Il devenait manifeste que les catholiques n'obtiendraient jamais la liberté complète d'enseignement et qu'une transaction serait nécessaire.

Montalembert n'intervint plus dans les débats sur la Constitution. En rejetant le système des deux Chambres, l'Assemblée, écrivait-il, a signé l'arrêt de mort de la République; elle a confirmé cet arrêt et son exécution à brève échéance lorsqu'elle a décrété l'élection du Président par le peuple. Aussi trouve-t-on le nom de Montalembert parmi ceux des trente représentants qui repoussèrent l'ensemble de cette Constitution incohérente et mort-née. Son aversion pour ce régime s'accentuait de jour en jour. Personne ne croit plus à sa durée, déclarait-il, même ceux qui en parlent le plus. Le dimanche 12 novembre, le nouvel archevêque de Paris, Mgr Sibour, célébra une messe solennelle sur la place de la Concorde, et le Président de l'Assemblée y lut au peuple la nou-

(1) A la suite de ce discours, dix citoyens de Cherbourg, parmi lesquels un médecin et un huissier, adressèrent à l'Assemblée une pétition, dans laquelle nous relevons les phrases suivantes : « ... Considérant... que l'orateur, dont la conscience est vendue à l'ennemi de la France et du genre humain, a obliquement proclamé le rétablissement de l'Inquisition, le viol et la vénalité de la conscience, l'abrutissement et l'exploitation de l'espèce humaine par l'ignorance, et le rétablissement de quelques bourreaux, dont la mission serait de torturer des millions de victimes; — qu'il a été en contact avec des hommes corrompus, qui se sont gorgés dix-sept ans des soupirs, des râles et des sueurs de 30 millions d'individus, etc; — Nous venons vous demander, au nom de l'humanité, au nom du Christ et au nom de la France, une enquête minutieuse à son sujet, afin de pouvoir, sans trop d'éclat, séquestrer le citoyen Montalembert... » *Ere Nouvelle*, 29 septembre 1848.

velle Constitution. Mais la foule demeura silencieuse et morne; pas une acclamation ne se fit entendre. Le temps aussi était sombre, la neige commençait à tourbillonner. Qu'était devenu le bel enthousiasme populaire des premiers jours de mai? Hélas! le sang des journées de Juin l'avait étouffé.

IV

L'élection à la présidence, fixée au 10 décembre, préoccupait avant tout le peuple et Montalembert lui-même. Bientôt, entre cinq ou six concurrents plus ou moins sérieux, le général Cavaignac et Louis Bonaparte devancèrent les autres.

Si l'élection avait eu lieu après les journées de Juin, peut-être Cavaignac l'eût-il emporté. Tout le monde lui savait gré de son énergie et d'avoir sauvé la société. C'était un homme de caractère, mais trop républicain, à cette heure, pour être président de la République. N'eut-il pas la franchise de déclarer qu'il était fier de son père, le conventionnel, et qu'au besoin il sacrifierait à la République jusqu'à son honneur? Dès ce moment ses chances diminuèrent. « La vengeance du peuple quand il est mécontent d'une république, dit très bien M. Émile Ollivier, est toujours d'appeler César. » (1)

Il est juste de constater qu'en cette occurrence Montalembert pensa comme le peuple, sentit comme lui, ajoutons, si on le veut, se trompa comme lui. Au commencement de Juin, à la première élection du prince Louis, Montalembert vota pour son admission. Et comme quelques-uns de ses amis s'indignaient : « Je suis stupéfait de votre indignation contre Louis Bonaparte, répondit-il. Quant à moi, il m'est impossible de ressentir à son endroit soit surprise, soit colère, soit même frayeur... Ce prétendant était ridicule il y a huit ans; aujourd'hui il est possible et redoutable, tant nous avons fait de progrès depuis février. Je conçois parfaitement que la France préfère le neveu de son empereur, quelque abâtardi qu'il soit,

(1) Emile Ollivier : *L'Empire libéral*, t. II, p. 94.

à MM. Flocon et Caussidière et même à M. de Lamartine. » (1)

La défiance de l'Assemblée empêcha Louis-Napoléon d'occuper son siège au mois de juin ; mais, après la guerre civile, il fut élu à Paris même et vint s'asseoir à gauche. On l'accueillit avec une malveillance déclarée. Personne ne lui adressait la parole. S'il parlait lui-même, on lui répondait par des rires moqueurs. Son voisin, M. Havin, ne tarissait pas de bons mots à son sujet. Montalembert s'indignait de cette façon d'agir. Quant au prince, il demeurait d'ordinaire taciturne et impénétrable ; mais au dehors ses amis agissaient énergiquement en sa faveur. Pendant qu'on discutait la question de la présidence, M. Antony Thouret proposa de déclarer inéligibles les princes dont les ancêtres avaient régné sur la France. Sommé de s'expliquer sur ses prétentions et pris à l'improviste, Louis-Napoléon ânonna quelques phrases avec un accent allemand prononcé. Dès lors il fut jugé : c'était un imbécile. « Messieurs, déclara ironiquement Antony Thouret, après avoir entendu les explications du citoyen Bonaparte, je retire ma proposition. » Et un tonnerre d'applaudissements souligna l'insolence de ces paroles. Montalembert fut tenté d'aller exprimer au prince sa sympathie. « Qui sait, disait-il, si cet homme, marqué du sceau de l'humiliation, n'est pas celui que Dieu destine à châtier l'orgueil de nos scribes et de nos pharisiens ? » (2)

Les principaux députés de la droite, qui se réunissaient rue de Poitiers, manifestèrent d'abord une grande répugnance pour Louis Bonaparte. Mais bientôt ils se ravisèrent. D'une part, l'attitude nettement républicaine de Cavaignac les inquiétait ; de l'autre, ils se dirent : que gagnerons-nous à combattre le prince ? Nous ne l'empêcherons pas d'être élu. Acceptons-le donc, non comme une solution définitive, mais comme un relais d'étape vers la monarchie. » Ainsi pensaient MM. Molé, Odilon-Barrot, de Noailles, Fresneau et Changarnier lui-même, quand il eut perdu toute chance d'être élu. Berryer restait hésitant. « Tout le monde, excepté Fal-

(1) Montalembert à Foisset, 21 juin 1848.
(2) *Souvenirs inédits* de M. Alexis Chevalier.

loux, écrivait Montalembert, a horreur de la République et soupire après la dictature, comme étant le seul remède aux maux de la société. » Thiers ne voyait pas de candidat meilleur que lui-même; mais, personne ne songeant à le nommer, il se raisonna : « Après tout, Bonaparte n'est qu'un crétin, et quatre ans sont bientôt passés. Mon tour viendra à l'élection prochaine. » Et le prince n'eut point de partisan plus décidé.

Cependant les intérêts religieux préoccupent avant tout Montalembert. Qui valait mieux sous ce rapport de Bonaparte ou de Cavaignac? Lequel des deux favoriserait davantage la liberté de l'Église? Les avis étaient partagés. Mgr Parisis et L. Veuillot penchaient pour Bonaparte; Mgr Sibour, MM. de Falloux et de Champagny, l'abbé de Cazalès soutenaient Cavaignac. L'abbé Dupanloup conseillait la réserve. Le P. de Ravignan, que le général Cavaignac avait voulu nommer archevêque de Paris après les journées de Juin, disait à Montalembert : « Je vous assure qu'il est bien disposé; il veut sincèrement le bien de l'Église; il aime à me consulter sur les questions les plus délicates, le choix et l'élection des évêques, les Facultés de théologie, l'inamovibilité des desservants ». D'accord avec le Comité catholique qu'il présidait, Montalembert résolut de mettre le marché à la main aux deux candidats. Son ami, M. de Corcelles aborda le général Cavaignac et lui dit : « Les catholiques disposent d'un grand nombre de voix. Avant de s'engager à voter pour vous, ils tiennent à vous faire observer que le projet Carnot sur l'instruction primaire blesse leur conscience religieuse ; ils demandent que ce projet soit retiré : c'est leur première condition. » — Mais Cavaignac, dans sa rude droiture, n'aimait pas à prendre d'engagements. « Il m'a déjà été assez pénible de sacrifier mon ami Carnot aux exigences de la droite, répondit-il; je puis d'autant moins abandonner son projet de loi que j'approuve le principe qui l'a inspiré. Tout ce que je veux promettre, c'est d'ajourner la discussion, d'étudier le projet et d'admettre les modifications qu'il plaira à l'Assemblée d'y introduire. »

Montalembert n'insista pas et se retourna vers Louis Bonaparte. Depuis longtemps, M. Boulay de la Meurthe, alors

un des meilleurs amis du prince, faisait mille avances à l'orateur catholique : « Voyez-le donc, lui disait-il, vous en serez enchanté. Il veut la liberté d'enseignement et le pape désire son élection. » Cette première entrevue eut lieu dans une des salles du Palais-Bourbon. Montalembert fut séduit par la courtoisie exquise du prétendant, par la simplicité et le bon sens de ses réponses. — « Prince, dit-il, les catholiques de France n'ont pas encore de candidat, et ne veulent donner les nombreuses voix dont ils disposent qu'à l'homme qui leur présentera des garanties au point de vue de leurs principes religieux. Ils n'ont d'ailleurs aucune faveur particulière à stipuler; ils ne réclament qu'une seule chose qu'ils ont déjà demandée aux rois et ne cesseront de demander à tous les pouvoirs : la liberté d'enseignement et la liberté des associations religieuses. — Quand il me faudrait perdre trois millions de voix, répondit le prince, je ne prendrais point d'engagements contraires à ma conscience et à mes convictions. J'aime sincèrement la liberté, mais je suis bien peu au courant de cette question d'enseignement. J'ai besoin de l'étudier et je le ferai... Vous me parlez des associations religieuses : j'avoue que j'aime peu les couvents... Je n'ignore point les services qu'ils ont rendus dans le passé, mais je crois que les idées du temps les repoussent... En Suisse, de véritables abus s'y produisaient souvent. — Je ne sais, répondit Montalembert, de quels abus vous voulez parler, et je ne crois pas qu'il en existe en France. Si cela était, il faudrait laisser à l'Église le soin de les corriger; elle seule en a le droit; il en est des abus intérieurs des associations religieuses comme de ceux qui se passent dans les familles; c'est au chef de famille qu'il appartient de les réprimer. L'État n'a rien à y voir, à moins que le scandale n'éclate au dehors. » (1) Puis

(1) Dans son *Journal,* Montalembert raconte ainsi l'entrevue avec le prince Louis : « 30 octobre. — Entrevue avec le prince Louis Bonaparte. Ses manières et sa conversation me plaisent beaucoup, et je ne conçois pas d'où lui vient sa réputation d'incapacité. Il me plaît encore plus par ses opinions vraiment libérales, tout à fait anti-centralisatrices et en même temps conciliantes. Je lui pose une question sur la liberté d'enseignement et la liberté d'association. Il est évident qu'il ne comprend pas toute la portée de ces questions, mais aussi qu'il n'y est pas du tout hostile. Il me promet d'y ré-

ils parlèrent de la centralisation. Ce ne fut pas une des moindres surprises de Montalembert d'entendre le prince se déclarer l'adversaire déterminé du vaste système édifié par son oncle : « Si je suis élu Président, disait-il, mon intention formelle est de faire désigner les candidats aux préfectures par les Conseils généraux. »

Si, après cette entrevue, des doutes subsistaient encore dans l'esprit de Montalembert, ils furent dissipés quelques semaines plus tard, par le manifeste du prince (29 novembre). «... La protection de la religion, disait-il, entraîne comme conséquence la liberté d'enseignement. » C'était un engagement formel et public. Malgré cela, le Comité catholique décida prudemment qu'il n'aurait pas de candidat officiel. Mais Montalembert ne cachait plus ses sympathies pour le prince. Rassuré sur la question religieuse, il inclinait aussi au point de vue politique vers Louis-Napoléon : « Je veux Louis Bonaparte, écrivait-il à Foisset le 23 novembre, d'abord comme démenti donné au fait de Février par la voix de la France, et ensuite comme le seul moyen de rendre la République sinon acceptable du moins tolérable aux honnêtes gens. En effet, il dégagera cette forme de gouvernement du contact impur des hommes qui l'ont fondée. Il ne sera pas la créature de ces misérables vainqueurs. Il ne leur devra rien, ni son pouvoir, ni ses idées, ni ses appuis. D'un autre côté, il n'est pas de force à tenter une restauration monarchique, et il nous procurera ainsi le moyen de faire la seule expérience qui nous reste à subir : *la République sans Républicains.* »

Néanmoins, dans les derniers jours de novembre, les catholiques eurent une vive alerte : leur candidat n'avait pas voté les crédits proposés par Cavaignac pour l'expédition de Rome. Que signifiait cette abstention? Montalembert courut chez le prince. Bonaparte s'excusa, accepta tout ce qu'on voulut. — « Il faut vite écrire au Nonce et pro-

fléchir sérieusement pour son futur programme, mais en m'annonçant qu'il ne dira rien de contraire à sa pensée, *fût-ce même pour obtenir trois millions de suffrages*. Nous nous séparons en nous donnant la main. J'emporte de cette conversation une impression très favorable. » — Nous avons emprunté les autres détails de cette entrevue aux souvenirs inédits de M. Alexis Chevalier, recueillis le jour même de la bouche de Montalembert.

tester, non seulement de votre dévouement à la personne du Souverain Pontife, comme l'a fait Cavaignac, mais de votre dévouement à son pouvoir temporel. — Qu'à cela ne tienne! » Et le prince écrivit à la fois à l'*Univers* et au Nonce. Il disait dans sa lettre à Mgr Fornari « que la souveraineté temporelle du pape était intimement liée à l'état de la religion comme à la liberté et à l'indépendance de l'Église. » (1)

On sait à quelle immense majorité fut élu Louis Bonaparte. En toute cette affaire, le lecteur a pu suivre pas à pas, jour par jour, chez Montalembert, l'enchaînement logique de ses craintes et de ses résolutions. L'horreur de la démagogie, le souci de la liberté religieuse l'inspirèrent toujours. Nous estimons qu'à ce moment ils l'inspirèrent bien. Qu'auraient gagné les catholiques à prendre une attitude hostile contre Louis Napoléon? Ils n'eussent jamais obtenu la liberté d'enseignement; l'Empire se serait fait quand même et malgré eux.

(1) « Je combine avec le prince Louis une lettre pour expliquer son abstention dans le vote de l'ordre du jour motivé sur Rome. J'y fais insérer à dessein les mots *autorité du Saint-Siège.* » *Journal* du 2 décembre 1848.

CHAPITRE XIX

M. DE FALLOUX. — LA LUTTE CONTRE LE SOCIALISME. L'EXPÉDITION DE ROME. 1849.

I

« Garde à vous, mon cher ami! écrivait Foisset à Montalembert. Dieu vous envoie une majorité colossale, écrasante. C'est une puissance : n'est-ce pas aussi un danger? Souvenez-vous du balai magique dont Lenormant nous reparlait l'autre jour. Croyez-vous qu'il soit facile de faire des conditions au nouveau César, enivré qu'il doit être d'arriver au pouvoir avec plusieurs millions de voix de plus que le vrai Napoléon?.. Tiendra-il ses promesses? Où en est votre crédit personnel?... Est-ce déjà pour préparer le sacre du futur empereur que le prince Murat est envoyé auprès de Pie IX?... »

Oui, Louis-Napoléon tenait ses promesses. Il remerciait chaudement Montalembert du grand nombre de voix qu'il lui devait. A vrai dire, la gauche ayant soutenu Cavaignac, il fallait bien que le prince s'orientât à droite. Mais cela lui coûtait. D'abord le républicain Duclerc lui conseilla de s'adresser à Lamartine. Louis Bonaparte, dans une entrevue avec le poète, la nuit, au fond du Bois de Boulogne, lui offrit le gouvernement. Lamartine déclara qu'Odilon-Barrot était l'homme nécessaire. Odilon-Barrot s'en laissa facilement convaincre et accepta (1).

Il fut plus difficile de décider M. de Falloux, à qui l'on pro-

(1) Émile Ollivier : *L'empire libéral,* II, p. 169.

posa l'Instruction publique et les Cultes. Ce choix était cependant un triomphe pour les catholiques. Tous suppliaient M. de Falloux d'accepter. Veuillot seul conseillait l'abstention : « Nous ne devons, disait-il, entrer dans la forteresse du monopole que par la brèche et pour la démanteler. » M. de Falloux avait d'autres raisons de refuser. Dans les circonstances actuelles, il éprouvait pour le pouvoir une répugnance invincible, et une défiance profonde du prince qui le lui offrait. Le 10 décembre, il n'avait pas voté pour Louis-Napoléon; pouvait-il accepter de servir sa politique? D'autre part, l'Empire était là, tout près; M. de Falloux l'apercevait avec une pénétrante sagacité : ses sentiments de gentilhomme vendéen et de libéral, de royaliste et de catholique se révoltaient à l'idée de contribuer au rétablissement d'un tel régime. « En nous engageant à la suite du prince Louis, disait-il à Montalembert, nous assumons une lourde responsabilité Si nous paraissons ignorer dans quelle aventure nous pouvons lancer notre pays, nous perdrons justement tout crédit politique; si, le prévoyant, nous nous y prêtons, nous aurons risqué beaucoup plus que notre amour-propre, car nous aurons lancé notre cause et nous-mêmes sur une pente, où ne saurons plus à quelle heure ni à l'aide de quelle force nous arrêter. »

Pendant trois heures, pour le faire céder, Montalembert usa son éloquence et le P. de Ravignan ses prières. Ni les instances du prince et de Barrot, ni la logique pressante de Thiers, ni la haute autorité du comte Molé ne réussirent à le persuader. Pour échapper aux obsessions de ses amis, il quitta sa demeure et se réfugia chez Mme Swetchine. C'est là que l'abbé Dupanloup le découvrit, après six heures de recherches et d'attente. Quand il le tint, il ne le lâcha plus. — « Que me voulez-vous? » demanda Falloux. — « Vous faire sentir tout le poids de votre responsabilité. On a porté votre refus au prince Louis qui a répondu froidement : « Je com-« prends ce que cela signifie : son parti ne lui permet pas « d'accepter; c'est une déclaration de guerre. Ce soir je verrai « M. Jules Favre. » Voilà la situation que votre entêtement a créée. Vous allez abandonner l'Italie à ses convulsions, laisser

le Pape sans secours à la merci de ses pires ennemis, rejeter dans l'anarchie la France qui n'aspire qu'à s'en affranchir, et couvrir de confusion devant elle les plus éminents représentants du parti conservateur. »

Puis Dupanloup mena Falloux à Montalembert qui le conduisit chez Thiers : « J'accepte le ministère, dit Falloux à ce dernier, si vous me promettez de préparer, de soutenir et de voter avec moi une loi de liberté de l'enseignement. » — « Je vous le promets, je vous le promets, répondit Thiers avec effusion, et, croyez-le bien, ce n'est pas un engagement qui me coûte. Comptez sur moi, car ma conviction est pleinement d'accord avec la vôtre. Nous avons fait fausse route sur le terrain religieux, mes amis les libéraux et moi; nous devons le reconnaître franchement... Maintenant, laissez-moi courir chez le prince Louis qui reçoit à cette heure même de détestables conseils; dans quelques heures, peut-être, ne serait-il plus temps de le soustraire à de funestes influences. » (1)

C'est ainsi que M. de Falloux devint ministre. Il avait 37 ans, deux ans de moins que Montalembert. Au jugement de tous, Veuillot excepté, il montra pendant les six mois de son ministère les qualités d'un homme d'État de premier ordre. « Qui n'a pas vu M. de Falloux discuter autour d'une table, dit M. de Tocqueville, ne sait pas ce que c'est que la puissance d'un homme. » — « Falloux, ajoute un autre, qui pourtant ne l'aime guère, est un des politiques qui, par certains côtés, m'ont donné l'idée la moins imparfaite de l'homme d'État. » (2) Qu'est-ce qu'un homme d'État? Celui qui, ayant conçu un grand dessein, déploie pour le faire aboutir toutes les qualités nécessaires. Le dessein de M. de Falloux fut de parvenir à la répression de l'anarchie, au rétablissement du Pape à Rome, et de donner enfin aux catholiques la liberté d'enseignement. Pour atteindre ce triple but, il fit paraître une résolution et une énergie incontestables, une prudence et une souplesse plus rares

(1) *Mémoires d'un royaliste*, I, p. 399.
(2) Emile Ollivier : *L'Empire libéral*, II, p. 172.

encore. On l'avait vu, le 15 mai 1848, monter à cheval et marcher vers l'Hôtel de Ville à la tête des défenseurs de l'ordre; la veille des journées sanglantes, réclamer la dissolution des ateliers nationaux; on le vit pendant son ministère, aux mois de janvier et de juin 1849, affronter avec le même courage les fureurs de la Montagne. Son éloquence pourtant n'était point belliqueuse comme celle de Montalembert. Toujours maître de lui-même, M. de Falloux se présentait à la tribune les yeux à demi clos, impassible, dans une sorte de recueillement. Sa voix harmonieuse et douce, de la douceur angevine, son geste élégant et sobre pacifiaient les esprits. (1) En un mot, M. de Falloux fut un tacticien, un politique incomparable et c'est par là qu'il déplut à ceux qui ne l'étaient pas. Plein de ressources, insinuant, avisé, il se croyait irrésistible et comptait avant tout sur son habileté. Or, l'habileté confine souvent à la ruse, et c'est le malheur des gens habiles d'être souvent accusés de fausseté. M. de Falloux n'a pas échappé à cette accusation. Elle est injuste; mais, entre les deux vertus que le Christ réclamait de ses disciples, il est certain que M. de Falloux cultiva plus la prudence du serpent que la simplicité de la colombe.

Que pensaient cependant les catholiques, que pensait au fond Montalembert lui-même de cet événement qui présageait la fin des anciennes luttes et un changement de direction dans les affaires religieuses? Les Politiques s'en réjouissaient : « M. de Falloux, disaient-ils, est moins compromis que Montalembert, moins identifié avec les Jésuites; il a plus de souplesse de caractère, plus de dextérité de tribune. » Mais les vétérans de la guerre sainte parlaient tout autrement : « M. de Falloux, remarquait Foisset, est le Martignac du parti catholique. *C'est proprement un charme;* mais, comme le disait Mirabeau de Barnave, il n'y a pas de divinité en lui... Je crains qu'il ne se fasse pas suivre. » L. Veuillot était plus catégorique encore. Il suppliait Montalembert de ne pas abdiquer : « M. de Falloux, déclarait-il, est un homme de transaction et d'accommodement. Comme légitimiste, il n'aime

(1) Gréard, *Discours de réception à l'Académie française*, p. 14.

pas le parti catholique et voudrait le voir disparaître. Jamais il ne sera notre chef pour deux raisons : la première, parce que nous voulons la pleine et entière liberté de l'Église et qu'il ne saurait marcher dans notre voie ; la seconde, parce que nous ne saurions le suivre dans la sienne. »

Montalembert répondait par l'éloge de Falloux ; il suppliait les catholiques de se rallier autour du jeune ministre. « Il ne s'agit pas de moi, répétait-il, mais de l'Église... L'heure semble venue de négocier une transaction honorable. Nous avons défriché le terrain et jeté la semence : personne plus que Falloux n'est capable de bien faire la moisson... Il est digne sous tous les rapports, non seulement de prendre ma place, mais d'aller bien plus loin et de monter bien plus haut que moi... *Illum oportet crescere, me autem minui*... Je regarde comme un grand bonheur d'avoir pu lui servir de précurseur et surtout d'avoir été son ami et son associé... »

La noblesse de cette attitude, qui n'allait pas sans un certain déchirement de l'âme, a-t-elle besoin d'être soulignée? Il n'y a rien de plus beau dans la vie de Montalembert. L'histoire n'a pas souvent à enregistrer de pareilles abnégations. L. Veuillot en demeura frappé pour toujours. « Ceux qui ont approché M. de Montalembert en ces heures de trouble, a-t-il écrit, pourront avoir à se plaindre de lui ; mais, quoi qu'il fasse, ils ne lui retireront jamais leur cœur. Ils ont vu dans le sien de trop nobles combats ; ils y ont trop admiré la volonté de prendre le parti le plus généreux et de s'effacer lui-même au profit de sa cause » (1).

II

On proposa Montalembert pour l'ambassade de Londres ; mais lord Palmerston refusa de l'agréer. La juste flétrissure que l'orateur catholique avait infligée naguère (2) à sa politique égoïste n'était pas oubliée. Aussi bien, que serait-il

(1) L. Veuillot : *Le parti catholique*, p. 46.
2) Dans le *discours sur le Sunderbund.*

allé faire à Londres ou à Vienne? (1) Quand la lutte décisive pour la liberté allait s'engager, convenait-il de s'éloigner? Que de choses restaient à faire! Que de choses ne fit pas Montalembert! Jamais son activité ne fut plus féconde et plus variée qu'en 1849. C'est une des belles années de sa carrière parlementaire.

Tout d'abord, il faut déblayer le terrain et, sans secousse, se débarrasser de l'Assemblée. Depuis le vote de la Constitution et l'élection du président, son œuvre est achevée; mais elle s'obstine à ne pas mourir. Elle se montre agitée, hargneuse, violente, hostile au prince, frappant l'un après l'autre tous les ministres et menaçant de les mettre en accusation. Aujourd'hui, c'est Léon Faucher, ministre de l'Intérieur, qu'elle contraint de démissionner; demain, c'est Drouin de Lhuys, qui fait semblant de ne pas comprendre; puis M. de Falloux, pour avoir retiré le projet Carnot. « Est-ce que vous comptez vraiment faire la loi sur l'enseignement? » demande ironiquement le jeune ministre. — « Il faudra en venir à un coup d'État, » dit à Montalembert M. Molé; « nous avons le choix entre un 18 Fructidor et un 18 Brumaire. » (2) — « Frères, il faut mourir! » déclarent chaque matin les journaux. — « Allez-vous-en! » insistent les comités électoraux. — « Vous ne répondez plus aux vœux du pays! » répètent d'innombrables pétitionnaires. Mais, quand un député courageux, M. Rateau, vient proposer de fixer au 4 mars les élections prochaines, « quels cris! quelles interruptions! remarque L. Veuillot. Ah! s'il ne s'agissait que d'avoir des poumons pour vivre! »

C'est alors qu'apparaît Montalembert pour soutenir la proposition Rateau. Sa parole est ironique et respectueuse tout ensemble. L'orateur se contient visiblement, dissimule les traits sous les fleurs et verse la cigüe dans une coupe d'or :

«... Je suis ici, dit-il, en présence de trois partis, de trois fractions dans

(1) « L'abbé Dupanloup vient, de la part de Falloux, me relancer pour l'ambassade de Vienne, qui ne me convient en aucune façon... » *Journal*, 23 janvier 1849.
(2) *Journal*, fin janvier 1849.

l'Assemblée : la première est une minorité qui veut à tout prix s'en aller... (*Interruption à l'extrême gauche.*)

« Plusieurs membres : Qu'elle s'en aille!

« Le citoyen de Montalembert... pour beaucoup de très bonnes raisons, je le sais, et, entre autres bonnes raisons, parce qu'elle se croit sûre de revenir. (*Hilarité.*)

« Le citoyen de Saint-Gaudens. Elle compte peut-être sans son hôte! (*Nouvelle hilarité.*)

« Le citoyen de Montalembert. Une seconde fraction, qui est également en minorité selon moi, ne veut à aucun prix s'en aller, parce qu'elle est à peu près sûre de ne pas revenir. (*Nouvelle hilarité.*)

« Entre ces deux fractions, j'en distingue une troisième, qui n'a pas de parti pris sur cette question, qui n'est pas la majorité, mais qui la fera, qui ne demande pas mieux que d'être persuadée, que d'être éclairée, en un mot qui ne veut se prononcer qu'à bon escient... C'est à cette troisième fraction que je m'adresse aujourd'hui... »

Montalembert montre ensuite à ses collègues que le pays attend impatiemment leur départ et regarde une nouvelle Assemblée comme un remède.

«... A-t-il tort ou raison? je n'en sais rien pour ma part; mais ce que je sais, c'est que le malade est le maître de ses médecins et qu'il a le choix de ses remèdes (*mouvement*). Il ne s'agit pas de savoir si ce désir est chez lui une justice, si le malade est juste ou s'il est ingrat. Eh! mon Dieu, il est tout-puissant; vous l'avez créé tel (*bruit à gauche*); sa toute-puissance, vous l'avez proclamée et sanctionnée; vous n'avez plus le droit de la contester. (*Bruit à gauche.*)

« Ce n'est pas sa volonté, direz-vous, c'est un caprice. Mais à qui est-il donné de distinguer entre le caprice et la volonté du peuple souverain?... Oui, Messieurs, vous avez déchaîné le géant et, de plus, vous l'avez armé du suffrage universel. Eh bien, je crois qu'il vous dit par des organes très licites, par les conseils électifs, par les pétitions, par les démonstrations de toute sorte, il vous dit qu'il désire un changement; il vous le dit à demi-mot encore; ne l'obligez pas à le dire plus haut... »

Puis, comme pour adoucir l'amertume de ces paroles, l'orateur cite l'exemple du général Cavaignac :

« ... Quel a été le plus beau jour de sa vie politique? Ce n'a pas été, selon moi, le jour où cette Assemblée lui a conféré la plénitude du pouvoir exécutif, afin de s'en servir pour sauver la société, et où il l'a sauvée. (*Marques unanimes d'approbation.*) Ce n'a pas été non plus le jour où il a reçu de cette Assemblée la plus belle récompense qu'un Français puisse

recevoir, le jour où cette Assemblée, écho fidèle et équitable de la France entière, a déclaré qu'il avait bien mérité de la patrie. (*Nouvelles marques très vives d'approbation.*)... Non, le plus beau jour de la vie politique de M. le général Cavaignac, c'est le jour où, après avoir géré fidèlement le mandat que vous lui aviez confié, il l'a déposé loyalement, noblement, à cette tribune, au milieu des applaudissements, non pas de ses amis, ce qui n'est rien, mais de tous ses adversaires...

« Une voix. Il n'a fait que son devoir.

« Le citoyen de Montalembert... Eh bien, vous, faites plus que votre devoir... Ajoutez à tous vos services le plus grand, le plus signalé de tous et sachez conquérir la gloire la plus précieuse qu'il soit peut-être donné de posséder ici-bas, celle de savoir abdiquer à propos... »

Par 401 voix contre 376, la Constituante décida de mourir, mais après avoir mis au jour les lois organiques inscrites à son programme. La principale de ces lois organiques était la loi électorale. Quelle est pour nos représentants la meilleure loi électorale? Celle qui leur permet d'être réélus en plus grand nombre possible. Or, les Constituants se défiaient des paysans qui venaient, le 10 décembre, d'acclamer Louis Bonaparte. Pour les écarter du scrutin, ils établirent le vote au chef-lieu de canton, et, ce fut à grand'peine qu'on obtint la division du canton en trois sections électorales. Au nom du droit, au nom de la véritable égalité démocratique, Montalembert dénonça cette hypocrisie légale, et, tandis qu'il parlait, la Montagne, descendue dans l'hémicycle, l'interrompait de ses clameurs :

« ... Je dis que, par la limitation excessive du vote des populations rurales, vous constituez un privilège au profit des populations urbaines, c'est-à-dire au profit de dix millions de citoyens français et au détriment de vingt-cinq millions de citoyens français; vous constituez un privilège inique, un privilège inutile et un privilège dangereux. (*Interruption à gauche.*)

« Oui, tandis qu'un ouvrier de Paris ou de toute autre commune urbaine peut exercer ce grand droit de suffrage universel, sans se déranger, entre deux repas, entre deux intervalles de travail, vous obligez l'ouvrier des campagnes à se déplacer, à s'éloigner de ses foyers, à faire un long et fatigant trajet. Vous lui imposez un triple impôt, un impôt d'argent, un impôt de temps et un impôt de fatigue. Vous transformez pour lui la noble et précieuse liberté du suffrage en un impôt triplement onéreux. (*Approbation à droite.*)

« En outre, vous excluez les vieillards et les infirmes; et j'ajouterai les hommes tranquilles, les hommes d'ordre, car les exagérés de toutes les

opinions, les exaltés sauront toujours braver les fatigues et les distances. (*Nouvelle interruption à gauche.*) »

Et comme l'agitation de la gauche s'accentuait :

« Je vois, continua l'orateur, qu'il y a un parti pris de m'interrompre, et je m'en félicite; c'est un parti pris qui m'honore devant le pays. (*Exclamations à gauche*). Je défends ici avec modération et avec franchise, dans les strictes limites du droit constitutionnel (*oui! oui!*), un droit sacré pour mes concitoyens des campagnes; je le défendrai avec constance, avec courage; vos interruptions et vos clameurs m'honorent aux yeux des Français dont je défends les droits. (*Approbation à droite.*) Je vous invite à les continuer, vous me ferez grand plaisir et grand honneur! Comprenez bien : grand honneur et grand plaisir! (*Nouvelles exclamations à gauche. — Vive approbation à droite.*) »

Quelques semaines plus tard, le 10 avril, à la veille même de se séparer, la Constituante discutait le projet de loi sur l'organisation judiciaire. D'après l'article 38 de ce projet, le Gouvernement devait, dans le délai de deu xmois, procéder à l'institution d'une nouvelle magistrature; on laissait au ministre la faculté de renouveler tout le personnel des tribunaux. Plus d'une fois, on s'en souvient, Montalembert avait combattu les empiètements de la magistrature dans l'ordre religieux; mais, jugeant qu'elle doit être indépendante dans sa sphère, il défendit avec une entraînante éloquence ce privilège d'*inamovibilité* qui la place au-dessus des révolutions politiques. Pour lui, la justice n'est point une chose ordinaire : c'est un véritable sacerdoce. Notre vieille et belle langue française n'assimile-t-elle pas la religion à la justice? N'a-t-elle pas toujours dit le *temple* de la loi, le *sanctuaire* de la justice, le *sacerdoce* de la magistrature? Or, quelle est en France une des plus grandes forces de l'Église? N'est-ce pas son inamovibilité?

« Eh bien, moi, l'enfant le plus docile, le plus jaloux de l'Église, je vous demande d'associer à cette majesté et à cette stabilité de l'Église, de lui associer l'État, dans ce que l'État a de plus auguste, dans l'administration de la justice. Voilà ce que je vous demande, et je plaindrais ceux qui ne sentiraient pas, dans cette demande, l'acte d'un bon citoyen et d'un véritable ami de l'État, quelle que soit la forme du gouvernement qui domine. (*Très bien.*)

« Oui, Messieurs, les révolutions ont passé sur la tête du prêtre sans l'incliner. Je vous demande de faire en sorte qu'elles passent sur la tête du juge sans la frapper. Que le fleuve du progrès, si progrès il y a... (*ah! ah! — Rumeurs diverses*), que la destinée de la nation, ce qu'il y a de variable, si vous l'aimez mieux, dans les destinées de la nation, roule son cours entre deux rives inébranlables, entre le temple de la loi et le temple de Dieu, entre le sanctuaire de la justice et le sanctuaire de la vérité, entre le sacerdoce du prêtre et le sacerdoce du juge... »

Ce discours, constate Montalembert lui-même, eut « un succès miraculeux ». Entraînée par ces hautes raisons, captivée par ces nobles accents qui enchantaient son agonie, l'Assemblée maintint sur leurs sièges les anciens magistrats titulaires. Aussi les présidents de toutes les Cours d'appel de France écrivirent-ils à Montalembert pour le remercier, et, lorsqu'eut lieu, quelques mois plus tard, la fête d'institution des nouveaux tribunaux, une place d'honneur fut réservée dans la Sainte-Chapelle au défenseur de la magistrature. « ... Vous avez gagné une grande bataille et pour une bonne cause, lui écrivait Guizot. Noble joie devenue rare. Je suis charmé qu'elle vous soit échue. Vous êtes, vous et vos paroles, une des consolations et des espérances qui m'arrivent de temps en temps, pas souvent, dans ma tristesse... » (1)

III

Cependant la France était devenue comme un immense champ clos où s'agitaient les partis en vue des élections. Si ardente était la fièvre politique, qu'un hôte terrible, le choléra, circulait dans Paris, faisait chaque jour plus de deux cents victimes et passait presque inaperçu. C'est qu'un autre fléau, plus dangereux encore, le socialisme, menaçait la France des dernières extrémités. Depuis les journées de juin, il aspirait à la revanche, s'organisait dans l'ombre, répandait à profusion ses brochures dans les usines, les casernes et les chaumières. Allait-on lui céder sans combat? C'était impossible. Bugeaud et Changarnier ne demandaient

(1) Guizot à Montalembert, Brompton, 22 avril 1849.

qu'à « étriller la canaille ». Déjà, au mois de janvier, Thiers, Molé, de Broglie et quelques autres médecins sociaux, réunis autour du prince, avaient agité entre eux l'opération douloureuse d'un coup d'État. (1) Le foyer de la résistance fut cette grande salle de la rue de Poitiers, où s'assemblaient, sous la présidence des vieux parlementaires, la plupart des députés conservateurs. C'est là que se préparèrent, dans le plus grand émoi, les élections à la Législative. Un Comité central de quinze membres fut créé pour diriger tous les efforts. Montalembert y figura au premier rang. Il fallait de l'argent : en quelques semaines, on trouva deux cent mille francs. Il fallait des Comités locaux dans les départements, et le temps manquait pour en fonder. — « Qu'à cela ne tienne, Messieurs, dit Montalembert. Vous m'obligeâtes autrefois à créer partout de semblables Comités pour vous combattre. Ils existent encore et sont vôtres aujourd'hui. Entrez tous dans le parti catholique pour défendre la société. Les choses ainsi n'en iront que mieux. » Et ils acceptèrent, M. Dupin comme les autres, tant la crainte avait dissipé les préjugés, même les plus endurcis.

Alors, s'adressant aux Comités catholiques de province, Montalembert les conjura de marcher les premiers à la défense sociale, d'oublier leurs dissentiments passés et de n'avoir égard qu'aux dispositions actuelles des candidats. « Plus que jamais, écrivait-il, nous croyons que l'oubli des droits et des vérités du catholicisme a été, sinon la seule, du moins la principale cause de ces catastrophes. Plus que jamais, nous croyons que le remède à tous les maux, même politiques, de notre époque, est dans cette vérité catholique que nous n'avons ni inventée ni révélée, mais dont nous avons essayé d'être les humbles disciples et les loyaux soldats... S'il pouvait se trouver encore, dans les rangs du Parti modéré et conservateur, de ces hommes qui s'obstinent, en présence des calamités de notre temps, à tenir la vérité captive et à empoisonner les sources de cette instruction publique que la Constitution a affranchie de tout monopole..., s'il existait

(1) Émile Ollivier, l'*Empire libéral*, II, p. 184.

encore des hypocrites et des insensés de cette espèce, ah! certes, nous ne vous demanderions jamais d'appuyer leur candidature, et votre main devrait se sécher plutôt que d'inscrire leur nom sur votre bulletin!...

« ... Mais les amis de l'ordre ont appris à leurs dépens que l'ordre matériel n'a pas de pire ennemi que le désordre moral... Ils ont lu sur le pavé sanglant de nos rues la traduction logique de ces doctrines qui enseignent aux jeunes générations à substituer les passions de l'homme à la loi de Dieu. » (1)

De part et d'autre, la bataille fut acharnée. Montalembert, plus que jamais, s'y multiplia. De tous côtés il recevait sur les progrès du socialisme des rapports effrayants; il les communiquait au prince Louis qui n'était pas moins inquiet. Qu'allait-il advenir? Les élections eurent lieu le 13 mai. Aux premières nouvelles, l'émoi fut grand. A Paris, à Lyon et dans les départements voisins, les socialistes l'emportaient. Déjà Bugeaud concentrait son armée des Alpes pour marcher sur la capitale. Puis, la situation se dégagea plus nettement. Montalembert se trouva élu dans le Doubs et les Côtes-du-Nord; Paris lui avait donné 94.000 voix. Un premier fait apparut bientôt, clair, indéniable : l'écrasement des hommes de Février : Lamartine, Marrast, Dupont de l'Eure et bien d'autres avaient échoué; les républicains modérés ne dépassaient pas 70 députés; à l'extrême-gauche, 180 socialistes, exaltés, prêts à tout, regardaient en face 500 conservateurs divisés et effrayés.

Seuls, les socialistes semblaient satisfaits. « L'avenir est à nous, disaient-ils; la Convention remplacera bientôt la Législative. » Entre ces démagogues et ces royalistes, le prince Louis se demandait ce qu'il allait devenir. Malgré leur nombre, les monarchistes n'avaient nulle confiance en eux-mêmes. N'est-ce pas assez de 200 socialistes pour opprimer 500 conservateurs? « Je suis convaincu, écrivait Montalembert, que la lutte éclatera d'ici à peu de jours. On tentera contre l'Assemblée un nouveau 15 mai; mais, cette fois, ce sera avec l'effort unanime des 125.000 électeurs de Ledru-Rollin et du

(1) *Circulaire du Comité électoral de la liberté religieuse.*

sergent Boichot, ce sera avec la sympathie de l'armée et le concours des 200 socialistes de la Chambre. Comment voulez-vous que l'on puisse résister à tout cela? » (1)

« Il est clair qu'humainement nous devons être vaincus, exterminés, déclarait le sage Foisset. Ce n'est plus qu'une question de temps... Pour moi, je vis depuis longtemps dans cette pensée que l'Antéchrist viendra de l'Aquilon, et, si j'en croyais un calcul fait par le janséniste Rondet avant la révolution, il ne serait pas très loin... Ah! si nous étions vraiment chrétiens! Si nous avions l'esprit de sacrifice! Si nous aimions les petits, malgré leurs passions, leurs ignorances, leurs haines souvent forcenées contre nous! Si nous nous occupions d'eux! Si nous nous donnions à eux pour l'amour de Dieu! Si nous savions prier! Si nous savions vivre de manière à être exaucés d'en haut! Mais que nous en sommes loin! grand Dieu!... (2)

IV

Ces craintes, qui aujourd'hui paraissent excessives, l'étaient moins alors : on se souvenait des journées de Juin. — « Que les 450 Blancs de l'Assemblée se le tiennent pour dit, hurlaient chaque matin les 150 journaux démagogues, ce ne sera pas la majorité, mais la minorité qui gouvernera. » (3) Montalembert était personnellement menacé de mort : « *Plus de guillotine,* disait une des lettres étranges qu'il recevait, *mais une bonne bale dans la tête c'est plus expéditif et c'est ce qui vous atan lon ne laisera pas échapé la Souris come en février.* » (*sic*). Une bande d'ouvriers, qui stationnait le 29 mai aux abords du Palais-Bourbon, ne cachait point ses desseins : « Nous ne serons contents que lorsque nous verrons Montalembert et Falloux, ces deux Jésuites, pendus à la même lanterne. »

Pendant trois semaines, on vécut ainsi dans l'angoisse. Chacun se demandait : Est-ce pour ce soir ou pour demain? Le-

(1) Montalembert au comte F. de Mérode, 18 mai 1849.
(2) Foisset à Montalembert, 24 mai 1849.
(3) *Le Peuple*, 20 mai 1849.

dru-Rollin prétendait n'avoir qu'un mot à dire pour soulever ses 200.000 électeurs, entraîner Paris et la province. Le 13 Juin, six mille ouvriers se réunirent au Château-d'Eau et marchèrent par les boulevards sur l'Assemblée. Par bonheur, Changarnier les coupa en deux et les dispersa. Si les Parisiens se fussent levés comme l'année précédente, Lyon et la province eussent suivi. Mais les blessures de la dernière guerre civile n'étaient pas cicatrisées encore ; le choléra redoublait de rage, faisant chaque jour plus de 700 victimes; l'armée de l'ordre semblait formidable ; les Parisiens restèrent chez eux.

Alors, l'accablement des conservateurs « se releva en exaspération. » Pour prévenir le retour de l'émeute d'énergiques mesures furent prises : proclamation de l'état de siège, interdiction des clubs les plus dangereux, poursuites contre les fauteurs de troubles, enfin loi sur la presse. Cette dernière, soutenue par les libéraux du régime précédent, n'avait rien d'excessif; elle maintenait le jury, protégeait le Président contre les attaques violentes dont il était l'objet, frappait de peines sévères les tentatives d'embauchage dans l'armée et l'apologie des faits qualifiés crimes. Montalembert s'y rallia énergiquement. Eut-il tort? Nous ne le pensons pas. Peut-être sa nature ardente, trop surexcitée par des événements inouïs, vit-elle le mal plus grand qu'il n'était. Mais le mal existait réellement et venait en partie de la presse. N'est-ce pas le droit, le devoir de la société de se défendre contre l'anarchie? Toutes ces mesures, dira-t-on, ne servent d'ordinaire qu'à envenimer le mal. La critique est aisée à cinquante ans de distance. On en juge autrement quand le péril est là menaçant, et il n'y a pas de libéralisme qui tienne contre la crainte d'être égorgé ou ruiné... — « ... Je suppose, disait Montalembert, un homme chargé de la garde d'une bête féroce, d'un tigre, et qui le tient en cage... Ce gardien passe imprudemment son bras ou son pied à travers les barreaux de la cage, et le tigre lui arrache ce membre et le dévore. Survient un docteur en politique ou en théologie qui s'écrie : Ah! elle vous a mangé un bras ou un pied : cela ne m'étonne pas. Pourquoi aussi la

tenez-vous en cage, cette pauvre bête? Ouvrez sa cage, laissez-la courir et devenir ce qu'elle veut. Vous verrez qu'elle ne vous fera rien. Là-dessus, la bête sort et commence par dévorer le gardien et de plus le docteur... J'espère bien que la société actuelle n'écoutera pas plus que sa devancière les conseils fallacieux de ces prétendus docteurs. »

Chose curieuse, ceux qui devaient plus tard incriminer Montalembert pour son libéralisme lui reprochaient alors d'y être infidèle. — « Je regrette bien, disait l'un, de vous voir brûler ce que vous avez adoré et adorer ce que vous avez brûlé... » — « Quand cela serait vrai, ripostait Montalembert... il est toujours temps de réparer une erreur. Des hommes bien autrement éminents que moi, Stratford, Burke par exemple, et Mirabeau, parvenus à l'âge où je suis, et éclairés par les événements dont ils avaient été les auteurs ou les victimes, ont changé du tout au tout dans leur conduite et dans leur langage. Je ne pourrais faire mieux que de les imiter. Mais, est-il bien vrai que j'aie ainsi renié mon passé? Nullement. Qu'ai-je adoré, en effet ? J'ai adoré avant tout l'Église et sa liberté : je n'ai pas changé d'un iota en cela... J'ai adoré ensuite la liberté, mais la liberté aristocratique, la liberté traditionnelle, la liberté telle qu'on l'entendait au moyen âge et en Angleterre, avant le triomphe de la Réforme des Whigs; jamais l'*égalité* qui est l'antipode de la liberté; jamais la *démocratie* qui est le fond de l'esprit moderne; jamais enfin la *Révolution* qui a exploité, en le souillant, le nom et la contrefaçon de la liberté... »

— « Prenez garde, ajoutait-on, de contribuer à rejeter la France dans cet absolutisme que vous avez tant combattu. » — « S'il faut choisir entre l'absolutisme et la Révolution (et c'est à quoi nous condamne l'organisation démocratique de l'Europe moderne), je n'hésite pas quant à moi. L'*absolutisme est un grand mal,* car l'homme n'est pas fait pour exercer un pouvoir absolu; il a besoin de *freins,* et c'est ce qui fait le mérite supérieur des gouvernements aristocratiques... Mais LA RÉVOLUTION, C'EST LE MAL PAR EXCELLENCE, c'est le mensonge incarné, c'est un mal incompatible avec la société, avec la nature sociale de l'homme... »

— « Ces idées absolues sont dangereuses, insistait dom Guéranger... En attaquant la presse, vous compromettez votre popularité, etc. — Eh quoi! s'écriait Montalembert, c'est vous, l'homme du droit, l'homme de l'autorité, l'homme de la discipline, l'homme de la vérité, l'homme du passé, le moine en un mot; c'est vous qui venez me prêcher toute une série de considérations empruntées uniquement au présent, à ce que le cardinal Pacca appelait *la pusillanimité de la prudence humaine!* Vous me reprochez d'avoir attaqué la presse, c'est-à-dire le grand instrument de l'iniquité et du mensonge ici-bas, parce que, dites-vous, cette matière est *odieuse*, comme si l'on devait reculer devant ce qui est odieux aux méchants pour servir la vérité... Sachez que je n'ai jamais eu qu'un seul but, servir et professer la vérité aux dépens de mon ambition, de mon intérêt, de mes goûts mêmes... Aussi, ne me suis-je jamais senti plus rassuré et plus résolu. Plus rassuré, car l'ambition, l'intérêt personnel, le désir du succès humain me conseilleraient un tout autre chemin; plus résolu, parce que le bien et le mal ne s'entrechoquent plus dans mon âme; l'harmonie y est rétablie; je suivrai désormais sans écart et sans hésitation la voie tracée devant moi par les hommes que j'avais depuis longtemps choisis pour maîtres : Edmond Burke et le comte de Maistre. »

Ce fut dans la séance du 21 juillet 1849 que Montalembert prononça son discours sur la presse. Il eut soin d'expliquer tout d'abord l'apparente contradiction entre son attitude actuelle et les principes de toute sa vie. S'il avait en 1835 combattu les lois de septembre, c'est qu'il croyait le tempérament de la France assez robuste pour supporter le régime de liberté qui existait alors. Du reste, même en 1835, il n'avait pas admis la liberté absolue (1). Aujourd'hui, il la repoussait de toutes ses forces, et cela dans l'intérêt même de la vraie liberté. « Oui, dans mon âme et conscience, la liberté illimitée, la liberté telle qu'elle serait aujourd'hui, si l'état de siège était levé et si cette loi n'était pas votée, ce serait la dictature de-

(1) V. le premier chapitre de ce volume, p. 11.

main. » Et avec une éloquence pathétique, il évoqua devant la Chambre les victimes des excès de la presse ; il implora pitié pour les ouvriers qu'on égare, pour les paysans dont on surexcite les convoitises, pour les soldats surtout, ces enfants du peuple qui payent avec leur sang la rançon de toutes les déclamations révolutionnaires.

« Les socialistes sont-ils seuls coupables, demandait-il avec un redoublement de sincérité? Non, nous le sommes tous, légitimistes, républicains, anciens membres de l'opposition dynastique, nous le sommes tous... Nous avons tous été, à différents degrés, coupables envers cette grande loi du respect qui est la base de la société, sans laquelle vous ne pouvez concevoir aucune des trois choses que nous faisons profession de vouloir défendre : Ni la religion; car qu'est-ce que la religion sans le respect? Ni la propriété; car qu'est-ce que la propriété sans le respect? Ni la famille; car qu'est-ce que la famille sans le respect? C'est le respect qui rend bon et social; le mépris et l'injure rendent mauvais. (*C'est très vrai!*) Et j'ajoute que c'est le respect qui rend libre, qui rend vraiment digne, vraiment capable de pratiquer et de comprendre la liberté.

« Eh bien! Nous avons oublié, Messieurs, les conditions mêmes de la liberté; nous avons oublié que c'était une plante encore plus délicate que durable... Nous l'avons traitée, je ne crains pas de le dire, comme ces arbres, ces pauvres peupliers qu'on lui donne quelquefois pour symbole, qu'on arrache par leur racine et qu'on plante avec des rubans au milieu de quelques pavés; ils y dépérissent et finissent dans le mépris et dans l'oubli. (*Rires approbatifs à droite.*) La liberté n'est pas cela. La liberté, c'est un chêne aux profondes racines qui croît lentement, qui grandit lentement, mais qui, quand il est une fois enraciné, étend au loin ses branches, et sert d'abri, de consolation, d'honneur à de nombreuses générations... La liberté peut naître d'une révolution; mais alors elle ne peut vivre qu'à la condition de tuer sa mère, de tuer l'esprit révolutionnaire. » (*Approbation à droite.*)

Est-il nécessaire d'ajouter que la Chambre jugea comme Montalembert, et par 400 voix contre 146 adopta la loi proposée? Parmi les témoignages nombreux qui parvinrent à l'orateur à l'occasion de ce discours, il faut signaler une lettre de M. de Metternich. Du fond de l'exil où l'avait jeté le contre-coup de la révolution de 1848, le vieux ministre écrivait au comte de Sainte-Aulaire : « Jamais manifestation plus noble, plus honorable pour celui qui s'est senti le courage de l'émettre, et plus digne du suffrage des amis de l'ordre, n'a honoré une tribune... Si je n'avais pas de lon-

gue main été convaincu que M. de Montalembert était animé du sentiment du bien, le discours dont je parle me l'eût fait connaître comme l'un des défenseurs les plus éclairés et les plus courageux des principes que vous m'avez vu défendre sans déviation dans le cours de ma longue vie publique... Le monde est fort malade : c'est à des hommes doués de grandes facultés morales à le sauver de la suite des graves erreurs qui causent ses souffrances. J'ai été en scène pendant un demi-siècle; mes efforts ne comptent plus que devant le tribunal de l'histoire. Aussi, est-ce à son jugement que je me soumets en entier. Il doit m'être permis d'éprouver du bonheur, en voyant surgir des défenseurs des vérités éternelles, doués des facultés de l'homme auquel je vous prie d'offrir l'hommage de mon respect. » (1).

V

Comprimer les passions révolutionnaires, il le fallait bien; mais s'occuper avec amour des souffrances du peuple, c'était aussi un devoir sacré : Montalembert n'y manqua jamais. « Malédiction, s'écriait-il, sur le déclamateur hypocrite qui exploite la misère d'autrui contre la société, contre le pouvoir, contre l'ordre éternel, qui fait de ce qu'il y a de plus sacré sur la terre le prétexte et le voile pour des attentats lâches et sacrilèges... Mais aussi malédiction sur l'égoïste, qui s'endort dans ses jouissances, oublie que la propriété est une

(1) Le prince de Metternich au comte de Sainte-Aulaire, Richmond, ce 18 août 1849. — Ce qui avait déterminé Metternich à écrire cette lettre, c'est qu'il se souvenait avoir refusé au même Sainte-Aulaire, en 1834, de laisser Montalembert voyager en Gallicie. Dans sa réponse, Montalembert se montre fort touché de la lettre du prince; il se réjouit de voir que « les révolutions, si souvent fécondes en angoisses et en mécomptes, offrent au moins la consolation de rapprocher des hommes qui se prenaient à tort pour des ennemis. » Mais il ne rétracte aucune des paroles véhémentes que sa conscience lui a dictées jadis contre le gouvernement Autrichien, principalement au sujet des affaires de Pologne : « ... J'en ai toujours voulu, dit-il, à cette catholique et aristocratique Autriche, de n'avoir pas su se mettre à part de ses deux alliés schismatiques et parvenus, dans cette œuvre d'iniquité. Je crois encore que la suppression violente d'une vieille et glorieuse nationalité a été une des causes de la révolution qui nous dévore... » 12 octobre 1849.

charge sociale, ferme l'oreille et le cœur à la plainte de ses frères, se dit que tout est pour le mieux, qu'il n'y a rien à faire et qu'il en a toujours été ainsi... *Il faut que tout ce qui est possible soit fait, et que tout ce qui ne sera pas fait soit reconnu impossible...* » (1)

Montalembert voulait qu'on s'efforçât d'améliorer la législation dans tous ses rapports avec le bien-être des classes laborieuses et souffrantes. Lorsque M. de Melun, ce grand ami des pauvres, présenta ses projets sur les logements ouvriers, sur l'apprentissage, les jeunes détenus et les enfants trouvés, l'orateur catholique le seconda de son mieux. Membre de la commission d'assistance nommée pour examiner ces divers projets, il en soutint l'opportunité contre MM. Thiers et Berryer. Mais, s'il admettait l'intervention de l'État dans certains cas, pour remédier à certaines misères sociales, il éprouvait, à l'égard de cette intervention, la plus profonde défiance. Il reprochait à l'État d'avoir voulu accaparer l'assistance publique, le monopole de la charité, comme il avait accaparé l'enseignement. Il repoussait avec la même énergie ce nouveau monopole, marchant parallèlement à l'autre, croissant comme lui sans cesse, et, pour satisfaire les haines voltairiennes, fermant toutes les issues par où la charité privée pouvait se faire jour. C'est l'État, disait-il, qui par ses restrictions légales, ses empiètements, ses confiscations, sa bureaucratie coûteuse et stérile, a tué en France l'assistance publique telle que le Christianisme l'avait organisée.

Aussi, comme préambule à toutes les lois sociales de M. de Melun, demandait-il qu'on proclamât la liberté de la charité privée. C'était là, à son sens, non pas le seul, mais le premier remède. Le socialisme, disait-il encore, n'est ni un parti, ni une fiction, c'est une religion; religion fausse, mais qui ne peut être contenue que par une religion vraie. Plus vous émanciperez l'Église, plus vous lui permettrez de propager sa doctrine, de multiplier ses fonctions, et plus vous diminuerez le fardeau de l'État et avancerez la solution de la question sociale... Pour sauver la propriété

(1) *Papiers de Montalembert*, fragments inédits.

individuelle et faire admettre l'inégalité des conditions et des fortunes, il n'y a d'efficace, entendez-le bien, que le principe chrétien du sacrifice, qui regarde le travail comme une expiation et la propriété comme une charge publique.

Ces idées qui semblent aujourd'hui un lieu commun, Montalembert les développa avec chaleur au sein de la commission d'assistance; il rappela tout ce que l'Église avait fait pour l'indigence aux siècles passés; il eut de superbes emportements contre je ne sais quel voltairien qui contestait ses assertions :

« ...Eh bien! soit! vous l'avez dit, peut-être même vous l'avez cru, dans tous les cas vous le faites croire aux foules égarées... Nous sommes des imbéciles et des misérables; nous n'avons rien fait, nous ne faisons rien, nous ne voulons rien faire pour les pauvres... Fondations, hospices, associations pieuses, aumônes individuelles, tout cela n'est rien, moins que rien!

«... Mais vous, grands docteurs de la loi nouvelle, vous contempteurs du passé, rénovateurs du présent, oracles de l'avenir;

« Où sont vos œuvres? Où sont vos bienfaits? Où sont vos services?

« Où sont les larmes que vous avez essuyées, les plaies que vous avez pansées, les douleurs que vous avez consolées?

« Où sont les dévouements que vous avez enfantés?... Où sont vos filles de charité, vos petites sœurs des pauvres, vos frères pour l'instruction du peuple?

« Qu'avez-vous fondé par vous-même? Qu'avez-vous inventé?... Rien! Je me trompe... des phrases, toujours, partout des phrases! Non stériles, non vides, non creuses... des phrases grosses de discorde, d'émeute, de guerre civile, de révolution... c'est-à-dire de misère... Telle de vos phrases a ouvert la veine par où s'échappent à flots le sang, la vie de l'ouvrier... Malheureux! Vous me rappelez le père dénaturé dont parle l'Évangile : l'ouvrier vous demandait du pain et vous lui avez donné des scorpions... » (1).

(1) *Papiers inédits.*

... Et, chaque soir, après des journées remplies par tant d'affaires diverses, tant de relations et de correspondances, quand Montalembert, épuisé de fatigue, rentrait à son logis, c'était encore pour s'occuper des pauvres. Son fidèle secrétaire, M. Cavelty, avait, d'après ses ordres, consacré la moitié de sa journée à parcourir les faubourgs les plus déshérités, à monter dans les combles les plus misérables, recueillant des détails précis et distribuant de nombreux secours. «... Jamais, nous écrit-il, je ne l'ai trouvé pressé, lorsque nous avions ensemble *l'entretien des pauvres*. Il voulait tout savoir, et quand, parfois, j'avais à lui peindre une mère et des enfants trouvés par moi sur la paille à moitié morts de faim et abandonnés par leur père, des larmes tombaient de ses yeux et il sentait profondément, alors seulement, le chagrin de ne pas être plus riche... C'était surtout l'indemnité de 25 francs par jour accordée aux représentants du peuple qui devait faire face à ses aumônes. Parfois il me disait en souriant : « Cela vient du peuple et doit retourner à lui... » Jamais, ajoute avec émotion le dévoué confident de ses charités, jamais le souvenir de ces moments d'une douceur ineffable ne s'effacera de mon cœur. Dans ces moments sublimes, laissez-moi vous le dire, je trouvais mon maître bien plus grand qu'à la tribune... » (1).

VI

Si graves que soient les événements accomplis en France, ils n'empêchent pas Montalembert de suivre avec un profond intérêt la politique européenne. Les révolutions d'Autriche, de Hongrie, de Pologne, d'Italie, de Rome surtout, le remplissent d'inquiétude. « Oh ! le Pape, le Pape ! répète-t-il, voilà mon souci de toutes les heures ! *sollicitudo mea quotidiana!*.. Dès le jour où Pie IX dépassa la *Consulte d'État,* après avoir solennellement déclaré qu'il n'irait pas plus loin, qu'il ne sacrifierait pas un *apice* de son autorité, ce jour-là,

(1) M. Cavelty au P. Lecanuet, 31 mars 1897.

j'ai compris qu'il était perdu. » L'assassinat de Rossi, le siège du Quirinal par la populace romaine, l'acceptation du ministère radical, plongent Montalembert dans une angoisse inexprimable, exaspèrent encore, s'il est possible, son horreur de la Révolution. Cela, c'est vraiment le comble, le couronnement de l'œuvre d'iniquité qui se trame depuis plus d'une année. Le 27 novembre 1848, il déclare à Cavaignac qu'il va interpeller le Gouvernement; le général accepte, promet une réponse favorable, dit que la France défendra *la personne* du Saint-Père. Mais les catholiques, Falloux, Parisis, Cazalès, Fresneau, s'accrochent aux vêtements de l'orateur pour l'empêcher de parler; l'un d'eux lui dit avec une franchise brutale : « Vous n'êtes bon qu'à défendre les causes perdues et vous compromettez toutes les autres. » Montalembert, blessé de cette injure imméritée, cède une première fois, puis, le lendemain 28, envoie promener ces pusillanimes et monte à la tribune.

Dès le premier jour, Cavaignac avait décidé qu'une expédition de 3.500 hommes irait à Rome protéger *la personne* du Souverain Pontife. Montalembert félicite le Gouvernement de cette initiative, mais plaçant la question à son vrai point de vue, il l'agrandit, la rend catholique.

« Ne l'oubliez pas, dit-il, ce n'est pas seulement une personne vénérable et malheureuse que vous allez défendre, c'est un prince, c'est le Pontife suprême de l'Église catholique... La personne du Pape nous est infiniment chère et infiniment sacrée. Mais il y a quelque chose de plus cher, de plus sacré encore pour nous, c'est son autorité... Cette autorité est la garantie de sa liberté. Or je dis que c'est là ce à quoi il importe de veiller et de pourvoir. Je comprends bien que c'est la défense, le maintien de cette autorité qui constitue la partie difficile et délicate de la tâche que vous avez entreprise, mais c'est là ce qui constitue en même temps cette vieille tradition de la France que vous avez indiquée dans vos instructions..... »

Et l'orateur montre la grandeur de cette tradition nationale qui fait de la France la protectrice séculaire du Saint-Siège :

« Voyez! 200 millions d'hommes répandus sur toute la surface de

l'univers, non pas seulement en Irlande, en Espagne, en Pologne, en Europe, mais jusque dans les missions de la Chine et dans les déserts de l'Orégon, ces 200 millions d'hommes répandus sur toute la surface de l'univers, vont apprendre quoi? Ils vont apprendre, les uns après les autres, que le chef de leur foi, le docteur de leurs consciences, le guide de leurs âmes, celui qu'ils appellent tous leur père, a été assiégé, insulté, opprimé, captif dans son palais. Ils en frémiront tous d'indignation et de douleur. Mais qu'apprendront-ils en même temps? Ils apprendront que la France, de cette même main avec laquelle elle a écrit depuis soixante ans dans ses codes et dans ses Constitutions le principe de la liberté de conscience et des cultes, que, de cette même main, elle a étendu l'épée de Charlemagne... (*Interruption et rumeurs à l'extrême gauche. — Vive et longue approbation sur d'autres bancs.*)... oui, l'épée de Charlemagne, pour sauver l'indépendance de l'Église menacée dans son chef. Eh bien! je dis qu'il y a là pour la France un immense honneur; je dis qu'au point de vue purement humain, au point de vue purement politique, il y a là pour la République française ce que je ne craindrai pas d'appeler une immense bonne fortune.... »

A vrai dire, la Constituante et le général Cavaignac n'acceptent point l'idée de Montalembert. A la nouvelle que le Pape s'est réfugié à Gaëte et que sa personne est sauve, on contremande l'expédition. D'ailleurs, Cavaignac va descendre du pouvoir; l'élection présidentielle approche, et par deux lettres publiques adressées au Nonce et à l'*Univers*, Louis Bonaparte se déclare « décidé à appuyer toutes les mesures propres à garantir efficacement la liberté et l'autorité du Souverain Pontife. » Or, c'est Montalembert, on s'en souvient, qui a *dicté* au prince cet engagement.

En conclurons-nous que l'expédition de Rome fut l'œuvre de Montalembert? Nullement. Personne ne peut revendiquer l'honneur exclusif de cette entreprise. Montalembert, Thiers, Molé y poussèrent de toutes leurs forces. M. de Falloux, dont l'ascendant sur le Président était incontestable, mit à le décider son autorité de ministre et les ressources de son insinuant génie. (1) Jusqu'à quel point réussit-il à le

(1) « M. de Falloux, dit M. Odilon-Barrot, obéissant aux impatiences de son parti et à ses propres convictions, nous pressait vivement de nous prononcer pour la restauration immédiate du pouvoir du pape à Rome; il ne laissait guère passer de séance du Conseil, sans y poser cette question d'intervention. » Odilon-Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 145.

persuader? Louis Napoléon répondait par de vagues promesses presque aussitôt contredites. (1) Faire de l'Italie une nation indépendante le tentait plus que de rétablir le Pape à Rome. Tout d'abord, il adopta l'idée de Gioberti d'amener, par l'entremise du Piémont, une réconciliation entre Pie IX et son peuple. Après l'échec de cette combinaison chimérique, il proposa une action commune de Naples et de l'Espagne. Mais, quand les Autrichiens victorieux à Novare, (24 mars 1849), menacèrent de marcher sur Rome pour rétablir le Pape, Louis Bonaparte jugea qu'il importait à l'honneur de la France et à l'intérêt de l'Italie de prendre les devants; et l'expédition eut lieu.

« Le digne fils d'un des géants de nos grandes guerres impériales », (2) le général Oudinot, eut l'honneur de la diriger. Il le fit avec une prudence à laquelle on n'a pas assez rendu justice. A peine était-il débarqué, et déjà l'opinion publique impatiente l'eût voulu de retour et victorieux. Comment! il est encore à Civita-Vecchia! Il assiège Rome, il n'a pu l'emporter sans coup férir! Notre armée n'a pu culbuter en une heure ces bandes indisciplinées! La vérité, c'est que, parti avec un corps de 10.000 hommes et une artillerie de vingt et un canons (3), Oudinot devait prendre une ville de 200.000 habitants, défendue par une enceinte fortifiée, cent bouches à feu et des corps libres d'une réelle valeur. En attendant les renforts que l'imprévoyance gouvernementale rendait nécessaires, le général procéda méthodiquement, économe du sang des soldats, maintenant parmi eux une discipline sévère, soucieux aussi plus tard de sauver les grands monuments de Rome des ravages du bombardement. Longtemps les négociations maladroites de

(1) A la réception du 1er janvier, il adresse au Nonce des vœux en faveur d'une restauration pontificale; vers le même temps, parlant à M. Tommaseo, il se déclare disposé à réduire plutôt qu'à fortifier le pouvoir temporel. A quelques jours de là, il dit à M. de Corcelles que la révolution italienne demeurera peut-être triomphante. V. de la Gorce. *Histoire de la seconde République*, II, 73.

(2) Montalembert.

(3) Plus tard, au mois de juin, le corps d'expédition compta 25.000 hommes et 44 canons; on évalue les défenseurs de Rome à 35.000 soldats.

M. de Lesseps paralysèrent ses efforts; au contraire, le général Vaillant, chef de l'état major du génie, le seconda énergiquement; mais Oudinot, ayant conservé jusqu'au bout la direction du siège, doit conserver aussi l'honneur de la victoire finale.

Quand Rome fut prise (1er juillet 1849), il s'agit d'y fair rentrer Pie IX. Mais à quelles conditions? D'interminables discussions s'élevèrent à ce sujet. Faut-il le dire? Certains catholiques, tout en réprouvant les excès de la révolution romaine, eussent vu, sans trop de regret, le Souverain Pontife renoncer à son pouvoir temporel. Volontiers répétaient-ils après Tertullien : « Rien de terrestre, rien, absolument rien n'est nécessaire à la foi. » Contre ces assertions, Montalembert protestait vivement : « Ainsi donc, s'écriait-il, vous êtes tout disposés à faire le sacrifice du pouvoir temporel des Papes!..... Hé bien, mon ami et mes amis, je vous le dis à regret, mais *cela vous portera malheur*, comme on l'a vu par l'exemple de tous ceux qui ont porté la main, non seulement sur l'oint du Seigneur, sur l'arche sainte, mais sur ce patrimoine de saint Pierre que nul n'a jamais attaqué impunément... Non, certes, le pouvoir temporel n'est pas un dogme, n'est pas essentiellement identifié à la vérité du catholicisme, mais il est identifié à la sécurité, à la liberté et à la grandeur de l'Église, et quel est le catholique qui ait le droit de méconnaître ces conditions de l'existence de l'Église ici-bas. Les cathédrales, les temples, où l'on prêche le dogme et où l'on célèbre les sacrifices de la religion, ne sont pas la religion elle-même : mais, que penserait-on du fidèle qui verrait démolir Notre-Dame de Reims ou Notre-Dame de Paris en se croisant les bras, sous prétexte que la religion n'est pas atteinte, ou que l'on a pu préserver les hosties consacrées des mains du sacrilège?

« Et vous sacrifiez ce grand fait, ce fait *divin* de la coexistence d'une souveraineté temporelle avec la souveraineté spirituelle, vous le sacrifiez à quoi? A un principe purement humain et à une application fausse et détestable de ce principe!... Votre principe, je suppose, est celui de la *liberté*...

Je suis à mille lieues d'admettre qu'il y ait la moindre contradiction entre la liberté, la *vraie liberté* (non démocratique) que j'ai toujours servie, que je compte servir toujours, et la souveraineté temporelle des Papes. Mais si l'on venait à bout de me démontrer qu'il y a incompatibilité, mon choix serait bientôt fait. J'irais là où me conduit l'autorité de dix siècles catholiques, d'accord avec la logique, le bon sens et le respect des choses saintes... » (1)

Montalembert n'approuva pas davantage les conditions que la fameuse lettre du prince Louis au colonel Edgar Ney voulait imposer au Saint-Père : amnistie générale, sécularisation de l'administration, code Napoléon, gouvernement libéral. — « Je voudrais bien savoir, disait-il avec raison, où le Pape trouverait autour de lui les éléments d'un gouvernement libéral. » En effet, les quelques hommes d'opinion modérée sur qui le Pape aurait pu compter, se cachaient épouvantés au fond de leurs demeures. Quand l'ambassadeur de France désirait les entretenir, il les faisait mander par des gendarmes, pour qu'ils parussent céder à la contrainte (2). M. de Corcelles, qui négociait alors avec une rare habileté et une grande hauteur de vues le retour de Pie IX dans sa capitale, pria Montalembert, son parent et son ami (3), d'intervenir à Gaëte pour que l'on consentît au *suffrage délibératif* de la Consulte future : « Ce serait une démarche insensée, répondit Montalembert... A Rome, la nature même du pouvoir exclut toute idée de partage de la souveraineté *en quoi que ce soit.* » (4)

Le Pape du reste, était fermement résolu à ne pas céder aux instances de la France. A aucun prix il n'accorderait de Constitution aux Romains. L'expérience cruelle qu'il avait dû faire ne suffisait-elle pas? Il la regrettait amèrement. Plutôt que de la renouveler, il eût abdiqué le souverain

(1) Lettre du 12 décembre 1848.
(2) Emile Ollivier, *L'Empire libéral*, II, p. 252.
(3) Je trouve dans une lettre de Montalembert à l'abbé Dupanloup ce bel éloge de M. de Corcelles : « C'est le caractère le plus droit et le plus pur de notre temps, depuis qu'il est illuminé par la splendeur de la vérité catholique. »
(4) Montalembert à l'abbé X de Mérode, 1849.

Pontificat. Déjà, au milieu des angoisses qui torturaient son âme, cette idée l'avait poursuivi : est-ce que l'intérêt de l'Église ne demande pas ma démission? Et le cardinal Giraud, archevêque de Cambrai, s'était jeté à ses pieds pour l'empêcher d'abdiquer (1). A la lettre du prince Louis, Pie IX répondit donc par le *motu proprio* du 12 septembre 1849. Il créait un Conseil d'État et une Consulte pour les finances, annonçait des libertés provinciales et communales plus étendues qu'en France, promettait la réforme des lois civiles et judiciaires et proclamait une amnistie restreinte par de nombreuses exceptions.

Qu'allait faire la France? Le prince, déçu et mécontent, affirma qu'il ne renoncerait point à ses exigences libérales. M. Barrot et les autres ministres voulaient, au contraire, qu'on essayât de réaliser les réformes du *motu proprio*. C'était aussi l'avis de la commission législative qui, en ce moment même, étudiait les dépenses de l'expédition romaine. Dans l'admirable rapport qu'il présenta au nom de cette commission, Thiers se déclara satisfait des promesses du Pape. Les débats sur les crédits devaient s'ouvrir le 18 octobre. Deux jours avant, le 16, Montalembert se rendit à l'Élysée et s'efforça d'éclairer le prince. « Je lui dis tout ce que j'ai sur le cœur, écrit-il, et lui montre le danger terrible auquel il s'expose en mettant contre lui l'Église, le clergé et les catholiques : « Votre oncle qui était « plus puissant que vous, et qui a plus fait pour l'Église que « vous ne ferez jamais, y a succombé. » Le prince répondait doucement, avec une grande modération de forme, mais sans fléchir : « Le drapeau de la France représente en Italie la liberté, disait ce singulier libéral. Notre armée restera à Rome tant que la liberté n'y sera pas établie. C'est du reste ce que je viens d'écrire à M. Odilon-Barrot... » Et Louis-Napoléon lut à son interlocuteur la lettre qu'il chargeait son premier ministre de communiquer à l'Assemblée : « Vous n'avez pas oublié, Monsieur le Ministre, avec quelle persévérance

(1) *Vie de M. Bernard, vicaire général de Cambrai*, par le marquis Anatole de Ségur. — Librairie Lefort, à Lille.

j'ai secondé l'expédition romaine... Je mettrai la même constance à soutenir contre *des résistances d'une autre nature* ce que je considère comme l'honneur politique de l'expédition. » En vain Montalembert réitère ses conseils, conjure le prince de ne point se séparer des conservateurs, insiste sur la joie que ce désaccord causerait aux révolutionnaires, Louis-Napoléon répond par des sourires et multiplie les témoignages d'amitié : Montalembert n'en peut tirer autre chose (1).

Le 18 octobre s'ouvre la discussion sur les crédits; les discours de MM. de Tocqueville, Mathieu de la Drôme et de Rozière remplissent la séance. Le lendemain, V. Hugo prend la parole. Membre du Comité conservateur de la rue de Poitiers, il a voté les mesures contre les socialistes et l'expédition de Rome elle-même. Cependant, depuis quelques semaines, la majorité n'ayant pas pris en considération un projet du poète sur l'assistance publique, il a rompu avec la droite. Son discours n'est qu'une diatribe violente contre l'Église et le Pape; il soutient qu'il faut contraindre Pie IX, même par la force, à accepter les réformes libérales. La Montagne l'applaudit avec frénésie, mais déjà Montalembert est à la tribune. En une phrase, justice est faite : « Messieurs, dit-il, le discours que vous venez d'entendre a déjà reçu le châtiment qu'il méritait dans les applaudissements qui l'ont accueilli. » Comment peindre à ces paroles les hurlements de la gauche, les acclamations de la droite? Cette première tempête dure un quart d'heure. Dès qu'il peut parler, l'orateur, avec une ironie impitoyable, retourne le fer dans la plaie : « Puisque le mot de châtiment vous blesse, Messieurs, je le retire, et j'y substitue celui de récompense... » Et le tumulte reprend de plus belle. Cependant Montalembert quitte les personnalités; aux attaques injustes du poète contre le Pape, il oppose un magnifique éloge de Pie IX, rappelle tout ce que le Pontife a fait pour la liberté et comment ses ingrats sujets ont méconnu ses bienfaits; il établit que les réformes promises dans le *motu proprio* répondent à la situation de Rome, aux expériences antérieures, au désenchantement général produit

(1) *Journal*, 16 octobre 1849.

par les excès de 1848. A mesure qu'il parle, son éloquence, excitée par les applaudissements et les injures, s'élève jusqu'à la passion. L'Assemblée est debout toute frémissante d'admiration ou de fureur.

«... Messieurs, dit-il, Bossuet a parlé de je ne sais quoi d'achevé que le malheur ajoute à la vertu. Pie IX a connu ce je ne sais quoi d'achevé : il a connu le malheur; mais il a connu en outre ce qu'il y a de plus poignant dans le malheur, l'ingratitude. Et cependant je ne l'en plains pas, je l'en honore, j'oserais presque dire je lui en porte envie. Ne fait pas des ingrats qui veut; pour faire des ingrats, il faut faire du bien à ses semblables, il faut avoir tenté de grandes choses pour l'humanité. Il n'est pas donné à tout le monde de faire des ingrats. Heureux donc ceux qui font des ingrats; mais malheur à ceux qui le sont, et malheur à ceux qui se font les organes et les orateurs de l'ingratitude! » (*Vive approbation à droite.*)

Les uns prétendent que le Pape a changé, d'autres diraient volontiers qu'il s'est trompé. Il n'a fait ni l'un ni l'autre, il a profité des lumières que Dieu lui a données par les événements, et il n'est point le seul à l'avoir fait.

« On ne peut le nier, un grand changement s'est opéré dans les intelligences en France et en Europe. On n'a plus dans le progrès le même amour... Pourquoi ce changement? C'est parce que le nom et le drapeau de la liberté ont été usurpés par d'impurs et d'incorrigibles démagogues qui l'ont souillé et qui s'en sont servis pour faire triompher le crime. (*Violentes interruptions à gauche. Vive approbation à droite.*)

« Pourquoi donc, Messieurs (*l'orateur se tourne vers la gauche*), voulez-vous prendre ce que je dis pour vous? Pourquoi ne voulez-vous pas m'écouter? Laissez-moi donc faire ici de l'histoire.....

« Je poursuis et je dis que ce sont les forfaits, les assassinats, les crimes commis partout au nom de la liberté, qui ont glacé et désolé les cœurs les plus dévoués à sa cause.

« Savez-vous ce qui éteint dans les cœurs la flamme rayonnante et féconde de la liberté? Ce n'est pas la main des tyrans. Voyez la Pologne. Depuis trois quarts de siècle, est-ce que cette flamme de la liberté n'y brûle pas inextinguible sous une triple oppression? Savez-vous ce qui l'éteint? Ce sont eux, eux! ces démagogues dont je parlais tout à l'heure, ces anarchistes (*vive et longue approbation à droite; réclamations à gauche*), ces hommes qui déclarent partout une guerre impie et implacable à la nature humaine, aux conditions fondamentales de la société,

aux bases éternelles de la vérité, du droit et de la justice sociale. Voilà les hommes qui éteignent l'amour de la liberté. (*Nouvelle approbation.*)

« Voyez, je vous en conjure, ce qui se passait en Europe il y a trois ans. La liberté étendait partout graduellement son empire; les rois venaient tous, tour à tour, en regimbant, je le veux bien... (*on rit*), mais ils venaient tous, tour à tour, déposer en quelque sorte leur couronne aux pieds de la liberté, lui demander un sacre nouveau, une investiture nouvelle. Le Pape lui-même, le symbole vivant de l'autorité, l'incarnation du pouvoir le plus auguste et le plus ancien... (*Rires ironiques à l'extrême gauche.*)

M. le Président. « Je dois constater, à la charge de qui il appartiendra, qu'on n'a pas pu attaquer l'assassinat, la démagogie et l'anarchie, sans exciter des réclamations, et qu'on ne peut pas rendre hommage à ce qui est respectable, sans exciter les rires et la dérision. (*Vifs applaudissements sur tous les bancs de la droite. — Rumeurs à l'extrême gauche.*)

« Vous blessez tous les sentiments publics. (*Nouveaux applaudissements*),

M. de Montalembert. « Pie IX lui-même, le symbole le plus auguste et le plus ancien de l'autorité sur la terre, avait cru pouvoir demander à la liberté, à la démocratie, au progrès, à l'esprit moderne, un rayon de plus pour sa tiare. Eh bien! que s'est-il passé? Vous avez arrêté tout cela, vous avez tout bouleversé, tout détruit : vous avez arrêté, détourné tout ce courant admirable qui nous inspirait, à nous, vieux libéraux, comme vous dites, tant de confiance et d'admiration. Ce courant s'est perdu. Vous avez détrôné quelques rois, c'est vrai, mais vous avez détrôné bien plus sûrement la liberté. (*Applaudissements à droite.*)

« Les rois sont remontés sur leurs trônes, la liberté n'est pas remontée sur le sien. Elle n'est pas remontée sur le trône qu'elle avait dans nos cœurs. Oh! je sais bien que vous écrivez son nom partout, dans toutes les lois, sur tous les murs, sur toutes les corniches. (*L'orateur montre la voûte de la salle. — Longue approbation et hilarité à droite.*) Mais dans les cœurs, son nom est effacé. Oui, la belle, la fière, la sainte, la pure et noble liberté que nous avons tant aimée, tant chérie, tant servie... (*violents murmures à gauche*), oui servie, avant vous, plus que vous, mieux que vous (*nouvelles rumeurs*); cette liberté-là, elle n'est pas morte, j'espère, mais elle est éteinte, évanouie, écrasée, étouffée (*nouvelles rumeurs à gauche*) entre ce que l'un de vous a osé appeler la souveraineté du but, c'est-à-dire la souveraineté du mal, et, de l'autre côté, ce retour forcé vers l'exagération de l'autorité, dont vous avez fait un besoin pour la nature humaine, pour la société et pour le cœur humain effrayé de vos excès. (*Longs applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

«..... Savez-vous quel est devant le monde le plus grand de tous vos crimes? Ce n'est pas seulement le sang innocent que vous avez versé, quoiqu'il crie vengeance au ciel contre vous; ce n'est pas seulement d'avoir semé à pleines mains la ruine dans l'Europe entière, quoique ce soit le plus formidable argument contre vos doctrines. Non! c'est d'avoir désenchanté le monde de la liberté. (*Acclamations à droite. — Très bien! très bien!*)

« C'est d'avoir en quelque sorte désorienté le monde! C'est d'avoir compromis, ou ébranlé, ou anéanti dans tous les cœurs honnêtes cette noble croyance! C'est d'avoir refoulé vers sa source le torrent des destinées humaines! (*Applaudissements prolongés sur les bancs de la majorité.*) »

L'orateur ne suppose pas que la France veuille, suivant le conseil de Victor Hugo, contraindre le Saint-Siège par la force à accepter les réformes en question. Napoléon Ier lui-même n'a pu le faire. L'insuccès serait certain. Et pourquoi?

«... Ah! remarquez bien ceci : parce qu'il y a, entre le Saint-Siège et vous, ou tout autre qui voudrait combattre contre lui, il y a inégalité de forces. Et sachez bien que cette inégalité n'est pas pour vous, mais contre vous. Vous avez 500.000 hommes, des flottes, du canon, toutes les ressources que peut fournir la force matérielle. C'est vrai. Et le Pape n'a rien de tout cela, mais il a ce que vous n'avez pas, il a une force morale, un empire sur les consciences et sur les âmes, auquel vous ne pouvez avoir une prétention, et cet empire est immortel. (*Dénégations à gauche. — Vive approbation à droite.*)

« Vous le niez; vous niez la force morale, vous niez la foi, vous niez l'empire de l'autorité pontificale sur les âmes, cet empire qui a eu raison des plus fiers empereurs. Eh bien, soit; mais il y a une chose que vous ne pouvez pas nier, c'est la faiblesse du Saint-Siège. Or, sachez-le, c'est cette faiblesse qui fait sa force insurmontable contre vous, Oui, vraiment, car il n'y a pas dans l'histoire du monde un plus grand spectacle et un plus consolant que les embarras de la force aux prises avec la faiblesse. (*Nouvelles et nombreuses marques d'adhésion à droite.*)

« Permettez-moi une comparaison familière. Quand un homme est condamné à lutter contre une femme, si cette femme n'est pas la dernière des créatures, elle peut le braver impunément. Elle lui dit : Frappez, mais vous vous déshonorerez, et vous ne me vaincrez pas. (*Très bien! très bien!*) Eh bien! l'Église n'est pas une femme, elle est bien plus qu'une femme, c'est une mère! (*Très bien! très bien! — Une triple salve d'applaudissements accueille cette phrase de l'orateur.*)

« C'est une mère, c'est la mère de l'Europe, c'est la mère de la société moderne, c'est la mère de l'humanité moderne. On a beau être un fils dénaturé, un fils révolté, un fils ingrat, on reste toujours fils, et il vient un moment, dans toute lutte contre l'Église, où cette lutte parricide devient insupportable au genre humain, et où celui qui l'a engagée tombe accablé, anéanti, soit par la défaite, soit par la réprobation unanime de l'humanité. (*Nouveaux applaudissements.*) »

Quand Montalembert prononce ces immortelles paroles : « l'Église est une mère! » et qu'il voit les deux tiers de

l'Assemblée acclamer cette profession de foi catholique, il éprouve un profond saisissement de bonheur. « Je crois, écrit-il, que ça été le moment le plus beau de ma vie. » — « En tout cas, remarque le sceptique Sainte-Beuve, pour tous ceux qui ne voient les choses qu'au point de vue du beau, ce pathétique mouvement devra rester comme une des plus heureuses inspirations de l'éloquence. » (1)

L'enthousiasme se maintient jusqu'à la fin. « Ce discours, rapporte le *Journal des Débats,* est suivi d'applaudissements tels qu'on ne se souvient pas d'en avoir entendu dans les Assemblées délibérantes. » Par 467 voix contre 168, l'Assemblée proclame avec l'orateur que la liberté et la dignité pontificales doivent être sauvegardées. On entoure Montalembert, on l'accable de félicitations. « Voilà un discours *démosthénique!* » affirme Mérimée. — « En vérité, mon cher collègue, déclare M. Berger, préfet de la Seine, vous m'avez donné envie d'aller me confesser. » — « Vous êtes le plus éloquent des hommes, ajoute M. Thiers. Votre discours est, de tous ceux que j'ai entendus en ma vie, celui que j'aurais le mieux voulu prononcer, que j'ai le plus envié. Mais je pense que cette envie n'est pas un péché, car j'aime le beau et j'aime votre personne. Écrivez cela à votre femme. » Et Berryer, à son tour, dit à Montalembert : « Ce qui fait votre force incomparable, c'est que vous n'êtes pas un esprit absolu, mais résolu. » (2)

La presse catholique et conservatrice fait écho à ces éloges. « Ce discours, écrit L. Veuillot, est un des chefs-d'œuvre de la parole humaine, une des inépuisables gloires de la tribune française, et nos annales parlementaires ne gardent pas le souvenir de beaucoup de succès comparables à celui qu'il a obtenu... Nous savons ce que peut obtenir l'éloquence d'un homme convaincu; si nous l'avions ignoré jusqu'à présent, nous l'aurions appris tout à l'heure... Que M. de Montalembert soit fier de ce triomphe, aussi fier que nous. Jamais il ne le regrettera... Il n'a pas triomphé pour un parti, pour

(1) Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, I, p. 89.
(2) *Journal intime,* 19 octobre 1849.

une cause humaine : avec lui triomphent la justice et la vérité; il apporte une victoire à la cause pour laquelle il est doux et glorieux de mourir... » (1)

Qu'éprouve cependant Montalembert après une telle victoire? D'abord un sentiment de reconnaissance et d'humilité : « En rentrant, dit-il, je récite le *Miserere* et le *Te Deum*... Je me sens profondément reconnaissant envers Dieu, d'avoir été choisi pour arracher à ce pauvre pays un semblable acte de foi, mais aussi profondément humilié de mon indignité personnelle... » (2) Quel n'est pas son bonheur d'apprendre que Pie IX a pleuré d'émotion et de joie en lisant son discours! Quelques jours plus tard, il reçoit du Saint-Père lui-même un long bref de remerciement. Après avoir rappelé avec complaisance les services que M. de Falloux vient de rendre à l'Église, le Pape ajoute : « Le discours que vous avez prononcé, cher et noble fils, dans l'Assemblée générale des Représentants, le 29 du mois dernier, est un nouvel et brillant monument de votre talent et de votre zèle fervent pour la défense de notre cause. Il vivra à jamais dans la mémoire de tous les gens de bien. Certes, il n'y a rien de plus admirable que cette grandeur d'âme et ce noble courage dont vous avez fait preuve, et rien aussi de plus précieux, au sein de cette extrême pénurie d'hommes généreux dont la société civile aurait besoin, en un temps où l'ambition est si flagrante, et où la plupart, par concession pour leur temps, se laissent aller aux nouveautés et aux opinions erronées, et mesurent tout à l'échelle de leur intérêt personnel. Nous vous félicitons donc, cher et noble fils, de plus en plus, de votre talent et de votre zèle, et nous conjurons, avec les plus instantes prières, Dieu qui est l'auteur de tout bien et de tout don parfait, de multiplier en vous sa force et sa grâce... » (3).

Nul, mieux que Montalembert, ne méritait ces bénédictions. Il ne se contentait pas de servir l'Église par son éloquente

(1) *Univers*, 20 octobre 1849. En revanche la *Liberté* de ce même jour déclare que Montalembert est « une vipère sous un autel »!

(2) *Journal intime*, 19 octobre 1849.

(3) Pie IX à Montalembert. Naples, 13 novembre 1849.

parole. En ces jours sombres où Pie IX, chassé par son peuple d'ingrats, cherchait un refuge à l'étranger et se trouvait sans ressources comme aux temps apostoliques, il vint à Montalembert une filiale idée, qui sent bien son moyen âge : puisque la France catholique n'a pas eu le bonheur de recevoir le pape pendant son exil, ne faut-il pas qu'au moins elle lui témoigne par ses actes l'intérêt qu'elle porte à ses épreuves? — Une circulaire du Comité catholique fut donc adressée aux évêques de France pour leur signaler les besoins pressants du Saint-Père et les prier de provoquer en sa faveur la générosité de leurs fidèles. Nous avons entre les mains les nombreuses réponses des évêques. Ils accueillent avec empressement l'idée de Montalembert, tout en regrettant qu'un simple laïque en ait eu l'initiative et l'honneur. Quelques années plus tard les catholiques de Gand fondaient définitivement l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre. Nous n'avons... Il nous suffit d'avoir revendiqué pour Montalembert la première pensée de cette Œuvre.

CHAPITRE XX

LE PROJET DE M. DE FALLOUX SUR LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT. DIVISION DES CATHOLIQUES.

1849.

La France avait rétabli Pie IX sur le trône : restait le second point du programme catholique, donner à l'Église la liberté d'enseignement. L'heure était venue de recueillir le fruit de tant de combats livrés depuis dix-huit ans pour cette grande cause. Les événements tragiques, au milieu desquels Montalembert s'agitait avec angoisse, la chute du trône, la proclamation de la République, la guerre civile elle-même, Dieu avait permis et dirigé tout cela vers ce but inespéré, la liberté de son Église.

Aussi bien, parmi tant d'émotions diverses, Montalembert ne perdait jamais de vue cette conquête dont il avait fait le but de sa vie. Il pensait à elle en se rapprochant de M. Thiers, malgré le conseil de ses meilleurs amis (1). S'il avait soutenu L. Napoléon, c'est qu'il croyait voir en lui l'instrument de la Providence. Pour assurer à la France cette précieuse liberté, il eût volontiers donné sa vie et venait avec un désintéressement admirable de s'effacer devant M. de Falloux : « Nous savons bien que d'autres moissonneront là où nous avons

(1) « ... Dupin, Thiers sont vos amis, ceux que vous avez toujours combattus, qui ne sont pas convertis, et qui seront toujours les plus dangereux ennemis de l'Église et des vraies libertés!... Vous vous êtes fait auprès du clergé le patron de M. Thiers, vous! et vous croyez aux protestations d'un pareil homme!... » Le P. de Ravignan à Montalembert, Paris 1848.

semé, que ceux qui ont été les premiers à la peine ne seront pas les premiers à l'honneur. Telle est la nature des luttes humaines. Nous ne nous en plaignons pas. »

Agir vite, de façon efficace et durable, tel fut le mot d'ordre. Car, combien de temps M. de Falloux resterait-il ministre? Combien de temps pourrait-on compter sur l'Assemblée et le Président? La Providence livrait pour quelques mois le pouvoir aux catholiques; s'ils ne profitaient de cette circonstance exceptionnelle, tout était perdu, peut-être pour des siècles. M. de Falloux le comprit; il sentit aussi qu'il fallait fonder quelque chose de stable, un édifice solide, capable de résister aux tempêtes de l'avenir. — « Renversons la forteresse universitaire! » criaient quelques exaltés. Comment concevoir pareille folie? L'Université ne demeurait-elle pas toujours l'arche intangible, indissolublement unie à l'État? Il s'agissait, non pas de la renverser, mais de traiter avec elle, et, s'il était possible, de l'amender. Qu'on se rappelle le texte de la Constitution. Le rejet de l'article proposé par Montalembert, dans la précédente assemblée, le 20 septembre 1848, ne rendait-il pas une transaction nécessaire?

Comment donc procéder? Par quelques décrets personnels, le ministre pouvait à la rigueur supprimer certaines entraves, autoriser des collèges de plein exercice, mais le premier venu de ses successeurs pourrait aussi facilement révoquer ces mesures. M. de Falloux eut de sa mission une idée plus haute et plus large. Il ne vit pas seulement les enfants catholiques, mais tous les enfants de France, et résolut de présenter un projet d'organisation de l'enseignement en général. Préparé, étudié par les hommes les plus compétents et les moins suspects, ce projet deviendrait une loi d'État, accordant aux catholiques toute la liberté possible, faisant pénétrer dans l'enseignement public et dans l'Université elle-même les influences salutaires de la religion. « L'Église n'est point une secte.., a-t-il écrit. Quand on veut la servir à son exemple et selon ses vues, on s'applique à lui faire prendre dans l'éducation et le gouvernement de toutes les âmes, la part qui se concilie, dans l'intérêt même de la foi, avec le respect des cons-

ciences, le droit public et l'état général de la nation. » (1)

Telle fut la haute et vraiment catholique pensée de Falloux et de Montalembert. Elle naquit spontanément de leur commune inspiration, de leur égal dévouement à l'Église et à la société. Il nous reste à montrer comment ils la réalisèrent, après quels combats opiniâtres, au milieu de quels obstacles et de quelles oppositions, ayant tout le monde contre eux et en première ligne ceux qu'ils prétendaient servir. Cette dernière campagne a l'intérêt d'un drame saisissant, où se jouent les destinées de la jeunesse française. Pendant l'année 1849 et les premiers mois de 1850, ce drame se déroule sur des scènes diverses : — au sein de la commission extraparlementaire chargée d'élaborer le projet de loi ; — dans le monde universitaire et religieux, où s'agitent et s'acharnent mille oppositions imprévues ; — à l'Assemblée, qui proclame, après des débats mémorables, la liberté d'enseignement ; — à Rome enfin, où Montalembert reçoit les félicitations du pape et où se termine la seconde période de sa vie.

I

Ce fut dans les premiers jours de janvier 1849 que se réunirent, au ministère de l'Instruction publique, les vingt-quatre membres de la commission d'enseignement instituée par M. de Falloux. Autour d'une table en fer à cheval, prirent place d'un côté les principaux représentants de l'Université, MM. Cousin, Saint-Marc Girardin, Dubois, etc., de l'autre les défenseurs de la cause catholique, Montalembert, l'abbé Dupanloup, de Melun, de Riancey, Laurentie et quelques autres. Pour tenir, en cas de conflit, la balance égale entre les deux partis, le ministre avait désigné des hommes politiques de nuances diverses, MM. Thiers, de Corcelles, Fresneau, Eugène Janvier, Freslon, etc. On a reproché à M. de Falloux de n'avoir pas appelé Mgr Parisis et

(1) De Falloux, *Discours et Mélanges politiques*, II, p. 41

L. Veuillot, deux des plus anciens et des plus illustres champions de la liberté d'enseignement. Il s'en est expliqué lui-même, en ce qui concerne L. Veuillot. Quand on veut conclure un traité de paix, convient-il d'introduire parmi les négociateurs un homme de guerre, ennemi juré de toute concession? De même pour M[gr] Parisis qui eût pris le pas sur l'abbé Dupanloup, encore simple prêtre, et parlé au nom de l'Église et du clergé. Or, M. de Falloux savait l'évêque de Langres peu favorable à une transaction; il comptait beaucoup au contraire sur l'abbé Dupanloup pour gagner M. Thiers à ses projets et les faire aboutir. L'événement justifia ses prévisions.

La Commission discuta d'abord la réforme de l'enseignement primaire. M. Thiers présidait. Pour M. Thiers, présider c'est parler. Dès le premier jour, il prit donc la parole, il la reprit encore le lendemain et les jours suivants. A peine, de temps en temps, la cédait-il à Cousin, grand parleur aussi. Cependant, avec quelle verve, quelle chaleur communicative, il décrivait le péril social et les moyens de le conjurer : « ... Malheur, s'écriait-il, à qui dort quand la mer est houleuse, la tempête déchaînée, car la perte devient imminente. Nous y sommes sur cette mer agitée depuis trente ans, etc. » Que nos législateurs feraient bien de relire les discours étincelants de vérité et toujours actuels qu'il prononça sur l'instruction primaire! Thiers, d'accord avec Cousin, fait de la religion la base de l'enseignement public. Pas de gratuité, encore moins d'obligation, déclare-t-il : « Je dis et je maintiens que l'instruction primaire ne doit pas être forcément et nécessairement à la portée de tous; j'irai même jusqu'à dire qu'elle est, suivant moi, un *commencement d'aisance* et que l'aisance n'est pas réservée à tous... Je ne puis consentir à laisser mettre du feu sous une marmite sans eau! » (1).

Puis il entame le procès des Écoles normales, les traite de « clubs silencieux, foyers des plus mauvaises passions » et demande leur suppression radicale. Vainement les catholiques

(1) *Débats de la Commission de 1849*, publiés par M. H. de Lacombe, p. 38.

intercèdent. — M. de Riancey. Cela est si vrai qu'il ne faut pas prononcer la suppression absolue des Écoles normales, puisqu'il en existe assurément de satisfaisantes; ainsi, je citerai celle d'Angers.

M. Cousin. Ah! il y en a donc une bonne, enfin! C'est bien heureux!

M. Thiers. Que m'importe! La suppression est le seul remède efficace... Je ne reculerai pas... Je m'engage à me faire casser, s'il le faut, bras et jambes à la tribune de l'Assemblée nationale...! J'aime mieux l'instituteur sonneur de cloches que l'instituteur mathématicien!... » (1).

Les instituteurs, continue-t-il, « ce sont trente-sept mille socialistes et communistes, véritables *anticurés* dans les communes. » On ne peut « les enrégimenter d'office dans nos armées, comme fit l'empereur Napoléon d'un séminaire de Belgique, » mais il faut du moins chercher à s'en débarrasser. — « Ne suffirait-il pas, implore Cousin, de donner aux curés l'inspection stricte de l'école? — Ce n'est qu'un leurre, répond Thiers. Le curé, ne pouvant changer la position du maître d'école, ne pourra par conséquent changer son cœur. — Eh bien, s'écrie Cousin, il le chassera ! — Non, conclut Thiers, il n'y a qu'un seul remède. Il faut confier à l'Église l'instruction primaire, entièrement et sans réserves. » (2) — Les catholiques écoutaient avec satisfaction d'abord, puis avec surprise et réserve, ce langage étrangement réactionnaire. Ils n'en pouvaient croire leurs oreilles. « Quoi ! disaient-ils, est-ce bien le même homme qui, après avoir voulu confiner les prêtres dans leurs sacristies, les convie aujourd'hui à tout diriger. Cela va fort au delà de nos désirs. Nous n'avons vraiment nulle envie de tout diriger, mais nous consentirons volontiers à prendre notre part d'influence et de surveillance. » — « Ce n'est pas assez, grand Dieu! s'écriait Thiers. Notre société est si malade! les instituteurs sont si gangrenés! » Et il insistait, avec une chaleur extrême, pour qu'à l'exemple de certains pays de montagnes, les curés et les desservants consentissent à devenir partout instituteurs du peuple.

(1) *Débats de la Commission de 1849*, p. 86.
(2) *Ibid.*, p. 136.

Montalembert repoussa formellement cette proposition : « ... Il est un point, dit-il, sur lequel je ne saurais être d'accord avec M. Thiers, c'est sur l'influence exclusive à donner au clergé; car je ne veux, en aucune façon, abdiquer le principe de la liberté d'enseignement; la Constitution l'a solennellement proclamée, et ce serait mal servir les intérêts de l'ordre que de la restreindre. Réactionnaire en politique, je ne veux pas l'être sur cette question; partisan déclaré de l'influence du clergé et des Congrégations religieuses dans l'enseignement, je ne réclame qu'une seule chose : que les entraves à la liberté soient brisées, et vous verrez s'accroître rapidement les Congrégations enseignantes, pour lesquelles, quelles qu'elles soient, d'hommes ou de femmes, je ne demande qu'un seul privilège, si toutefois cela peut en être un, l'assimilation de la lettre d'obédience aux brevets, quand la Congrégation est légalement reconnue. » (1)

Une sous-commission fut chargée d'élaborer le projet sur l'instruction primaire et l'on passa à l'enseignement secondaire. « Prenez garde ! disait Cousin à Thiers au cours de la discussion précédente; toutes les critiques que vous adressez à l'instruction primaire, s'appliquent mieux encore à l'enseignement secondaire. » Et Thiers avait répondu : « Alors nous le sacrifierons aussi : il faut tout sacrifier au salut de la société. » (2)

C'était une simple boutade. Thiers n'entendait nullement sacrifier l'enseignement universitaire. S'il voulait confier à l'Église la charge de réprimer les tendances socialistes du peuple, il réservait à l'Université l'éducation de la jeunesse bourgeoise. L'enseignement philosophique, le culte des lettres suffiraient bien, pensait-il, à la préserver de la contagion. Dès son premier discours, la volte-face fut complète. Tout en proclamant le principe de la liberté, il soutint le droit de l'Etat à enseigner, « *à frapper la jeunesse à son effigie* », (3) se

(1) *Débats de la Commission de 1849*, p. 94.

(2) *Journal*, 10 février 1849.

(3) « Je crois, quant à moi, que l'État a un peu le droit de frapper la jeunesse à son effigie... Je maintiens la nécessité du certificat d'études, pour le candidat aux grades, » etc. *Débats de la Commission de 1849*, pp. 197 et 198.

déclara partisan du certificat d'études, et ne cacha point que ses répugnances pour les Ordres religieux subsistaient toujours.

Quelle tentation pour Montalembert de réfuter M. Thiers, de faire ressortir ses inconséquences, son aveuglement! Mais il craignit, emporté par sa véhémence naturelle, de frapper trop fort, et il se contint : « M. Thiers a parfaitement posé les points du litige, dit-il simplement; il est entré dans les entrailles mêmes de la question : nous discuterons demain. » Rien ne répugnait à la nature de Montalembert comme les transactions. D'ordinaire, quand il faut transiger, les soldats restent sous leur tente et laissent les diplomates agir. Montalembert s'effaça devant l'abbé Dupanloup, comme il l'avait fait devant M. de Falloux, comme il allait le faire à l'Assemblée devant M. Thiers.

L'abbé Dupanloup n'assistait pas au discours de M. Thiers ; un deuil cruel venait de le frapper : il avait perdu sa mère. Montalembert alla le trouver, le supplia de dominer sa douleur et de ne pas manquer à l'Église en ces graves circonstances. Pour l'Église, le courageux prêtre eût fait bien d'autres sacrifices : le lendemain, il était à son poste.

Il parla longtemps, réfutant avec modération les assertions de M. Thiers et posant nettement les bases d'une paix honorable. « Je reconnais, dit-il, le droit de l'État d'entretenir des établissements officiels; j'admets votre système d'instruction publique, embrassant à la fois les établissements libres pour les surveiller, les établissements officiels pour les diriger et les gouverner; je m'incline, malgré mes vives répugnances, devant le droit d'inspection de l'Université et j'accorde la collation des grades aux Facultés, quelque déraisonnable et injuste que je trouve en principe cette prétention... Mais je réclame quatre conditions absolument indispensables, si l'on veut faire la paix : la suppression des certificats d'études réclamés pour se présenter au baccalauréat, le droit d'enseigner accordé aux Congrégations religieuses, la direction des petits séminaires laissée exclusivement aux évêques, sauf une surveillance générale de l'État, enfin la réduction raisonnable des grades

universitaires à exiger des chefs d'établissements libres. »

Quand l'abbé Dupanloup a fini de parler, tout le monde se tourne vers Montalembert : « Je n'ai rien à ajouter, déclare-t-il, ni rien à dire après M. l'abbé Dupanloup. » Comment nier, en effet, que ces propositions résument bien tout ce qu'il est possible d'obtenir? Encore faut-il les arracher l'une après l'autre aux défenseurs du monopole. Ils cèdent d'abord sur l'indépendance des petits séminaires, puis sur les grades, résistent davantage pour le certificat d'études et concentrent leurs efforts contre les Congrégations religieuses et les Jésuites. Montalembert et l'abbé Dupanloup se multiplient pour les défendre. Pendant plusieurs heures, la discussion continue ardente, mais courtoise et modérée. Thiers invoque Bossuet, le gallicanisme, les Parlements, l'opinion publique; l'abbé parle au nom de l'Église, au nom du droit et de la vérité.

«... Eh quoi! dit-il, on admet, et j'admets certainement pour mon compte dans la loi toutes les sectes protestantes avec leurs subdivisions; vous laissez pleine liberté aux quakers; pourquoi donc faire à l'Église cette effroyable injure de lui refuser certaines Congrégations qu'elle approuve? L'Église peut assurément ne pas tenir les Jésuites pour la perfection absolue, mais elle les considère comme innocents de toutes les accusations portées contre eux... Je vois l'Institut des Jésuites solennellement approuvé par le concile de Trente; depuis, en 1761, dans une Assemblée générale du clergé de France, un seul évêque, sur vingt et un, leur est défavorable; quatre autres se bornent à demander quelques modifications aux règles de l'Institut; — et c'était pour obtenir un avis défavorable aux Jésuites que le roi avait convoqué les évêques... Leur cause est celle de la justice et de la vertu! »

Pendant que parle l'abbé Dupanloup, M. Thiers s'est levé; debout dans l'hémicycle, il regarde l'orateur en face, adhère à ses paroles de la tête et du geste, en homme qui reconnaît et salue la vérité. Après la séance, il saisit le bras de M. Cousin : « Cousin! Cousin! s'écrie-t-il, avez-vous bien compris quelle leçon nous avons reçue là? Il a raison, l'abbé!

Oui, nous avons combattu contre la justice, contre la vertu, et nous leur devons réparation. » Avec M. Thiers, la cause de la liberté est gagnée ; la loi d'enseignement n'eut pas de défenseur plus énergique et plus ardent. Quant à Cousin, il persévère jusqu'à la fin dans son attitude hostile. L'adhésion de Saint-Marc Girardin à la liberté lui arrache cette boutade : « J'avais toujours dit que Saint-Marc Girardin trahirait l'Université : il est père de famille ! »

Le projet de loi qui sort de ces discussions se rapporte à l'instruction primaire, à l'enseignement secondaire, à l'organisation de l'Université et au gouvernement général de l'instruction publique. — La loi de 1833 sur l'instruction primaire est amendée en quelques points. On repousse les propositions réactionnaires de M. Thiers. Si les instituteurs perdent l'inamovibilité, ils voient en revanche augmenter leur traitement ; toutefois, la direction morale de l'école est confiée au clergé. « Les ministres des différents cultes, déclare le projet, sont spécialement chargés de surveiller l'enseignement religieux et la direction morale de l'école, dont l'entrée leur est toujours ouverte. » — L'enseignement secondaire est proclamé libre. « Tout Français, âgé de vingt-cinq ans au moins, pourra former un établissement d'instruction secondaire. » On n'exige pour cela que des conditions de moralité et de capacité ; ces dernières sont clémentes : le directeur doit être bachelier ès lettres ou avoir fait dans un collège un stage de cinq ans. Des professeurs et surveillants, le projet ne réclame rien. Les Congrégations religieuses n'y sont point nommées, mais il est entendu qu'elles bénéficieront toutes du droit commun. — Quant à l'Université, on la dépouille du monopole, mais on lui réserve l'inspection des établissements publics et libres et la collation des grades. — Cependant, elle ne gouvernera plus seule l'instruction publique. Dans le conseil supérieur, où doivent se débattre les questions relatives à l'éducation de la jeunesse française, M. de Falloux a groupé les principales autorités sociales. A côté des membres de l'enseignement officiel, siégeront des magistrats, des conseillers d'État, des membres de l'Institut, et trois archevêques ou évêques nommés par leurs collègues.

Il en est de même en province. Les 27 Académies sont remplacées par 86 conseils départementaux, composés du recteur et de l'inspecteur, de l'évêque, du préfet, des délégués des Cours d'appel, etc. Ainsi se trouve commencée, du moins en ce qui touche l'enseignement, cette décentralisation toujours promise et toujours éludée. — Tel est dans ses grandes lignes, au sortir de la première commission, le projet Falloux. Avant qu'il soit converti en loi définitive, il importe de l'améliorer, il importe surtout de le soustraire aux embûches sans nombre qui le menaçent.

II

Tout d'abord, il faut que son auteur, M. de Falloux, le fasse accepter par le ministère et ce n'est pas chose aisée. Sous le règne de Louis-Philippe, Odilon Barrot a fait campagne contre le parti religieux. Au seul nom de Jésuite, M. Passy, ministre des Finances, se renfrogne. D'habitude, il réserve cette épithète aux gens qu'ils n'estime pas. Mais il importe de satisfaire les catholiques et M. de Falloux habille si bien son nouveau-né qu'on finit par l'adopter.

On le porte ensuite à l'Assemblée législative, où l'attendent de dures épreuves. Sans doute, la majorité est conservatrice, mais nullement cléricale. Unie pour la défense de l'ordre, elle est aussi divisée en religion qu'en politique. Catholiques purs, légitimistes, orléanistes, bonapartistes, universitaires, accueillent diversement le projet Falloux. Bon nombre qui redoutent l'ingérence du prêtre dans les affaires publiques, ne comprennent pas que l'État se dépouille de son monopole en faveur de l'Église. Aussi, sur les quinze membres de la Commission parlementaire (1) nommée pour examiner le projet, huit seulement lui sont entièrement favo-

(1) Cette commission était ainsi composée : M. Thiers, président; MM. de Montalembert, Fresneau, de Melun, Janvier, Mgr Parisis, l'abbé de Lespinay, MM. Baze, Beugnot, Sauvaire-Barthélemy, du Fougerais, Barthélemy Saint-Hilaire, Salmon, Coquerel et Rouher.

rables : qu'une absence se produise, qu'une maladie survienne et la loi est rejetée.

La nouvelle Commission examine donc de très près, article par article, le projet Falloux. C'est encore Thiers qui préside; il a grand peine parfois, nous dit M. de Melun, à contenir les sept membres de gauche et les sept membres de droite. Conduits par le pasteur Coquerel, que M. Thiers appelle obstinément M. l'abbé Coquerel, les Universitaires se précipitent à l'assaut de la loi. Montalembert et Mgr Parisis s'efforcent, au contraire, de l'améliorer dans le sens catholique et y réussissent sur plusieurs points importants. C'est ainsi que, le 13 juillet, après « une longue et vive discussion, » (1) Montalembert obtient de Thiers que le droit des Jésuites sera formellement reconnu dans le rapport de la Commission : « J'y consens, dit-il; mais quand l'Assemblée discutera cette question, vous me permettrez de me cacher sous la table. Comment, en effet, pourrais-je demander qu'on reconnaisse le droit des Jésuites à enseigner, après avoir obtenu, il y a si peu d'années, leur exclusion de France? » Un autre jour, tout paraît compromis. — « Il faut que le préfet préside le conseil académique du département, disent Montalembert et Parisis. — Non, répond Thiers, ce doit être le recteur. — Nous préférons abandonner la loi. — Et moi aussi, riposte Thiers, j'ai déjà fait trop de concessions. » — Quelle que soit l'opinion qui l'emporte, le projet paraît condamné. On vote; il ne reste plus à connaître que l'avis de M. de Melun. En s'abstenant, il sauve la loi : « Messieurs, dit-il, je vous laisse sept contre sept : l'Assemblée vous mettra d'accord. » (2)

Sur ces entrefaites, M. de Falloux, épuisé par une année de travaux, tombe malade et doit quitter Paris. Chose plus grave, le Président, mécontent de l'attitude de son cabinet dans les affaires de Rome, le renvoie brusquement. Odilon Barrot est remplacé par son frère Ferdinand Barrot, M. de Falloux par M. Esquirou de Parieu, député du Cantal (3). « Qu'est-ce que ce M. de Parieu, interrogent

(1) *Journal* du 13 juillet 1849.
(2) M. de Melun, *Mémoires*, 11, p. 73.
(3) V. Hugo désirait vivement le portefeuille de M. de Falloux. Le Prési-

avec méfiance les catholiques? Que fera-t-il? Que va devenir le projet de loi? Qui l'adoptera? Montalembert le demande au prince et en reçoit comme toujours de bonnes paroles : « Rassurez-vous; vous aurez la liberté d'enseignement. Vous l'auriez plus large encore, s'il n'était à craindre d'en faire bénéficier les socialistes. »

Cependant quel contraste entre les deux ministres de l'Instruction publique! Falloux, de nobles et séduisantes manières, semble sortir de la cour de Louis XIV; Parieu arrive du fond de l'Auvergne : sa massive carrure, sa large tête, son teint bilieux, ses yeux noirs et profonds, cachés sous d'épais sourcils, annonçent une âme austère et forte. Autant le premier est flexible et insinuant, autant le second laisse paraître une humeur morose, dédaigneuse et la rude franchise du montagnard; l'un diplomate hors ligne, l'autre légiste consommé; tous deux chrétiens sincères : Falloux, d'une foi plus extérieure, plus apparente; Parieu, d'une foi plus intime, n'entreprend rien sans invoquer le secours divin, assiste chaque jour à la messe, et porte, dit-on, le cilice comme un anachorète des premiers siècles. Montalembert peut se rassurer; la liberté de l'Église est en bonnes mains. Aussi bien, Parieu connaît trop les besoins de son temps pour ne pas adopter le projet Falloux; il le servit avec dévouement, comme s'il l'eût conçu lui-même et contribua pour une large part à le faire aboutir. Un jour qu'il se promenait dans le parc de Juilly, où s'était écoulée sa studieuse jeunesse, M. de Parieu nous dit : « Les catholiques ne pouvaient espérer une loi meilleure. En demandant plus, on perdait tout, et pour longtemps. »

Cependant, à la faveur de ces événements, la gauche essaya d'étrangler définitivement le pauvre projet. Le 7 novembre, Pascal Duprat soutint que la loi d'enseignement, émanant de l'initiative gouvernementale, devait, avant d'arriver à l'Assemblée, être soumise au Conseil d'État. Malgré

dent, pour qui le poète avait fait campagne au mois de décembre 1848, s'était engagé d'honneur à le lui donner. Mais les membres du nouveau cabinet s'y opposèrent énergiquement. V. Hugo ne devait jamais pardonner au prince de l'avoir sacrifié.

les vives protestations du rapporteur, M. Beugnot, et d'une partie de la droite, le renvoi fut voté à une voix de majorité. Pour gagner du temps, M. de Parieu approuva la mesure. On le lui reprocha beaucoup, car le Conseil d'État, composé d'anciens constituants, était notoirement hostile à la liberté. Jamais le projet Falloux n'avait couru pareil danger.

III

Ainsi les obstacles se multiplient. Ils ne viennent pas seulement de l'Assemblée ; à côté de l'opposition parlementaire dont nous venons de parler, grandit, de jour en jour plus acharnée, l'opposition de la presse. L'Université prétend qu'elle est trahie et vendue aux Jésuites. Chose plus étrange, une partie des catholiques affirme qu'on livre l'Église à l'Université. C'est là un des épisodes les plus douloureux de l'histoire religieuse contemporaine. Si pénible qu'en soit le récit, il est pourtant nécessaire de le faire encore.

Dès le premier jour, Louis Veuillot déclare le projet « détestable » et annonce qu'il le combattra de toutes ses forces. Il ne veut à aucun prix de cette liberté tronquée, « faux et dangereux allègement de servitude » ; il réclame la liberté complète, la séparation absolue de l'Église et de l'Université. En vain Montalembert le supplie de s'abstenir, de ne pas afficher PUBLIQUEMENT les divisions des catholiques : « Je n'obtiens rien, absolument rien », écrit-il avec désespoir. Les attaques commencent dès le mois de juin 1849. Louis Veuillot prétend ménager les auteurs de la loi; son cœur saigne, dit-il, de les combattre; il déplore leur aveuglement et de les voir « se suicider » de la sorte. En revanche, il déchire cette prétendue loi de liberté; c'est « une déception, une défaillance de la raison et de la conscience, un pacte avec le mal, une monstrueuse alliance des ministres de Satan avec ceux de Jésus-Christ. » — « Le projet, dit-il, ne répond pas à nos besoins, à nos espérances, à

nos droits; il est mauvais dans les détails, très mauvais dans le principe... Loin d'ajouter à ce que l'on pense gagner, on perdra ce que l'on n'a pas encore perdu; loin de voir renaître la foi, on la verra s'affaiblir et décroître... » Aussi souhaite-t-il vivement que le projet ne soit pas voté, qu'il n'arrive pas à l'Assemblée. Quand celle-ci le renvoie au Conseil d'État, il applaudit : « Nous sommes loin d'en éprouver le moindre regret, au contraire... Nous consentirions de bon cœur à ce que le bulletin, l'unique bulletin qui a formé la majorité, soit tombé de notre main. »

Cette opposition a des résultats funestes. Elle marque la division et la fin du parti catholique. Une dernière fois, au mois de juillet 1849, Montalembert réunit le Comité central; la séance se passe en récriminations et en querelles. — « C'est bien fini ! » dit tristement Montalembert en sortant. — « Qu'importe! répondent Dupanloup et de Falloux; le parti catholique a accompli sa tâche »; et ils se félicitent de le voir disparaître. Louis Veuillot ne recule pas non plus devant cette conséquence. Il écrit à l'évêque d'Annecy, le 2 août 1849, qu'il faut *diviser au plus vite le parti catholique,* pour en sauver quelque chose, et empêcher qu'il ne tombe tout entier sur la question religieuse dans les bras de l'Université, sur la question politique dans le sein du conservatisme bourgeois réprésenté par M. Thiers. »

A Paris, l'*Ami de la religion* seul défend la loi; le *Correspondant* et les autres feuilles religieuses suivent l'*Univers*. Les journaux catholiques de province, que Montalembert a tant contribué à fonder, l'abandonnent, le désavouent. Quelques-uns, plus excessifs que l'*Univers* lui-même, s'attaquent à sa personne. Les insinuations les plus malveillantes se font jour : on l'accuse de manquer de foi, de passer à l'ennemi, de trahir les convictions de toute sa vie et les espérances que l'Église fondait sur son courage.

Ces germes de défiance, jetés par la presse dans les âmes catholiques, ne tardent pas à porter leurs fruits. De toutes parts, Montalembert reçoit des lettres pleines de reproches amers. Aujourd'hui son alliance avec M. Thiers est dénoncée commme une lâcheté : « Le philosophe a vaincu le chré-

tien pusillanime. Le sceptique Thiers a attelé à son char le fils, le noble fils des croisés, hésitant, abattu, démoralisé... le mécréant s'applaudit d'avoir fait de l'Église la servante de l'Université!... » Un autre jour, c'est l'abbé Dupanloup le grand coupable : « M. Dupanloup vous a perdu, je le dis avec une profonde conviction. Cet esprit médiocre, dévoré du besoin de se mêler de tout, de suffire à tout, de tout dominer, de flatter tout le monde, de plaire à tout le monde, a pris sur vous un empire tellement tyrannique, que vous vous êtes abdiqué vous-même, que vous avez renié votre passé glorieux de vingt ans, — que M. Dupanloup avait toujours combattu, — pour vous mettre au service de sa vanité *pieusement intrigante.* »

Mais, le plus souvent, c'est à la loi qu'on s'en prend, et Dieu sait avec quelles exagérations d'idées et de langage : « Pourriez-vous répondre que les nombreux articles de cette loi ne renferment pas des propositions fausses, erronées, schismatiques, hérétiques même? L'épiscopat seul, sous l'autorité infaillible du vicaire de J.-C., a reçu la mission de diriger l'enseignement dans tout ce qui tient au dogme, à la morale, à la discipline. Or le dogme, la morale, la discipline, la Révélation, ne touchent-ils pas par mille et mille points à l'histoire, aux lettres, aux sciences, aux arts, à tout ce qui s'enseigne et peut être enseigné?... Le principe schismatique du laïcisme en matière d'enseignement est déposé dans cette loi, et vous voulez que l'Église sanctionne, approuve, serve une loi essentiellement anticatholique? Vous voulez qu'elle approuve vos empiètements impies, votre *usurpation criminelle,* audacieuse, qu'elle se laisse conduire, diriger, surveiller dans l'enseignement qu'elle est seule chargée de donner aux nations chrétiennes... Faites amende honorable à Dieu, à l'Église, de l'initiative coupable, de la coopération prise par vous dans une chose qui n'est pas du ressort d'un simple fidèle. »

Ces lettres attristent Montalembert, mais sans le décourager. « Que tout cela est misérable, répète-t-il, et qu'il faille faire de tels efforts contre la déraison triomphante et voir succomber la vérité, le bon sens et la justice! » Mais il n'est pas au bout de ses épreuves. Bientôt le vide se fait autour de

lui. Ses amis, ses meilleurs amis, ceux qu'il a coutume de consulter en toutes circonstances, désapprouvent sa ligne de conduite. Chaque jour amène un désaveu nouveau. Depuis son départ de l'*Ère nouvelle,* Lacordaire garde le silence, se désintéresse d'une loi qu'il doit plus tard exalter jusqu'aux nues (1). Son antipathie contre les Jésuites et l'abbé Dupanloup l'aveuglent. « On a mieux aimé, dit-il, se fier à M. Thiers qu'à Dieu et à la justice! »

Personne ne s'était montré d'abord plus partisan du projet Falloux que Dom Guéranger. Comment, à Paris, se trouve-t-il tout à coup « retourné comme un gant, » et fait-il à Montalembert un devoir de conscience de combattre toute transaction? — « Quoi! s'écrie Montalembert, c'est vous qui m'avez *trois fois* écrit pour m'encourager à maintenir et à défendre cette loi! vous qui m'avez écrit la première fois spontanément et la troisième fois publiquement, pour me fortifier dans cette voie! vous qui, en agissant ainsi, étiez tout à fait d'accord avec votre passé, car je me souviens bien que vous avez toujours blâmé la polémique trop exclusive du parti catholique sur la liberté d'enseignement; vous avez toujours dit qu'il valait mieux *agir* un peu plus et crier un peu moins! C'est vous, le même *vous,* qui venez maintenant m'écrire que JE NE PUIS ME DISPENSER D'ATTAQUER CETTE MÊME LOI!... Et d'où vient ce brusque changement?... Je ne sais plus de quel pape on a dit qu'il était venu comme un lion et parti comme un chien; mais je dirai de vous et de votre récent voyage à Paris que *vous êtes venu comme un moine et parti comme un journaliste.* » (2)

Voici maintenant Guerrier de Dumast, le « vieux compagnon d'armes » de Montalembert, comme il s'appelle lui-même. Se faisant l'écho des catholiques lorrains, il reproche à son ami de céder à un désir exagéré de la paix et de renier ses magnifiques antécédents : «... Les provinces, dé-

(1) On sait que Lacordaire, par une très heureuse et très juste assimilation, a comparé la loi de 1850 à l'Édit de Nantes, « ce grand acte qui fut, pendant un siècle, l'honneur de la France et le principe fécond de l'élévation intellectuelle et morale de son Église. »

(2) Montalembert à Dom Guéranger, 30 septembre 1849.

clare-t-il, sont loin de ratifier cette transaction hâtive et périlleuse. Sans avoir eu besoin de se concerter, elles protestent d'une manière unanime. Le corps des catholiques s'ébranle; il le fait sans cris et sans mauvaise humeur, mais avec toutes les marques d'une résolution qui, pour être calme et polie, n'en annonce pas moins devoir être sérieuse. Ou les symptômes observés sont bien trompeurs, ou les phalanges chrétiennes (dussent-elles souffrir cruellement de l'absence de direction), vont se remettre à lutter pour l'entière liberté de l'Église. Que d'anciens chefs qu'elle vénère et qu'elle aime, la conduisent ou non dans la croisade, l'armée catholique continuera de marcher à sa délivrance, *avec eux ou sans eux.*

« Adieu, mon cher comte; vibrant à votre unisson depuis bientôt vingt ans, je souffre autant que personne au monde de tout ce qui peut diminuer votre crédit. Plus dévoué à vos succès, à votre bonheur, à *vous,* que les dix-neuf vingtièmes des gens qui composent votre entourage, je vous honore et vous aime *tout de bon.* Ma lettre d'aujourd'hui en est la preuve : il faut aimer terriblement les gens pour se déterminer à leur en écrire de pareilles. » (1)

Montalembert reçoit cette lettre le 16 juillet. Le lendemain, pendant qu'autour de lui on se désole sur la perte de son prestige, sur l'impossibilité où il va se trouver désormais de servir efficacement l'Église, arrive une lettre de Foisset, où s'entassent les objections les plus spécieuses contre la loi Falloux. Foisset communique en même temps à son ami les plaintes qui lui parviennent de tous les points de la Bourgogne. On va jusqu'à accuser Montalembert d'ambition et de vouloir être ministre. Après Foisset, le même jour, Aurélien de Courson apporte des nouvelles de Bretagne. « J'apprends par lui des détails nouveaux et attristants sur le soulèvement à peu près général des catholiques bretons contre moi. Je ne suis plus aux yeux des sages que le lieutenant de Falloux, et aux yeux des ardents qu'un défectionnaire. » (2)

(1) Guerrier de Dumast à Montalembert, 11 juillet 1849.
(2) *Journal,* 17 juillet 1849.

Avec sa nature ardente, passionnée, portant facilement les choses à l'excès, Montalembert souffre plus qu'on ne saurait le croire, mais il tient bon et se raidit contre l'épreuve. La loi d'enseignement lui paraît de plus en plus l'instrument des miséricordes divines, et, dans ce déchaînement universel, il voit l'œuvre de l'enfer intéressé à empêcher le salut de la jeunesse. « Défiez-vous du démon, père de fraude et de mensonge, lui écrit l'abbé Dupanloup. Il agit sensiblement en tout ceci; il égare les âmes et les meilleures... » Aussi Montalembert répond-il vivement à ses contradicteurs.

«... A vous entendre, leur dit-il, vous et les autres adversaires du projet de M. de Falloux, il semblerait vraiment que les catholiques ont fait la conquête de la France au 24 février 1848, ou bien qu'ils sont assez nombreux et assez énergiques pour sauver la société, à eux tout seuls, des périls immenses qui la menacent. » S'il a fait la guerre, n'est-ce pas pour arriver à une paix honorable? « Refuser systématiquement toute transaction, ou exiger que cette transaction soit tout entière au profit d'une seule des parties, c'est méconnaître profondément l'esprit de notre pays et de notre temps. C'est aussi méconnaître la force des catholiques de France, très forts pour crier et critiquer, très faibles quand on en vient à l'action et aux sacrifices nécessaires... Mais c'est surtout méconnaître l'esprit de l'Église, qui a toujours préféré un bien présent et réel quoiqu'incomplet aux ajournements indéfinis et aux exigences impraticables qu'entraîne l'esprit de système et la logique absolue. »

Or, jamais les catholiques ne trouveront une occasion plus favorable, jamais on ne leur fera de concessions meilleures. Montalembert ne nie pas les défauts et les lacunes du projet, qui résultent de l'infirmité propre à toutes les choses humaines et de la situation si difficile de notre pays; mais ses avantages sont considérables. Non seulement la loi assure au clergé le droit d'avoir un enseignement spécial et libre, mais elle reconnaît pour la première fois la liberté des associations religieuses : « Les Jésuites sont placés sur le même pied que tous les autres citoyens français : ils

n'ont jamais réclamé autre chose. De plus, on appelle l'Église à gouverner partiellement l'enseignement officiel. Détruire l'Université eût été plus simple et plus efficace, j'en conviens; mais je défie le plus hardi de nos critiques d'oser faire cette proposition; autant vaudrait proposer à ce pays, tout imbu de préjugés et d'habitudes rationalistes, de détruire Paris qui a répandu et fait encore plus de mal à la France que l'Université.

« ... D'ailleurs, continue Montalembert, je viens de relire attentivement tous mes discours... Je n'ai jamais demandé la destruction de l'Université. J'ai toujours dit que j'accepterais toute loi, quelque onéreuse qu'elle fût, qui ne proscrirait pas les Ordres religieux... Je repousse donc énergiquement le reproche que vous me faites d'être inconséquent avec mon passé. Ce qui eût été, à mon sens, un vrai suicide pour moi, c'eût été de lever le drapeau de l'opposition contre un ministre aussi excellent que M. de Falloux, et de préférer ma popularité, mon ambition, ma position personnelle, au bien, à la paix et à la vérité... » (1)

IV

Cependant, vers la fin de l'année 1849, l'opposition religieuse s'accentue et les évêques à leur tour entrent en lice. Tout d'abord ils ont gardé une certaine réserve. Deux ou trois seulement, le bouillant Clausel de Montals et ses collègues de Nancy et de Luçon, ont attaqué la loi; bientôt ils prennent tous parti pour ou contre. « ... Ce ne sont pas seulement les prêtres qui sont gâtés par le journalisme, ce sont les évêques eux-mêmes... » On nous pardonnera de citer ces paroles du prélat le moins libéral de toute la France, grand ami de l'*Univers*, Mgr Doney, évêque de Montauban. Il ajoute : « Ne dirait-on pas, au milieu de tout ce bruit, que ce sont les évêques qui vont voter la loi? Je suis très porté à

(1) Montalembert à M. d'Ault-Dumesnil, 22 juillet 1849.

croire que, si elle est rejetée ou amendée contre nous, nous n'y aurons pas nui... » (1) Les uns écrivent à l'*Univers*, d'autres à Montalembert, un grand nombre à Mgr Parisis. Puis, ne s'entendant pas, ils s'adressent à Rome, prient le pape de les mettre d'accord. Les intransigeants y dénoncent la loi comme néfaste. Un groupe plus nombreux, et qui comprend les cardinaux de Lyon, de Bourges et de Cambrai, les archevêques de Paris, de Reims, de Sens et de Bordeaux, écrit, au contraire, dans un sens favorable. En somme, une quinzaine sont tout à fait hostiles ; Mgr Pie, récemment nommé à Poitiers par M. de Falloux, se montre un des plus ardents contre la loi. A peine deux ou trois en comprennent bien la valeur ; les autres l'acceptent avec résignation, comme préférable au *statu quo*. La plupart aussi blâment l'opposition *publique* de l'*Univers*.

Quelles objections formulent-ils? L'un d'eux écrit à Montalembert : « Il nous semble que la commission, qui dispose ainsi de l'épiscopat sans son assentiment, aurait bien dû nous consulter au préalable. — Permettez-moi de vous faire remarquer, Monseigneur, répond Montalembert, qu'elle n'avait aucune mission pour cela. Aucun précédent ne pouvait l'y autoriser... En 1844, tous les évêques adressèrent spontanément leurs réclamations à la Chambre des pairs, *avant* même qu'elle eût fait son rapport... Nous avions certes le droit de prendre votre silence pour un acquiescement, alors surtout que le ministre, auteur du projet, s'appelait M. de Falloux, et que la commission parlementaire comptait parmi ses membres Mgr de Langres et tous les anciens champions de la liberté d'enseignement à la Chambre des pairs... »

— « Le projet ne tient nul compte de la dignité épiscopale. Qu'irons-nous faire dans les conseils universitaires, au milieu de collègues protestants, juifs ou anti-chrétiens? Le rapport dit bien que nous y serons juges souverains de tout ce qui intéresse la foi catholique... Mais, est-ce que l'histoire et la philosophie n'intéressent pas aussi la religion? Quel

(1) Mgr Doney à Montalembert, 18 février 1850.

pouvoir aurons-nous sur tous ces points? Jamais la voix de l'évêque ne pourra prévaloir. Notre présence ne sera qu'un manteau funeste, à l'ombre duquel le mal s'étendra, s'enracinera avec autant de sécurité que de succès... etc. » — Nous ne savons ce que Montalembert répondit à cette objection. Elle dut lui sembler peu généreuse, peu conforme à la mission sociale de l'Église et au zèle qui doit animer les successeurs des Apôtres. La société actuelle n'est malheureusement plus chrétienne. Elle ne saurait le redevenir que si le clergé et l'épiscopat la pénètrent de toutes parts et se mèlent étroitement à elle, comme aux premiers siècles. Il ne s'agit pas de s'envelopper dans sa dignité, ni de chercher à dominer le monde : il s'agit de le sauver. N'était-ce pas un privilège précieux, inespéré, pour les évêques, que de siéger ainsi dans les conseils de l'enseignement public, de pouvoir y faire entendre à leur gré le langage de la vérité et de la conscience chrétienne? Leur voix ne pouvait qu'être écoutée avec respect. Ils le comprirent trop tard, quand on leur ôta ce privilège qu'ils avaient paru craindre ou dédaigner.

Mais les évêques réclament plus vivement encore contre l'article qui astreint les petits séminaires à l'inspection de l'Université. « Cette surveillance, disent-ils, est nouvelle, impérieuse et récèle bien des contrariétés, des ennuis, que le mauvais vouloir d'un inspecteur en fera sortir quand il le jugera à propos... » — « C'est vrai, répond Montalembert; cet article est réellement fâcheux et peut devenir oppressif... Mais il résulte forcément des termes mêmes de la Constitution, tels qu'ils ont été votés par la Constituante, sans une seule protestation de la part des trois évêques et des dix-huit prêtres qui y siégeaient (1), et sans aucune réclamation postérieure de l'épiscopat. Tout le monde savait bien cependant que les mots *sans aucune exception* étaient expressément dirigés contre les séminaires et que c'était la sanction du premier paragraphe : l'*enseignement est libre*. Du reste, à quelle époque et sous quelle législation, l'Église a-t-elle été

(1) Quand Montalembert, après avoir parlé contre cet article, dans les séances des 18 et 20 septembre 1848, descendit de la tribune, tous les catholiques, à l'exception de Louis Veuillot, lui tournèrent le dos.

complètement délivrée d'entraves et de contradictions? Pas même dans les plus beaux siècles de son histoire! pas plus sous saint Bernard que sous saint Louis! Partout et toujours elle rencontre des obstacles : mais partout et toujours elle a lutté et elle a fini par l'emporter. Elle a toujours dit avec saint Martin : *Non recuso laborem!* » (1)

Ici encore, on peut le dire après cinquante ans d'expérience, les craintes des évêques et de Montalembert lui-même étaient excessives. L'inspection universitaire n'a pas produit les terribles maux qu'on appréhendait. De part et d'autre, les passions se sont calmées; l'Église n'a rencontré le plus souvent, de la part de l'Université et de ses membres, qu'une impartialité courtoise et même bienveillante.

V

Si nous insistons sur toutes ces épreuves, notre but n'est pas d'accuser ou de récriminer. A Dieu ne plaise que nous réveillions les vieilles querelles. Nous ne voulons que rappeler aux catholiques ce qu'il en coûte pour conquérir une liberté même imparfaite. « Tout ce que nous avons dépensé de temps, de patience, de paroles, de force et de douceur pour empêcher la ruine de ce malheureux projet, écrivait Montalembert, ne peut se dire ni se concevoir de loin. » Tant de luttes et de contradictions n'épuisaient pas son courage. Mais l'attitude des évêques, celle de Mgr Parisis surtout, le troublait. Comment l'évêque de Langres, qui pourtant se rendait compte des difficultés politiques, ne le soutenait-il pas davantage? « J'essaie vainement, écrivait-il, de le décider à prendre un parti quelconque sur la loi, pour ou contre. Son attitude variable et équivoque est une des grandes armes de nos adversaires. » Un jour, Montalembert n'y tint plus; dans une réunion des catholiques de la commission parlementaire, il jeta sur la table un paquet de lettres épiscopales qu'on venait de lui re-

(1) Montalembert à Mgr Rivet, évêque de Dijon, 9 mars 1850.

mettre : « Ne devons-nous pas, s'écria-t-il, abandonner cette loi, réprouvée par de si imposantes autorités? » En parlant ainsi, déclare un témoin, sa voix était pleine de larmes. (1) Mais, ce cri de douleur à peine échappé, Montalembert s'était ressaisi déjà. Deux hommes le soutinrent jusqu'au bout dans cette crise, le P. de Ravignan et l'intrépide évêque d'Orléans.

Tout d'abord le P. de Ravignan avait fait quelques objections au projet de loi. « Je le critiquais en ami, a-t-il raconté... Seulement mon admirable ami Montalembert me dit une fois, de manière à me faire venir des larmes aux yeux : « Quoi ! C'est ainsi que vous me traitez, moi qui me suis sa« crifié pour vous! » Puis il se tut. Je lui écrivis ensuite à tête reposée, pour le consoler et le rassurer sur nos sentiments à son égard. Faut-il donc aliéner de tels amis? » C'était la justification que présentait à son Général le P. de Ravignan, dénoncé comme « le sectateur aveugle de Montalembert..., comme le fauteur imprudent d'un projet de loi schismatique. Les fils de Voltaire, disait-on, s'applaudissaient d'avoir pour auxiliaire un fils de Loyola. On en appelait à la haute et ferme sagesse du Général pour rappeler à l'ordre un soldat dévoyé. » Le dénonciateur en fut pour ses frais. Les Jésuites de Rome, plus avisés que bien des évêques français, comprirent les avantages que l'Église et la Compagnie pouvaient retirer de la loi : «... Si M. de Montalembert et nos autres généreux amis sont attaqués, répondit le R. P. Roothan, veuillez bien leur exprimer tous mes regrets, et leur dire que la Compagnie est loin de partager de semblables sentiments; que, pour ce qui me concerne, je sais la reconnaissance que je leur dois, et j'espère, avec la grâce de Dieu, ne jamais manquer à ce qu'elle exige de moi... » Et, jugeant la loi avec justice et bon sens, le P. Rozaven écrivait de son côté : « Quand on ne peut obtenir tout le bien qu'on voudrait, il faut savoir se contenter de celui qu'on peut obtenir. Je suis convaincu que, dans les circonstances présentes, il était comme impossible d'obtenir davantage. Si nous n'avons pas tout ce

(1) M. de Melun, *Mémoires*, II, p. 72.

que nous pouvions désirer, nous avons du moins autant et plus que nous n'osions espérer, et nous devons de la reconnaissance à ceux qui nous l'ont procuré... Nous pouvons entreprendre avec espérance de succès ce à quoi, avant les concessions de la loi, il eût été inutile de songer... Les sentiments que je vous exprime ici ne me sont pas purement personnels, mais sont partagés par ceux dont l'approbation est pour moi une autorité... N'est-ce pas être trop exigeant, ajoutait-il, que de prétendre faire le bien sans opposition et sans combats? Il n'en a jamais été ainsi, et notre Divin Sauveur lui-même a voulu être sans cesse contrarié dans sa mission divine... » (1).

Quant au P. de Ravignan, il s'oubliait lui-même pour compatir aux peines de son ami. Ses lettres de cette époque débordent de gratitude et de tendresse. Nous n'en citerons qu'une seule, qui ne saurait être plus expressive. « Oui, mon bien-aimé comte, les catholiques se rendent coupables d'injustice et d'ingratitude, quand, méconnaissant votre dévouement, votre courage et votre abnégation si complète, ils se laissent aller à votre égard à des préventions qui dénaturent vos nobles et généreuses intentions... Croyez-le, mon bien cher et bien digne ami, nous pensons, nous sentons autant et plus que vous, une aussi monstrueuse ingratitude, une aussi impardonnable injustice. Supérieurs, Pères, avec cette unanimité qu'on peut dire complète, nous vous bénissons, nous vous honorons, nous professons hautement qu'après Dieu vous êtes notre sauveur, notre appui, notre invincible défenseur, au prix de tout ce qui pourrait ici-bas intéresser votre vie, votre fortune, votre honneur selon le monde. Et je n'exagère pas, je ne dis rien qui ne soit la vérité. Tels sont nos sentiments, ceux de la Compagnie pour vous. Notre reconnaissance, notre admiration, notre amour sont profonds, réels, universels. Nous le signerions de notre sang... La Compagnie le gravera dans ses annales en caractères indélébiles pour tous les temps et pour tous les lieux... » (2)

(1) Le P. de Rozaven à la princesse Borghèse, avril 1850 (Inédite).
(2) Le P. de Ravignan à Montalembert, 1850.

Mgr Dupanloup, récemment nommé évêque d'Orléans, soutient aussi énergiquement Montalembert. Il lui écrit presque chaque jour, l'enveloppe de tendresse, lui inspire l'espoir et la confiance, l'appelle auprès de lui et le supplie de se ménager pour la bataille suprême : «... Je viens de dire la messe. J'éprouve un véritable attendrissement de cœur en pensant à vous devant Dieu. Vous avez fait de grandes choses, vous êtes destiné à en faire de plus grandes. Mais vous avez besoin de vous retremper. Ces six semaines vous seront bonnes, loin des hommmes et de cette effroyable agitation... Tout ce qui rafraîchit votre âme fait du bien à la mienne... »

Ensemble, Montalembert et le jeune évêque cherchent à gagner M. Thiers. « Je le crois vraiment converti, écrit Montalembert, non pas encore à la foi, mais à la raison chrétienne. » Il semble, en effet, qu'à ce contact l'éminent homme d'État s'améliore. En faisant le bien, il se rapproche de Dieu. Il voudrait croire; il regrette de ne pas croire et le dit à ses nouveaux amis. — « N'avouez jamais que vous n'êtes pas croyant, lui répond l'évêque, car vous l'êtes bien plus que vous ne pensez. Sans que vous le sachiez, la foi vit au fond de votre cœur. C'est elle qui vous a dicté les belles pages qui terminent votre livre sur la propriété. La raison seule a-t-elle jamais révélé à personne la beauté d'un crucifix? c'est la foi aussi, croyez-le bien, qui vous inspire en ce moment de servir la liberté de l'Église. Si jamais l'accord de la vraie philosophie et de la religion a été facile, c'est pour un esprit comme le vôtre. » Cependant Thiers ne contredit point l'évêque; il avoue *doucement* presque tout. (1) « Je vous promets, dit-il, de servir la liberté d'enseignement *jusqu'à extinction.* » — Puis Mgr Dupanloup se retourne vers Montalembert : « Souvenez-vous, mon bon et cher ami, que vous et M. de Falloux comme chrétiens, et moi comme prêtre et évêque, nous ne devons jamais, après ce qui s'est passé entre nous depuis un an, abandonner M. Thiers. Nous devons l'aimer avec tendresse et compassion de cœur. Nous devons le sauver. »

1) *Papiers inédits* de Montalembert.

Une dernière fois, avant la bataille qui approche, l'évêque encourage et bénit son ami : « Je suis évêque malgré moi et de force depuis six semaines. Toutes les lumières que le bon Dieu me donne, me confirment puissamment en tout ce que je vous ai dit... Je n'ai jamais eu dans ma vie plus de tranquillité d'âme et de conduite. C'est ici *évidemment, profondément,* la cause de Dieu, de l'Église, et le salut de ce pauvre pays, autant que possible. Je dirais avec confiance ce soir mon *Nunc dimittis* sur cette affaire. C'est aujourd'hui le jour de la mort de ma mère. Je n'ai jamais regardé si bien le ciel et l'éternité...

« Quant à vous, seul sur le champ de bataille, vous devez combattre comme vous l'auriez fait sous les murs de Jérusalem ! c'est la même cause indignement trahie.

« Tout à vous en tendre charité, comme on s'aimait autrefois. »

CHAPITRE XXI

LA CONQUÊTE DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT. VOYAGE A ROME.

1850.

I

Malgré tant de secousses, d'oppositions, et de dangers, le projet Falloux subsistait toujours. On le rapporta du Conseil d'État, défiguré, méconnaissable : plus de conseils départementaux; l'instruction primaire était remise aux préfets; on abandonnait à l'administration ce droit de surveillance que M. de Falloux avait voulu confier aux plus hauts représentants de la société. Par bonheur la commission parlementaire rejeta tous ces amendements, et, le 14 janvier 1850, l'Assemblée aborda la discussion générale du projet.

La bataille se prolongea pendant deux longs mois. Y eut-il jamais en ce siècle heure plus décisive pour l'Église de France? Nous ne le pensons pas. Si le Concordat ouvrit à Dieu les églises, cette loi lui ouvrait des millions d'âmes. Les voltairiens le comprenaient mieux que certains évêques. Sans doute la majorité semblait acquise à la liberté. Mais bien des conservateurs restaient hésitants. Ne pourrait-on pas en détacher d'autres? Ces questions de politique religieuse sont si complexes, si délicates! Tant de préjugés contre l'influence cléricale dorment au fond des meilleures âmes! Que faut-il pour réveiller ces préjugés? Agiter le spectre des Jésuites. Les adversaires de la loi vont le tenter. Tour à tour, Victor Hugo, Barthélemy Saint-Hilaire, Jules Favre, Em. Arago, Pascal Duprat et bien d'autres entrent en lice. Les uns dénoncent les empiète-

ments de l'Église et parlent au nom de la libre pensée ; les autres arborent la bannière de l'État ou de l'Université.

Victor Hugo s'enfonce de plus en plus dans la Révolution. Quel étrange chaos que son discours ! C'est un tissu d'antithèses, de mots qui se heurtent en un cliquetis étrange. Il commence par exalter le sentiment religieux, l'enseignement chrétien ; il en parle en termes admirables (1) ; il couvre de sa vénération « l'Église, notre Mère à tous ». A qui en veut-il donc ? A Montalembert et à son parti. « Je m'adresse, dit-il, au parti clérical... Je dis à ce parti : je me méfie de vous ; instruire, c'est construire : je me méfie de ce que vous construisez... Vous confier l'avenir de la France, c'est vous le livrer... Je ne veux, hommes du parti clérical, ni de votre main, ni de votre souffle sur les générations nouvelles. Je ne veux pas que ce qui a été fait par nos pères soit défait par vous. Après cette gloire, je ne veux pas de cette honte... Votre loi est une loi qui a un masque.. Elle dit une chose et

(1) Nous ne résistons pas au désir de citer, à l'adresse des laïcisateurs modernes, quelques très belles phrases de ce discours : « Loin que je veuille proscrire l'enseignement religieux, entendez-vous bien, il est selon moi plus nécessaire aujourd'hui qu'il n'a jamais été. Plus l'homme grandit, plus il doit croire. Il y a un malheur dans notre temps, je dirais presque, il n'y a qu'un malheur : c'est une certaine tendance à tout mettre dans cette vie.

« En donnant à l'homme pour fin et pour but la vie terrestre, la vie matérielle, on aggrave toutes les misères par la négation qui est au bout ; on ajoute à l'accablement des malheureux le poids insupportable du néant, et de ce qui n'est que la souffrance, c'est-à-dire une loi de Dieu, on fait le désespoir... Je veux avec une inexprimable ardeur et par tous les moyens possibles améliorer dans cette vie le sort matériel de ceux qui souffrent, mais je n'oublie pas que la première des améliorations, c'est de leur donner l'espérance. Combien s'amoindrissent de misères bornées, limitées, finies après tout, quand il s'y mêle une espérance infinie !..

« Disons-le bien haut : personne n'aura ni inutilement, ni injustement souffert. La mort est une restitution. La loi du monde matériel, c'est l'équilibre ; la loi du monde moral, c'est l'équité. Dieu se retrouve à la fin de tout. Ne l'oublions pas, et enseignons-le à tous ; il n'y aurait aucune dignité à vivre, et cela n'en vaudrait pas la peine, si nous devions mourir tout entiers.

« Ce qui allège la souffrance, ce qui sanctifie le travail, ce qui fait l'homme bon, fort, sage, patient, bienveillant, juste, à la fois humble et grand, digne de l'intelligence, digne de la liberté, c'est d'avoir devant soi la perpétuelle vision d'un monde meilleur, rayonnant à travers les ténèbres de cette vie.

« Messieurs, quant à moi, j'y crois profondément à ce monde meilleur, et je le déclare ici, c'est la suprême certitude de ma raison, comme c'est la suprême joie de mon âme. » *Moniteur*, séance du 15 janvier 1850.

elle en fait une autre. C'est une pensée d'asservissement qui prend les allures de la liberté : c'est une confiscation intitulée donation », etc. Et après avoir évoqué Prinelli, Torquemada, Galilée, l'Inquisition, toute la friperie anticléricale, il termine par cette menace retentissante : « Si vous ne voulez pas du progrès, vous aurez les révolutions! Aux hommes assez insensés pour dire : L'humanité ne marchera plus, Dieu répond par la terre qui tremble! »

Bien différent est l'interminable discours de M. Barthélemy Saint-Hilaire. Pendant deux séances, il défend les droits de l'État que personne ne menace. L'État! il ne voit pas autre chose : ce mot revient un millier de fois sur ses lèvres. L'État seul a le droit d'enseigner. « Le droit de la famille se trouve limité, restreint, dans les bornes que l'État lui assigne. Or, le projet actuel viole tous les droits de l'État, détruit l'État lui-même. Le droit de l'État n'est pas suffisamment garanti dans le Conseil supérieur; le droit de l'État est à peu près complètement détruit dans le Conseil académique; le droit de l'État n'est pas suffisamment garanti dans l'inspection; le droit de l'État n'est pas suffisamment garanti par les limites qu'on impose à la surveillance de l'enseignement dans les établissements libres », etc.

L'excellent M. Wallon représente une autre catégorie d'adversaires. Deux amours se combattent en lui, difficiles à concilier. Il voudrait accorder la liberté à l'Église, mais sans rien enlever à sa chère Université. Or le projet Falloux n'est pas franc; il cache une machine de guerre, destinée à battre en brèche l'état de choses actuel; ce n'est pas une transaction, mais un contrat léonin. On donne tout à l'Église, on ne laisse rien à l'Université. Évidemment M. de Montalembert n'a qu'un désir, l'étrangler au plus tôt. « Je me rappelle qu'un duc de Bretagne, fort partisan de Charles le Téméraire et de ses projets, disait : « J'aime tant le royaume de France qu'au « lieu d'un, j'en voudrais six. » M. de Montalembert est un peu ami de l'Université à cette mode de Bretagne; il l'aime tant, qu'au lieu d'une il en voudrait quatre-vingt-six. »

A ceux qu'effrayait le péril clérical et les concessions soi-disant excessives faites à l'Église, n'était-il pas permis d'op-

poser l'attitude de l'épiscopat et celle des ecclésiastiques de l'Assemblée? L'abbé de Cazalès repoussait formellement la loi; Mgr Parisis ne l'acceptait qu'avec réserves. Le 15 janvier, il le déclara à la tribune. « On a voulu, dit-il, rendre la religion solidaire du projet. Cette solidarité n'existe pas. Si le projet nous est présenté comme une faveur, je le repousse; s'il nous est offert comme une occasion de dévouement, je l'accepte. » Par ces réticences, très sincères du reste, l'évêque de Langres servait inconsciemment la loi. « Vous voyez bien, disait Thiers à ceux de ses amis qui hésitaient, vous voyez bien que les évêques se plaignent, qu'ils ne sont pas satisfaits. Notre loi n'est donc pas ce que vous redoutez. » L'opposition de l'*Univers* au projet lui valut, M. de Falloux l'affirme, plus de cinquante voix.

Il s'agissait, en effet, de gagner ces deux cents voix indécises qui formaient la majorité, anciens membres de l'opposition sous le régime de Juillet, bonapartistes indifférents aux querelles religieuses et partisans des droits de l'État; il s'agissait de dissiper leurs préjugés et les craintes qu'on s'efforçait de leur inspirer; il s'agissait, en leur montrant clairement le vrai caractère de la loi Falloux, de les amener à la voter. Sans vouloir diminuer les services réels de MM. Poujoulat, de Riancey, Fresneau, de Kerdrel, Béchard et autres vaillants défenseurs de la liberté, il est incontestable que l'honneur du succès définitif revient avant tout à MM. de Parieu, de Montalembert et Thiers.

M. de Parieu, nous l'avons dit, accepta franchement le projet de son prédécesseur; il l'amenda même en certains détails et le défendit à plusieurs reprises devant l'Assemblée, au nom du Gouvernement. «Nous donnons, dit-il, notre adhésion au projet de loi dans son ensemble et dans ses bases, parce que nous croyons qu'il réserve suffisamment la direction de l'enseignement à l'État, et satisfait aux vœux et aux exigences de la Constitution. » La modération, l'éloquence même avec lesquelles le ministre soutint ses idées, ne manquèrent pas d'impressionner la Chambre.

On avait reproché à la loi de ne pas dire tout ce qu'elle voulait dire, de dissimuler des pièges et des machines de guerre;

dans le langage le plus élevé, Montalembert exposa les raisons qui avaient inspiré les auteurs du projet. Ils ont aperçu le mal qui dévore la société française : ce mal, c'est l'esprit révolutionnaire, qui compromet les libertés modernes, les menace, en dégoûte les peuples et tend à les ramener violemment vers le despotisme. Le mal, c'est actuellement le socialisme. Et se tournant vers la droite : « N'oublions pas, s'écrie l'orateur, que nous avons été envoyés ici, nous majorité, pour combattre le socialisme, pour combattre l'esprit révolutionnaire, pour le combattre dans les lois et pour le combattre dans les idées. »

D'où vient cet esprit révolutionnaire? Montalembert reconnaît que les fautes des gouvernements peuvent contribuer à le développer, mais c'est le monopole de l'instruction publique qui l'engendre.

« Sous la Restauration, le monopole a fait ce qu'on appelait dans ce temps-là des libéraux et des révolutionnaires; sous le régime de Juillet, il a fait des républicains, et sous la République, il a fait des socialistes... L'éducation, telle qu'on la donne en France, développe des besoins factices qu'il est impossible de satisfaire; elle fomente une foule innombrable d'ambitions, de vanités et de cupidités, dont la pression écrase la société. Elle divise la plupart de ceux qu'elle élève en deux grandes catégories : les médiocres et les mécontents, et elle fait une foule d'élèves qui appartiennent aux deux catégories à la fois. (*Hilarité générale.*) Elle crée une nuée de prétendants qui sont propres à tout et bons à rien. (*Nouveaux rires.*)... La faute d'ailleurs n'en est pas seulement à l'Université, mais à l'aveuglement, à l'ambition des pères de famille, qui donnent une éducation à leurs enfants, pourquoi? pour pouvoir les lancer ensuite sur le budget comme sur une proie. Voilà ce que vous voyez tous les jours. (*C'est vrai! C'est vrai!*)... Le résultat, c'est que chaque gouvernement élève des générations qui le renversent, lorsqu'elles arrivent à maturité ».

Tel est le mal. Qui contestera aujourd'hui l'existence de ce mal et ses progrès effrayants, depuis surtout que l'Empire et la République, abrogeant une partie importante de la loi Falloux, ont écarté l'influence religieuse de l'enseignement officiel? Montalembert montre ensuite comment la loi remédie à ce mal; elle améliore, en effet, l'enseignement de l'État et permet à l'enseignement libre de s'établir et de se développer; elle n'est autre chose que l'union féconde de

l'Église et de l'État pour défendre la société menacée. Et, dans un mouvement superbe, évoquant les luttes passées, cette guerre de dix ans qu'il a livrée pour la liberté, Montalembert déclare que l'heure est venue de poser l'épée et de s'unir dans un sentiment de préservation sociale :

« Messieurs, j'ai fait la guerre et je l'ai aimée, je l'ai faite plus longtemps aussi et peut-être mieux que la plupart de ceux qui me reprochent aujourd'hui de la cesser.

« Mais je n'ai pas cru que la guerre fût la première nécessité du pays. Au contraire, j'ai pensé qu'en présence du danger commun, des circonstances si graves et si menaçantes où nous sommes, et en présence aussi (pourquoi ne le dirai-je pas?) des dispositions que je rencontrais chez des hommes que nous avions été habitués à regarder comme adversaires, le premier de nos devoirs était de répondre à ces dispositions nouvelles. Et c'est à cette pensée honorable que j'ai consacré, depuis un an, toute l'activité et tout le dévouement de mon âme. (*Approbation à droite.*)

« Oui, nous avons rencontré des adversaires pour qui les leçons des événements n'avaient pas été stériles, pas plus qu'elles ne l'ont été pour nous, car tout le monde avait à apprendre et tout le monde avait à profiter. (*Très bien!*) Nous avons rencontré des hommes, nos adversaires de la veille, qui nous ont tendu la main, au lendemain de ce que nous regardions tous comme une catastrophe imprévue. Devions-nous repousser cette main? Non; ce serait le plus grand reproche que je me ferais de ma vie, si je l'avais repoussée.

« Certes, ces hommes ne croient pas tout ce que nous croyons; certes, ces hommes ne veulent pas tout ce que nous voulons... Mais ils croient aujourd'hui au péril qu'ils niaient jadis et que nous signalions d'avance; ils veulent comme nous un remède à ce péril : ils veulent le salut de la société, et ils nous ont invités à y travailler avec eux.

« Eh bien, nous avons accepté l'invitation avec le juste empressement d'un cœur dévoué à la patrie et à la société. (*Très bien! Très bien!*)

« Messieurs, ajoutait Montalembert avec un redoublement d'émotion et au milieu de l'Assemblée suspendue à ses lèvres, on fait la paix le lendemain d'une victoire, on fait la paix le lendemain d'une défaite, mais on la fait surtout, selon moi, le lendemain d'un naufrage. (*Sensation.*)

« Eh bien! que l'honorable M. Thiers me permette de le dire, nous avons fait naufrage, lui et moi, en février (*Mouvements divers*), quand nous naviguions ensemble, quand nous voguions ensemble sur ce beau navire qu'on appelait la monarchie constitutionnelle... (*Rires ironiques à gauche. Approbation à droite.*)

«... Nous nous sommes trouvés au lendemain du naufrage sur une frêle planche qui nous sépare à peine de l'abîme. Fallait-il, sans nécessité impérieuse, recommencer les luttes de la veille? Fallait-il repousser la main que nous étions portés à nous offrir l'un à l'autre? Fallait-il ressusciter

toutes les récriminations, tous les ressentiments, même les plus légitimes. Non, je ne l'ai pas pensé, je ne l'ai pas voulu, je ne l'ai pas fait, je ne m'en repens pas. (*Très bien! Très bien!*)

Voix à droite. « Cela vous honore!

« Voilà pourquoi, Messieurs, j'ose dire que l'œuvre que nous vous apportons, malgré ses imperfections, est dès à présent une œuvre sacrée, sacrée par l'esprit qui l'a dictée, par l'esprit d'union, de paix et de conciliation, en même temps que de patriotisme qui l'a inspirée. Il y a un an que nous y travaillons, nous et nos anciens adversaires. Nous sommes entrés dans ce labeur avec le souvenir de nos anciennes luttes; mais nous n'avons gardé ce souvenir que pour nous encourager à traverser les ennuis, à surmonter les difficultés, les contradictions, et les amertumes inséparables d'une œuvre de cette nature. Nous n'y avons sacrifié aucune affection, aucune conviction, nous n'avons sacrifié que l'esprit de contention, l'esprit d'amertume et d'exagération, qui sont malheureusement inséparables des luttes même les plus légitimes, lorsqu'elles sont prolongées. (*Très bien! Très bien!*) Pour moi, j'ai donné à la cause de la liberté de l'Église ma vie, mon courage, vingt ans de persévérance et de dévouement; je lui offre encore, comme un dernier hommage, l'ingratitude, l'impopularité et l'injustice que cette loi m'a fait récolter au sein de mon propre parti...

« Je suis du reste convaincu que j'ai agi complètement avec l'esprit de l'Église... Tout en restant inflexible dans la lutte contre l'orgueil, l'Église dépasse toujours ses adversaires, ses rivaux, dans l'esprit de conciliation, quand le moment de la paix est arrivé. Quand on fait un pas vers elle, elle en fait deux vers vous... Elle ne dit jamais ces deux paroles que vous entendez tous les jours dans la sphère de la politique : *Tout ou rien*, et : *Il est trop tard.* Elle ne dit jamais *Tout ou rien*, car c'est le mot de l'orgueil, de la passion humaine qui veut jouir et vaincre aujourd'hui, parce qu'elle doit mourir demain. (*Très bien!*) L'Église, comme on l'a tant dit, est patiente parce qu'elle est éternelle, et voilà pourquoi elle ne dit jamais : *Tout ou rien.* Elle ne dit pas non plus : *Il est trop tard*, ce mot coupable et impitoyable, parce que, s'il n'est jamais trop tard pour sauver une âme, il n'est jamais trop tard non plus pour sauver une société qui consent à être sauvée. »

Montalembert avait touché l'Assemblée plus qu'il ne le pensait lui-même; les historiens de nuances diverses l'attestent également. M. Thiers acheva de conquérir la majorité. Quand il eut parlé, les derniers doutes se dissipèrent. Jamais du reste il ne fut plus habile, plus logique et plus insinuant. Il ne s'adressa point aux partis extrêmes, mais au centre, à ses anciens amis, aux modérés de gauche et de droite qu'il s'agissait de gagner; il dissipa leurs préjugés, réfuta leurs objections,

exposant à sa façon le caractère libéral de la loi. Qu'avons-nous donc concédé à l'Église, demandait-il? La liberté d'enseigner. Mais la Constitution que vous avez faite nous y obligeait. C'est vous qui avez fait cette concession, le jour où vous avez voté l'article 9 de la Constitution. Vous proclamez la liberté d'enseignement : elle est applicable au clergé comme à d'autres. Nous ne faisons aucune faveur à l'Église; nous lui permettons d'user de son droit; nous accordons la liberté à tout le monde, au même degré, dans les mêmes termes. Qui peut s'en plaindre? Serait-ce l'Université? « De notre loi, elle sort consolidée et agrandie; elle conserve son budget, son droit de surveillance et, avec cela, la collation exclusive des grades. » Il parla ainsi pendant deux heures, admirable de clarté, de simplicité, préoccupé de ne blesser personne, de rassurer tout le monde. Il disait à la droite : « Je m'adresse à votre amour du vrai, à votre amour du peuple, de la société... Quand on vous accorde ce que vous avez toujours demandé, la libre concurrence, le droit de créer des établissements, en subissant l'inspection, avec la mesure que tout le monde doit désirer qu'elle observe, quelles sont les objections que vous pouvez faire?... Vous savez que nous avons fait pour le mieux, que nous avons fait la seule chose possible. » Il suppliait la gauche de sacrifier ses préjugés à la cause sacrée de l'ordre et de la paix : « Oui, j'ai tendu la main à M. de Montalembert; je la lui tends encore... J'ai tendu la main à ceux qui m'avaient combattu, que j'avais combattus; ma main est dans la leur; elle y restera, j'espère, pour la défense commune de cette société qui peut bien vous être indifférente, mais qui nous touche profondément. » (1)

« La loi est sauvée, quant à présent, par ce discours, écrivait Montalembert. Falloux et moi, nous sommes bien justifiés de notre confiance dans cet homme étonnant et charmant, malgré ses faiblesses et ses inconséquences. » (2)

(1) *Moniteur*, séance du 18 janvier 1850.
(2) *Journal*, 18 janvier 1850.

II

Par 455 voix contre 187, l'Assemblée décide de passer à la discussion des articles. Impuissants à empêcher le vote de la loi, ses adversaires reculent pas à pas et criblent le projet d'amendements de toute sorte. On comprend que nous ne puissions relever toutes ces escarmouches, tous ces engagements dont la liberté sortit victorieuse. Trois seulement méritent de retenir l'attention.

Pendant qu'on discute l'organisation du Conseil supérieur, un député vient demander que les évêques en soient exclus. Quel est ce député? Un socialiste sans doute, quelque fougueux montagnard, Victor Hugo, un universitaire? — Non point; un prêtre, un excellent prêtre, l'abbé de Cazalès. Les raisons qu'il invoque nous sont déjà connues. Les évêques n'ont pas été consultés. Leur présence dans les conseils mixtes serait stérile pour le bien, compromettrait la dignité épiscopale et la religion elle-même. « L'Église a sa manière de voir spéciale; si elle paraît dans ces conseils comme auxiliaire d'une politique humaine, en vertu d'une mission reçue de l'État, elle perd son caractère et voit s'affaiblir son action. » MM. de Vatimesnil et de Parieu n'ont pas de peine à réfuter ces raisons spécieuses et étroites : « Messieurs, déclare le ministre, que le clergé s'éloigne avec soin des hauteurs qu'habite l'ambition politique; mais, quand il s'agit de mission sociale, de surveillance, d'intérêts publics; quand il s'agit de coopérer à l'enseignement national, qu'il se présente avec hardiesse et confiance, alors que l'État l'appelle, et il sera toujours béni, honoré, jamais compromis. » Et par 396 voix contre 230, l'Assemblée maintient le clergé, malgré lui, dans le Conseil supérieur.

Un autre combat plus vif, plus disputé, s'engagea sur la question des conseils départementaux qui devaient, on se le rappelle, remplacer les anciennes Académies. M. Wallon revint à la tribune et attaqua vivement l'article. Les conseils que vous voulez instituer, disait-il, ne suffiront pas à diriger l'enseignement primaire; ils sont superflus quant à l'enseigne-

ment secondaire; ils portent un coup mortel aux études et à l'administration. Montalembert répondit à M. Wallon, réfuta ses objections et précisa le but que s'étaient proposés les auteurs de la loi, en plaçant au département même le foyer de l'enseignement libre et officiel.

« Nous avons voulu, dit-il, faire intervenir trois forces, que nous ne pouvions pas trouver, telles que nous les voulons, au chef-lieu de Cour d'appel : l'Église, l'administration et le suffrage universel.

« Nous ne pouvions pas établir nos nouvelles Académies aux chefs-lieux des Cours d'appels, parce que l'évêque de ces chefs-lieux n'a aucun droit, aucune autorité dans les autres départements compris dans le ressort des Cours d'appel.

« Nous ne pouvions pas non plus prendre le chef de l'administration publique, c'est à dire le préfet, parce que le préfet, pas plus que l'évêque hors de son diocèse, n'a autorité hors de son département.

« Enfin, nous ne pouvions prendre les représentants du suffrage universel, c'est à dire les membres des Conseils généraux, parce que ces membres n'ont d'autorité que dans les départements où ils sont élus et qu'ils représentent. »

Au risque d'effaroucher les sectaires de la gauche, Montalembert ne dissimula point l'importance du rôle qu'il attribuait aux évêques dans ces assemblées :

« Nous appelons, dit-il, tous les évêques de France, les quatre-vingts évêques, chacun dans son diocèse, à siéger dans les conseils où nous plaçons le véritable gouvernement de l'enseignement national... Ils y seront chez eux; ils n'y seront les délégués de personne, pas même de leurs collègues, comme dans le Conseil supérieur; ils y seront chez eux, dans leur diocèse, sur leur propre terrain, avec la plénitude de leur autorité, et ils y seront avec la double mission d'y défendre et d'y garantir l'enseignement libre, et d'y contrôler, pour leur part et portion, l'enseignement officiel. »

L'orateur expose ensuite les diverses attributions de ces conseils et les avantages qu'il attend de leur établissement. L'un de ces avantages est la décentralisation scolaire. On déplore avec raison que Paris absorbe toute la vie intellectuelle du pays. « Nous avons la prétention, dit-il, de créer 86 foyers de vie intellectuelle et morale dans les départements... » Quatre-vingt-six foyers de vie intellectuelle et morale, n'était-ce pas un peu trop? N'eût-il pas mieux valu

rétablir les anciennes Universités, dont on regrettait la disparition? N'eût-il pas mieux valu prendre pour bases les seize Académies existantes, les transformer, leur accorder l'autonomie, les ouvrir largement à l'influence religieuse? Il est vrai que le temps pressait et qu'on ne put s'occuper alors de l'enseignement supérieur.

Mais la principale bataille se livre le 23 février 1850. Un député de la gauche, M. Bourzat, présente cet amendement qui vise les Jésuites : « Nul ne pourra tenir une école publique ou libre, primaire ou secondaire, laïque ou ecclésiastique, ni même y être employé, s'il fait partie d'une compagnie religieuse non reconnue par l'État. » C'est là que les adversaires de la loi attendent M. Thiers, pour lui jeter à la face son discours de 1845. On se souvient qu'il avait dit dans la commission parlementaire : « Je me cacherai sous la table, quand on traitera cette question. » Loin de se cacher sous la table, il paraît à la tribune et confond l'opposition par la loyauté et la logique de sa parole. Comme il reprend l'affaire d'un peu haut, suivant son habitude, et que la gauche lui crie ironiquement : A la question! Passez aux Jésuites! M. Thiers répond : Je vais passer aux Jésuites.

A gauche. « C'est fait; vous y êtes passé, aux Jésuites! (*Rire général et prolongé.*)

M. Thiers, *souriant.* « Oui, c'est convenu, je suis un Jésuite; d'accord. (*Nouvelle hilarité prolongée.*)

M. de Montalembert. « Je ne suis donc plus le seul dans l'Assemblée.

M. Thiers. « Et vous allez voir comment, en ma qualité de nouvel affilié aux Jésuites, j'évite la difficulté. Vous allez voir. (*Nouveaux rires.*)

« Quelle est la différence entre la monarchie et la République? La monarchie était le régime de la liberté limitée en toute chose. La République, comme vous l'entendez, comme les plus modérés d'entre vous l'entendent, c'est la liberté sans limites... (*Réclamations à gauche.*)

Une voix à gauche. « C'est la liberté donnée à tout le monde.

M. Thiers. « La liberté donnée à tout le monde! Je remercie celui qui me donne cette définition... Vous avez dit, en effet, que le régime des libertés limitées, que vous avez appelées des fausses libertés, des libertés restreintes, était mauvais; vous en avez voulu un autre, qui est écrit dans votre Constitution.

Une voix à gauche. « Vous l'avez votée.

M. Thiers. « Sans doute, je l'ai votée... Après l'avoir votée, je vous demande de la pratiquer, car il ne faut pas mentir aux lois qu'on a faites.

La Constitution dit : L'enseignement est libre; tout le monde pourra exercer l'enseignement, sous des conditions de moralité et de capacité... Un individu, laïque ou ecclésiastique, se présente. Ces deux preuves exigées, par lui faites, il n'y a plus rien à lui demander. S'il porte la robe de prêtre, on ne peut pas lui demander s'il appartient à telle ou telle Congrégation. Cela ne se peut pas... » (1)

L'assemblée ne résiste pas à la parole lumineuse de M. Thiers. « A 7 heures 1/2 on vote, écrit Montalembert dans son *Journal*, et nous obtenons l'énorme majorité de 450 voix contre 148, la plus forte qu'il y ait encore eue dans la discussion... Qui l'aurait cru il y a cinq ans, lorsque nous avons commencé la lutte, lorsque l'amendement du duc d'Harcourt à la loi de 1844 contre l'*affirmation,* ne réunissait que six voix? Je suis triste de n'avoir rien à dire dans cette conclusion si glorieuse d'une lutte dont j'ai porté tout le poids; mais c'est toujours ainsi : *Tulit alter honores!* » (2)

Le lendemain, Mgr Dupanloup écrivait à Montalembert : « C'est du fond de mon lit où je tombe épuisé de fatigue... que je vous écris ces quelques paroles. Mon cœur ne peut se taire avec vous en ce jour, où Dieu nous fait recueillir la plus douce et la plus sainte récompense de tant de luttes soutenues par vous depuis tant d'années avec un véritable héroïsme et aussi par moi avec fidélité. C'est une douce, mais aussi une *sainte* récompense; ni vous ni moi ne paraissons en tout ceci; il n'y a presque que Dieu qui semble nous connaître. L'ingratitude même de ceux que nous avons servis ne nous a pas manqué. Rien n'est meilleur : le ciel en soit béni!...

« C'est aujourd'hui le 24 février! Il y a deux ans, à pareil jour, je lisais dans mon bréviaire ces paroles que je viens d'y relire. Je vous les envoie comme une consolation et une espérance : « *Omnibus bonis Dei malè utitur malus : contra,* « *malis hominum malorum bene utitur Deus.* » (3) Quand la République n'aurait été faite que pour ramener les Jésuites,

(1) *Moniteur* du 24 février 1850.
(2) *Journal*, 23 février 1850.
(3) « Si le méchant abuse de tous les bienfaits divins, Dieu sait en retour faire sortir le bien des fautes des méchants. »

toutes les Congrégations religieuses et la liberté d'enseignement en France, et tout cela par M. Thiers, je comprendrais pourquoi Dieu l'a permise. Quiconque ne voit pas là visiblement la Providence, ne verra jamais rien. » (1)

Le 15 mars, la loi Falloux fut votée par 399 voix contre 237.

III

Les catholiques la possèdent donc cette liberté précieuse, si ardemment désirée et réclamée depuis vingt ans! Quel triomphe pour Montalembert! Quel ne doit pas être son enthousiasme! Pourtant son *Journal* et ses lettres n'attestent aucune joie. Comment pourrait-il se réjouir, quand la division règne parmi ses frères? Les intransigeants ne désarment pas, en effet; ils continuent de dénoncer ce « compromis plein de pièges », ce « pacte fatal » qui « fait à l'Église une situation difficile et dangereuse. » Quel bonheur si le prince président ne ratifiait point la loi, s'il la soumettait à une nouvelle délibération! « Qu'il soit bien entendu, en tout cas, écrit l'*Univers*, que nous ne sommes pas de ceux qui l'ont voulue, que nous l'avons combattue depuis le premier jusqu'au dernier jour, et dans son principe, et dans son ensemble, et dans ses détails. Que cette dernière protestation soit écoutée, car nous ne protestons pas seulement en notre nom, et la majorité des catholiques est avec nous. » (2)

En effet, l'abbé de Cazalès a voté contre la loi et Mgr Parisis a cru devoir s'abstenir au moment du scrutin. Avec quelle véhémence Montalembert lui reproche cette désertion, « ce crime » que la postérité ne comprendra pas. Il le presse d'écrire sans retard à l'*Univers* pour expliquer son vote : « Je me suis abstenu, déclare l'évêque de Langres, parce que, d'une part, je demeure favorable à la loi dans les limites tracées par mon discours, et, d'autre part, en présence de quelques divergen-

(1) Mgr Dupanloup à Montalembert, lettre inédite du 24 février 1850.
(2) *Univers*, 16 mars 1850.

ces que je connaissais personnellement dans l'épiscopat, j'ai craint que mon vote ne parût un blâme indirect envers une partie de mes vénérables collègues. » Le bruit se répand qu'un certain nombre d'évêques persistent dans leur opposition, déclarent qu'ils n'acceptent pas la loi et ne siègeront pas dans les conseils. C'est alors que Montalembert se décide à écrire au Pape, pour déposer à ses pieds, « non pas certes un conseil ni une demande, dit-il, mais l'expression filiale de ma douleur et de mon inquiétude. J'y viens pour recommander à toute la sollicitude de Votre Sainteté le sort de la loi sur la liberté d'enseignement, qui a été votée par l'Assemblée législative le 15 de ce mois. »

Montalembert expose l'origine du projet, le but de ses auteurs, comment l'opposition a pris naissance et s'est peu à peu étendue. Il ne conteste ni les imperfections de la loi ni ses lacunes; mais, dit-il, en s'oubliant lui-même, « malgré ses défauts, elle garantit à l'Église de si grands et de si nombreux avantages que, sans l'ascendant exercé par l'éloquence de M. Thiers et les efforts persévérants de M. le comte Molé, jamais nous n'aurions obtenu, même de la majorité conservatrice, le vote d'une pareille loi. Jamais on ne l'eût obtenue sous les régimes précédents, et pas plus sous la Restauration (qui n'osa pas même faire discuter par la Chambre des députés le Concordat de 1817), que sous la dynastie d'Orléans. Jamais on n'obtiendra une loi meilleure, ni même aussi bonne, d'aucune Assemblée future; car, si cette loi échoue par suite de l'opposition des évêques, il ne se trouvera plus en France une Assemblée qui veuille aborder ce terrain. Nul orateur, nul homme politique ne consentira à entreprendre une œuvre où M. Thiers et M. de Falloux auront échoué et n'auront rencontré pour prix de leur dévouement qu'un humiliant désaveu. L'Université, telle qu'elle est, restera complètement maîtresse de l'éducation publique et la question de la liberté d'enseignement disparaîtra du nombre des questions sérieuses et pratiques.

« Telle est l'assurance que vingt années d'expérience acquise dans une lutte constante pour cette liberté, et quinze années de pratique des Assemblées parlementaires,

me permettent de déposer aux pieds de Votre Sainteté. »

Et, après avoir énuméré les avantages immenses que cette loi pouvait procurer à l'Église, Montalembert concluait ainsi : « Je supplie Votre Sainteté de daigner, par une prompte décision, mettre un terme aux incertitudes et aux divisions qui nous agitent. Ai-je besoin d'ajouter que, quelle que soit cette décision, elle inspirera la soumission la plus complète et la plus absolue à celui qui n'a d'autre ambition que d'être le fils le plus humble et le plus dévoué de l'Église. » (1)

Deux mois après, on attendait encore la réponse de Pie IX. Enfin, le 16 mai, le Nonce mande Montalembert et lui communique deux lettres pontificales. L'une exprime les remerciements du Saint-Père aux auteurs de la loi. L'autre contient des instructions pour les évêques. Après avoir rappelé que l'Église a toujours su, dans l'intérêt des âmes, se contenter d'une liberté imparfaite, quand cette liberté était compatible avec son existence et ses devoirs, le pape supplie les évêques de s'unir contre les dangers qui menacent la société. « C'est par l'union, par l'union seule, dit-il, que l'on pourra obtenir les avantages qu'il est donné d'espérer de la nouvelle loi, et écarter, au moins en grande partie, les obstacles pour de nouvelles améliorations. Sa Sainteté aime à penser que le bon vouloir et l'active coopération du Gouvernement seront dirigés à cette même fin. Elle espère aussi que les membres du respectable corps épiscopal qui, par le choix de leurs collègues, siégeront dans le Conseil supérieur de l'instruction publique, sauront, en toute circonstance, par leur zèle et leur autorité, comme par leur doctrine et prudence, défendre avec courage la loi de Dieu et de l'Église, sauvegarder de toute l'énergie de leur âme les doctrines de notre sainte religion et appuyer de toutes leurs forces un enseignement pur et sain. » (2)

Cette lettre, si elle ne rétablit point l'union, arrête du moins les hostilités. L'*Univers* insère aussitôt les instructions pontificales : « Plus notre opposition à la loi a été vive et persévé-

(1) Lettre de Montalembert au pape Pie IX, 18 mars 1850.
(2) Circulaire du Nonce aux évêques de France, 15 mai 1850.

rante, écrit-il, plus il nous importe qu'aucun nuage ne puisse s'élever sur la sincérité et l'intégrité de notre soumission aux directions du vicaire de J.-C. » A l'exception de Mgr Clausel de Montals qui demeure intraitable et publie un mandement contre la loi, tous les évêques entrent dans les vues de Pie IX. Mgr Rivet, évêque de Dijon, adversaire déclaré de la loi, écrit à Montalembert : «... Je me donnerai de tout mon cœur à faire produire à cette loi tout le bien que le Saint-Père pense que la religion peut s'en promettre. S'il en coûte d'abandonner une opinion, fruit de méditations longues et sérieuses, et que la conscience bien des fois consultée avait en quelque sorte rendue sacrée, il en coûterait cent fois plus à mon cœur de différer d'une minute mon obéissance filiale la plus complète au Saint-Siège apostolique. Prions tous maintenant le Pasteur suprême, Jésus-Christ Notre-Seigneur, de nous venir en aide dans cette délicate mission. La vôtre, monsieur le comte, n'est pas finie. Dans l'intérêt de la religion, vous avez combattu plus que courageusement à la tribune et nos ennemis et vos amis; achevez votre victoire, en combattant auprès du ministre, pour les choix si importants qu'il a à faire pour le Conseil supérieur parmi les hommes éminents de l'Université. (1)

(1) Mgr Rivet à Montalembert, 4 juin 1850. — Mgr Pie, évêque de Poitiers, qui s'était fait remarquer aussi par son hostilité à la loi, écrivait de son côté : «... Quels que fussent les avantages certains qui résulteraient de cette loi, je voyais deux ou trois points qui n'eussent point permis à ma conscience d'évêque de la voter... Je me livre à tous vos blâmes, monsieur le comte; ils sont peut-être mérités; mais ma conviction est au moins respectable, puisqu'elle est consciencieuse. Quant aux auteurs et défenseurs, plus je remue le fond de mon âme, plus j'interroge mes paroles et mes sentiments, plus je me rends le témoignage qu'au lieu d'opposition extrême et sévère, je n'ai pas cessé d'avoir pour eux respect, sympathie, gratitude, et tant d'autres sentiments inexprimables, qu'en vérité vous me contristerez beaucoup, si vous ne déposez la fâcheuse impression que vous avez conçue à cet égard. En particulier, nul n'apprécie plus que moi la courageuse impopularité que vous avez acceptée dans ces derniers temps... etc. »

IV

Promulguée le 27 mars, la loi Falloux entra aussitôt en vigueur. Elle ne justifia point les craintes que ses adversaires avaient conçues. Mgrs Gousset, Morlot, Parisis et Dupanloup, désignés par leurs collègues, siégèrent au conseil supérieur. Ils furent toujours écoutés avec déférence et leurs avis prévalurent souvent. On ne tarda pas à sentir les bienfaits du nouvel état de choses. Loin de perdre des élèves, l'Université en eut davantage, parce que ses maisons, sous l'aiguillon de la concurrence, devenaient meilleures. « Les jeunes gens qui ont suivi à cette époque les classes des lycées, n'ont pas oublié la différence sensible qui se manifesta alors, dans l'attitude de leurs maîtres, à l'égard des choses religieuses. Les aumôniers furent plus respectés, plus actifs, moins entravés ; la libre-pensée ne fut plus un titre pour entrer à l'École normale supérieure et beaucoup de ceux qui s'y présentèrent n'eurent à cacher ni leurs croyances ni leurs pratiques. » (1)

Dans les conseils académiques, la même tendance se produisit. Nous ne citerons qu'un exemple entre bien d'autres. Mgr Doney, évêque de Montauban, écrivait à Montalembert, le 28 novembre 1849, que la présence des évêques dans les conseils était « une nouveauté *peu loyale et très embarrassante* » ; il n'en attendait que des inconvénients. Moins d'un an après, le 25 octobre 1850, il écrivait : « Le conseil académique (de Montauban) est très bon et ne laisse rien à désirer... Le préfet me disait l'autre jour : « Vous êtes le maître du conseil académique et vous le conduirez comme vous voudrez. » Mgr Doney ajoutait : « Si mes curés veulent suivre mes conseils, ils dirigeront l'instruction primaire comme ils voudront. » Il faut lire les déclarations de M. de Parieu et les circulaires de son successeur, M. de Crouseilhes, pour constater le tact et la réserve avec lesquels fut exercée l'inspection des maisons ecclésiastiques.

(1) V. Pierre, *Histoire de la République de 1848*, II, p. 322.

Cependant l'enseignement libre s'organisait. Par les soins de Montalembert, un Comité supérieur fut établi pour veiller à l'exécution de la loi, encourager et soutenir les nouvelles fondations, prévenir les conflits, publier des ouvrages spéciaux. Montalembert céda au comte Molé la présidence de ce Comité, qui compta parmi ses membres les quatre évêques du conseil supérieur, les prêtres les plus éminents de la capitale, les principaux magistrats, députés et écrivains catholiques. Partout on se mit à l'œuvre avec une généreuse énergie; évêques, clergé, congrégations, laïques rivalisaient d'ardeur. Beaucoup de villes, Arles, Guimgamp, Saint-Lô, Roanne, etc., espérant pour leurs collèges une direction meilleure, les donnaient au clergé. Malgré les difficultés d'argent, de construction, de personnel, les maisons s'élevaient comme par enchantement. Un seul chiffre donnera l'idée de ce mouvement et de la puissance de l'idée chrétienne : à la fin de 1851, moins de deux ans après la promulgation de la loi, 257 établissements libres avaient été créés (1). On en vint à craindre, dans certaines diocèses, que les collèges, en se multipliant à l'excès, se fissent tort les uns aux autres. Les Congrégations s'empressèrent aussi de profiter de la loi, et, en 1853, les Jésuites comptaient déjà plus de vingt maisons d'éducation.

Depuis lors, le mouvement ne s'est pas arrêté; il continue et grandit toujours, en dépit des obstacles sans nombre qu'on lui oppose. En vain l'Empire a-t-il défiguré la loi primitive, abrogeant une de ses parties essentielles, et substituant aux conseils nommés par l'élection de leurs pairs des conseils nommés par le pouvoir; en vain la République actuelle a-t-elle cherché par la laïcisation à outrance, par l'article 7 et les fameux décrets de Jules Ferry, à étouffer l'enseignement chrétien. A quoi ont abouti toutes les lois sectaires? A quoi est-on parvenu, en combattant l'influence religieuse dans l'éducation? A accélérer la conquête de la bourgeoisie par l'Église. Les classes éclairées, cela est in-

(1) Comité de l'enseignement libre : séance du 1er février 1852. (Rapport de M. Beugnot, p. 8.)

contestable, lui reviennent, se détournent des collèges de l'État (1). Chaque année, l'Université voit avec dépit diminuer ses élèves, accroître les nôtres. Nous en comptons aujourd'hui 84.000, autant que l'État lui-même avec son formidable budget, l'abondance de ses bourses, le luxe matériel de ses lycées, la haute valeur de son enseignement (2). L'influence chrétienne envahit les grandes écoles. Nos élèves remplissent Saint-Cyr et le Borda; ils augmentent chaque année à l'École Polytechnique et à l'École Normale elle-même, le cœur de l'Université. Voilà le fruit de cette loi si discutée, si combattue à sa naissance. Toute déchirée, toute méconnaissable qu'elle soit, l'œuvre de Falloux, de Dupanloup et de Montalembert demeure encore l'espérance, le palladium de la société française.

Il s'en faut pourtant que cette loi ait produit tout le bien qu'on pouvait en attendre. Et cela tient à des causes multiples qu'il serait trop long d'exposer ici. L'empreinte chrétienne mise sur les enfants n'est pas assez profonde. L'enseignement religieux n'occupe pas dans nos collèges la place essentielle qu'il devrait avoir. C'est trop souvent une épée de carton qu'on met aux mains de nos jeunes gens, et cette épée cède au premier choc. Dans le monde, un grand nombre sont entraînés par le flot des passions, déformés en quelques jours par l'influence du milieu et l'enseignement supérieur de l'État. En outre, les programmes universitaires nous dé-

(1) « La bourgeoisie, dit très bien M. de Mun, s'effraye de voir la jeunesse studieuse, intellectuelle, séduite par cette implacable logique de la philosophie évolutionniste, qui, de l'ignorance voulue du Dieu inconnaissable, en vient ouvertement à la révolte réfléchie contre le Dieu inutile; elle s'inquiète aussi de la démoralisation croissante, du progrès de la criminalité, des divorces, des suicides; elle se demande où la mène cette morale indépendante qu'on lui a présentée, il y a quinze ans, comme le fondement de l'enseignement public, et si c'est bien, comme on le lui a dit, « la vieille morale de nos pères », ou si ceux-là n'ont pas plutôt raison qui lui répètent, comme Jules Simon, comme M. Bardoux, tous deux ministres républicains de l'Instruction publique, que, sans Dieu, il n'y a pas de morale certaine et définie... » *Lettre du comte Albert de Mun sur la crise de l'Université. Revue Bleue,* 13 février 1897.

(2) Lire les rapports officiels sur le budget de l'Instruction publique par M. Bouge en 1896 et 1897, et aussi l'excellent ouvrage du P. Burnichon : *L'État et ses rivaux dans l'enseignement secondaire.* (Poussielgue, 1898.)

bilitent (1). On sacrifie à l'acquisition des grades l'éducation de la volonté, le développement de la personnalité et de l'esprit d'initiative. Si Montalembert revenait aujourd'hui, il s'étonnerait avec plus de raison qu'autrefois, que nos collèges produisent si peu de natures combatives, de chevaliers généreux, décidés à tout sacrifier pour leur foi. L'Église, qui élève la moitié de la jeunesse française, a-t-elle sur la société l'influence qu'elle devrait avoir? Qui l'oserait soutenir? Cette influence, légitime et nécessaire, la loi de 1850 peut nous la donner, et il faut qu'elle nous la donne.

V

Dans les premiers jours d'octobre 1850, Montalembert se reposait à Trelon de cette glorieuse mais pénible campagne. Il venait d'atteindre sa quarantième année. « Mes cheveux grisonnants m'annoncent, écrivait-il, plus encore que le chiffre de mes années, que ma fameuse jeunesse est définitivement close. » Peut-être allait-il se laisser envahir par la mélancolie, quand l'abbé Xavier de Mérode, venant de Rome, arriva à Trelon.

Or, là où arrivait l'abbé de Mérode, il n'y avait plus de place pour la tristesse. La vie, la gaieté, l'esprit rayonnaient autour de sa personne. Séparé de lui depuis trois ans, Montalembert le retrouvait tout entier. En devenant prêtre, Xavier de Mérode était resté soldat. D'une piété angélique; d'une charité sans bornes, d'une austérité monacale, il conservait son ardeur batailleuse, sa fierté, sa rude franchise, son horreur violente du mensonge et aussi sa langue, prompte et tranchante comme une épée. Quand l'idée était venue au jeune officier de briser sa carrière militaire pour se consacrer à Dieu, Monta-

(1) Les programmes d'examen et tout ce qui concerne la collation des grades, devaient, dans la pensée de M. de Falloux, être réglés par la loi sur l'enseignement supérieur. Déjà une commission spéciale avait été nommée pour préparer cette loi. Le ministre et sa commission disparurent ensemble; mais, vingt-trois ans plus tard, c'est en reprenant la route frayée en 1850 que les catholiques ont obtenu la liberté de l'enseignement supérieur.

lembert avait plutôt cherché à l'en détourner : « C'est étonnant, lui disait-il, comme vous me faites peu l'effet d'être propre au sacerdoce, tandis que vous possédez au plus haut degré les qualités qui font le laïc modèle... Je suis convaincu que vous feriez mille fois plus pour l'Église comme laïc que comme prêtre. C'est surtout de laïcs qu'elle a besoin aujourd'hui : ce sont surtout les laïcs qui peuvent déconcerter et confondre ses ennemis, précisément parce qu'ils n'ont pas l'air de défendre leur propre chose, dans ce siècle stupide, où, pour l'immense majorité des hommes éclairés, la religion n'est que l'*affaire des prêtres*, leur gagne-pain, leur patrimoine exclusif. — C'est à vous, mon cher beau-frère, répondait Xavier de Mérode, que je dois cette vocation et l'ardent amour de l'Église qui me l'a inspirée. » — Puis il était parti pour Rome, où il avait reçu les ordres sacrés. Admis dans l'intimité de Pie IX, il s'efforça d'en obtenir une réponse favorable à la loi d'enseignement. Montalembert lui en sut un gré infini et avoua qu'il s'était trompé; chaque jour augmentait sa respectueuse tendresse pour le jeune prêtre : « Je ne doute pas, lui disait-il, que vous n'ayez bien fait d'entrer dans les ordres. *Optimam partem elegisti...* Vous êtes celui, non seulement de tous mes proches, mais même de tous mes amis, avec lequel je sympathise le plus. »

Quelles délicieuses promenades ils firent ensemble dans la forêt de Trelon! Ils s'entretenaient à cœur ouvert, avec une confiance parfaite, sans secrets l'un pour l'autre. L'abbé, — bien qu'il n'aimât point à parler de lui-même, — racontait ses aventures, son emprisonnement, ses journées passées à relever les blessés sur les remparts de Rome, à les soigner dans les hôpitaux. Quand le pape fut rentré dans sa capitale, M. de Mérode voulait retourner en Belgique, devenir curé de campagne : — « Promettez-vous d'obéir au Pape? » lui demanda Pie IX. — « Oui, très saint Père. — En toutes choses? — Oh! oui; certainement. — Eh bien! je vous garde ici. Je vous fais mon camérier secret participant... Allez mettre vos bas violets... » — « J'avais promis d'obéir, ajoutait l'abbé; il fallut bien le faire, quoique cela répugnât à mes goûts et à mon caractère. — C'est la Provi-

dence qui a voulu tout cela, répondait Montalembert. La main de Dieu est sur vous. Si, par une combinaison quelconque, vous pouvez être amené à seconder ou à diriger partiellement l'œuvre de réforme morale et catholique que Pie IX doit maintenant entreprendre, s'il veut que son pontificat soit vraiment glorieux, je regarderai votre carrière comme plus utile et plus féconde en Italie que partout ailleurs... » Et à son tour, Montalembert laissa déborder son âme dans celle du jeune prêtre; il lui dit tout ce qu'il avait souffert en voyant les catholiques se séparer de lui et le renier au moment où, après dix années de luttes, il leur conquérait la plus précieuse des libertés; il lui confia ses angoisses pour l'avenir : « Que faire maintenant? Le charme est rompu... La confiance est morte; elle ne renaîtra plus... Le bien me semble désormais très difficile. » Et doucement, avec l'autorité que lui donnait son caractère sacré, l'abbé de Mérode fit entendre à son illustre beau-frère le langage le plus élevé... « Pardonner, pardonner entièrement... oublier tout, si cela est possible... s'oublier soi-même, immoler à Dieu son amour-propre, lui offrir les blessures de notre cœur : il n'y a pas au monde de plus beau triomphe. » Réconforté par ces précieuses remontrances, Montalembert écrivait dans son *Journal :* « Il me parle en prêtre, en chrétien et en frère. Je suis profondément touché et reconnaissant de sa franchise et de sa sollicitude. Tout en lui m'inspire le respect en même temps que l'affection. »

Aussi, quand l'heure de partir fut venue pour Xavier de Mérode, Montalembert ne pouvait plus s'en séparer. « Eh bien, lui dit l'abbé, venez à Rome avec moi. Le pape sera heureux de vous voir et de vous exprimer sa gratitude. » Ce fut un trait de lumière. Depuis longtemps, Montalembert songeait à ce voyage. Ils partirent donc ensemble, s'embarquèrent à Toulon pour Civita-Vecchia et arrivèrent à Rome le 27 octobre.

Montalembert n'a pas à regretter d'être venu. Tout ce qu'il voit, tout ce qu'il entend le comble de joie. Dès son arrivée. Pie IX lui accorde deux longues audiences et lui témoigne la plus « paternelle bonté. » — « Je suis ému jusqu'aux larmes, dit le *Journal,* en lui exprimant l'enthousiasme et l'admiration

qu'il inspire, plus qu'aucun autre pape peut-être, à l'univers catholique, ce qui doit le consoler de l'ingratitude romaine. Il me dit qu'il me doit des remerciements et qu'il a souvent prié pour moi, afin que la lumière d'en haut ne me manquât point. Il me parle avec beaucoup d'éloges du vicomte de Falloux, puis de mon beau-frère Xavier qu'il qualifie d'*ottimo amico* et qu'il est on ne peut plus heureux d'avoir auprès de lui. Il fait l'éloge du clergé français, des évêques surtout, en regrettant qu'il y ait quelques prêtres socialistes... » L'entretien continue ainsi, plein d'abandon et de confiance de part et d'autre. Pie IX se déclare satisfait du prince-président, qu'il faut ménager, « car jamais la religion n'a été plus favorisée en France que sous son gouvernement. » En 1837, Grégoire XVI avait dit à peu près la même chose de Louis-Philippe. Pour répondre au désir que le prince lui a exprimé avant son départ, Montalembert s'enquiert de la situation des finances pontificales et des réformes libérales annoncées dans le *motu proprio*. Puis ils parlent des Conciles français, du Concordat espagnol, de la Pologne et d'une foule d'autres affaires intéressant l'Église en Europe.

Deux fois Montalembert assiste à la messe du pape ; il a « le bonheur de recevoir le corps de Jésus-Christ des mains de son vicaire. » En l'introduisant à la Sixtine, le maître de chapelle, Mgr Borromeo, lui assigne la place d'honneur : « Il est bien juste, dit-il, que vous soyez au premier rang, puisque c'est à vous que nous devons d'être ici. »

A l'exemple du pape, les cardinaux font fête au défenseur de l'Église. Antonelli le reçoit à trois reprises différentes, lui rend sa visite en grande pompe, précédé de domestiques portant des chandeliers en croix de saint André. Pecci, évêque de Gubbio, le futur Léon XIII, l'ami des Mérode, « qui s'est signalé, dit Montalembert, par sa belle conduite pendant la Révolution, me comble de caresses. » Lambruschini, le vieux ministre de Grégoire XVI, ne sait comment témoigner à l'orateur l'affection qu'il a pour lui : « Je ne passe pas de jour, affirme-t-il, sans prier pour vous. » — « Je suis profondément touché, remarque Montalembert, de la sympathie du vénérable vieillard, naguère si opposé à tout ce que je voulais ou faisais. »

Puis, c'est le tour de la noblesse romaine. Le 7 novembre, Montalembert voit arriver à son hôtel le prince Pierre Odescalchi, à la tête de la municipalité de Rome. Il annonce à l'orateur qu'il vient d'être, par décision du conseil, créé citoyen romain, et qu'une médaille à son effigie sera frappée pour témoigner la reconnaissance de la Ville Éternelle. L'initiative de cette mesure vient du Pape lui-même; il a dit à la municipalité : « Vous laverez ainsi la souillure (*la macchia*) de ce titre, prodigué à des êtres indignes pendant la révolution. »

En vain, pour échapper à ces honneurs qui surprennent sa modestie, Montalembert part-il pour Subiaco, en compagnie du prince Torlonia et de l'abbé de Mérode, les honneurs s'obstinent à le poursuivre. Sur la route, les carabiniers pontificaux enveloppent sa voiture et lui font escorte. Ainsi l'a ordonné Pie IX, « pour éviter qu'il soit fait quelque impertinence à celui qu'il veut bien appeler « *quel gran galantuomo di Montalembert* ». Cela n'empêche pas du reste le voyageur de goûter la beauté du pays; il en jouit comme à vingt ans; il sent chaque jour, avec bonheur, que son admiration ne diminue pas avec l'âge, au moins en ce qui touche à l'Italie. Rome surtout lui paraît « plus belle que jamais et plus belle que tout au monde ». Il y retrouve les souvenirs de sa jeunesse, la maison où il a rencontré Albert et Alexandrine de la Ferronnays, celle où il a demeuré avec Lacordaire, les sanctuaires où il a prié avec sa jeune femme, au lendemain de leur mariage. Il y trouve aussi le drapeau tricolore et les troupes françaises montant la garde sur la place Saint-Pierre : « Je suis électrisé, écrit-il, par cette vision si sublime et si consolante pour tout cœur français, de la force au service du droit, de la force représentée par la France, et du droit, le plus sûr et le plus sacré de tous, personnifié par le pape. »

Cependant il faut s'arracher à ces touchants spectacles. Montalembert assiste à une dernière messe de l'abbé de Mérode dans la chapelle souterraine de Saint-Pierre; il baise « avec une émotion profonde » le pied de la statue du prince des apôtres, renouvelant sa ferme volonté de servir l'Église

jusqu'à son dernier jour. En remontant l'escalier qui conduit de Saint-Pierre au Vatican, il ne peut contenir « un accès de larmes, à la pensée de cette chère et sainte Rome » qu'il va quitter peut-être pour jamais. Des hauteurs du jardin de Saint-Onuphre, il lui jette un regard « d'admiration suprême », puis reprend tristement la route de France.

De sombres pressentiments pèsent sur son âme. Pour quelles luttes inconnues est-il venu à Rome chercher la bénédiction du Pape? Sa mission n'est-elle pas terminée? Pourquoi Dieu ne l'a t-il pas rappelé à lui en ces heures de triomphe? — C'est ainsi qu'après avoir fait sacrer le roi à Reims, Jeanne d'Arc, n'entendant plus ses voix, s'inquiétait, voulait déposer son épée et rentrer dans l'obscurité. Mais Dieu avait sur elle d'autres desseins : il fallait qu'abreuvée d'épreuves, abandonnée de ceux qu'elle avait servis, accusée d'hérésie, consumée vivante, elle atteignît ce je ne sais quoi d'achevé que les grandes douleurs ajoutent aux grandes vertus.

FIN.

TABLE

CHAPITRE III

LES PREMIÈRES ANNÉES DE « L'UNIVERS ». — M. THIERS ET Mgr AFFRE.

CHAPITRE IV

LE CHATEAU DE VILLERSEXEL. — M. GLADSTONE. — LA RENAISSANCE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE.

CHAPITRE V

NOUVELLE CROISADE CONTRE LES VANDALES POUR L'ART CHRÉTIEN.

CHAPITRE VI

LE VOYAGE A CONSTANTINOPLE. — LA QUESTION D'ORIENT.

1840-1846.

CHAPITRE VII

LE MONOPOLE DE L'ÉTAT EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT. — PREMIERS COMBATS POUR LA LIBERTÉ.

1836-1842.

CHAPITRE VIII

L'ILE DE MADÈRE. — « DU DEVOIR DES CATHOLIQUES DANS LA QUESTION DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT ».

1842-1843.

CHAPITRE IX

L'INTERVENTION DES ÉVÊQUES.

Février-Avril 1844.

CHAPITRE X

LE SIÈGE DU MONOPOLE UNIVERSITAIRE.

Avril-Mai 1844.

CHAPITRE XI

L'ORGANISATION DU PARTI CATHOLIQUE. — LE COMITÉ POUR LA DÉFENSE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE.

1844-1845.

CHAPITRE XII

L'ACTION CATHOLIQUE EN PROVINCE ET LE PARTI LÉGITIMISTE.

1845.

CHAPITRE XIII

« UNE SORTIE DES UNIVERSITAIRES ». LA DÉFENSE DES JÉSUITES.

1845.

CHAPITRE XIV

ROME ET LE PARTI CATHOLIQUE. — LA LUTTE ÉLECTORALE EN 1846.

CHAPITRE XV

L'ABBÉ DUPANLOUP. — LE PROJET DE M. DE SALVANDY.

1846-1847

CHAPITRE XVI

LA DÉFENSE DES PEUPLES OPPRIMÉS. — LE SUNDERBUND.

1846-1848

CHAPITRE XVII

LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER. — LE RALLIEMENT A LA RÉPUBLIQUE. L'ÉLECTION DU DOUBS

Février-Avril 1848.

CHAPITRE XVIII

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — LES JOURNÉES DE JUIN. LE PRINCE LOUIS-NAPOLÉON.

Mai-Décembre 1848.

CHAPITRE XIX

M. DE FALLOUX. — LA LUTTE CONTRE LE SOCIALISME. L'EXPÉDITION DE ROME.

1849.

CHAPITRE XX

LE PROJET DE M. DE FALLOUX SUR LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT. DIVISION DES CATHOLIQUES.

1849.

CHAPITRE XXI

LA CONQUÊTE DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT. VOYAGE A ROME.

1850.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).





